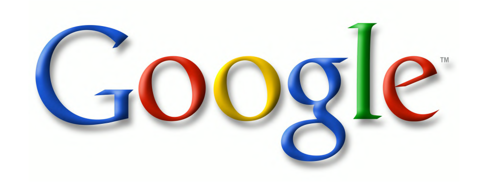
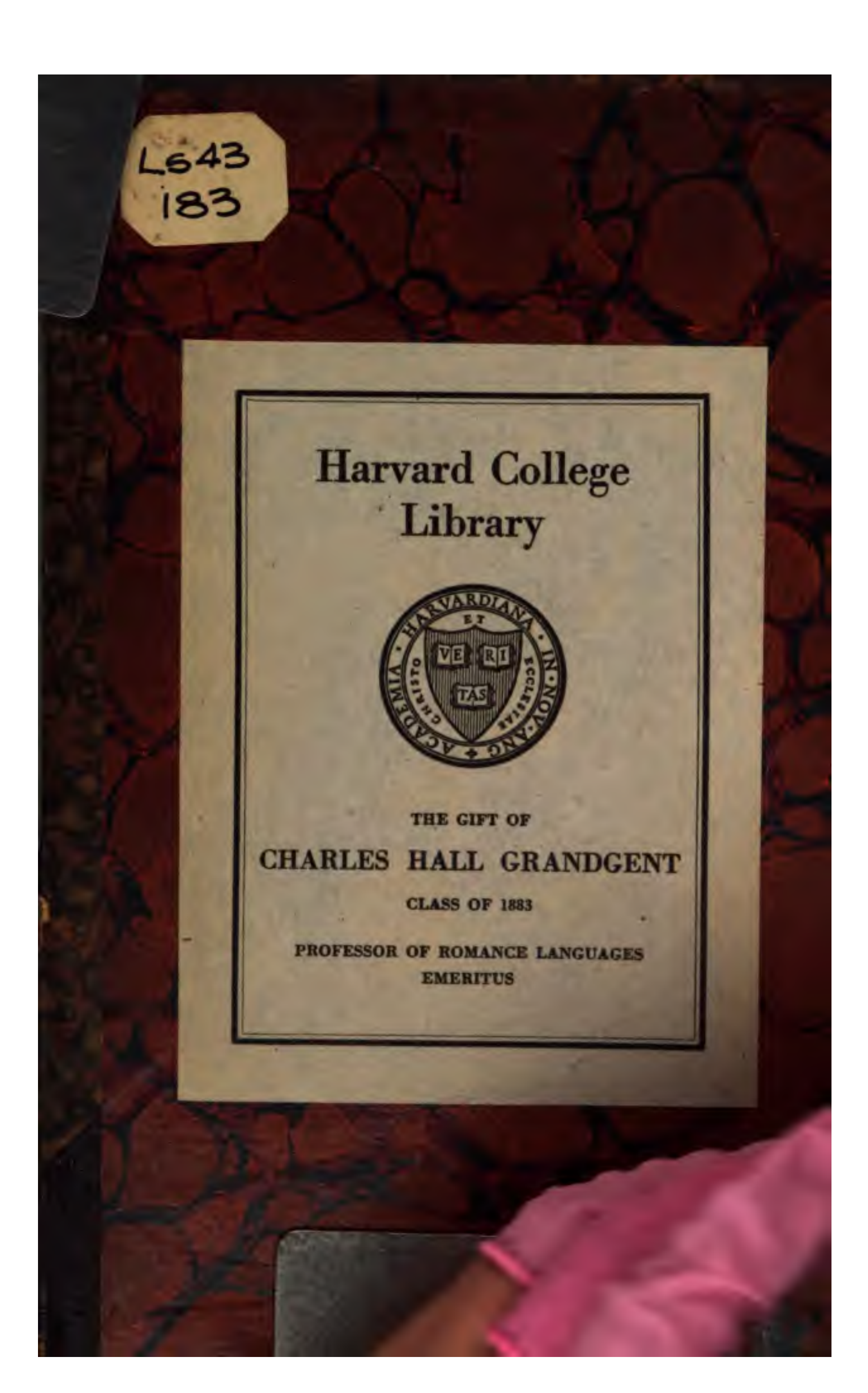

Google





L643
183



SUÉTONE

LES DOUZE CÉSARS

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

SUÉTONE

LES

DOUZE CÉSARS

TRADUCTION NOUVELLE

AVEC LE TEXTE LATIN

COMMENTAIRE HISTORIQUE ET UN INDEX

PAR

ÉMILE PESSONNEAUX

TRADUCTEUR DE VIRGILE, HOMÈRE, ETC., ETC.

QUATRIÈME ÉDITION

PARIS

CHARPENTIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

28, QUAI DU LOUVRE

1873

NOTICE SUR SUÉTONE

« Suétone fut le contemporain de l'auteur des *Annales*; il fut même l'ami de Pline le Jeune, qui était l'ami du grand historien de l'empire. Ce qu'on sait de la vie de Suétone se réduit à fort peu de chose. Il se nommait Caius Suetonius Tranquillus. Il exerça pendant quelque temps, à Rome, la profession de rhéteur. Pline le Jeune le recommanda à Trajan, fils adoptif et successeur désigné de Nerva. Il fut employé, sous Adrien, avec le titre de maître des offices, autrement dit de secrétaire intime. Mais il tomba bientôt dans la disgrâce, se retira complétement des affaires, et passa le reste de sa vie dans un loisir studieux. On ignore la date de sa naissance, ainsi que celle de sa mort. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur des sujets très-divers : histoire, antiquités, grammaire, etc. Il nous reste de lui : les *Vies des douze Césars*, c'est-à-dire des douze premiers empereurs de Rome; un petit livre intitulé : *Des illustres Grammairiens*; un autre petit livre intitulé : *Des célèbres Rhéteurs*; enfin d'autres courtes biographies intitulées : *Des Poëtes*[1]. »

L'ouvrage qui a fait la réputation de Suétone, ce sont les *Vies des douze Césars*. Ces biographies sont toutes composées sur le même plan : 1° généalogie de l'empereur; 2° ses actes politiques, tant militaires que civils;

[1] Ces détails biographiques sont empruntés à l'*Histoire de la littérature romaine* de mon collègue et ami A. Pierron.

NOTICE SUR SUÉTONE

« Suétone fut le contemporain de l'auteur des *Annales*; il fut même l'ami de Pline le Jeune, qui était l'ami du grand historien de l'empire. Ce qu'on sait de la vie de Suétone se réduit à fort peu de chose. Il se nommait Caius Suetonius Tranquillus. Il exerça pendant quelque temps, à Rome, la profession de rhéteur. Pline le Jeune le recommanda à Trajan, fils adoptif et successeur désigné de Nerva. Il fut employé, sous Adrien, avec le titre de maître des offices, autrement dit de secrétaire intime. Mais il tomba bientôt dans la disgrâce, se retira complétement des affaires, et passa le reste de sa vie dans un loisir studieux. On ignore la date de sa naissance, ainsi que celle de sa mort. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur des sujets très-divers : histoire, antiquités, grammaire, etc. Il nous reste de lui : les *Vies des douze Césars*, c'est-à-dire des douze premiers empereurs de Rome; un petit livre intitulé : *Des illustres Grammairiens*; un autre petit livre intitulé : *Des célèbres Rhéteurs*; enfin d'autres courtes biographies intitulées : *Des Poëtes*[1]. »

L'ouvrage qui a fait la réputation de Suétone, ce sont les *Vies des douze Césars*. Ces biographies sont toutes composées sur le même plan : 1° généalogie de l'empereur; 2° ses actes politiques, tant militaires que civils;

[1] Ces détails biographiques sont empruntés à l'*Histoire de la littérature romaine* de mon collègue et ami A. Pierron.

3° son portrait physique et moral; 4° sa mort avec les diverses circonstances qui l'ont précédée, accompagnée et suivie. Quant à la méthode historique de notre auteur, La Harpe, qui l'a traduit fort légèrement, l'a jugé très-sainement : « Suétone, dit-il, est exact jusqu'au scrupule : il n'omet rien de ce qui concerne l'homme dont il écrit la vie; il rapporte tout; mais il ne peint rien. C'est proprement un anecdotier, si l'on peut se servir de ce terme, mais fort curieux à lire et à consulter. On rit de cette attention dont il se pique dans les plus petites choses; mais souvent on n'est pas fâché de les trouver. S'il abonde en détails, il est fort sobre de réflexions. Il raconte sans s'arrêter, sans s'émouvoir : sa fonction unique est celle de narrateur. Il résulte de cette indifférence un préjugé bien fondé en faveur de son impartialité. Il n'aime ni ne hait personnellement aucun des hommes dont il parle; il laisse au lecteur à les juger. » Nous ajouterons peu de chose à ce qui précède. Suétone, comme on peut s'en assurer en comparant son récit avec celui des historiens grecs et latins, tels que Plutarque, Dion Cassius, Florus, Velléius et Tacite, a puisé aux meilleures sources, et mérite, comme eux et autant qu'eux, d'être consulté par quiconque voudra écrire, ou simplement étudier, l'histoire de l'établissement de l'Empire romain sur les ruines de la République, et suivre les progrès des nouvelles institutions depuis Jules César jusqu'à Nerva, c'est-à-dire durant un espace de cent cinquante ans. Quant au style de Suétone, s'il n'a pas l'élégance fleurie de Tite-Live, ni l'énergie pittoresque de Tacite, il est constamment simple, concis, et il assure à cet auteur une place honorable parmi les meilleurs prosateurs de Rome.

Quelques mots maintenant sur notre travail. Le texte

latin est celui qu'a donné M. Hase dans la collection *Lemaire*; nous l'avons rejeté à la fin du volume, pour qu'on pût lire à la fois la version française et le commentaire historique, qui la suit, pour ainsi dire, pas à pas. En ce qui touche notre système de traduction, nous ne pouvons que répéter ce que dit si bien M. Louandre dans son excellente édition de Tacite[1] : « Serrer le texte, éviter la gêne et la contrainte, chercher la simplicité des mots, et, ce qu'on a trop souvent négligé, la justesse des équivalents dans les détails techniques, la concision et la vivacité dans les tours, être clair afin d'épargner au lecteur l'ennui de recourir au texte pour comprendre la traduction, tel est le but que nous nous sommes proposé d'atteindre. » Pour y parvenir, nous avons lu et mis à profit les meilleurs travaux publiés sur Suétone, tant versions que commentaires. Enfin, nous avons eu constamment sous les yeux la traduction de La Harpe, auquel on peut reprocher beaucoup d'erreurs et d'omissions, mais qui, souvent aussi, traduit avec cette élégante précision, avec ce tour aisé et naturel, qui est le secret des bons écrivains.

E. P.

[1] Bibliothèque-Charpentier.

LES DOUZE CÉSARS

I

C. JULES CÉSAR

I. ...Il [1] était dans sa seizième année lorsqu'il perdit son père. Désigné prêtre de Jupiter [2] sous le consulat suivant, il répudia Cossutia, issue d'une famille de chevaliers, mais fort riche, qui lui avait été fiancée alors qu'il portait encore la prétexte [3], et il épousa Cornélie, fille de Cinna, quatre fois consul. Elle le rendit bientôt père de Julie, et le dictateur Sylla ne put en aucune façon le contraindre à la répudier. C'est pourquoi dépouillé du sacerdoce, de la dot de sa femme et de ses héritages de famille, il passait pour être au nombre des adversaires de Sylla. Il fut réduit à ne plus se montrer en public, et, quoique malade de la fièvre quarte, à changer presque toutes les nuits de retraite, et à se racheter à prix d'argent des mains de ceux qui le poursuivaient [4]. Enfin, grâce à l'intercession des Vestales, de Mamercus Æmilius et d'Aurélius Cotta [5], ses proches et ses alliés, il obtint son pardon. Il est constant que Sylla, après avoir résisté pendant quelque temps aux prières de ses meilleurs amis et des citoyens les plus distingués, se laissa vaincre enfin par leurs pressantes sollicitations, et s'écria, soit prophétie, soit pénétration :

1. Il y a ici une lacune : Suétone commençait sans doute par des détails sur la naissance et sur la famille de J. César.

2. Les prêtres de Jupiter ne pouvaient être choisis que parmi les patriciens. Voyez, sur le mode d'élection à cette dignité, Tacite, *Annales*, IV, 16.

3. C'est-à-dire avant d'avoir pris la robe virile, avant d'avoir dix-sept ans.

4. Les Grecs appelaient ces agents du nom de φυγαδοθῆραι.

5. Le premier fut consul avec D. Brutus, l'an de Rome 676 ; le second, avec Lucullus, l'an de Rome 679.

« Vous l'emportez, soyez satisfaits; mais sachez bien que celui dont vous me demandez la vie avec tant d'instance, sera un jour fatal au parti des nobles que vous avez défendu avec moi : car dans César je vois plus d'un Marius. »

II. César fit ses premières armes en Asie sous les yeux du préteur M. Thermus. Envoyé par lui en Bithynie pour aller chercher une flotte, il s'arrêta à la cour de Nicomède [1], à qui on le soupçonna de s'être prostitué. Ce qui confirma ce bruit, c'est que, à peu de jours d'intervalle, il retourna encore en Bithynie, sous prétexte de réclamer une somme d'argent due à un affranchi, son client. Le reste de la campagne lui valut une meilleure renommée; et Thermus, à la prise de Mitylène, lui décerna la couronne civique.

III. Il servit aussi, mais peu de temps, en Cilicie, sous Servilius Isauricus [2]. La nouvelle de la mort de Sylla, et l'espoir qu'il fondait sur les nouveaux troubles que fomentait M. Lépidus, le firent revenir promptement à Rome [3]; mais il s'abstint de faire alliance avec Lépidus, malgré les offres brillantes qui l'y invitaient, tant parce qu'il se défiait du génie de cet homme que parce qu'il trouvait l'occasion moins favorable qu'il ne l'avait cru.

IV. Au reste, les troubles civils une fois apaisés, il accusa de concussion Cornélius Dolabella [4], personnage consulaire autrefois honoré du triomphe : l'accusé fut absous, et César résolut de se retirer à Rhodes pour se soustraire à l'envie, et en même temps pour employer ses loisirs et son repos à suivre les leçons d'Apollonius Molon, maître d'éloquence alors des plus célèbres. Dans ce trajet, entrepris pendant les mois d'hiver, il fut pris par des pi-

1. Nicomède IV, dépouillé de son royaume par Mithridate, et rétabli par les Romains, auxquels il légua ses Etats.

2. Consul avec Appius Claudius Pulcher, l'an de Rome 675.

3. Il revint à Rome avant la fin de l'année 676, sous le consulat de M. Æmilius Lepidus et de Q. Lutatius Catulus. « Lépidus, avide de nouveautés, eut la présomption de vouloir abolir les actes de Sylla. » — Florus, III, 23.

4. Consul avec M. Tullius Decula, l'an de Rome 673.

rates près de l'île Pharmacuse [1], et traité avec les plus grands égards pendant les quarante jours environ qu'il passa au milieu d'eux [2]. Il n'avait avec lui que son médecin et deux valets de chambre : car il avait tout d'abord renvoyé les autres esclaves qui l'accompagnaient pour se procurer l'argent nécessaire à sa rançon [3]. Puis, quand il eut compté aux pirates cinquante talents, et qu'ils l'eurent débarqué, il mit une flotte en mer sans perdre de temps, les poursuivit sans relâche, les fit prisonniers, et leur infligea le supplice dont il les avait souvent menacés en riant [4]. Voyant Mithridate [5] ravager les contrées limitrophes, il ne voulut pas paraître rester oisif, quand les alliés de Rome étaient en péril, et passa de Rhodes, où il était arrivé, en Asie : il y ramassa des troupes auxiliaires, chassa de la province un lieutenant du roi, et retint dans le devoir les peuples chancelants et indécis.

V. Nommé tribun des soldats [6] (le premier honneur que lui décernèrent les suffrages du peuple après son retour à Rome), il soutint de toutes ses forces ceux qui proposaient

1. Pharmacuse, à quelque distance de Salamine, en Cypre.

2. « Pris, très-jeune encore, par des pirates, il s'en fit craindre et respecter pendant tout le temps qu'il fut en leur puissance. » — Velléius, II, 41. — Plutarque, *César*, 1 et 2.

3. Suivant Velléius (II, 42), ce furent les villes asiatiques elles-mêmes qui payèrent sa rançon.

4. « César, rassemblant à la hâte quelques vaisseaux, se dirigea sur le lieu que ces brigands occupaient, mit en fuite une partie de leurs bâtiments, coula l'autre, en emmena quelques-uns, et fit beaucoup de prisonniers. Satisfait de son expédition nocturne et de sa victoire, il rejoignit les siens, prit des mesures pour s'assurer des corsaires qu'il avait en son pouvoir, et courut en Bithynie demander à Junius, alors proconsul d'Asie, l'ordre de faire livrer ces gens au supplice. Le proconsul, également lâche et jaloux, s'y refusa, déclarant qu'il ferait vendre les prisonniers. César ne perdit pas un moment, et son retour fut si prompt, que les pirates furent mis en croix avant qu'on eût pu recevoir une lettre du proconsul. » Velléius, II, 42. — Plutarque, *César*, 2.

5. C'est de lui que Montesquieu a dit (*Grandeur*, ch. 7) : « De tous les rois que les Romains attaquèrent, Mithridate seul se défendit avec courage et les mit en péril. »

6. « César reçut une première marque de l'affection du peuple, lorsqu'il se trouva en concurrence avec Caius Popilius pour l'emploi de tribun des soldats : il fut nommé le premier. » — Plutarque, *César*, 5.

de rétablir la puissance tribunitienne que Sylla avait amoindrie[1]. Il se servit aussi de la loi Plotia pour ménager le rappel de L. Cinna, son beau-frère, et de ceux qui, après avoir suivi le parti de Lépidus pendant les discordes civiles, s'étaient réfugiés, à la mort du consul, auprès de Sertorius, et il prononça même une harangue à ce sujet.

VI. Devenu questeur, il fit, suivant l'usage, du haut de la tribune, l'oraison funèbre de sa tante Julie et de sa femme Cornélie[2]. Voici en quels termes il parle dans l'éloge de Julie de la double origine de sa tante et de son propre père: « Ma tante Julie descend des rois par sa mère, et des dieux immortels par son père; car c'est d'Ancus Marcius qu'est issue la maison royale des Marcius, dont ma mère portait le nom; et c'est de Vénus que sortent les Jules, souche de notre famille. On trouve dans notre race et la sainteté des rois qui ont tant de pouvoir parmi les hommes, et la majesté des dieux qui sont les maîtres des rois même. » Pour remplacer Cornélie, il épousa Pompéia[3], fille de L. Pompée et petite-fille de Sylla, avec laquelle il divorça dans la suite, sur le soupçon d'un commerce adultère avec Clodius. Le bruit que Clodius s'était introduit chez elle sous un habit de femme pendant les cérémonies publiques[4] avait pris une telle consistance, que le sénat ordonna une information de sacrilége[5].

VII. César obtint comme questeur le gouvernement de

1. « Dans le cours de son consulat, Pompée rétablit la puissance des tribuns. Sylla ne leur en avait laissé qu'une vaine image. » — Velléius, II, 30. — « Sylla, devenu dictateur, amoindrit la puissance des tribuns du peuple, et leur ôta le droit de porter des lois. » — Tite-Live, 89.

2. « Il fit à Julie, femme de Marius, dont il était le neveu, une magnifique oraison funèbre... C'était, de toute ancienneté, une coutume chez les Romains de faire l'oraison funèbre des femmes qui mouraient âgées; mais cet usage n'avait pas lieu pour les jeunes femmes. César fut le premier qui l'introduisit : il prononça l'éloge de la sienne, qui mourut jeune. » — Plutarque, *César*, 5.

3. Suivant Plutarque, ce fut après sa questure qu'il épousa Pompéia.

4. Sur la fête de la Bonne-Déesse et sur l'attentat de Clodius, voyez Plutarque, 9 et 10.

5. L'accusé fut absous. Voyez Plutarque, *César*, 10; — Dion, XXXVII, 46.

l'Espagne ultérieure[1]. Tandis que par ordre du préteur il y tenait les assemblées en rendant la justice, il vint à Gadès; et ayant aperçu dans le temple d'Hercule une statue d'Alexandre le Grand[2], il se prit à pleurer et à s'accuser en quelque sorte de lâcheté pour n'avoir encore rien fait de mémorable dans un âge où Alexandre avait déjà soumis l'univers[3]. Il se hâta de demander un congé pour aller épier au plus tôt à Rome les occasions de s'illustrer. Les devins exaltèrent encore ses espérances en interprétant un songe qu'il avait eu la veille (il avait rêvé qu'il violait sa mère), et dont il était tout troublé : ils lui annoncèrent qu'il deviendrait l'arbitre du monde, attendu que cette mère qu'il avait tenue sous lui n'était autre que la terre, notre mère commune.

VIII. Il quitta donc sa province avant le temps, et trouva les colonies latines[4] qui s'agitaient pour obtenir le droit de cité. Il les aurait poussées à quelque éclat, si les consuls n'avaient pour cela retenu quelque temps les légions destinées à la Cilicie. Néanmoins il ourdit bientôt à Rome de plus vastes desseins.

IX. Peu de jours, en effet, avant d'exercer la charge d'édile, il fut soupçonné d'avoir conspiré avec M. Crassus[5], personnage consulaire, ainsi qu'avec P. Sylla et L. Autronius[6], condamnés pour brigue après avoir été désignés consuls. Leur plan était d'attaquer le sénat au commencement de l'année, d'égorger qui bon leur semblerait, de continuer la dictature à Crassus, qui nommerait César maître de la cavalerie; puis, quand ils auraient organisé la république à leur gré, de rendre le consulat à Sylla et à

1. Il y accompagna le préteur Veter, qu'il honora depuis tant qu'il vécut, et dont il nomma le fils son questeur, quand il fut lui-même parvenu à la questure.

2. On sait qu'Alexandre le Grand se glorifiait de descendre d'Hercule.

3. César avait alors (an de Rome 687) trente-trois ans; et c'est à l'âge de trente-trois ans que mourut Alexandre, après un règne de douze ans.

4. Il s'agit de la Gaule Cisalpine et Transpadane.

5. M. Crassus avait été consul avec le grand Pompée, l'an de Rome 684.

6. Sur cette conjuration, voyez Salluste (*Catilina*, 17 et 18), qui ne nomme ni Crassus ni César.

NOTICE SUR SUÉTONE

« Suétone fut le contemporain de l'auteur des *Annales*; il fut même l'ami de Pline le Jeune, qui était l'ami du grand historien de l'empire. Ce qu'on sait de la vie de Suétone se réduit à fort peu de chose. Il se nommait Caius Suetonius Tranquillus. Il exerça pendant quelque temps, à Rome, la profession de rhéteur. Pline le Jeune le recommanda à Trajan, fils adoptif et successeur désigné de Nerva. Il fut employé, sous Adrien, avec le titre de maître des offices, autrement dit de secrétaire intime. Mais il tomba bientôt dans la disgrâce, se retira complétement des affaires, et passa le reste de sa vie dans un loisir studieux. On ignore la date de sa naissance, ainsi que celle de sa mort. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur des sujets très-divers : histoire, antiquités, grammaire, etc. Il nous reste de lui : les *Vies des douze Césars*, c'est-à-dire des douze premiers empereurs de Rome; un petit livre intitulé : *Des illustres Grammairiens*; un autre petit livre intitulé : *Des célèbres Rhéteurs*; enfin d'autres courtes biographies intitulées : *Des Poëtes*[1]. »

L'ouvrage qui a fait la réputation de Suétone, ce sont les *Vies des douze Césars*. Ces biographies sont toutes composées sur le même plan : 1° généalogie de l'empereur; 2° ses actes politiques, tant militaires que civils;

[1] Ces détails biographiques sont empruntés à l'*Histoire de la littérature romaine* de mon collègue et ami A. Pierron.

pandre d'immenses largesses. Le matin, comme il descendait aux comices, il se prit à songer au chiffre énorme de ses dettes, et annonça, dit-on, à sa mère qui l'embrassait « qu'il ne rentrerait que grand pontife [1]. » Il l'emporta tellement sur ses deux concurrents [2], personnages puissants, bien supérieurs à lui par l'âge et la dignité, qu'il obtint à lui seul plus de suffrages dans leurs tribus que l'un et l'autre n'en obtinrent dans toutes les tribus réunies.

XIV. Il était préteur, lorsque la conjuration de Catilina fut découverte. Tandis que le sénat tout entier décrétait la peine capitale contre les conjurés, seul il proposa de les détenir séparément dans les villes municipales et de confisquer leurs biens [3]. Telle fut la crainte qu'il inspira à ceux qui conseillaient des mesures plus rigoureuses, en leur montrant à diverses reprises combien cette conduite les rendrait un jour odieux au peuple romain, que Silanus [4], consul désigné, ne pouvant sans honte se rétracter, ne rougit pas de donner à son avis une interprétation plus douce, comme si l'on en avait exagéré la portée; et César eût triomphé (car il avait déjà gagné à son opinion plusieurs sénateurs, entre autres Cicéron, frère du consul), si Caton, par son discours, n'eût raffermi l'assemblée chancelante [5]. César ne cessa pas même alors de s'opposer au décret, jusqu'à ce qu'une troupe de chevaliers romains, préposés à la garde du sénat, le menaçât de la

1. Plutarque (*César*, 7) raconte l'anecdote dans les mêmes termes.

2. Les deux concurrents étaient Isauricus et Catulus, deux des plus illustres personnages de Rome et qui avaient le plus d'autorité dans le sénat. Voyez Velléius, II, 43. — Salluste, *Catilina*, 49.

3. Lisez dans Salluste le discours de César : il le termina par ces mots : « Voici mon avis : que leurs biens soient confisqués, qu'on les garde aux fers dans les villes municipales... » *Catilina*, 51. — Voyez Plutarque, *César*, 7.

4. « D. Julius Silanus, appelé à donner le premier son avis, en qualité de consul désigné, avait d'abord opiné pour le supplice des détenus; mais ébranlé par le discours de C. César, il avait déclaré se ranger à l'avis de Tibérius Néron, qui voulait qu'on renforçât les postes et qu'on ajournât la décision. » — Salluste, *Catilina*, 50. — Voyez Plutarque, *César*, 6.

5. Salluste a donné également le discours de Caton. *Catilina*, 52.

mort pour prix de sa résistance obstinée : ils tournèrent même contre lui la pointe de leurs épées[1] ; à tel point que les sénateurs les plus proches s'écartèrent de lui, et qu'à peine un petit nombre lui firent un rempart de leurs corps et le couvrirent de leurs robes[2]. Alors, renonçant entièrement à son projet, il se retira, et s'abstint même de venir au sénat tout le reste de l'année.

XV. Le premier jour de sa préture, il accusa devant le peuple L. Catulus au sujet de la restauration du Capitole[3], et proposa de confier cette fonction à un autre[4]. Mais incapable de tenir contre la coalition des grands, qui, renonçant aussitôt à rendre leurs devoirs aux nouveaux consuls[5], étaient accourus en grand nombre bien décidés à lui résister, il se désista de sa poursuite[6].

XVI. Cæcilus Métellus, tribun du peuple, proposait les lois les plus séditieuses pour supprimer le droit de véto de ses collègues[7] : César l'aida et le seconda obstinément, jusqu'à ce qu'un décret du sénat les révoquât tous les deux. César n'en garda pas moins sa charge, et osa rendre la justice; mais, quand il vit qu'il y avait des gens prêts à l'en empêcher par la force et les armes à la main, il renvoya ses licteurs, déposa sa prétexte, se retira secrètement chez lui, résolu à se tenir tranquille, eu égard aux circonstances. Deux jours après, la multitude étant accourue spontanément à sa demeure, et lui promettant tumultueusement de l'aider à défendre sa dignité, César calma l'ef-

1. « Lorsque César sortit du sénat, plusieurs des jeunes Romains, qui servaient alors de gardes à Cicéron, coururent sur lui l'épée nue à la main. » Plutarque, *César*, 8. — Salluste, *Catilina*, 49.

2. « Curion le couvrit de sa toge, et lui donna le moyen de s'échapper. » — Plutarque, *César*, 8.

3. Le Capitole fut brûlé sous le consulat de Lucius Scipion et de Caius Norbanus.

4. César voulait confier cette fonction à Pompée.

5. Décimus Junius Silanus et Licinius Muréna.

6. « Le nom de Lutatius Catulus subsista, au milieu des grands travaux des Césars, jusqu'à l'époque de Vitellius. » — Tacite, *Histoires*, III, 72.

7 Voyez dans Plutarque (*Caton le Jeune*, 26-29) l'histoire des menées de Métellus.

fervescence populaire. Cette modération inattendue fit que le sénat, qui s'était réuni en toute hâte à la nouvelle de cet attroupement, envoya les principaux de l'ordre le remercier, le manda à la curie, lui décerna les plus grands éloges, et le rétablit dans l'intégrité de ses fonctions, après avoir aboli le décret qui le révoquait.

XVII. César courut encore un autre danger : il fut dénoncé comme complice de Catilina par L. Vettius Judex devant le questeur Novius Niger, et dans le sénat par L. Curius, à qui l'on avait décerné des récompenses publiques pour avoir dénoncé le premier les projets des conjurés. Curius disait qu'il tenait le fait de Catilina; Vettius soutenait même que César avait donné sa parole par écrit à Catilina. César ne crut pas devoir supporter une pareille accusation; et prenant Cicéron à témoin qu'il lui avait spontanément révélé certains détails de la conjuration, il réussit à priver Curius des récompenses qui lui avaient été promises. Pour Vettius, on exigea de lui un cautionnement; ses meubles furent pillés; lui-même fut maltraité et presque mis en pièces au pied de la tribune, après quoi César le fit jeter en prison, ainsi que le questeur Novius pour s'être porté juge d'un magistrat supérieur à lui.

XVIII. Au sortir de la préture, le gouvernement de l'Espagne ultérieure lui échut en partage. Retenu par ses créanciers, il se débarrassa d'eux en donnant des cautions[1]; et, contrairement aux usages et à l'ordre légal, il partit avant que l'on eût réglé tout ce qui regardait les provinces : était-ce crainte du jugement qui le menaçait comme simple particulier, ou pour secourir plus tôt les alliés qui l'imploraient? c'est ce qu'on ignore. Quand il eut pacifié l'Espagne[2], il quitta sa province avec le même empressement, et sans attendre son successeur, afin de briguer à la fois le triomphe et le consulat; mais les

1. « Crassus s'entendit avec les créanciers les plus difficiles et les moins traitables, et se porta caution pour huit cent trente talents. » — Plutarque, *César*, 11.

2. « Il marcha contre les Calléciens et les Lusitaniens, les vainquit, et s'avança

comices étaient déjà convoqués; et comme, pour se porter candidat, il devait rentrer à Rome en simple particulier, et que beaucoup s'opposaient à l'exception qu'il sollicitait, il se vit forcé de renoncer au triomphe pour pouvoir prétendre au consulat [1].

XIX. De ses deux compétiteurs, L. Lucceius et Marcus Bibulus, il s'attacha le premier, qui avait moins de crédit, mais beaucoup de fortune, à condition que Lucceius fournirait l'argent qui serait promis aux centuries au nom de César comme au sien. Instruits de cet accord, les grands craignant que César, revêtu de la première magistrature avec un collègue qui lui serait tout dévoué, ne mît plus de bornes à son audace, conseillèrent à Bibulus de faire les mêmes promesses. La plupart d'entre eux contribuèrent de leur bourse, et Caton lui-même reconnut que cette largesse était conforme aux intérêts de la république. César fut donc élu consul avec Bibulus [2]. C'est pour le même motif que les grands firent assigner aux futurs consuls des fonctions sans aucune importance, telles que l'administration des forêts et des chemins. Vivement blessé de cette injure, César rechercha l'amitié de Cn. Pompée, qui en voulait aux patriciens de leur lenteur à confirmer les actes du vainqueur de Mithridate. En même temps, il réconcilia Pompée avec Crassus [3], son ennemi depuis leur consulat qu'ils avaient exercé dans la plus grande mésintelligence, et il s'unit avec tous les deux, en stipulant que rien

jusqu'à la mer extérieure, en subjuguant des nations qui n'avaient jamais été soumises aux Romains. » — Plutarque, *César*, 12.

1. « Ceux qui demandaient le triomphe étaient obligés de demeurer hors de la ville; et, pour briguer le consulat, il fallait être présent dans Rome. César, pris ainsi entre deux lois opposées, car il était arrivé la veille des comices consulaires, envoya demander au sénat la permission de solliciter le consulat par ses amis, en restant hors de la ville. Caton, armé de la loi, combattit vivement la prétention de César... Alors César prit le parti d'abandonner le triomphe, et de s'attacher au consulat. » — Plutarque, *César*, 13.

2. Voyez Plutarque, *César*, 14.

3. C'est avant son consulat que César réconcilia Pompée avec Crassus. Voyez Plutarque, *César*, 13; *Crassus*, 14; *Pompée*, 47. — Dion, XXXVII, 57. — Florus, IV, 2, 11.

ne se ferait dans la république contre l'avis de l'un des trois [1].

XX. A son entrée en charge[2], il établit le premier que l'on tiendrait un journal des actes tant du sénat que du peuple, et que ce journal serait rendu public. Il fit revivre aussi l'ancien usage de donner au consul, dans le mois où il n'avait pas les faisceaux, un appariteur qui marchait devant lui, et des licteurs qui le suivaient. Il chassa du forum à main armée son collègue qui s'opposait à une loi agraire qu'il avait présentée. Le lendemain, Bibulus se plaignit en plein sénat; mais il ne se trouva personne qui, au milieu de la consternation générale, osât se rendre le rapporteur de l'affaire, ou proposer une de ces mesures telles qu'on en avait souvent décrétées dans des troubles moins graves; et le consul, au désespoir, fut réduit à se renfermer chez lui jusqu'à sa sortie de charge, et à ne témoigner de son opposition que par des édits[3]. Dès lors César gouverna seul et sans contrôle la république; en sorte que des plaisants, pour attester un fait par manière de jeu, écrivaient que la chose avait eu lieu non pas sous le consulat de César et de Bibulus, mais sous celui de Jules et de César, qu'ils nommaient ainsi deux fois par son nom et par son surnom; et bientôt coururent les vers suivants :

Ce n'est pas Bibulus, c'est César qui a tout fait naguère :
Car je ne sache pas que rien ait été fait sous le consulat de Bibulus.

Le canton de Stella[4] consacré par nos ancêtres, et les

1. C'est ce qu'on nomme le premier triumvirat. Cet accord eut lieu l'an 60 avant J.-C.

2. « A peine entré en charge, il publia des lois dignes, non point d'un consul, mais du tribun le plus audacieux. Il proposa, par le seul motif de plaire au peuple, des partages de terres et des distributions de blés. » — Plutarque, *César*, 14.

3. « Bibulus, le collègue de César, convaincu de l'inutilité de ses efforts pour empêcher ces lois, et ayant même couru souvent le risque, ainsi que Caton, de périr dans le forum, passa le reste de son consulat renfermé dans sa maison. » — Plutarque, *César*, 14. — Dion, XXXVIII, 1-8. — Velléius, II, 44.

4. Le canton de Stella, au sud de la Campanie, auprès du mont Callicula.

champs campaniens[1], affermés pour les besoins de l'État, furent distribués par César, sans consulter le sort, à vingt mille citoyens environ, qui avaient trois enfants au moins. Les publicains demandaient une remise : il les déchargea du tiers de leurs redevances, et leur recommanda publiquement de ne pas porter trop haut l'enchère dans l'adjudication des nouvelles fermes. Il fit de même pour le reste, et prodigua tout à tous, parce que personne ne résistait et qu'il brisait quiconque essayait de résister. M. Caton, pour l'avoir apostrophé, fut arraché du sénat par la main de son licteur et traîné en prison[2]. L. Lucullus lui tenait tête avec trop de liberté[3] : il le menaça des tribunaux, et l'effraya tellement que Lucullus lui demanda grâce à genoux. Cicéron, dans un plaidoyer, avait déploré le malheur des temps[4] : le même jour, à la neuvième heure, il fit passer de l'ordre des patriciens dans celui des plébéiens P. Clodius, ennemi de cet orateur, qui depuis longtemps sollicitait cette faveur[5]. Enfin il suscita Vettius contre le parti tout entier de ses adversaires[6], et le paya pour dé-

1. Voici comment Cicéron en parle : « Le plus beau domaine du peuple romain, la source de votre fortune, l'ornement de la paix, le soutien de la guerre, la base des impôts, le grenier des légions, la consolation de la disette. »

2. « Caton essaya de s'opposer à ces décrets. César le fit conduire en prison, dans la pensée que Caton en appellerait de cet ordre aux tribuns ; mais Caton se laissa emmener sans rien dire ; et César, voyant que non-seulement les principaux citoyens étaient révoltés de cette indignité, mais que le peuple lui-même, par respect pour la vertu de Caton, le suivait dans un morne silence, fit prier sous main un des tribuns d'enlever Caton aux licteurs. » — Plutarque, *César*, 14 ; — Aulu-Gelle, IV, 10.

3. Lucullus s'apposait à ce que César fît ratifier les actes de Pompée.

4. Dans son plaidoyer pour C. Antonius, autrefois son collègue dans le consulat, et depuis gouverneur de la Macédoine, qu'il fut accusé d'avoir mal administrée.

5. P. Clodius voulait être nommé tribun du peuple, pour accuser Cicéron : « Du rang de patricien descendu dans l'ordre plébéien, Clodius fit passer une loi qui condamnait au bannissement quiconque aurait fait mourir un citoyen romain sans l'entendre : la loi ne nommait pas Cicéron, mais c'était lui qu'elle attaquait. » — Velléius, II, 45.

6. « Les Pompéiens produisirent un certain Vettius, qu'ils avaient surpris, disaient-ils, épiant l'occasion de tuer Pompée. Vettius, interrogé en plein sénat, accusa quelques personnes de complicité avec lui ; et, devant le peuple, il accusa nommément Lucullus de l'avoir suborné pour assassiner Pompée. » — Plutarque, *Lucullus*, 42.

clarer que plusieurs d'entre eux l'avaient pressé de tuer Pompée, et pour nommer du haut de la tribune les prétendus auteurs de ce complot; mais, quand il vit qu'un ou deux avaient été nommés en vain, et que la fraude était soupçonnée, désespérant du succès d'une entreprise aussi téméraire, il fit, dit-on, empoisonner le dénonciateur[1].

XXI. Vers le même temps César épousa Calpurnie, fille de L. Pison, qui devait lui succéder dans le consulat[2], et maria sa fille Julie à Cn. Pompée, quoiqu'il l'eût promise précédemment à Servilius Cæpion qui l'avait particulièrement aidé peu auparavant à combattre Bibulus[3]. Depuis sa nouvelle alliance avec Pompée, ce fut à lui, et non plus à Crassus, qu'il demanda le premier son avis, quoique ce fût l'usage de maintenir durant toute l'année l'ordre des suffrages, tel qu'il avait été établi aux calendes de janvier.

XXII. Ainsi appuyé du crédit de son beau-père et de son gendre, parmi tant de provinces qu'il pouvait choisir, il préféra les Gaules[4] qui, par leurs avantages et par leur position, lui promettaient une ample moisson de triomphes. Et d'abord il obtint la Gaule Cisalpine à laquelle on joignit l'Illyrie, par la loi du tribun Vatinius; puis le sénat y ajouta la Gaule Chevelue : car les patriciens craignaient que, sur leur refus, le peuple ne la lui donnât. Dans le transport de sa joie, César ne put s'empêcher de se vanter quelques jours après en plein sénat d'être parvenu au comble de ses vœux malgré la résistance et les lamentations de ses adversaires; que désormais il marcherait sur les têtes de

1. Cicéron dit que Vatinius l'assomma dans sa prison.

2. Pison lui succéda dans le consulat, et eut pour collègue A. Gabinius, l'an de Rome 696.

3. « Caton ne cessait de se récrier et de protester en plein sénat contre l'impudence avec laquelle on prostituait l'empire par des mariages; contre ce trafic de femmes, par lequel on gagnait qui des gouvernements de provinces, qui des commandements d'armées et des charges publiques » — Plutarque, *César*, 14.

4. « Pompée, aussitôt après son mariage, remplit d'armes le forum, et fit ratifier les lois de César par le peuple. César obtint, pour cinq ans, le gouvernement des deux Gaules, Cisalpine et Transalpine, auquel on ajouta l'Illyrie avec quatre légions. » — Plutarque, *César*, 14. — Velléius, II, 44.

ses concitoyens; et comme on lui objectait injurieusement que cela ne serait pas facile à une femme, il répondit comme en plaisantant « que Sémiramis avait régné en Syrie[1] et que les Amazones avaient possédé autrefois une grande partie de l'Asie. »

XXIII. A sa sortie de charge, les questeurs C. Memmius et Lucius Domitius demandèrent un rapport sur les actes de l'année qui venait de s'écouler. César, voyant que le sénat, qu'il avait chargé de connaître de cette affaire, ne s'en occupait pas, et que trois jours s'étaient déjà passés en débats inutiles, partit pour sa province[2]; et aussitôt son questeur fut provisoirement poursuivi pour différents délits. Il fut lui-même bientôt cité par le tribun L. Antistius; mais il en appela au collége entier des tribuns, et obtint de ne pas être mis en accusation, attendu qu'il était absent pour le service de la république. Pour assurer désormais son repos, il s'appliqua à s'attacher toujours les magistrats de l'année, à n'aider ou à ne laisser parvenir aux honneurs que ceux de ses compétiteurs qui se seraient engagés à le défendre pendant son absence; il n'hésita pas à exiger de quelques-uns d'entre eux leur parole et même leur signature, comme gage de leur promesse.

XXIV. Mais comme L. Domitius, candidat au consulat, le menaçait publiquement de faire en qualité de consul ce qu'il n'avait pu faire comme questeur, et de lui retirer ses armées, il attira Crassus et Pompée à Luca[3], ville de sa province, et obtint d'eux que, pour écarter Domitius, ils demanderaient tous deux le consulat[4], et le confirmeraient pour cinq ans dans son commandement. Enhardi par ce

1. C'est l'Assyrie qu'il faut entendre.

2. Ce qui hâta son départ, ce fut l'invasion imminente des Helvétiens. Cependant « il ne partit pour son gouvernement qu'après avoir brouillé Cicéron avec Clodius, et avoir fait bannir Cicéron d'Italie. » — Plutarque, *César*, 14.

3. Luca, ville d'Étrurie ; mais alors elle dépendait de la Ligurie, et faisait partie de la Gaule Cisalpine.

4. Voyez dans Plutarque (*Pompée*, 52 ; *Crassus*, 15 ; *Caton*, 41) et dans Dion (XXXIX, 31) le récit des sanglants démêlés de Pompée avec Domitius, que Caton surtout avait excité à la résistance.

succès, il joignit aux légions que la république lui avait données de nouvelles légions qu'il leva à ses frais : une d'elles, composée de Transalpins, reçut même un nom gaulois : car elle s'appelait Alauda[1]. Les soldats en furent disciplinés et habillés à la romaine, et plus tard ils reçurent tous de César le droit de cité. Il ne laissa passer dès lors aucune occasion de guerre, fût-elle injuste et dangereuse; les peuples alliés, aussi bien que les nations ennemies et barbares, se virent attaquer sans raison; en sorte que le sénat résolut à plusieurs reprises d'envoyer des commissaires en Gaule pour examiner l'état des affaires, et que quelques sénateurs[2] proposèrent de livrer César aux ennemis[3]. Mais comme le succès couronnaît ses entreprises, il obtint des prières publiques plus souvent et en plus grand nombre qu'aucun autre général.

XXV. Voici à peu près ce qu'il fit pendant les neuf ans que dura son commandement. Il réduisit en province toute la Gaule qui est bornée par les gorges des Pyrénées et des Alpes, la chaîne des Cévennes, le cours du Rhin et du Rhône, et qui a un circuit d'environ trois millions deux cent mille pas, sans compter les villes alliées et amies. Il imposa aux Gaulois un tribut annuel de quarante millions de sesterces. Le premier des Romains il construisit un pont sur le Rhin[4], attaqua les Germains qui habitent au delà du fleuve, et leur fit essuyer les plus sanglantes défaites[5]. Il attaqua aussi les Bretons[6], peuple inconnu avant

1. Les soldats qui composaient cette légion portaient un casque orné d'une alouette (*alauda*).

2. Caton était du nombre.

3. Ces ennemis étaient les Usipètes et les Tenchthères. — Voyez César, *Guerre des Gaules*, IV; — Dion, XXXIX, 47.

4. V. *Guerre des Gaules*, IV, 17; — Plutarque, *César*, 22; — Dion, XXXIX, 48.

5. Il ne passa pas plus de dix-huit jours au delà du Rhin. Suivant Florus (III, 11), César ne trouva pas d'ennemis à combattre : « A la vue de ce pont, qui était comme un joug imposé à leur fleuve, les Germains s'enfuirent dans les forêts et les marécages ; et, ce qui causa le plus vif regret à César, c'est qu'il ne trouva pas d'ennemis à vaincre. »

6. Voyez César, *Guerre des Gaules*, IV, 20; et V, 1-23; — Plutarque, *César*, 23; — Dion, XXXIX, 50; et XL, 1.

lui, les vainquit, et exigea d'eux de l'argent et des otages. Dans le cours si long de ses triomphes, il n'éprouva pas plus de trois échecs : en Bretagne[1], où sa flotte fut presque anéantie par une violente tempête; en Gaule, où une de ses légions fut taillée en pièces près de Gergovie[2]; et sur les frontières de la Germanie[3], où ses lieutenants Titurius et Aurunculéius périrent dans une embuscade.

XXVI. Dans le même espace de temps, il perdit d'abord sa mère, puis sa fille, et peu de temps après son petit-fils[4]. Cependant le meurtre de P. Clodius avait jeté la consternation dans Rome[5], et le sénat était d'avis de ne créer qu'un consul et de choisir Pompée[6]. Les tribuns du peuple voulaient lui donner César pour collègue; mais celui-ci s'entendit avec eux pour qu'ils proposassent plutôt au peuple de l'autoriser à briguer, quoique absent, un second consulat, puisqu'il était près d'arriver au terme de son commandement; car il ne voulait pas quitter pour ce motif sa province trop tôt et avant d'avoir terminé la guerre. Il obtint ce qu'il demandait; et alors méditant de plus vastes projets, et rempli d'espoir, il ne négligea

1. La flotte de César essuya deux naufrages : l'un, dans la première expédition (*Guerre des Gaules*, IV, 28); l'autre, dans la seconde (*Guerre des Gaules*, V, 10, 11).

2. « Nos soldats, pressés de toutes parts, furent chassés de leur position, après avoir perdu quarante-six centurions... Cette journée nous coûta près de sept cents hommes. » — *Guerre des Gaules*, VII, 51.

3. Sur le territoire des Éburons, dont la plus grande partie habitent entre la Meuse et le Rhin. C'est Ambiorix qui commandait l'ennemi.

4. « César y trouva (en Gaule, à son retour de Bretagne) des lettres par lesquelles ses amis de Rome lui apprenaient le décès de sa fille, qui était morte en couches, chez son mari Pompée. Cet événement causa une vive douleur et à Pompée et à César; et leurs amis en furent troublés, prévoyant que cette mort allait rompre une alliance qui entretenait et la paix et la concorde dans la république travaillée d'ailleurs de maux dangereux; car l'enfant dont Julie était accouchée mourut peu de jours après sa mère. » — Plutarque, *César*, 23 ; — Velléius, II, 47.

5. « Ce fut en ce temps que Milon, qui prétendait au consulat, tua Clodius, dans la chaleur d'une rixe, près de Bovilles. Si cet événement était utile à la république, l'exemple donné ne pouvait l'être. » — Velléius, II, 47.

6. Voyez Plutarque, *César*, 28 ; *Pompée*, 54-56 ; *Caton*, 47-48 ; et Dion, XL, 50, 51.

aucune occasion, soit comme homme public, soit comme simple particulier, de combler les citoyens de largesses et de bons offices. Avec l'argent du butin pris à l'ennemi, il commença la construction d'un marché, dont le terrain coûta plus de cent millions de sesterces. Il promit des jeux et un festin en mémoire de sa fille, ce que l'on n'avait jamais vu avant lui. Voulant exciter au plus haut degré l'attente du peuple, il faisait travailler les gens mêmes de sa maison aux apprêts du festin, quoiqu'il eût traité avec les fournisseurs. Il ordonnait d'enlever de force et de mettre en réserve les gladiateurs en renom, s'ils venaient à combattre contre le gré des spectateurs. Quant aux recrues, ce n'était ni dans l'école, ni par les maîtres d'escrime qu'il les faisait instruire, mais à domicile, et par des chevaliers romains, et même par des sénateurs habiles dans le maniement des armes, qu'il priait instamment, comme on le voit dans ses lettres, de dresser chacun d'eux en particulier, de les exercer, et de leur donner eux-mêmes les préceptes de l'art. Il doubla à perpétuité la solde des légions. Il distribua le blé, dans les années d'abondance, sans mesure et sans bornes; il donna même parfois à chacun des légionnaires un esclave pris parmi les prisonniers de guerre.

XXVII. Pour resserrer les liens de parenté et d'amitié qui l'unissaient à Pompée, il lui offrit en mariage Octavie, nièce de sa sœur, qui était mariée à C. Marcellus, et lui demanda pour épouse sa fille, destinée à Faustus Sylla. Tous ceux qui approchaient de Pompée, la plupart même des sénateurs, il se les était attachés en leur prêtant sans intérêt ou à de modiques intérêts; il comblait de présents les citoyens des autres ordres qui venaient le trouver ou de leur plein gré, ou sur son invitation; il n'oubliait pas non plus leurs affranchis et leurs esclaves, selon qu'ils étaient bien vus du maître ou du patron. Ajoutez que les accusés, les citoyens endettés, les jeunes gens prodigues trouvaient en lui leur unique et leur plus sûr refuge, à moins que les crimes qui pesaient sur eux ne fussent trop

graves, leur dénûment et leur luxe trop grands pour qu'il pût y porter remède : à ceux-là il disait ouvertement « qu'il leur fallait la guerre civile. »

XXVIII. Il n'en mettait pas moins d'empressement à s'attacher les rois et les provinces dans tout l'univers : aux uns il offrait en présent des milliers de captifs, aux autres il envoyait des secours, où et quand elles voulaient, sans prendre l'avis du sénat et du peuple. En outre, il embellissait d'édifices remarquables les villes les plus puissantes de l'Italie, des Gaules, des Espagnes, de l'Asie même et de la Grèce. Tout le monde était épouvanté et se demandait quel était le but de ces manœuvres, lorsque le consul M. Claudius Marcellus[1], ayant d'abord annoncé par un édit qu'il s'agissait du salut de la république, proposa au sénat de donner un successeur à César avant le terme marqué, parce que, la guerre étant terminée et la Gaule pacifiée, l'armée victorieuse devait être licenciée; il voulait encore que dans les comices la candidature de César absent fût écartée, puisque Pompée avait depuis abrogé le décret du peuple[2]. Il était arrivé en effet que Pompée, en portant une loi sur le droit des magistrats, avait oublié d'introduire une exception même en faveur de César dans l'article où il excluait les absents de la poursuite des honneurs; et bientôt, quand la loi était déjà gravée sur l'airain, et déposée dans les archives, il avait corrigé son erreur. Marcellus, non content d'enlever à César ses provinces et son privilége, proposa d'ôter le droit de cité aux colons que César avait conduits à Novocôme, sur la proposition de Vatinius, attendu que ce droit leur avait été accordé par brigue et au mépris des règlements établis[3].

XXIX. César, ému de ces attaques, et comprenant,

1. M. Claudius Marcellus, consul avec Servius Sulpicius Rufus, l'an de Rome 703.

2. Voyez Plutarque, *César*, 29; et Dion, XL, 59.

3. La ville de Côme (dans la Gaule Transpadane) avait pris le nom de *Nouvelle*, Novocôme, depuis que César y avait établi de nouveaux colons. « Marcellus fit battre de verges un des sénateurs de cette ville, qui était venu à Rome, et lui dit qu'il lui imprimait ces marques d'ignominie, pour le faire souvenir qu'il n'était

comme il le disait souvent, qu'il serait plus difficile de le précipiter du premier rang au second, lui le premier citoyen de la république, que du second rang au dernier, résista de toutes ses forces à Marcellus, et lui opposa à la fois les tribuns du peuple et Servilius Sulpicius, l'autre consul. L'année suivante[1], voyant C. Marcellus, qui avait succédé dans le consulat à son cousin germain Marcus, essayer des mêmes manœuvres, il se ménagea, non sans le payer fort cher[2], l'appui de Paul Émile, collègue de Marcellus, et de Caius Curion[3], le plus violent des tribuns. Mais quand il vit qu'on lui résistait obstinément, et que les consuls désignés[4] étaient contre lui, il écrivit au sénat[5] pour le supplier de ne pas lui retirer le privilége qu'il tenait du peuple romain, ou d'ordonner que les autres généraux se démissent également du commandement. Il se flattait, à ce qu'on croit, de rassembler ses vétérans, quand il le voudrait, plus aisément que Pompée ne lèverait de nouveaux soldats. Il proposa aussi à ses adversaires de licencier huit légions et de quitter la Gaule Transalpine, à condition qu'on lui laisserait deux légions et la Gaule Cisalpine, ou même une légion seulement avec l'Illyrie, jusqu'à ce qu'il fût nommé consul.

XXX. Mais comme le sénat n'intervenait pas, et que ses adversaires se refusaient à transiger avec lui des intérêts de la république, il passa dans la Gaule Citérieure, et, après avoir tenu les assemblées provinciales, il s'arrêta à Ravenne, prêt à venger par les armes les tribuns du peuple qui défendaient sa cause, si le sénat venait à prendre contre eux quelque mesure de rigueur. Voilà quel

pas Romain, et qu'il n'avait qu'à les aller montrer à César. » — Plutarque, *César*, 29.

1. L'an de Rome 704.

2. Il lui donna, dit-on, quinze cents talents.

3. Voici le portrait que trace de lui Velléius (II, 48) : « Distingué par sa naissance, hardi, doué d'une éloquence fatale au bien public, prodigue de ses biens et de son honneur, de l'honneur et du bien des autres, alliant l'esprit et la perversité : tel était Caius Curion. »

4. L. Cornélius Lentulus et C. Claudius Marcellus.

5. Voyez Plutarque, *César*, 30, 31.

fut pour lui le prétexte de la guerre civile; mais on croit qu'elle eut d'autres causes. Ainsi Cn. Pompée disait souvent que comme César ne pouvait achever les constructions qu'il avait entreprises, ni réaliser avec ses propres ressources les espérances que le peuple avait conçues de son arrivée, il voulut semer partout le trouble et la confusion. D'autres disent qu'il craignit d'être forcé de rendre compte de tout ce qu'il avait fait de contraire, lors de son premier consulat, aux auspices, aux lois et aux oppositions légales. Caton, en effet, avait menacé à plusieurs reprises, et cela sous la foi du serment, de le citer en justice aussitôt qu'il aurait renvoyé son armée; et l'on annonçait dans le public que, s'il revenait à Rome simple particulier, il lui arriverait, comme à Milon, de plaider sa cause devant les juges au milieu de soldats en armes. Ce qui rend cette opinion plus vraisemblable, c'est ce que raconte Asinius Pollion. A la bataille de Pharsale, César, voyant ses ennemis accablés et taillés en pièces, lui dit en propres termes : « Ils l'ont voulu : moi, César, qui ai accompli de si grandes choses, j'aurais été condamné, si je n'avais imploré le secours de mon armée[1]. » Il y en a qui pensent que, entraîné par l'habitude de commander, il pesa ses forces et celles de ses ennemis, et saisit l'occasion de s'emparer de cette puissance qu'il avait convoitée dès ses premières années. Tel paraissait être aussi l'avis de Cicéron, quand il écrivait, au troisième livre du *Traité des Devoirs,* que César avait toujours à la bouche ces vers d'Euripide, qu'il traduit lui-même ainsi :

« Car s'il faut violer la justice, c'est pour régner
« Qu'il faut la violer : pour tout le reste, pratique la vertu[2]. »

XXXI. Lorsqu'on eut annoncé à César que les tribuns avaient été dépouillés de leur droit de véto, et qu'ils étaient sortis de Rome[3], aussitôt il envoya secrètement

1. Voyez Plutarque, *César*, 46.
2. Euripide met ces paroles dans la bouche d'Etéocle. — *Phéniciennes*, 573.
3. Plutarque raconte qu'ils furent chassés du sénat par le consul Lentulus, et

en avant quelques cohortes[1]; lui-même, pour n'éveiller aucun soupçon, assista par dissimulation à un spectacle public, examina le plan d'une école de gladiateurs qu'il devait faire bâtir[2]; et se livra, comme de coutume, à la joie d'un nombreux festin[3]. Puis, après le coucher du soleil, il fit atteler à un chariot des mules prises au moulin le plus voisin, et s'engagea dans des chemins détournés avec une faible escorte[4]; mais les flambeaux s'étant éteints, il s'égara et erra longtemps à l'aventure. Enfin, au point du jour, il trouva un guide, traversa à pied d'étroits sentiers, et rejoignit ses cohortes sur les bords du Rubicon[5], qui était la limite de sa province. Là, il s'arrêta quelques instants[6], et, songeant à la grandeur de son entreprise, il se tourna vers ceux qui l'entouraient : « Il en est temps encore, dit-il; nous pouvons revenir sur nos pas; mais, si nous passons ce petit pont, le sort des armes décidera de tout. »

XXXII. Il hésitait encore, lorsqu'eut lieu le prodige suivant. Un homme d'une taille et d'une beauté extraordinaires apparut tout à coup, assis sur la rive et jouant du chalumeau. Ses accents avaient attiré, outre des bergers, un grand nombre de soldats des postes voisins, et entre autres des trompettes : il saisit l'instrument de l'un d'eux, s'élança dans le fleuve, et, entonnant avec force une fanfare guerrière, il se dirigea vers l'autre bord. « Allons, dit alors César, où nous appellent les oracles des dieux et l'iniquité de nos ennemis. Le sort en est jeté. »

obligés de s'enfuir en habits d'esclaves, dans des voitures de louage, de peur d'être reconnus.

1. César n'avait auprès de lui que cent cavaliers et cinq mille hommes de pied.

2. A Ravenne.

3. Voyez Plutarque, *César*, 31.

4. Il avait prévenu quelques-uns de ses amis de le suivre, non pas tous ensemble, mais chacun par un chemin différent.

5. Le Rubicon, aujourd'hui Fiumicello ou Pisatello, qui se jette dans l'Adriatique.

6. « Il conféra longtemps avec ceux de ses amis qui l'accompagnaient, et parmi lesquels était Asinius Pollion. Il se représenta tous les maux dont le passage du Rubicon allait être le premier signal, et le jugement qu'on porterait de cette action dans la postérité. » — Plutarque, *César*, 32.

XXXIII. Alors il fit passer son armée, appela auprès de lui les tribuns du peuple qui, chassés de Rome, étaient venus le trouver; et, du haut de la tribune, invoqua la protection de ses soldats en pleurant et en déchirant sa robe. On croit même qu'il promit à chacun d'eux le cens équestre; mais ce bruit repose sur une fausse interprétation. En effet, comme César, dans le discours et les exhortations qu'il adressait à son armée, étendait souvent le doigt de la main gauche, protestant qu'il renoncerait volontiers à son anneau pour satisfaire ceux qui l'aideraient à défendre sa dignité, il arriva que les derniers rangs de l'assemblée, plus à portée de voir l'orateur que de l'entendre, crurent qu'il avait dit ce que le geste leur semblait indiquer; et le bruit se répandit qu'il avait promis le droit d'anneau avec quatre cent mille sesterces.

XXXIV. Voici l'ordre et le résumé des événements qui suivirent. Il soumit le Picenum, l'Ombrie et l'Étrurie; il reçut à discrétion et renvoya L. Domitius qu'on lui avait donné pour successeur à la faveur du tumulte[1], et qui défendait avec une garnison la ville de Corfinium[2]; puis, longeant la mer Supérieure[3], il se dirigea vers Brindes[4], où s'étaient réfugiés les consuls et Pompée pour s'embarquer au plus vite. Après avoir tout tenté inutilement pour s'opposer à leur passage[5], il prit le chemin de Rome, et,

1. Pompée déclara qu'il y avait tumulte, et il abandonna la ville, ordonnant au sénat de le suivre. — Voyez Plutarque, *César*, 33; *Pompée*, 61.

2. Corfinium, au nord du pays des Samnites. « Domitius, désespérant de pouvoir défendre la place, demanda du poison à un de ses esclaves qui était son médecin, et l'avala, dans l'espérance de mourir; mais ayant bientôt appris avec quelle admirable bonté César traitait les prisonniers, il se mit à déplorer son malheur et la précipitation avec laquelle il avait pris cette résolution funeste. Son médecin le rassura, en lui disant que le breuvage qu'il avait bu n'était pas un poison mortel, mais un simple narcotique. Content de cette assurance, Domitius se lève et va trouver César, qui le reçoit en grâce. » — Plutarque, *César*, 35.

3. La mer Adriatique.

4. Pompée, retiré à Brindes, fit d'abord partir les consuls pour Dyrrachium avec ses troupes, et il y passa lui-même bientôt après. — Plutarque, *César*, 35.

5. « César eût voulu le poursuivre, mais il manquait de vaisseaux » — Plutarque, *César*, 35.

après avoir convoqué et harangué le sénat[1], il s'empara des meilleures troupes de Pompée qui étaient en Espagne sous les ordres de trois lieutenants, M. Pétréius, L. Afranius et M. Varron. Il avait dit en partant à ses amis : « Je vais marcher contre une armée sans général. Après quoi je marcherai contre un général sans armée. » Et quoiqu'il eût été arrêté par le siége de Marseille[2], qui, à son passage, lui avait fermé ses portes, et, par une extrême disette de vivres, il soumit néanmoins tout en peu de temps[3].

XXXV. De là, il revint à Rome[4], passa en Macédoine[5], tint Pompée assiégé pendant près de quatre mois en construisant d'immenses ouvrages, le défit enfin à la bataille de Pharsale[6], le poursuivit dans sa fuite jusqu'à Alexan-

1. « Il s'en retourna donc à Rome, après s'être rendu maître, en soixante jours, de toute l'Italie, sans verser une goutte de sang... Il parla aux sénateurs avec humanité et affabilité, les exhortant à députer vers Pompée, pour lui porter de sa part des conditions raisonnables. Mais aucun d'eux n'accepta la commission. » — Plutarque, *César*, 35 ;— Velléius, II, 50.

2. « Marseille ralentit quelque temps sa marche rapide. Cette ville essaya de s'interposer comme arbitre entre les deux chefs armés de la république. » — Velléius, II, 50.

3. Suivant Plutarque (*César*, 36) et Velléius (II, 50), l'armée que commandaient Afranius et Pétréius se rendit à lui dès qu'il parut. Florus (IV, 2) raconte les choses différemment : « En Espagne, la guerre contre les lieutenants de Pompée, mêlée d'événements divers, fut douteuse et sanglante. César entreprit de les assiéger dans leur camp assis près d'Ilerda, sur le Sicoris, et d'intercepter leurs communications avec la ville. Sur ces entrefaites, les pluies du printemps ayant fait déborder la rivière, empêchèrent l'arrivée de ses subsistances. La famine se fit alors sentir dans son camp, et d'assiégeant, il fut comme assiégé lui-même. Mais dès que la rivière eut repris son cours paisible, César pressa ses ennemis avec un nouvel acharnement, les atteignit dans leur retraite vers la Celtibérie, les enferma dans des retranchements et des circonvallations, et les contraignit ainsi de se rendre pour se soustraire à la soif. Ainsi fut réduite l'Espagne Citérieure. L'Ultérieure ne fit pas une longue résistance : car, que pouvait une seule légion après la défaite de cinq autres ? On vit donc, lorsque Varron se fut volontairement soumis, Gadès, le détroit, l'Océan, tout enfin reconnaître le bonheur de César. »

4. Sur ce qu'il fit à Rome, voyez Plutarque, *César*, 37 ; et Dion, XLI, 36.

5. Il faut entendre ici non-seulement la Macédoine proprement dite, mais aussi l'Épire où se trouve Dyrrachium, que César assiégea inutilement. —Voyez Plutarque, *César*, 39 ; *Pompée*, 65 ; — Dion, XLI, 50, 51 ; et Velléius, II, 51.

6. Voyez, pour la description de la bataille de Pharsale, Plutarque, *César*, 42 ; *Pompée*, 68 ; — Dion, XLI, 55 ; — Florus, IV, 2 ; et Velléius, II, 52.

drie, où il apprit sa mort[1]. Voyant que le roi Ptolémée[2] lui tendait aussi des embûches, il entreprit contre ce prince une guerre assurément très-difficile[3], dans une position et dans une saison désavantageuses : car c'était en hiver, et dans sa capitale même, qu'il combattait l'ennemi le plus riche et le plus perfide, tandis que lui-même, pris au dépourvu, manquait de toute espèce de ressources. Vainqueur, il donna le royaume d'Égypte à Cléopâtre et au plus jeune de ses frères, craignant, s'il en faisait une province romaine, qu'elle ne devînt entre les mains d'un gouverneur trop violent une occasion de révolutions[4]. En quittant Alexandrie, il passa en Syrie, et de là dans le Pont, où l'appelaient des nouvelles pressantes de Pharnace : le fils de Mithridate le Grand, profitant des circonstances pour prendre les armes, avait obtenu de nombreux succès qui l'avaient fort enorgueilli. César l'écrasa en une seule bataille, cinq jours après son arrivée, en quatre heures de combat[5]. Aussi se récria-t-il souvent sur le bonheur de Pompée, qui avait dû la plus grande partie de sa gloire militaire à vaincre de si faibles ennemis. Ensuite il défit en Afrique Scipion et Juba[6], qui ranimaient les

1. Sur la mort de Pompée, voyez Plutarque, *Pompée*, 77 ; et Dion, XLII, 3, 4.

2. Ce Ptolémée, 12e du nom, avait succédé, avec sa sœur Cléopâtre, à son père Ptolémée-Aulètes.

3. Sur les divers événements de cette guerre, voyez Plutarque, *César*, 48, 49 ; et Florus, IV, 2. Velléius la résume en ces mots : « Le roi d'Égypte, et ceux qui le gouvernaient, si lâchement perfides pour Pompée, non moins perfides pour César, lui tendirent des piéges à son arrivée ; bientôt même ils osèrent l'attaquer à force ouverte. Leur juste supplice satisfit aux mânes d'un grand capitaine et vengea l'autre. » II, 54.

4. Telle fut aussi la politique d'Auguste : « Ce prince défendit aux sénateurs et aux plus illustres chevaliers romains de pénétrer sans ordre dans cette ville (Alexandrie), et réserva pour lui seul l'administration de l'Égypte, pour ôter le moyen d'affamer l'Italie à ceux qui pourraient un jour s'emparer des forteresses qui défendent les frontières et le littoral de cette province, facile à garder avec peu de troupes, même contre de grandes armées. » — Tacite, *Annales*, II, 59.

5. C'est alors que César, pour marquer la rapidité de sa victoire, écrivit à Amantius, un de ses amis de Rome, ces trois mots seulement : Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. — Voyez Plutarque, *César*, 50.

6. Voyez Plutarque, *César*, 52 ; et Velléius, II, 55.

débris de leur parti; et en Espagne, les fils de Pompée[1].

XXXVI. Durant toutes les guerres civiles, il n'éprouva jamais de revers que par ses lieutenants. Curion périt en Afrique[2]; C. Antonius tomba en Illyrie au pouvoir de l'ennemi[3]; P. Dolabella perdit sa flotte dans cette même province[4]; Cn. Domitius Calvinus perdit son armée dans le Pont[5]. Personnellement, César combattit toujours avec le plus grand succès, sans que la victoire ait jamais été indécise. Il essuya cependant deux échecs : le premier à Dyrrachium[6], où voyant que Pompée ne l'inquiétait pas dans sa retraite, il dit : « Pompée ne sait pas vaincre. » L'autre, à la dernière bataille qu'il livra en Espagne[7], où il désespéra de sa fortune et songea même à se donner la mort.

XXXVII. La guerre terminée, il triompha cinq fois[8], dont quatre dans le même mois, après la défaite de Scipion, mais à quelques jours d'intervalle; et la cinquième, après avoir vaincu les fils de Pompée. Le premier et le plus beau de ses triomphes fut celui des Gaules; le suivant, celui d'Alexandrie; puis vint celui du Pont, celui d'Afrique immédiatement après, enfin, celui d'Espagne; tous avec une pompe et un appareil différents[9]. Le jour qu'il triompha des Gaules, en passant près du Vélabre, l'essieu se rom-

1. Cnéius et Sextus. — Voyez Plutarque, *César*, 56; — Velléius, II, 55; — Florus, IV, 2.

2. Curion périt à Bagrada, en combattant Sabura, général de Juba.

3. « La famine arracha seule à Antoine sa soumission. » — Florus, IV, 2.

4. P. Dolabella, enveloppé par Octavius Libon, lieutenant de Pompée, se rendit comme Antoine.

5. « Arrivé en Asie, César apprit que Domitius, après avoir été battu par Pharnace, s'était enfui du Pont avec une poignée de soldats. » — Plutarque, *César*, 50.

6. Voyez Plutarque, *César*, 39; — *Pompée*, 65.

7. A Munda. « Il n'avait pas encore livré de bataille aussi sanglante, aussi périlleuse que celle de Munda. » — Velléius, II, 55. Pour plus de détails, voyez Florus, IV, 2; et Plutarque, *César*, 56.

8. Voyez, pour la description de ces triomphes, Plutarque, *César*, 55; — Dion, XLIII, 19; — Florus, IV, 2; — Velléius, II, 56.

9. « Les trophées de ses triomphes étaient, pour la conquête des Gaules, en bois de citronnier (d'autres disent en cèdre); pour le Pont, en acanthe; en écailles de tortue, pour Alexandrie; pour l'Afrique, en ivoire; pour l'Espagne, en acier poli. La valeur du butin excéda six cents millions de sesterces. » — Velléius, II, 56.

pit, et il faillit être jeté à bas de son char; il monta au Capitole à la lueur des flambeaux, que portaient dans des candélabres quarante éléphants rangés à droite et à gauche. Quand il triompha du Pont, il fit porter, parmi les plateaux qui figuraient dans la cérémonie, une inscription avec ces trois mots : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu, » qui, au lieu de retracer les faits de la guerre, comme dans les autres triomphes, marquaient avec quelle promptitude elle avait été terminée.

XXXVIII. Il donna à ses vétérans, à titre de butin, vingt-quatre mille sesterces par tête, outre les deux grands sesterces qu'il leur avait comptés au commencement des troubles civils. Il leur assigna aussi des terres, mais non contiguës, pour ne pas dépouiller les possesseurs. Il distribua au peuple, outre dix boisseaux de blé et autant de livres d'huile, trois cents sesterces par tête, qu'il avait promis autrefois[1]; et de plus, cent autres, pour les indemniser du retard. Il remit même le loyer des maisons à Rome, jusqu'à concurrence de deux mille sesterces, et, en Italie, jusqu'à cinq cents seulement. Il ajouta à ses dons un festin public et une distribution de viande, et deux repas après sa victoire en Espagne. En effet, trouvant le premier mesquin, et indigne de sa magnificence, il en fit servir un autre cinq jours après avec beaucoup de profusion.

XXXIX. Il donna des spectacles de différents genres : un combat de gladiateurs, des représentations scéniques dans tous les quartiers de la ville, et cela en toute sorte de langues; des jeux du cirque, des luttes d'athlètes, et une naumachie. Au nombre des gladiateurs figura dans le forum Furius Leptinus, de race prétorienne, et Q. Calpénus, autrefois sénateur et avocat. Des enfants appartenant aux premières familles de l'Asie et de la Bithynie, dansèrent la pyrrhique. Dans les représentations théâtrales, Décimus Labérius, chevalier romain, joua un mime de sa composi-

1. Quand il vint pour la première fois à Rome, après avoir chassé Pompée de l'Italie. — Dion, XLI, 16.

tion[1] : il reçut de César cinq cents sesterces et un anneau d'or; après quoi, quittant la scène, il traversa l'orchestre pour aller s'asseoir sur un des quatorze gradins réservés à l'ordre. Pour les jeux du cirque, on en agrandit l'enceinte des deux côtés, et on l'entoura d'un fossé circulaire rempli d'eau; les jeunes gens les plus distingués par leur naissance y lancèrent des chars attelés de deux et de quatre chevaux, et firent des exercices de voltige. Deux bandes d'enfants, les uns plus jeunes, les autres plus âgés, donnèrent les jeux troyens[2]. Cinq jours furent consacrés à des chasses; et, pour finir, on vit deux armées se livrer une bataille où étaient engagés de part et d'autre cinq cents fantassins, vingt éléphants et trois cents cavaliers. Car, pour qu'ils combattissent plus au large, on avait enlevé les bornes du cirque, et on y avait substitué deux camps placés vis-à-vis l'un de l'autre. Des athlètes luttèrent pendant trois jours sur un terrain élevé pour la circonstance dans le quartier du Champ-de-Mars. Pour le combat naval, on creusa un lac dans la petite Codète[3], où se heurtèrent des galères à deux, trois et quatre rangs de rames, chargées d'un grand nombre de soldats, et simulant les flottes tyrienne et égyptienne. Ces divers spectacles avaient attiré de tous côtés un si prodigieux concours de spectateurs, que la plupart des étrangers couchèrent sous des tentes dressées dans les rues et sur les chemins, et que souvent plusieurs personnes, entre autres deux sénateurs, périrent écrasées dans la foule.

XL. César se consacra dès lors aux soins du gouvernement. Il corrigea le calendrier[4] tellement corrompu depuis longtemps par la faute des pontifes et par l'abus des intercalations, que ni les féries des moissons ne coïncidaient avec l'été, ni celles des vendanges avec l'automne. Il régla l'année sur le cours du soleil, de manière qu'elle fût com-

1. Voyez Macrobe, *Saturnales*, II, 7; — Aulu-Gelle, VIII, 15.
2. Virgile (*Énéide*, V, 545) donne la description de ces jeux.
3. C'était un champ situé au delà du Tibre.
4. Voyez Plutarque, *César*, 59.

posée de trois cents soixante-cinq jours; et, supprimant le mois intercalaire, il ajouta un jour tous les quatre ans; et pour que, dès l'année suivante, le cours du temps concordât avec les calendes de janvier, il plaça entre novembre et décembre deux autres mois; en sorte que l'année où se firent ces règlements eut quinze mois, en comptant le mois intercalaire qui, suivant l'usage, tombait cette année-là.

XLI. Il compléta le sénat[1]; il fit de nouveaux patriciens; il augmenta le nombre des préteurs, des édiles, des questeurs[2], et même des magistrats inférieurs; il réhabilita ceux qui avaient été dégradés par les censeurs ou condamnés pour brigue par les tribunaux. Les comices furent partagés entre lui et le peuple : pour toutes les charges, les candidats au consulat exceptés, le peuple devait nommer à son choix la moitié des magistrats, et César l'autre moitié. Il recommandait ses protégés, en envoyant dans toutes les tribus des tablettes avec ce peu de mots : « César dictateur à telle tribu. Je vous recommande tel et tel, pour qu'ils tiennent leur dignité de votre suffrage[3]. » Il admit aux honneurs même les enfants des proscrits[4]. Il réduisit les tribunaux à deux espèces de juges, les chevaliers et les sénateurs; la troisième juridiction, celle des tribuns de l'épargne, fut supprimée. Il fit le dénombrement du peuple non suivant l'usage et dans le lieu accoutumé, mais par quartiers, et d'après les rôles des propriétaires de maisons. Le nombre de ceux qui recevaient du blé de la république fut réduit de trois cent vingt mille à cent cinquante mille; et pour que ce recensement ne fût pas à l'avenir l'occasion de nouveaux troubles, il établit que, chaque année, le prê-

1. Il n'y eut que trois cents sénateurs jusqu'au temps de Sylla, qui, pour la première fois depuis l'établissement de la république, en augmenta le nombre que César, pour combler les vides ou pour récompenser ses partisans, porta à neuf cents.

2. Il y eut dix préteurs, au lieu de huit; six édiles, au lieu de quatre; le nombre des questeurs fut porté a quarante.

3. Cet exemple fut suivi par Auguste. — Dion, LV, 34.

4. Contrairement à la loi promulguée par le dictateur Sylla, l'an de Rome 673

teur inscrirait, par la voie du sort, ceux qui n'auraient pas encore été dénombrés au lieu et place de ceux qui seraient morts.

XLII. Quatre-vingt mille citoyens furent répartis dans les colonies au delà des mers[1]; et pour que Rome épuisée ne se dépeuplât pas, il défendit par une loi à tout citoyen au-dessus de vingt ans, ou au-dessous de quarante, de s'absenter plus de trois ans de suite de l'Italie, à moins d'y être obligé par le serment militaire; et à tout fils de sénateur, de voyager à l'étranger, à moins de suivre et d'accompagner un magistrat; et à ceux qui élevaient des bestiaux, d'avoir parmi leurs bergers moins d'un tiers d'hommes libres. Il donna le droit de cité à tous ceux qui exerçaient la médecine à Rome et enseignaient les arts libéraux : son but était de les fixer dans la ville et d'en attirer d'autres. A l'égard des dettes, il trompa l'attente de ceux qui comptaient sur de nouvelles tables, comme on leur en avait souvent donné l'espoir[2]; et décréta que les débiteurs satisferaient leurs créanciers suivant l'estimation de leurs biens, tels qu'ils les avaient acquis avant la guerre civile, en déduisant du capital de leurs dettes tout ce qui aurait été payé en espèces ou porté en compte à titre d'intérêt. Cet arrangement abolissait le quart environ de la dette. Il supprima toutes les communautés, excepté celles qui subsistaient de toute antiquité. Il aggrava les peines des crimes; et comme les riches étaient d'autant plus encouragés à en commettre, qu'ils s'exilaient sans rien perdre de leur patrimoine, il condamna les parricides[3], selon le témoignage de Cicéron, à la confiscation de tous leurs biens, et les autres, à la confiscation de la moitié.

XLIII. Il rendit la justice avec beaucoup de soin et beaucoup de sévérité. Il raya même du nombre des séna-

1. A Corinthe surtout et à Carthage.

2. Cœlius, l'an de Rome 706, et Dolabella, l'an 707, avaient, en l'absence de César, fait concevoir cet espoir aux débiteurs. — Voyez Dion, XLII, 22 et 32.

3. Il faut entendre par *parricide* quiconque avait tué un citoyen en temps de paix, comme dans cette loi de Numa : « *Si quis hominem liberum dolo sciens morti duit parricida esto.* »

teurs ceux qui avaient été convaincus de concussion. Il cassa le mariage d'un ancien préteur qui avait épousé une femme deux jours après sa séparation d'avec son mari, quoiqu'il n'y eût aucun soupçon d'adultère. Il soumit à des droits d'entrée les marchandises étrangères. Il interdit l'usage des litières, de la pourpre et des perles, qu'il ne permit qu'à certaines personnes, à certains âges, et pendant des jours déterminés. Il veilla surtout au maintien de la loi somptuaire, en postant autour du marché des gardes qui saisissaient les denrées défendues, et les apportaient chez lui; quelquefois même il envoyait sous main des licteurs et des soldats enlever de dessus la table dressée dans le triclinium celles qui avaient échappé aux gardes.

XLIV. En outre, il formait des projets de jour en jour plus nombreux et plus vastes pour l'embellissement et la commodité de Rome, comme pour la sûreté et l'agrandissement de l'empire. C'était avant tout d'élever à Mars un temple plus grand qu'aucun temple du monde, en comblant le lac où il avait donné le spectacle d'une naumachie, et de construire un immense théâtre au pied du mont Tarpéien; c'était de réduire le droit civil à de justes mesures, et de réunir en un petit nombre de livres les règlements les meilleurs et les plus nécessaires, choisis dans la collection infinie et confuse des lois romaines; c'était d'ouvrir au public des bibliothèques grecques et latines, aussi riches que possible, en confiant à M. Varron le soin de réunir et de classer les volumes; c'était de dessécher les marais Pontins[1]; d'ouvrir une issue au lac Fucin[2]; de construire une route depuis la mer supérieure, le long du versant de l'Apennin, jusqu'au Tibre; de percer l'isthme[3]; c'était d'arrêter les Daces qui s'étaient répandus dans le Pont et dans

1. Les marais Pontins, contrée qui avait 30 milles de long sur 12 ou 15 de large; elle était très-basse, exposée aux inondations de l'Amasénus et de l'Ufénus, et couverte des eaux des montagues. Cette contrée était traversée par la voie Appienne.

2. Le lac Fucin, dans le Latium, au pays des Marses.

3. L'isthme de Corinthe. Démétrius Poliorcète, César, Caligula et Néron entreprirent, mais en vain, ce percement.

la Thrace; c'était de porter bientôt la guerre chez les Parthes[1], en passant par la petite Arménie, et de ne leur livrer bataille qu'après avoir fait l'essai de leurs forces. Voilà ce ce qu'il préparait et ce qu'il méditait, quand la mort le prévint; mais, avant d'en venir là, il ne sera pas hors de propos de donner une idée succincte de l'ensemble de sa personne, de sa complexion, de sa mise, de ses mœurs, non moins que de ses goûts civils et militaires.

XLV. Il avait la taille haute, le teint blanc, les membres bien faits, le visage un peu plein, les yeux noirs et vifs, la santé robuste; seulement, dans les derniers temps de sa vie, il lui arrivait souvent de s'évanouir tout à coup, et de faire des songes effrayants. Il eut aussi deux attaques d'épilepsie dans l'exercice de ses fonctions[2]. Il poussait jusqu'au scrupule le soin de sa personne, au point de se faire non-seulement tondre et raser la barbe avec soin, mais même épiler, comme on le lui a reproché. Comme il souffrait impatiemment d'avoir la tête chauve, ce qui lui avait plus d'une fois attiré les plaisanteries de ses ennemis[3], il avait pris l'habitude de ramener sur son front les rares cheveux qu'il avait par derrière; et de tous les honneurs que lui conférèrent le peuple et le sénat, il n'en est pas qu'il ait accueilli et pratiqué plus volontiers que le droit de porter toujours une couronne de laurier. On dit aussi qu'il était recherché dans sa mise. Il portait un laticlave frangé qui lui descendait sur les mains, sans oublier jamais de serrer sa toge au-dessus du laticlave; et cette ceinture était fort lâche. C'est ce qui donna lieu au mot de Sylla[4] qui conseillait souvent aux grands « de se méfier de ce jeune homme qui serrait mal sa ceinture. »

XLVI. Il habita d'abord une maison modeste dans la

1. « Il avait formé le dessein de porter la guerre chez les Parthes, et il en faisait les préparatifs. » — Plutarque, *César*, 58.

2. La première, à Cordoue; la seconde, à Thapsus, en Afrique, au moment de livrer bataille.

3. Voyez plus bas, ch. 51.

4. Voyez Dion, XLIII, 43.

rue Subura[1]; puis, après son grand pontificat, il fut logé aux dépens de la république dans la voie Sacrée. On rapporte qu'il aimait passionnément l'élégance et la somptuosité; qu'ayant commencé, et achevé à grands frais, la construction d'une maison de campagne sur le territoire d'Aricie, il la fit jeter à bas tout entière, parce qu'elle ne répondait pas exactement à son attente, quoiqu'il ne fût encore qu'un mince personnage couvert de dettes; que dans ses expéditions il emportait avec lui des carrés en marqueterie et des pavés en mosaïque.

XLVII. On dit qu'il n'alla en Bretagne que dans l'espoir d'y trouver des perles[2]; qu'il en comparait la grosseur, que parfois il les pesait dans sa main; qu'il recherchait avec fureur les pierres précieuses, les vases ciselés, les statues, les tableaux d'anciens maîtres; qu'il payait un prix fou des esclaves bien faits et bien élevés, au point qu'il en avait honte lui-même, et défendait d'inscrire la somme sur ses livres de compte.

XLVIII. Dans les provinces, il traitait tous les jours, et à deux tables différentes : à l'une s'asseyaient ceux qui portaient le sayon ou le pallium; à l'autre, les Romains vêtus de la toge et les personnages marquants des provinces. Telle était la discipline exacte et sévère à laquelle il soumettait les gens de sa maison dans les petites comme dans les grandes choses, qu'il fit mettre aux fers son boulanger, pour avoir servi à ses convives un autre pain qu'à lui, et qu'il punit de la peine capitale, sans y avoir été provoqué par aucune plainte, un affranchi qu'il aimait beaucoup, et qui avait outragé la femme d'un chevalier romain.

XLXIX. Ses mœurs n'ont été décriées, il est vrai, qu'à cause de ses relations avec Nicomède; mais l'opprobre en est éternel, ineffaçable, et l'a exposé aux outrages de tout

1. Subura, rue de Rome, dans le second quartier, où se vendaient les denrées et où demeuraient les filles publiques.

2. « La Bretagne produit de l'or, de l'argent et d'autres métaux... La mer engendre aussi des perles. » — Tacite, *Agricola*, 12.

le monde. Je ne parle pas des vers si connus de Calvus Licinius :

« ..... Tout ce que la Bithynie
« Et l'amant de César ont jamais possédé. »

Je passe sous silence les discours de Dolabella et de Curion le père, où Dolabella le nomme « la concubine de la reine et le coussin de la litière royale, » et Curion « le cloaque de Nicomède » et « la prostituée de Bithynie. » Je ne dis rien non plus des édits de Bibulus, où il le traita de « reine de Bithynie, » ajoutant que, « après avoir aimé un roi, il aime maintenant la royauté. » C'est dans le même temps, s'il faut en croire M. Brutus[1], qu'un certain Octavius, à qui la faiblesse de son esprit donnait le droit de parler librement, salua Pompée devant une assemblée nombreuse, en l'appelant roi, et César en l'appelant reine. C. Memmius alla jusqu'à lui reprocher d'avoir servi d'échanson à Nicomède, avec les autres mignons, dans un nombreux festin auquel assistaient plusieurs négociants romains, dont il cite les noms. Cicéron ne se contenta pas d'avoir écrit dans quelques-unes de ses lettres que César avait été conduit par les satellites de Nicomède dans l'appartement royal; que, vêtu d'une robe de pourpre, il s'était couché sur un lit d'or; et que le descendant de Vénus[2] avait prostitué en Bithynie la fleur de son âge : un jour que César plaidait devant le sénat la cause de Nysa, fille de Nicomède, et rappelait les bienfaits dont ce prince l'avait comblé : « Laisse là, je te prie, ces bienfaits, dit Cicéron; on sait ce qu'il t'a donné, et ce que tu lui as donné toi-même. » Enfin, quand il triompha des Gaules, ses soldats, entre autres chansons, telles qu'ils en chantent par plaisanterie en suivant le char du vainqueur, répétèrent ce couplet si connu :

« César a soumis les Gaules, Nicomède a soumis César.
« César triomphe aujourd'hui pour avoir soumis les Gaules;
« Nicomède ne triomphe pas pour avoir soumis César. »

1. M. Brutus, le meurtrier de César.
2. Voyez plus haut, ch. 6.

L. On s'accorde à dire qu'il était enclin au libertinage, et dépensait beaucoup pour ses plaisirs. Il séduisit un grand nombre de femmes distinguées : entre autres Postumie, épouse de Servius Sulpicius; Lollie, épouse d'Aulus Gabinius; Tertulla, épouse de M. Crassus; et même Mucie, épouse de Cn. Pompée. Car les deux Curions, père et fils, et beaucoup d'autres, ont reproché à Pompée d'avoir poussé la possession du pouvoir jusqu'à épouser la fille de l'homme à cause duquel il avait répudié sa femme dont il avait eu trois enfants, de celui qu'il avait coutume d'appeler en gémissant son Égisthe. Mais il chérit plus que toutes les autres Servilie, mère de M. Brutus[1]. C'est pour elle qu'il acheta, pendant son premier consulat, une perle qui lui coûta six millions de sesterces; et pendant la guerre civile, sans compter d'autres largesses[2], il lui fit adjuger à vil prix de vastes domaines qu'on vendait à l'encan; et, comme on se récriait sur le bon marché, Cicéron dit plaisamment : « Il est d'autant meilleur, qu'on a fait déduction de Tertia. » On soupçonnait, en effet, Servilie de prostituer sa fille Tertia à César.

LI. Il paraît qu'il ne respecta pas non plus le lit conjugal dans les provinces, si l'on s'en rapporte à ce distique, que les soldats chantèrent encore lors de son triomphe des Gaules :

« Romains, veillez sur vos femmes : nous ramenons le chauve adultère.

« En Gaule tu as dissipé par le libertinage l'or que tu as emprunté ici.

LII. Il aima aussi des reines, entre autres Eunoé de Mauritanie, épouse de Bogude[3]; et, si l'on en croit Nason[4], il la combla, ainsi que son mari, de présents magnifiques. Mais il s'éprit surtout de Cléopâtre, avec laquelle il s'oublia

1. C'est ce qui a donné lieu de penser que Brutus était le fils de César.
2. Voyez Dion, XLIII, 47.
3. Le royaume de Mauritanie était alors partagé entre Bocchus et Bogude.
4. M. Actorius Nason, déjà cité au ch. 9.

souvent à table jusqu'au lever du jour; et il aurait navigué en Égypte jusqu'à l'Éthiopie, sur un navire à chambres, si son armée n'avait refusé de le suivre. Enfin il la fit venir à Rome[1], et ne la renvoya pas sans l'avoir chargée d'honneurs et de dons; il souffrit même que le fils[2] qu'il avait eu d'elle fût appelé de son nom. Quelques Grecs ont rapporté que ce fils ressemblait à César par les traits et la démarche; et Antoine affirma au sénat que César l'avait reconnu[3], au su de C. Matius, de C. Oppius, et des autres amis de César. C. Oppius, croyant que le fait avait besoin d'être établi et justifié, publia un écrit sous ce titre : « César n'est pas le père de l'enfant que désigne Cléopâtre. » Helvius Cinna, tribun du peuple, a avoué à plusieurs personnes avoir eu entre les mains une loi toute prête et toute rédigée, qu'il devait porter en l'absence de César, et par son ordre, à l'effet de lui conférer le droit d'épouser à son choix autant de femmes qu'il voudrait, pour avoir des héritiers. Et, afin que personne ne doute qu'il avait une détestable réputation d'impureté et de libertinage, Curion, le père, l'appelle dans un de ses discours, « le mari de toutes les femmes, et la femme de tous les maris. »

LIII. A l'égard du vin, ses ennemis même sont convenus qu'il en faisait un usage très-modéré. On connaît le mot de M. Caton : « César seul entre tous a conspiré à jeun la ruine de la république. » C. Oppius nous apprend qu'il mangeait de tout indifféremment, au point que son hôte lui ayant servi un jour de l'huile rance au lieu d'huile nouvelle[4], il affecta seul d'en redemander, tandis que les autres convives n'y touchaient pas, pour ne pas paraître taxer son hôte de négligence ou de grossièreté.

LIV. Il ne montra de désintéressement ni dans les commandements militaires, ni dans les charges civiles. On a

1. Voyez Dion, XLIII, 27. Sur ses relations avec Cléopâtre, en Egypte, voyez Plutarque, *César*, 49; et Dion, XLII, 34 et 44.
2. Césarion, qui fut tué par Auguste.
3. Antoine voulait par là nuire à Octave, fils adoptif de César.
4. Voyez Plutarque, *César*, 17.

établi les preuves en mains qu'en Espagne il mendia et reçut du proconsul et des alliés de l'argent pour payer ses dettes, et qu'il pilla en ennemi certaines villes de Lusitanie, quoiqu'elles eussent accepté ses conditions et lui eussent ouvert leurs portes. En Gaule, il dépouilla les temples et les sanctuaires des dieux, remplis d'offrandes, et détruisit les villes plus souvent pour faire du butin que pour punir la rébellion. Il en résulta qu'il eut de l'or en abondance, et qu'il le fit vendre en Italie et dans les provinces au prix de trois mille sesterces la livre. Dans son premier consulat, il enleva du Capitole trois mille livres pesant d'or, et y substitua le même poids de cuivre doré. Il vendit les titres d'alliés et de rois [1], à tel point qu'il extorqua à Ptolémée seulement près de six millions de talents en son nom et au nom de Pompée [2]. Plus tard enfin, ce ne fut qu'à force de rapines manifestes et de sacriléges qu'il put subvenir aux frais des guerres civiles, des triomphes et des spectacles.

LV. Comme orateur [3] et comme capitaine, César a égalé ou surpassé la gloire des hommes les plus éminents. Après l'accusation qu'il intenta à Dolabella [4], on le mit sans contestation au rang des premiers avocats. Du moins Cicéron, dans son ouvrage adressé à Brutus, où il fait l'énumération des orateurs, affirme « qu'il n'en connaît pas qui ne doive le céder à César; que son élocution a constamment de l'élégance, de l'éclat, de la grandeur même, et comme un caractère de noblesse. » Il écrit encore à Cornélius Népos : « Eh bien! quel orateur préférerez-vous à César parmi ceux qui n'ont été qu'orateurs? En est-il dont les pensées soient plus fines et plus serrées? dont les expres-

1. « Il veut, je pense, acheter quelque royaume à César, » dit Cicéron, en parlant d'Ariarathe, qui était venu à Rome.

2. Voyez Dion, XLIX, 12.

3. « Pour C. Jules César, s'il n'avait vaqué qu'aux fonctions du barreau, nul ne pourrait mieux disputer le prix à Cicéron. Il y a en lui tant de force, de finesse, de feu, que vous diriez qu'il parlait avec le même feu qu'il combattait. » — Quintilien, X, 1. Voyez encore X, 2, et XII, 10

4. Voyez plus haut, ch. 4.

sions soient plus élégantes ou plus choisies? » Dans sa première jeunesse, il paraît avoir adopté le genre d'éloquence de Strabon César [1]; plusieurs passages de sa Divination sont même empruntés littéralement au discours de Strabon, intitulé *Pour les Sardes*. On dit qu'il débitait d'une voix claire, que ses mouvements et ses gestes étaient animés et pleins de grâce. Il a laissé plusieurs discours, dont quelques-uns lui sont attribués sans raison. Auguste pense avec raison que le discours *Pour L. Métellus* [2] a plutôt été recueilli par des sténographes [3] qui reproduisaient mal les expressions de l'orateur, que publié par César lui-même. Je trouve en effet des exemplaires où ce discours n'est pas intitulé *Pour Métellus*, mais *adressé à Métellus*; et pourtant César y parle en son nom, justifiant Métellus et se justifiant lui-même des accusations de leurs ennemis communs. Auguste ne croit pas non plus que les *Harangues* à ses soldats en Espagne soient de lui, et pourtant on lui en attribue deux, dont l'une est censée avoir été prononcée lors du premier combat [4], et l'autre lors du second [5], où Asinius Pollion dit que l'attaque soudaine des ennemis ne laissa pas même à César le temps de haranguer ses troupes.

LVI. Il a laissé aussi des Commentaires sur ses campagnes, tant de la guerre des Gaules que de la guerre civile contre Pompée; car on ne connaît pas l'auteur de la Guerre d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne. Les uns pensent que c'est Oppius, les autres Hirtius, qui aurait même complété le dernier livre de la Guerre des Gaules. Voici comment Cicéron parle des Commentaires dans l'ouvrage intitulé *Brutus* : « César a écrit des Commentaires tout à fait dignes d'estime : c'est la nature, la simplicité, la grâce même; point de ces ornements oratoires qui sont

1. Cicéron (*Brutus*, 48) dit de Strabon César, qu'il manquait de force, mais était plein de grâce.
2. L. Métellus, le tribun du peuple, dont il est question au ch. 16.
3. Les Grecs les appelaient ταχύγραφοι ou σημειόγραφοι.
4. Auprès d'Ilerda.
5. A Munda.

comme la parure de l'éloquence ; en voulant préparer des matériaux à ceux qui entreprendraient d'écrire l'histoire, il a peut-être fait plaisir aux sots qui seront tentés de broder ce canevas, mais il a certainement ôté aux gens raisonnables l'envie d'écrire après lui. » Hirtius dit aussi, en parlant des mêmes Commentaires : « Ils sont généralement si estimés que César semble avoir plutôt ravi, que fourni aux écrivains l'occasion de traiter ce sujet. Nous sommes néanmoins plus à même que les autres d'admirer l'ouvrage ; si les autres savent combien le style en est correct et pur, nous savons encore avec quelle facilité, avec quelle vitesse il a été composé[1]. » Asinius Pollion croit que les Commentaires ont été rédigés avec peu de soin et peu de respect pour la vérité ; que, quand il raconte ce qui a été fait par d'autres, il croit légèrement ; et que, quand il parle de lui-même, il altère les faits ou à dessein ou faute de mémoire ; il pense que César aurait revu et corrigé son ouvrage. César a laissé encore deux livres *Sur l'Analogie*[2], deux autres appelés *Les Anti-Catons*[3], et en outre un poëme intitulé : *Le Voyage*[4]. Le premier de ces

1. Voyez encore Bayle, *César*, note G ; — Montaigne, *Essais*, II, 10.

2. « L'illustre grammairien faisait une guerre impitoyable aux locutions vicieuses, aux mots mal autorisés, à la mauvaise orthographe. Un barbarisme le faisait frissonner d'horreur : « Fuyez, disait-il, fuyez comme un écueil tout mot inouï et inaccoutumé. » L'ouvrage, autant qu'on en peut juger par les citations des anciens, était tout pratique et destiné aux jeunes gens non moins qu'aux hommes faits. » — A. Pierron, *Littér. romaine*, 303. — Voyez Cicéron, *Brutus*, 72.

3. « L'*Anti-Caton* n'était pas un discours en quelques pages : c'était un gros ouvrage en deux livres... On conçoit que César éprouvât le besoin de rabaisser à une plus juste mesure ce que Cicéron avait élevé jusqu'au ciel. Était-ce donc une raison pour quêter partout des calomnies, pour inventer des mensonges, pour gonfler un énorme pamphlet de toutes les haines et de tous les venins ? » — A Pierron.

4. « Quant aux vers de César (à en juger par ceux qu'a conservés le biographe de Térence), ce sont des vers bien tournés et bien frappés, d'une facture sévère et élégante ; des hexamètres que n'eussent désavoués ni Lucrèce, ni Catulle ; qui valent mieux que ceux de Cicéron sur le même sujet, et qui montrent que César n'avait qu'à vouloir pour être compté parmi les favoris des muses. Il est même probable que, si nous avions *le Voyage*, nous y trouverions un peu plus à admirer que ne veut bien le dire le malin interlocuteur qui persifle, dans le *Dialogue des orateurs*, les discours de César et ses poésies. » — Pierron.

ouvrages fut composé dans le temps où il passa les Alpes, en quittant la Gaule Citérieure pour aller rejoindre son armée après avoir tenu les assemblées provinciales; le second, vers le temps où se donna la bataille de Munda; le dernier, quand il alla de Rome dans l'Espagne ultérieure en vingt-quatre jours. Nous avons aussi ses lettres au sénat : il est le premier, ce semble, qui les ait écrites sur plusieurs feuillets, et en forme de journal; avant lui, les consuls et les généraux écrivaient toujours du haut en bas du papier. Il nous reste aussi des lettres de lui à Cicéron, ainsi qu'à ses amis, sur ses affaires domestiques. S'il avait quelques secrets à leur mander, il écrivait par chiffres [1], c'est-à-dire en disposant les lettres dans un ordre tel qu'on ne pouvait en former aucun mot : si on veut les déchiffrer, il faut prendre la quatrième lettre de l'alphabet D pour A, et ainsi des autres. On cite encore quelques ouvrages de sa jeunesse et de son adolescence, tels que l'*Éloge d'Hercule*, une tragédie d'*OEdipe*, et un *Recueil de bons mots* [2]. Auguste défendit qu'on publiât aucun de ces opuscules, dans une lettre aussi courte que simple adressée à Pompéius Macer, qu'il avait chargé de mettre en ordre les bibliothèques.

LVII. Il excellait à manier les armes et les chevaux [3], supportait la fatigue au delà de toute croyance, marchait à la tête des légions, quelquefois à cheval, le plus souvent à pied, la tête découverte, par le soleil comme par la pluie. Il franchit les plus grandes distances avec une merveilleuse rapidité, sans bagage et sur un chariot de louage, faisant cent milles par jour. Si les fleuves l'arrêtaient, il les traversait à la nage ou soutenu par des outres gonflées, en sorte qu'il lui arriva souvent de devancer ses courriers.

LVIII. On ne sait ce qu'on doit le plus admirer dans ses expéditions, de sa prudence ou de sa hardiesse. Il ne con-

1. Voyez Aulu-Gelle, XVII, 9.
2. Il s'agit sans doute de ces ἀποφθέγματα, dont parle Cicéron (*Lettres familières*, IX, 16).
3. Voyez Plutarque, *César*, 17.

duisit jamais son armée par des chemins dangereux, sans avoir étudié à fond la situation des lieux; il ne la transporta pas non plus en Bretagne, avant d'avoir examiné lui-même les ports, la navigation et les points accessibles de l'île. Ce même César, à la nouvelle que son camp était assiégé en Germanie[1], traversa les postes ennemis sous un costume gaulois pour rejoindre ses légions. Il fit le trajet de Brindes à Dyrrachium, au milieu de l'hiver, malgré les flottes qui lui fermaient le passage; et comme les troupes auxquelles il avait donné l'ordre de le suivre tardaient à venir, malgré les messages réitérés qu'il leur avait envoyés, il se résolut à monter seul, la nuit, dans une petite barque; il ne se fit connaître, et ne consentit à ce que le pilote cédât à la tempête que lorsqu'il faillit être englouti dans les flots[2].

LIX. Jamais scrupule religieux ne lui fit abandonner ni différer une entreprise. Quoique la victime eût échappé des mains du sacrificateur, il ne laissa pas de partir contre Scipion et Juba[3]. Comme il était tombé en débarquant, il interpréta ce présage en sa faveur, et dit : « Je te tiens, Afrique[4]. » Pour éluder les prédictions qui annonçaient que le succès et la victoire dans cette province étaient fatalement attachés au nom des Scipions, il eut avec lui dans son camp un membre très-méprisé de la famille Cornélia, qui portait le surnom infamant de Salution[5].

LX. L'occasion le déterminait à engager le combat, sans qu'il y fût décidé à l'avance : c'était souvent aussitôt après une marche, quelquefois par des temps affreux, et quand on ne s'attendait pas à lui voir faire un mouvement. Mais

1. Chez les Éburons.

2. César ne parle pas de ce fait dans ses Commentaires. Voyez Plutarque, *César*, 38; — Dion, XLI; 46; — Florus, IV, 2; — Valère-Maxime, IX, 8, 2; — Lucain, V, 577.

3. « César lui-même, malgré l'avis du souverain haruspice, qui lui conseillait de ne point passer en Afrique avant le solstice, n'y passe-t-il pas? S'il n'avait agi ainsi, toutes les troupes de ses adversaires se fussent rassemblées en un même point. » — Cicéron, *Divin.*, 24.

4. Voyez Dion, XLII, 58.

5. Voyez Plutarque, *César*, 52

dans les derniers temps il se décidait moins vite à combattre, pensant que, plus il avait remporté de victoires, moins il devait se commettre avec la fortune, et qu'il ne gagnerait pas autant à une victoire qu'il pouvait perdre à une défaite. Jamais il ne battit l'ennemi sans lui prendre son camp : ainsi il ne lui donnait pas le temps de revenir de son effroi. Quand l'issue du combat était douteuse, il renvoyait les chevaux[1], en commençant par le sien, afin de mettre ses soldats dans la nécessité de vaincre, en leur ôtant la ressource de la fuite.

LXI. Il avait un cheval remarquable[2] : ses pieds ressemblaient à ceux d'un homme, et son sabot était fendu en forme de doigts. Les haruspices ayant déclaré que la naissance de ce cheval promettait à son maître l'empire de l'univers, il le nourrit avec le plus grand soin. Il fut le seul et le premier qui le monta. Dans la suite, il en consacra le souvenir en plaçant son image dans le temple de Vénus mère.

LXII. Il rallia souvent à lui seul son armée qui pliait, barrant le chemin aux fuyards, les arrêtant l'un après l'autre, et les prenant à la gorge pour leur faire tourner le visage à l'ennemi. Telle était la frayeur qu'il leur inspirait d'ordinaire, qu'un porte-enseigne, qu'il retenait ainsi, le menaça de la pointe de son arme, et qu'un autre, dont il avait saisi l'étendard, le lui laissa dans la main.

LXIII. Voici des preuves non moins grandes, plus grandes même, de sa fermeté. Après la bataille de Pharsale, il avait fait prendre les devants à ses troupes, qu'il envoyait en Asie, et lui-même traversait le détroit de l'Hellespont sur un petit bâtiment de transport, lorsqu'il rencontra C. Cassius, du parti contraire, avec dix vaisseaux à éperon. Loin de fuir, il alla droit à lui,

1. C'est ce qu'il fit, entre autres circonstances, dans sa guerre contre les Helvétiens : «César fait éloigner son cheval d'abord et tous les autres ensuite, pour ôter tout espoir de fuir et rendre le péril égal. » — César, *Guerre des Gaules*, I, 25. — Il agit de même à la bataille de Munda. — Florus, IV, 2 ; — Velléius, II, 55.

2. Voyez Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 42.

l'exhorta de lui-même à se rendre, et reçut sa soumission.

LXIV. A l'attaque d'un pont dans Alexandrie, une irruption soudaine de l'ennemi l'avait contraint à se jeter dans une barque. Comme la foule s'y était précipitée avec lui, il s'élança dans la mer, et nagea l'espace de soixante pas jusqu'au vaisseau le plus proche, tenant sa main gauche élevée pour ne pas mouiller le papier qu'il portait, et tirant son manteau avec ses dents, de peur de laisser cette dépouille à l'ennemi[1].

LXV. Son estime pour les soldats ne se mesurait ni sur leur conduite, ni sur leur patrimoine, mais seulement sur leur force d'âme, et il les traitait avec autant de rigueur que de bonté. Ce n'était ni en tout lieu ni en tout temps, mais quand l'ennemi était proche, qu'il les tenait en bride; et alors il maintenait la discipline la plus sévère, ne leur annonçait ni le moment du départ, ni celui du combat; mais les trouvant toujours prêts et sur leurs gardes, il les emmenait inopinément partout où il voulait. C'est ce qu'il avait même coutume de faire, sans motif, surtout les jours de fêtes et de pluie. Il leur recommandait souvent d'avoir l'œil sur lui, et soudain il disparaissait, soit de jour, soit de nuit, et forçait sa marche pour lasser les traînards.

LXVI. Si l'annonce des forces ennemies effrayait son armée, ce n'était ni en les niant, ni en les diminuant qu'il la rassurait, mais en les grossissant au delà même de la vérité. Comme l'arrivée prochaine de Juba avait jeté l'effroi parmi ses soldats, il les assembla et leur dit : « Sachez que dans peu de jours le roi sera ici avec dix légions, trente mille cavaliers, cent mille soldats armés à la légère et trois cents éléphants. Que quelques-uns d'entre vous cessent donc de demander ou de croire rien de plus, et qu'ils s'en rapportent à moi qui sais à quoi m'en tenir; sinon, je les embarquerai sur le plus vieux de mes vais-

1. Plutarque (*César*, 49) et Dion (XLII, 40) racontent le même fait : sur quoi Voltaire dit : « Ne croyez pas un mot de ce conte ; croyez plutôt César, qui n'en dit mot dans ses *Commentaires*, et soyez bien sûr que, quand on se jette dans la mer, et qu'on tient des papiers à la main, on les mouille. »

seaux, pour qu'ils soient le jouet des vents et abordent sur n'importe quel rivage. »

LXVII. Il ne faisait pas attention à toutes les fautes, et ne les punissait pas en proportion de leur gravité ; mais il poursuivait et châtiait cruellement les déserteurs et les séditieux, et fermait les yeux sur les autres délits. Quelquefois, après un grand combat et une victoire, il exemptait les troupes de tous leurs travaux, et leur laissait pleine liberté de s'ébattre çà et là, répétant sans cesse « que ses soldats même parfumés pouvaient bien combattre. » Quand il leur parlait, il ne les appelait pas « soldats, » mais leur donnait le nom plus doux de « compagnons d'armes. » Il aimait à les voir bien vêtus, et leur donnait des armes enrichies d'or et d'argent, autant pour la beauté du coup d'œil que pour les y attacher davantage dans les combats, par la crainte de les perdre. Il les aimait tant, qu'à la nouvelle de la défaite de Titurius, il laissa croître sa barbe et ses cheveux, et ne les coupa qu'après avoir vengé son lieutenant. Voilà comment il les rendit si attachés à sa personne et si braves.

LXVIII. Au commencement de la guerre civile, les centurions de chaque légion lui offrirent d'équiper chacun un cavalier sur leur pécule, et tous les soldats voulurent le servir gratuitement, sans blé ni paye, les plus riches se chargeant d'entretenir les plus pauvres. Dans le cours d'une guerre si longue, aucun d'eux ne passa à l'ennemi ; ceux qui furent faits prisonniers refusèrent pour la plupart de racheter leur vie à la condition de servir contre lui [1]. Qu'ils assiégeassent l'ennemi ou fussent eux-mêmes assiégés, ils supportaient si courageusement la faim et les autres nécessités de la guerre, que Pompée, voyant, lors du blocus de Dyrrachium, une espèce de pain d'herbes dont ils se nourrissaient, dit « qu'il avait affaire à des bêtes

1. C'est ce que fit T. Pontius, tombé au pouvoir de Scipion, et auquel on offrait la vie sauve, s'il consentait à servir la cause de Pompée : « Je te remercie, Scipion, répondit-il ; mais je ne puis accepter la vie à cette condition. » — Valère-Maxime, III, 8, 7.

féroces, » et les fit emporter au plus vite avec défense de le montrer à personne, de peur que la constance et l'obstination de l'ennemi ne décourageât les siens. Ce qui prouve avec quelle bravoure ils combattaient, c'est qu'après leur unique défaite à Dyrrachium, ils demandèrent spontanément à être punis, et que César dut les consoler au lieu de les châtier. Dans toutes les autres rencontres, ils défirent facilement les troupes innombrables de leurs adversaires, quoiqu'ils fussent beaucoup moins nombreux. Enfin une cohorte de la sixième légion, chargée de la défense d'un fort, soutint pendant plusieurs heures le choc de quatre légions de Pompée : elle fut presque tout entière percée par la multitude des flèches ennemies, dont cent trente mille furent trouvées dans le retranchement. Cet héroïsme n'étonne point, quand on songe aux exploits individuels, à celui du centurion Cassius Scæva[1], à celui du soldat C. Acilius[2], pour n'en pas citer d'autres. Scæva, bien qu'ayant un œil crevé, la cuisse et l'épaule traversées, son bouclier percé de cent vingt coups, ne quitta point la porte du fort qu'on lui avait donné à garder. Acilius, dans un combat naval auprès de Marseille, saisit un vaisseau ennemi de la main droite : on la lui coupa, et renouvelant la conduite mémorable du Grec Cynægire, il s'élança dans le navire, poussant quiconque l'arrêtait avec son bouclier.

LXIX. Pendant dix ans que dura la guerre des Gaules, ses soldats ne se révoltèrent pas une seule fois; il eut quelques révoltes durant les guerres civiles; mais elles furent promptement apaisées, et bien plus par l'autorité de César que par son indulgence. Car, loin de céder jamais à la sédition, il y résista toujours. A Plaisance[3], il licencia ignominieusement la neuvième légion tout entière, quoique Pompée fût encore en armes; et ce ne fut

1. Voyez Florus, IV, 2; — Valère-Maxime, III, 2, 23; — Plutarque, *César*, 16.

2. Voyez Valère-Maxime, III, 2, 22; — Plutarque, *César*, 16.

3. Cette sédition eut lieu l'an de Rome 705, à son premier retour d'Espagne, après la défaite d'Afranius et de Pétréius. — Voyez Dion, XLI, 26.

qu'avec peine, après bien des prières et des supplications, qu'il la reforma, mais non sans avoir châtié les coupables.

LXX. A Rome, les soldats de la dixième légion demandaient avec force menaces leur congé et des récompenses, et faisaient courir à la ville le plus grand danger. Quoique l'Afrique fût alors en feu, il n'hésita pas, malgré les conseils de ses amis, à se présenter aux révoltés et à les licencier. Mais il lui suffit de les appeler *quirites*, au lieu de *soldats*, pour changer leurs dispositions et calmer leur effervescence; ils répondirent sur-le-champ « qu'ils étaient soldats, » et le suivirent spontanément en Afrique, malgré son refus de les emmener. Mais même alors il punit les plus mutins, en les privant du tiers du butin et des terres qui leur étaient assignées[1].

LXXI. Ses clients trouvèrent en lui appui et protection, même lorsqu'il était jeune. Il défendit, contre le roi Hiempsal, Masintha, jeune homme d'une naissance distinguée, avec tant d'ardeur, que, dans le feu de la discussion, il saisit par la barbe Juba, fils de ce prince; et quand on eut déclaré Masintha tributaire d'Hiempsal, il l'arracha aussitôt des mains de ceux qui l'entraînaient, et le cacha longtemps dans sa maison. Bientôt après, comme il partait pour l'Espagne après sa préture, il profita de ce que des clients nombreux l'accompagnaient avec ses licteurs pour emmener Masintha dans sa propre litière.

LXXII. Il traita toujours ses amis avec tant de bonté et de douceur, que voyant C. Oppius, qui l'accompagnait dans des chemins boisés, pris d'une indisposition subite, il lui céda la seule hôtellerie qui se trouvât sur la route, et coucha lui-même sur la dure et en plein air[2]. Devenu tout-puissant, il éleva aux plus hautes charges quelques-uns de ses amis, quoiqu'ils fussent d'une basse extraction; et, comme on le lui reprochait, il déclara hautement

1. Voyez Plutarque, *César*, 51; — Dion, XLII, 52; — Polyen, VIII, 23, 15. Cette sédition eut lieu l'an de Rome 707, avant la guerre d'Afrique.

2. Voyez Plutarque, *César*, 17.

« que si des brigands et des assassins l'avaient aidé à défendre sa dignité, il les aurait récompensés de même. »

LXXIII. Jamais il ne nourrit contre personne de haine assez vive pour ne pas l'oublier volontiers, si l'occasion s'en présentait. Il avait répondu aux harangues si violentes de C. Memmius [1] avec une violence non moins grande ; et néanmoins il vota bientôt après pour Memmius, qui briguait le consulat. Il écrivit spontanément et le premier à C. Calvus [2], qui, après avoir fait contre César des épigrammes sanglantes, avait chargé ses amis de le réconcilier avec lui. Valérius Catulle, de l'aveu même de César, lui avait imprimé une flétrissure éternelle dans ses vers sur Mamurra [3] : il reçut ses excuses, l'admit à sa table le jour même, et continua de fréquenter la maison de son père, comme par le passé.

LXXIV. Il était naturellement très-doux, même dans ses vengeances. Lorsqu'il se fut emparé des pirates qui l'avaient pris [4], comme il avait juré de les mettre en croix, il les fit étrangler avant de les crucifier. Il n'eut jamais le courage de faire aucun mal à Cornélius Phagita, qui lui avait autrefois tendu la nuit des embûches, alors qu'il était malade [5], et se dérobait aux poursuites de Sylla, et qui ne l'avait laissé échapper qu'à prix d'argent. Philémon, son secrétaire, avait promis à ses ennemis de l'empoisonner : il se contenta de le faire mourir, sans torture [6]. Appelé en témoignage contre P. Clodius [7], amant de sa femme Pom-

1. Voyez plus haut, ch. 23.

2. Voyez plus haut, ch. 49.

3. Voici le début de la pièce de Catulle : « Qui pourrait, sans être le plus vil des libertins, des brigands et des escrocs, souffrir que Mamurra possède toutes les richesses de la Gaule Chevelue et de la lointaine Bretagne ?... Est-ce pour cela, Imperator unique, que tu as pénétré jusqu'aux îles extrêmes de l'Océan ?... »

4. Voyez plus haut, ch. 4.

5. De la fièvre quarte. Voyez ch. 1.

6. Voyez sur cette prétendue clémence les réflexions de Montaigne, *Essais*, II, 11.

7. « Appelé en témoignage contre Clodius, il déclara qu'il n'avait aucune connaissance des faits qu'on imputait à l'accusé. Cette déclaration parut étrange : — Pourquoi donc, demanda l'accusateur, as-tu répudié ta femme ? — Parce qu'il ne faut pas même, répondit-il, que ma femme soit soupçonnée. » César, suivant

péia, et par la même raison accusé de sacrilége, il affirma qu'il ne savait rien, quoique sa mère Aurélia et sa sœur Julie eussent tout raconté sans déguisement; et comme on lui demandait pourquoi alors il avait répudié sa femme, il répondit : « Parce que je veux que les miens soient exempts de soupçon comme de crime. »

LXXV. Sa modération et sa clémence furent admirables[1], tant dans le gouvernement qu'après sa victoire dans la guerre civile. Pompée avait annoncé qu'il regarderait comme ennemis tous ceux qui feraient défaut à la république[2]; César déclara qu'il compterait au nombre de ses amis tous ceux qui resteraient neutres entre les deux partis. Tous ceux à qui il avait donné des grades[3] à la recommandation de Pompée, il leur laissa la faculté de passer du côté de son adversaire. Lorsqu'à Ilerda[4] on agita les clauses d'une capitulation (ce qui établit entre les deux partis des rapports et des relations continuelles), Afranius et Pétréius ayant, par un repentir subit, fait périr les Césariens qu'ils surprirent dans leur camp, César ne put se résoudre à imiter la perfidie dont il avait été victime. A la bataille de Pharsale[5], il cria « d'épargner les citoyens. » Ensuite il permit à chacun des siens de sauver dans le parti contraire celui qu'il voudrait. Tous ceux qui périrent périrent dans le combat[6], si ce n'est Afranius, Faustus et le

les uns, parlait comme il pensait; mais d'autres croient qu'il cherchait à plaire au peuple, qui voulait sauver Clodius. » — Plutarque, *César*, 10.

1. « César pardonna à tout le monde; mais il me semble que la modération, que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grands éloges. » — Montesquieu, *Grand.*, 11.

2. « Pompée, à son départ de Rome, avait dit qu'il traiterait pareillement, et ceux qui resteraient à Rome, et ceux qui seraient dans le camp de César. » — César, *Guerre civile*, I, 13. — Voyez aussi Plutarque, *Pompée*, 61; — Dion, XLI, 6.

3. C'est-à-dire ceux qu'il avait nommés centurions.

4. En Espagne, alors que César faisait la guerre contre Afranius et Pétréius.

5. « On a recueilli deux paroles qu'il prononça en parcourant les rangs à cheval, l'une cruelle, mais adroite, et propre à assurer la victoire : « Soldat, frappe au visage; » l'autre proférée pour faire parade d'humanité : « Epargnez les citoyens, » tandis qu'il les chargeait lui-même. » — Florus, IV, 2.

6. « Quoi de plus admirable, de plus éclatant, de plus glorieux que cette victoire! La patrie n'eut à pleurer que des citoyens tués en combattant. » —

jeune Lucius César[1], encore croit-on que ce ne fut pas par son ordre. Cependant les deux premiers s'étaient révoltés après avoir obtenu leur pardon; pour L. César, il avait cruellement exterminé par le fer et par le feu les affranchis et les esclaves de César, et avait égorgé les bêtes réunies pour donner des spectacles au peuple. Enfin il permit dans les derniers temps, à tous ceux auxquels il n'avait pas encore pardonné, de rentrer en Italie, et d'exercer les charges civiles et militaires[2]. Il alla jusqu'à relever les statues de Sylla et de Pompée, que le peuple avait renversées[3]. Plus tard, quand on forma contre sa vie quelque projet sinistre, ou qu'on parla mal de lui, il aima mieux prévenir que sévir. Ainsi, lorsqu'il découvrit des complots et des assemblées nocturnes, il se borna pour toute vengeance à faire savoir par un édit qu'il en était instruit; quant à ceux qui l'outrageaient dans leurs discours, il se contenta de les avertir publiquement qu'ils eussent à ne pas continuer. Il souffrit patiemment qu'Aulus Cæcina[4] et Pitholaüs déchirassent sa réputation : le premier dans un libelle infâme, le second dans des vers diffamatoires.

LXXVI. Cependant toutes ses autres actions, toutes ses autres paroles tendent à faire croire qu'il abusa du pouvoir et mérita la mort. En effet, non content d'accepter des honneurs excessifs[5], tels que la continuité du consulat, la dictature perpétuelle, la direction des mœurs, en outre le prénom d'*Imperator*, le surnom de Père de la patrie[6], une statue parmi celles des rois[7], un siége élevé dans l'orchestre[8], il souffrit qu'on lui donnât des distinc-

Velléius, II, 52. — Cicéron exalte la clémence de César dans ses discours pour Marcellus et pour Ligarius.

1. C'était le fils de L. César, son lieutenant dans la guerre des Gaules.

2. Voyez Plutarque, *César*, 57.

3. Voyez Plutarque, *César*, 57; — *Cicéron*, 40; — Dion, XLIII, 49.

4. Celui que Cicéron a défendu.

5. Sur les honneurs excessifs accordés à César, voyez Plutarque, *César*, 57; — Dion, XLII, 20 et XLIII, 14.

6. Cicéron avait été honoré de ce surnom, après la conjuration de Catilina.

7. Une semblable distinction avait été conférée à Brutus, le premier consul.

8. Où étaient les places réservées aux sénateurs.

tions supérieures aux grandeurs humaines : un siége d'or dans le sénat[1] et au forum, un char et un brancard dans les pompes du cirque, des temples, des autels[2], des statues auprès de celles des dieux[3], un coussin[4], un flamine[5], des luperques[6]; il donna même son nom à un mois de l'année[7]. Il n'est aucun honneur qu'il ne prît et donnât à sa fantaisie. Dans son troisième et quatrième consulat, il n'eut de consul que le titre, et se contenta d'exercer la puissance dictatoriale qu'on lui avait décernée avec les consulats; il nomma deux consuls à sa place pour les trois derniers mois de ces deux années; en sorte que dans cet intervalle il ne se fit d'autre élection que celle des tribuns et des édiles du peuple, et qu'il établit des préfets au lieu de préteurs pour administrer en son absence les affaires de la ville. La veille des calendes de janvier, un des consuls étant mort subitement, il conféra pour quelques heures le titre vacant à un homme qui le demandait[8]. C'est avec la même licence, et au mépris des anciens usages, qu'il disposa des magistratures pour plusieurs années[9], qu'il accorda les insignes consulaires à dix anciens préteurs, qu'il gratifia du droit de cité, et admit dans le sénat quelques Gaulois à demi-barbares. En outre, il chargea ses propres esclaves de l'intendance des monnaies et des impôts, et confia le soin et le commandement de trois légions

1. Voyez Dion, XLIV, 6.

2. Voyez Dion, XLIV, 6.

3. « Des statues autour des temples, le droit de porter au théâtre une couronne entourée de rayons éclatants. » — Florus, IV, 2.

4. C'est sur ce coussin qu'on couchait les statues des dieux.

5. Auparavant il y avait les flamines de Jupiter, de Mars, de Quirinus.

6. On donnait le nom de luperques aux prêtres préposés au culte de Pan. Ils étaient divisés en deux colléges, celui des Quintiliens et celui des Fabiens. César créa un troisième collége, dont les membres s'appelèrent Juliens, du nom de sa famille.

7. Sur la proposition du consul M. Antoine, le mois Quintilis fut appelé Julius.

8. Cet homme s'appelait Caninius Rebilus. « Nous avons dans Caninius un consul vigilant, dit ironiquement Cicéron : pendant son consulat, il n'a pas dormi. »

9. Lorsqu'il préparait son expédition contre les Parthes.

qu'il laissait à Alexandrie à Rufion, fils de son affranchi et l'un de ses mignons.

LXXVII. Il ne montrait pas moins d'arrogance, à ce que rapporte T. Ampius, dans les paroles qu'il proférait publiquement : « La république, disait-il, n'est qu'un vain nom, sans corps ni figure. Sylla ne savait pas lire, puisqu'il a abdiqué la dictature. Il faut désormais me parler avec plus de circonspection, et regarder mes paroles comme des lois. » Il poussa l'insolence à ce point que, dans un sacrifice, l'haruspice lui annonçant que les entrailles étaient funestes, et qu'on ne trouvait pas le cœur de la victime, il dit « que les présages seraient heureux quand il voudrait, et que ce n'était point un prodige si une bête n'avait pas de cœur. »

LXXVIII. Mais ce qui excita contre lui le plus de haine, une haine implacable, c'est qu'il reçut assis devant le temple de Vénus mère le sénat qui venait en corps lui présenter plusieurs décrets honorifiques rendus en sa faveur[1]. Quelques-uns croient que Cornélius Balbus le retint comme il allait se lever; d'autres que, loin de faire le moindre mouvement, il regarda d'un œil sévère Trébatius, qui l'avertissait de se lever. Cette conduite parut d'autant plus intolérable, que lui-même, passant en triomphe devant les siéges des tribuns, avait été indigné que Pontius Aquila[2], seul entre tous ses collègues, ne se fût pas lévé en sa présence, au point qu'il s'écria : « Eh bien! tribun Aquila, redemande-moi donc la république! » Et il persista plusieurs jours de suite à ne rien promettre à personne qu'avec cette restriction : « Si pourtant Pontius Aquila le trouve bon. »

LXXIX. A cet affront si injurieux pour la majesté du sénat, il ajouta un trait d'arrogance encore plus marqué. Comme il revenait des féries latines[3], et que le peuple le

1. Voyez Plutarque, *César*, 60; — Dion, XLIV, 8.

2. Ce Pontius Aquila fut un des meurtriers de César. Lieutenant de Brutus, il vainquit T. Munatius Plancus, et périt à la bataille de Modène.

3. Les féries latines se célébraient tous les ans, en l'honneur de Jupiter Latialis, sur une montagne voisine d'Albe. Leur institution remontait jusqu'à Tar-

saluait d'acclamations inusitées et excessives, un homme de la foule posa sur sa statue une couronne de laurier et l'attacha avec une bandelette blanche. Les tribuns du peuple Épidius Marullus et Césétius Flavus ordonnèrent que la bandelette fût enlevée, et que l'homme fût conduit en prison. Mais César, fâché que cette proposition de royauté eût été aussi mal accueillie, ou regrettant, comme il le disait, qu'on lui eût dérobé la gloire d'un refus, réprimanda durement les tribuns, et les priva de leur charge. Dès lors, il ne put effacer la honte d'avoir prétendu au titre de roi, quoiqu'il ait répondu au peuple qui le saluait de ce nom, « qu'il était César, et non pas roi, » et qu'aux Lupercales[1] il ait rejeté et fait porter dans le Capitole, à Jupiter très-bon et très-grand, le diadème que le consul Antoine essaya à plusieurs reprises de poser sur son front dans la tribune aux harangues. Ajoutez à cela que le bruit s'accrédita qu'il allait se retirer à Alexandrie ou à Troie, et y transporter les forces de l'empire, après avoir épuisé l'Italie par des levées, et laissé à ses amis l'administration de Rome. On disait aussi qu'à la prochaine séance du sénat, L. Cotta, quindécemvir, proposerait de conférer à César le titre de roi, puisqu'il était écrit dans les livres sibyllins que les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi[2].

quin le Superbe, qui voulait par là accoutumer les peuples du Latium à regarder Rome comme leur capitale. — Le fait rapporté par Suétone se lit également dans Plutarque (*César*, 61); — Dion, XLIV, 9, 10; — Velléius, II, 68; — Valère-Maxime, V, 7, 2.

1. Les Lupercales se célébraient tous les ans le 15 février, en l'honneur de Pan. — Sur l'anecdote racontée par Suétone, voyez Plutarque, *César*, 61; — Dion, XLIV, 11; — Velléius, II, 56. « Votre collègue était sur la tribune, vêtu de la toge bordée de pourpre, assis sur une chaise d'or, la tête couronnée de laurier: vous montez, vous vous approchez de lui. Vous montrez un diadème. Tout le forum gémit. D'où teniez-vous ce diadème? Vous ne l'aviez point trouvé par hasard, vous l'apportiez de chez vous; le crime était réfléchi et médité. Vous le posiez sur la tête de César au milieu des sanglots du peuple; César le rejetait au bruit des applaudissements. » — Cicéron, *Philippiques*, II, 34.

2. « Ceux qui voulaient lui faire décerner le titre de roi allaient semant dans le public que, d'après les livres sibyllins, les Parthes seraient soumis par les armées romaines, lorsqu'elles seraient commandées par un roi; mais qu'autrement, elles n'entreraient jamais dans le pays des Parthes. » — Plutarque, *César*, 60.

LXXX. Ce fut là ce qui détermina les conjurés à hâter l'exécution de leur projet : ils ne voulaient pas être forcés de voter cette loi. Ils n'avaient eu jusque-là que des réunions partielles, sans être plus de deux ou trois ; ils tinrent alors une assemblée générale. Le peuple lui-même, loin d'être content de l'ordre de choses, repoussait la tyrannie en secret et ouvertement, et demandait des libérateurs. Quand les étrangers furent adjoints à l'ordre des sénateurs, on placarda l'affiche suivante : « A tous, salut : que personne ne montre le chemin du sénat au nouveau sénateur, » et l'on chantait dans Rome :

« César mène les Gaulois en triomphe, il les mène aussi au sénat.
« Les Gaulois ont déposé leurs braies, et ont pris le laticlave. »

Comme Q. Maximus[1], qu'il avait nommé à sa place consul pour trois mois, entrait au théâtre, et que le licteur l'annonçait suivant l'usage, on s'écria tout d'une voix « qu'il n'était pas consul. » Les tribuns Césétius et Marullus, qu'il avait révoqués, eurent aux comices suivants un grand nombre de voix pour le consulat. On écrivit au bas de la statue de L. Brutus : « Plût au ciel que tu vécusses ! » et au bas de la statue de César :

« Brutus, pour avoir chassé les rois, est le premier qu'on fit consul ;
« Lui, pour avoir chassé les consuls, est le dernier qu'on fit roi.

Plus de soixante personnes conspirèrent contre lui[2] : C. Cassius, Marcus et Décimus Brutus étaient les chefs du complot. D'abord ils hésitèrent : serait-ce dans le Champ-de-Mars, pendant les comices, alors que César ferait voter les tribus, qu'une partie d'entre eux le précipiterait du pont, tandis que les autres se tiendraient en bas pour le massacrer ? Le frapperaient-ils sur la voie Sacrée ? sur le seuil du théâtre ? Mais, quand ils virent le sénat convoqué

1. L. Fabius Maximus. Voyez Dion, XLIII, 46.
2. Cicéron (*Philippiques*, II, 11) en nomme un grand nombre.

pour les ides de mars dans la salle de Pompée[1], ils jugèrent que c'étaient le lieu et le moment le plus favorables.

LXXXI. Cependant des prodiges éclatants annoncèrent à César sa fin prochaine[2]. Peu de mois auparavant, comme les colons, transportés à Capoue en vertu de la loi Julia[3], remuaient de vieux tombeaux pour construire des habitations, et qu'ils se livraient à ce travail avec d'autant plus d'ardeur qu'ils trouvaient dans leurs fouilles quelques vases antiques, on découvrit dans le monument où avait été enterré, dit-on, Capys, fondateur de Capoue[4], une table d'airain avec une inscription en caractères et en mots grecs ainsi conçue : « Lorsque les ossements de Capys seront mis à nu, il arrivera qu'un descendant d'Iules[5] périra de la main de ses proches, et que sa mort sera vengée par de terribles calamités qui fondront sur l'Italie. » Et qu'on ne croie pas que c'est là un conte inventé à plaisir : c'est Cornélius Balbus, intime ami de César, qui rapporte le fait. Les derniers jours de sa vie, il apprit que les troupeaux de chevaux qu'il avait consacrés aux dieux en passant le Rubicon, et qu'il avait laissés errer en liberté sans gardiens, refusaient obstinément de manger, et versaient des larmes abondantes. Comme il offrait un sacrifice, l'haruspice Spurinna l'avertit qu'il se gardât d'un danger qui ne s'étendait pas au delà des ides de mars. La veille de ces mêmes ides, des oiseaux de différente espèce, venus d'un bois voisin, poursuivirent et mirent en pièces un roitelet qui s'était posé sur la salle de Pompée avec une petite branche de laurier dans le bec. La nuit qui précéda le jour où il fut tué, il lui sembla pendant son sommeil, tantôt qu'il volait au-dessus des nues, tantôt qu'il donnait

1. « C'était un des portiques qui environnent le théâtre, et celui où se trouve la salle garnie de siéges, au milieu de laquelle était la statue que Rome avait élevée à Pompée, après qu'il eut embelli ce quartier en y faisant construire le théâtre et les portiques. » — Plutarque, *Brutus*, 14.

2. Voyez Plutarque, *César*, 63 ; — Dion, XLIV, 17 ; — Velléius, II, 57.

3. Cette loi avait été portée sous le premier consulat de César. Voyez ch. 20.

4. « Et Capys, de qui la ville de Capoue a tiré son nom. » — Virgile, *Énéide*, X, 145.

5. Iules, nom venu par descendance de celui du grand Jules. » — *Énéide*, I, 293.

la main à Jupiter. Sa femme Calpurnie rêva que le faîte de la maison s'écroulait[1], et que son mari était percé de coups dans ses bras, et tout à coup les portes de sa chambre à coucher s'ouvrirent d'elles-mêmes[2]. Toutes ces raisons, jointes au mauvais état de sa santé, le firent hésiter s'il ne resterait pas chez lui, et s'il ne renverrait pas à un autre jour les mesures qu'il avait soumises au sénat; mais, comme Décimus Brutus[3] l'exhortait à ne pas manquer de parole aux sénateurs qui étaient assemblés et l'attendaient depuis longtemps, il se décida enfin à sortir vers la cinquième heure. On lui présenta, à son passage, un mémoire qui lui révélait le complot[4]; mais il le mêla à d'autres papiers qu'il tenait dans sa main gauche, comme pour le lire plus tard[5]. Puis, après avoir immolé plusieurs victimes sans obtenir de présages favorables[6], il entra dans le sénat, au mépris de la religion, en se moquant de Spurinna[7], qu'il accusait de mensonge, parce que les ides de mars étaient arrivées sans aucun accident pour lui; à quoi Spurinna répondait qu'elles étaient arrivées, mais qu'elles n'étaient point passées.

LXXXII. Lorsqu'il fut assis, les conjurés, sous prétexte de lui faire leur cour, l'entourèrent; et aussitôt Cimber Tullius, qui s'était chargé du premier rôle, s'approcha comme pour lui demander une grâce[8]. Sur le refus de

1. Tite-Live dit que le sénat avait fait placer, par un décret, au faîte de la maison de César, un pinacle qui y était comme un ornement et une distinction. Voyez Florus, IV, 2. — Sur le songe de Calpurnie, voyez Plutarque, *César*, 63; — Velléius, II, 57; — Valère-Maxime, I, 7, 2.

2. Voyez Plutarque, *César*, 63.

3. Voyez Plutarque, *César*, 64; — Dion, XLIV, 18.

4. Ce mémoire lui fut présenté par un certain Artémidore de Cnide, qui enseignait à Rome les lettres grecques. — Voyez Plutarque, *César*, 65; — Dion, XLIV, 18; — Velléius, II, 57; — Florus, IV, 2.

5. « Il ne put se préserver des blessures qu'on lui avait tant de fois prédites, et, à la vue de tout le sénat, il garda dans sa main la révélation du complot. » — Manilius, IV, 59.

6. « Sur cent victimes égorgées, aucune n'avait offert de présages favorables. » — Florus, IV, 2. — Voyez aussi Plutarque, *César*, 63.

7. Voyez Valère-Maxime, VIII, 11, 2.

8. Tullius Cimber demandait le rappel de son frère exilé.

César, qui par un geste remettait l'affaire à un autre moment, Cimber lui saisit la toge des deux côtés. « Mais c'est de la violence! » s'écrie César; et alors l'un des Casca le blesse par derrière, un peu au-dessous du cou. César prend le bras de Cimber[1] et le perce de son poinçon; il veut s'élancer, une autre blessure l'arrête. Mais quand il vit tous les poignards levés sur lui, il s'enveloppa la tête avec sa toge, et en même temps, de la main gauche, il la fit descendre jusque sur ses talons, afin de tomber plus décemment, ayant les extrémités même du corps voilées[2]. C'est alors qu'il fut percé de vingt-trois coups : au premier seulement, il poussa un gémissement, sans proférer aucune parole. Cependant on a raconté qu'il dit en grec à M. Brutus, qui s'élançait sur lui : « Et toi aussi, mon fils[3] ! » Tous les conjurés s'enfuirent[4], et son corps inanimé resta quelque temps étendu par terre; enfin trois esclaves le mirent sur une litière et le rapportèrent chez lui, un des bras pendant. De tant de blessures, une seule, à ce que pensait son médecin Antistius, était mortelle : c'est la seconde, qu'il avait reçue dans la poitrine. Les conjurés avaient eu l'idée de traîner son cadavre dans le Tibre, de confisquer ses biens et de casser ses actes; mais la crainte qu'ils eurent du consul M. Antoine[5] et du maître de la cavalerie Lépide[6] les fit renoncer à leur projet.

LXXXIII. Ainsi, à la requête de L. Pison[7], son beau-

1. « Ils s'écrièrent tous deux en même temps, César, en latin : « Scélérat de Casca, que fais-tu? » et Casca en grec, s'adressant à son frère : « Mon frère, au secours ! » — Plutarque, *César*, 66.

2. Le même fait est noté par Valère-Maxime, IV, 5, 2.

3. César lui-même regardait Brutus comme son fils. — Plutarque, *Brutus*, 7.

4. Plutarque dit au contraire que Brutus et ses complices, l'épée nue à la main, prirent le chemin du Capitole, non point avec l'air de gens qui fuient, mais avec un visage serein, et pleins d'une entière confiance.

5. Les conjurés avaient résolu de tuer M. Antoine, comme ils avaient tué César; mais Brutus s'opposa à ce meurtre.

6. Plutarque raconte qu'Antoine et Lépide s'échappèrent secrètement, et cherchèrent un asile dans des maisons étrangères.

7. Il a été parlé de L. Pison au ch. 21.

père, on ouvre et on lit à haute voix, dans la maison d'Antoine, le testament qu'il avait fait aux ides de septembre de l'année précédente dans sa villa de Labici[1], et qu'il avait confié à la première des vestales. L. Tubéron[2] rapporte que, depuis son premier consulat jusqu'au commencement de la guerre civile, il avait coutume d'instituer Cn. Pompée son héritier, et qu'il avait fait connaître cette clause à ses soldats assemblés. Mais, dans son dernier testament, il nommait ses trois héritiers les petits-fils de ses sœurs, C. Octavius pour les trois quarts, L. Pinarius et Q. Pédius pour le dernier quart. A la fin de son testament, il adoptait aussi C. Octavius et lui donnait son nom. La plupart de ses assassins étaient déclarés tuteurs de ses fils, s'il en avait. Il plaçait même Décimus Brutus dans la seconde classe de ses légataires, laissait au peuple romain ses jardins sur le Tibre et trois cents sesterces par tête.

LXXXIV. Quand le jour de ses funérailles eut été annoncé[3], on dressa un bûcher dans le Champ-de-Mars[4], auprès du tombeau de Julie[5]; une chapelle dorée fut élevée devant la tribune aux harangues sur le modèle du temple de Vénus mère : on y plaça un lit d'ivoire, couvert d'une étoffe de pourpre et d'or, et, à la tête de ce lit, on suspendit un trophée avec la robe qu'il portait quand on l'assassina. Comme le jour ne semblait pas devoir suffire à porter les présents[6] au bûcher, on décida que, sans être astreint à l'ordre accoutumé, chacun irait, par le chemin qui lui plairait, déposer son offrande au Champ-de-Mars. Pendant les jeux, on chanta, pour apitoyer le peuple et l'exciter contre les assassins, certains

1. Labici, ville du Latium, près de Tusculum.
2. L. Tubéron, historien cité par Tite-Live et par Aulu-Gelle.
3. Par la voix du héraut, ce qui avait lieu seulement pour les funérailles des nobles.
4. Où le corps devait être brûlé, après l'éloge funèbre.
5. Julie, fille de César et femme de Pompée.
6. C'étaient des vêtements, des armes, des ornements, des odeurs, qu'on jetait sur le bûcher pour honorer le mort.

vers empruntés au *Jugement des Armes* de Pacuvius [1]

« Ne les ai-je donc sauvés que pour être leur victime? »

et d'autres passages de l'*Électre* d'Attilius [2], où étaient exprimées les mêmes pensées. Au lieu d'éloge funèbre, Antoine fit lire par la voix du héraut le sénatus-consulte [3] qui conférait à César tous les honneurs divins et humains, ainsi que le serment par lequel tous les citoyens s'étaient engagés à défendre sa vie : il n'ajouta que fort peu de mots à cette lecture [4]. Des magistrats en fonctions ou sortis de charge avaient porté le lit sur le forum devant la tribune aux harangues. Les uns voulaient le brûler dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin, les autres dans la curie de Pompée, quand tout à coup deux hommes [5], l'épée au côté et portant deux javelots, y mirent le feu avec des torches enflammées. Aussitôt la foule qui les entourait y entassa du bois sec, des tribunaux avec les bancs, et tout ce qu'ils avaient sous la main. Puis des joueurs de flûte et des histrions ôtèrent la robe triomphale dont ils s'étaient revêtus pour la cérémonie, la déchirèrent et la jetèrent dans les flammes; des vétérans légionnaires y jetèrent les armes dont ils s'étaient parés pour les funérailles; la plupart des matrones même les ornements qu'elles portaient, ainsi que les bulles de métal et les prétextes de leurs enfants. Au milieu de ce deuil profond et général, toutes les nations étrangères se lamentèrent tour à tour, chacun à sa manière; les Juifs surtout [6], qui fréquentèrent le bûcher plusieurs nuits consécutives.

LXXXV. Le peuple, aussitôt après les funérailles, cou-

1. Pacuvius, poëte tragique, contemporain d'Ennius, vivait au temps de la seconde guerre Punique.

2. Attilius, vieux poëte, qui avait traduit l'*Électre*, de Sophocle.

3. Voyez plus haut, ch. 76 et 77.

4. Dion (XLIV, 36-50) met dans la bouche d'Antoine un fort long discours.

5. Ils représentaient sans doute Castor et Pollux.

6. Les Juifs honoraient dans César le vainqueur de Pompée, qui avait assiégé et pris d'assaut la ville sainte.

rut, armé de torches, à la maison de Brutus et de Cassius[1], et n'en fut repoussé qu'avec peine. Il rencontra Helvius Cinna; et, le prenant par erreur pour Cornélius à qui il en voulait pour avoir prononcé la veille une harangue violente contre César, il le tua et promena sa tête au bout d'une pique[2]. Plus tard, il éleva sur le forum une colonne massive de près de vingt pieds, en marbre de Numidie, avec cette inscription : *Au Père de la patrie.* Longtemps après il continua de se rendre auprès de cette colonne pour sacrifier, former des vœux, et terminer des différends en jurant par le nom de César.

LXXXVI. Quelques partisans de César ont soupçonné qu'il n'avait pas voulu vivre plus longtemps, qu'il ne s'était pas inquiété de l'affaiblissement de sa santé, et qu'à cause de cela il n'avait tenu compte ni des avertissements du ciel ni des avis de ses amis. Plusieurs pensent que, plein de confiance dans le dernier sénatus-consulte et dans le serment du peuple[3], il avait renvoyé la garde espagnole qui l'escortait le sabre à la main. D'autres, au contraire, croient que son avis était qu'il valait mieux tomber une fois dans les embûches qui le menaçaient de toutes parts que d'être toujours sur ses gardes[4]. D'autres rapportent qu'il avait coutume de dire « que son salut importait plus à la république qu'à lui-même; que depuis longtemps il avait atteint au faîte de la puissance et de la gloire; que la république, s'il lui arrivait quelque chose, loin d'être tranquille, tomberait dans un état bien plus déplorable et verrait de nouvelles guerres civiles. »

LXXXVII. On convient assez généralement que sa mort fut telle qu'il l'avait souhaitée. Car un jour qu'il avait lu dans Xénophon[5], que Cyrus, dans sa dernière maladie, avait donné quelques ordres relatifs à ses funérailles; plein de

1. Voyez Plutarque, *César*, 68; *Brutus*, 20.

2. Voyez Plutarque, *César*, 68 ; —Valère-Maxime, IX, 9, 1.

3. Le serment par lequel tous les citoyens s'étaient engagés à défendre sa vie

4. « César ne cessait de dire qu'il aimait mieux mourir que de craindre » — Velleius, II, 57.

5. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 7.

mépris pour une mort aussi lente, il avait exprimé le désir de mourir vite et inopinément; et la veille des ides de mars, comme on agitait, à table, chez M. Lépide, la question de savoir quelle est la manière la plus agréable de quitter la vie, il s'était prononcé pour une mort subite et inattendue[1].

LXXXVIII. Il périt dans la cinquante-sixième année de son âge[2], et fut compté au nombre des dieux : telle fut la déclaration officielle, telle aussi la conviction du peuple. En effet, dans les jeux consacrés à sa mémoire, que son héritier Auguste célébra pour la première fois, on vit briller pendant sept jours consécutifs une comète[3] qui se levait vers la onzième heure; et l'on crut que c'était l'âme de César reçue dans le ciel : c'est pour cela qu'il est toujours représenté avec une étoile au-dessus de la tête. On décida que la salle du sénat, où il avait été tué, serait murée[4]; que les ides de mars recevraient le nom de parricide, et que le sénat ne siégerait jamais ce jour-là.

LXXXIX. Aucun de ses assassins ne lui survécut plus de trois ans, et ne mourut de mort naturelle. Tous furent condamnés[5], et périrent par divers accidents : les uns dans un naufrage; les autres sur le champ de bataille; quelques-uns se tuèrent avec ce même poignard dont ils avaient frappé César.

1. Voyez Plutarque, *César*, 63
2. César ne survécut guère que quatre ans à Pompée.
3. Voyez Plutarque, *César*, 69 ; — Pline, *Hist. natur.*, II, 25.
4. Voyez Dion, XLVII, 19. Appien prétend qu'elle fut brûlée par le peuple.
5. Le consul Pédius, en vertu de la loi Pedia, dont il était l'auteur, avait fait condamner à mort les meurtriers de César.

CÉSAR OCTAVE AUGUSTE

I. La famille Octavia était autrefois une des premières de Vélitres[1] : de nombreux témoignages en font foi. Un des quartiers les plus fréquentés de la ville portait depuis longtemps le nom d'Octave; et l'on montrait un autel consacré à Octave, qui commandait dans une guerre contre un peuple voisin, et qui, averti, au milieu d'un sacrifice à Mars, d'une incursion subite des ennemis, enleva du feu les entrailles de la victime à moitié cuites, les découpa, courut au combat, et revint triomphant. Il existait même un décret public, qui ordonnait de faire tous les ans, et dans la même forme, un sacrifice à Mars, et de porter aux Octaves les restes de la victime.

II. Cette famille, agrégée aux familles romaines par le roi Tarquin l'Ancien, puis élevée au patriciat par Tullius, rentra plus tard dans les rangs du peuple pour ne redevenir patricienne qu'après un long temps, par la volonté de Jules César[2]. C. Rufus est le premier de cette famille à qui les suffrages du peuple conférèrent une magistrature. Après sa questure, il lui naquit deux fils, Cnéius et Caïus : c'est d'eux que sont sorties les deux branches de la famille des Octaves, d'une condition bien différente. En effet, Cnéius, et après lui, tous ses descendants, furent revêtus des plus grands honneurs; tandis que Caïus et sa postérité, soit par le caprice de la fortune, soit de leur plein gré, restèrent dans l'ordre équestre, jusqu'au père d'Auguste. Le bisaïeul

1. Vélitres, ville des Volsques, située dans le Latium.
2. En vertu de la loi Cassia. Voyez *César*, XLI.

d'Auguste servit en Sicile, pendant la seconde guerre punique, en qualité de tribun des soldats, sous les ordres d'Æmilius Papus[1]. Son aïeul borna son ambition aux charges municipales, et vieillit dans l'abondance et le repos. Voilà ce qu'ont raconté les autres historiens. Auguste lui-même écrit[2] qu'il est simplement issu d'une famille de chevaliers, ancienne et riche, et que son père a été le premier sénateur de son nom. M. Antoine lui reproche d'avoir eu pour bisaïeul un affranchi du bourg de Thurii[3], cordier, et un aïeul, banquier. Voilà tout ce que je sais des ancêtres paternels d'Auguste.

III. Octave[4], son père, jouit, dès sa jeunesse, d'une grande fortune et d'une grande considération; et je suis étonné qu'on ait prétendu qu'il avait été changeur, et même courtier et agent d'élections au Champ-de-Mars. En effet, élevé au sein de l'opulence, il parvint facilement aux honneurs, et les exerça avec distinction. Nommé, après sa préture, au gouvernement de la Macédoine[5], il détruisit, chemin faisant, les restes fugitifs des bandes de Spartacus et de Catilina, qui occupaient le territoire de Thurii, et accomplit ainsi la mission extraordinaire que lui avait confiée le sénat. Il gouverna sa province avec autant de justice que de bravoure. Il défit dans un combat les Besses[6] et les Thraces, et traita si bien les alliés, que Cicéron, dans ses lettres, exhorte son frère Quintus, alors proconsul d'A-

1. Æmilius Papus fut préteur en Sicile, sous le consulat de P. Scipion l'Africain et de P. Licinius Crassus.

2. Dans ses Mémoires. Voyez LXXXV.

3. Thurii, ville de Lucanie, sur le golfe de Tarente, bâtie où se trouvait autrefois Sybaris.

4. « C. Octavius, son père, issu d'une famille non patricienne, mais honorée dans l'ordre des chevaliers, était un homme sage, vertueux, riche. » — Velléius, II, 59.

5. « La préture qu'il obtint avant plusieurs concurrents distingués, et la considération dont il jouissait, le firent juger digne de s'allier à César en épousant sa nièce. Au sortir de la préture, le gouvernement de Macédoine échut à Octavius; il y mérita le titre d'*imperator*, et revenait à Rome pour demander le consulat : il mourut en chemin, laissant son fils dans un âge encore tendre. » — Velléius, II, 59.

6. Besses, peuplade de brigands dans la Thrace, près de l'Hémus.

sie, et qui passait pour fort mal administrer sa province, à se concilier l'affection des alliés comme son voisin Octave.

IV. A son retour de Macédoine, avant qu'il pût briguer le consulat, il mourut de mort subite. Il laissait de sa femme Ancharia, Octavie l'aînée; et d'Atia, Octavie la jeune et Auguste. Atia était fille de M. Atius Balbus et de Julie, sœur de César. Balbus était originaire d'Aricie[1] du côté paternel, et comptait une foule de sénateurs dans sa famille; du côté de sa mère, il était très-proche parent du grand Pompée; il avait été préteur et l'un des vingt commissaires qui, en vertu de la loi Julia, distribuèrent au peuple les terres de Campanie[2]. Cependant le même Antoine, méprisant les ancêtres maternels d'Auguste, lui reproche d'avoir eu un bisaïeul d'origine africaine, qui exerça tour à tour à Aricie le métier de parfumeur et de boulanger. Cassius de Parme[3], dans une de ses lettres, appelle dédaigneusement Auguste petit-fils de boulanger, et même de changeur : « La farine de ta mère venait du moulin le plus grossier d'Aricie; et le changeur de Nérulum la pétrissait avec des mains noircies par l'argent. »

V. Auguste naquit sous le consulat de M. Tullius Cicéron[4] et d'Antoine, neuf jours avant les calendes d'octobre, un peu avant le lever du soleil, dans le quartier du Palatin, près des Têtes-de-Bœufs, où il a maintenant une chapelle, bâtie quelque temps après sa mort. On lit en effet, dans les actes du sénat, que C. Lætorius, jeune homme de famille patricienne, menacé de la peine cruelle réservée aux adultères, avait fait valoir pour sa défense auprès des sénateurs, outre son âge et sa noblesse, cette considération qu'il était le possesseur et comme le desservant du sol qu'Auguste avait touché à sa naissance : il demandait qu'on lui pardonnât en faveur de cette divinité, qui était, pour ainsi

1. Aricie, ville du Latium, avec un bois consacré à Diane.

2. Voyez *César*, xx.

3. Cassius de Parme, un des meurtriers de César.

4. « Ce fut un surcroît d'honneur pour le consulat de Cicéron, que de servir d'époque à la naissance d'Auguste, dont la grandeur devait éclipser les premiers hommes de toutes les nations. » — Velléius, II, 36.

dire, son bien et sa propriété : alors le sénat décréta que cette partie de la maison serait consacrée.

VI. On montre encore le lieu où il fut nourri dans la propriété de ses pères, aux portes de Vélitres : c'est une salle fort petite qui ressemble à une grange à grains; et l'on croit fermement aux alentours que c'est là qu'il est né. On se fait scrupule d'y entrer, si ce n'est par nécessité et avec un saint respect. C'était une ancienne tradition que ceux qui y mettaient le pied sans raison étaient saisis d'une crainte et d'un effroi subits. Un fait vint bientôt confirmer cette croyance : le nouveau propriétaire de la maison étant allé se coucher dans cette chambre, soit par hasard, soit pour s'assurer de la vérité, en fut enlevé quelques heures après par une force soudaine et occulte, et on le trouva avec son lit devant la porte, presque à demi-mort.

VII. Il reçut dans son enfance le surnom de Thurinus, en souvenir de l'origine de ses ancêtres, ou parce que, peu de temps après sa naissance, son père Octave avait obtenu des succès sur les fugitifs dans le pays de Thurii. Ce qui m'autorise à rapporter avec assez de certitude qu'il fut surnommé Thurinus, c'est que j'ai trouvé un petit portrait d'enfant en bronze portant ce nom écrit en lettres de fer déjà à demi effacées. J'ai fait don de ce portrait à l'empereur[1], qui l'honore parmi ses dieux domestiques. M. Antoine aussi l'appelle souvent Thurinus, comme pour lui faire injure; à quoi Auguste se contente de répondre « qu'il s'étonne qu'on semble lui faire honte de son premier nom. » Plus tard il prit le surnom de César, et ensuite celui d'Auguste : le premier, d'après le testament de son grand-oncle[2]; l'autre, sur l'avis de Munatius Plancus[3]. Quelques citoyens, en effet, proposant de l'appeler Romulus[4], comme

1. Adrien, dont Suétone était secrétaire.

2. Voyez *César*, LXXIII.

3. « César reçut alors le surnom d'Auguste, sur la proposition de Plancus, appuyée de l'assentiment du sénat tout entier et du peuple romain. » — Velléius, II, 91.

4. « On délibéra même dans le sénat si, pour avoir fondé l'empire, il ne

le second fondateur de Rome, l'avis qui l'emporta fut qu'il porterait le surnom d'Auguste, qui n'était pas seulement nouveau, mais aussi plus considérable.

VIII. Il perdit son père à l'âge de quatre ans; il était dans sa douzième année lorsqu'il prononça l'éloge funèbre de Julie[1]. Quatre ans après, il prit la robe virile, et reçut des dons militaires, quand César triompha de l'Afrique, quoique son âge ne lui permît pas d'aller à la guerre. Son oncle étant parti peu après pour l'Espagne contre les fils de Pompée, il le suivit de près[2], quoique à peine rétabli d'une grave maladie, le rejoignit à travers des routes infestées par l'ennemi avec une très-faible escorte, et, après avoir même fait naufrage, lui rendit de grands services, et sut vite faire apprécier la fermeté de son caractère, outre la célérité de sa marche. César, après la réduction de l'Espagne, méditant une expédition contre les Daces, et de là contre les Parthes, l'envoya devant à Apollonie, où il étudia les belles-lettres[3]. C'est là qu'il apprit que le dictateur avait été tué et l'avait fait son héritier. Il se demanda d'abord s'il n'implorerait pas le secours des légions voisines[4]; mais il rejeta bientôt ce parti comme imprudent et

sera[illegible] appelé Romulus; mais le nom d'Auguste, jugé plus saint et plus vénérabl[illegible]t préféré comme un titre qui devait, pendant son séjour sur la terre, le consacrer à l'immortalité. » — Florus, IV, 12.

1. « César Auguste, âgé de douze ans, loua son aïeule du haut de la tribune. » — Quintilien, XII, 6.

2. « Lorsqu'il eût atteint sa dix-huitième année, César, son grand-oncle, le conduisit en Espagne, où la guerre s'allumait; et depuis ce moment, Octave habita toujours sous le même toit que César, voyagea toujours à ses côtés. » — Velléius, II, 59.

3. « Quand les discordes civiles furent apaisées, il l'envoya s'exercer aux écoles d'Apollonie, afin que l'étude des lettres développât l'heureux génie dont il était doué. Son désir était qu'Octave l'accompagnât ensuite dans l'expédition qu'il projetait contre les Gètes et les Parthes. » — Velléius, II, 59. Sur ces faits, voyez Dion, XLV, 3; — Appien, III, 9. — Apollonie, ville de Macédoine, sur la mer Ionienne.

4. « Au premier bruit de l'assassinat de son oncle, Octave partit pour se rendre à Rome, quoique les centurions des légions voisines se missent eux et leurs troupes à sa disposition.... Il apprit à Brindes les circonstances du meurtre de César et les clauses de son testament. » — Velléius, II, 59. — Voyez Appien, III, 10.

précipité. Du reste, il revint à Rome, se porta héritier[1], malgré l'irrésolution de sa mère et contre l'avis de son beau-père Marcius Philippus, personnage consulaire, qui l'en dissuadait de toute sa force[2]. A partir de cette époque, il leva des armées et gouverna la république, d'abord avec M. Antoine et M. Lépide, puis avec Antoine seulement pendant douze ans[3] environ, et en dernier lieu tout seul durant quarante-quatre ans.

IX. Tel est le tableau abrégé de sa vie. Je vais en détailler chaque partie, sans m'astreindre à l'ordre des temps, en classant les différents faits, afin d'en donner une idée et une connaissance plus nettes. Il soutint cinq guerres civiles, celle de Modène, celle de Philippes, celle de Pérouse, celle de Sicile, celle d'Actium : la première et la dernière contre M. Antoine ; la seconde contre Brutus et Cassius ; la troisième contre Luc. Antonius, frère du triumvir ; la quatrième contre Sex. Pompée, fils de Cnéius.

X. Voici quelle fut l'origine et la cause de toutes ces guerres. Comme il se croyait obligé avant tout à venger la mort de son oncle et à soutenir la validité de ses actes, aussitôt son retour d'Apollonie, il résolut d'attaquer Brutus et Cassius par la force et à l'improviste ; et comme ils s'étaient soustraits par la fuite au danger qu'ils prévoyaient, il en appela aux lois, et les accusa, quoique absents[4], comme meurtriers. Il célébra lui-même les jeux[5] commémoratifs de la victoire de César, parce que ceux qui étaient chargés de ce soin n'osaient pas le faire. Vou-

1. Voyez Dion, XLV, 3.

2. « Accia, mère d'Octave, et Philippe, son beau-père, ne le voyaient pas sans inquiétude hériter d'un nom et d'une fortune en butte aux passions irritées. » — Velléius, II, 60. — Ce Philippe avait été consul avec Cn. Cornélius Lentulus, l'an de Rome 698.

3. Depuis l'an de Rome 711, où il fit alliance avec Antoine et Lépide, jusqu'à la bataille d'Actium, qui fut livrée l'an de Rome 723.

4. « Cependant, pour ne pas avoir à supporter la vue de la douleur publique, Brutus et Cassius s'étaient retirés dans leurs gouvernements de Syrie et de Macédoine, dont ils étaient redevables à ce même César qu'ils avaient tué. » — Florus IV, 7. — Voyez Dion, XLVII, 20.

5. Voyez *César*, LXXXVIII.

lant poursuivre avec persévérance l'exécution de ses projets, il se porta candidat pour remplacer un tribun du peuple qui venait de mourir[1]. Il est vrai que s'il était patricien, il n'était pas encore sénateur. Mais quand il se vit traversé dans ses desseins par le consul Marc Antoine, qu'il croyait devoir être son plus ferme appui, et qui ne le laissait jouir en rien du droit commun et ordinaire sans y mettre un prix exorbitant, il passa dans le parti des nobles. Il savait qu'Antoine en était détesté, surtout parce qu'il tenait Décimus Brutus[2] assiégé dans Modène, et voulait le chasser par la force de la province que César lui avait conférée, et dans laquelle le sénat l'avait confirmé. A l'instigation de quelques amis, il envoya en secret des assassins pour le tuer; mais le piége fut découvert, et, craignant de courir le même danger, il s'épuisa en largesses pour gagner les vétérans[3] à sa cause et à celle de la république. Quand il eut levé une armée, on lui en donna le commandement avec le titre de propréteur[4], et on le chargea d'aller, avec les nouveaux consuls Hirtius et Pansa, porter secours à Décimus Brutus. L'expédition fut terminée dans l'espace de trois mois en deux combats[5]. Dans le premier il prit la fuite, s'il faut en croire Antoine, et ne reparut que deux jours après, sans manteau militaire ni

1. S'il faut en croire Dion, il demanda à remplacer le tribun Helvétius Cinna, tué lors des funérailles de César. — Voyez *César*, LXXXV.

2. Décimus Brutus avait été désigné consul par César pour l'année 711, et avait reçu le gouvernement de la Gaule ultérieure. — Dion, XLIV, 14.

3. « Il fit d'abord venir de Calatia, puis de Casilinum, les vétérans de son père. D'autres les suivirent, et ce fut bientôt une armée au complet. Antoine, de son côté, donna ordre aux troupes qu'il avait appelées des provinces d'outre-mer de se réunir à Brindes; mais tandis qu'il venait à leur rencontre, la légion Martiale et la quatrième levèrent leurs enseignes et passèrent dans le camp de César. » — Velléius, II, 61.

4. « Le sénat fit ériger au jeune Octave la statue équestre..... Il fut en même temps chargé de soutenir la guerre contre Antoine, en qualité de propréteur, avec les consuls désignés Hirtius et Pansa. » — Velléius, II, 61.

5. Appien, III, 67-71, et Dion, XLVI, 37, racontent en détails ces deux combats. Antoine aurait été vainqueur dans le premier; ils ne parlent pas de la fuite d'Octave. — « Quoiqu'il n'eût alors que vingt ans, il déploya la plus grande énergie sous les murs de Modène, et délivra D. Brutus assiégé. Antoine, sans armée, fut réduit à fuir honteusement de l'Italie. » — Velléius, II, 61.

cheval ; dans le second, on convint généralement qu'il remplit les devoirs d'un général et d'un soldat, et que, voyant au milieu de la mêlée le porte-enseigne de sa légion grièvement blessé, il prit son aigle sur ses épaules, et la porta longtemps[1].

XI. Hirtius et Pansa périrent tous deux dans cette guerre[2], Hirtius sur le champ de bataille, Pansa des suites de sa blessure ; et le bruit s'accrédita qu'Octave était coupable de leur mort[3] ; qu'après la déroute d'Antoine, la république étant sans consuls, il voulait, restant seul vainqueur, s'emparer des trois armées. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mort de Pansa parut si suspecte, que son médecin Glycon[4] fut mis en prison et accusé d'avoir empoisonné sa blessure. Aquilius Niger ajoute à cela qu'Hirtius, l'un des consuls, fut tué de la main d'Octave au milieu de la mêlée.

XII. Quand Octave apprit qu'Antoine, après sa défaite, avait été accueilli par Lépide[5], et que les autres généraux[6] et les autres légions étaient toutes dévouées au parti du

1. « Dans cette occasion il se signala par sa valeur. On le vit couvert de sang et de blessures, rapporter sur ses épaules, dans son camp, une aigle que lui avait remise un porte-enseigne mourant. » — Florus, IV, 4.

2. « Les deux consuls moururent, l'un sur le champ de bataille, l'autre d'une blessure peu de jours après. » — Velléius, II, 61.

3. « Après la mort d'Hirtius et de Pansa (peut-être ont-ils péri sous le fer des ennemis, et peut-être aussi sont-ils morts, l'un par le poison versé sur sa plaie, l'autre par la main de ses propres soldats, victimes tous deux d'un attentat de César), il s'est emparé de leurs troupes..... » — Tacite, *Annales*, I, 10.

4. Brutus le défend dans une lettre à Cicéron : « Je te recommande vivement Glycon, médecin de Pansa .... J'ai appris qu'on le soupçonnait de la mort de Pansa, et qu'on le retenait en prison comme parricide. Rien n'est moins croyable. Qui donc a plus souffert que lui de la mort de Pansa ? D'ailleurs, c'est un homme plein de modération et d'honneur, que l'intérêt même ne saurait avoir poussé à commettre ce crime. — *Lettres à Brutus*, 6.

5. « Cependant Antoine, fuyant au delà des Alpes, fit d'abord sonder les intentions de Lépide, qui venait d'être nommé par surprise à la dignité de grand pontife, vacante par la mort de C. César, et qui, s'étant attribué le gouverneme de l'Espagne, se trouvait encore dans les Gaules. Les propositions d'Antoi furent repoussées ; mais ses fréquentes entrevues avec Lépide lui donnèrent occ sion de se montrer souvent aux soldats. Ceux-ci... le reçurent dans leur car par une brèche qu'ils avaient pratiquée dans les retranchements. » — Velléius, II, 6

6. Asinius Pollion et Plancus.

peuple, il n'hésita pas à abandonner la cause des nobles : il allégua, pour prétexte de son changement, qu'il avait à se plaindre des paroles et des actes de quelques-uns d'entre eux; que les uns l'avaient traité « d'enfant; » que les autres avaient parlé « de l'honorer et de l'exalter[1], » et qu'enfin on ne récompensait dignement ni lui ni ses vétérans. Pour mieux faire éclater son repentir d'avoir servi le sénat, il condamna les habitants de Nursia[2] à une amende si forte qu'ils ne pouvaient la payer, et les chassa de leur ville, pour avoir gravé sur le monument public, élevé aux citoyens morts dans la bataille de Modène, cette inscription : « Aux victimes de la liberté. »

XIII. Après avoir fait alliance avec Antoine et avec Lépide[3], il termina aussi, quoique languissant et malade, la guerre de Philippes[4] en deux combats : dans le premier, il fut chassé de son camp[5], et, dans sa fuite, trouva avec peine un refuge à l'aile occupée par Antoine. Mais il ne fit pas un usage modéré de la victoire : il envoya à Rome la tête de Brutus pour qu'on la déposât aux pieds de la statue de César; il sévit contre les prisonniers les plus illustres, mais non sans leur adresser des paroles outrageantes. L'un d'eux le suppliait humblement de lui accorder la sépulture; il lui répondit « que les vautours se chargeraient de ce soin. » Un père et un fils lui demandaient la vie; il ordonna qu'ils tirassent au sort ou jouassent à la mourre[6],

1. Il y a là un jeu de mots intraduisible sur le double sens de *tollere*, qui veut dire à la fois *élever* et *détruire*. « Ce fut dans ce temps que Cicéron, toujours fidèle au parti de Pompée, disait, en parlant d'Octave, qu'il fallait le louer et l'exalter; expression équivoque dont le sens véritable était tout autre que celui qu'il semblait lui donner. » — Velléius, II, 62.

2. Nursia, ville du pays des Sabins, au pied de l'Apennin.

3. Voyez Velléius, II, 65.

4. Contre Cassius et Brutus. Sur les détails de cette guerre, voyez Velléius, II, 70; — Florus, IV, 7; — Plutarque, *Antoine*, 22; — Appien, IV, 105; — Dion, XLVII, 37.

5. « Le camp de César et celui de Cassius furent également emportés. » — Florus, IV, 7. — « L'aile que commandait Brutus chargea vigoureusement l'ennemi et s'empara des quartiers de César, qui remplissait les fonctions de général, malgré l'extrême faiblesse de sa santé. » — Velléius, II, 70.

6. Jouer à la mourre, c'est-à-dire étendre rapidement les doigts et en faire

promettant la grâce au vainqueur, et les regarda tous les deux mourir ; car le fils se donna volontairement la mort, après avoir vu tuer son père, qui s'était dévoué pour lui. Aussi, quand M. Favonius[1], le fameux émule de Caton, et les autres prisonniers furent amenés enchaînés, ils saluèrent Antoine avec respect du titre d'empereur, et accablèrent Octave des plus sanglantes injures. Dans le partage[2] qui suivit la victoire, Antoine se chargea des affaires de l'Orient ; pour lui, il prit le soin de ramener les vétérans en Italie, et de les établir dans les terres municipales ; mais il mécontenta les vétérans et les propriétaires : ceux-ci se plaignant d'être expulsés, ceux-là de ne pas être récompensés en proportion de leurs services.

XIV. Dans le même temps, L. Antonius[3], comptant sur son titre de consul[4] et sur la puissance de son frère, avait tenté de fomenter des troubles : Octave le contraignit de se réfugier à Pérouse, et le réduisit par la famine à capituler[5] ; mais ce ne fut pas sans courir de grands dangers avant et pendant la guerre. En effet, comme il assistait aux jeux, il vit un simple soldat assis sur un des quatorze gradins, et donna ordre à son licteur de le faire sortir : ses ennemis semèrent le bruit que cet homme venait d'être mis à mort dans les tortures ; et peu s'en fallut qu'Octave ne périt victime de la colère des soldats qui accouraient indignés : ce qui le sauva, c'est que le prétendu mort parut tout à coup, sain et sauf. Une autre fois, comme il offrait

deviner le nombre à un autre. Les Italiens se livrent encore aujourd'hui à ce jeu sous le nom de *mora*.

1. « Le fameux Favonius, ce singe et cet imitateur souvent ridicule de Caton. » — Saint-Réal. — Voyez Cicéron, *Lettres à Atticus*, I, 14, 5.

2. Voyez Dion, XLVIII, 1.

3. « Le consul Lucius Antonius, qui avait tous les vices de son frère sans avoir aucune des vertus qui brillaient par intervalle dans celui-ci, avait réuni une armée formidable, soit en décriant César, soit en appelant aux armes les propriétaires que les distributions faites aux soldats avaient justement dépouillés de leurs héritages. » — Velléius, II, 74.

4. Il était consul avec P. Servilius Isauricus, l'an de Rome 713.

5. « César l'attaque, le contraint de s'enfermer dans les murs de Pérouse, le réduit aux dernières horreurs de la famine, et le force de se rendre à discrétion. » — Florus, IV, 5. — Pérouse, ville d'Étrurie, près du lac de Trasimène.

un sacrifice auprès des murs de Pérouse, il faillit être tué par une troupe de gladiateurs qui étaient sortis brusquement de la ville.

XV. Après la prise de Pérouse, il sévit contre beaucoup de ses ennemis[1]. A ceux qui imploraient leur pardon ou essayaient de se justifier, il répondait par ce seul mot : « Il faut mourir. » On a écrit que, parmi ceux qui capitulèrent, il en choisit trois cents dans les deux ordres, et les fit immoler comme des victimes, aux ides de mars, sur l'autel élevé à Jules César. D'autres rapportent qu'il provoqua lui-même cette guerre, afin que ses adversaires secrets, et ceux que la crainte retenait plus que la sympathie, se fissent connaître en se rangeant sous les drapeaux de L. Antonius, et afin que leur défaite et leurs dépouilles servissent à payer les récompenses promises aux vétérans.

XVI. Il commença la guerre de Sicile[2], mais la traîna en longueur[3], et l'interrompit à plusieurs reprises, tantôt pour réparer la perte de ses flottes[4], qu'avaient détruites deux naufrages causés par des tempêtes survenues même en été, tantôt pour faire la paix[5] à la demande du peuple, à qui les vivres étaient coupés, et qui souffrait beaucoup de la famine. Enfin, après avoir construit une flotte toute nouvelle, et avoir affranchi vingt mille esclaves, dont il fit des rameurs, il creusa le port Jules[6], auprès de Baies, en introduisant l'eau de la mer dans les lacs Lucrin et Averne.

1. Tel n'est pas le récit de Velléius : « Quant au traitement que les habitants éprouvèrent, il faut moins l'attribuer à la volonté du chef qu'à la fureur du soldat. Pérouse fut brûlée ; mais ce fut Macédonius, l'un des citoyens les plus considérables de la ville, qui fut l'auteur de l'incendie. » — Velléius, II, 74.

2. Contre Sextus Pompée, fils du grand Pompée. Pour les détails de cette guerre, voyez Florus, IV, 8 ; — Velléius, II, 72 ; — Appien, 34 ; — Dion, XLVIII, 15.

3. La guerre dura sept ans, de 711 à 718.

4. « César chargea M. Agrippa de construire des vaisseaux, de lever des soldats et des rameurs, de les exercer aux manœuvres et aux combats maritimes. » — Velléius, II, 79.

5. « A la demande unanime du peuple, que la piraterie réduisait à toutes les horreurs de la disette, la paix fut signée près de Misène avec Sextus. » — Velléius, II, 77.

6. Entre Puteoli et le cap Misène

Là, quand il eut exercé ses troupes durant tout l'hiver, il vainquit Pompée[1] entre Myles et Nauloque. Au moment du combat, on le trouva si profondément endormi, que ses amis durent le réveiller pour donner le signal[2]. Voilà sans doute ce qui donna lieu à Antoine de lui reprocher « qu'il n'avait pas même pu soutenir la vue d'une armée rangée en bataille; qu'il était resté stupidement couché sur le dos, les yeux attachés sur le ciel; qu'il ne s'était levé, et n'avait paru en présence des soldats qu'après qu'Agrippa avait mis en fuite les vaisseaux ennemis. » D'autres lui font un crime de son langage et de sa conduite, pour s'être écrié après la destruction de ses flottes : « Qu'il vaincrait malgré Neptune, » et pour avoir, le jour suivant, ôté la statue de ce dieu de la pompe solennelle des jeux du Cirque. Dans aucune autre guerre, sa témérité ne lui fit courir plus de dangers ni de plus grands. Après avoir transporté ses troupes en Sicile, il revenait reprendre le reste sur le continent, lorsqu'il fut attaqué à l'improviste par Démocharès et Apollophane, lieutenants de Pompée[3], et ne se sauva qu'à grand'peine avec un seul navire. Une autre fois que, au delà de Locres, il se rendait à pied à Rhégium, il aperçut deux galères du parti de Pompée qui côtoyaient le rivage : les prenant pour deux des siennes, il descendit sur le rivage, et faillit être pris par ses ennemis. Comme il s'enfuyait par des chemins détournés, un esclave d'Æmilius Paulus, son compagnon, se souvenant avec douleur que le père de son maître avait été autrefois proscrit par Octave, saisit l'occasion de la vengeance, et voulut le tuer. Après la fuite de Pompée, M. Lépide[4], l'un

1. C'est Agrippa qui fut vainqueur : Octave fut complétement défait par Pompée auprès de Tauroménium. La bataille qui décida de la ruine de Pompée eut lieu non loin d'Artémisium.

2. « Et le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. » — Bossuet.

3. L'un se tua à la bataille d'Artémisium, l'autre se rendit à César. — Dion, XLIX, 10.

4. « Pendant qu'il faisait la guerre au jeune Pompée, César avait appelé d'Afrique Lépide avec douze légions à moitié complètes... L'honneur de commander à vingt légions le jeta dans un excès de vanité qui allait jusqu'à la folie... Il

de ses deux collègues qu'il avait appelé d'Afrique à son secours, fier de commander à vingt légions, voulait, par la terreur et les menaces, s'arroger le premier rang : Octave le dépouilla de son commandement, lui accorda la vie qu'il demandait à genoux [1], et le relégua pour toujours à Circéies [2].

XVII. Son union avec Antoine, toujours douteuse et incertaine, et mal rétablie par diverses réconciliations [3], il la rompit enfin. Et pour mieux prouver que celui-ci avait dégénéré des mœurs nationales, il fit ouvrir et lire en pleine assemblée le testament [4] qu'il avait laissé à Rome, et où il nommait au nombre de ses héritiers les enfants même qu'il avait eus de Cléopâtre. Cependant, après l'avoir fait déclarer ennemi public, il lui renvoya tous ses parents et tous ses amis, entre autres C. Sosius et Cn. Domitius, encore alors consuls. Il dispensa aussi, au nom de la ré-

poussa même l'audace jusqu'à sommer Octave de quitter la Sicile. » — Velléius, II, 80.

1. « Après dix ans d'une puissance dont sa conduite le rendait si peu digne, Lépide, abandonné de ses légions et de la fortune, revêtu d'un habit de deuil et caché dans les derniers rangs de la foule qui se pressait autour de César, fut réduit à se jeter aux genoux du vainqueur. Il conserva la vie et la jouissance de ses biens ; mais il perdit une dignité qu'il était incapable de soutenir. » — Velléius, II, 80.

2. Circéies, ville située près du promontoire de ce nom dans le Latium. — Dion, XLIX, 12, dit que Lépide résida en Italie, mais non sans être surveillé, Οὐκ ἄνευ φυλακῆς. Appien est tout à fait en contradiction avec Suétone. Il veut que Lépide ait été envoyé à Rome par Octave pour y vivre en simple particulier, et se contenter du titre de grand pontife.

3. C'est Octavie, sœur d'Octave et femme d'Antoine, qui les réconciliait d'ordinaire

4. Ce testament avait été déposé entre les mains des Vestales, selon l'usage. Suivant Dion, L, 3, les clauses en furent révélées à Octave par Ritius et Plancus, qui l'avaient signé, et avaient depuis abandonné le parti d'Antoine. « Ritius et Plancus, deux des amis d'Antoine, et tous deux hommes consulaires, se voyant l'objet des mauvais traitements de Cléopâtre pour s'être opposés à ce qu'elle restât à l'armée, se retirèrent auprès de César : ils lui révélèrent le testament d'Antoine, dont ils connaissaient toutes les dispositions. Ce testament était entre les mains des Vestales, à qui César le demanda... César le lut d'abord en particulier, et il nota les endroits qui lui parurent le plus répréhensibles. Ensuite ayant assemblé le sénat, il en fit publiquement lecture... César s'attacha principalement à relever les dispositions d'Antoine relatives à sa sépulture ; car Antoine voulait que son corps, mourût-il à Rome, fût porté en pompe à travers le Forum, puis transporté à Alexandrie, et remis à Cléopâtre. » — Plutarque, *Antoine*, 58.

publique, les habitants de Bologne[1] de se ranger avec toute l'Italie dans son parti, parce qu'ils étaient depuis longtemps clients de la famille Antonia. Peu de temps après, il vainquit Antoine auprès d'Actium[2], dans une bataille navale qui se prolongea si tard, que, après la victoire, il passa la nuit dans son vaisseau. D'Actium il alla prendre ses quartiers d'hiver à Samos : là il apprit que les soldats qu'il avait envoyés après sa victoire, et qui étaient tirés indistinctement de toutes ses troupes, s'étaient révoltés et demandaient leur congé et des récompenses. Ému de ces nouvelles, il reprit le chemin de l'Italie, et essuya deux tempêtes dans la traversée : la première, entre les promontoires du Péloponnèse et de l'Étolie; la seconde, auprès des monts Cérauniens[3]; sur l'un et l'autre point, une partie ses vaisseaux liburniens[4] fut submergée, et en même temps le navire qui le portait perdit ses agrès et eut son gouvernail brisé. Il ne s'arrêta pas plus de vingt-sept jours à Brindes[5], pour satisfaire le vœu des soldats, et se rendit en Égypte en passant par l'Asie et la Syrie. Là, il mit le siége devant Alexandrie[6], où Antoine s'était réfugié avec Cléopâtre, et s'en empara bientôt. Il repoussa la paix tardive qu'Antoine voulait négocier, le réduisit à se tuer, et le vit mort[7]. Il désirait

1. Dion, L, 6, dit le contraire.

2. Actium, promontoire d'Acarnanie, à l'ouest du golfe d'Ambracie. — Voyez le récit de la bataille dans Velléius, II, 84; — Florus, IV, 11 ; — Plutarque, *Antoine*, 64; — Dion, L, 12.

3. Les monts Cérauniens, chaîne de hautes montagnes qui forme la limite entre l'Épire et l'Illyrie.

4. Bâtiments légers, de petite dimension, qui tiraient leur nom des Liburniens, peuple de l'Illyrie, entre l'Istrie et la Dalmatie.

5. Suivant Dion, il s'arrêta trente jours à Brindes, et y reçut le sénat, les chevaliers, et une foule de citoyens venus au-devant de lui.

6. Antoine eut d'abord l'avantage dans un combat de cavalerie; vaincu le lendemain, il vit sa flotte et ses troupes de terre passer du côté d'Octave, et il résolut de se donner la mort. — Plutarque, *Antoine*, 74. — « L'année suivante, César poursuivit jusque dans Alexandrie Antoine et Cléopâtre, et mit fin aux guerres civiles. Antoine se tua courageusement, et racheta par sa mort une vie souillée par la débauche. » — Velléius, II, 87.

7. S'il faut en croire Plutarque, Octave pleura son ennemi. « A cette nouvelle, César se retira au fond de sa tente, et donna des larmes à la mort de celui qui

ardemment réserver Cléopâtre pour son triomphe; il fit même venir des Psylles[1] pour sucer le venin de ses plaies, sur le bruit qu'elle s'était donné la mort en se faisant mordre par un aspic[2]. Il accorda à tous deux l'honneur d'une sépulture commune, et fit achever le tombeau dont ils avaient commencé la construction. Le jeune Antoine[3], l'aîné des enfants nés de Fulvie, s'était réfugié, après maintes prières inutiles, auprès de la statue de César : il l'en fit arracher et mettre à mort. Césarion[4], qui passait pour fils de César et de Cléopâtre, fut atteint dans sa fuite et envoyé pareillement au supplice. Quant aux autres enfants qu'Antoine avait eus de la reine[5], Octave les épargna, comme s'ils eussent été ses proches, et eut bientôt pour eux les soins et les égards dus à leur naissance.

XVIII. Vers la même époque, il fit tirer du sanctuaire où il était déposé le cercueil qui renfermait le corps d'Alexandre le Grand; et, après l'avoir contemplé avec respect, il lui mit une couronne d'or sur la tête et le couvrit de fleurs. Comme on lui demandait s'il voulait voir aussi les Ptolémées, il répondit : « J'ai voulu voir un roi

avait été son allié, son collègue à l'empire, et qui avait partagé avec lui les périls de tant de combats, et le maniement de tant d'affaires politiques. » — Plutarque, *Antoine*, 78.

1. Les Psylles, peuple répandu au S.-O. de la grande Syrte, en Afrique. — « Leur bouche distillait un venin mortel pour les serpents, et dont l'odeur suffisait pour les endormir. » — Pline, *Hist. nat.*, VII, 2.

2. « Cléopâtre mourut de la morsure d'un aspic qu'elle s'était fait apporter en trompant la surveillance de ses gardiens. » — Velléius, II, 37. — « On avait apporté, dit-on, à Cléopâtre, un aspic caché sous des figues couvertes de feuilles..., d'autres prétendent qu'elle gardait cet aspic caché dans un vase, et que, comme elle l'eut provoqué avec un fuseau d'or, l'animal irrité s'élança sur elle et la mordit au bras. » — Plutarque, *Antoine*, 86. — « Intrépide et d'un front serein, elle a revu son palais renversé ; elle a osé presser dans ses mains d'horribles serpents pour faire couler dans ses veines leur mortel venin. » — Horace, *Odes*, I, 37.

3. C'est celui que Plutarque nomme Antyllus. « Antyllus, l'aîné de ceux qu'Antoine avait eus de Fulvie, fut le seul que César fit mourir. » — Plutarque, *Antoine*, 87.

4. Cf. *César*, LII. — « César le fit mourir peu de temps après la mort de Cléopâtre. » — Plutarque.

5. Antoine avait eu de Cléopâtre trois enfants ; une fille, Cléopâtre, et deux fils, Philadelphe et Alexandre.

et non pas des morts. » L'Égypte fut réduite en province romaine; et, afin de la rendre plus fertile et plus propre à servir à l'approvisionnement de Rome, il fit nettoyer par la main des soldats tous les canaux où se déchargent les eaux du Nil, et qu'une longue suite d'années avait couverts de limon. Pour rendre à jamais célèbre le souvenir de la victoire d'Actium, il fonda auprès d'Actium la ville de Nicopolis, décida que des jeux y seraient célébrés tous les cinq ans; et, après avoir agrandi l'antique temple d'Apollon [1], il orna de dépouilles navales le lieu où avaient campé ses troupes, et le consacra à Neptune et à Mars [2].

XIX. Il découvrit et étouffa dans leur naissance des séditions, des complots, et plusieurs conspirations qui se formèrent contre lui à différentes époques : ce fut d'abord le jeune Lépide [3] qui conspira; puis Varron Muréna et Fannius Cæpion [4]; ensuite M. Egnatius [5]; et après lui Plautius Rufus et Lucius Paulus [6], mari de sa petite-fille; et, en outre, L. Audasius, accusé de faux, affaibli par

1. Thucydide mentionne ce temple, I, 29 : ἐν Ἀκτίῳ τῆς Ἀνακτορίας γῆς, οὗ τὸ ἱερὸν τοῦ Ἀπόλλωνός ἐστι.

2. Dion prétend que la ville de Nicopolis fut bâtie sur l'emplacement du camp; que le temple, dont parle Suétone, fut élevé à l'endroit où était la tente d'Auguste; et que ce n'est pas à Neptune et à Mars, mais à Apollon qu'il fut consacré.

3. « Tandis qu'Octave achevait la guerre d'Actium et d'Alexandrie, Marcus Lépidus formait le projet de l'assassiner, à son retour. Ce jeune homme était fils du triumvir et de Junia, sœur de Brutus. La garde de Rome fut confiée dans ce temps à Mécène.... Mécène observa tranquillement et dans le plus grand secret la marche d'un jeune homme qui courait à sa perte; et tout à coup, il le prévint sans éclat et sans aucun trouble. Son activité, dans cette occasion, étouffa le germe d'une guerre civile prête à se rallumer avec des fureurs nouvelles. Lépidus paya de sa vie des desseins téméraires. » — Velléius, II, 83.

4. « Le projet d'attenter aux jours de César unit ces deux conjurés, dont les mœurs étaient bien différentes : car Muréna, sans ce dessein criminel, eût pu passer pour un homme de bien, et Cæpion était un pervers, avant que de l'avoir conçu. L'autorité publique étouffa leur complot, et fit très-justement retomber sur eux le coup que leur fureur méditait. » — Velléius, II, 91.

5. « La même tentative fut renouvelée par Egnatius Rufus, en qui tout annonçait un gladiateur plutôt qu'un sénateur.... Rufus s'associa des hommes de son espèce, et résolut d'assassiner Auguste.... Egnatius ne réussit pas mieux que les autres conspirateurs à cacher son forfait. Emprisonné comme ses complices, il subit avec eux une mort digne de sa vie. » — Velléius, II, 91.

6. Consul, l'an de Rome 764.

l'âge et la maladie; Asinius Epicadus, demi-Parthénien[1] et demi-Romain; enfin Télèphe, esclave nomenclateur d'une femme romaine : car il fut exposé aux complots des hommes de la plus basse condition. Audasius et Epicadus voulaient enlever sa fille Julie et son neveu Agrippa des îles où ils étaient relégués[2] pour les présenter à l'armée. Télèphe, comme si le destin lui réservait l'empire, avait projeté d'attaquer et Auguste et le sénat. Bien plus, un valet de l'armée d'Illyrie trompa la surveillance des gardes, et fut trouvé la nuit près de sa chambre à coucher, armé d'un couteau de chasse. Était-il fou ou feignait-il la folie? On l'ignore, car les tourments ne purent lui arracher aucun aveu.

XX. Quant aux guerres étrangères, il n'en fit que deux par lui-même : celle de Dalmatie[3] dans sa première jeunesse, et celle des Cantabres[4] après la défaite d'Antoine. Il fut même blessé deux fois en Dalmatie : dans l'un des combats, au genou droit, d'un coup de pierre ; dans l'autre, à la cuisse et aux deux bras, par la chute d'un pont. Les autres guerres furent conduites par ses lieutenants; cependant il se transporta quelquefois en Pannonie et en Illyrie, ou s'en approcha beaucoup, en allant de Rome à Ravenne, à Milan, et jusqu'à Aquilée.

XXI. Il soumit, ou par lui-même ou par ses lieutenants, les Cantabres[5], l'Aquitaine[6], la Pannonie[7], la Dal-

1. Les Parthéniens, peuple de l'Illyrie, répandu dans les environs de Dyrrachium. Ils avaient été vaincus par Asinius Pollion, l'an de Rome 715.

2. Julie avait été reléguée dans l'île de Pandatarie, et Agrippa, dans l'île de Planasie : ce sont deux îlots de la mer d'Étrurie.

3. L'an de Rome 719 : il avait alors 28 ans. —Voyez Florus, IV, 12.

4. L'an de Rome 729 : —V. Florus, IV, 12 ;—Velléius, II, 90 ; — Dion, LIII, 25.

5. Statilius Taurus les vainquit, l'an de Rome 725 ; Auguste lui-même marcha contre eux, l'an 729. Ils recommencèrent la guerre, et furent battus par T. Carisius et C. Furnius, l'an de Rome 732. Enfin Agrippa, trois ans après, mit fin à cette guerre. — Voyez Dion, LI, 20 ; LIII, 29 ; LIV, 5 ; LIV, 11.

6. Ce fut M. Valérius Messala qui soumit l'Aquitaine, l'an de Rome 727. Tibulle a célébré la gloire de ce triomphe : « Elles l'avaient prédit ce jour, les Parques qui filent le tissu fatal que nul dieu ne peut rompre : — « Il s'élèvera un guerrier; devant lui se disperseront les nations de l'Aquitaine; devant lui tremblera l'Adour, vaincu dans ses vaillants défenseurs. » — Tibulle, I, 8. Et ailleurs : « Messala illustre vainqueur de l'Aquitaine. » — II, 1, 33.

7. Auguste en personne attaqua les Pannoniens, l'an de Rome 719 ; ils se

matie[1] avec toute l'Illyrie, ainsi que la Rhétie, les Vindéliciens[2] et les Salasses[3], peuples qui habitent les Alpes. Il réprima les incursions des Daces[4], et tua trois de leurs chefs avec une grande quantité de leurs troupes. Il repoussa les Germains au delà de l'Elbe[5], reçut la soumission des Ubiens et des Sygambres, les transporta dans la Gaule, où il les établit dans des terres voisines du Rhin. Il réduisit également à l'obéissance d'autres peuplades inquiètes et remuantes. Il ne fit jamais la guerre sans raison ou nécessité; car il était si éloigné de l'ambition d'augmenter son empire[6] ou sa gloire militaire, qu'il obligea plusieurs rois barbares à jurer dans le temple de Mars vengeur[7] qu'ils seraient fidèles à la paix et à l'alliance qu'ils demandaient. Il essaya aussi à obtenir de quelques-uns d'entre eux une

révoltèrent l'année suivante, et furent vaincus par Germanicus. La guerre recommença en 735, et se prolongea jusqu'à leur complète soumission par Tibère, l'an de Rome 761. — Voyez Dion, XLIX, 38; LIV, 20, 24, 31, 34; LV, 29, 34.

1. « La Dalmatie, qui depuis deux cent vingt ans était rebelle, fut forcée de reconnaître pour toujours la domination romaine. » — Velléius, II, 90. — « Les Dalmates vivent habituellement dans les forêts; aussi ne se livrent-ils qu'au brigandage. Marcius, en brûlant Delminium, leur capitale, leur avait ôté leur principale force. Après lui, Asinius Pollion les dépouilla de leurs troupeaux, de leurs armes et de leurs terres. Mais ce fut Tibère qui, par l'ordre d'Auguste, acheva de les soumettre. » — Florus, IV, 12.

2. Ce furent Drusus et Tibère qui les vainquirent, l'an de Rome 739. « Les deux princes attaquèrent séparément les Rhétiens et les Vindéliciens; et ce ne fut qu'après le siége d'une foule de villes et de forteresses, après une multitude de batailles et de victoires, et une grande effusion de sang ennemi, que les armées romaines, avec plus de périls que de pertes, domptèrent ces nations. » — Velléius, II, 95. — « Bientôt, sous tes heureux auspices, l'aîné des Nérons livre un sanglant combat, et triomphe des sauvages Rhétiens. » — Horace, *Odes*, IV, 14.

3. Les Salasses furent successivement battus par Valérius Messala, l'an de Rome 720, et par Térentius Varron, l'an 729

4. « Les Daces habitent des montagnes..... Lentulus, envoyé contre eux, les repoussa au delà du fleuve (Danube), et établit en deçà des garnisons. Ainsi la Dacie fut non pas vaincue, mais reculée et transportée plus loin. » — Florus, IV, 12. La Dacie ne fut réduite en province romaine que par Trajan.

5. Sur l'expédition de Drusus dans la Germanie, voyez Florus, IV, 12; — Dion, LV, 1.

6. « Auguste avait ajouté le conseil (dans les instructions laissées à Tibère) de retenir l'empire dans ses limites. Était-ce prudence ou jalousie? on l'ignore. » — Tacite, *Annales*, I, 11.

7. C'était Auguste lui-même qui avait bâti ce temple.

nouvelle espèce d'otages, c'est-à-dire des femmes, parce qu'il remarquait qu'ils s'inquiétaient peu de la vie des hommes. Cependant il leur laissa toujours la faculté de reprendre leurs otages quand ils le voulaient, et ne punit jamais plus rigoureusement leurs révoltes réitérées et leurs perfidies qu'en vendant les prisonniers qu'il avait faits sur eux, à condition qu'ils ne serviraient pas dans un pays voisin du leur, et qu'ils ne seraient pas libres avant trente ans[1]. Sa réputation de loyauté et de modération engagea les Indiens et même les Scythes, qu'on ne connaissait que par ouï-dire, à lui envoyer spontanément des ambassadeurs pour solliciter son amitié et celle du peuple romain[2]. Les Parthes aussi lui cédèrent sans difficulté l'Arménie qu'il réclamait, et lui rendirent, sur sa demande, les étendards militaires qu'ils avaient enlevés à M. Crassus et à M. Antoine[3]; ils lui offrirent de plus des otages[4]; enfin ils s'en rapportèrent à son choix pour élire un roi entre plusieurs compétiteurs[5] qui se disputaient le trône.

XXII. Le temple de Janus n'avait été fermé que deux fois avant lui depuis la fondation de Rome : il le ferma trois fois[6] dans un beaucoup plus petit espace de temps,

1. Telle fut la loi imposée aux Salasses, par Térentius Varron.—Dion, LIII, 25.

2. « Ainsi l'on vit les Scythes et les Sarmates nous envoyer des ambassadeurs pour nous demander notre amitié ; et les Sères et les Indiens, qui habitent sous le soleil même, nous apporter des perles et des diamants. » — Florus, IV, 12. — « Le Cantabre, jusqu'alors indompté, le Mède, l'Indien et le Scythe errant te contemplent avec admiration, ô toi ! dieu visible de l'Italie et de Rome maîtresse du monde? » — Horace, *Odes*, IV, 14.

3. « Dans le temps qu'Octave pacifiait l'Occident, le roi des Parthes lui renvoya de l'Orient les enseignes romaines qu'Orodes avait enlevées dans le désastre de Crassus, et celles que la fuite d'Antoine avait laissées entre les mains de Phraate, fils de ce roi. » — Velléius, II, 91. — « Les Parthes, comme s'ils se fussent repentis de leur victoire, rapportèrent d'eux-mêmes les étendards pris dans la défaite de Crassus. » — Florus IV, 12.

4. « Frappé de la terreur de son nom, le roi des Parthes demanda qu'Auguste reçût ses fils en otages. » — Velléius, II, 94. — « Car Phraate, bien qu'il eût chassé les armées romaines et leurs généraux, n'en avait pas moins prodigué à Auguste tous les témoignages du respect, et, pour resserrer l'amitié, il avait envoyé à Rome une partie de ses enfants. » — Tacite, *Annales*, II, 1.

5. Auguste fut choisi pour arbitre entre Phraate et Téridate.

6. « César Auguste osa enfin, sept cents ans après la fondation de Rome, fermer

grâce à la paix qu'il rétablit sur terre et sur mer. Il entra deux fois à Rome à cheval[1]: après la guerre de Philippes et après la guerre de Sicile; il triompha trois fois sur un char[2]: pour la guerre de Dalmatie, pour celle d'Actium, pour celle d'Alexandrie : chacun de ces triomphes dura trois jours consécutifs.

XXIII. Il n'éprouva que deux défaites ignominieuses, et toutes deux en Germanie : celle de Lollius[3] et celle de Varus[4]. Celle de Lollius fut plutôt un affront qu'une perte; celle de Varus faillit être fatale à l'empire, car trois légions furent menacées avec leur général, ses lieutenants et tous les auxiliaires. A la nouvelle de ce désastre[5], Auguste établit des postes dans toute la ville pour prévenir tout désordre, et continua les gouverneurs des provinces dans leurs commandements, afin que leur habileté et leur expérience maintinssent les alliés dans le devoir. Il voua même de grands jeux à Jupiter « pour le rétablissement des affaires de l'empire » ; ce qui s'était fait dans la guerre des Cimbres et dans celle des Marses. Il était si consterné, dit-on, que pendant plusieurs mois il laissa croître sa barbe et ses cheveux, et se frappait de temps en temps la tête contre les portes, en criant . « Quinctilius Varus, rends-moi mes légions. » L'anniversaire de cette défaite fut toujours pour lui un jour de tristesse et de deuil.

XXIV. Dans le gouvernement des armées, il introduisit

le temple de Janus au double front; cérémonie qui n'avait eu lieu que deux fois avant lui, sous le roi Numa, et après notre première victoire sur Carthage. » — Florus, IV, 12.

1. Dion parle de trois ovations ou petits triomphes : 1° Après la guerre de Philippes; 2° après la guerre de Sicile; 3° après le traité fait avec Phraate et la restitution des drapeaux pris à Crassus.

2. Voyez Dion, — LI, 21. Ces triomphes eurent lieu l'an de Rome 705.

3. « Au milieu de nos succès en Pannonie, Marcus Lollius reçut un échec en Germanie. C'était un homme plus jaloux de s'enrichir que de bien faire, et tout rempli de vices qu'il s'étudiait à dissimuler. La perte de l'aigle de la cinquième légion appela César dans les Gaules. » — Velléius, II, 97. — Dion, LIV, 20. L'événement eut lieu l'an de Rome 738.

4. Voyez Florus, IV, 12; — Velléius, II, 117; — Dion, LVI, 18; — Tacite, *Annales*, I, 51. L'événement eut lieu l'an de Rome 763.

5. Sur la douleur d'Auguste, voyez Dion, LVI, 23.

de nombreux changements, établit des règlements nouveaux, et fit même revivre quelques-unes des anciennes coutumes. Il veilla avec une extrême sévérité au maintien de la discipline. Il ne permit jamais à ses lieutenants d'aller voir leurs femmes que pendant les mois d'hiver, et encore ne l'accordait-il qu'avec répugnance. Un chevalier romain avait coupé les pouces à ses deux jeunes fils pour les soustraire au service militaire : il fit vendre à l'encan ses biens et sa personne; pourtant, comme il vit que les publicains allaient enchérir, il adjugea le chevalier à son affranchi, pour qu'il le reléguât à la campagne en lui laissant la liberté. Il licencia ignominieusement la dixième légion tout entière[1], qui avait résisté à ses ordres; d'autres légions, qui demandaient insolemment leur congé, furent également cassées et privées des récompenses dues aux soldats émérites. Il décima des cohortes qui avaient lâché pied, et les nourrit d'orge[2]. Il punit de mort des centurions, comme de simples soldats, pour avoir quitté leur poste. Pour tous les autres délits, il établit diverses peines infamantes, comme de rester debout tout un jour devant la tente du général, quelquefois en tunique et sans ceinture, souvent avec une perche de dix pieds, ou même une motte de gazon dans la main.

XXV. Jamais, depuis les guerres civiles, soit dans ses harangues, soit dans ses édits, il ne donnait aux légionnaires le nom de *compagnons*; il les appelait *soldats*, et il ne souffrit pas que ses fils ni ses beaux-fils, revêtus d'un commandement, leur donnassent un autre nom. Il trouvait que ce titre de *compagnons* sentait le désir de plaire plus que le comportait la discipline militaire, la tranquillité de l'empire, ou sa propre majesté et celle de sa maison. Il n'enrôla d'affranchis que deux fois (hors les cas d'incendies et de troubles que faisait craindre la cherté des vivres) : la première, pour la défense des colonies qui

1. A l'exemple de César. Voyez *César*, 69 et 70.

2. Dion nous apprend que la chose eut lieu dans la guerre de la Dalmatie.

touchaient à l'Illyrie[1]; la seconde fois, pour garder la rive du Rhin. C'étaient des esclaves que les personnes les plus riches des deux sexes eurent ordre d'acheter et d'affranchir sur-le-champ. Ils étaient placés aux premières lignes; ils étaient séparés des hommes libres et armés différemment. Quant aux dons militaires, il donnait plus facilement les phalères et les colliers, et tout ce qui consistait en or et en argent, que les couronnes murales et obsidionales, distinctions honorifiques : il n'accorda jamais celles-ci que très-rarement, sans aucun désir de plaire, et souvent même à de simples soldats. Il fit présent à M. Agrippa d'un étendard azuré, après sa victoire navale en Sicile[3]. Il ne crut jamais devoir accorder de récompenses aux généraux qui avaient triomphé, quoiqu'ils l'eussent accompagné dans ses expéditions et eussent pris part à ses victoires, parce qu'eux-mêmes auraient aussi le droit d'en accorder à qui ils voulaient. Rien ne convenait moins, selon lui, à un général accompli que la précipitation et la témérité. Aussi répétait-il souvent ce proverbe grec : « Hâte-toi lentement[4]. » Et cet autre : « Un général prudent vaut mieux qu'un général audacieux[5]; » et : « On fait assez vite ce qu'on fait assez bien. » Il disait qu'il ne fallait livrer de bataille ou entreprendre de guerre que lorsqu'on voyait plus de profit à espérer que de perte à craindre. « Ceux qui hasardent beaucoup pour gagner peu[6] ressemblent, disait-il, à un homme qui pêcherait avec un hameçon d'or, dont la perte ne pourrait être compensée par quelque prise qu'il pût faire. »

XXVI. Il parvint aux magistratures et aux charges avant le temps légal, et en exerça quelques-unes de création

1. « On fit des levées. On rappela de tous côtés les vétérans. Tous, hommes et femmes, furent tenus, suivant leur fortune, de fournir des soldats pris dans le nombre de leurs affranchis. » — Velléius, II, 111.

2. Après la défaite de Varus, l'an de Rome 763. — Voyez Dion, LVI, 23.

3. Suivant Dion, c'est après la bataille d'Actium. Après la guerre de Sicile, il lui avait donné une couronne navale.

4. Voyez Polyen, VIII, 24, 4; — Aulu-Gelle, X, 11.

5. Euripide met ces paroles dans la bouche de Polynice. — *Phéniciennes*, 612.

6. Voyez Polyen, VIII, 24, 6.

nouvelle et à perpétuité. Il s'empara du consulat à l'âge de vingt ans [1], en faisant approcher hostilement ses légions de Rome, et en envoyant demander pour lui cette dignité, au nom de son armée [2]. Comme le sénat hésitait, le centurion Cornélius, chef de l'ambassade [3], rejetant son sayon en arrière, et montrant la garde de son épée, ne craignit pas de dire en pleine assemblée : « Voilà qui le fera consul, si vous ne le faites pas. » Neuf ans s'écoulèrent entre son premier consulat et le second [4]; le troisième ne fut qu'à une année d'intervalle [5]; il alla ensuite jusqu'au onzième sans interruption; puis, après en avoir refusé plusieurs qu'on lui offrait, il en demanda de lui-même un douzième [6] après un long espace de dix-sept ans; et à deux ans de là, un treizième encore [7], pour recevoir au forum, avec la pompe de la première dignité, ses fils Caïus et Lucius, quand l'un et l'autre auraient pris la robe virile. Il géra cinq de ses consulats l'année entière, depuis le septième jusqu'au onzième [8]; les autres, il les garda neuf, six, quatre, ou trois mois; et le second même quelques heures seulement. En effet, le jour des calendes de janvier, après avoir siégé quelques instants, le matin, sur la chaise curule, devant le temple de Jupiter Capitolin, il sortit de charge en nommant un autre consul à sa place [9]. Ce ne fut pas à Rome qu'il prit possession de tous ses consulats : il inaugura le quatrième en Asie [10], le cinquième dans l'île de Samos [11], le huitième et le neuvième à Tarragone [12].

1. « César fut fait consul, avec Quintus Pédius, avant qu'il eut accompli sa vingtième année. » — Velléius, II, 65.
2. Voyez Dion, XLVI, 42.
3. Dion raconte qu'Octave envoya en députation quatre cents de ses soldats.
4. L'an de Rome 721, avec L. Volcatius Tullus.
5. L'an de Rome 723, avec M. Valérius Messala Corvinus.
6. L'an de Rome 749, avec L. Sylla.
7. L'an de Rome 752. Ce fut le dernier consulat d'Auguste.
8. De l'an 726 à l'an 731.
9. Ce fut, dit-on, P. Antonius.
10. Après la défaite d'Antoine, l'an de Rome 724. Son collègue était M. Licinius Crassus.
11. L'an de Rome 725. Son collègue était Sextus Apuleius.
12. L'an de Rome 728 et 729. Il avait pour collègue, dans son huitième consu-

XXVII. Il exerça pendant dix ans le triumvirat établi pour l'organisation de la république. Alors il s'opposa pendant quelque temps aux proscriptions [1]; mais quand elles eurent commencé, il y mit plus de rigueur que ses deux collègues, car, tandis qu'ils se laissaient souvent fléchir par le crédit et par les prières de ceux qui intercédaient pour des citoyens distingués, Octave seul soutint qu'il ne fallait épargner personne. Il proscrivit jusqu'à C. Toranius, son tuteur et en même temps collègue de son père Octave dans l'édilité. Voici ce que raconte de plus Junius Saturninus [2] : Comme après la fin des proscriptions, M. Lépidus s'excusait sur le passé dans le sénat, et faisait espérer que la clémence succèderait désormais à tant de châtiments, Auguste fit une déclaration contraire, et dit qu'en cessant de proscrire, il se réservait toute liberté d'action. Cependant il parut se repentir plus tard de cette obstination, lorsqu'il conféra le titre de chevalier à T. Vinius Philopœmen [3], qui passait pour avoir longtemps caché son patron proscrit. Plusieurs traits le rendirent odieux dans ce même triumvirat. Un jour qu'il haranguait ses soldats, et avait laissé approcher de lui la foule des bourgeois, il aperçut un chevalier romain, nommé Pinarius, qui prenait furtivement quelques notes; il crut que c'était un espion, et le fit égorger en sa présence. Rédius Afer, consul désigné, avait critiqué méchamment un de ses actes; il lui fit de si terribles menaces, que le malheureux se donna la mort. Quintus Gallius, préteur, était venu le saluer en tenant de doubles tablettes cachées sous sa robe; Auguste soupçonna que c'était une épée, et n'osa point s'en assurer sur-le-champ, de peur qu'on trouvât autre chose; mais, un moment après, il le fit arracher de

lat, T. Statilius Taurus; et, dans son neuvième, M. Junius Silanus. Dion rapporte qu'en 729 il partit en Espagne pour faire la guerre aux Cantabres, et qu'il tomba malade à Tarragone.

1. « Les proscriptions recommencèrent. Le jeune Octave était seul contre deux : sa résistance fut inutile. » — Velléius, II, 66.

2. Junius Saturninus, historien, contemporain de Suétone.

3. Voyez Dion, XLVII, 7.

son tribunal par les centurions et les soldats, et mettre à la torture comme un esclave; et, comme Gallius n'avouait rien, il le condamna à mort, après lui avoir arraché les yeux de ses propres mains. Cependant il raconte dans ses mémoires que Gallius avait voulu le tuer dans une entrevue qu'il lui avait demandée; que jeté en prison, et ensuite chassé de Rome, il avait péri dans un naufrage ou dans les embûches de quelques brigands. Il fut revêtu à perpétuité de la puissance tribunitienne [1], et se donna deux fois un collègue [2], de cinq ans en cinq ans. Il reçut également à perpétuité la direction des mœurs et des lois : à ce titre, et quoiqu'il n'exerçât pas la censure, il fit trois fois[3] le dénombrement du peuple; la première et la troisième fois, avec son collègue; la seconde, seul.

XXVIII. Il songea deux fois à résigner le pouvoir : la première fois [4], aussitôt après la défaite d'Antoine, qui lui avait souvent reproché d'être le seul obstacle au rétablissement de la liberté; ensuite, à cause de l'ennui d'une longue maladie [5]. Il fit même venir chez lui les magistrats et les sénateurs, et leur remit la statistique de l'empire; mais réfléchissant qu'il ne pouvait sans danger pour lui devenir simple particulier, et qu'il était téméraire de confier le sort de l'État au caprice de plusieurs, il garda la souveraine puissance. On ne sait si l'on doit plus se louer de l'événement que de l'intention : cette intention, qu'il annonçait souvent, il l'a même témoignée en ces termes dans un de ses édits : « Puissé-je maintenir la république saine et sauve sur sa base, et recueillir le seul fruit de ce bienfait que je sollicite, celui de passer pour le fondateur du meilleur gouvernement, et d'emporter en mourant l'espérance que la république restera solidement assise

1. Le sénat lui avait décerné la puissance tribunitienne, l'an de Rome 724, après la défaite d'Antoine : il ne l'accepta que sept ans plus tard, en 731.

2. M. Agrippa.

3. En 726, 746, 767 de Rome.

4. L'an de Rome 725. Agrippa, dit-on, le détourna de ce projet. — Dion, LII, 1.

5. Voyez Dion, LIII, 30. Montesquieu nie qu'Auguste ait jamais eu l'intention de se démettre de l'empire. — *Grandeur et Décadence*, 13.

sur les fondements que j'ai jetés! » Il exauça lui-même son vœu, et fit tous ses efforts pour qu'on ne se repentît pas du nouvel état de choses. Rome n'était point ornée comme le demandait la majesté de l'empire, et était de plus exposée aux inondations et aux incendies : il l'embellit, au point de pouvoir se vanter à juste titre de laisser de marbre une ville qu'il avait trouvée de brique. Il pourvut aussi à sa sûreté pour l'avenir, autant qu'il dépend de la sagesse humaine.

XXIX. Il construisit un grand nombre de monuments; les principaux sont : une place publique ornée du temple de Mars Vengeur, le temple d'Apollon sur le Palatin, celui de Jupiter Tonnant sur le Capitole. Ce qui détermina la construction du nouveau Forum[1], c'est que la foule des plaideurs et des jugements semblait en exiger un troisième, pour suppléer à l'insuffisance des deux autres[2]. Aussi se hâta-t-on de l'ouvrir, même avant l'achèvement du temple de Mars, et on le consacra particulièrement aux accusations de crimes d'État et au tirage des juges. Quant au temple de Mars, il avait fait vœu de l'élever quand il entreprit la guerre de Philippes pour venger son père. Il décréta donc que le sénat y délibérerait sur les guerres et sur les triomphes; que de là partiraient ceux qui se rendraient avec un commandement dans les provinces, et qu'ils viendraient y déposer les trophées de leurs victoires. Il bâtit le temple d'Apollon[3] dans l'endroit de sa maison du mont Palatin qui avait été frappé de la foudre, et où les haruspices avaient déclaré que le dieu voulait être adoré. Il y ajouta des galeries avec une bibliothèque latine et grecque. C'est là que, dans sa vieillesse, il tint souvent les assemblées du sénat[4] et recensa les décuries des juges[5].

1. On l'appela le Forum d'Auguste.
2. C'étaient le *Forum romanum* et le Forum de César.
3. Auguste promit d'élever un temple en l'honneur d'Apollon, et de l'entourer de portiques : l'édifice fut construit avec une rare magnificence. — Velléius, II, 81.
4. Et Tibère aussi. — Voyez Dion, LVIII, 9.
5. Il y en avait trois : Auguste en ajouta une quatrième.

Il consacra un temple à Jupiter Tonnant[1], comme à son libérateur, parce que, tandis qu'il faisait route la nuit dans son expédition contre les Cantabres, la foudre avait effleuré sa litière, et avait tué l'esclave qui le précédait avec un flambeau. On lui doit aussi quelques édifices qui ne portent point son nom, mais celui de ses petits-fils, de sa femme et de sa sœur; tels sont le portique et la basilique de Caïus et de Lucius[2]; les portiques de Livie et d'Octavie[3], et le théâtre de Marcellus[4]. Il engagea souvent aussi les principaux citoyens[5] à orner la ville, chacun selon ses moyens, soit en élevant de nouveaux monuments, soit en réparant et en embellissant les anciens. C'est ainsi que furent construits de nombreux édifices, comme le temple d'Hercule des Muses[6], par Marcius Philippus; le temple de Diane, par L. Cornificius; le vestibule de la Liberté[7], par Asinius Pollion; un temple de Saturne, par Munatius Plancus; un théâtre, par Cornélius Balbus; un amphithéâtre, par Statilius Taurus, et une foule de beaux monuments par M. Agrippa.

XXX. Il divisa Rome en quartiers et en cantons, et établit que les premiers seraient surveillés par des magistrats annuels, tirés au sort, et les derniers par des inspecteurs choisis parmi les habitants du voisinage. Pour prévenir les incendies, il créa des postes et des sentinelles de nuit. Il obvia aux inondations en élargissant et en nettoyant le lit du Tibre, rempli depuis longtemps de décombres, et

1. Voyez Dion, LIV, 4.

2. Caius et Lucius, fils d'Agrippa et de Julie.

3. Le portique de Livie fut construit, l'an de Rome 739, où s'élevait la maison de Pollion, qui avait institué Auguste son héritier. Le portique d'Octavie fut construit l'an de Rome 721. Tous les deux devinrent la proie des flammes sous le règne de Titus.

4. Marcellus, fils d'Octavie, chanté par Virgile.

5. « Auguste avait permis à Taurus, à Philippe, à Balbus d'employer les dépouilles de l'ennemi ou l'excédant de leurs richesses à l'ornement de la ville et à l'illustration de leur postérité. » — Tacite, *Annales*, III, 72.

6. Les Grecs l'appelaient Μουσηγέτης.

7. Il existait antérieurement sur l'Aventin un temple de la Liberté; mais il fut détruit par un incendie. Asinius Pollion en construisit un plus beau, auquel il ajouta une bibliothèque.

resserré par des débris d'édifices. Pour rendre l'accès de Rome plus facile de tout côté, il se chargea de percer la voie Flaminienne jusqu'à Ariminum, et distribua les autres aux citoyens honorés d'un triomphe, pour les faire niveler avec l'argent pris sur les ennemis. Il répara les édifices sacrés, ruinés par le temps ou consumés par le feu, et les orna, ainsi que tous les autres, de riches offrandes : c'est ainsi qu'il fit porter, en une seule fois, dans le sanctuaire de Jupiter Capitolin, seize mille livres pesant d'or, et pour cinquante millions de sesterces en pierres précieuses et en perles.

XXXI. Revêtu, après la mort de Lépide, du grand pontificat, qu'il n'avait jamais consenti à lui ôter de son vivant[1], il fit ramasser de toutes parts et brûler plus de deux mille volumes de prédictions, écrits en grec et en latin, dont les auteurs étaient anonymes et peu recommandables. Il ne réserva que les oracles sibyllins[2]; et encore en fit-il un choix, et il les enferma dans deux cassettes d'or, sous le piédestal de la statue d'Apollon Palatin[3]. La négligence des pontifes avait introduit le trouble et la confusion dans le calendrier, réglé par Jules César : il le remit dans son premier état. Dans cet arrangement, il donna son nom au mois sextilis[4], de préférence au mois de septembre, pendant lequel il était né, parce que c'était dans l'autre qu'il avait obtenu son premier consulat et remporté ses plus belles victoires. Il augmenta le nombre des prêtres, leur dignité, leurs priviléges, surtout ceux des vestales. Une d'elles était morte : comme il fallait la remplacer, et que beaucoup de citoyens briguaient pour leurs filles l'exemption de tirer au sort, il jura que, si une de ses petites-filles avait eu l'âge requis, il l'aurait offerte de lui-même. Il fit revivre plusieurs des anciennes cérémonies,

1. « Il aima mieux, dit Sénèque, que ce titre fût appelé un honneur qu'une dépouille. » On sait que le grand pontificat était une charge inamovible.

2. Voyez Dion, LIV, 17.

3. Cette statue était haute de cinquante pieds.

4. Ce fut le tribun Sextus Pacuvius qui en fit la proposition au sénat. Cet honneur fut conféré à Auguste l'an de Rome 746.

tombées à la longue en désuétude, telles que l'augure du salut[1], la prêtrise de Jupiter[2], les lupercales[3], les jeux séculaires[4], et les jeux compitaux[5]. Il défendit de courir dans les lupercales avant l'âge de puberté; il s'opposa également à ce que, dans les jeux séculaires, la jeunesse des deux sexes assistât aux spectacles nocturnes, sans être accompagnée d'un parent plus âgé. Il ordonna de parer deux fois par an les statues des dieux compitaux avec des fleurs du printemps et de l'été. Il voulut que, après les dieux immortels, on honorât surtout la mémoire des grands capitaines auxquels l'empire romain, d'abord si faible, était redevable de sa puissance. Il rétablit les monuments que chacun d'eux avait élevés, en y maintenant leurs noms, et plaça solennellement leurs statues en habits triomphaux dans la double galerie de son Forum, en déclarant dans un édit « qu'il avait voulu, par là, proposer aux citoyens des modèles pour le juger lui-même de son vivant, ainsi que les princes des âges suivants. » Il transporta aussi la statue de Pompée, de la salle du sénat où César avait été tué, dans le portique attenant au théâtre de ce même Pompée, et la plaça sur une arcade de marbre.

XXXII. Il corrigea nombre d'abus pernicieux[6], qui, pour le malheur public, avaient été entretenus par l'habitude et la licence des guerres civiles, ou même avaient subsisté pendant la paix. Une foule de brigands portaient ouvertement des armes sous prétexte de se défendre. Les voyageurs étaient enlevés dans les campagnes, sans distinction d'hommes libres ou d'esclaves, et cachés dans les ateliers des propriétaires. Des bandes nombreuses, sous le

1. Cette cérémonie annuelle consistait à consulter les dieux, pour savoir si l'on pouvait leur demander le salut du peuple romain.

2. Voyez Dion, LIV, 36.

3 Nous avons vu (*César*, 79) que les lupercales avaient été célébrées peu de jours avant la mort du dictateur.

4. Ces jeux se célébraient avec une grande pompe, au temps de la moisson, pendant trois jours et trois nuits consécutives.

5. Les compitalies se célébraient dans les carrefours (*compita*) en l'honneur des dieux Lares ou Pénates. Cette fête était mobile.

6. Voyez Dion, LIII, 2.

titre de communautés nouvelles, s'associaient pour commettre toute espèce de crimes. Il contint les malfaiteurs en établissant des postes dans des endroits favorables; il fit la revue des ateliers d'esclaves, et cassa toutes les communautés qui n'étaient pas anciennes et consacrées par la loi. Il brûla les registres où étaient inscrits les anciens débiteurs du trésor public, et qui étaient une source abondante d'accusations calomnieuses. Il adjugea aux possesseurs les terrains de Rome sur lesquels le domaine public n'avait qu'un droit incertain. Il mit hors de cause les accusés de vieille date, dont la misère ne servait qu'à réjouir le cœur de leurs ennemis, en statuant que quiconque les poursuivrait une seconde fois subirait la peine du talion. Mais, pour empêcher qu'aucun crime ne restât impuni, ou qu'aucune affaire ne traînât en longueur, il consacra à l'expédition des affaires judiciaires trente jours de plus, qui étaient employés aux jeux honoraires. Aux trois décuries de juges[1] il en ajouta une quatrième, composée de citoyens moins riches, qu'on appela les Deux Cents, et qui jugeaient des procès pécuniaires moins importants. Il choisit les juges depuis l'âge de trente ans, c'est-à-dire cinq ans plus tôt qu'on n'avait coutume de le faire; et, comme la plupart refusaient ces fonctions, il permit, quoiqu'à regret, que chaque décurie eût, à son tour, un an de vacances, et qu'on ajournât les affaires qui se jugeaient d'ordinaire en novembre et en décembre.

XXXIII. Il rendit lui-même la justice avec assiduité[2], quelquefois jusqu'à la nuit, dans une litière placée devant son tribunal, s'il était mal portant, ou même chez lui couché dans son lit. Il apportait dans ses jugements autant de douceur que d'exactitude, s'il est vrai que, voyant un homme évidemment coupable de parricide, mais qui ne pouvait être cousu dans un sac que sur l'aveu de son crime, il l'interrogea en ces termes: « N'est-il pas vrai que tu n'as point tué ton père? » Une autre fois qu'il s'agis-

1. Il paraît que la troisième décurie, supprimée par César, avait été rétablie.
2. Voyez Dion, LIII, 21.

sait d'un faux testament, et que tous ceux qui l'avaient signé étaient sous le coup de la loi Cornélia, il distribua aux juges, outre les deux tablettes pour condamner et pour absoudre, une troisième pour faire grâce à ceux qui seraient reconnus avoir signé par erreur ou victimes d'une fraude. Il renvoya tous les ans au préfet de Rome les appels interjetés par les plaideurs qui résidaient dans la ville, et ceux des habitants des provinces aux personnages consulaires qu'il avait chargés de l'administration de chaque province.

XXXIV. Il remania les lois, en promulgua quelques-unes de nouveau, comme la loi somptuaire[1], celles sur l'adultère et l'impudicité[2], sur la brigue, sur le mariage des différents ordres[3]. Comme celle-ci avait été modifiée et rendue un peu plus sévère que les autres, il ne put la faire passer (tant elle excita de trouble et d'opposition) qu'en supprimant ou en adoucissant une partie des clauses comminatoires : il dut aussi accorder une dispense de trois ans et augmenter les récompenses. Malgré cela, les chevaliers demandèrent obstinément, au milieu d'un spectacle public, l'abolition de cette loi. Alors Auguste fit venir les enfants de Germanicus, et les montrant à la foule, les uns à ses côtés, les autres dans les bras de leur père, il l'exhorta par ses gestes et par ses regards à ne pas faire difficulté de suivre l'exemple du jeune prince. S'apercevant aussi qu'on éludait la loi par des fiançailles prématurées et par des mariages trop souvent renouvelés, il abrégea l'intervalle entre la promesse et la célébration du mariage, et restreignit le divorce dans de justes bornes.

1. La loi somptuaire, déjà promulguée par Jules César. — *César*, 43.

2. Horace en célèbre les effets : « L'adultère ne souille plus la chasteté de l'hymen; les mœurs et les lois ont étouffé de scandaleux désordres; les mères trouvent l'éloge de leur vertu dans les traits de leurs enfants; le châtiment s'attache aux pas du crime. » — Horace, *Odes*, IV, 5, 21; et ailleurs : « Je vois la licence effrénée domptée par les lois, le vice banni, et les peuples rappelés aux vertus antiques. » — *Odes*, IV, 15, 9.

3. « Déesse, propage notre race; seconde les décrets du sénat en faveur du mariage, et rends la loi conjugale féconde en nouveaux citoyens. » — Horace, *Chant séculaire*, 17.

XXXV. Le sénat était trop nombreux et composé d'une foule confuse et ignoble. Il y avait en effet plus de deux mille sénateurs, dont quelques-uns, tout à fait indignes de ce rang, avaient été élus par la faveur ou à prix d'argent, après la mort de César: ce qui les faisait appeler par le peuple : *sénateurs par testament* [1]. Auguste en réduisit le nombre, et rendit à ce corps son ancien éclat, au moyen de deux élections : par la première, les sénateurs se choisirent chacun un collègue; dans la seconde, Auguste et Agrippa se réservèrent le choix. C'est à cette époque qu'il passe pour avoir présidé le sénat, armé d'une cuirasse cachée sous sa robe, et une épée au côté, et entouré de dix sénateurs de ses amis et des plus robustes. Cordus Crémutius rapporte qu'aucun sénateur ne l'abordait alors que seul, et après avoir été fouillé. Il engagea quelques-uns d'entre eux à s'exclure modestement eux-mêmes du sénat, et leur conserva, après leur démission, les insignes de l'ordre [2], le droit de s'asseoir à l'orchestre, et de prendre part aux repas publics. Voulant que les membres élus et ceux dont il avait ratifié l'élection remplissent leurs fonctions de sénateurs plus religieusement et moins péniblement, il décréta que, avant de prendre place au sénat, chacun d'eux sacrifierait avec de l'encens et du vin à la divinité, dans le temple de laquelle on tiendrait l'assemblée; que le sénat n'aurait régulièrement que deux sessions par mois, aux calendes et aux ides; qu'en septembre et en octobre [3], personne ne serait tenu d'assister aux séances, excepté ceux que le sort aurait désignés pour former le nombre de votants nécessaire pour la confection des décrets. Il créa pour lui un conseil particulier, renouvelé tous les six mois par la voie du sort, avec lequel il discutait d'avance les affaires qui devaient être soumises à l'assemblée du sénat. Dans les discussions importantes, il ne recueillait pas les voix suivant l'usage ni dans l'ordre

1. Plutarque appelle ces nouveaux sénateurs, créatures d'Antoine, Χαρωνῖται.
2. Le laticlave.
3. A cause des vendanges.

accoutumé, mais en ne consultant que son caprice : c'était afin que chaque sénateur fût attentif et prêt à donner son avis plutôt que son adhésion.

XXXVI. Il introduisit encore d'autres changements. Ainsi, il défendit que les actes du sénat fussent publiés ; que les magistrats partissent pour les provinces aussitôt après qu'ils étaient sortis de charge. Il voulut qu'une somme d'argent déterminée fût allouée aux proconsuls pour leurs mulets et leurs tentes, au lieu du marché que l'État passait d'ordinaire pour cette dépense. Il ôta la garde du trésor public aux questeurs de la ville, pour la donner aux préteurs ou à ceux qui l'avaient été. Il chargea les décemvirs de convoquer le tribunal des centumvirs, fonction attribuée jusque-là à ceux qui avaient exercé la questure.

XXXVII. Voulant qu'un plus grand nombre de citoyens prît part au gouvernement, il créa de nouvelles charges : l'intendance des monuments, des chemins[1], des eaux, du lit du Tibre, du blé à distribuer au peuple, la préfecture de Rome, un triumvirat pour l'élection des sénateurs[2], un autre pour faire la revue des chevaliers, toutes les fois qu'il serait nécessaire. Il rétablit la censure, abolie depuis longtemps ; il augmenta le nombre des préteurs[3]. Il voulut même qu'on lui donnât deux collègues, au lieu d'un, quand on le nommerait consul ; mais il ne put l'obtenir, tout le monde se récriant que c'était assez porter atteinte à sa majesté que de partager avec un autre un honneur qu'il pouvait garder pour lui seul.

XXXVIII. Il ne fut pas moins prodigue de récompenses pour le mérite militaire. Il fit décerner le triomphe complet à plus de trente généraux, et les ornements du triomphe à un plus grand nombre encore. Pour accoutumer plus vite les enfants des généraux au maniement des affaires, il leur permit de prendre le laticlave en même temps que la

1. Cette charge était attribuée précédemment aux censeurs.
2. C'était auparavant l'affaire des censeurs.
3. César l'avait fait avant lui.

robe virile, et d'assister aux séances du sénat. A peine étaient-ils entrés au service, qu'il les investit non-seulement du tribunat des légions, mais aussi du commandement de la cavalerie; et, pour que personne ne restât étranger à la vie des camps, il plaça le plus souvent deux patriciens à la tête de la cavalerie de chaque légion. Il passa fréquemment la revue des chevaliers, et renouvela la cérémonie du défilé, depuis longtemps interrompue. Mais il ne permit pas qu'un accusateur pût en faire descendre aucun de cheval pendant le trajet, comme c'était la coutume; il permit à ceux qui étaient âgés ou qui avaient le corps mutilé, d'envoyer leur cheval à son rang, et de venir à pied répondre à l'appel de leurs noms. Bientôt il autorisa ceux qui auraient plus de trente-cinq ans à rendre leur cheval, s'ils ne voulaient pas le garder[1].

XXXIX. Quand il eut obtenu du sénat dix collaborateurs, il força chacun des chevaliers à rendre compte de sa conduite. Ceux qui se trouvèrent en faute furent, les uns châtiés, les autres flétris; plusieurs en furent quittes pour un avertissement, mais différent suivant le cas. Le plus doux consistait à leur remettre publiquement des tablettes qu'ils devaient lire tout bas, sur le lieu et sur l'heure même. Quelques-uns furent notés d'infamie pour avoir prêté à un taux exorbitant un argent qu'ils avaient emprunté à de légers intérêts.

XL. Lorsque, dans les comices pour l'élection des tribuns, il n'y avait point de candidats sénateurs, il en choisissait parmi les chevaliers romains[2], à la condition de rester, à l'expiration de leur charge, dans celui des deux ordres qu'ils voudraient. Comme la plupart des chevaliers, ruinés par les guerres civiles, n'osaient pas assister aux jeux publics sur les quatorze gradins de leur ordre, pour ne pas encourir la peine portée par la loi sur les théâtres[3],

1. Cette revue des chevaliers rentrait précédemment dans les attributions des censeurs.

2. Voyez Dion, LIV, 30.

3. Cette loi avait été rendue par Jules César. Elle stipulait que, pour porter

il déclara que cette loi ne s'appliquait pas à ceux qui n'avaient jamais possédé, ni eux ni leur parents, le cens équestre. Il fit le dénombrement du peuple par quartier[1]; et, afin que les distributions de blé ne détournassent pas trop souvent le peuple de ses occupations, il résolut de donner trois fois par an des bons pour quatre mois; mais voyant qu'on regrettait l'ancienne coutume, il consentit de nouveau à ce que chacun reçût sa part tous les mois. Il rétablit aussi les anciens statuts des comices[2], et réprima la brigue par des peines multipliées. Il distribuait, le jour de l'élection, aux deux tribus Fabia et Scaptia, dont il était membre, mille sesterces sur sa cassette, afin qu'elles n'eussent rien à demander à aucun candidat. En outre, comme il attachait beaucoup d'importance à préserver le peuple romain de tout mélange impur avec les étrangers et les esclaves, il n'accorda que très-rarement le droit de cité romaine, et mit des restrictions à l'affranchissement. Tibère intercédait pour un Grec de ses clients : il lui écrivit « qu'il n'y consentirait que s'il lui prouvait de vive voix qu'il avait de justes motifs pour le demander. » Livie sollicitait la même grâce pour un Gaulois tributaire : il refusa le droit de cité, mais il offrit l'exemption d'impôt, assurant « qu'il consentirait plus volontiers à faire perdre quelque chose au fisc, qu'à prostituer la dignité de citoyen romain. » Non content d'avoir mis beaucoup d'entraves à l'affranchissement des esclaves, et d'avoir rendu plus difficile encore l'obtention de la liberté pleine et entière, il régla avec soin le nombre, la condition et la différence de ceux qu'on affranchissait, et stipula en outre que quiconque aurait été mis aux fers ou à la torture n'obtiendrait jamais le droit de cité, quel que fût le mode d'affranchissement. Il s'appliqua aussi à rétablir la tenue et le costume d'autrefois. Et voyant un jour dans l'assemblée une foule

anneau d'or et s'asseoir sur les quatorze gradins, il fallait posséder quatre cent mille sesterces. — Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 2

1. Comme Jules César. Voyez *César*, ch. 41.

2. Voyez Dion, LIII, 21.

de gens habillés de noir, il s'écria avec indignation : « Voilà donc

Ces Romains, les maîtres du monde, ce peuple vêtu de la toge[1] ! »

et il chargea les édiles de veiller à ce que personne ne prît place au Forum ou dans le cirque, si ce n'est en toge et sans lacerne.

XLI. Il témoigna souvent sa libéralité aux différents ordres, quand il en trouva l'occasion. En transportant à Rome dans son triomphe sur l'Égypte le trésor royal, il accrut tellement le numéraire[2], que l'on vit l'usure diminuer et le prix des terres augmenter de beaucoup; dès lors, toutes les fois que le trésor fut grossi par des confiscations, il prêta pour un temps déterminé, sans aucun intérêt, à ceux qui pouvaient répondre pour le double. Il porta le cens des sénateurs de huit cent mille sesterces à douze cent mille, et compléta la somme pour ceux qui ne la possédaient pas. Il fit de fréquentes distributions d'argent au peuple[3]; mais le chiffre en variait le plus souvent : c'était tantôt quatre cents, tantôt trois cents, parfois deux cents et cinq cents sesterces; il n'oublia même pas les jeunes enfants, quoique l'usage fût de ne leur rien donner avant onze ans[4]. Dans les temps de disette, il distribua du blé au peuple, souvent à bas prix, quelquefois gratuitement, et doubla les gratifications pécuniaires.

XLII. Mais ce qui prouve qu'il voulait plutôt servir les Romains que les flatter, c'est qu'un jour, que le peuple se plaignait de la rareté et de la cherté du vin, il le réprimanda avec la plus grande sévérité, disant « que son gendre Agrippa avait pourvu, par la construction de plusieurs aqueducs, à ce que personne ne souffrît de la soif. » Comme ce même peuple réclamait une gratification qu'il

1. Virgile, *Énéide*, I, 282.

2. Les trésors d'Alexandrie accrurent tellement la fortune de Rome, et rendirent l'argent si abondant, que le prix des propriétés et des denrées en fut doublé.

3. Voyez Dion, LI, 21; — LIII, 28; — LIV, 10.

4. Pline loue Trajan d'avoir admis les jeunes enfants aux distributions d'argent.

avait promise, il lui répondit « qu'il était homme de parole; » mais un jour qu'il en demandait une qu'il n'avait pas promise, il lui reprocha dans un édit son infamie et son impudence, et assura qu'il ne la donnerait pas, quoiqu'il eût eu l'intention de la donner. Il ne montra pas moins de fermeté et d'énergie en déclarant qu'une foule de nouveaux affranchis qu'on avait mis au nombre des citoyens, à l'occasion d'une gratification qu'il avait annoncée, en seraient exclus, parce qu'il ne leur avait rien promis, et il donna aux autres moins qu'il n'avait promis, pour que la somme destinée au peuple fût suffisante. Une année d'extrême disette et la difficulté d'y remédier l'avaient forcé de chasser de Rome les esclaves qui étaient en vente, les gladiateurs, tous les étrangers, sauf les médecins et les précepteurs[1], et une partie des esclaves en service; lorsqu'enfin l'abondance reparut, « il forma le projet, écrit-il, d'abolir à tout jamais les distributions publiques de blé, parce que le peuple, qui y comptait, négligeait l'agriculture; mais il renonça à son dessein, bien convaincu que le désir de la popularité les ferait un jour rétablir. » Mais depuis il régla les choses de telle sorte qu'il ne tint pas moins compte des laboureurs et des négociants que du peuple.

XLIII. Il n'eut point d'égal pour la fréquence, la variété et la magnificence des spectacles. Il donna, dit-il, des jeux quatre fois en son nom, et vingt-trois fois pour d'autres magistrats, soit qu'ils fussent absents, soit que leur fortune fût insuffisante. Les représentations eurent lieu souvent dans différents quartiers et sur plusieurs théâtres, avec des acteurs qui parlaient toutes les langues[2]. Il donna des combats de gladiateurs, non-seulement dans le forum et dans l'amphithéâtre, mais aussi dans le cirque et dans l'enceinte des comices[3]; quelquefois il n'y eut

1. Γραμμάτων διδάσκαλοι. — Voyez Dion, LV, 26.

2. A l'exemple de César. — *César*, 39.

3. C'était une grande place fermée par une enceinte, sur le Champ-de-Mars, où le peuple romain s'assemblait pour voter. On y voyait de superbes boutiques.

rien qu'une chasse. On vit aussi des luttes d'athlètes dans le Champ-de-Mars, où il avait fait construire des siéges de bois [1], et une bataille navale dans un terrain creusé près du Tibre [2], où est aujourd'hui le bois des Césars. Ces jours-là, il disposa des gardes dans Rome, craignant que le petit nombre de ceux qui y restaient n'exposât la ville aux entreprises des malfaiteurs. Dans le cirque eurent lieu des courses en char, des courses à pied et des chasses où figurèrent parfois des jeunes gens de la plus haute naissance. Il fit aussi célébrer très-fréquemment les jeux troyens [3] par l'élite des jeunes Romains, jugeant qu'il était beau et digne des anciennes mœurs qu'ils fissent ainsi connaître les inclinations d'un sang illustre. Dans un de ces jeux, C. Nonius Asprenas fut blessé d'une chute de cheval. Auguste lui donna un collier d'or, et lui permit, ainsi qu'à ses descendants, de porter le surnom de Torquatus. Mais il supprima bientôt cette espèce de spectacle, sur les plaintes amères et jalouses que fit entendre dans le sénat l'orateur Asinius Pollion, dont le neveu Æserninus s'était également cassé la cuisse. Il produisit même des chevaliers romains sur le théâtre et dans l'arène; ce fut toutefois avant que le sénat l'eût interdit par un décret [4]. Depuis, il ne montra en public que le jeune Lucius, d'une honnête naissance, mais seulement pour faire voir qu'il n'avait pas deux pieds de haut, ne pesait que dix-sept livres, et avait la voix d'une force prodigieuse. Un jour de spectacle, il fit traverser l'arène aux otages des Parthes, les premiers qu'on eût envoyés à Rome, et les plaça au-dessus de lui, au second banc. Il avait aussi l'habitude, en dehors des jours de spectacle, s'il avait été amené à Rome quelque chose d'inconnu et digne d'attirer les regards, de le montrer au peuple, par extraordinaire, dans un endroit quel-

1. L'an de Rome 726, alors qu'Auguste était consul pour la sixième fois

2. L'an de Rome 752. — Voyez Dion, LV, 10; — Velléius, II, 100; — Tacite, *Annales*, XII, 56; — XIV, 15.

3. Voyez *César*, 39.

4. L'an de Rome 732. Il ne paraît pas que ce décret ait empêché les sénateurs et les chevaliers de monter sur la scène ou de descendre dans l'arène.

conque de la ville. C'est ainsi qu'on vit un rhinocéros dans l'enceinte des comices[1], un tigre sur le théâtre[2], un serpent de cinquante coudées sur le forum. Il arriva qu'étant tombé malade, un jour qu'il donnait des jeux dans le cirque pour l'accomplissement d'un vœu, il suivit la pompe sacrée, couché dans sa litière. Dans d'autres jeux, pour la dédicace du théâtre de Marcellus, les attaches de sa chaise curule s'étant rompues, il tomba sur le dos. Lors des combats de gladiateurs que donnèrent ses petits-fils[3], ne pouvant ni retenir ni rassurer le peuple qui craignait que l'amphithéâtre ne s'écroulât, il quitta sa place, et alla s'asseoir à l'endroit qu'on croyait le moins sûr.

XLIV. Il régla et réforma la police des spectacles, où régnaient une confusion et un désordre extrêmes : ce fut à propos de l'injure faite à un sénateur, qui n'avait pu trouver place dans l'assemblée nombreuse venue aux jeux si fréquentés de Putéoli. Le sénat décréta que dans tous les spectacles publics, en quelque lieu qu'ils fussent donnés, la première rangée de places serait réservée aux sénateurs. A Rome, il défendit aux députés des nations libres et alliées de s'asseoir à l'orchestre, parce qu'il s'était aperçu que plusieurs d'entre eux étaient de race d'affranchis. Il sépara les soldats du peuple. Il assigna des gradins particuliers aux plébéiens mariés; les adolescents eurent leurs banquettes tout près de leurs précepteurs, et il interdit à la lie du peuple le milieu de l'amphithéâtre. Il ne permit aux femmes de voir les gladiateurs[4] que d'une place plus élevée, tandis que, jusque-là, elles avaient coutume de s'asseoir partout indistinctement. Il donna aux vestales une place séparée dans le théâtre, en face du tribunal du préteur. Il défendit aux femmes d'assister aux

1. L'an de Rome 725. — Dion, LI, 22

2. « Sous le consulat de Q. Tubéron et de Fabius Maximus, le divin Auguste, faisant la dédicace du théâtre de Marcellus, montra pour la première fois aux Romains un tigre apprivoisé dans une cage. » — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 17.

3. Caius et Lucius, fils d'Agrippa.

4. « P. Sempronius Sophus répudia sa femme pour avoir osé assister aux jeux à son insu. » — Valère-Maxime, VI, 3, 12.

combats d'athlètes; et dans les jeux qu'il donna pour son pontificat, le peuple lui ayant demandé un couple de lutteurs, il renvoya le pugilat au lendemain matin, et déclara « qu'il ne trouvait pas bon que les femmes vinssent au théâtre avant la cinquième heure. »

XLV. Pour lui, il regardait les jeux du cirque, le plus souvent de la terrasse de ses amis et de ses affranchis, quelquefois de la loge impériale, assis entre sa femme et ses enfants. Il s'absentait du spectacle pendant plusieurs heures, parfois des jours entiers; il s'en excusait alors, et désignait ceux qui devaient présider à sa place. Mais quand il y assistait, il ne faisait rien autre chose, soit pour éviter les murmures qu'il disait que César, son père, avait souvent provoqués pour s'être occupé à lire des lettres et des mémoires au milieu du spectacle, ou à y répondre; soit qu'il eût du goût pour les spectacles et y prît plaisir[1], comme il ne ne l'a jamais dissimulé, et l'a même avoué plus d'une fois ingénument. Aussi donnait-il, à ses propres dépens, des couronnes et des récompenses nombreuses et considérables, même dans les jeux et les fêtes dont il ne faisait pas les frais; et jamais il n'assista aux exercices des Grecs sans rémunérer chacun des concurrents selon son mérite. Mais ce qu'il goûtait le plus, c'était le pugilat, et surtout entre Romains; et il n'aimait pas seulement les lutteurs ordinaires et attitrés qu'il avait coutume de mettre aux prises avec les Grecs, mais aussi ceux qui, au hasard et sans art, combattaient par bandes dans les rues étroites des villes municipales. Enfin il jugea digne de son attention tous ceux qui contribuaient, pour une part quelconque, aux spectacles publics. Il maintint et étendit les priviléges des athlètes. Il défendit les combats de gladiateurs sans congé. Le droit de coercition, que les magistrats exerçaient sur les histrions en tout temps et en tout lieu, conformément à une

1. « Auguste avait autorisé ces jeux (les jeux Augustaux) par complaisance pour Mécène : lui-même se plaisait à ces spectacles, et, par politique, il se mêlait aux plaisirs de la foule. » — Tacite. *Annales*, I, 54

ancienne loi, il le leur enleva, et ne leur laissa que la juridiction des jeux et du théâtre. Néanmoins, il soumit toujours à des règlements sévères les luttes qui avaient lieu dans les xystes [1], et les combats de gladiateurs; car il réprima tellement la licence des histrions, qu'il fit battre de verges sur trois théâtres [2] et exila l'acteur Stéphanion, pour s'être fait servir à table par une dame romaine qui avait la tête tondue à la manière des enfants; le pantomime Hylas [3] fut fouetté publiquement dans le vestibule de sa maison, à la requête du préteur; et Pylade fut chassé de Rome et de l'Italie pour avoir montré du doigt et fait remarquer un spectateur qui le sifflait.

XLVI. Après avoir ainsi organisé Rome et tout ce qui concernait Rome, il peupla l'Italie en fondant des colonies au nombre de vingt-huit, et la pourvut en plusieurs endroits de travaux et de revenus publics. Il la rendit même en quelque façon l'égale de Rome par les droits et par la dignité, en inventant une espèce de suffrages que les décurions donnaient chacun dans leur colonie pour l'élection des magistrats de la ville, et qu'ils envoyaient scellés à Rome le jour des comices. Pour encourager partout l'honnêteté et l'accroissement de la population, il conférait le rang de chevalier à ceux qui le demandaient avec la recommandation de leur ville; et, quand il visitait les provinces, il distribuait aux plébéiens mille sesterces par tête pour chacun des fils et chacune des filles qu'ils lui montraient.

XLVII. Il se chargea personnellement des provinces les plus considérables [4], dont il n'était ni aisé ni sûr de donner le gouvernement à des magistrats annuels; les autres, il les confia par la voie du sort aux proconsuls : il fit cependant quelques échanges, et visita souvent la plupart des unes et des autres. Il ôta la liberté à plusieurs villes

1. On appelait ainsi des portiques couverts, où l'on combattait l'hiver.
2. Les théâtres de Pompée, de Balbus, de Marcellus.
3. Sur Hylas et Pylade, voyez Macrobe, *Saturnales*, II, 7. Hylas était l'élève de Pylade.
4. Voyez Dion, LIII, 12.

alliées[1] que la licence entraînait à leur perte; il en soulagea d'autres qui étaient obérées, en rebâtit qui avaient été renversées par un tremblement de terre, et gratifia du droit latin ou civil celles qui faisaient valoir des services rendus au peuple romain. Il n'est pas de province, je crois, qu'il n'ait visitée, sauf l'Afrique et la Sardaigne. Il se disposait à y passer, après la déroute de Sextus Pompée en Sicile, lorsqu'il fut retenu par des tempêtes violentes et successives[2]; et depuis il n'en retrouva ni l'occasion ni le prétexte.

XLVIII. Les royaumes dont il s'était emparé par le droit de la guerre, il les rendit, sauf un petit nombre, à ceux auxquels il les avait enlevés, ou il les donna à des étrangers. Il unit les uns aux autres, par des liens mutuels, les rois alliés du peuple romain, et mit le plus grand empressement à ménager et à favoriser entre eux des mariages et des traités d'amitié. Il les regarda tous comme des membres de l'empire, ayant aussi pour habitude de donner un tuteur aux princes en bas âge ou faibles d'esprit, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à l'adolescence ou eussent recouvré la raison; il y en eut même beaucoup[3] dont les enfants furent élevés et instruits avec les siens.

XLIX. Quant à la force armée, il répartit dans les provinces les légions et les auxiliaires; il plaça une flotte à Misène et une autre à Ravenne, pour la sûreté de la mer supérieure et de la mer inférieure[4]. Il choisit un nombre déterminé de soldats, les uns pour garder Rome, les autres pour former sa propre garde; car, après la défaite d'Antoine, il renvoya les Calagurritains[5], et, après le désastre

1. Cyzique, par exemple, parce que les Cyzicéniens, dans une sédition, avaient massacré quelques citoyens romains.

2. Voyez Dion, XLIX, 34.

3. Agrippa, par exemple, petit-fils d'Hérode, qui fut élevé à Rome, et jouit de l'amitié de Drusus, fils de Tibère.

4. « L'Italie avait sur les deux mers deux flottes, l'une à Misène, l'autre à Ravenne. Le littoral de la Gaule le plus rapproché était gardé par les galères prises par Auguste à la bataille d'Actium, et qu'il avait envoyées, bien équipées de rameurs, dans le port de Fréjus. » — Tacite, *Annales*, IV, 5.

5. Calagurris, ville de l'Espagne Tarraconaise.

de Varus, les Germains, qu'il avait eus jusque-là au nombre de ses satellites. Cependant il ne souffrit jamais qu'il y eût plus de trois cohortes à Rome; encore n'étaient-elles pas campées; les autres, il avait pour habitude de leur faire prendre leurs quartiers d'hiver et d'été aux environs des villes voisines de Rome. Il régla la paye et les récompenses des gens de guerre, en quelque lieu qu'ils fussent, et détermina, selon le grade de chacun, la durée du service et les avantages du congé, afin que ni l'âge ni le dénûment après le congé ne pussent les pousser à des révolutions. Pour avoir toujours et sans difficulté de quoi subvenir à l'entretien et aux gratifications des soldats, il fonda une caisse militaire, à laquelle furent affectés de nouveaux revenus. Comme il voulait apprendre et connaître plus vite et plus aisément ce qui se passait dans chaque province, il disposa sur les routes militaires, à des intervalles rapprochés, de jeunes courriers, puis des voitures. Ce système lui parut plus commode pour pouvoir interroger, si les circonstances l'exigeaient, ceux mêmes qui apportaient une lettre d'un point quelconque.

L. Pour sceller ses diplômes, ses ordonnances et ses lettres, il se servit d'abord d'un sphinx, puis du portrait d'Alexandre le Grand, et en dernier lieu de son propre portrait gravé par Dioscoride : c'est de ce sceau que continuèrent de se servir les empereurs qui suivirent. Sur toutes ses lettres il marquait l'heure exacte du jour, et même de la nuit, à laquelle elles avaient été expédiées.

LI. Il donna beaucoup de preuves signalées de sa clémence et de sa bonté. Sans citer tous ceux de ses adversaires auxquels il accorda le pardon et la vie sauve[1], et permit même d'occuper à Rome le premier rang, Junius Novatus et Cassius de Patavium, plébéiens, furent simplement condamnés l'un à une amende, l'autre à un léger exil; et pourtant le premier avait publié contre lui une lettre très-violente sous le nom du jeune Agrippa; et l'autre

1. « Ton bisaïeul, écrit Sénèque à Néron, a pardonné aux vaincus : s'il ne leur eût pardonné, à qui eût-il commandé? »

s'était écrié en plein festin « qu'il ne manquait ni de courage ni de bonne volonté pour tuer Auguste. » Comme on reprochait, dans un procès, à un certain Æmilius Ælianus de Cordoue, entre autres griefs, qu'il avait coutume de mal parler de César, Auguste se tourna vers l'accusateur, et lui dit d'un air ému : « Voilà ce qu'il faudrait prouver : je ferai voir à Ælianus que, moi aussi, j'ai une langue ; j'en dirai sur son compte bien davantage. » Et il ne poussa pas plus loin l'enquête, ni sur le moment, ni dans la suite. Tibère aussi lui avait écrit pour se plaindre de la même chose, mais avec plus de violence. Auguste lui répondit : « Écoutez moins là-dessus, mon cher Tibère, la vivacité de votre âge, et ne vous fâchez pas trop si l'on dit du mal de moi. C'est assez qu'on ne puisse pas nous en faire. »

LII. Quoiqu'il sût qu'on avait coutume d'élever des temples, même aux proconsuls, il n'en accepta néanmoins dans aucune province, à moins que le nom de Rome ne fût associé à son propre nom. A Rome, il refusa toujours obstinément cet honneur. Il fit même fondre les statues d'argent qu'on lui avait autrefois érigées, et, avec le prix qui en revint, il consacra des trépieds d'or à Apollon Palatin. La dictature que le peuple lui offrait avec force instances, il la refusa[1], en mettant un genou en terre et en rejetant sa toge en arrière pour découvrir sa poitrine.

LIII. Il rejeta toujours le nom de maître comme une injure et un opprobre[2]. Un jour qu'il assistait à des jeux, un acteur ayant prononcé ces mots : « O le maître équitable et bon ! » et tous les spectateurs, comme s'il s'agissait de lui, ayant battu des mains avec transport, il fit aussitôt cesser ces adulations inconvenantes par son geste et par l'expression de son visage, et, le lendemain, il les blâma dans un édit très-sévère : il défendit même à ses fils et à ses petits-fils de lui donner ce nom à l'avenir, et leur interdit entre eux de pareilles flatteries. Il eut toujours

1. « Il rejeta constamment la dictature, que le peuple s'obstinait à lui déférer. » — Velléius, II, 89.
2. Voyez Dion, LV, 12.

soin de ne sortir de Rome et de toute autre ville, ou de n'y entrer, que le soir ou la nuit, afin que personne ne se dérangeât pour lui rendre ses devoirs. Lorsqu'il était consul, il allait presque toujours à pied ; lorsqu'il ne l'était pas, il se faisait porter souvent dans une litière ouverte de tout côté. Les jours de réceptions générales[1], il admettait auprès de lui même le bas peuple, et accueillait les demandes qu'on lui présentait avec tant d'affabilité, qu'il gronda plaisamment un homme « pour lui avoir présenté un placet avec hésitation, comme on donnerait une pièce de monnaie à un éléphant[2]. » Les jours d'assemblée, il attendait, pour saluer les sénateurs, qu'ils fussent dans la curie et assis ; et alors il les saluait chacun par son nom, sans que personne le soufflât. A son départ, les sénateurs restaient assis, et il leur disait adieu de la même manière. Il entretint avec beaucoup de citoyens des relations réciproques de politesse, et ne cessa d'assister à leurs fêtes de famille que lorsqu'il fut avancé en âge, et après avoir été, un jour de fiançailles, poussé de côté et d'autre dans la foule. Un sénateur, qui n'était pas de ses amis, nommé Gallus Terrinius, se voyant tout à coup frappé de cécité, voulait se laisser mourir de faim : Auguste alla le voir, et, par les consolations qu'il lui donna, il le réconcilia avec la vie.

LIV. Un jour qu'il parlait dans le sénat, quelqu'un lui dit : « Je n'ai pas compris, » et un autre : « Je vous contredirais, si je comptais pour quelque chose. » Parfois, comme il sortait du sénat avec colère, fatigué de la violence des débats, on lui cria « qu'il devait être permis aux sénateurs de parler des affaires publiques. » Dans l'élection du sénat, alors que chaque membre se choisissait un collègue, Antistius Labéon[3] choisit M. Lépidus, autrefois ennemi d'Auguste, et alors en exil ; et comme Auguste lui deman-

1. C'est-à-dire les jours de fête.

2. « Tantôt la comparaison est toute simple, tantôt elle tient de la parabole. Par exemple, Auguste voyant un soldat lui remettre un placet en tremblant, lui dit : « N'hésite pas, comme si tu présentais une pièce de monnaie à un éléphant. » — Quintilien, VI, 3, 59. — Macrobe, *Saturnales*, II, 4.

3. Voyez Aulu-Gelle, XIII, 12.

dait s'il n'y en avait pas de plus dignes, « Chacun son goût, » répondit Labéon[1]. Et pourtant cette franchise ou cette hardiesse ne fit tort à aucun d'eux.

LV. Il ne s'effraya pas des libelles injurieux répandus contre lui dans le sénat, et ne se donna pas grand mal pour les réfuter. Sans chercher à en connaître les auteurs, il se contenta d'opiner pour qu'on informât à l'avenir contre ceux qui publieraient des pamphlets ou des vers diffamatoires sous un nom supposé[2].

LVI. Des citoyens avaient lancé contre lui des railleries odieuses et impudentes : il y répondit par un édit. Néanmoins il s'opposa à ce qu'on prît aucune mesure pour réprimer la licence des testaments. Toutes les fois qu'il assistait aux comices pour l'élection des magistrats, il parcourait les tribus avec ses candidats, et les recommandait dans la forme ordinaire. Il votait lui-même dans les tribus[3] comme un simple citoyen. Il consentait de très-bonne grâce qu'on l'interrogeât comme témoin devant les tribunaux, et qu'on le réfutât. Il construisit un forum plus étroit qu'il ne l'aurait voulu, parce qu'il n'osa pas exproprier les propriétaires des maisons voisines. Jamais il ne recommanda ses fils au peuple sans ajouter « s'ils le méritent. » Il se plaignit très-amèrement[4] de ce que tous les spectateurs s'étaient levés à leur arrivée au théâtre, et les avaient applaudis debout, alors qu'ils portaient encore la robe prétexte. Il voulut que ses amis fussent grands et puissants dans l'État, mais à la condition qu'ils restassent les égaux des autres citoyens, et fussent pareillement soumis aux lois des tribunaux. Asprenas Nonius, lié étroitement avec lui, se défendait du crime d'empoisonnement dont l'accusait Cassius Sévérus. Auguste consulta le sénat

1. Voyez Dion, LIV, 15.

2. « Auguste le premier appliqua cette loi (la loi sur les crimes de lèse-majesté) aux libelles scandaleux, indigné qu'il était de l'audace de Cassius Sévérus, qui avait diffamé dans des écrits injurieux des citoyens et des femmes d'un rang illustre. » — Tacite, *Annales*, I, 72

3. Les tribus Scaptia et Fabia

4. Voyez Dion, LIV, 27.

sur ce qu'il devait faire : « il craignait, s'il assistait l'accusé, qu'on ne l'accusât de le dérober à l'action des lois; s'il lui faisait défaut, il aurait l'air d'abandonner et de condamner à l'avance son ami. » Enfin, du consentement des juges, il s'assit sur les bancs[1] pendant quelques heures, mais sans dire mot, sans donner aucun témoignage favorable devant la justice. Il assista aussi ses clients, comme un certain Scutarius, vétéran autrefois rappelé par lui, qu'on poursuivait pour fait d'injures. Parmi tant d'accusés, il n'en déroba qu'un seul à l'action des lois, et encore ce fut en obtenant, à force de prières, le désistement de l'accusateur en présence des juges : c'était Castricius, qui lui avait découvert la conjuration de Muréna[2].

LVII. Avec une telle conduite, il est facile d'imaginer combien il se fit aimer. Je ne parle pas des décrets du sénat, parce qu'ils peuvent paraître avoir été dictés par la nécessité ou par le respect. Mais les chevaliers romains, spontanément et unanimement, célébrèrent toujours l'anniversaire de sa naissance pendant deux jours. Chaque année tous les ordres, fidèles au vœu qu'ils avaient fait pour sa conservation, jetaient une pièce de monnaie dans le lac de Curtius[3]; de même aux calendes de janvier, ils lui faisaient un présent de bonne année[4], même quand il était absent. Il achetait avec cet argent les plus belles statues des dieux, et les consacrait dans les différents quartiers, comme Apollon Sandaliarius[5], Jupiter Tragœdus[6], et d'autres. Pour contribuer à la reconstruction de sa maison du Palatin[7], qui avait été la proie des flammes, les vétérans, les décuries, les tribus, et même tous les

1. Où se tenaient les avocats et les conseils de l'accusé.

2. Sur la conjuration de Muréna, voyez ch. 19.

3. Sur l'origine de ce lieu et de cet usage, voyez Tite-Live, VII, 6.

4. Tibère désapprouva ces présents de bonne année, et les interdit par un édit. Caligula les rétablit; Claude les supprima à son tour.

5. Apollon Sandaliarius, ainsi nommé parce qu'il avait une statue dans la rue des Sandales ou des Cordonniers.

6. Tragœdus, surnom de Jupiter, provenant du *Vicus Tragœdus*, dans la région Esquiline.

7. Voyez Dion, LV, 12.

autres citoyens individuellement, s'empressèrent chacun selon sa fortune de donner de l'argent ; mais il se contenta de prélever une partie de ces sommes considérables, et ne prit pas plus d'un denier à chacun. A son retour des provinces, on l'accompagnait non-seulement en faisant des vœux pour sa personne, mais encore en chantant des vers à sa louange. On avait soin aussi, toutes les fois qu'il entrait dans Rome, qu'il n'y eût pas d'exécution capitale.

LVIII. Le surnom de Père de la patrie[1] lui fut décerné par une inspiration subite et unanime ; d'abord par le peuple, qui lui envoya des députés à Antium[2], et qui, sur son refus, vint en foule et couronné de laurier le saluer à son entrée au théâtre. Ce titre lui fut bientôt confirmé par le sénat, non par un décret, ni par acclamation, mais par l'organe de Valérius Messala, qui, portant la parole pour tous, lui dit : « Bonheur et prospérité à vous et à votre famille, César Auguste : car en parlant ainsi nous croyons souhaiter à la république une félicité et une joie perpétuelles : le sénat, d'accord avec le peuple, te salue Père de la patrie. » Auguste, les larmes aux yeux, lui répondit en ces termes (je les ai conservés, ainsi que ceux de Messala) : « Parvenu au comble de mes vœux, pères conscrits, que me reste-t-il à demander aux dieux immortels, sinon qu'ils vous maintiennent dans cette unanimité de sentiments à mon égard jusqu'à la fin de ma vie ? »

LIX. Antonius Musa, son médecin, l'avait guéri d'une maladie dangereuse[3] ; le peuple lui éleva à frais communs une statue près de celle d'Esculape. Plusieurs pères de famille enjoignirent par testament à leurs héritiers de conduire des victimes au Capitole en indiquant le motif du sacrifice, et de remercier en leur nom les dieux d'avoir permis qu'Auguste leur survécût. Quelques villes d'Italie commencèrent l'année du jour où il était entré pour la pre-

1. C'est l'an de Rome 752, lors de son treizième consulat, que ce surnom fut donné à Auguste.

2. Antium, ville maritime des Volsques, dans le Latium.

3. Dion (LIII, 30) parle de cette maladie d'Auguste, qui se rapporte à l'an de Rome 731.

mière fois dans leurs murs. La plupart des provinces, outre des temples et des autels, établirent en son honneur des jeux quinquennaux presque dans chaque ville.

LX. Les rois amis et alliés bâtirent chacun dans leur royaume des villes du nom de César[1], et tous ensemble résolurent d'achever à frais communs le temple de Jupiter Olympien[2], commencé anciennement à Athènes, et le dédièrent au génie d'Auguste; souvent ils quittaient leurs États et venaient lui rendre chaque jour leurs devoirs, non-seulement à Rome, mais encore dans les provinces, en toge et sans les insignes de la royauté, comme s'ils eussent été ses clients.

LXI. Après avoir exposé comment Auguste géra les charges militaires et civiles, comment il gouverna la république et le monde entier en paix comme en guerre, je vais parler maintenant de sa vie privée et intime, de ses mœurs, et de son sort chez lui et au sein de sa famille, depuis sa jeunesse jusqu'à son dernier jour. Il perdit sa mère[3] pendant son premier consulat, et sa sœur Octavie[4] dans la cinquante-quatrième année de son âge. Il leur avait donné de leur vivant les soins les plus tendres, et leur rendit après leur mort les plus grands honneurs.

LXII. Il avait été fiancé dans son adolescence à la fille de P. Servilius Isauricus[5]; mais après sa première réconciliation avec Antoine, il céda aux instances des deux partis qui voulaient les voir unis par quelque lien de famille, et épousa Claudie[6], belle-fille d'Antoine, et fille de Fulvie et de P. Clodius; elle était à peine nubile. Brouillé ensuite avec Fulvie[7] sa belle-mère, il lui renvoya sa fille encore vierge[8],

1. Pline (*Hist. nat.* v et vii) énumère ces villes : il y en avait en Mauritanie, Palestine, Galatie, Cappadoce, Cilicie, Pisidie, Arménie.

2. Ce temple fut achevé seulement par l'empereur Adrien.

3. Atia. Dion nous apprend que ses funérailles eurent lieu aux frais de l'État, l'an de Rome 712.

4. Octavie, mariée d'abord à Marcellus, puis à M. Antoine.

5. P. Servilius Isauricus, qui fut consul avec César l'an 706.

6. L'an de Rome 711. — Voyez Plutarque, *Antoine*, 20; — Dion, xlvi, 56

7. Telle est l'origine de la guerre de Pérouse. — Voyez Dion, xlviii, 6.

8. L'an de Rome 713.

pour épouser Scribonia[1], mariée auparavant à deux personnages consulaires, et qui avait des enfants de l'un des deux. Il divorça d'avec elle[2], dégouté, comme il l'écrit lui-même, de la perversité de ses mœurs; enleva aussitôt Livie, quoique enceinte, à Tibérius Néron[3], son mari, et ne cessa d'avoir pour elle une tendresse et une estime singulières.

LXIII. Il eut de Scribonia une fille nommée Julie; il n'eut point d'enfants de Livie, quoiqu'il le désirât beaucoup : celui qu'elle avait conçu vint avant terme. Julie fut d'abord mariée à Marcellus, fils de sa sœur Octavie, à peine sorti de l'enfance; puis, quand il mourut, elle épousa M. Agrippa, qu'il pria sa sœur de lui céder pour en faire son gendre[4]; car Agrippa était alors marié à l'une des filles d'Octavie, dont il avait des enfants. Agrippa étant mort aussi, il chercha longtemps un parti pour sa fille, même dans l'ordre des chevaliers[5]; il choisit enfin son beau-fils Tibère, et le força de répudier sa femme alors enceinte, et qui l'avait déjà rendu père. Marc-Antoine écrit « que Julie fut d'abord promise à son fils Antoine[6], puis à Cotison, roi des Gètes, dont Auguste avait en même temps demandé pour lui-même la fille en mariage. »

LXIV. Il eut trois petits-fils d'Agrippa et de Julie, Caius, Lucius et Agrippa, et deux petites-filles, Julie et Agrippine. Il maria Julie à L. Paulus[7], fils du censeur, et Agrippine à Germanicus[8], petit-fils de sa sœur. Il adopta Caius et

1. Scribonia, sœur de L. Scribonius Libon, beau-père de Sextus Pompée. — Voyez Dion, XLVIII, 16.

2. L'an de Rome 715.

3. « César, épris de la beauté d'Augusta (Livie), l'enleva; et son empressement était si grand, qu'il l'établit dans sa maison, sans attendre qu'elle fût accouchée. » — Tacite, *Annales*, V, 1.

4. Marcellus mourut l'an de Rome 731, et sa veuve Julie épousa Agrippa, deux ans après, sur l'avis de Mécène.

5. « Auguste, au moment de marier sa fille, avait songé, dit Séjan, à de simples chevaliers romains. » — Tacite, *Annales*, IV, 39.

6. Antoine, ou Antyllus, l'aîné de ceux qu'il avait eus de Fulvie.

7. Du mariage de L. Paulus et de Julie naquirent M. Æmilius Lépidus et Æmilia Lépida.

8. Germanicus était fils de Drusus et d'Antonia, fille d'Octavie et d'Antoine, le triumvir.

Lucius, après les avoir achetés de leur père Agrippa par vente simulée, les appela dans un âge encore tendre au gouvernement, et les envoya en qualité de consuls désignés dans les provinces et aux armées[1]. Il éleva sa fille et ses petites-filles avec simplicité, au point de leur apprendre à travailler la laine. Il leur défendait de rien dire ou de rien faire sans témoins, et voulait qu'on pût en rendre compte dans le journal du palais. Il les éloignait tellement du contact des étrangers qu'il écrivit à L. Vicinius, jeune homme honnête et distingué, « qu'il avait manqué aux règles de la bienséance en venant saluer sa fille à Baies. » Il apprit le plus souvent lui-même à ses petits-fils à lire, à écrire, et leur montra les premiers éléments des autres connaissances. Il s'appliqua surtout à leur faire imiter son écriture. A table, il les plaçait toujours au-dessous de lui sur le même lit; et jamais il n'allait en voyage sans les avoir devant lui en voiture ou à ses côtés à cheval.

LXV. La joie et la confiance que lui inspirait une famille nombreuse et bien réglée furent cruellement déçues par la fortune. Il relégua les deux Julies[2], sa fille et sa petite-fille, qui s'étaient couvertes d'infamie. Il perdit Caius et Lucius dans l'espace de dix-huit mois : Caius mourut en Lycie, Lucius à Marseille[3]. Il adopta son troisième petit-fils, Agrippa, et en même temps Tibère, son beau-fils[4], en pré-

1. « Auguste avait fait entrer dans la famille des Césars Caius et Lucius, fils d'Agrippa, qui, tout enfants, furent nommés Princes de la Jeunesse, et désignés pour le consulat, ce que lui-même, malgré ses refus apparents, avait ardemment ambitionné pour ces nouveaux Césars. » — Tacite, *Annales*, I, 3.

2. Voyez Dion, LV, 10. Sur Julie, fille d'Auguste, voyez la suite du chapitre. Voici ce que Tacite (*Annales*, IV, 71) dit de Julie, sa petite-fille : « Dans le même temps mourut Julie, petite-fille d'Auguste. Convaincue d'adultère, elle avait été condamnée et reléguée par son aïeul dans l'île de Trimère, non loin des côtes d'Apulie. Elle y subit un exil de vingt ans. »

3. « A peine Agrippa eut-il cessé de vivre, que Lucius César, qui se rendait à l'armée d'Espagne, et Caius, qui arrivait d'Arménie, souffrant encore d'une blessure, furent enlevés par une mort prématurée, et peut-être par un crime de Livie, leur marâtre. » — Tacite, *Annales*, I, 3.

4. « Auguste persista à vouloir, après qu'il eut perdu ses fils, ce qu'il avait voulu, quand l'un d'eux vivait encore, et ce que la résistance soutenue de Tibère

sence des curies assemblées au forum; mais bientôt il renia Agrippa à cause de la bassesse et de la dureté de son caractère, et le déporta à Sorrente[1]. Il supporta avec plus de résignation la mort des siens que leur déshonneur: car si la perte de Caius et de Lucius ne l'avait pas trop accablé, il instruisit le sénat de la conduite de sa fille par un mémoire qu'il fit lire au questeur en son absence: la honte l'empêcha longtemps de paraître en public, et il délibéra même s'il ne la ferait pas mourir. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une affranchie, nommée Phœbé, complice de Julie, s'étant pendue vers la même époque, Auguste dit « qu'il eût mieux aimé être père de Phœbé. » Il interdit à Julie l'usage du vin et tout ce qui contribue au bien-être de la vie; il défendit qu'aucun homme libre ou esclave l'approchât sans son aveu; et encore voulait-il connaître son âge, sa taille, sa couleur, et jusqu'aux taches ou cicatrices qu'il avait sur le corps. Ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il la transporta de l'île, où elle était, sur le continent[2], et la fit traiter avec plus de douceur. Mais il ne consentit à aucun prix à la rappeler; et comme le peuple romain le priait souvent et le pressait instamment de le faire, il lui souhaita « de telles filles et de telles épouses. » Sa petite-fille Julie avait mis au monde un enfant après sa condamnation; il refusa de le reconnaître et de l'élever. Il transporta dans une île[3] Agrippa, dont le caractère, loin de

avait empêché. L'empereur associa ce dernier à la puissance tribunitienne... il l'adopta même sous le consulat d'Ælius Cattus et de Sentius, le vingt-septième jour du mois de juin, l'an de Rome 754... Marcus Agrippa, fils de Julie et d'Agrippa, mais qui naquit après la mort de son père, fut adopté le même jour que Néron. En adoptant ce dernier, Auguste prononça ces mots : « Je le fais pour l'intérêt de la république. » — Velléius, II, 103.

1. « Livie avait tellement captivé la vieillesse d'Auguste, qu'il avait relégué dans l'île de Planasie le dernier des enfants d'Agrippa, Postume, étranger sans doute à toutes les choses de l'esprit, et stupidement fier de sa force physique, mais du moins innocent de tout crime. » — Tacite, *Annales*, I, 3. — Velléius, II, 112.

2. « Julie mourut cette même année : elle avait été autrefois, à cause de ses désordres, exilée par Auguste dans l'île de Pandateria, et ensuite dans la ville de Régium, sur le détroit de Sicile. » — Tacite, *Annales*, I, 53.

3. Dans l'île de Planasie.

s'adoucir, devenait de jour en jour plus intraitable, et il le fit en outre garder à vue. Il fit même rendre un sénatus-consulte qui le confinait à perpétuité dans le même séjour; et toutes les fois qu'on lui parlait d'Agrippa ou des deux Julies, il gémissait, et s'écriait :

« Plût aux dieux que je n'eusse pas pris femme, et fusse mort sans enfant[1] ! »

et il ne les appelait jamais que ses trois abcès ou ses trois chancres.

LXVI. S'il liait difficilement amitié, il demeurait constamment fidèle à ses amis; il savait non-seulement apprécier leurs qualités et leurs services, mais encore supporter leurs défauts et leurs fautes, pourvu qu'elles fussent légères. Parmi tous ceux qui possédèrent son amitié, on en trouverait difficilement qui soient tombés dans le malheur, sauf Salvidiénus Rufus[2] et Cornélius Gallus[3], qu'il avait élevés de la plus basse condition, l'un au consulat, l'autre au gouvernement de l'Égypte. Rufus, qui voulait fomenter des troubles, fut livré à la vindicte du sénat; Gallus, qui avait fait preuve d'ingratitude et de mauvais vouloir, fut exclu de la maison de l'empereur et de ses provinces. Lorsque les accusations intentées contre Gallus et les résolutions du sénat l'eurent déterminé à se donner la mort, Auguste loua le dévouement que l'on témoignait pour le venger; mais il pleura et se plaignit amèrement « d'être le seul qui ne fût pas le maître de ne sévir contre ses amis qu'autant qu'il le voulait.. » Tous les autres tinrent chacun le premier rang dans leur ordre jusqu'à la fin de leur vie, par leur puissance et par leurs richesses, quoiqu'ils aient

1. Vers arrangé de l'Iliade, III, 40.

2. Il périt l'an de Rome 714. « On découvrit en ce temps les criminels desseins de Rufus Salvidiénus. Cet homme, que l'obscurité de son origine n'avait point empêché de parvenir aux honneurs, ne se contentait pas d'avoir été après Cnéius Pompée et le jeune César lui-même le premier chevalier créé consul : il aspirait à monter assez haut pour voir au-dessous de lui César et la république. » — Velléius, II, 76.

3. Auguste lui avait confié le gouvernement de l'Égypte, l'an de Rome 724, après la mort de Cléopâtre. Il périt l'an 728. — Voyez Dion, LIII, 23.

parfois mécontenté l'empereur. Agrippa, entre autres, manqua souvent de patience, et Mécène de discrétion. L'un abandonna tout et se retira à Mitylène[1] sur un léger soupçon de froideur à son égard, et parce qu'on lui préférait Marcellus; l'autre révéla à sa femme Térentia la découverte encore secrète de la conjuration de Muréna[2]. Il exigeait en retour une bienveillance mutuelle de ses amis, et pendant leur vie et même après leur mort; car, bien qu'il fût fort peu avide d'héritages, et qu'il n'ait jamais voulu recevoir aucun legs des personnes qui lui étaient inconnues, il pesait très-scrupuleusement les dernières volontés de ses amis, et ne dissimulait ni son chagrin quand il était traité avec moins de générosité et d'honneurs qu'il ne voulait, ni sa joie quand on lui témoignait de la reconnaissance et de la tendresse. A l'égard des legs ou des portions d'héritages qu'on lui laissait, il avait pour habitude de les abandonner sur-le-champ aux enfants des testateurs, ou de les leur restituer quand ils prenaient la robe virile, ou le jour de leur mariage, en y ajoutant les intérêts.

LXVII. Patron et maître non moins sévère que doux et clément, il traita avec honneur et amitié un grand nombre de ses affranchis, tels que Licinius Enceladus et d'autres encore. Il se contenta de mettre aux fers son esclave Cosmus, qui avait très-mal parlé de lui. Son trésorier Diomède, en se promenant avec lui, l'avait laissé, par sa frayeur, à la merci d'un sanglier qui venait à eux; il aima mieux l'accuser de timidité que de perfidie; et quoiqu'il eût couru un grand danger, comme il n'y avait pas mauvais vouloir, il plaisanta de l'aventure. D'autre part, il fit mourir Proculus, un des affranchis qu'il aimait le plus, convaincu d'adultères avec des matrones. Thallus, son secrétaire, fut condamné à avoir les jambes brisées pour avoir communiqué une de ses lettres au prix de cinq cents

1. Agrippa ne se retira pas volontairement à Mitylène; il y fut relégué par Auguste.

2. Sur la conjuration de Muréna, voyez plus haut, chap. 19

deniers. Le pédagogue et les serviteurs de son fils Caius, ayant profité de la maladie et de la mort du prince pour tyranniser et piller la province, il les fit précipiter dans le fleuve avec une lourde charge au cou.

LXVIII. Durant les premières années de sa jeunesse, sa réputation fut souillée par plus d'un opprobre. Sex. Pompée le traita d'efféminé; M. Antoine l'accusa d'avoir acheté l'adoption de son oncle au prix de son infamie[1]. Lucius, le frère d'Antoine, prétendit qu'après avoir donné la fleur de sa virginité à César, il s'était encore prostitué en Espagne à A. Hirtius pour trois cent mille sesterces, et qu'il avait coutume de se brûler les jambes avec des noix ardentes, pour que le poil repoussât plus doux. Ajoutez que le peuple tout entier accueillit un jour avec force applaudissements, et lui appliqua injurieusement ce vers prononcé sur le théâtre, au sujet d'un prêtre de Cybèle qui jouait du tambour phrygien :

« Vois-tu le doigt d'un vil Giton gouverner l'univers? »

LXIX. Ses amis eux-mêmes ne nient pas ses amours adultères; mais ils l'excusent en disant qu'ils étaient l'effet de la politique plutôt que de la débauche, et qu'il se servait des femmes pour pénétrer plus facilement les desseins de ses ennemis. M. Antoine, outre qu'il lui reproche son mariage précipité avec Livie, l'accusa d'avoir fait passer la femme d'un personnage consulaire, en présence de son mari, de la salle à manger dans sa chambre, et de l'avoir ramenée à table les oreilles rouges et les cheveux en désordre; il dit qu'il répudia Scribonia, parce qu'elle s'était plainte trop librement de l'ascendant excessif d'une concubine; que ses amis, chargés de lui trouver des maîtresses, déshabillaient les mères de famille et les jeunes filles nubiles, et les examinaient, comme ils eussent fait pour des esclaves vendus par Toranius. Antoine lui écrit même familièrement, alors qu'il n'était pas

1. Voyez Cicéron, *Philippiques*, III, 6.

encore complétement fâché avec lui ni devenu son ennemi. « Pourquoi es-tu changé à mon égard? parce que je vois une reine? C'est ma femme. Est-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé, ou depuis neuf ans? Et toi, ne vois-tu que Drusilla? Porte-toi bien, aussi vrai que je souhaite que, lorsque tu liras cette lettre, tu n'aies pas vu Tertulla, ou Térentilla, ou Rufilla, ou Salvia Titiscenia, ou toutes ensemble. Qu'importe, en effet, en quel lieu et pour qui ton sang s'allume? »

LXX. On parla aussi beaucoup d'un repas secret, qu'on appelait communément le repas des douze divinités[1], dans lequel les convives étaient habillés en dieux et en déesses, et où lui-même représentait Apollon; c'est ce que lui reproche non-seulement Antoine, qui, dans ses lettres, énumère les invités en termes fort durs, mais aussi l'auteur anonyme de ces vers si connus :

« Lorsque les convives embauchèrent Auguste comme président,
« Que Mallia vit réunis six dieux et six déesses,
« Que César, dans son impiété, joua le rôle d'Apollon;
« Alors toutes les divinités s'enfuirent de la terre,
« Et Jupiter lui-même quitta son trône doré. »

Ce repas fit d'autant plus de bruit, que la disette et la famine régnaient alors à Rome; et, le lendemain, on dit tout haut « que les dieux avaient mangé tout le blé, » et « que César était effectivement Apollon, mais Apollon Bourreau, » surnom sous lequel on l'adorait, en effet, dans un quartier de la ville. On l'accusa aussi d'être passionné pour les beaux meubles et pour les vases de Corinthe, et d'aimer trop le jeu. On écrivit sur sa statue, dans le temps des proscriptions : « *Mon père faisait la banque*, *moi je fais des vases de Corinthe.* » C'est qu'on croyait qu'il avait fait proscrire plusieurs citoyens pour avoir leurs vases de

1. On connaît le distique d'Ennius :

« Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
« Mercurius, Jovi', Neptunus, Vulcanus, Apollo. »

Corinthe. Plus tard, pendant la guerre de Sicile, on fit courir cette épigramme :

« Après avoir été vaincu deux fois sur mer, et avoir perdu ses vaisseaux,

« Pour être enfin vainqueur, il joue continuellement aux dés.

LXXI. De tous ces crimes ou de toutes ces calomnies, le reproche de s'être prostitué est celui dont il se justifia le plus facilement, par la pureté de ses mœurs, et dès cette époque et dans la suite. Il n'aimait pas non plus la somptuosité, comme on l'en accusait, puisque, après la prise d'Alexandrie, il ne garda pour lui, de tous les trésors du roi, qu'une coupe murrhine, et fondit bientôt tous les vases d'or de l'usage le plus ordinaire. Il eut toujours du goût pour les jeunes gens; plus tard, dit-on, il fut plus porté pour les femmes vierges encore, que Livie elle-même lui cherchait de tout côté. Il ne redouta en aucune façon le renom de joueur, et joua franchement et ostensiblement pour se distraire, même dans sa vieillesse, non-seulement pendant le mois de décembre, mais encore les jours fériés comme les jours ouvrables. C'est ce dont ne permet pas de douter une lettre de lui, écrite de sa main. « J'ai soupé, mon cher Tibère, avec les mêmes convives. Nous avons eu de plus Vicinius et Silius le père. Pendant le repas, nous avons joué comme des vieillards, et hier et aujourd'hui. On jetait les dés, et selon qu'on avait amené le chien ou le six, on mettait pour chaque dé un denier à la masse, et le coup de Vénus faisait rafle. » Il écrit encore dans une autre lettre : « Nous avons passé assez agréablement, mon cher Tibère, les fêtes de Minerve. Nous avons joué pendant les cinq jours, et brûlé l'échiquier. Ton frère poussait les hauts cris. En somme, il n'a pas perdu beaucoup; au contraire, il a peu à peu réparé, contre son attente, les grandes pertes qu'il avait faites. Moi, j'ai perdu vingt mille sesterces pour mon compte, pour avoir été, suivant mon habitude, généreux à l'excès; car, si j'avais exigé les coups dont j'ai fait grâce, ou que j'eusse gardé

ce que j'ai donné à chacun, j'en aurais gagné plus de cinquante mille. Mais j'aime mieux cela; ma bonté portera ma gloire jusqu'au ciel. » Il écrit à sa fille : « Je t'ai envoyé deux cent cinquante deniers que j'avais donnés à chacun des convives dans le cas où ils voudraient, à souper, jouer entre eux aux dés ou à pair ou non. »

LXXII. Il est certain qu'en tout le reste sa vie fut très-réglée et à l'abri de tout reproche. Il demeura d'abord près du Forum romanum[1], au-dessus des degrés annulaires, dans une maison qui avait appartenu à l'orateur Calvus[2]. Ensuite il habita sur le Palatin la modeste maison d'Hortensius; elle n'était ni spacieuse, ni élégante; les galeries en étaient peu étendues et soutenues par des colonnes faites avec la pierre du mont Albain; dans les chambres, on ne voyait ni marbre, ni mosaïque précieuse. Pendant plus de quarante ans, il coucha dans la même chambre, hiver et été, et passa toujours l'hiver à Rome, quoique le séjour de Rome, pendant cette saison, fût contraire à sa santé. Quand il voulait travailler en secret et sans empêchement, il avait, à l'étage supérieur, une salle particulière, qu'il nommait Syracuse et Berceau des Arts. C'est là qu'il se transportait, ou dans une campagne voisine, chez quelqu'un de ses affranchis. S'il était malade, il couchait dans la maison de Mécène. Les retraites qu'il aimait le plus étaient celles qui avoisinaient la mer, comme les îles de la Campanie, ou les villes situées aux portes de Rome, telles que Lanuvium, Præneste, Tibur. Dans cette dernière, il rendit même souvent la justice sous les portiques du temple d'Hercule[3]. Il n'avait point de goût pour les villas vastes et somptueuses; il en fit raser une que sa petite-fille Julie avait construite à grands frais; les siennes, quoiqu'elles fussent peu étendues, c'est moins par des statues et des tableaux qu'il les ornait et les embellissait que par des galeries couvertes et des bosquets, et par une

1. Il y avait le *Forum romanum*, le Forum de César, et le Forum d'Auguste.
2. C. Licinius Calvus. — Voyez Cicéron, *Brutus*, 81.
3. La ville de Tibur était consacrée à Hercule.

collection d'antiquités et de raretés : tels sont, à Caprée, ces membres énormes d'animaux monstrueux et de bêtes sauvages, que l'on dit être des os de géants et des armes de héros.

LXXIII. On peut juger de son économie dans l'ameublement et le mobilier par les lits et les tables qui nous restent de lui, et qui sont à peine dignes, pour la plupart, d'un particulier aisé. Il ne coucha jamais, dit-on, que sur un lit bas et simplement recouvert. Il ne mettait guère que des vêtements faits chez lui par sa sœur, sa femme, sa fille et ses petites-filles; sa toge n'était ni serrée, ni lâche; son laticlave, ni large, ni étroit; sa chaussure était un peu haute, pour le faire paraître plus grand qu'il n'était. Il avait toujours dans sa chambre à coucher les vêtements et la chaussure, qu'il portait au forum, tout prêts pour les événements subits et imprévus.

LXXIV. Il traitait tous les jours; mais les repas étaient toujours dans les règles, et, dans le choix des convives, on avait égard au rang et à la personne. Valérius Messala[1] rapporte qu'aucun affranchi ne mangea jamais à sa table, excepté Ménas, qui avait obtenu la liberté pour avoir livré la flotte de Sex. Pompée. Auguste raconte lui-même qu'il admit à sa table un de ses anciens gardes chez qui il se trouvait à la campagne. Quelquefois il se mettait à table plus tard que les autres, et en sortait plus tôt; mais les convives commençaient à manger avant son arrivée, et continuaient après son départ. Ses repas étaient de trois services; les plus somptueux, de six; il y déployait moins de luxe que d'affabilité: car il engageait la conversation avec ceux qui se taisaient ou parlaient bas, et faisait venir des musiciens et des histrions, ou même des bateleurs du cirque, et plus souvent encore des charlatans.

LXXV. Il célébrait les jours de fêtes et de solennités avec magnificence, et quelquefois seulement avec gaieté. Dans les saturnales[2], et toutes les fois qu'il lui en prenait

1. Il est fait mention de Valérius Messala plus haut, chap. 58.
2. On les célébrait tous les ans, le 16, 17 et 18 décembre.

fantaisie, il distribuait en présents, tantôt des habits, de l'or et de l'argent, tantôt des pièces de monnaie de toute sorte de coins, même à l'effigie des anciens rois, et des pièces étrangères. Parfois aussi ce n'était que des couvertures grossières, des éponges, des fourgons de boulanger, des tenailles, et autres choses de cette espèce, avec des inscriptions obscures et équivoques. Il avait coutume aussi de mettre en loterie des objets de valeur très-inégale, et d'exposer en vente, dans la salle du festin, des tableaux à l'envers, pour que la chance et le hasard déçussent ou comblassent l'espoir des acheteurs; les convives, assis sur chacun des lits, mettaient aux enchères, et partageaient soit la perte, soit le profit.

LXXVI. Il mangeait peu (car je n'omettrai même pas ce détail), et sa nourriture était presque commune. Il aimait surtout le pain de ménage, les petits poissons, le fromage de lait de vache pressé avec la main, et les figues fraîches, de l'espèce qui porte deux fois du fruit par an. Il mangeait, sans attendre le repas, à toute heure et en tout lieu, suivant les besoins de son estomac. Il écrit lui-même dans sa correspondance : « Nous avons collationné en char avec du pain et des dattes. » Et encore : « Comme je revenais en litière de la basilique à la maison, j'ai mangé une once de pain avec quelques grains de raisin sec. » Et ailleurs : « Il n'y a pas de juif, mon cher Tibère, qui jeûne plus rigoureusement le jour du sabbat[1] que je n'ai jeûné aujourd'hui : ce n'est qu'après la première heure de la nuit que j'ai avalé deux bouchées au bain, avant qu'on commençât à me parfumer. » Il résultait de ce défaut de régularité qu'il mangeait souvent tout seul, avant ou après le repas, et ne touchait à rien tant que la table était servie.

LXXVII. Il aimait naturellement fort peu le vin. Cornélius Népos rapporte[2] qu'il avait coutume de ne pas boire plus de trois coups à table au camp de Modène. Plus tard,

1. C'est une erreur : les juifs ne jeûnaient pas le jour du sabbat; ils sanctifiaient seulement ce jour par l'absence de tout travail.

2. On ne sait dans quel livre. Cornélius Népos mourut sous le règne d'Auguste.

dans ses plus grands excès, il n'allait pas au delà de six, ou, s'il avait bu davantage, il vomissait[1]. Il préférait le vin de Rhétie à tous les autres[2], mais n'en buvait guère pendant la journée. Il prenait pour boisson du pain trempé dans de l'eau froide, ou un morceau de concombre, ou une tige de laitue, ou bien quelque fruit vert et acide, dont le suc était vineux.

LXXVIII. Après le repas de midi, il reposait un moment, habillé et chaussé comme il était, sans se couvrir les pieds, et la main devant les yeux. Après le souper, il se retirait dans sa litière de veille, et il y passait une partie de la nuit, jusqu'à ce qu'il eût achevé entièrement, ou en grande partie, ce qu'il lui restait des occupations de la journée. De là il passait dans son lit, où il ne dormait jamais plus de sept heures, et encore n'était-ce pas sept heures de suite; car, dans cet espace de temps, il se réveillait trois ou quatre fois. S'il ne pouvait se rendormir, comme cela arrive, il faisait venir des lecteurs ou des conteurs, jusqu'à ce qu'il eût retrouvé le sommeil, et il restait souvent au lit après le jour levé. Jamais il ne veilla dans les ténèbres, sans avoir quelqu'un assis auprès de lui. Il n'aimait pas veiller le matin; et s'il lui fallait se lever plus tôt à cause d'un devoir ou d'un sacrifice quelconque, pour n'en être point incommodé, il couchait chez un de ses domestiques, le plus voisin du lieu où il avait affaire; et même alors le besoin de sommeil faisait qu'il s'endormait pendant qu'on le portait dans les rues, et pour peu que sa litière s'arrêtât quelques instants.

LXXIX. Il était doué d'une beauté remarquable, dont le charme se maintint à toutes les époques de sa vie; et pourtant il était si éloigné de toute coquetterie, et si peu

1. « Ils vomissent pour manger, ils mangent pour manger; et les mets qu'il cherchent dans tous l'univers, ils ne se donnent pas la peine de les digérer. » *Sénèque.*

2. « Quels vers pourraient te chanter dignement, vin de Rhétie! Garde-toi cependant de le disputer aux celliers de Falerne. » — Virgile, *Géorgiques*, II, 96. — Pline (*Hist. nat.*, XIV) prétend que, à tous les vins, Auguste préférait le vin de Sétia, dans le Latium, près des marais pontins.

soigneux de sa coiffure, qu'il livrait à la hâte sa tête à plusieurs barbiers à la fois, et se faisait tantôt couper, tantôt raser la barbe tout en lisant ou en écrivant. Soit qu'il parlât, soit qu'il se tût, son visage était calme et serein, au point qu'un des chefs des Gaules avoua aux siens que c'était là ce qui l'avait désarmé et empêché, comme il en avait le dessein, de le pousser dans un précipice, lorsque, au passage des Alpes, sous prétexte d'un entretien, il obtint accès auprès d'Auguste. Il avait les yeux clairs et brillants[1], et voulait même qu'on leur crût une sorte de force divine. Il était bien aise, quand il regardait quelqu'un fixement, de le forcer à baisser la tête, comme ébloui par l'éclat du soleil. Devenu vieux, il vit moins bien de l'œil gauche. Ses dents étaient clair-semées, petites et rudes; ses cheveux légèrement bouclés et un peu blonds; ses sourcils joints; ses oreilles moyennes; son nez proéminent dans la partie supérieure, effilé dans la partie inférieure; son teint basané; sa taille petite, quoique l'affranchi Julius Marathus, son historiographe, rapporte qu'il avait cinq pieds neuf pouces; mais la juste mesure et la proportion de ses membres dissimulaient cette petitesse, et on ne pouvait s'en rendre compte qu'en le voyant à côté d'une personne plus grande.

LXXX. Il avait le corps tacheté, des signes naturels sur la poitrine et sur le ventre, ressemblant par la forme, la disposition et le nombre, aux étoiles de l'ourse, des durillons nombreux, causés par une démangeaison continuelle et l'usage violent de l'étrille, et qui avaient l'air de dartres vives. Il avait la hanche, la cuisse et la jambe gauche moins fortes, ce qui le faisait même souvent boiter de ce côté : il remédiait à cette faiblesse par l'application de sable et de roseaux. De temps en temps aussi, il se sentait l'index de la main droite si faible, que, lorsque le froid l'avait engourdi et contracté, il pouvait à peine écrire avec

1. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XI, 32. Il demanda un jour à un soldat pourquoi il détournait les yeux : « C'est que, répondit le soldat, je ne puis soutenir l'éclat foudroyant de tes yeux. »

un cercle de corne. Il se plaignait aussi de la vessie, et ne trouvait de soulagement à sa douleur que lorsqu'il avait rendu de petits cailloux en urinant.

LXXXI. Il fut atteint, durant le cours de sa vie, de plusieurs maladies graves et dangereuses, et principalement après la soumission des Cantabres[1]. Un catarrhe au foie le fit désespérer de sa vie : il se décida alors à suivre la méthode hasardeuse des contraires ; et comme les topiques chauds ne lui réussissaient pas, il fut contraint, de l'avis d'Antonius Musa, de recourir aux topiques froids. Il était également sujet à des affections annuelles, et qui revenaient à époques fixes : vers le jour anniversaire de sa naissance, il était ordinairement indisposé ; au commencement du printemps, il souffrait d'un gonflement du diaphragme, et le vent du midi lui donnait des rhumes de cerveau. Son corps ainsi ébranlé ne supportait facilement ni le froid ni le chaud.

LXXXII. En hiver, il portait avec une grosse toge quatre tuniques, et sous la dernière un pourpoint de laine, et il s'enveloppait de bandelettes les cuisses et les jambes. En été, il couchait les portes de sa chambre ouvertes, et souvent dans un péristyle rafraîchi par une eau jaillissante et même par des éventails. Il ne pouvait supporter le soleil, même en hiver, et ne se promenait jamais en plein air, même chez lui, sans avoir la tête couverte. Il voyageait en litière, et ordinairement la nuit ; il allait lentement et à petites journées, au point de mettre deux jours pour se rendre à Préneste ou à Tibur ; et quand il pouvait faire le trajet par mer, il s'embarquait plus volontiers. Il soutenait sa santé si fragile à force de soins, et surtout en se baignant rarement. Il aimait mieux se faire frotter d'huile et suer auprès du feu ; après quoi on versait sur lui de l'eau tiède ou chauffée à un soleil ardent. Toutes les fois qu'il avait besoin, pour ses nerfs, de l'eau de la mer ou

1. Dion parle de deux maladies d'Auguste : la première se rapporte à l'an 729, alors qu'il était en Espagne ; l'autre, dont Suétone a parlé au chap. 59, se rapporte à l'an 731.

des eaux thermales d'Albe, il se contentait de s'asseoir dans une cuve de bois, qu'il appelait *kureta* d'un mot espagnol, et d'y agiter alternativement ses mains et ses pieds.

LXXXIII. Il renonça aux exercices du cheval et des armes aussitôt après les guerres civiles, et se mit à jouer à la paume et au ballon. Bientôt il ne fit plus que se promener en litière ou à pied, et, à la fin de sa promenade, il courait par sauts et par bonds, enveloppé d'un épais manteau ou d'un léger surtout. Pour se distraire, tantôt il pêchait à la ligne, tantôt il jouait aux dés, aux petits cailloux et aux noix avec de petits enfants, agréables par leur figure et par leur babil, qu'il faisait chercher de tous côtés, surtout des Maures et des Syriens; car, pour les nains, les enfants contrefaits, et les autres créatures de cette espèce, il les détestait comme le rebut de la nature et comme des êtres de mauvais présage.

LXXXIV. Il étudia, dès son enfance, l'éloquence et les arts libéraux avec autant d'ardeur que d'application. Pendant la guerre de Modène, malgré le poids des affaires, il lisait, dit-on, écrivait et déclamait tous les jours. Dans la suite, il ne prononça jamais de discours dans le sénat, devant le peuple et devant les soldats, sans l'avoir préparé et composé à l'avance, quoiqu'il ne manquât pas d'aptitude à improviser. Pour ne pas s'exposer à manquer de mémoire, et pour ne pas perdre de temps à apprendre ses discours par cœur, il prit l'habitude de les lire tous; et lorsqu'il avait à entretenir quelqu'un, et même Livie, de choses importantes, il écrivait et prenait des notes, afin de n'en dire ni plus ni moins. Son débit était doux, sa voix avait un accent particulier, et il étudiait assidûment avec un maître de déclamation; mais le mal de gorge le forçait souvent à emprunter la voix du héraut pour parler au peuple.

LXXXV. Il composa différents ouvrages en prose, dont il lut quelques-uns à un cercle d'amis qui lui tenaient lieu d'auditoire : tels sont les *Réponses à Brutus concernant Caton*. Il était déjà vieux, lorsqu'il en lut une grande partie; et, se sentant fatigué, il chargea Tibère d'en ache-

ver la lecture. Il composa aussi des *Exhortations à la philosophie*, et des mémoires de sa vie[1] qu'il a racontée en treize livres, qui ne vont pas au delà de la guerre des Cantabres. Il effleura légèrement la poésie. Il ne nous reste de lui qu'un seul ouvrage, écrit en vers hexamètres, qui a pour sujet et pour titre *la Sicile*. Nous possédons également un petit recueil d'*Épigrammes*, qu'il composait ordinairement au bain. Il avait commencé avec beaucoup d'enthousiasme une tragédie; mais il l'effaça, parce qu'il était mécontent du style; et comme ses amis lui demandaient « où en était Ajax, » il répondit que « son Ajax s'était jeté sur l'éponge[2]. »

LXXXVI. Il adopta un genre de style élégant, tempéré, évitant les pensées sottes et forcées, et ces vieux mots qui, comme il le dit lui-même, « sentent le renfermé. » Il s'appliqua surtout à rendre sa pensée aussi clairement que possible. Pour atteindre plus facilement ce but, et ne jamais embarrasser ni arrêter le lecteur ou l'auditeur, il n'hésita pas à ajouter des prépositions aux verbes, et à répéter souvent les conjonctions, dont la suppression entraîne quelque obscurité, tout en donnant de la grâce au discours. Il dédaignait et méprisait également l'affectation et la pédanterie, comme vicieuses chacune dans un genre différent. Il faisait surtout souvent la guerre à son ami Mécène[3], dont il critique impitoyablement les *frisures*, trempées, comme il le dit, d'huile aromatique, et qu'il raille en l'imitant plaisamment[4]. Il n'épargne pas non plus Tibère, grand amateur parfois de termes surannés et obscurs. Il blâme aussi M. Antoine de la manie qu'il a d'écrire des choses qu'il est plus aisé d'admirer que de comprendre[5]; puis, le plaisantant sur son mauvais goût et

1 Ces mémoires ou commentaires d'Auguste sont cités par Plutarque (*Antoine*, 22).

2. Voyez Macrobe, II, 4.

3. Sur le style de Mécène, voyez Sénèque, *Épître*, CXIV.

4. Voyez Macrobe, II, 4.

5. Cicéron fait le même reproche à Antoine : « Ne vaut-il pas mieux rester muet que de parler pour ne pas se faire comprendre ! » — *Philipp.* III, 22.

sur le caractère indécis de son style, il ajoute : « Vous aussi, vous vous demandez si c'est Cimber Annius ou Veranius Flaccus que vous devez imiter. Allez-vous employer les mots que Crispus Sallustius a empruntés aux *Origines* de Caton ? ou plutôt devez-vous transporter dans notre langue le style verbeux, mais vide, des orateurs asiatiques? » Et dans une lettre à sa nièce Agrippine[1], où il la loue de son esprit : « Mais gardez-vous, dit-il, d'écrire ou de parler d'une manière inintelligible. »

LXXXVII. On voit par ses lettres autographes que, dans la conversation, il employait fréquemment plusieurs expressions remarquables. Ainsi, pour désigner des débiteurs qui ne s'acquitteront jamais, il dit que : « Ils payeront aux calendes grecques. » Exhorte-t-il à supporter le présent, quel qu'il soit : « Contentons-nous du Caton que nous avons. » Veut-il marquer la prompte expédition d'une affaire : « Plus vite qu'on ne cuit des asperges. » Il écrit toujours *baceolus* pour *stultus* (sot); *pulleiaceus* pour *pullus* (petit d'un animal); *vacerrosus* pour *cerritus* (fou). Il ne dit pas : Je me porte *mal*, mais *vaporeusement*. Il emploie le mot *betizare*, pour dire être faible, au lieu du terme vulgaire *lachanizare*. Il met *simus* au lieu de *sumus* (nous sommes); *domos*, au génitif singulier, au lieu de *domus* (de la maison); et il n'écrit jamais autrement ces deux mots, pour qu'on voie que de sa part il n'y a pas faute, mais habitude. Voici ce que j'ai principalement remarqué dans son écriture : il ne sépare pas les mots; et, au lieu de rejeter à l'autre ligne les lettres excédentes, il les ajoute immédiatement au-dessous, et les entoure d'un cercle.

LXXXVIII. Quant à l'orthographe, c'est-à-dire aux règles et à la manière d'écrire établies par les grammairiens, il ne s'y conforma pas strictement. Il semble plutôt se ranger à l'opinion de ceux qui pensent que l'on doit écrire comme on parle. Qu'il change souvent ou passe, non-seulement des lettres, mais encore des syllabes, c'est là une erreur que tout le monde commet. Et je n'en ferais

1. Agrippine, qui épousa Germanicus.

pas la remarque, si l'on n'avait raconté (ce qui me paraît étrange) qu'il remplaça un lieutenant consulaire, comme grossier et ignorant, pour avoir écrit *ixi* au lieu de *ipsi*. Toutes les fois qu'il écrit en chiffres, il met *b* pour *a*, *c* pour *b*, et ainsi des autres lettres; pour *x*, il met deux *a*.

LXXXIX. Il n'avait pas non plus un goût médiocre pour les lettres grecques, dans lesquelles il se distingua beaucoup Son maître d'éloquence fut Apollodore de Pergame, qui était déjà avancé en âge lorsqu'Auguste, encore adolescent, l'emmena avec lui de Rome à Apollonie[1]. Ensuite, il puisa une instruction variée dans la compagnie du philosophe Areus[2] et de ses fils Denys et Nicanor; cependant il n'alla pas jusqu'à parler le grec facilement, et ne se hasarda point à écrire dans cette langue. Si les circonstances l'exigeaient, il composait en latin, et faisait traduire en grec[3]. Versé aussi dans la connaissance des poëtes, il trouvait du charme à la comédie ancienne, et en donna souvent des représentations dans les spectacles publics. Ce qu'il recherchait le plus dans la lecture des écrivains de l'une et l'autre langue, c'étaient des préceptes et des exemples utiles soit aux hommes publics, soit aux particuliers : il les transcrivait mot pour mot, et les envoyait ordinairement aux membres de sa familles, ou aux chefs des armées et des provinces, ou aux magistrats de Rome, selon qu'ils avaient besoin d'être avertis. Il lut même au sénat des ouvrages entiers, et les fit connaître au peuple par des édits, comme, par exemple, les discours de L. Métellus *sur la propagation*[4], et celui de Rutilius[5] *sur l'ordonnance des bâtiments*. C'était pour mieux prouver que d'autres avant lui avaient remarqué l'importance de ces deux objets, et que les anciens s'en étaient déjà occupés. Il donna toute sorte d'encouragements aux génies de son siècle. Il assistait pa-

1. Nous avons vu, chap. 8, que, dans sa jeunesse, Auguste étudia à Apollonie.

2. Est-ce le philosophe dont parle Plutarque (*Antoine*, 80), et en considération duquel Auguste pardonna aux habitants d'Alexandrie?

3. Comme lorsqu'il parla aux Alexandrins. — Dion, LI, 16.

4. Voyez Aulu-Gelle, I, 6. Il s'agit de L. Métellus Macédonicus.

5. P. Rutilius Rufus.

tiemment et avec bienveillance aux lectures publiques, et écoutait tout, vers, histoires, ou même discours et dialogues. Cependant il n'aimait pas qu'on en composât à sa louange, à moins que ce ne fût une œuvre sérieuse, l'œuvre d'un écrivain éminent; et il recommandait aux préteurs de ne pas souffrir que son nom fût prostitué dans les concours littéraires.

XC. Quant aux craintes superstitieuses, voici quel il était. Il avait une peur du tonnerre et des éclairs, qui tenait de la faiblesse; au point qu'il portait partout et toujours, comme préservatif, une peau de veau marin, et qu'au moindre soupçon d'un orage violent il se réfugiait dans un endroit secret et voûté. Cette frayeur lui venait de ce que la foudre était autrefois tombée près de lui, tandis qu'il voyageait la nuit, comme nous l'avons dit plus haut.

XCI. Il attachait une grande importance à ses songes et à ceux d'autrui, quand ils le concernaient. Le jour de la bataille de Philippes[1], il avait résolu de ne pas sortir de sa tente à cause du mauvais état de sa santé : le songe d'un de ses amis le fit changer de résolution, et il s'en trouva bien; car son camp fut pris, et les ennemis fondirent en foule sur sa litière qu'ils percèrent de coups et mirent en pièces dans la pensée qu'il y était resté couché. Lui-même, pendant toute la durée du printemps, avait fréquemment des visions effrayantes, vaines et chimériques; le reste du temps il en avait moins, et de moins vaines. Comme il fréquentait assidûment le temple qu'il avait dédié à Jupiter Tonnant[2], il rêva que Jupiter Capitolin se plaignait qu'on écartât de lui ses adorateurs, et qu'il lui répondait que c'était la faute de Jupiter Tonnant qui lui servait de portier. En conséquence, il entoura le comble de sonnettes, comme on en suspendait d'ordinaire aux portes. C'est aussi

1. « César, quoique faible et souffrant, remplissait les fonctions de général; et les instances d'Antonius, son médecin, pour l'éloigner du camp, avaient été vaines, malgré la vision alarmante dont il les appuyait. » — Velléius, II, 70. — Voyez Plutarque, *Antoine*, 22; — *Brutus*, 41; — Dion, XLVII, 41; — Florus, IV.

2. Sur le temple de Jupiter Tonnant, voyez plus haut, ch. 29. — Dion, LIV, 35, raconte le songe d'Auguste.



par suite d'une vision qu'il avait eue la nuit qu'il demandait l'aumône au peuple tous les ans à certain jour, et recevait l'argent dans le creux de sa main.

XCII. Il y avait des auspices et des présages qu'il regardait comme très-sûrs. Si le matin il se chaussait de travers, et mettait au pied droit le soulier du pied gauche, c'était de mauvais augure; si, lorsqu'il partait pour faire un long trajet sur terre ou sur mer, il tombait de la rosée, c'était un agréable augure, et le signe d'un retour prompt et heureux. Mais rien ne l'impressionnait plus que les prodiges. Un palmier avait poussé entre les jointures des pierres, devant sa maison : il le transporta dans le sanctuaire de ses dieux pénates, et travailla à lui faire prendre racine. Dans l'île de Caprée, un vieux chêne, dont les branches se courbaient languissamment vers la terre, parut renaître et se redresser à son arrivée : il en fut si heureux qu'il échangea Caprée avec la république de Naples contre l'île d'Ænarie[1]. Il ne se mettait jamais en route le lendemain des jours de marché, et ne commençait aucune affaire sérieuse le jour des nones : c'était uniquement, comme il l'écrit à Tibère, pour se soustraire à l'influence sinistre de ces noms.

XCIII. Quant aux rites étrangers, s'il pratiquait religieusement ceux qui étaient anciens et consacrés, il méprisait souverainement les autres. Reçu au nombre des initiés à Athènes[2], il eut occasion dans la suite de connaître des priviléges qu'avaient les prêtres de Cérès, et d'en être juge à Rome. Comme il fallait entrer dans certains détails secrets, il fit retirer les juges et toute l'assistance, et demeura seul avec les parties. Mais, dans son voyage en Egypte, il s'abstint de se détourner un peu de son chemin pour visiter le temple d'Apis, et même il loua beaucoup son petit-fils Caïus de ce qu'en passant près de la Judée il n'avait point sacrifié au dieu des Juifs.

1. L'île d'Ænarie, située sur la côte occidentale de l'Italie, en face de la Campanie, ainsi nommée, comme lieu du débarquement d'Énée.

2. Il vint à Athènes, après la défaite d'Antoine, l'an de Rome 723.

XCIV. Puisque nous sommes sur cet article, il ne sera pas hors de propos de rapporter les événements qui eurent lieu avant sa naissance, le jour de sa naissance et postérieurement, et qui semblaient présager et annoncer sa grandeur future et son bonheur constant. La foudre étant tombée anciennement sur un point des murailles de Vélitres, l'oracle répondit qu'un citoyen de cette ville posséderait un jour l'empire. Dans cette confiance, les habitants, dès ce moment, firent aux Romains une guerre obstinée, qu'ils recommencèrent à plusieurs reprises, et qui faillit causer leur perte. On reconnut longtemps après que ce prodige présageait la puissance d'Auguste. S'il faut en croire Julius Marathus, « peu de mois avant sa naissance, eut lieu à Rome, en présence de tous, un prodige qui annonçait que la nature enfantait un roi pour le peuple romain. Le sénat, effrayé, ordonna de mettre à mort tous les enfants qui naîtraient dans l'année; mais les citoyens dont les femmes étaient enceintes, s'attribuant chacun le bénéfice de l'oracle, firent en sorte que le sénatus-consulte ne fût pas déposé aux archives[1]. » Je lis dans l'ouvrage d'Asclépiade de Mendès[2], *sur les choses divines,* « qu'Atia, étant venue au milieu de la nuit à un sacrifice solennel en l'honneur d'Apollon, s'endormit dans sa litière, au milieu du temple, ainsi que les autres dames romaines; qu'un serpent se glissa tout à coup dans sa litière, et en sortit un instant après; qu'à son réveil, elle se purifia, comme si son mari l'avait approchée; et qu'aussitôt parut sur son corps une tache semblable à l'image d'un serpent, qu'elle ne put jamais faire disparaître, au point qu'elle s'abstint désormais de venir aux bains publics; qu'Auguste naquit dix mois après, et passa dès lors pour fils d'Apollon. » La même Atia, avant d'accoucher, rêva que ses entrailles étaient emportées aux nues et couvraient toute l'étendue de la terre et du ciel. Octavius, père d'Auguste, rêva aussi

1. Les sénatus-consultes, pour avoir force de loi, devaient être déposés aux archives.
2. Mendès, ville d'Egypte, située à l'embouchure d'un des bras du Nil.

que le soleil sortait du sein d'Atia. Le jour où Auguste naquit, on s'occupait dans le sénat de la conjuration de Catilina, et Octavius était venu plus tard à l'assemblée à cause de l'accouchement de sa femme. C'est un fait de notoriété publique que P. Nigidius, quand il sut la cause de ce retard et l'heure de l'accouchement, affirma que le maître de l'univers venait de naître. Plus tard, Octavius, conduisant son armée dans la partie la plus reculée de la Thrace, consulta, sur le destin de son fils, les prêtres de Bacchus dans un bois consacré à ce dieu et selon les rites barbares, et reçut d'eux la même réponse. En effet, le vin répandu sur les autels avait produit une colonne de feu qui s'était élevée jusqu'au faîte du temple, et du faîte jusqu'au ciel : prodige qui n'était arrivé qu'une fois à Alexandre le Grand, lorsqu'il offrit un sacrifice sur les mêmes autels. La nuit qui suivit immédiatement, il crut voir son fils d'une taille plus qu'humaine, armé de la foudre et du sceptre, paré des dépouilles de Jupiter très-bon et très-grand, la tête couronnée de rayons, s'avancer sur un char orné de laurier et attelé de douze chevaux d'une éclatante blancheur. On lit encore dans les mémoires de C. Drusus que sa nourrice, l'ayant mis dans son berceau, au rez-de-chaussée, ne le retrouva pas le lendemain, et qu'après l'avoir longtemps cherché, on finit par le découvrir couché au sommet d'une tour, le visage tourné vers le soleil levant. Dès qu'il commença à parler, il imposa silence à des grenouilles qui faisaient grand bruit dans la maison de campagne de son grand-père, et l'on dit que depuis ce temps les grenouilles n'y coassent plus. A quatre milles de Rome, sur la voie Campanienne[1], il mangeait dans un bois, lorsqu'un aigle lui arracha brusquement le pain de la main, s'envola à perte de vue, puis, redescendant doucement du ciel, le lui rendit. Q. Catulus, après avoir fait la dédicace du Capitole, rêva deux nuits de suite : la première nuit, il vit une foule d'enfants jouer autour de l'autel de Jupiter, qui en prit un à part et lui mit dans le

1. Voyez Dion, XLV, 2.

sein l'emblème de la république qu'il tenait à la main. La nuit suivante, il aperçut le même enfant entre les bras de Jupiter Capitolin; et, comme il voulait l'en faire retirer, le dieu s'y opposa en disant qu'il élevait cet enfant pour la sauvegarde de la république. Le lendemain, Catulus rencontra Auguste, qu'il ne connaissait pas d'ailleurs, et, le considérant avec étonnement, il déclara qu'il ressemblait tout à fait à l'enfant dont il avait rêvé. Quelques-uns racontent autrement le premier songe de Catulus: une troupe d'enfants demandant un tuteur à Jupiter[1], le dieu leur aurait désigné un d'entre eux à qui ils devaient rapporter tous leurs désirs, et lui touchant les lèvres du bout des doigts, il les aurait portés ensuite à sa propre bouche. M. Cicéron, accompagnant C. César au Capitole, racontait par hasard à ses amis le songe qu'il avait eu la nuit précédente: un enfant d'une figure distinguée, étant descendu du ciel avec une chaîne d'or, s'était arrêté aux portes du Capitole, et Jupiter lui avait mis un fouet dans les mains. Ensuite, lorsqu'il vit Auguste, jusqu'alors inconnu à la plupart des Romains, et que son oncle César avait mandé pour un sacrifice, il affirma que c'était là l'enfant qui lui était apparu pendant son sommeil. Lorsqu'il prit la robe virile, son laticlave, décousu des deux côtés, tomba à ses pieds; et il y eut des gens qui conclurent de ce fait que l'ordre qui portait cet insigne lui serait soumis. A Munda[2], Jules César, choisissant un emplacement pour son camp, trouva un palmier dans une forêt qu'il faisait abattre, et le conserva comme un présage de victoire. Ce palmier poussa immédiatement des rejetons qui grandirent assez en peu de jours pour égaler et couvrir même la souche dont ils sortaient, et des colombes[3] en grand nombre y firent leurs nids, malgré l'aversion prononcée de cette espèce d'oiseaux pour le feuillage âpre et dur. Ce prodige

1. Plutarque (*Cicéron*, 44) attribue un songe semblable à Cicéron.
2. Voyez Dion, XLIII, 41.
3. On sait que les colombes étaient consacrées à Vénus, d'où la famille Julia était issue par Enée.

fut, dit-on, le motif qui détermina surtout César à ne vouloir point d'autre successeur que le petit-fils de sa sœur. Dans sa retraite d'Apollonie, Auguste était monté avec Agrippa dans l'observatoire du mathématicien Théogène. Comme il avait entendu prédire à Agrippa, qui le premier consultait le devin, une destinée grande et presque extraordinaire, il se taisait et s'obstinait à ne pas faire connaître le jour et les particularités de sa naissance, parce qu'il était honteux, et craignait qu'on ne le trouvât au-dessous d'Agrippa. Cependant, lorsque, cédant aux instances de Théogène, il se décida, après bien des hésitations, à parler, le devin se précipita à ses pieds et l'adora comme un dieu. Auguste eut dans la suite une telle confiance dans sa destinée qu'il publia son horoscope, et fit frapper une monnaie d'argent à l'empreinte du capricorne, astre sous lequel il était né.

XCV. Après la mort de César, comme il revenait d'Apollonie et entrait à Rome, on vit tout à coup, par un ciel pur et serein, un cercle semblable à l'arc-en-ciel entourer le disque du soleil[1], et peu après la foudre tomba sur le monument de Julie, fille de César. Dans son premier consulat, il prenait les auspices, lorsque douze vautours lui apparurent, comme à Romulus; et les foies de toutes les victimes qu'il immolait se déroulèrent et découvrirent jusqu'à la moindre fibre[2]: ce qui, de l'avis des habiles, ne présageait rien que de grand et d'heureux.

XCVI. Bien plus, il pressentit d'avance l'issue de toutes ses guerres. Les troupes des triumvirs étant rassemblées à Bologne[3], un aigle, perché au-dessus de sa tente, renversa et jeta à terre deux corbeaux qui le harcelaient à droite et à gauche. A cette vue l'armée tout entière prévit la discorde qui devait éclater entre les chefs, et en présagea l'issue. A

1. « Comme il arrivait, ses amis accoururent en foule à sa rencontre, et son entrée dans Rome fut marquée par un phénomène : le disque du soleil forma sur sa tête une sorte d'arc-en-ciel, et sembla couronner celui qu'attendaient de si grandes destinées. » — Velléius, II, 59.

2. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XI, 37.

3. Voyez Dion, XLVII, 1.

Philippes[1], un Thessalien lui annonça la victoire, au nom de Jules César, qui lui était apparu dans un chemin détourné. Aux environs de Pérouse, comme les victimes n'avaient pas donné d'heureux présages, et qu'il en demandait de nouvelles, les ennemis firent une attaque soudaine et enlevèrent tout l'appareil du sacrifice: les haruspices s'accordèrent à dire que les dangers et les malheurs, qui venaient d'être annoncés au sacrificateur, retomberaient tous sur ceux qui avaient les entrailles entre les mains; et l'événement justifia leur prévision. La veille du combat naval qu'il livra en Sicile[2], comme il se promenait sur le rivage, un poisson s'élança hors de l'eau, et vint tomber à ses pieds. Sur le point de livrer bataille à Actium[3], il rencontra un âne et un ânier; l'homme s'appelait Eutichus, l'animal Nicon; après sa victoire, il les fit sculpter l'un et l'autre en bronze, et placer dans le temple qu'il éleva sur l'emplacement de son camp.

XCVII. Sa mort, dont nous parlerons plus bas, et son apothéose furent également annoncées par des pronostics évidents. Il était en train de clore le cens au Champ-de-Mars, au milieu d'un grand concours de peuple, lorsqu'un aigle vola longtemps autour de lui, puis allant vers le temple voisin, sur lequel était gravé le nom d'Agrippa[4], il se percha sur la première lettre. Alors il fit prononcer par son collègue Tibère les vœux qu'il est d'usage de faire pour le lustre suivant, quoiqu'il les eût préparés et écrits sur ses tablettes, parce qu'il ne voulut pas contracter une dette qu'il ne devait pas acquitter. Vers la même époque[5], la foudre tomba sur sa statue et enleva la première lettre de

1. Voyez Dion, XLVII, 41.

2. Voyez Pline, *Hist. nat.*, IX, 16.

3. « Comme César sortait de sa tente avant le jour pour aller visiter sa flotte, il rencontra, dit-on, un homme qui conduisait un âne. Il lui demanda son nom; et cet homme, qui le reconnut, répondit : Je m'appelle Eutychus, et mon âne Nicon. C'est pourquoi César, lorsque, dans la suite, il fit orner ce lieu avec les éperons des galères qu'il avait conquises, y plaça deux statues de bronze, dont l'une représentait l'homme, et l'autre son âne. » — Plutarque, *Antoine*, 65

4. Le tombeau d'Agrippa était dans le Champ-de-Mars.

5. Voyez Dion, LVI, 29.

son nom. On lui prédit qu'il n'avait plus que cent jours à vivre, nombre marqué par la lettre C, et qu'il serait mis au nombre des dieux, parce que ÆSAR, c'est-à-dire le reste de son nom, signifiait Dieu dans la langue étrusque. Aussi, comme il était sur le point d'envoyer Tibère en Illyrie[1], et de l'accompagner jusqu'à Bénévent, se voyant retenu par des importuns qui portaient différentes causes à son tribunal, il s'écria (ce qui fut bientôt regardé aussi comme un présage) « que, en dépit de tous les obstacles, il ne resterait plus désormais à Rome. » Il se mit donc en route, et alla jusqu'à Asture[2], puis, s'étant embarqué la nuit contre son habitude pour profiter d'un vent favorable, il contracta sa dernière maladie qui s'annonça par un cours de ventre.

XCVIII. Alors il parcourut les côtes de la Campanie et les îles voisines, passa quatre jours retiré à Caprée, au sein du repos le plus absolu et dans la meilleure humeur. Un jour qu'il côtoyait le golfe de Puteoli, les passagers et les matelots d'un vaisseau d'Alexandrie qui venait à peine d'aborder, vêtus de blanc, couronnés de fleurs et brûlant de l'encens, le comblèrent de souhaits heureux et de louanges extraordinaires : « que c'était grâce à lui[3] qu'ils vivaient et naviguaient; qu'ils lui devaient la liberté et la richesse. » Auguste, enchanté de ces éloges, distribua quarante pièces d'or à ceux qui l'accompagnaient, à condition qu'ils s'engageraient chacun par serment à n'employer la somme qui leur était donnée qu'en marchandises d'Alexandrie. Tous les jours qui suivirent, il distribua, entre autres présents, des toges et des manteaux grecs, à condition que les Romains prendraient le costume et le langage des Grecs, et les Grecs le costume et le langage des Romains. Il assista

1. « Auguste venait d'envoyer Germanicus, son petit-fils, en Germanie, pour y terminer la guerre. Tibère, son fils, allait marcher en Illyrie, afin d'affermir ses conquêtes par la paix. Le désir de l'accompagner et le projet d'assister à des combats d'athlètes que Naples avait institués en l'honneur d'Auguste, déterminèrent ce prince à s'avancer jusque dans la Campanie. » — Velléius, II, 123.

2. Asture, île et ville du Latium, où Cicéron avait une villa.

3. Horace chante les louanges d'Auguste dans les mêmes termes : « Grâce à toi, le bœuf parcourt en sûreté les prairies; Cérès et l'heureuse abondance fécondent nos campagnes; les vaisseaux volent en paix sur les mers. » — *Odes*, IV, 5, 17.

assidûment aux exercices des adolescents, dont un assez grand nombre encore était élevé à Caprée dans les anciens principes[1]. Il leur fit même servir un repas en sa présence, permit, voulut même qu'ils plaisantassent en toute liberté, et s'arrachassent les fruits, les mets et les cadeaux qu'il leur jetait. En un mot il ne se refusa aucune espèce d'amusements. Il appelait l'île voisine de Caprée *la ville des Oisifs*, à cause de la vie indolente que menaient ceux de sa suite qui s'y étaient retirés. Parmi ses favoris, il y en avait un, nommé Masgabas, qu'il avait coutume de nommer *Ctistès*, comme s'il était le fondateur de l'île. Étant à table, il remarqua que le tombeau de ce Masgabas, mort un an auparavant, était entouré d'une foule considérable qui portait des flambeaux : alors il improvisa ce vers qu'il prononça à haute voix :

« Je vois le tombeau de Ctistès tout en feu. »

et se tournant vers Thrasylle, de la suite de Tibère, qui était assis à table en face de lui, et qui ne savait pas de quoi il s'agissait, il lui demanda de quel poëte était ce vers. Thrasille hésitant, Auguste ajouta :

« Vois-tu Masgabas honoré de flambeaux? »

et lui fit la même question. Thrasylle s'étant contenté de répondre que ces vers, quel qu'en fût l'auteur, étaient excellents, Auguste poussa un grand éclat de rire, et se répandit en plaisanteries. Bientôt après il passa à Naples, toujours plus ou moins incommodé de douleurs d'entrailles. Cependant il assista aux jeux gymniques qu'on célébrait tous les cinq ans en son honneur; et il atteignit avec Tibère le terme de son voyage. Mais, au retour, son état s'aggrava, et il finit par tomber malade à Nole[2]. Il fit revenir

1. C'étaient des Grecs qui avaient primitivement habité Caprée.

2. « Un affaiblissement sensible l'avertissait déjà du déclin de sa santé; mais son courage lui prêtant des forces, il suivit son fils jusqu'à Bénévent. En se séparant de Tibère, il se rendit à Nole. Là, le mal empira de jour en jour, et comme Auguste savait quel était celui qu'il devait appeler s'il voulait que les choses demeurassent dans l'état heureux où sa mort les laissait, il pressa le retour de Tibère. Plus prompt encore qu'on ne l'espérait, Tibère revint auprès du Père de la patrie.»

Tibère, s'entretint longtemps en secret avec lui[1], et depuis lors, il ne s'occupa plus d'aucune affaire sérieuse.

XCIX. Le jour de sa mort, il demanda à plusieurs reprises si son état n'excitait aucun trouble au dehors; il se fit apporter un miroir, et voulut qu'on lui peignât les cheveux, et qu'on dissimulât la maigreur de ses joues. Ses amis entrèrent[2], et il leur demanda « s'ils ne trouvaient pas qu'il avait bien joué la farce de la vie, » et il ajouta la conclusion :

« Si tout va bien, applaudissez la pièce,
« Et battez tous des mains avec joie. »

Ensuite il fit retirer tout le monde, demanda des nouvelles de la fille de Drusus[3], qui était malade, à ceux qui arrivaient de Rome, et expira tout à coup entre les bras de Livie, et en lui disant : « Livie, rappelez-vous notre union, et soyez heureuse. » Sa mort fut douce, et telle qu'il l'avait toujours désirée : car, toutes les fois qu'il entendait dire que quelqu'un était mort sans souffrance, il souhaitait pour lui et pour les siens une pareille *Euthanasie* : c'est là le mot grec qu'il employait d'ordinaire. Il n'eut avant de rendre l'âme qu'un instant de délire : saisi d'une frayeur subite, il se plaignit d'être entraîné par quarante jeunes gens. Encore était-ce plutôt un pressentiment qu'un affaiblissement de son esprit : car ce furent quarante soldats prétoriens qui portèrent son corps en public.

C. Il mourut dans la même chambre où était mort son père Octavius[4], sous le consulat des deux Sextus[5], Pompée

— Velléius, II, 123. « Tibère était à peine entré dans l'Illyrie, qu'il fut rappelé par des lettres pressantes de sa mère, et l'on ne sait si, en arrivant à Nole, il trouva Auguste vivant ou mort. » — Tacite, *Annales*, I, 5.

1. Voyez *Tibère*, 21 ; — Dion, LVI, 31 ; — Velléius, II, 123.

2. Voyez Dion, LVI, 30.

3. Livilla.

4. « On remarqua les plus futiles circonstances : l'anniversaire de son élévation à l'empire avait été le dernier jour de sa vie ; il était mort à Nole dans la même maison, dans la même chambre que son père Octave. » — Tacite, *Annales*, I, 9.

5. L'an de Rome 767. — Voyez Dion, LVI, 29.

et Appuléius, le quatorzième jour des calendes de septembre, à la neuvième heure du jour, âgé de soixante-seize ans moins trente-cinq jours. Les décurions des municipes et des colonies portèrent son corps de Nole à Bovilles pendant la nuit, à cause de la saison; pendant le jour, on le déposait dans la basilique de chaque ville, ou dans le plus grand des temples. A Bovilles, l'ordre des chevaliers vint le prendre, le porta à Rome, et le plaça dans le vestibule de sa maison. Tel fut le zèle que déployèrent à l'envi les sénateurs [1] pour régler la pompe de ses funérailles et honorer sa mémoire, que, entre autres projets, les uns proposèrent de faire passer le convoi par la porte triomphale, précédé de la statue de la Victoire qui est dans le sénat, et suivi de la jeune noblesse des deux sexes chantant des hymnes funèbres. Les autres voulaient que le jour des funérailles on remplaçât les anneaux d'or [2] par des anneaux de fer; que ses os fussent recueillis par les prêtres des colléges supérieurs [3]. Il y en eut qui opinaient pour qu'on donnât le nom d'Auguste au mois de septembre, parce qu'il était né et mort dans ce mois; un autre, que tout l'espace de temps qui s'était écoulé depuis sa naissance jusqu'à sa mort, fût appelé le siècle d'Auguste, et inséré sous ce titre dans les fastes. On mit des bornes à tous ces honneurs. Son éloge fut prononcé en deux endroits [4]: devant le temple de Jules César, par Tibère; et, du haut des anciens Rostres, par Drusus, fils de Tibère. Il fut porté sur les épaules des sénateurs jusqu'au Champ-de-Mars, où il fut brûlé. Il se trouva un ancien préteur [5] qui affirma qu'il avait vu l'image d'Auguste consumé monter au ciel. Les

1. « On délibéra ensuite sur les honneurs funèbres. Voici les plus remarquables. Sur la proposition de Gallus Asinius : « La pompe funèbre passera par la porte principale. » Sur la proposition d'Aruntius : « On portera devant le corps d'Auguste les titres des lois qu'il a rendues, les noms des nations qu'il a soumises. » — Tacite, *Annales*, I, 1.

2. Les anneaux des sénateurs et des chevaliers.

3. Il y en avait quatre : les pontifes, les augures, les septemvirs et les quindecimvirs.

4. Voyez Dion, LVI, 34.

5. Dion l'appelle Numérius Atticus.

principaux d'entre les chevaliers, en tunique, sans ceinture, et les pieds nus, recueillirent ses restes, et les enfermèrent dans le mausolée qu'il avait élevé, pendant son sixième consulat, entre la voie Flaminienne et la rive du Tibre. Il avait même planté à l'entour des jardins et des promenades, dont il avait donné, dès cette époque, la jouissance au peuple.

CI. Son testament, fait sous le consulat de L. Plancus et de C. Silius[1], trois jours avant les nones d'avril, un an et quatre mois avant sa mort, et composé de deux cahiers, écrits en partie de sa main, en partie de celle des affranchis Polybe et Hilarion, avait été déposé entre les mains des vestales, qui le produisirent, ainsi que trois volumes également scellés. Le tout fut ouvert et lu dans le sénat. Il instituait ses héritiers[2], Tibère pour la moitié et un sixième, Livie, pour le tiers, et leur ordonnait de porter son nom[3]. Il désignait, à leur défaut, Drusus, fils de Tibère, pour un tiers, Germanicus et ses trois enfants mâles[4] pour tout le reste. Il leur substituait, en troisième ligne, un grand nombre de ses proches et de ses amis. Il léguait[5] au peuple romain quarante millions de sesterces; aux tribus, trois millions cinq cent mille sesterces; aux soldats prétoriens, mille sesterces par tête; aux cohortes urbaines, cinq cents; aux légionnaires, trois cents. Il prescrivait de payer en argent comptant cette somme, qu'il avait toujours tenue en réserve dans sa cassette. Il faisait, en outre, divers legs, dont quelques-uns allaient jusqu'à vingt mille sesterces;

1. L'an de Rome 766.

2. « Dans le testament, qui fut apporté par les vestales, Auguste nommait Tibère et Livie ses héritiers. Livie, admise dans la famille des Jules, y recevait le nom d'Augusta. Il mentionnait, comme une seconde espérance, ses petits-fils et ses arrière-petits-fils, et au troisième rang les principaux citoyens de Rome. » — Tacite, *Annales*, I, 8.

3. Voyez *Tibère*, 26.

4. Néron, Drusus et C. César.

5. « Les legs n'excédaient point ceux qu'auraient pu faire de simples citoyens, si l'on excepte quarante-trois millions cinq cent mille sesterces qu'il laissait à l'Etat et au peuple, mille sesterces à chaque prétorien et trois cents par chaque homme aux légions ou aux cohortes des citoyens romains. » — Tacite, *Annales*, I, 8.

il donnait un an pour les payer, s'excusant sur la médiocrité de sa fortune, et déclarant qu'il ne laissait à ses héritiers que cent cinquante millions de sesterces; cependant il avait reçu, dans ces vingt dernières années, plus de cinq milliards de ses amis; mais l'État avait absorbé toute cette somme, ainsi que ses deux patrimoines paternels et ses autres héritages de famille. Si les deux Julie, sa fille et sa petite-fille, venaient à mourir, il défendait qu'on déposât leur corps dans son tombeau. Des trois volumes [1] (joints à son testament), l'un contenait des prescriptions relatives à ses funérailles, l'autre un sommaire de sa vie [2], qu'il voulait faire graver sur des tables d'airain, et placer devant son mausolée; le troisième, une statistique de tout l'empire [3], le nombre des soldats qui servaient en tout lieu, l'état des sommes qui se trouvaient dans le trésor public, dans la cassette impériale, et des impôts qui restaient à percevoir. Il ajoutait même les noms des affranchis et des esclaves à qui on pouvait en demander compte.

1. Il y en avait un quatrième, suivant Dion, qui contenait des préceptes politiques, légués par Auguste à Tibère.

2. Le monument d'Ancyre reproduit une partie de ce testament politique. — Voyez Pierron, *Hist. romaine*, p. 342.

3. « Ce registre contenait l'état des richesses de l'empire, le nombre des citoyens et des alliés sous les armes, des flottes, des provinces, des royaumes, des tributs et autres parties du revenu public, des dépenses indispensables et des gratifications. Auguste avait tout écrit de sa main ; il avait ajouté le conseil de retenir l'empire dans ses limites : était-ce prudence ou jalousie? On l'ignore. » — Tacite, *Annales*, I, 11.

TIBERE NÉRON CÉSAR

I. La famille patricienne des Claudius (car il y en a eu une plébéienne[1] qui ne lui était inférieure ni en puissance ni en dignité), est originaire de Régilles, ville des Sabins. Elle vint avec une suite nombreuse de clients s'établir à Rome[2], récemment fondée, où l'appelait Titus Tatius, collègue de Romulus, ou, ce qui est plus certain, Atta Claudius, chef de cette famille. Six ans environ après l'expulsion des rois, elle fut admise dans le sénat dans l'ordre des patriciens[3], et reçut de la république des terres au delà de l'Anio pour ses clients, et, pour elle, un lieu de sépulture au pied du Capitole[4]. Elle obtint, dans la suite, vingt-huit consulats, cinq dictatures, sept censures, sept triomphes et deux ovations. Des divers prénoms et surnoms qui la distinguaient, elle rejeta unanimement le prénom de Lucius, parce que deux de ses membres qui le portaient avaient été condamnés, l'un pour brigandage, l'autre pour meurtre. Mais, entre autres surnoms, elle prit celui de *Néron*[5], qui signifie, dans la langue des Sabins, fort et vaillant.

II. Si les Claudius rendirent à l'État plus d'un service

1. Celle des Claudius Marcellus.
2. Voyez Tite-Live, II, 16.
3. L'an de Rome 250.
4. Cet honneur, réservé aux vestales, n'était accordé qu'aux plus illustres citoyens.
5. « *Nerio* ou *Nerienes*, comme on voudra, est un mot sabin qui signifie valeur et courage. Aussi dans la famille des Claudius, qui sont issus, dit-on, des Sabins, on a appelé Néron celui qui se distinguait et excellait par son courage. Les Sabins paraissent avoir emprunté ce mot aux Grecs, qui appellent νεῦρα les attaches des membres, d'où les latins ont dit *nervi*. » Aulu-Gelle, XIII, 22.

éclatant, ils se signalèrent aussi par de nombreux méfaits. Ainsi, pour ne citer que les principaux, Appius Cæcus[1] conseilla de ne pas conclure avec le roi Pyrrhus une alliance qu'il croyait peu avantageuse. Claudius Caudex[2], traversant le détroit avec une flotte, chassa le premier les Carthaginois de la Sicile. Claudius Néron[3] défit Hasdrubal, arrivant d'Espagne avec des forces considérables, avant qu'il n'eût fait sa jonction avec son frère Annibal. D'autre part, Claudius Appius de Régilles[4], nommé décemvir pour rédiger des lois, voulut, par force, réduire en esclavage une jeune fille de condition libre, pour assouvir sur elle sa passion : ce qui fit que le peuple se sépara une seconde fois des patriciens. Claudius Drusus se fit ériger une statue avec un diadème sur la tête, auprès du forum d'Appius, et tenta, avec l'aide de ses clients, de s'emparer de l'Italie. Claudius Pulcher[5], prenant les auspices en Sicile, et voyant que les poulets sacrés refusaient de manger, les fit jeter à la mer, au mépris de la religion, afin qu'ils bussent, puisqu'ils ne voulaient pas manger; puis il livra bataille sur mer. Vaincu, et forcé par le sénat de nommer un dictateur, il se joua encore une fois du péril public, et désigna Glicia, son huissier. Les femmes donnèrent également de bons et de mauvais exemples. Elle était de cette famille, la Claudia qui retira le navire, qui portait la statue de Cy-

1. « Cinéas, envoyé en ambassade au sénat par Pyrrhus, demanda que son roi fût autorisé à entrer dans Rome pour traiter de la paix. Le sénat ayant été convoqué pour délibérer sur cette question, Appius Claudius, qu'une maladie d'yeux avait empêché depuis longtemps de prendre part aux délibérations, vint à l'assemblée, et opina pour qu'on rejetât la demande de Pyrrhus. » — Tite-Live, XIII. — Voyez aussi Plutarque, *Pyrrhus*, 18 et 19.

2. « Le consul Claudius conduisit le premier une armée romaine en Sicile. » — Velléius, II, 38. « Quel est celui qui le premier persuada aux Romains de monter sur un vaisseau? ce fut Claudius, qu'on surnomma pour cela même *Caudex*, parce qu'on appelait ainsi un assemblage de planches liées ensemble. C'est pour la même raison que les registres publics s'appellent *codices;* et qu'encore aujourd'hui nous nommons *caudicariæ* ceux qui, conformément à un ancien usage, transportent les denrées sur le Tibre. » —Sénèque, *Brièveté de la vie*, XIII.

3. Voyez Tite-Live, XXVII. « O Rome, que ne dois-tu pas aux Nérons ! Témoin le fleuve Métaure, Asdrubal vaincu.... » Horace, *Odes*, II, 4, 37.

4. Voyez Tite-Live, III, 44.

5. Voyez Tite-Live, XIX; — Florus, II, 2; — Valère-Maxime, I, 4, 3.

bèle, des sables du Tibre, où il était échoué, en priant les dieux à haute voix « de lui donner la force de mouvoir ce vaisseau en témoignage de sa chasteté. » C'est aussi une Claudia [1] qui fut accusée, contre la coutume, du crime de lèse-majesté, pour avoir souhaité tout haut, un jour que la foule empêchait son char d'avancer, « que son frère Pulcher pût revenir au monde, et perdre encore une flotte, pour diminuer le nombre des Romains. » On sait assez, d'ailleurs, que tous les Claudius, excepté toutefois P. Clodius, qui, pour perdre Cicéron, se fit adopter par un plébéien plus jeune que lui [2], furent constamment du parti aristocratique, et défenseurs zélés de la dignité et de la puissance des patriciens, et qu'ils combattirent le peuple avec une violence et une opiniâtreté telles, qu'aucun d'eux, fût-il accusé d'un crime capital, ne voulût prendre un habit de deuil, ni s'abaisser à des prières; quelques-uns, dans le feu des débats et de la discussion, allèrent jusqu'à frapper des tribuns du peuple. Une Claudia [3], qui était vestale, s'assit dans le même char, à côté de son frère, qui triomphait malgré le peuple, et l'accompagna jusqu'au Capitole, afin que les tribuns du peuple ne pussent opposer leur véto et faire obstacle au triomphe.

III. C'est de cette famille que descend Tibérius César, et cela par son père et par sa mère. Son origine paternelle remonte à Tibérius Néron; son origine maternelle à Appius Pulcher, et tous deux étaient fils d'Appius Cæcus. Il tenait à la famille des Livius par son aïeul maternel [4] que l'adoption y fit entrer. Cette famille, quoique plébéienne, n'en fut pas moins très-florissante et honorée de huit consulats, de deux censures, de trois triomphes, de la dictature même

1. « Claudia, sœur de P. Claudius qui, au mépris des auspices, avait mal combattu, s'écria, un jour qu'elle revenait des jeux, et se trouvait arrêtée par la foule : Plût au ciel que mon frère vécût et commandât encore une flotte! » — Tite-Live, XIX.

2. « Tu es devenu, lui dit Cicéron, contre toutes les lois, le fils d'un homme dont, par ton âge, tu aurais pu être le père. »

3. Voyez Valère-Maxime, V, 4, 6.

4. L. Livius Drusus Claudianus.

et du commandement de la cavalerie ; elle produisit aussi des hommes d'un mérite éclatant, surtout Salinator et les Drusus. Salinator[1], étant censeur, nota toutes les tribus comme coupables de légèreté, pour l'avoir créé une seconde fois consul et censeur, après l'avoir condamné à une amende au sortir de son premier consulat. Drusus acquit ce surnom à lui et à ses descendants, pour avoir tué de près Drausus, général ennemi. On raconte aussi qu'étant propréteur il rapporta de la province de Gaule l'or donné aux Sénons, lors du siége du Capitole, et que Camille ne leur reprit pas de force, comme on l'a dit. Son arrière-neveu[2], nommé patron du sénat, pour l'avoir secondé courageusement contre les Gracques, laissa un fils[3] qui, pour s'être livré à toutes sortes de menées dans une dissension semblable, périt victime des embûches que lui dressa la faction opposée.

IV. Le père de Tibère, questeur de César, et commandant de la flotte dans la guerre d'Alexandrie, contribua beaucoup à la victoire[4]. Aussi fut-il nommé pontife à la place de P. Scipion, et chargé de conduire dans la Gaule plusieurs colonies, entre autres celles de Narbonne et d'Arles. Cependant, après le meurtre de César, quand tous les sénateurs, par crainte des troubles, proposaient l'amnistie, il alla jusqu'à opiner pour qu'on délibérât sur les récompenses à décerner aux meurtriers d'un tyran. Ensuite, à l'expiration de sa préture, voyant, à la fin de l'année, la discorde éclater entre les triumvirs, il garda les

1. Salinator, consul l'an de Rome 534 et 546 ; dictateur l'an 547, censeur l'an 549. Il devait son surnom de *Salinator* à l'impôt sur le sel qu'il avait créé durant sa censure.

2. Consul l'an de Rome 641.

3. Marcus Livius Drusus, « d'une naissance illustre, éloquent, vertueux, mais plus sage dans ses vues et dans ses projets, qu'heureux dans leur exécution. Son but avait été de faire recouvrer au sénat sa dignité et le droit de rendre des jugements..... Le mauvais succès de ses louables desseins lui fit prendre la résolution de donner le droit de citoyen romain aux peuples d'Italie. Cette idée l'occupait, lorsqu'un jour, revenant du forum, il fut frappé d'un coup de poignard à l'entrée de sa maison. » — Velléius, II, 13 et 14.

4. Voyez Dion, XLII, 40.

insignes de sa charge[1] au delà du temps légal, suivit le consul L. Antonius, frère du triumvir, à Pérouse, et, malgré la soumission volontaire de tout son parti, il y demeura seul attaché. D'abord il se retira à Préneste, puis à Naples, et, ayant vainement appelé les esclaves à la liberté, il se réfugia en Sicile[2]. Mais, indigné qu'on ne l'eût pas introduit sur l'heure auprès de Sex. Pompée, et qu'on lui eût défendu l'usage des faisceaux, il passa en Achaïe, auprès de M. Antoine. Il revint bientôt avec lui à Rome, lorsque tout le monde eut fait la paix, et céda à Auguste[3] sa femme Livie Drusille, qui était alors enceinte, et lui avait déjà donné un fils. Il mourut peu de temps après, laissant deux fils, Tibère et Drusus Néron.

V. Quelques auteurs ont cru, sur d'assez légers fondements, que Tibère était né à Fundi[4], parce que son aïeule maternelle était de Fundi, et que bientôt après une statue de la Félicité y a été érigée publiquement par décret du sénat. Mais, s'il faut en croire des témoignages plus nombreux et plus sûrs, il naquit à Rome, sur le mont Palatin, le 16 des calendes de décembre, sous le second consulat de M. Æmilius Lépidus et de L. Munatius[5], après la guerre de Philippes. C'est là du moins ce qui est consigné dans les fastes et dans les actes publics. Il y a pourtant nombre d'auteurs qui rapportent sa naissance, les uns à l'année précédente, sous le consulat d'Hirtius et de Pansa, les autres à l'année suivante, sous le consulat de Servilius Isauricus et d'Antoine.

1. C'est-à-dire les faisceaux. A Rome, les préteurs en avaient deux ; dans les provinces, six.

2. Avec sa femme Livie. « Qui pourrait s'étonner assez des inconstances de la fortune, et de cette incertitude où flottent les choses humaines ?... On a vu Livie... qu'Auguste choisit depuis pour compagne... fugitive devant les armes de celui qu'elle devait appeler son époux, emportant dans ses bras le jeune Tibère, âgé à peine de deux ans, et qui devait être proclamé un jour le fils d'Auguste et le vengeur de l'empire ! On l'a vue chercher des chemins détournés pour échapper au glaive des soldats, et escortée d'un seul homme pour mieux cacher sa fuite, gagner la mer, et passer en Sicile avec Néron, son époux. » — Velléius, II, 75.

3. Voyez *Auguste*, 62.

4. Fundi, ville maritime du Latium, sur la voie Appienne.

5. L'an de Rome 712.

VI. Dès le berceau et durant son enfance, il essuya bien des fatigues et des dangers. Compagnon de ses parents dans leur fuite à Naples, il pensa deux fois les trahir par ses cris, lorsqu'ils allaient s'embarquer pour échapper à une invasion ennemie : la première fois, parce qu'on l'arrachait du sein de sa nourrice ; la seconde, parce qu'on l'enlevait des bras de sa mère, faibles femmes que, dans ces circonstances critiques, on voulait soulager d'un tel fardeau. Conduit en Sicile et en Achaïe, et confié à la garde des Lacédémoniens, qui étaient sous la protection des Claudius, il faillit périr, à son retour, dans un incendie, qui soudain embrasa de toutes parts une forêt qu'il traversait la nuit, et l'enveloppa, lui et son escorte, au point que Livie eut une partie de ses vêtements et de ses cheveux brûlés. On conserve et on montre encore à Baies les présents que lui fit en Sicile Pompeia, sœur de Sex. Pompée : une chlamyde, une agrafe et des bulles d'or. A son retour à Rome, le sénateur M. Gallius l'adopta par testament. Tibère recueillit son héritage, mais cessa bientôt de porter son nom, parce que Gallius avait été au nombre des adversaires d'Auguste. A l'âge de neuf ans[1], il prononça du haut de la tribune l'oraison funèbre de son père. Il n'était encore qu'adolescent, lorsqu'il accompagna le char d'Auguste dans le triomphe d'Actium[2] : il montait le cheval de volée de gauche, et Marcellus, fils d'Octavie, celui de droite. Il présida aussi aux jeux Actiaques[3] et aux jeux troyens du cirque, où il commandait la troupe des enfants les plus âgés[4].

VII. Lorsqu'il eut pris la robe virile, voici à peu près comment il passa sa jeunesse et tout le temps qui suivit, jusqu'à son élévation à l'empire. Il donna deux fois des spectacles de gladiateurs, d'abord en mémoire de son père, puis en l'honneur de son aïeul Drusus, dans des temps et

1. L'an de Rome 721.
2. L'an de Rome 725. — Voyez *Auguste*, 22.
3. L'an de Rome 726. — Voyez Dion, LIII, 1.
4. Les plus âgés avaient dix-huit ans ; les moins âgés, quatorze ans.

dans des lieux différents. La première fois, dans le forum; la seconde, dans l'amphithéâtre : quelques gladiateurs émérites y figurèrent, moyennant une somme de cent mille sesterces. Il donna aussi des jeux, quoique absent[1], toujours avec magnificence, aux dépens de sa mère et de son beau-père. Il épousa Agrippine, fille de M. Agrippa et petite-fille de Cæcilius Atticus[2], chevalier romain, le correspondant de Cicéron. Il en eut un fils, nommé Drusus; et quoiqu'il vécût en bonne intelligence avec elle, et qu'elle fût enceinte de nouveau, il fut obligé de la répudier, et d'épouser Julie, fille d'Auguste : il en fut d'autant plus affligé, qu'il était fort attaché à Agrippine, et désapprouvait la conduite de Julie, qui lui avait fait des avances du vivant même de son premier mari[3]; ce qui était un bruit généralement répandu à Rome. Il regretta vivement son divorce avec Agrippine[4]; et l'ayant rencontrée une fois par hasard, il attacha sur elle des yeux si ardents et si gonflés de larmes, qu'on pourvut dès lors à ce qu'elle ne parût jamais en sa présence. Il vécut d'abord en bons termes avec Julie, et répondit à sa tendresse; mais bientôt il ne s'entendit plus avec elle, au point qu'il cessa de partager son lit. Un fils qu'ils avaient eu, et qui était né à Aquilée, mourut en bas âge. Il perdit en Germanie son frère Drusus[5], et ramena son corps à Rome, le précédant à pied pendant toute la route.

VIII. Il fit son apprentissage des devoirs de citoyen en

1. Voyez *Auguste*, 43.

2. « C'est à l'éclat de ses vertus qu'il (Atticus) dut l'honneur d'avoir pour gendre M. Vipsanius Agrippa, qui, pouvant, par son crédit et la puissance du jeune Octave, dont il était le favori, prétendre aux plus riches partis, choisit son alliance, préférant la fille d'un simple chevalier romain à celles des plus illustres maisons. » — Cornélius Népos, *Atticus*, XII.

3. Agrippa.

4. Agrippine, après son divorce, épousa Asinius Gallus, fils d'Asinius Pollion. « Gallus était détesté de Tibère, parce qu'en épousant Vipsanie, fille de M. Agrippa répudiée par Tibère, il avait annoncé des projets qui n'étaient point ceux d'un simple citoyen et que, de plus, il conservait la fierté de Pollion, son père. » Tacite, *Annales*, I, 12.

5. L'an de Rome 745. Sur l'empressement de Tibère à accourir auprès de son frère malade, voyez Valère-Maxime, V, 5, 3.

défendant au tribunal d'Auguste le roi Archélaüs[1], les Tralliens et les Thessaliens, tous dans des causes différentes. Il intercéda dans le sénat en faveur des habitants de Laodicée, de Thyatire et de Chio, qui avaient essuyé un tremblement de terre et imploraient le secours de Rome. Il accusa du crime de lèse-majesté et fit condamner Fannius Cæpion[2], qui avait conspiré contre Auguste avec Varron Muréna. En même temps, il fut chargé à la fois et de l'intendance des vivres, qui étaient rares[3], et du soin de débarrasser les maisons de force[4], dont les maîtres étaient devenus odieux et étaient accusés de retenir non-seulement les voyageurs qu'ils surprenaient, mais encore ceux qui s'y cachaient pour se dérober au service militaire.

IX. Il fit ses premières armes contre les Cantabres[5] en qualité de tribun des soldats; puis, conduisant une armée en Orient, il rendit à Tigrane le royaume d'Arménie[6], et, du haut de son tribunal, lui plaça le diadème sur la tête. Il reprit aussi les étendards que les Parthes avaient enlevés à M. Crassus. Ensuite il gouverna pendant un an environ la Gaule Chevelue[7], que troublaient les incursions des barbares et les discordes des chefs. Après cela, il fit la guerre de Rhétie, de Vindélicie, puis de Pannonie, puis de Ger-

1. Archélaüs, roi de Cappadoce, dont il réduisit plus tard le royaume en province romaine. — Voyez plus bas, ch. 37.

2. Voyez *Auguste*, 19.

3. L'an de Rome 732. « Chargé par son beau-père de pourvoir aux besoins de Rome et d'Ostie, Tibère prit de si justes mesures contre la disette qui s'y faisait sentir, que sa conduite, en cette occasion, devint un garant de ce qu'il serait un jour. » — Velléius, II, 94.

4. Voyez *Auguste*, 32.

5. Voyez *Auguste*, 20.

6. L'an de Rome 734. « Auguste l'envoya peu de temps après à la tête d'une armée pour visiter l'Orient, et rétablir l'ordre dans les provinces : il y donna l'exemple de toutes les vertus. De là, Tibère pénétra dans l'Arménie, la soumit à la domination romaine, et donna le royaume à Artavasde. » — Velléius, II, 94. C'est par erreur que Velléius a dit Artavasde. Tacite, d'accord avec Suétone, écrit que Tigrane fut donné pour roi aux Arméniens par Auguste, et conduit dans ses Etats par Tibère. — *Annales*, II, 3.

7. Ce fait se rapporte à l'an de Rome 738, où Tibère partit de Rome avec Auguste en qualité de préteur. — Voyez Dion, LIV, 19.

manie. Dans la guerre contre les Rhètes et les Vindéliciens[1], il soumit les nations qui habitent les Alpes. Dans la guerre contre les Pannoniens[2], il soumit les Breuces et les Dalmates. Dans la guerre contre les Germains, il transporta dans la Gaule[3] quarante mille hommes qui s'étaient rendus à discrétion, et les établit dans des terres qu'il leur donna sur les rives du Rhin. Pour prix de ces exploits, il obtint le petit et le grand triomphe[4], et fut honoré des ornements triomphaux, distinction nouvelle, et qui jusque-là n'avait été accordée à personne. Il entra de bonne heure dans les charges, et exerça presque consécutivement la questure, la préture et le consulat[5]. Il fut créé consul pour la seconde fois, après un court intervalle[6], et revêtu pour cinq ans de la puissance tribunitienne.

X. Au milieu de tant de prospérités, dans la force de l'âge[7] et de la santé, il se décida tout à coup à quitter la scène politique[8], et à se confiner dans une retraite éloignée. Était-il dégoûté de sa femme, qu'il n'osait accuser ou répudier, et qu'il ne pouvait plus souffrir, ou voulait-il, en évitant le reproche d'assiduité, conserver son crédit par son absence, et même l'augmenter, si l'État venait à avoir besoin de lui? Quelques-uns croient que, voyant les enfants d'Auguste déjà grands, il avait renoncé spontanément au second rang dont il était depuis long-

1. Voyez *Auguste*, 21;—Dion, LIV, 22.—Cette guerre se fit l'an de Rome 739. Drusus lui fut adjoint pour cette expédition. « Les deux princes attaquèrent séparément les Rhétiens et les Vindéliciens, et ce ne fut qu'après le siége d'une foule de villes et de forteresses, après une multitude de batailles et de victoires et une grande effusion de sang ennemi, que les armées romaines, avec plus de périls que de pertes, domptèrent des nations mal aisément accessibles, défendues par la nature des lieux, par des populations nombreuses, et par leur féroce intrépidité. » — Velléius, II, 94.

2. L'an de Rome 742. Tibère fut envoyé en Pannonie après la mort d'Agrippa. — Voyez Dion, LIV, 31.

3. Voyez *Auguste*, 21.

4. Il obtint le petit triomphe l'an de Rome 745, et le grand l'an 747.

5. La questure, en 730; la préture, en 738; le consulat, en 745 de Rome.

6. Six ans après son premier consulat.

7. Tibère avait alors trente-six ans.

8. L'an de Rome 748

temps en possession, à l'exemple de M. Agrippa[1], qui, lorsqu'on éleva Marcellus aux fonctions publiques, se retira à Mytilènes, pour ne pas jouer, en restant à Rome, le rôle de concurrent ou de censeur. C'est ainsi que Tibère lui-même expliqua plus tard son départ. Mais alors, prétextant la satiété des honneurs et le besoin du repos, il demanda un congé. Ni les supplications de sa mère, ni les prières de son beau-père, qui se plaignit dans le sénat d'être abandonné, ne purent le fléchir. Et même, comme on le retenait obstinément, il resta quatre jours sans manger. Enfin on lui permit de partir. Il laissa à Rome sa femme et son fils, et descendit en toute hâte à Ostie, il ne répondit pas un mot à ceux qui l'accompagnaient, et n'embrassa qu'un très-petit nombre d'entre eux en les quittant.

XI. D'Ostie, il longea les côtes de la Campanie, où il s'arrêta quelque temps à la nouvelle de la maladie d'Auguste; mais le bruit s'étant répandu qu'il n'attendait qu'un événement plus décisif, il fit voile, malgré un très-mauvais temps, pour l'île de Rhodes, dont le climat doux et sain l'avait autrefois charmé, lorsqu'il y avait abordé à son retour d'Arménie. Là il se contenta d'une maison modeste et d'une campagne qui n'était guère plus vaste, et mena la vie d'un simple citoyen, visitant parfois les gymnases sans licteur ni huissier, et entretenant des relations avec les Grecs presque sur le pied d'égalité. Un matin, en réglant l'emploi de sa journée, il lui était arrivé de dire qu'il voulait visiter tous les malades de la ville : sa pensée fut mal comprise de ceux qui l'approchaient; et l'ordre fut donné de transporter tous les malades dans une galerie publique, et de les classer suivant l'espèce de leurs maladies. Tibère, frappé de ce spectacle inattendu, hésita longtemps sur ce qu'il devait faire; cependant il les visita tous à la ronde, en s'excusant auprès du plus mince et du plus obscur citoyen. Une fois seulement, car le fait ne se reproduisit pas, il parut exercer les droits de la puissance

1. Voyez *Auguste*, 66.

tribunitienne. Comme il fréquentait assidûment les écoles et les cours des professeurs, il arriva qu'une vive discussion s'étant élevée entre des antisophistes, il intervint et parut prendre parti pour l'un des deux adversaires, ce qui fit que l'autre l'accabla d'invectives. Tibère retourna tranquillement chez lui, puis parut tout à coup avec ses huissiers, cita à son tribunal, par la voix du héraut, l'homme qui l'avait injurié, et le fit traîner en prison. Il apprit ensuite que Julie[1], sa femme, venait d'être condamnée pour ses débauches et ses adultères, et que leur séparation avait été prononcée en son nom par l'autorité d'Auguste. Quelque joie qu'il eût de cette nouvelle, il crut devoir écrire plusieurs lettres et faire tous ses efforts pour réconcilier le père avec la fille, et il demanda qu'on lui laissât, quelques torts qu'elle eût envers lui, tous les dons qu'il lui avait faits. Lorsque le temps de sa puissance tribunitienne fut expiré, il avoua enfin qu'en quittant Rome il avait voulu uniquement éviter tout soupçon de rivalité avec Caius et Lucius, et il demanda, puisqu'il était désormais tranquille sur ce point, en les voyant affermis dans la seconde place et capables de la remplir, qu'il lui fût permis de revoir les êtres chéris qu'il regrettait. Mais il fut refusé, et même on lui fit entendre qu'il ne devait plus s'inquiéter des siens, puisqu'il avait été si empressé de les quitter.

XII. Il resta donc à Rhodes contre son gré, et il obtint à peine, par le crédit de sa mère, qu'Auguste, pour couvrir cet affront, lui donnât à Rhodes la qualité de son lieutenant. Depuis ce moment, il vécut non-seulement en homme privé, mais en homme suspect et tremblant. Renfermé au fond de l'île, il évitait les visites dont l'accablaient ceux qui naviguaient dans ces parages : car personne n'allait prendre possession d'un commandement civil ou militaire sans s'arrêter à Rhodes[2]. Il eut encore de plus grands

1. Voyez *Auguste*, 65.

2. « Durant les sept années de son séjour à Rhodes, tous les proconsuls, tous les lieutenants d'Auguste qui se rendaient dans les provinces au delà des mers, ne manquèrent jamais de le visiter et d'abaisser devant lui leurs faisceaux, quoi-

sujets d'inquiétude. Il s'était transporté à Samos[1] pour visiter Caius, son beau-fils[2], chargé de la province d'Orient : il s'aperçut que les insinuations de M. Lollius, compagnon et gouverneur de Caius, lui avaient aliéné le cœur du jeune prince. On le soupçonna aussi de s'être servi de quelques centurions qui lui devaient leur grade, et qui retournaient au camp après un congé, pour donner à plusieurs des commissions équivoques, et qui semblaient propres à sonder les esprits sur un changement de maître. Instruit par Auguste du soupçon qui pesait sur lui, il ne cessa de demander qu'on choisît, dans un des trois ordres, quelqu'un pour surveiller ses actions et ses paroles.

XIII. Il renonça aussi à ses exercices ordinaires d'équitation et d'escrime, quitta le costume romain, et se réduisit au manteau et aux sandales grecques. Il resta deux ans environ dans cet état, chaque jour plus méprisé et plus odieux, au point que les habitants de Némausus[3] renversèrent ses images et ses statues[4], et que dans une réunion d'amis, où l'on vint à parler de lui, un convive promit à Caius « de s'embarquer sur l'heure pour Rhodes, s'il l'ordonnait, et de lui rapporter la tête de l'exilé : » c'est ainsi qu'on appelait Tibère. Ce fut principalement ce danger, et non plus la crainte, qui l'obligea de joindre ses prières aux instances de sa mère pour obtenir son retour ; il l'obtint, grâce au hasard qui le servit aussi quelque peu. Auguste avait décidé qu'il s'en rapporterait absolument sur ce point à la volonté de son fils aîné. Or Caius se trouvait alors indisposé contre M. Lollius, et il se laissa facilement fléchir en faveur de son beau-père. Tibère fut donc rappelé avec la permission de Caius[5] ; mais à condition qu'il ne se mêlerait et ne s'inquiéterait en rien du gouvernement.

qu'il ne fût qu'un homme privé (s'il était possible de le croire, à la majesté qui l'accompagnait). » — Velléius, II, 99.

1. Dion dit : « A Chio. »

2. L'an de Rome 755.

3. Némausus, ville de la Gaule Narbonnaise.

4. Nous avons vu, ch. 9, que Tibère avait gouverné la Gaule Chevelue.

5. Velléius (II, 103) rapporte aussi que Tibère revint de Rhodes avant la mort de Caius et de Lucius.

XIV. Il revint donc à Rome après huit ans d'absence, rempli des plus grandes, des plus solides espérances que lui avaient fait concevoir, dès ses premières années, nombre de prodiges et de prédictions. Livie, étant grosse de lui[1], et cherchant à savoir par différents pronostics si elle mettrait au monde un enfant mâle, déroba à une poule un des œufs qu'elle couvait, et l'échauffa tour à tour dans ses mains et dans celles de ses femmes, jusqu'à ce qu'il en sortît un poulet avec une crête magnifique. L'astrologue Scribonius lui promit dans son enfance de brillantes destinées : « il devait même régner un jour, mais sans les insignes de la royauté. » La puissance qu'exercèrent les Césars était encore inconnue. Dans sa première expédition militaire, comme il traversait la Macédoine, et conduisait son armée en Syrie, les autels consacrés autrefois, près de Philippes, aux légions victorieuses, s'embrasèrent tout à coup d'eux-mêmes[2]. Allant en Illyrie peu de temps après, il consulta, près de Padoue, l'oracle de Géryon[3], qui lui dit de jeter les dés d'or dans la fontaine d'Apone, pour apprendre ce qu'il voulait savoir. Il le fit, et du coup il amena le nombre le plus élevé. On voit encore aujourd'hui ces dés dans l'eau. Peu de jours avant son rappel, un aigle, qu'on n'avait jamais vu auparavant à Rhodes, se percha sur le faîte de sa maison. La veille du jour où il fut autorisé à rentrer à Rome, comme il changeait de vêtements, sa tunique parut tout en feu. C'est alors surtout qu'il reconnut l'habileté de l'astrologue Thrasylle[4], qu'il avait admis dans son intimité comme maître de philosophie, et qui lui assura qu'un vaisseau, alors en vue de l'île, lui apportait une bonne nouvelle. Et pourtant Tibère, irrité de voir ses prédictions cruellement démenties par les évé-

1. Voyez Pline, *Hist. nat.*, x, 55.

2. C'était le présage d'un événement favorable. « Regarde, tandis que je m'apprête à enlever cette cendre, elle a d'elle-même embrasé l'autel d'une flamme pétillante. » — Virgile, *Églogues*, VIII, 105.

3. On n'en parle nulle part ailleurs.

4. Voyez dans Tacite, *Annales*, VI, 20 21, l'entretien de Tibère et de Thrasylle.

nements, avait formé, au moment même où ils se promenaient ensemble, le projet de le précipiter dans la mer, comme un imposteur indigne d'être le confident de ses secrets.

XV. De retour à Rome, il accompagna au forum son fils Drusus, et quitta les Carènes[1] et la maison de Pompée, pour se loger aux Esquilies dans les jardins de Mécène. Il se livra tout entier au repos, se renfermant dans les devoirs d'un homme privé et n'exerçant aucune fonction publique. Caius et Lucius étant morts dans l'espace de trois ans[2], il fut adopté par Auguste[3], en même temps que M. Agrippa, leur frère, et fut obligé lui-même préalablement d'adopter Germanicus, son neveu. Depuis ce temps, il ne fit plus rien en qualité de père de famille, et ne s'arrogea en aucune façon les droits que l'adoption lui avait fait perdre. En effet il ne fit aucune donation, ne prononça aucun affranchissement, ne recueillit même aucun héritage, aucun legs, sans le porter sur ses registres à titre de pécule. Dès lors on n'oublia rien de ce qui pouvait contribuer à augmenter sa majesté, surtout lorsque l'exclusion et l'éloignement d'Agrippa[4] eurent fait tomber sur lui seul l'espérance de succéder à l'empire.

XVI. La puissance tribunitienne lui fut de nouveau donnée pour cinq ans[5]; il fut chargé de pacifier la Germanie[6]; les députés des Parthes, après avoir à Rome communiqué leurs instructions à Auguste, furent invités à l'aller trouver dans son gouvernement; mais à la nouvelle du soulèvement de l'Illyrie[7], il prit la conduite de cette nouvelle guerre, la plus considérable de toutes les guerres étrangères depuis les guerres puniques[8]. Avec quinze

1. Les Carènes, quartier de Rome entre les monts Cœlius et Esquilin.
2. Depuis le retour de Tibère.
3. Voyez *Auguste*, 65.
4. Voyez *Auguste*, 65.
5. L'an de Rome 757. — Voyez Dion, LV, 13.
6. Sur l'expédition de Tibère en Germanie, voyez Velléius, II, 105.
7. L'an de Rome 759. — Voyez Velléius, II, 110; — Dion, LV, 29.
8. « Le nombre de révoltés de ces différentes nations s'élevait à plus de huit cent mille. On y comptait deux cent mille hommes de pied et neuf mille chevaux. Cet

ns, et avec un nombre égal de troupes auxiliaires, il ntinua pendant trois ans, malgré des difficultés de sorte, et une extrême disette de vivres. Il s'obstina point revenir, quoiqu'on le rappelât souvent; il crai- qu'un ennemi voisin et puissant ne poursuivît à son es Romains, s'ils quittaient la partie. Il fut noblement ıpensé de sa persévérance, puisqu'il soumit et rédui- province romaine toute l'Illyrie[1], c'est-à-dire le ןui s'étend entre l'Italie, la Norique, la Thrace et la loine, entre le Danube et le golfe Adriatique.

II. Les circonstances vinrent encore ajouter à sa gloire ıettre le comble; car vers le même temps Quinctilius périt avec trois légions en Germanie[2], et personne ıta que les Germains vainqueurs ne se fussent joints 'annoniens, si l'Illyrie n'avait été auparavant sou- Pour prix de ces exploits, on décerna à Tibère le ›he[3] et beaucoup d'honneurs considérables. Certains urs même opinèrent à lui donner le surnom de Pan- ıe, d'autres d'Invincible, quelques-uns de Pieux; Auguste intervint à propos du surnom, et assura contentait de celui dont il hériterait à sa mort. Il lui-même son triomphe[4], à cause du deuil où la de Varus avait plongé la cité. Néanmoins Tibère Rome vêtu de la prétexte[5] et couronné de lauriers; ta sur un tribunal qu'on lui avait élevé dans le -de-Mars[6], et s'assit à côté d'Auguste entre les deux ;, le sénat présent et debout. De là, après avoir

mmense obéissait à des chefs habiles et pleins d'ardeur. » — Velléius, II,

›aix fut conclue avec les Pannoniens l'an de Rome 751; ils se révoltèrent :omplétement domptés, l'an 763.

:z *Auguste*, 23.

:z Dion, LVI, 17.

lant trois ans; car il triompha à son retour de Germanie, à la fin de 5. « Quand il fut de retour à Rome, il triompha des Pannoniens et des Ce triomphe était dû depuis longtemps à ses victoires, et n'avait été re- par des guerres non interrompues. » — Velléius, II, 121.

-à-dire avec les insignes consulaires et non les insignes triomphaux.

z Dion, LVI, 1.

salué le peuple, il fut accompagné dans les temples.

XVIII. L'année suivante il retourna en Germanie[1], et voyant que la défaite de Varus était due à la témérité et à la négligence du général, il ne fit rien sans l'avis de son conseil. Jusque-là il avait seul décidé de tout, et n'avait jamais consulté que lui-même; alors, contre son habitude, il se concerta avec plusieurs autres pour le plan de la campagne. Sur le point de traverser le Rhin, il assujettit tous les convois à une règle déterminée, et n'en laissa passer aucun, sans avoir examiné, debout sur la rive, le chargement des transports, pour qu'on n'y mît rien d'inutile ou de prohibé. Lorsqu'il fut au delà du Rhin, il se fit une habitude de ne jamais manger que sur le gazon, de passer souvent la nuit sans tente, de donner par écrit tous ses ordres pour le lendemain, et des instructions pour les cas imprévus; il recommandait, quand il y aurait doute sur un point quelconque, de le consulter à l'exclusion de tout autre, à toute heure même de nuit.

XIX. Il maintint sévèrement la discipline[2], rétablit différentes punitions et flétrissures anciennement usitées, et même il nota d'infamie le commandant d'une légion pour avoir envoyé quelques soldats chasser avec un affranchi sur l'autre bord. Quoiqu'il donnât fort peu au hasard et aux chances de la fortune, cependant il engageait résolûment le combat, toutes les fois que, dans ses veilles nocturnes, sa lumière tombait et s'éteignait tout à coup et d'elle-même; il avait confiance, disait-il, dans ce prodige qui ne l'avait jamais trompé lui et ses ancêtres, dans tous leurs commandements. Il fut victorieux; mais peu s'en fallut qu'il ne fût tué par un Bructère, que son trouble fit remarquer dans la foule répandue autour de Tibère, et qui avoua dans les tourments le crime qu'il méditait.

XX. Il rentra à Rome après deux ans passés en Ger-

1. L'an de Rome 763. — Voyez Dion, LVI, 23; — Velléius, II, 120.

2. « Il pardonnait une infraction des lois de la discipline, quand l'exemple ne pouvait être nuisible; il n'épargnait ni les avis, ni les réprimandes. Les punitions étaient rares. Il gardait un milieu prudent entre le parti de dissimuler beaucoup de fautes et la nécessité d'en châtier quelques-unes. » — Velléius, II, 114.

manie, et célébra le triomphe qu'il avait différé[1]; ses lieutenants le suivaient, parés des ornements triomphaux qu'il leur avait fait accorder. Avant de monter au Capitole, il descendit de son char et fléchit le genou devant Auguste qui présidait la cérémonie. Il combla de présents magnifiques, et établit à Ravenne, Baton[2], chef pannonien, pour le récompenser de l'avoir laissé échapper d'un passage dangereux où il était enfermé avec son armée. Ensuite il fit dresser mille tables pour un festin public, et distribua aux citoyens trois cents sesterces par tête. Il dédia un temple à la Concorde[3], et un à Castor et Pollux, en son nom et au nom de son frère, avec le produit du butin fait sur l'ennemi.

XXI. Quelque temps après les consuls l'autorisèrent par une loi à gouverner les provinces conjointement avec Auguste, et à faire le recensement avec lui. Lorsqu'il eut clos la censure, il partit pour l'Illyrie[4]. Rappelé sur-le-champ, il trouva Auguste déjà défaillant; mais respirant encore, et resta tout un jour enfermé avec lui. Je sais qu'on croit communément que, après cet entretien secret, les valets de chambre d'Auguste entendirent l'empereur s'écrier, lorsque Tibère sortit : « Malheureux peuple, qui sera broyé par de si lourdes mâchoires ! » Je n'ignore pas non plus que certains auteurs ont rapporté qu'Auguste blâmait publiquement et ouvertement son humeur farouche et intraitable, au point d'interrompre, quand il paraissait, les entretiens où régnait un aimable abandon; qu'il ne consentit à l'adopter que vaincu par les prières de Livie, ou même, qu'il céda à l'ambition de se donner un successeur qui le fit un jour regretter[5]. Cependant je ne puis penser qu'un prince aussi circonspect, aussi éclairé, ait agi légèrement,

1. L'an de Rome 755. Voyez plus haut, ch. 17.
2. Il y avait deux Batons : l'un, chef des Breuces, tué par Baton le Pannonien, entre les mains duquel il était tombé; l'autre (dont il est ici question), qui, après une guerre sanglante, se rendit à Tibère.
3. Voyez Dion, LVI, 25.
4. Voyez *Auguste*, 97.
5. C'est l'opinion qu'exprime Tacite, *Annales*, I, 10.

surtout dans une affaire de cette importance; je crois plutôt qu'après avoir pesé les vices et les vertus de Tibère, il trouva que les vertus l'emportaient; d'autant plus, qu'il jura en pleine assemblée « qu'il l'adoptait dans l'intérêt de la république, » et que, dans plusieurs de ses lettres, il le regarde comme un général consommé, comme l'unique appui du peuple romain. J'en ai extrait çà et là quelques passages pour servir d'exemple : « Adieu, mon cher Tibère, réussissez dans vos entreprises, général cher à mon cœur et cher aux Muses. Adieu, mon cher Tibère, puissé-je être heureux, aussi vrai que vous êtes l'homme le plus brave, le général le plus accompli. » Et ailleurs : « La belle ordonnance de vos quartiers d'hiver! Pour moi, mon cher Tibère, au milieu de tant de difficultés, et avec des troupes aussi molles, personne ne pouvait se conduire avec plus de sagesse que vous ne l'avez fait. Ceux qui vous ont accompagné avouent aussi qu'on peut vous appliquer ce vers bien connu :

Un seul homme en veillant a rétabli nos affaires[1].

Lorsqu'il me survient quelque affaire qui mérite d'être étudiée avec soin, ou que j'ai sujet de faire du mauvais sang, alors je vous jure, mon cher Tibère, que je regrette fort votre absence, et ces vers d'Homère me reviennent à l'esprit :

Qu'il m'accompagne, et du milieu des flammes
Nous reviendrons tous les deux, tant est grande sa prudence[2].

Quand j'entends dire ou que je lis qu'une suite non interrompue de travaux vous a épuisé, que je meure, si je ne frissonne de tout mon corps. Ménagez-vous, je vous en supplie. Si nous apprenions que vous êtes malade, nous expirerions de douleur, votre mère et moi, et l'empire du peuple romain serait en danger. Peu importe que ma santé soit bonne, si la vôtre est compromise. Je prie les dieux

1. Vers d'Ennius sur Fabius. Auguste substitue *vigilando* à *cunctando*.
2. Iliade, x, 246. C'est Diomède qui parle d'Ulysse.

qu'ils vous conservent, et vous maintiennent bien portant, aujourd'hui et toujours, s'ils ne haïssent pas le peuple romain. »

XXII. Il ne fit pas connaître la mort d'Auguste avant le trépas du jeune Agrippa[1]. Le tribun militaire, préposé à la garde de ce prince, le tua après avoir lu l'ordre qu'il en avait reçu. On ne sait si Auguste avait signé cet ordre en mourant, pour prévenir tout sujet de troubles après lui, ou si Livie l'avait donné au nom d'Auguste, de l'aveu ou à l'insu de Tibère[2]. Quand le tribun annonça à Tibère que ce qu'il avait commandé était exécuté. « Je n'ai rien commandé, répondit-il, et vous rendrez compte de votre conduite au sénat[3]. » Tibère voulait sans doute échapper pour le moment à l'odieux de ce crime : car bientôt il laissa tomber l'affaire dans l'oubli.

XXIII. Il convoqua le sénat en vertu de la puissance tribunitienne[4]; et ayant commencé à parler, tout à coup il éclata en sanglots, comme s'il succombait à sa douleur; il aurait souhaité, dit-il, perdre la vie avec la parole; et il donna son manuscrit à lire à son fils Drusus. On apporta ensuite le testament d'Auguste ; parmi les signataires, on ne laissa approcher que les sénateurs ; les autres reconnurent leurs sceaux hors de la salle. Ce fut un affranchi[5] qui le lut : il commençait par ces mots : « Puisqu'un sort funeste m'a enlevé mes fils Caius et Lucius, je nomme Tibère César mon héritier pour les deux tiers. » Ce qui augmenta encore les soupçons de ceux qui pensaient

1. « Le premier acte du nouveau règne fut le meurtre de Posthume Agrippa. Un centurion d'un courage éprouvé, l'ayant surpris sans armes, eut cependant de la peine à le tuer. » — Tacite, *Annales*, I. 6.

2. « Tibère ne dit rien de cette mort au sénat; il feignit de connaître un ordre de son père, qui enjoignait au tribun placé près d'Agrippa de le tuer sans retard, aussitôt que lui-même aurait cessé d'exister. » — Tacite, *Annales*, I, 6.

3. « Quand le centurion, suivant les usages militaires, vint annoncer à Tibère qu'on avait exécuté ses ordres, Tibère répondit qu'il n'avait point donné d'ordres, et qu'il fallait rendre compte de l'événement au sénat. » — Tacite.

4. Les tribuns avaient conquis le droit de convoquer le sénat, l'an de Rome 300, sous le consulat de M. Valérius et de Sp. Virginius.

5. Polybe, affranchi d'Auguste, qui avait écrit en partie le testament.

qu'Auguste avait jeté les yeux sur Tibère plutôt par nécessité que par choix : autrement il se fût abstenu de faire cette déclaration.

XXIV. Quoique Tibère n'eût pas hésité un seul instant à s'emparer de l'empire et à en exercer les fonctions, quoiqu'il eût pris une garde du corps, c'est-à-dire ce qui constitue la force et l'appareil du pouvoir, cependant il le refusa longtemps avec la plus impudente hypocrisie ; tantôt il gourmandait ses amis qui le pressaient de leurs instances, et les accusait d'ignorer quel monstre c'est que l'empire ; tantôt par des réponses ambiguës et une habile temporisation, il tenait en suspens le sénat qui le priait et tombait à genoux[1] ; enfin quelques sénateurs perdirent patience, et l'un d'eux s'écria au milieu du tumulte : « Qu'il l'accepte ou qu'il y renonce ; » un autre lui dit en face « que d'ordinaire on tarde à faire ce qu'on a promis, mais que lui tarde à promettre ce qu'il fait. » A la fin il accepta l'empire, comme par contrainte et en se plaignant « qu'on lui imposât une triste et lourde servitude, » non toutefois sans faire espérer qu'il le déposerait un jour. Voici ses paroles[2] : « J'attends le moment où vous jugerez équitable d'accorder quelque repos à ma vieillesse. »

XXV. La cause de ces hésitations était que de tous côtés de pressants dangers le menaçaient. Ce qui lui faisait dire souvent : « Je tiens le loup par les oreilles. » Un esclave d'Agrippa, nommé Clémens[3], avait rassemblé une troupe considérable pour venger son maître, et L. Scribonius Libo, citoyen noble, tramait en secret une révolution. Les soldats s'étaient soulevés en deux endroits, en Illyrie et en Germanie[4]. Les deux armées faisaient plusieurs demandes

1. « Tibère, lors même qu'il ne dissimulait pas, laissait toujours, soit par caractère, soit par habitude, quelque chose d'inachevé et d'obscur dans ses paroles ; et alors comme il s'efforçait de cacher profondément sa pensée, il l'enveloppait dans des phrases plus vagues et plus impénétrables encore. » — Tacite, *Annales*, I, 11.

2. Voyez Dion, LVII, 8.

3. Voyez Tacite, *Annales*, II, 39 ; — Dion, LVII, 19. Ces événements se passaient l'an de Rome 769.

4. Trois légions s'étaient révoltées en Pannonie ; huit, en Germanie : an de Rome 767.

extraordinaires ; avant tout, elles voulaient avoir la même paye que la garde prétorienne[1]. Les troupes de Germanie refusaient de reconnaître un prince qu'elles n'avaient point élu, et pressaient vivement Germanicus, leur chef, de s'emparer du trône; mais il s'en défendait avec fermeté[2]. Tibère, qui redoutait surtout ce danger, offrit de prendre du gouvernement la part que le sénat voudrait lui assigner, attendu que personne ne pouvait porter ce fardeau tout entier, à moins de s'associer un ou plusieurs collègues[3]. Il feignit d'être malade, afin que Germanicus attendît plus patiemment ou une succession prochaine ou le partage de la souveraineté. Les séditions furent apaisées; Clémens, attiré dans un piége, tomba entre ses mains[4]. A l'égard de Libo, Tibère, ne voulant pas commencer son règne par des rigueurs, attendit un an[5] pour le convaincre dans le sénat, et jusque-là il se contenta de se mettre en garde contre lui. Car un jour qu'il sacrifiait avec lui au milieu des pontifes, il fit substituer un couteau de plomb au long couteau de fer; une autre fois que Libo lui avait demandé un entretien secret, il ne le lui accorda qu'en présence de son fils Drusus, et lui tint la main jusqu'à la fin de la conversation, comme pour s'appuyer sur lui.

XXVI. Délivré de toute crainte, il se comporta d'abord avec beaucoup de modération, et presque comme un simple particulier. Parmi beaucoup d'honneurs éclatants, il n'accepta que les plus modestes, et en petit nombre. Le jour de sa naissance[6] se rencontrant avec les petits jeux du cirque, il souffrit à peine qu'on ajoutât, à son intention, un char à deux chevaux[7]. Il ne voulut ni temples, ni flamines, ni

1. Les cohortes prétoriennes recevaient deux deniers par jour.

2. « Plus Germanicus voyait s'approcher pour lui-même l'espérance du trône, plus il travaillait avec soin pour Tibère. » — Tacite, *Annales*, I, 34.

3. « Dans une ville qui s'appuyait sur tant d'hommes illustres, il ne fallait pas tout confier à un seul homme. Plusieurs citoyens, en associant leurs soins, travailleraient plus facilement à la grandeur de l'État. » — Tacite, *Annales*, I, 11.

4. Voyez Tacite, II, 40.

5. L'an de Rome 769.

6. Le 16 des calendes de décembre. — Voyez plus haut, ch. 5.

7. Dion prétend qu'il refusa même cet honneur.

prêtres ; il défendit même qu'on lui décernât des statues et des images sans sa permission, et encore exigea-t-il qu'elles fussent assimilées aux ornements des maisons, mais non aux statues des dieux. Il s'opposa à ce qu'on jurât par ses actes[1], et à ce que le mois de septembre s'appelât Tibère, et celui d'octobre Livius. Il refusa le prénom d'*Imperator*[2] et le surnom de *Père de la patrie*[3], et la couronne civique dont on voulait orner le vestibule de son palais. Il n'ajouta même pas à ses lettres le nom d'Auguste[4], qui lui appartenait par héritage, si ce n'est quand il écrivait aux rois et aux souverains. Il n'exerça que trois consulats : le premier[5] durant quelques jours seulement; le second[6] pendant trois mois; le troisième[7], absent de Rome, jusqu'aux ides de mai.

XXVII. Il eut tant d'aversion pour la flatterie[8], qu'il ne laissa aucun sénateur approcher de sa litière, si ce n'est pour le saluer ou pour lui parler d'affaires. Un personnage consulaire[9] lui faisait ses excuses, et s'efforçait d'embrasser ses genoux : il s'enfuit si précipitamment qu'il tomba à la renverse. Si, dans la conversation ou dans un discours suivi, on parlait de lui d'une manière trop flatteuse, il n'hésitait pas à interrompre celui qui parlait, à le reprendre et à changer sur-le-champ les expressions. Un citoyen l'ayant appelé Seigneur[10], il lui signifia de ne plus lui donner ce nom injurieux. Un autre, disant « ses occupations sacrées, » et un troisième « qu'il s'était présenté au sénat

1. « Il ne permit pas qu'on jurât par ses actes. Toutes les choses humaines, disait-il, sont incertaines, et plus il obtiendrait, plus il serait exposé à tomber. » — Tacite, *Annales*, I, 72.
2. Voyez Dion, LVII, 2.
3. « Tibère refusa le nom de Père de la patrie, que le peuple lui avait donné souvent. » — Tacite, *Annales*, I, 71.
4. Voyez Dion, LVII, 2 et 8.
5. Avec Germanicus, l'an de Rome 771.
6. Avec Drusus, son fils, l'an de Rome 774.
7. Avec Séjan, l'an de Rome 784.
8. Voyez Montesquieu, *Grandeur*, XIV.
9. Q. Hatérius. — Voyez Tacite, *Annales*, I, 13.
10. « Il gourmanda sévèrement ceux qui avaient dit que ses occupations étaient divines, et qui l'avaient appelé Seigneur. » — Tacite, *Annales*, II, 87.

sur son ordre, » il les força à changer de langage et à substituer « conseil » à ordre, et « laborieuses » à sacrées.

XXVIII. Insensible et indifférent aux invectives, aux mauvais bruits et aux libelles répandus contre lui et contre les siens, il répétait souvent « que, dans un État libre, la langue et l'esprit doivent être libres. » Un jour que le sénat demandait à connaître de ces sortes de crimes, et à juger les coupables, « nous n'avons pas, dit-il, assez de loisir pour nous embarrasser de tant d'affaires. Si vous ouvrez la porte à cet abus, vous ne ferez plus autre chose; et, sous ce prétexte, chacun se servira de vous pour satisfaire ses inimitiés. » Il tint aussi dans le sénat un propos très-bienveillant qui nous a été conservé : « S'il change de langage, je ferai en sorte de rendre compte de mes actions et de mes paroles; s'il persévère, je le haïrai à mon tour. »

XXIX. Cette modération était d'autant plus remarquable, que ses égards et sa déférence pour tout le monde en général, et pour chacun en particulier, dépassaient presque les limites de la politesse. Étant au sénat d'un avis différent de Q. Hatérius : « Veuillez me pardonner, dit-il, si, en qualité de sénateur, j'ai parlé contre vous avec quelque liberté. » Puis, s'adressant à toute l'assemblée : « Je vous répète aujourd'hui ce que je vous ai dit souvent en d'autres circonstances, pères conscrits: c'est qu'un prince bon et secourable, que vous avez armé d'un pouvoir souverain et sans contrôle, doit être l'esclave du sénat, souvent de l'universalité des citoyens, le plus souvent même de chacun en particulier. Et je ne me repens pas de l'avoir dit, puisque j'ai trouvé et je trouve encore en vous des maîtres bons, justes et bienveillants. »

XXX. Il introduisit même dans l'État une certaine apparence de liberté, en conservant au sénat et aux magistrats leur majesté et leurs priviléges d'autrefois. Il n'y eut point d'affaire, petite ou grande, publique ou particulière, qui ne fût soumise au sénat. Il le consultait sur les impôts et les monopoles, sur la construction ou la réparation des bâtiments, et même sur la levée et le licenciement des

soldats, et la répartition des légions et des auxiliaires; enfin, il lui demandait quels généraux il fallait continuer dans leurs commandements, à qui donner la conduite des guerres extraordinaires, en quel sens, et suivant quelle formule répondre aux lettres des rois. Il obligea un commandant de cavalerie, accusé de violence et de rapines, à se défendre dans le sénat. Il n'entra jamais dans la salle des délibérations que seul. Un jour qu'il y fut introduit en litière, parce qu'il était malade, il fit retirer sa suite.

XXXI. Il ne se plaignit même pas des décisions qu'on prenait contre son avis. Quoiqu'il s'opposât à ce que les magistrats élus quittassent la ville, afin que par leur présence ils fissent honneur à leur charge, un préteur désigné obtint une mission honoraire. Il opinait pour qu'on permît aux habitants des bords de la Trébie d'employer à ouvrir une route une somme d'argent qui leur avait été léguée pour construire un nouveau théâtre; mais il ne put obtenir que l'intention du testateur ne fût pas ratifiée. Un jour que le sénat votait par division, il se rangea du côté le moins nombreux, et personne ne le suivit. Tout se faisait par l'entremise des magistrats, et selon le cours ordinaire des lois. Telle était l'autorité des consuls, que des députés d'Afrique vinrent les trouver, se plaignant de ce que César, auquel on les avait adressés, traînait leurs affaires en longueur. Et cela n'est pas étonnant, puisqu'on le voyait se lever en leur présence et leur céder le pas.

XXXII. Il réprimanda les personnages consulaires placés à la tête des armées, parce qu'ils ne rendaient pas compte au sénat de leurs opérations, et parce qu'ils le consultaient sur certaines récompenses à accorder aux soldats[1], comme s'ils n'avaient pas eux-mêmes le droit de les accorder toutes. Il loua un préteur pour avoir fait revivre, à son entrée en charge, l'ancien usage de louer publiquement ses

1. Voici le fait rapporté par Tacite : « Dans ce combat, Rufus Helvius, simple soldat, eut la gloire de sauver un citoyen. Apronius lui donna la pique et le collier : César y ajouta la couronne civique, et il se plaignit, plutôt qu'il ne s'offensa, qu'Apronius ne l'eût point donnée lui-même, comme c'était le droit du proconsul. »

ancêtres. Il accompagna jusqu'au bûcher les funérailles de quelques citoyens illustres. Il ne montra pas moins de modération envers des personnages moins considérables et pour de moindres objets. Il avait fait venir à Rome les magistrats des Rhodiens, pour lui avoir remis des lettres publiques sans signature; il ne leur fit pas le moindre reproche, et se contenta de les renvoyer après leur avoir ordonné de les signer. Le grammairien Diogène, qui avait l'habitude de disserter à Rhodes, tous les samedis, lui avait refusé une séance extraordinaire qu'il était venu lui demander, et lui avait fait dire par son esclave de repasser dans sept jours. Ce même Diogène, se présentant à la porte de son palais, à Rome, pour le saluer, il se contenta de l'avertir de revenir au bout de sept ans. Il répondit aux gouverneurs qui lui conseillaient de frapper les provinces d'un nouvel impôt : « Que le bon pasteur devait tondre son troupeau, mais non l'écorcher[1]. »

XXXIII. Peu à peu il montra en lui le prince, et en exerça la souveraineté. Sa politique, longtemps indécise, fut, le plus souvent, convenable et appropriée à l'intérêt public. Et d'abord il n'intervenait que pour prévenir les abus. C'est pourquoi il cassa quelques statuts du sénat, et souvent il s'offrait pour conseil aux magistrats qui siégeaient sur leur tribunal[2]; il s'asseyait à côté d'eux, ou vis-à-vis, à la première place; et si le bruit se répandait qu'un coupable allait, par faveur, échapper au châtiment, il paraissait tout à coup à terre, ou sur le tribunal du questeur, et rappelait aux juges les lois, leur serment et le délit qui leur était soumis. Il se chargea aussi de corriger les abus qui s'étaient glissés dans les mœurs publiques, par suite de la négligence ou de pernicieux usages.

1. « Il montrait une sage prévoyance, afin d'empêcher que l'établissement des nouveaux impôts ne jetât le trouble dans les provinces, ou d'alléger pour elles, en les mettant à l'abri de la dureté et de l'avarice des magistrats, les impôts précédemment établis. » — Tacite, *Annales*, IV, 6.

2. « Tibère n'était point rassasié des procédures sénatoriales; il assistait encore à celles du préteur, dans un coin du tribunal, pour ne pas le déplacer de la chaise curule. » — Tacite, *Annales*, I, 81

XXXIV. Il réprima les dépenses des jeux et des spectacles, en réduisant le salaire des acteurs et en déterminant le nombre des couples de gladiateurs. Il se plaignit très-vivement que les vases de Corinthe eussent atteint un prix exorbitant, et que trois surmulets se fussent vendus trente mille sesterces; il fut d'avis qu'on mît des bornes au luxe des meubles, et que le sénat réglât tous les ans le prix des denrées. Les édiles eurent l'ordre d'arrêter l'extension des cabarets et des tavernes, au point qu'ils ne laissaient même pas vendre des pâtisseries. Et pour encourager, par son exemple, l'économie publique, il fit servir lui-même, dans les repas solennels, des viandes de la veille, souvent à demi-mangées, et une moitié de sanglier, disant qu'il en était des parties comme du tout. Il défendit, par un édit, les baisers de chaque jour, et restreignit l'échange des étrennes aux calendes de janvier. Il avait accoutumé de les rendre au quadruple, et de sa propre main; mais, mécontent de se voir dérangé, pendant tout le mois, par ceux qui n'avaient pu le voir le jour de la fête, il ne rendit plus rien.

XXXV. Il rétablit l'ancienne coutume de faire juger par leurs proches assemblés les matrones de mauvaise vie, qui n'avaient point d'accusateur public. Il releva de son serment un chevalier romain, qui avait juré de ne jamais répudier sa femme, et qui l'avait surprise en adultère avec son gendre. Des femmes perdues, pour se soustraire, par le titre et la prérogative de matrones, aux peines sanctionnées par les lois, avaient pris le parti de se donner pour entremetteuses[1]. Les plus libertins d'entre les jeunes gens des deux ordres, voulant échapper au sénatus-consulte qui leur interdisait de figurer sur la scène et dans l'arène, subissaient volontairement l'infamie d'un jugement flétrissant. Tibère les exila les uns et les autres, pour qu'ils ne pussent éviter la loi par un pareil subterfuge. Il ôta le laticlave à un sénateur pour s'être retiré à la campagne vers les calendes de juillet, afin de louer, une fois le terme

1. Voyez Tacite, *Annales*, II, 35.

passé, une maison à la ville, à meilleur marché. Il ôta la questure à un autre pour avoir répudié le lendemain la femme qu'il avait tirée au sort la veille.

XXXVI. Il interdit les cérémonies étrangères, les rites égyptiens et juifs[1], en forçant ceux qui observaient ces pratiques superstitieuses à brûler leurs vêtements religieux avec tout l'attirail de leur culte. Il répartit la jeunesse juive dans des provinces d'un climat rigoureux[2], sous prétexte de l'enrôler. Le reste de la nation, ainsi que ceux qui suivaient des sectes semblables, furent bannis de Rome, sous peine d'un esclavage perpétuel s'ils refusaient d'obéir. Il expulsa aussi les astrologues[3]; mais, comme ils le suppliaient et promettaient de renoncer à leur art, il leur pardonna.

XXXVII. Avant tout, il eut soin que la paix ne fût point troublée par les brigandages, les vols et la licence des séditions. Il disposa dans l'Italie des postes militaires plus nombreux qu'à l'ordinaire. Il établit à Rome un camp pour y renfermer les cohortes prétoriennes errantes jusqu'alors et disséminées dans divers quartiers[4]. Il réprima sévèrement les tumultes populaires, et s'appliqua à les prévenir. Un meurtre ayant été commis au théâtre à la suite d'une querelle, il bannit les chefs des factions et les acteurs qui y avaient donné lieu[5], sans que les prières du peuple pussent jamais le décider à les rappeler. La populace de Pollentia[6] avait retenu sur le Forum le convoi d'un général

1. « On s'occupa aussi de purger l'Italie des superstitions égyptiennes et judaïques. En vertu d'un décret du sénat, quatre mille affranchis, souillés de ces impiétés, et en âge de porter les armes, furent envoyés en Sardaigne pour y réprimer les brigandages. » — Tacite, *Annales*, II, 45.

2. En Sardaigne.

3. « On rendit des sénatus-consultes pour chasser de l'Italie les astrologues et les magiciens. » — Tacite, *Annales*, II, 32.

4. Ce fut Séjan qui fut chargé de ce soin. « Séjan donna de la force à la préfecture, qui était faible avant lui, en réunissant dans un seul camp les cohortes dispersées par la ville, afin qu'elles pussent recevoir ses ordres en même temps, et que le nombre, la force et l'habitude de se voir leur donnassent confiance en elles-mêmes et fissent trembler les autres. » — Tacite, *Annales*, IV, 1.

5. L'an de Rome 775, suivant Dion; — 776, suivant Tacite.

6. Pollentia, ville de Ligurie.

des triaires, et ne l'avait laissé partir qu'après avoir arraché par force aux héritiers une somme d'argent pour un spectacle de gladiateurs. Tibère fit partir une cohorte de Rome, une autre du royaume de Cottius [1], sans leur dire le motif de ce déplacement; puis, les lançant tout à coup dans la ville par différentes portes, les armes à la main et au bruit des trompettes, il jeta pour toujours dans les fers la plus grande partie du peuple et des décurions. Il abolit partout l'usage du droit d'asile [2]. Les habitants de Cyzique s'étaient portés à des violences sur des citoyens romains: il leur ôta en masse la liberté qu'ils avaient méritée dans la guerre de Mithridate [3]. Il étouffa par ses lieutenants les soulèvements ennemis, sans entreprendre dans la suite aucune expédition; et encore ne le fit-il qu'avec hésitation et par nécessité. Il contint dans le devoir les rois ennemis et suspects, plutôt par des menaces et des plaintes que par la force. Il en attira quelques-uns auprès de lui par des flatteries et des promesses, et les y retint: tels sont le Germain Moroboduus [4], le Thrace Rhascupolis, le Cappadoce Archélaüs [5], dont le royaume fut même réduit en province romaine.

XXXVIII. Après son avénement, il fut deux ans entiers sans mettre le pied hors de Rome: dans la suite, il ne s'absenta que pour aller dans les villes voisines, et encore ne dépassa-t-il jamais Antium. Ses absences étaient rares et ne duraient que peu de jours, quoiqu'il eût annoncé souvent qu'il visiterait aussi les provinces et les armées. Chaque année, il faisait les préparatifs de son départ [6], rassemblait des équipages, disposait des relais dans les villes municipales et les colonies; enfin il souffrit que l'on

1. Cottius, roi de l'Italie septentrionale, qui a donné son nom aux Alpes Cottiennes.

2. Sur les lieux d'asile, voyez Tacite, *Annales*, III, 60.

3. Auguste leur avait déjà ôté la liberté (*Auguste*, ch. 67), puis il la leur avait rendue, l'an de Rome 739.

4. Maroboduus, roi des Marcomans; abandonné par les siens, il se rendit à Tibère, qui lui donna Ravenne pour résidence.

5. C'est lui que Tibère avait défendu dans sa jeunesse. — Voyez ch. 8.

6. Voyez Tacite, *Annales*, I, 47; IV, 4.

fit des vœux solennels pour son voyage et son retour, en sorte qu'on l'appelait généralement, en plaisantant, *Callippides* : c'est un personnage qui courait sans cesse, sans avancer jamais au delà d'une coudée, comme le dit un proverbe grec.

XXXIX. Après la mort de ses deux fils[1] (Germanicus était mort en Syrie, et Drusus à Rome), Tibère se retira en Campanie[2]; et tout le monde pensait fermement et disait qu'il n'en reviendrait jamais, et que même il n'avait pas longtemps à vivre[3], ce qui se trouva vrai en partie; car il ne revint plus à Rome, et peu de jours après, comme il soupait près de Terracine, dans une villa nommée *la Caverne*[4], plusieurs grosses pierres se détachèrent par hasard de la voûte et écrasèrent un grand nombre de convives et des domestiques; Tibère échappa contre toute espérance.

XL. Après avoir parcouru la Campanie et fait à Capoue la dédicace du Capitole, et à Nole celle du temple d'Auguste, prétextes de son voyage, il se transporta à Caprée[5]. Ce qui lui plaisait surtout dans cette île, c'est qu'on ne pouvait y aborder que d'un côté, d'ailleurs fort étroit; des rochers d'une immense élévation et l'abîme des mers la rendaient inaccessible de toutes parts. Mais rappelé aussitôt par les prières réitérées du peuple, après le désastre

1. Germanicus mourut à Antioche l'an de Rome 772. Drusus mourut à Rome l'an de Rome 776, empoisonné par Séjan.

2. L'an de Rome 779. Tacite explique les causes diverses de cette retraite.

3. « Ceux qui savaient lire dans le ciel disaient qu'au moment où Tibère était sorti de Rome, la position des astres annonçait qu'il n'y devait plus rentrer. » — Tacite, *Annales*, IV, 68.

4. « Ils étaient à table dans une grotte naturelle, à Spelunca, campagne située entre la mer d'Amycle et les montagnes de Fundi. L'entrée de la grotte s'écroula tout à coup, et les pierres écrasèrent quelques esclaves. L'effroi fut général, et tous les convives s'enfuirent; mais Séjan, s'appuyant du genou, de la tête et des mains, s'étendit sur César, et l'abrita contre les pierres qui tombaient. » — Tacite, *Annales*, IV, 59

5. « A cette même époque, Tibère réalisa un projet médité depuis longtemps et toujours ajourné. Il partit pour la Campanie, sous prétexte d'y dédier des temples, l'un à Capoue, en l'honneur de Jupiter; l'autre à Nole, en l'honneur d'Auguste; mais, en réalité, bien décidé à ne plus vivre à Rome. » — Tacite, *Annales*, IV, 57.

arrivé à Fidènes[1], où la chute d'un amphithéâtre avait fait périr plus de vingt mille personnes dans un spectacle de gladiateurs, il passa sur le continent, et permit à tout le monde de l'approcher; et cela d'autant plus volontiers, qu'à son départ de Rome il avait défendu à qui que ce fût de l'importuner, et que, pendant tout le voyage, il avait écarté tous ceux qui venaient le trouver[2].

XLI. Revenu dans son île, il abandonna tellement le soin du gouvernement, que depuis lors il ne compléta jamais les décuries de chevaliers; qu'il ne changea ni les tribuns militaires, ni les gouverneurs des provinces[3]; qu'il laissa pendant plusieurs années l'Espagne et la Syrie sans proconsuls; qu'il permit aux Parthes de s'emparer de l'Arménie; aux Daces et aux Sarmates de ravager la Mœsie; aux Germains de ravager les Gaules, sans s'inquiéter de la honte et du péril non moindre qui en résultaient pour l'empire.

XLII. Trouvant toute liberté dans cette retraite qui le dérobait aux regards de la ville, il donna à la fois l'essor à tous ses vices, qu'il avait longtemps mal dissimulés. Je vais les rapporter séparément depuis leur origine. Dans les camps, quand il ne faisait encore que ses premières armes, on l'appelait, à cause de sa passion pour le vin[4], *Biberius* au lieu de Tibérius, *Caldius* au lieu de Claudius, *Mero* au lieu de Néro. Plus tard, devenu empereur, à l'époque même où il prétendait réformer les mœurs publiques, il passa une nuit et deux jours consécutifs à faire bonne chère et à boire en compagnie de Pomponius Flaccus[5] et de L. Pison[6] : à l'un il confia sur-le-champ la pro-

1. L'amphithéâtre s'écroula, et cinquante mille personnes furent tuées et blessées.
2. Voyez Tacite, *Annales*, IV, 67.
3. « Tibère avait l'habitude de garder les mêmes hommes au pouvoir, et de les laisser la plupart, jusqu'à la fin de leur vie, dans les mêmes commandements militaires, dans les mêmes administrations. » — Tacite, *Annales*, I, 80.
4. « Dès sa jeunesse, Tibère avait beaucoup de penchant à la boisson. » — Pline, *Hist. nat.*, XIV.
5. Pomponius Flaccus, consul l'an de Rome 779; gouverneur de la Mœsie l'an 772.
6. L. Pison mourut l'an de Rome 785. Tacite et Sénèque sont d'accord

vince de Syrie, à l'autre la préfecture de Rome, en déclarant dans la lettre de nomination « qu'ils étaient ses amis les plus chers, ses amis de toutes les heures. » Sestius Gallus, vieillard débauché et prodigue, autrefois noté d'infamie par Auguste, venait d'être, peu de jours auparavant, réprimandé devant le sénat par Tibère : celui-ci le prévint qu'il irait souper chez lui, à condition qu'il ne changerait et ne retrancherait rien à sa manière ordinaire, et qu'on serait servi par des jeunes filles toutes nues. Aux candidats les plus distingués qui briguaient la questure, il préféra l'homme le plus inconnu, pour avoir vidé à table une cruche de vin à sa santé. Il donna deux cent mille sesterces à Asellius Sabinus, pour avoir composé un dialogue où le champignon, le bec-figue, l'huître et la grive se disputaient la prééminence. Il établit une nouvelle charge, l'intendance des plaisirs, qu'il confia à T. Cæsonius Priscus, chevalier romain.

XLIII. Dans sa retraite de Caprée, il se ménagea même un boudoir, théâtre de ses débauches secrètes : là il rassemblait de toutes parts des troupes de jeunes filles et de mignons, et des inventeurs d'accouplements monstrueux, qu'il appelait spinthries[1], pour que, se tenant entrelacés et formant une triple chaîne, ils se prostituassent mutuellement devant lui, de manière à ranimer ses désirs languissants. Il avait fait disposer en plusieurs endroits des chambres ornées de tableaux et de statuettes représentant les scènes et les figures les plus lascives, et meublées des livres d'Éléphantis, afin qu'on ne manquât pas de modèles pour les postures qu'on avait ordre de prendre. Dans les forêts et les bois d'alentour, il consacra des asiles à Vénus, et distribua dans les antres et dans le creux des rochers des groupes formés par la jeunesse des deux sexes, habillée en sylvains et en nymphes : aussi l'appelait-on hautement et communément *Caprinéen,* du nom de son île.

pour louer le zèle et la modération dont il fit preuve comme préfet de Rome.

1. « On inventa des mots jusqu'alors inconnus : les *salles des siéges* et les *spintries*, pour exprimer l'obscénité du lieu ou les raffinements infinis du vice. » — Tacite, *Annales*, VI

XLIV. Il se couvrit d'une infamie plus grande encore et plus hideuse ; à peine peut-on la rapporter et l'entendre, bien loin d'y ajouter foi. Il dressait dit-on, des enfants dans l'âge le plus tendre, et qu'il appelait *ses petits poissons*, à s'ébattre et à jouer entre ses cuisses tandis qu'il nageait, et à le lécher et à le mordre doucement; il apprenait à d'autres enfants plus forts, mais non encore sevrés, à lui prendre la verge, comme ils eussent fait du sein de leur nourrice: genre de débauche auquel le portaient sans doute son âge et ses inclinations. Aussi quelqu'un lui ayant légué un tableau de Parrhasius, où Atalante est représentée prêtant complaisamment sa bouche à Méléagre, et ayant stipulé que, si le sujet l'effarouchait, il recevrait à la place un million de sesterces, non-seulement il préféra le tableau, mais encore il le plaça solennellement dans sa chambre à coucher. On rapporte aussi que dans un sacrifice, épris tout à coup de la beauté de celui qui présentait l'encens, il attendit à peine que la cérémonie fût achevée pour faire violence à ce jeune homme et à son frère qui jouait de la flûte, et qu'après il leur fit casser les jambes, parce qu'ils se reprochaient mutuellement leur infamie.

XLV. Il se jouait aussi de la vie des femmes, même les plus illustres, comme on put le voir par la mort de Mallonia : il se la fit amener, et comme elle refusait obstinément de céder à ses désirs, il la livra aux délateurs ; pendant l'accusation, il ne cessa de lui demander « si elle ne se repentait pas; » mais Mallonia, quittant le tribunal, s'enfuit chez elle, et se tua après avoir hautement taxé d'impureté la bouche de ce vieillard velu et dégoûtant. Voilà pourquoi, aux jeux suivants, on accueillit avec de grands applaudissements ce vers d'une Atellane, qui fit fortune :

« Le vieux bouc lèche les parties naturelles des chèvres. »

XLVI. Économe et attaché à l'argent[1], il fournissait des

1. Tacite, au contraire, dit qu'il était généreux, et qu'il garda cette vertu quand il avait perdu toutes les autres.

vivres à ses compagnons de voyages et d'expéditions, sans leur donner jamais de salaire. Il ne leur fit qu'une seule libéralité pour plaire à son beau-père, lorsqu'il les répartit, suivant leur dignité, en trois classes : il distribua six cents sesterces à la première; quatre cents à la seconde, et deux cents à la troisième, composée de ceux qu'il appelait non les amis, mais les bienvenus.

XLVII. Sous son règne, on ne vit s'élever aucun monument somptueux; les seuls travaux qu'il avait entrepris, le temple d'Auguste et les réparations du théâtre de Pompée[1], restèrent inachevés après tant d'années. Il ne donna non plus aucun spectacle, et assista rarement à ceux que d'autres donnaient; il craignait qu'on ne lui adressât quelque demande, surtout depuis qu'il avait été forcé d'affranchir le comédien Actius. Il soulagea la misère de quelques sénateurs, et pour ne pas en secourir un grand nombre, il déclara qu'il n'aiderait que ceux qui auraient prouvé au sénat la légitimité de leur détresse[2]. La modestie et la pudeur les empêchèrent ainsi pour la plupart de réclamer; de ce nombre était Hortalus[3], petit-fils de l'orateur Hortensius, qui, malgré une fortune très-médiocre, s'était marié pour plaire à Auguste, et avait eu quatre enfants.

XLVIII. Il ne fit de largesses publiques que deux fois: l'une[4], lorsqu'il prêta au peuple cent millions de sesterces pour trois ans, et sans intérêt; et l'autre[5], lorsqu'il indem-

1. « Il n'avait, d'ailleurs, durant tout son règne, élevé que deux monuments publics : un temple à Auguste, et la scène du théâtre de Pompée. » — Tacite, *Annales*, VI, 45.

2. « Combien de fois, appuyé de l'assentiment du sénat, ne vint-il pas au secours des sénateurs, dont la fortune était insuffisante. » — Velléius, II, 129. « Il augmenta le revenu de quelques sénateurs. » — Tacite, *Annales*, II, 37.

3. « On s'étonna qu'il eût accueilli avec tant de dureté les prières d'Hortalus, jeune homme d'une naissance illustre, dont la pauvreté était connue. C'était le petit-fils de l'orateur Hortensius, et le divin Auguste, en lui accordant un million de sesterces, l'avait engagé à prendre femme, à donner des rejetons à une famille illustre qui allait s'éteindre. » — Tacite, *Annales*, II, 37.

4. Voyez Tacite, *Annales*, VI, 16, 17.

5. L'an de Rome 780. Neuf ans plus tard, au rapport de Tacite, un incendie terrible consuma la partie du cirque voisin de l'Aventin, et l'Aventin même. Ce

nisa quelques propriétaires des maisons isolées incendiées sur le mont Célius. Le premier de ces bienfaits il fut contraint de l'accorder aux prières du peuple que pressait le besoin d'argent; il avait d'ailleurs ordonné par un sénatus-consulte que les usuriers placeraient les deux tiers de leur patrimoine en fonds de terre, et que les débiteurs payeraient les deux tiers de leurs dettes en argent comptant. L'autre bienfait lui fut arraché par le malheur des temps; et néanmoins il le fit sonner si haut, qu'il voulut changer le nom du mont Célius, et l'appeler mont d'Auguste. Quant aux soldats, depuis qu'il eut doublé les legs inscrits dans le testament d'Auguste[1], il ne leur fit jamais aucune largesse, sauf mille deniers qu'il distribua aux prétoriens, pour ne s'être pas prêtés aux vues de Séjan[2], et quelques présents aux légions de Syrie, parce qu'elles seules n'avaient rangé aucun portrait de Séjan parmi leurs enseignes[3]. Il n'accorda aussi que fort rarement des congés aux vétérans, comptant sur leur mort, conséquence de leur vieillesse, et sur l'économie, qui résulterait pour lui de leur mort. Les provinces elles-mêmes n'éprouvèrent pas sa libéralité, excepté l'Asie, dont plusieurs villes avaient été renversées par un tremblement de terre[4].

XLIX. Quelque temps après il eut recours même aux rapines. C'est un fait notoire que l'augure Cn. Lentulus, qui possédait une immense fortune, prit la vie en dégoût à force de crainte et d'angoisse, et fut contraint par lui à le déclarer son unique héritier; que Lépida[5], femme d'une haute naissance, fut condamnée pour plaire à Quirinus, personnage consulaire, fort riche et sans enfants, qui, après vingt ans de divorce, accusait sa femme d'avoir autrefois

désastre tourna à la gloire de Tibère, qui paya le prix des maisons incendiées. Il dépensa là cent millions de sesterces.

1. Le legs d'Auguste fut acquitté et doublé, pour apaiser la révolte des soldats en Germanie.

2. Voyez Dion, LVIII, 18.

3. Sur les honneurs accordés à Séjan, voyez Tacite, *Annales*, III, 72; IV, 2.

4. « Cette année-là (770 de Rome), douze villes importantes d'Asie furent renversées par un tremblement de terre. » — Tacite, *Annales*, II, 47.

5. L'an de Rome 773. — Voyez Tacite, *Annales*, III, 22.

voulu l'empoisonner; que les principaux citoyens des Gaules, des Espagnes, de la Syrie et de la Grèce virent leurs biens confisqués sur de si frivoles et si absurdes prétextes, qu'on ne trouva rien à reprocher à quelques-uns d'entre eux, sinon qu'ils avaient une partie de leur fortune en numéraire[1]; que beaucoup de villes et de particuliers perdirent leurs anciens priviléges, le droit d'exploiter les mines et de percevoir les impôts; que Vonon, roi des Parthes, qui, chassé par ses sujets, s'était réfugié à Antioche avec d'immenses trésors sous la sauvegarde du peuple romain, fut dépouillé traîtreusement et assassiné.

L. Son aversion pour ses proches éclata d'abord contre son frère Drusus, dont il fit voir une lettre, où celui-ci lui proposait de forcer Auguste à rétablir la liberté[2]; puis elle éclata contre les autres. Bien loin de témoigner à sa femme Julie[3], toujours en exil, quelques égards ou quelque sentiment humain, ce qui est la moindre chose, il lui défendit de sortir de chez elle, et de voir qui que ce fût, quoique Auguste lui eût donné une ville pour prison; il lui ôta même le pécule que son père lui avait accordé, et la pension annuelle qu'il lui fournissait, en faisant mine de respecter le droit public, parce que Auguste n'avait rien stipulé sur ce point dans son testament. Il prit en dégoût sa mère Livie[4], qu'il accusait de s'arroger une part d'autorité égale à la sienne, s'éloigna d'elle, et évita de l'entretenir longtemps et en particulier, pour ne pas paraître se conduire par ses conseils, qu'il avait néanmoins coutume de réclamer souvent et de suivre. Il s'indigna même qu'on eût proposé dans le sénat d'ajouter à son titre de fils d'Auguste celui de fils de Livie. Aussi ne souffrit-il point qu'on l'appelât *Mère de la patrie*, ni qu'on l'honorât d'aucune distinction publique. Il l'avertit même fréquemment

1. Une loi défendait de posséder plus de quinze mille drachmes en argent ou en or.

2. « Drusus laissait un grand souvenir chez le peuple romain, et l'on pensait que, maître de l'empire, il aurait rétabli la liberté. » — Tacite, *Annales*, I, 33.

3. Voyez Tacite, *Annales*, I, 53. Julie mourut l'an de Rome 767.

4. Voyez Tacite, *Annales*, I, 14; — Dion, LVII, 12.

« de ne pas s'occuper d'affaires graves, et qui ne convenaient pas à une femme ; » surtout quand il l'eut vue, dans un incendie auprès du temple de Vesta, se mêler au peuple et aux soldats, et les exhorter à combattre le feu avec ardeur, comme elle avait coutume de le faire du vivant de son mari.

LI. Il en vint bientôt après jusqu'à la haine ; voici, dit-on, pour quel motif. Comme elle le pressait d'inscrire au nombre des juges un homme qui avait obtenu le droit de cité, il déclara qu'il ne l'inscrirait que si elle lui laissait mettre sur le rôle, « que cette faveur lui avait été extorquée par sa mère. » Livie, irritée, alla chercher dans ses archives et lut à haute voix un billet qu'Auguste lui avait adressé autrefois, et où il parlait de l'humeur dure et intraitable de Tibère. Celui-ci fut indigné qu'elle eût si longtemps gardé cette lettre en réserve, et qu'elle la lui eût représentée avec tant d'amertume. On croit même que ce fut là surtout ce qui le détermina à se retirer à Caprée. Pendant les trois années entières qu'il passa loin de sa mère, il ne la vit qu'une seule fois, et pendant quelques heures ; lorsqu'ensuite elle tomba malade, il s'abstint de la visiter, et, quand elle mourut, il tarda si longtemps à venir, tout en annonçant son arrivée, que le cadavre était corrompu et infect le jour des funérailles ; il défendit qu'on lui rendit les honneurs divins, comme si elle-même l'eût ordonné [1]. Il ne tint non plus aucun compte de son testament, et acheva en peu de temps la ruine de tous ses amis, même de ceux à qui elle avait confié le soin de ses funérailles ; un d'eux, de l'ordre équestre, fut condamné au travail de la pompe.

LII. Il n'avait la tendresse d'un père ni pour son propre fils Drusus, ni pour son fils adoptif Germanicus. Il haïssait les vices de Drusus [2], qui avait, en effet, un cœur lâche et

1. « Ses funérailles furent simples, et son testament resta longtemps sans effet... Tibère restreignit, comme par modestie, les honneurs que le sénat avait prodigués à Augusta, et ajouta que l'apothéose ne serait point décernée ; car elle-même l'avait ainsi voulu. » — *Annales*, v, 1 et 2.

2. Voyez Dion, LVII, 14. Tacite dit que Drusus aimait la vue du sang.

une conduite trop relâchée; aussi ne fut-il pas très-affecté de sa mort. Presque aussitôt après ses funérailles, il reprit ses occupations habituelles, et ne suspendit pas plus longtemps le cours de la justice. Bien plus, les députés de Troie étant venus un peu tard pour le consoler, il leur répondit en riant, comme si le souvenir de sa douleur était déjà effacé, « que lui aussi les plaignait d'avoir perdu un aussi grand citoyen qu'Hector. » Il se montra jaloux de Germanicus, au point de rabaisser ses exploits au niveau d'actes inutiles, et d'incriminer ses plus glorieuses victoires comme préjudiciables à la république. Il se plaignit dans le sénat que ce prince fût allé, sans le consulter, à Alexandrie, à cause d'une famine excessive et subite[1]. On croit même qu'il se servit de Cn. Pison, gouverneur de Syrie, pour le faire périr[2], et que Pison, accusé bientôt après de ce crime[3], aurait produit les ordres de Tibère, s'ils ne lui avaient pas été donnés sous le sceau du secret. Voilà pourquoi on écrivit en beaucoup d'endroits, et on cria souvent pendant la nuit : « Rends-nous Germanicus[4]. » Tibère lui-même confirma ce soupçon, par la suite, en persécutant cruellement la femme et les enfants de Germanicus.

LIII. Agrippine lui ayant fait quelques plaintes un peu libres après la mort de son mari, il la prit par la main, et lui citant un vers grec : « Si vous ne régnez pas, lui dit-il, ma chère fille, vous croyez qu'on vous fait tort[5]. » Depuis, il ne daigna plus lui parler. Un jour, elle n'osa pas goûter aux fruits qu'il lui avait présentés à table; dès lors, il cessa de l'inviter, sous prétexte qu'elle l'accusait de vouloir l'empoisonner. Mais toute cette scène avait été arrangée à l'avance[6]: il devait lui offrir ces fruits pour l'éprouver, et

1. Voyez Tacite, *Annales*, II, 59.
2. Voyez Tacite, *Annales*, II, 69.
3. Pison fut trouvé la gorge traversée, avec une épée par terre auprès de lui.
4. Sur l'affection des Romains pour Germanicus, et leurs regrets après sa mort, voyez Tacite, *Annales*, II, 82; — Montesquieu, *Grandeur*, XIV.
5. Voyez Tacite, *Annales*, IV, 52.
6. Par Séjan, au rapport de Tacite.

elle devait se garder d'une mort certaine. En dernier lieu[1], il l'accusa de vouloir se réfugier tantôt aux pieds de la statue d'Auguste, tantôt au milieu des légions, et la relégua dans l'île Pandataria; et comme elle l'injuriait, il lui fit arracher à coups de fouets un œil par un ceinturion. La voyant résolue à se laisser mourir de faim, il la força à ouvrir la bouche et à avaler de la nourriture; mais elle persista, et finit par mourir. Alors il poursuivit sa mémoire des plus odieuses calomnies[2], et fut d'avis de mettre le jour de sa naissance au nombre des jours néfastes. Il prétendit même qu'on lui sût gré de ne pas l'avoir étranglée et jetée aux gémonies; et il souffrit qu'on fît un décret pour le remercier d'une pareille clémence et consacrer un don en or à Jupiter Capitolin.

LIV. Après la mort de ses enfants[3], il lui restait de Germanicus trois petits-fils, Néron, Drusus et Caïus, et de Drusus un seul nommé Tibère; il recommanda au sénat les deux aînés de Germanicus, Néron et Drusus[4]; et le jour où ils prirent la robe virile fut signalé par des largesses faites au peuple. Mais lorsqu'il sut qu'au commencement de l'année on avait fait des vœux publics pour leur conservation, il représenta au sénat « que de pareils priviléges ne devaient être accordés qu'au mérite éprouvé et à la maturité de l'âge[5]; et dès lors, révélant les sentiments intimes de son âme, il mit ces jeunes princes en butte aux accusations de tous; puis, employant différentes perfidies pour les exciter à des invectives qui lui étaient dénoncées, il les accusa dans une lettre pleine de fiel, où il entassa mille imputations odieuses, et, lorsqu'on les eut déclarés ennemis publics, il les fit périr par la faim, Néron dans

1. Voyez Tacite, *Annales*, IV, 67.
2. Voyez Tacite, *Annales*, VI, 25.
3. Drusus et Germanicus.
4. Voyez Tacite, *Annales*, III, 29; IV, 4.
5. « Tibère souffrit impatiemment qu'on élevât ces jeunes hommes jusqu'au niveau de sa vieillesse... dans le sénat, il fit un discours pour avertir qu'on eût à se garder désormais d'exalter par des honneurs prématurés l'orgueil dans des esprits jeunes et légers. » — Tacite, *Annales*, IV, 17.

l'île Pontia[1], et Drusus au pied du mont Palatin. On croit que Néron fut contraint à se donner volontairement la mort, en voyant le bourreau, envoyé comme sur l'ordre du sénat, lui montrer le lacet et le croc; pour Drusus, on le priva de nourriture[2], au point qu'il essaya de manger la bourre de son matelas. Leurs restes à tous deux furent tellement dispersés, qu'on eut peine plus tard à les recueillir.

LV. Tibère s'était associé, outre ses anciens amis et familiers, vingt des premiers citoyens de Rome, comme pour lui servir de conseillers dans les affaires publiques[3]. C'est à peine s'il laissa à deux ou trois la vie sauve; il fit périr tous les autres sous différents prétextes, entre autres Séjan, dont la ruine entraîna celle de beaucoup de citoyens[4]. Il l'avait élevé au faîte de la puissance, non pas tant par amitié que pour l'employer à perdre par ses artifices les enfants de Germanicus, et à assurer l'empire, après lui, au petit-fils qui lui restait de Drusus[5].

LVI. Il ne se montra pas plus doux à l'égard des Grecs, ses commensaux, dont la société lui plaisait particulièrement. Il demanda un jour à un certain Zénon, qui mettait de la recherche dans son langage, quel était ce dialecte plein d'affectation. Zénon répondit que c'était le dialecte dorien; et Tibère l'exila à Cinare, pensant qu'il avait voulu lui reprocher son ancien séjour à Rhodes, parce qu'à Rhodes on parle le dialecte dorien. Comme il avait coutume de proposer à table différentes questions puisées dans ses lectures quotidiennes, et qu'il sut que le grammairien Séleucus s'informait auprès de ses domestiques des auteurs qu'il lisait journellement, et se trouvait ainsi bien préparé, il commença par l'éloigner de sa personne, puis le força même à se donner la mort.

1 Pontia, île voisine de Pandataria, où avait été reléguée Agrippine.

2. « Bientôt c'est Drusus qui meurt, après avoir prolongé sa vie jusqu'au neuvième jour, à l'aide des plus vils aliments, en mangeant la bourre de son lit. » — Tacite, *Annales*, VI, 23.

3. Voyez Dion, LVII, 7.

4. Séjan périt l'an de Rome 784.

5. Tibère, mis à mort plus tard par Caligula.

LVII. Son naturel féroce et impassible perça dès l'enfance. Son maître de rhétorique, Théodore Gadarée[1], parut le premier l'avoir deviné avec sagacité et l'avoir caractérisé parfaitement, lorsqu'il l'appelait souvent en le grondant : *de la boue détrempée dans du sang*. Mais sa cruauté éclata bien davantage quand il fut empereur, même dans les commencements, où il cherchait à gagner la faveur du peuple par une feinte modération. Un bouffon, voyant passer un cortége funèbre, avait chargé à haute voix le mort d'annoncer à Auguste « que les legs qu'il avait faits au peuple n'étaient pas encore acquittés. » Tibère se le fit amener, lui paya son dû et l'envoya au supplice, en lui recommandant de dire la vérité à son père. Peu de temps après, un chevalier romain, nommé Pompée, lui refusant quelque chose dans le sénat, il le menaça de la prison, et assura « que d'un Pompée il en ferait un Pompéien : » plaisanterie cruelle sur le nom de l'homme et la mauvaise fortune du parti.

LVIII. Vers la même époque, un préteur lui demandant s'il fallait recevoir les accusations de lèse-majesté, il répondit qu'il fallait appliquer les lois[2]; et il les appliqua avec la dernière rigueur. Quelqu'un avait ôté la tête d'une statue d'Auguste pour en mettre une autre. L'affaire fut portée au sénat ; et, comme il y avait doute, on eut recours à la torture. L'accusé ayant été condamné, cette espèce de crime prit peu à peu une telle extension qu'on encourut la peine capitale pour avoir frappé un esclave ou changé de vêtements auprès de la statue d'Auguste, pour être entré dans des latrines ou dans un mauvais lieu avec une pièce de monnaie ou un anneau portant l'empreinte de ses traits, pour avoir blâmé verbalement quelqu'une de ses paroles ou de ses actions. Enfin, on fit mourir un citoyen qui s'était laissé rendre des honneurs dans sa colonie le

1. C'est pendant son séjour à Rhodes que Tibère avait pris des leçons de Théodore Gadarée.

2. « Le préteur P. Macer lui ayant demandé si l'on recevrait les accusations de lèse-majesté, en eut cette réponse : Qu'il fallait exécuter les lois. » — Tacite, *Annales*, I, 72 ; — Dion, LVII, 19

même jour qu'on en avait rendus autrefois à Auguste.

LIX. Tibère commit beaucoup d'autres actions cruelles et atroces, sous prétexte de sévérité et de réforme des mœurs, mais, en effet, pour suivre son penchant naturel. Aussi fit-on courir des distiques[1] où l'on flétrissait les maux présents et où l'on annonçait les maux à venir :

Dur et inhumain : faut-il dire tout en deux mots?
Que je meure, si ta mère peut t'aimer.

—

Tu n'es pas chevalier. Pourquoi? tu n'as pas cent mille sesterces,
A tout compter; et tu vis en exil à Rhodes.

—

Tu as changé l'âge d'or de Saturne, César:
Tant que tu vivras, nous aurons l'âge de fer

—

Il dédaigne le vin, parce qu'il est maintenant altéré de sang.
Il le boit avec la même avidité qu'il a bu auparavant le vin pur.

—

Romain, vois Sylla heureux pour lui, mais non pour toi :
Vois aussi Marius, si tu veux, mais après son retour;
Et Antoine, excitant les guerres civiles,
Les mains souillées de plus d'un meurtre:
Et dis : C'est fait de Rome; il régnera en versant des flots de sang
Celui qui revient de l'exil pour régner.

Tibère voulait d'abord qu'on attribuât ces vers à des hommes qui ne pouvaient se soumettre aux remèdes qu'il employait, et qu'on les regardât moins comme l'expression de leurs sentiments vrais que de la haine et du dépit; et il disait souvent : « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils m'approuvent. » Mais bientôt il fit voir qu'on n'avait dit que trop vrai.

LX. Peu de jours après son arrivée à Caprée, dans un moment où il était seul, un pêcheur lui avait présenté à

1. « Tibère fut irrité par des vers, dont les auteurs, restés inconnus, attaquaient sa cruauté, son orgueil et sa mésintelligence avec sa mère. » — Tacite, *Annales*, I, 72.

l'improviste un énorme surmulet : il lui fit frotter le visage avec le même poisson, effrayé qu'il était de ce que ce pêcheur se fût glissé jusqu'à lui par le derrière de l'île en grimpant sur des rochers escarpés. Comme le patient se félicitait de ne lui avoir pas offert une grosse langouste qu'il avait également prise, il ordonna aussi de lui déchirer le visage avec la langouste. Il punit de mort un soldat prétorien, pour avoir volé un paon dans un verger. En voyage, la litière qui le portait s'étant trouvée embarrassée dans des ronces, il terrassa et pensa faire mourir sous le fouet le centurion des premières cohortes, chargé des fonctions de piqueur.

LXI. Bientôt après il s'abandonna à toute espèce de cruautés, et les occasions ne lui manquaient pas, puisqu'il poursuivait d'abord les amis de sa mère, puis ceux de ses petits-fils, de sa bru, enfin ceux de Séjan et même leurs simples connaissances. C'est après la mort de celui-ci[1] qu'il se montra le plus cruel ; ce qui fit voir que Séjan excitait moins sa fureur qu'il ne lui fournissait les occasions qu'il recherchait. Cependant Tibère, dans les mémoires courts et abrégés qu'il a composés sur sa vie, a osé écrire « qu'il avait puni Séjan parce qu'il avait découvert combien il était furieux contre les enfants de Germanicus, son fils ; » et pourtant il fit périr l'un d'eux, lorsque Séjan lui était déjà devenu suspect, et l'autre[2], lorsque sa ruine était consommée. Il serait trop long d'énumérer ses cruautés une à une : il suffira d'en donner une idée générale. Il ne se passa point un seul jour, sans en excepter même ceux consacrés à la religion et aux devoirs pieux, qui ne fût marqué par des exécutions. On sévit même au commencement de la nouvelle année : bien des citoyens furent accusés et condamnés avec leurs femmes et leurs enfants. Il était défendu à leurs proches de les pleurer[3] ; de

1. Voyez Dion, LVIII, 14.

2. Séjan périt l'an de Rome 784. L'année précédente avait été tué Neron; Drusus périt l'an 736.

3. « Il n'était pas même permis aux parents, aux amis des morts, de se tenir

brillantes récompenses furent décernées aux accusateurs, quelquefois même aux témoins[1]. Tout délateur était cru sur parole; toute accusation entraînait la mort[2]; quelques mots, les plus simples, étaient criminels. On reprocha à un poëte d'avoir injurié Agamemnon[3] dans une tragédie; on reprocha à un historien[4] « d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. » Les auteurs furent punis, leurs ouvrages supprimés, quoiqu'ils les eussent publiés plusieurs années auparavant avec l'approbation d'Auguste, qui en avait entendu la lecture. Parmi les prisonniers, il y en eut à qui l'on refusa non-seulement la consolation de l'étude, mais aussi la faculté de se voir et de s'entretenir. Plusieurs, appelés en justice pour plaider leur cause, se frappèrent eux-mêmes dans leur demeure, sûrs qu'ils étaient d'être condamnés, pour se soustraire aux tourments et à l'ignominie[5]; d'autres avalèrent du poison en plein sénat; mais on bandait leurs plaies et on les traînait en prison à demi morts et palpitants. Tous ceux que l'on exécutait furent jetés aux gémonies et traînés au croc. On en compta vingt en un seul jour, et parmi eux des femmes et des enfants. Comme l'usage traditionnel ne permettait pas d'étrangler des vierges, le bourreau commençait par violer les vierges, puis les étranglait[6]. Ils voulaient mourir, et on les forçait de vivre. Car Tibère regardait la mort comme une peine si légère, qu'un des accusés, nommé Carnulius, ayant prévenu le bourreau, il s'écria : « Carnulius m'a échappé. » Un jour qu'il faisait la revue des prisonniers, un d'entre eux le pria de hâter son supplice : « Je ne suis pas encore récon-

près d'eux, de pleurer, de les regarder trop longtemps. » — Tacite, *Annales*, VI, 19.

1. Par la loi de lèse-majesté.

2. Voyez Dion, LVIII, 24.

3. Tibère prenait pour lui les invectives adressées à Agamemnon.

4. Crémutius Cordus, qui se donna la mort. — Voyez Tacite, *Annales*, IV, 34.

5. Voyez Dion, LVIII, 15.

6. C'est ce qui fait dire à Montesquieu : « Tyran subtil et cruel, Tibère détruisait les mœurs pour conserver les coutumes. »

cilié avec toi, » lui répondit-il[1]. Un personnage consulaire a raconté dans ses annales, qu'un jour, dans un festin nombreux, auquel il assistait lui-même, un nain, assis à table avec des bouffons, demanda tout à coup et à haute voix à Tibère pourquoi il laissait vivre si longtemps Paconius[2], accusé de lèse-majesté. L'empereur blâma sur le moment ce propos inconsidéré; mais, quelques jours après, il écrivit au sénat de statuer au plus tôt sur le sort de Paconius.

LXII. Sa fureur s'accrut et redoubla lorsqu'il sut à quoi s'en tenir sur la mort de son fils Drusus. Il croyait qu'il était mort de maladie et de la suite de ses excès; mais quand il sut qu'il avait été empoisonné[3] par la perfidie de sa femme Livilla[4] et de Séjan, il n'épargna à personne ni les tourments ni les supplices. Il s'occupa si exclusivement de l'instruction de cette affaire, que, lorsqu'on lui annonça l'arrivée d'un Rhodien, son hôte, auquel il avait écrit de venir à Rome, il le fit appliquer sur-le-champ à la question, comme s'il était un de ceux qu'il fallait torturer; puis, quand il eut reconnu son erreur, il ordonna de le mettre à mort, pour étouffer le bruit de cette injustice. On montre à Caprée le théâtre de ses exécutions, d'où l'on précipitait les condamnés dans la mer en sa présence, après leur avoir fait subir des tortures longues et raffinées. Une troupe de matelots recevait les victimes dans leur chute, et brisait leurs cadavres à coups de crocs et de rames, de peur qu'il ne leur restât quelque souffle de vie. Il avait imaginé, entre autres genres de cruautés, d'user d'adresse pour faire boire une grande quantité de vin à des malheureux, dont on liait ensuite la verge, pour qu'ils souffrissent à la fois par l'effet des liens et du besoin d'uriner. Si la mort ne l'eût prévenu, et si Thrasylle[5] ne l'eût décidé, par l'espoir d'une vie plus longue, à différer quel-

1. Voyez Dion, LVIII, 3 et 23.
2. M. Paconius, lieutenant de C. Silanus, proconsul d'Asie.
3. L'an de Rome 776. — Voyez Tacite, *Annales*, IV, 8.
4. Livilla, fille de Drusus, frère de Tibère et sœur de Germanicus.
5. Voyez Dion, LVIII, 27.

ques-unes de ses vengeances, on croit qu'il aurait immolé un beaucoup plus grand nombre de victimes, et qu'il n'aurait même pas épargné ses autres petits-fils : car Caius lui était suspect, et il méprisait Tibère comme le fruit d'un adultère[1]. Et cela n'a rien d'invraisemblable ; car il disait souvent « que Priam était heureux d'avoir survécu à tous les siens. »

LXIII. Au milieu de tant d'horreurs, s'il inspirait la haine et l'exécration, il vécut en proie à la terreur et aux affronts : bien des indices le prouvent. Il défendit de consulter les haruspices en secret et sans témoins. Il voulut anéantir les oracles voisins de Rome ; mais il y renonça, effrayé de la majesté des oracles de Préneste : il les avait fait transporter à Rome bien scellés dans une cassette ; ils disparurent, et ne furent retrouvés que lorque la cassette eut été rapportée dans le temple. Il n'osa pas congédier deux ou trois proconsuls auxquels il avait confié des provinces, et il les retint jusqu'à ce qu'il leur eut donné des successeurs quelques années après. Dans l'intervalle, il leur laissait leur titre et leur donnait fréquemment des ordres, qu'ils devaient faire exécuter par leurs lieutenants et leurs adjudants.

LXIV. Lorsqu'il eut fait condamner sa bru et ses petits-fils, jamais il ne les changea de résidence autrement qu'enchaînés et dans une litière fermée, avec une escorte qui empêchait les passants et les voyageurs de regarder et de s'arrêter.

LXV. Séjan conspirait ; mais Tibère, bien qu'il vît qu'on célébrait publiquement le jour de sa naissance, et qu'en plus d'un endroit on lui consacrât des statues d'or, usa, pour le renverser, de la ruse et de l'artifice plutôt que de l'autorité impériale. Et d'abord, pour l'éloigner de lui sous prétexte de l'honorer, il se l'associa dans son cinquième consulat[2], qu'il demanda dans ce dessein, quoique absent et après un long intervalle. Puis, après l'avoir abusé par

1. De sa mère Livilla avec Séjan.
2. Voyez plus haut, ch. 26.

l'espoir de son alliance[1] et de la puissance tribunitienne[2], il l'accusa inopinément dans une lettre vile et misérable[3], où, entre autres choses, il priait les sénateurs « de lui envoyer l'un des consuls, pour l'amener, malgré son grand âge, seul devant eux avec une escorte militaire. » Même alors plein de défiance, et craignant des troubles, il avait donné ordre de mettre en liberté son petit-fils Drusus, encore détenu en prison, si l'occasion le demandait, et de le placer à la tête des affaires[4]. Il tenait des vaisseaux tout prêts pour se réfugier auprès de n'importe quelles légions; et du haut d'un rocher il observait les signaux qu'il avait ordonné d'élever au loin, selon l'événement, de peur que les courriers ne tardassent trop longtemps. Mais, une fois la conjuration de Séjan étouffée, il n'en fut ni plus rassuré, ni plus ferme; et, pendant les neuf mois qui suivirent, il ne sortit pas de la maison de campagne, que l'on appelle la maison de Jupiter.

LXVI. Son âme inquiète était en outre irritée par les outrages auxquels il était en butte de toutes parts. Les citoyens condamnés l'accablaient d'injures en face ou dans des libelles qu'ils déposaient dans l'orchestre[5]. Il en était diversement affecté : tantôt la honte lui faisait désirer qu'ils restassent tous inconnus et cachés; tantôt il les méprisait, les publiait et les divulguait lui-même. Il arriva même qu'Artaban, roi des Parthes[6], le déchira dans une lettre, où il lui reprochait ses parricides, ses meurtres, sa lâcheté et ses débauches, et l'engageait à satisfaire au plus vite la haine si vive et si légitime de ses concitoyens par une mort volontaire.

1. Non-seulement il avait promis la fille de Séjan au fils de Claude, Drusus; mais il était décidé à prendre Séjan pour gendre, en lui donnant en mariage Julie, fille de Drusus, son fils.

2. Voyez Dion, LVIII, 9.

3. Une longue lettre adressée au sénat. — Voyez Juvénal, x, 68.

4. « On a dit que Macron avait reçu l'ordre, dans le cas où Séjan aurait tenté de recourir aux armes, de faire sortir Drusus de sa prison (car il était détenu dans le palais) et de le donner pour chef au peuple. » — Tacite, *Annales*, VI, 23.

5. Où était la place des sénateurs.

6. Artaban garda son royaume jusqu'au règne de Claude.

LXVII. Enfin, devenu odieux à lui-même, Tibère découvrit, peu s'en faut, tout le poids de ses maux dans une lettre[1] qui commençait ainsi : « Que vous écrirai-je, pères conscrits ? ou comment vous écrirai-je ? ou que ne vous écrirai-je pas ? que les dieux et les déesses me fassent périr plus cruellement que je ne me sens périr tous les jours, si je le sais. » Quelques-uns croient que la connaissance qu'il avait de l'avenir lui avait découvert longtemps auparavant à quel dégoût et à quelle infamie il était réservé, et que c'est pour cette raison que, lors de son avénement à l'empire, il s'était opposé avec tant d'obstination à ce qu'on l'appelât *Père de la patrie,* et à ce qu'on jurât par ses actes, de peur que, trop au-dessous de si grands honneurs, il n'en fût que plus avili. C'est du moins ce qu'on peut conclure du discours qu'il tint sur ces deux objets, lorsqu'il dit « qu'il serait toujours semblable à lui-même, et qu'il ne changerait jamais de conduite, tant qu'il jouirait de sa raison; mais que, pour l'exemple, il fallait prendre garde que le sénat s'engageât à suivre les actes d'un homme que quelque accident pouvait changer[2]. » Il disait encore : « Si jamais vous doutiez de mon caractère et de mon dévouement pour vous (et je souhaite de mourir avant de voir changer vos sentiments à mon égard), le titre de Père de la patrie n'accroîtra pas mes honneurs, tandis qu'il vous accusera ou de témérité pour me l'avoir conféré légèrement, ou d'inconstance pour avoir porté sur moi un jugement contraire. »

LXVIII. Tibère était puissant et robuste, d'une taille au-dessus de la moyenne, large des épaules et de la poitrine; il avait le reste des membres égaux et bien proportionnés jusqu'à l'extrémité des pieds. Sa main gauche était plus agile et plus forte que sa main droite; les articulations en étaient si vigoureuses qu'il perçait du doigt une pomme verte, et que d'une chiquenaude il blessait à la tête un enfant, même un jeune homme. Il avait le teint

1. Tibère écrivit cette lettre l'an 785.
2. Voyez le discours de Tibère dans Tacite, *Annales*, IV, 38.

pâle, les cheveux un peu longs sur le derrière de la tête, et couvrant même le cou, ce qui était en lui une habitude de famille. Le visage était noble, mais sujet à se couvrir de boutons, les yeux très-grands, et, chose merveilleuse, ils voyaient aussi bien la nuit que le jour[1], mais peu de temps, et quand il venait de s'éveiller; plus tard ils devenaient moins perçants. Il marchait la tête raide et inclinée en arrière, l'air morose et le plus souvent silencieux. Il ne parlait pas, ou parlait peu à ceux qui étaient près de lui, et avec beaucoup de lenteur et une certaine gesticulation des doigts pleine d'affectation. Ces habitudes désagréables et hautaines avaient été remarquées par Auguste[2], et il essaya souvent de les excuser auprès du sénat et du peuple, déclarant « que c'étaient des défauts de nature et non de caractère. » Sa santé demeura inaltérable pendant presque tout le temps de son règne, quoique, depuis l'âge de trente ans, il se fût traité à sa fantaisie, sans l'aide ni le conseil des médecins.

LXIX. Il était assez indifférent en matière de religion, à cause de son goût pour l'astrologie et de sa conviction intime que tout était régi par le destin. Cependant il avait une frayeur démesurée du tonnerre; et quand le ciel était orageux, il ne manquait pas de porter sur la tête une couronne de laurier, parce que le feuillage de cet arbre passe pour n'être jamais frappé par la foudre[3].

LXX. Il cultiva avec beaucoup de soin les lettres grecques et latines. Dans l'éloquence latine, il prit pour guide Corvinus Messala, déjà vieux, auquel il s'était attaché dans sa jeunesse; mais il obscurcissait son style à force d'affec-

1. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XI, 37. Dion prétend qu'il refusa l'empire, prétextant son âge et la faiblesse de sa vue; car s'il voyait très-bien dans les ténèbres, il voyait très-mal pendant le jour.

2. « Auguste, en demandant une seconde fois au sénat la puissance tribunitienne pour Tibère, avait lancé dans un discours, d'ailleurs à sa louange, des traits contre sa manière d'être, ses mœurs, ses principes, où il accusait en paraissant justifier. » — Tacite, *Annales*, I, 10.

3. « L'empereur Tibère, quand il tonnait, se couronnait, dit-on, de laurier, pour se préserver de la foudre. » — Pline, *Hist. nat.*, XV, 30.

tation et de purisme[1], et ce qu'il improvisait valait mieux que ce qu'il avait médité. Il composa aussi une pièce de vers lyriques intitulée : *Plaintes sur la mort de L. César*. Il fit aussi des poésies grecques, où il imita Euphorion[2], Rhianus[3] et Parthénius[4]. Ces poëtes faisaient ses délices: il plaça leurs écrits et leurs portraits dans les bibliothèques publiques, à côté des principaux auteurs anciens[5]; ce qui fut cause que la plupart des savants lui adressèrent force commentaires sur ces écrivains. Cependant il s'appliqua surtout à la mythologie avec un soin futile et ridicule; aussi éprouvait-il le savoir des grammairiens (espèce d'hommes qu'il affectionnait particulièrement, comme nous l'avons dit) par des questions ordinairement de cette espèce : « Quelle est la mère d'Hécube? Quel nom portait Achille parmi les filles de Lycomède? Que chantaient habituellement les sirènes? » Le jour qu'il entra pour la première fois dans le sénat après la mort d'Auguste, comme pour satisfaire à la fois à la piété filiale et à la religion, il sacrifia, à l'exemple de Minos, avec de l'encens et du vin, mais sans joueur de flûte, comme Minos avait fait après la mort de son fils.

LXXI. Quoiqu'il maniât la langue grecque avec aisance et facilité, il ne s'en servit pourtant pas en tout lieu; il s'en abstint surtout dans le sénat, et à tel point qu'ayant à parler de *monopole*, il commença par s'excuser d'employer un terme étranger. Un jour que, dans un décret du sénat, on lisait le mot ἔμβλημα[6], il fut d'avis de changer le terme,

1. Voyez *Auguste*, 86.

2. Euphorion de Chalcis, contemporain de Ptolémée Évergète. Cicéron lui reproche une excessive obscurité.

3. Rhianus, de Crète, contemporain d'Euphorion.

4. Parthénius, de Crète, écrivain du siècle d'Auguste.

5. C'est-à-dire ceux qui ont vécu avant Alexandre le Grand et les Ptolémées.

6. Voyez Dion, LVII, 15. Tibère avait interdit l'usage des vases d'or, sauf dans les sacrifices; et comme on ne savait si les vases d'argent avec placage en or étaient également proscrits, il voulut faire un édit à ce sujet, mais il défendit qu'on employât le mot ἔμβλημα, quoique la langue latine ne possédât aucun mot de cette signification. Or les Latins ont le mot *sigillum*, qui signifie la même chose que le grec ἔμβλημα; et puis, on s'étonne de voir Tibère repousser un mot que Cicéron n'a pas craint d'employer.

et d'y substituer un terme latin, disant que, si l'on n'en trouvait pas, il fallait exprimer la chose par une périphrase. Il défendit aussi à un soldat[1], à qui l'on demandait son témoignage en grec, de répondre autrement qu'en latin.

LXXII. Pendant tout le temps de sa retraite, il essaya deux fois[2] de revenir à Rome. La première fois, il se transporta sur une trirème jusqu'aux jardins[3] voisins de la naumachie; des soldats, rangés sur les bords du Tibre, avaient ordre d'écarter tous ceux qui venaient à sa rencontre; la seconde fois, il s'avança par la voie Appienne jusqu'à sept milles de Rome, et content d'en avoir aperçu les murailles, il revint sur ses pas sans en approcher. On n'en connut pas d'abord la raison; on sut depuis qu'il avait été effrayé par un prodige. Il faisait ses délices d'un serpent; comme il allait, suivant son habitude, lui donner à manger de sa propre main, il le trouva dévoré par des fourmis, ce qui l'avertissait d'éviter la violence de la multitude. Revenant donc en toute hâte en Campanie, il tomba malade à Astura; puis, se sentant un peu mieux, il poussa jusqu'à Circéies[4]. Pour dissimuler son indisposition, il assista à des jeux militaires, et même lança d'en haut des javelots sur un sanglier qu'on avait lâché dans l'arène; mais il se donna aussitôt un effort dans le côté; un courant d'air, qui le frappa après s'être échauffé, aggrava sa maladie. Cependant il se soutint encore quelque temps[5]; et s'étant fait transporter à Misène, il ne changea rien à son train de vie ordinaire, et ne discontinua ni ses festins ni ses autres plaisirs, autant par intempérance que par dissimulation. En effet, son médecin Chariclès[6], par-

1. Un soldat romain, sans doute.

2. La première fois, l'an de Rome 786; la seconde, l'an 788.

3. Les jardins de César.

4. Ciriéces, ville située près du promontoire de ce nom, dans le Latium.

5. « Déjà la vie, déjà les forces, tout, excepté la dissimulation, abandonnait Tibère... Après avoir très-souvent changé de résidence, il se fixa enfin au cap de Misène, dans une maison de campagne qui avait appartenu à Lucullus. » — Tacite, *Annales*, VI, 50.

6 Tacite raconte le même fait, *Annales*, VI, 50.

tant en congé, au sortir d'un repas, lui ayant pris la main pour la baiser, Tibère crut qu'il voulait lui tâter le pouls, l'engagea à rester et à s'asseoir, et prolongea le festin. Il ne se départit pas non plus de l'habitude qu'il avait de se tenir debout au milieu de la salle à manger, un licteur à ses côtés, et d'appeler par son nom chacun des convives lui faisant ses adieux.

LXXIII. Cependant, comme il avait lu dans les actes du sénat « qu'on avait renvoyé, même sans les entendre, » certains accusés, au sujet desquels il s'était contenté d'écrire sommairement qu'ils avaient été nommés par un délateur, il frémit de colère; et, croyant qu'on le méprisait, il résolut de retourner à tout prix à Caprée, n'osant rien entreprendre à la légère et hors de cet asile. Mais, retenu par les vents contraires et par le progrès de son mal, il mourut peu après dans la villa de Lucullus, dans la soixante-dix-huitième année de son âge, la vingt-troisième de son règne[1], dix-sept jours avant les calendes d'avril, sous le consulat de Cn. Acerronius Proculus et de C. Pontius Nigrinus. Il y en a qui croient que Caius lui avait donné un poison lent qui le consuma; d'autres[2], qu'au déclin d'une fièvre imprévue, on lui refusa la nourriture qu'il réclamait, plusieurs, qu'on l'étouffa sous un oreiller, lorsque, revenu à lui, il redemandait l'anneau qu'on lui avait enlevé dans une défaillance. Sénèque écrit que « Tibère, se sentant tomber en faiblesse, ôta son anneau comme pour le remettre à quelqu'un, qu'il le tint un instant, puis le passa de nouveau à son doigt, et que, tenant la main gauche fermée, il demeura longtemps immobile; que tout à coup il appela ses serviteurs, et que personne ne répondant, il se leva et tomba épuisé non loin de son lit. »

LXXIV. La dernière fois qu'on célébra le jour de sa naissance, Apollon Téménite[3], statue d'une grandeur et d'un travail merveilleux, apportée de Syracuse pour être

1. Il régna de l'an de Rome 767 à l'an 790.
2. Lisez dans Tacite le récit des derniers moments de Tibère, *Annales*, VI, 50.
3. C'est-à-dire de Téménos, endroit près de Syracuse.

placée dans la bibliothèque du nouveau temple[1], lui apparut en songe, et lui assura « qu'il ne pouvait pas faire sa dédicace. » Et, peu de jours avant sa mort, la tour du phare s'écroula à Caprée, par suite d'un tremblement de terre. A Misène, la cendre de braise et de charbons apportée pour échauffer sa salle à manger, quoique éteinte et refroidie depuis longtemps, s'enflamma tout à coup au commencement de la soirée, et brilla obstinément bien avant dans la nuit.

LXXV. La mort de Tibère causa au peuple une joie si grande, que tout le monde, à la première nouvelle de cet événement, courait par les rues, les uns criant « au Tibre, Tibère! » les autres « conjurant la Terre, mère des hommes, et les dieux mânes de n'accorder de place à son ombre que parmi les impies. » D'autres menaçaient son cadavre du croc et des gémonies, exaspérés, outre le souvenir de son ancienne cruauté, par une atrocité encore récente. Un sénatus-consulte[2] avait statué que le supplice des condamnés serait différé jusqu'au dixième jour; or, il se trouva que l'exécution de quelques malheureux tombait précisément le jour où l'on apprit la mort de Tibère. Ils imploraient la pitié publique; mais, comme en l'absence de Caïus, il n'y avait personne à qui l'on pût recourir, les gardiens, craignant de se mettre en contravention, les étranglèrent[3], et les jetèrent aux gémonies. La haine s'en accrut contre le tyran; il semblait que, même après sa mort, sa barbarie durât encore. Lorsque son corps partit de Misène, la plupart s'écrièrent « qu'il fallait plutôt le porter à Atella[4], et le brûler dans l'amphithéâtre; » mais des soldats le portèrent à Rome, et on lui fit des funérailles publiques[5].

1. Construit récemment par Auguste.

2. L'an de Rome 774. « On rendit un sénatus-consulte qui portait qu'à l'avenir les décrets ne seraient point enregistrés au trésor avant le dixième jour, et qu'on accorderait ce délai à la vie des condamnés. » — Tacite, *Annales*, III, 51; — voyez Dion, LVII, 20.

3. Dion prétend au contraire qu'ils échappèrent, sauf L. Arruntius, qui s'était ouvert les veines.

4. Atella, ville municipale entre Capoue et Naples.

5. Voyez Dion, LVIII, à la fin

LXXVI. Il avait fait, deux ans auparavant, un double testament : l'un écrit de sa main, l'autre de la main d'un affranchi ; mais tous deux sur le même modèle, et portant les sceaux des plus obscurs citoyens. Par ce testament, il instituait ses héritiers[1], par portions égales, ses petits-fils, Caïus, fils de Germanicus, et Tibère, fils de Drusus, et il les substituait l'un à l'autre. Il faisait aussi un grand nombre de legs[2], entre autres aux vestales, à tous les soldats, à chaque citoyen romain, et même, séparément, aux surveillants des quartiers de Rome.

1. Voyez Dion, LIX, 1.
2. Dion rapporte que Caligula acquitta ces legs, LIX, 2.

CAIUS CESAR CALIGULA

I. Germanicus, père de C. César, et fils de Drusus et d'Antonia la jeune[1], fut adopté par son oncle Tibère[2]; il exerça la questure cinq ans avant l'âge permis par les lois[3], et le consulat immédiatement après[4]. Envoyé à l'armée de Germanie[5], lorsqu'on annonça la mort d'Auguste, il contint avec non moins de fermeté que de piété les légions, qui toutes refusaient obstinément de reconnaître Tibère, et voulaient déférer l'empire à Germanicus[6]. Bientôt après, il vainquit les ennemis, et triompha[7]. Il fut créé ensuite consul pour la seconde fois; mais, avant d'entrer en charge, éloigné par Tibère, qui le chargea de régler les affaires de l'Orient[8], il défit le roi d'Arménie, réduisit la Cappadoce en province romaine[9], après quoi il mourut à Antioche[10]

1. « Des deux filles d'Antoine et d'Octavie, l'une épousa Domitius Ænobarbus, et l'autre, nommée Antonia, aussi célèbre par sa beauté que par sa vertu, épousa Drusus, fils de Livie et beau-fils de César. » — Plutarque, *Antoine*, 87.
2. Tibère adopta Germanicus l'an de Rome 757.
3. Il fallait avoir vingt-cinq ans pour être questeur.
4. C'est-à-dire qu'il ne passa ni par l'édilité, ni par la préture.
5. Germanicus y commandait huit légions.
6. Voyez *Tibère*, 25.
7. « Sous le consulat de Caius Cécilius et de Lucius Pomponius, le sept avant les calendes de juin, Germanicus César triompha des Chérusques, des Chattes, des Angrivariens et des autres nations qui habitent jusqu'à l'Elbe. » — Tacite, *Annales*, II, 41. Ce triomphe eut lieu l'an de Rome 770.
8. « Du reste Tibère ne s'affligea point des troubles de l'Orient. Il y trouvait un prétexte pour enlever Germanicus à ses fidèles légions, et l'exposer, dans de nouvelles provinces, à de perfides attaques et aux dangers. » — Tacite, *Annales*, II, 5.
9. Le roi Archélaüs fut amené à Rome. — Voyez *Tibère*, 37.
10. L'an de Rome 772.

dans sa trente-quatrième année, à la suite d'une longue maladie, que l'on soupçonna être causée par le poison; car, outre les taches livides qu'il avait sur tout le corps, et l'écume qui lui coulait de la bouche, son cœur fut trouvé intact parmi ses os brûlés, et telle est, croit-on, la nature du cœur que, lorsqu'il est imprégné de poison, il ne peut être consumé par le feu[1].

II. Il mourut, à ce que l'on crut, victime de la perfidie de Tibère, servi et aidé par Cn. Pison[2], qui, nommé à la même époque gouverneur de Syrie[3], et ne dissimulant pas qu'il se croyait obligé de mécontenter le père ou le fils, accabla, sans aucune mesure, Germanicus malade, des plus cruels affronts et des plus mauvais traitements. Aussi Pison, à son retour à Rome, fut-il presque mis en pièces par le peuple et condamné à mort par le sénat[4].

III. C'est un fait constant que Germanicus avait toutes les qualités du corps et de l'âme à un degré que personne n'a jamais atteint[5]: une beauté et une valeur rares, un génie éminent dans l'éloquence et dans la littérature latine et grecque, une bienveillance rare, un goût et un talent merveilleux pour se concilier la faveur publique et mériter l'amour de tous. Ses jambes grêles répondaient mal à l'ensemble de sa personne; mais elles grossirent peu à peu, grâce à l'exercice continuel qu'il prenait à cheval après ses repas. Souvent il frappa les ennemis de sa main. Il plaida des causes même après avoir triomphé; et, entre autres monuments de ses études, il a laissé des comédies grecques. Également affable à Rome et dans les camps, il entrait souvent sans licteurs dans les villes libres et al-

1. Pline soutient également cette opinion, et cite, à l'appui, le fait allégué par Suétone. — *Hist. nat.*, XI, 71.

2. Voyez *Tibère*, 52; et Tacite, *Annales*, II, 69.

3. L'an de Rome 770. « Tibère avait retiré de la Syrie Créticus Silanus, uni par alliance à Germanicus, parce que la fille de Silanus était promise à Drusus, l'aîné de ses enfants. Il avait donné cette province à Cnéius Pison, homme violent et incapable d'aucune déférence. » — Tacite, *Annales*, II, 43.

4. Voyez Tacite, *Annales*, III, 10-15.

5. Tacite et Dion sont ici d'accord avec Suétone. Velléius seul, toujours empressé de flatter Tibère, cherche à flétrir la gloire de Germanicus.

liées[1]. Partout où il découvrait des tombeaux d'hommes illustres, il offrait des sacrifices à leurs mânes. Voulant renfermer dans un seul tombeau les restes blanchis et dispersés des légions massacrées dans le désastre de Varus, il fut le premier qui entreprit de les recueillir et de les transporter de sa propre main[2]. Il se montra si doux et si débonnaire à l'égard de ses envieux, quels qu'ils fussent et quel que fût le motif de leur inimitié, que, bien que Pison cassât ses décrets[3] et vexât depuis longtemps ses clients, il ne se décida à le haïr que lorsqu'il se fut vu en butte à ses maléfices et à ses sortiléges[4]; et même alors il se contenta de renoncer publiquement à son amitié[5], suivant la coutume des ancêtres, et de confier aux siens le soin de sa vengeance, s'il lui arrivait quelque malheur[6].

IV. Il fut amplement récompensé de tant de vertus par l'estime et l'affection des siens, au point qu'Auguste (sans parler de ses autres parents), après avoir longtemps hésité s'il ne le choisirait pas pour son successeur, le fit adopter par Tibère[7]. Telle était sa popularité que, toutes les fois

1. « Il se rendit ensuite à Athènes, et afin d'honorer l'alliance d'une ville antique et fidèle, il y parut accompagné d'un seul licteur. » — Tacite, *Annales*, II, 53.

2. « On éleva un tombeau; Germanicus en posa le premier le gazon, et, par cet hommage agréable aux morts, il s'associa à la douleur des vivants. » — Tacite, *Annales*, I, 62.

3. « Germanicus, à son retour d'Egypte, trouva tous les règlements qu'il avait faits pour les légions et pour les villes tombés en désuétude ou remplacés par des règlements contraires. » — Tacite, *Annales*, II, 69.

4. « En effet on avait trouvé dans le palais, sur la terre et autour des murs, des débris de cadavres arrachés aux tombeaux, des formules d'enchantements et d'imprécations, des lames de plomb sur lesquelles était gravé le nom de Germanicus, des cendres à demi brûlées par un sang noir, et d'autres maléfices, au moyen desquels on croit que les âmes sont vouées aux divinités infernales. » — Tacite, *Annales*, II, 69.

5. « Germanicus écrit à Pison une lettre dans laquelle il renonce à son amitié. » — Tacite, *Annales*, II, 70.

6. Lisez dans Tacite le discours de Germanicus; l'historien ajoute : « Les amis jurèrent, en touchant la main du mourant, qu'ils perdraient la vie avant de renoncer à la vengeance. » — *Annales*, II, 71.

7. « Auguste voulait placer au gouvernement de Rome le petit-fils de sa sœur, Germanicus, qui avait la sympathie générale; mais, vaincu par les prières de

qu'il arrivait en quelque endroit ou en partait, la foule de ceux qui venaient à sa rencontre ou le reconduisaient lui fit, dit-on, plus d'une fois courir risque de la vie. A son retour de Germanie, après la sédition apaisée, toutes les cohortes prétoriennes allèrent au devant de lui, quoiqu'il eût été annoncé que deux seulement sortiraient de Rome, et le peuple romain, sans distinction de sexe, ni d'âge, ni de rang, se répandit sur sa route jusqu'à vingt milles de Rome.

V. Cependant les sentiments qu'il inspirait éclatèrent en témoignages beaucoup plus vifs et beaucoup plus solides lors de sa mort et après sa mort. Le jour où il rendit l'âme, les temples furent assaillis de pierres, les autels des dieux renversés; plusieurs jetèrent dans les rues leurs dieux lares, et exposèrent leurs nouveau-nés. Bien plus : on rapporte que les peuples barbares, qui étaient en guerre entre eux ou avec nous, déposèrent les armes comme dans un deuil domestique et général; il y eut des rois qui coupèrent leur barbe[1] et rasèrent la tête de leurs épouses, pour témoigner de leur extrême douleur; le roi des rois lui-même[2] s'abstint de chasser et de traiter les grands, ce qui équivaut, chez les Parthes, à la suspension de la justice.

VI. A Rome, on fut étonné et consterné à la première nouvelle de sa maladie; et comme on attendait de nouveaux courriers, vers le soir, le bruit se répandit tout à coup, sans qu'on le tînt de source certaine, que Germanicus était rétabli[3]. On courut alors de toutes parts au Capitole avec des flambeaux et des victimes, et les portes du temple furent presque brisées par les citoyens impatients de s'acquitter de leurs vœux. Tibère fut réveillé par les cris du peuple, qui se félicitait et chantait de tous côtés : « Rome est sauvée, la patrie est sauvée, Germanicus est sauvé. »

sa femme, il adopta Tibère, qui, à son tour, adopta Germanicus. » — Tacite, *Annales*, IV, 67.

1. C'était chez les peuples orientaux, entre autres chez les Hébreux, l'indice d'un deuil extrême.

2. Le roi des Parthes. Plutarque donne même ce titre au roi d'Arménie, Tigrane, à cause de sa grande puissance.

3. Voyez Tacite, *Annales*, II, 82.

Mais quand sa mort eut été annoncée officiellement, ni consolations, ni édits d'aucune sorte ne purent arrêter l'explosion du deuil public, qui se prolongea même pendant les fêtes du mois de décembre[1]. Ce qui augmenta la gloire de Germanicus et les regrets de sa perte, ce fut aussi le malheur des temps qui suivirent : tout le monde pensant avec raison que le respect et la crainte qu'il inspirait à Tibère avaient mis un frein à la cruauté que l'empereur fit bientôt éclater[2].

VII. Il épousa Agrippine, fille de M. Agrippa et de Julie, qui lui donna neuf enfants, dont deux moururent au berceau, et un troisième au sortir de l'enfance. Ce dernier était remarquable par sa gentillesse. Livie dédia son portrait, sous la figure de Cupidon, dans le temple de Vénus Capitoline, et Auguste, qui l'avait placé dans sa chambre à coucher, le baisait toutes les fois qu'il y entrait. Les autres survécurent à leur père : c'étaient trois filles, Agrippine, Drusilla, Livilla, nées dans trois années consécutives; et trois garçons, Néron, Drusus et C. César. Néron et Drusus furent déclarés ennemis publics par le sénat, sur les accusations de Tibère[3].

VIII. C. César naquit la veille des calendes de septembre[4], sous le consulat de son père et de C. Fontéius Capiton. La diversité des traditions ne permet pas de fixer le lieu de sa naissance. Cn. Lentulus Gétulicus[5] écrit qu'il est né à Tibur[6]; Pline le jeune, chez les Trévires[7], au bourg d'Ambiatin, au-dessus de Confluentes[8]; il ajoute

1. C'est-à-dire pendant les saturnales.

2. « Son caractère changea suivant les temps. Probe et irréprochable tant qu'il resta simple citoyen ou qu'il commanda sous Auguste; replié et habile à simuler des vertus pendant la vie de Germanicus... » — Tacite, *Annales*, VI, 51.

3. Voyez *Tibère*, 54.

4. L'an de Rome 765.

5. Cn. Lentulus Gétulicus, consul l'an de Rome 779, fut mis à mort l'an 792 par Caligula, pour avoir conspiré contre lui. — Voyez *Claude*, 9.

6. Tibur, très-ancienne ville du Latium, sur les deux rives de l'Anio.

7. Les Trévires, peuple de la Gaule Belgique.

8. Cette ville était ainsi nommée, à cause de sa situation au confluent de la Moselle et du Rhin ; elle s'appelle aujourd'hui Coblentz.

même pour preuve, qu'on montre en cet endroit des autels avec cette inscription : *Aux couches d'Agrippine.* Des vers, publiés peu après son avénement, marquent qu'il vint au monde dans les quartiers d'hiver des légions.

Né dans les camps, nourri au sein des combats que livrait son père:
Ce présage annonçait le prince destiné à l'empire.

Pour moi, je trouve dans les actes qu'il était né à Antium. Pline réfute Gétulicus, qu'il accuse d'avoir menti par adulation, et d'avoir voulu flatter la vanité d'un jeune prince en le faisant naître dans une ville consacrée à Hercule[1] : il a abusé, dit-il, par un audacieux mensonge, de ce que, un an environ auparavant, était né à Tibur un fils de Germanicus, nommé aussi C. César : c'est cet aimable enfant, mort prématurément, dont nous avons parlé plus haut. Le calcul des temps dément l'opinion de Pline ; car ceux qui ont écrit l'histoire d'Auguste sont d'accord pour dire que Germanicus, à l'expiration de son consulat, fut envoyé en Gaule, après la naissance de Caius. L'inscription de l'autel ne saurait confirmer l'opinion de Pline, puisque Agrippine mit au monde deux filles dans ce pays, et que le mot *puerperium* s'emploie pour toute espèce d'enfantement, sans acception de sexe ; car les anciens Romains disaient *pueras* au lieu de *puellas*, comme *puellos* au lieu de *pueros.* Nous avons aussi une lettre d'Auguste, écrite peu de mois avant sa mort à sa nièce Agrippine, au sujet de notre Caius (car il ne restait dès lors aucun autre enfant qui portât ce nom) : « Je suis convenu hier avec Talarius et Asellius qu'ils vous conduiraient, s'il plaît aux dieux, le petit Caius, le 15 avant les calendes de juin. J'envoie de plus avec lui un médecin de mes gens, et j'ai écrit à Germanicus de le retenir s'il le veut. Adieu, ma chère Agrippine ; faites en sorte de rejoindre en bonne santé votre Germanicus. » Cette lettre prouve suffisamment, ce me semble, que Caius n'a pu naître dans un pays, où on l'envoya de Rome, alors qu'il avait presque deux ans. Les

1. Voyez *Auguste*, 72.

mêmes considérations enlèvent toute autorité aux vers précités; et cela d'autant plus, qu'ils sont anonymes. Il ne reste donc plus qu'à adopter l'opinion consignée dans les actes publics; surtout puisque Caius préféra toujours Antium à toutes les résidences, à toutes les retraites, et le chérit comme le lieu de sa naissance : on raconte même que, dégoûté de Rome, il résolut d'y transporter le siége et le domicile de l'empire.

IX. Les soldats lui donnèrent en plaisantant le surnom de Caligula[1], parce qu'il était élevé parmi eux dans la tenue d'un simple légionnaire. Cette éducation lui concilia l'amour et la faveur des soldats : on le reconnut bien, lorsque, après la mort d'Auguste, il apaisa par sa seule présence les légions en tumulte et entraînées par la fureur. Elles ne se calmèrent que lorsqu'elles virent qu'on voulait l'éloigner par crainte de la sédition, et le mettre en sûreté dans la ville la plus voisine[2]. Alors seulement, touchées de repentir, elles retinrent et arrêtèrent sa voiture, et détournèrent, par leurs prières, l'odieux qui les menaçait[3].

X. Il accompagna son père dans l'expédition de Syrie. Au retour, il demeura d'abord chez sa mère; puis, quand elle eut été exilée, auprès de sa bisaïeule Livie, dont il prononça l'éloge funèbre du haut de la tribune aux harangues, ayant encore la prétexte[4]. Il passa auprès de son aïeule Antonia, d'où il fut mandé, dans sa vingtième année, à Caprée[5] par Tibère, qui, dans un seul et même jour, lui fit prendre la robe virile et couper la barbe, sans le cérémonial usité lors du noviciat de ses frères[6]. Là il

1. « Ils le nommaient Caligula, parce qu'on lui faisait porter souvent, comme pour le rendre populaire, le *caligue* qui est la chaussure du soldat. » — Tacite, *Annales*, I, 41.

2. A Trèves.

3. Voyez Tacite, *Annales*, I, 40; — Dion, LVII, 5.

4. « Caius César, son arrière-petit-fils, qui depuis parvint à l'empire, prononça son éloge à la tribune. » — Tacite, *Annales*, V, 1. — Livie étant morte l'an 782 de Rome, Caligula, qui est né en 765, était alors âgé de seize ans.

5. Voyez Tacite, *Annales*, VI, 20.

6. C'était une grande fête dans la maison paternelle que la prise de la robe virile. L'enfant déposait sa bulle d'or, qu'il suspendait au cou d'un lare, recevait

tint bon contre les manœuvres employées pour lui arracher des plaintes, et jamais il ne donna prise sur lui : on eût dit que le malheur de sa famille était effacé de son esprit, et qu'il n'était rien arrivé à aucun des siens[1]. Ce qu'il avait lui-même à souffrir, il le dévorait avec une dissimulation incroyable[2]; et il avait pour son aïeul et pour ceux qui l'entouraient tant de complaisance, qu'on a dit avec raison « qu'il n'y avait jamais eu de meilleur valet, ni de plus méchant maître[3]. »

XI. Cependant, dès ce temps-là même, il ne pouvait maîtriser son naturel féroce et vicieux : il montrait le plus grand empressement à assister aux châtiments et aux supplices des condamnés. La nuit, il courait les mauvais lieux et les prostituées, caché sous une longue robe et avec des cheveux postiches; il avait un goût prononcé pour la danse et les chants du théâtre. Tibère souffrait cela patiemment, dans l'espoir que le caractère farouche du jeune homme pourrait par là s'adoucir. Le pénétrant vieillard l'avait si bien deviné, qu'il répétait souvent « que Caius vivait pour son malheur et le malheur de tous, » et « qu'il élevait un serpent pour le peuple romain, et un phaéton pour l'univers. »

XII. Quelque temps après, il épousa Junia Claudilla, fille de M. Silanus[4], d'une des plus nobles familles de Rome. Désigné augure à la place de son frère Drusus[5], avant d'en exercer les fonctions, il fut promu au pontifi-

la toge virile, teinte d'un blanc éclatant, et allait en grande pompe offrir sa prétexte au Capitole, au milieu d'un sacrifice ; puis son père le présentait au forum, où il recevait les compliments de tous les clients et amis de la famille, et était salué du titre de citoyen.

1. « Caius cachait la dureté de son âme sous une douceur artificieuse. Jamais il n'avait dit un mot de la condamnation de sa mère, de l'exil de ses frères. » — Tacite, *Annales*, VI, 20.

2. « Malgré la violence de son caractère, il avait appris, dans le commerce intime de son aïeul, tous les détours de la dissimulation. » — Tacite, *Annales*, VI, 45.

3. Tacite nous apprend que ce mot est de l'orateur Passiénus.

4. L'an de Rome 786, suivant Suétone et Tacite, deux ans plus tard, suivant Dion.

5. Drusus était mort l'an de Rome 786. — Voyez *Tibère*, 54.

CAIUS CESAR CALIGULA

I. Germanicus, père de C. César, et fils de Drusus et d'Antonia la jeune[1], fut adopté par son oncle Tibère[2]; il exerça la questure cinq ans avant l'âge permis par les lois[3], et le consulat immédiatement après[4]. Envoyé à l'armée de Germanie[5], lorsqu'on annonça la mort d'Auguste, il contint avec non moins de fermeté que de piété les légions, qui toutes refusaient obstinément de reconnaître Tibère, et voulaient déférer l'empire à Germanicus[6]. Bientôt après, il vainquit les ennemis, et triompha[7]. Il fut créé ensuite consul pour la seconde fois; mais, avant d'entrer en charge, éloigné par Tibère, qui le chargea de régler les affaires de l'Orient[8], il défit le roi d'Arménie, réduisit la Cappadoce en province romaine[9], après quoi il mourut à Antioche[10]

1. « Des deux filles d'Antoine et d'Octavie, l'une épousa Domitius Ænobarbus, et l'autre, nommée Antonia, aussi célèbre par sa beauté que par sa vertu, épousa Drusus, fils de Livie et beau-fils de César. » — Plutarque, *Antoine*, 87.

2. Tibère adopta Germanicus l'an de Rome 757.

3. Il fallait avoir vingt-cinq ans pour être questeur.

4. C'est-à-dire qu'il ne passa ni par l'édilité, ni par la préture.

5. Germanicus y commandait huit légions.

6. Voyez *Tibère*, 25.

7. « Sous le consulat de Caius Cécilius et de Lucius Pomponius, le sept avant les calendes de juin, Germanicus César triompha des Chérusques, des Chattes, des Angrivariens et des autres nations qui habitent jusqu'à l'Elbe. » — Tacite, *Annales*, II, 41. Ce triomphe eut lieu l'an de Rome 770.

8. « Du reste Tibère ne s'affligea point des troubles de l'Orient. Il y trouvait un prétexte pour enlever Germanicus à ses fidèles légions, et l'exposer, dans de nouvelles provinces, à de perfides attaques et aux dangers. » — Tacite, *Annales*, II, 5.

9. Le roi Archélaüs fut amené à Rome. — Voyez *Tibère*, 37.

10. L'an de Rome 772.

trente-quatrième année, à la suite d'une longue
, que l'on soupçonna être causée par le poison;
tre les taches livides qu'il avait sur tout le corps,
me qui lui coulait de la bouche, son cœur fut
intact parmi ses os brûlés, et telle est, croit-on, la
du cœur que, lorsqu'il est imprégné de poison, il
être consumé par le feu[1].

mourut, à ce que l'on crut, victime de la perfidie
e, servi et aidé par Cn. Pison[2], qui, nommé à la
poque gouverneur de Syrie[3], et ne dissimulant pas
croyait obligé de mécontenter le père ou le fils,
sans aucune mesure, Germanicus malade, des plus
ffronts et des plus mauvais traitements. Aussi Pi-
on retour à Rome, fut-il presque mis en pièces par
e et condamné à mort par le sénat[4].

'est un fait constant que Germanicus avait toutes
tés du corps et de l'âme à un degré que personne
ais atteint[5]: une beauté et une valeur rares, un
inent dans l'éloquence et dans la littérature latine
ue, une bienveillance rare, un goût et un talent
eux pour se concilier la faveur publique et mériter
de tous. Ses jambes grêles répondaient mal à l'en-
le sa personne; mais elles grossirent peu à peu,
'exercice continuel qu'il prenait à cheval après ses
ouvent il frappa les ennemis de sa main. Il plaida
es même après avoir triomphé; et, entre autres
nts de ses études, il a laissé des comédies
. Également affable à Rome et dans les camps,
t souvent sans licteurs dans les villes libres et al-

soutient également cette opinion, et cite, à l'appui, le fait allégué par
Hist. nat., XI, 71.
Tibère, 52; et Tacite, *Annales*, II, 69.
le Rome 770. « Tibère avait retiré de la Syrie Créticus Silanus, uni
à Germanicus, parce que la fille de Silanus était promise à Drusus,
enfants. Il avait donné cette province à Cnéius Pison, homme violent
d'aucune déférence. » — Tacite, *Annales*, II, 43.
Tacite, *Annales*, III, 10-15.
et Dion sont ici d'accord avec Suétone. Velléius seul, toujours em-
tter Tibère, cherche à flétrir la gloire de Germanicus.

liées[1]. Partout où il découvrait des tombeaux d'hommes illustres, il offrait des sacrifices à leurs mânes. Voulant renfermer dans un seul tombeau les restes blanchis et dispersés des légions massacrées dans le désastre de Varus, il fut le premier qui entreprit de les recueillir et de les transporter de sa propre main[2]. Il se montra si doux et si débonnaire à l'égard de ses envieux, quels qu'ils fussent et quel que fût le motif de leur inimitié, que, bien que Pison cassât ses décrets[3] et vexât depuis longtemps ses clients, il ne se décida à le haïr que lorsqu'il se fut vu en butte à ses maléfices et à ses sortiléges[4]; et même alors il se contenta de renoncer publiquement à son amitié[5], suivant la coutume des ancêtres, et de confier aux siens le soin de sa vengeance, s'il lui arrivait quelque malheur[6].

IV. Il fut amplement récompensé de tant de vertus par l'estime et l'affection des siens, au point qu'Auguste (sans parler de ses autres parents), après avoir longtemps hésité s'il ne le choisirait pas pour son successeur, le fit adopter par Tibère[7]. Telle était sa popularité que, toutes les fois

1. « Il se rendit ensuite à Athènes, et afin d'honorer l'alliance d'une ville antique et fidèle, il y parut accompagné d'un seul licteur. » — Tacite, *Annales*, II, 53.

2. « On éleva un tombeau ; Germanicus en posa le premier le gazon, et, par cet hommage agréable aux morts, il s'associa à la douleur des vivants. » — Tacite, *Annales*, I, 62.

3. « Germanicus, à son retour d'Egypte, trouva tous les règlements qu'il avait faits pour les légions et pour les villes tombés en désuétude ou remplacés par des règlements contraires. » — Tacite, *Annales*, II, 69.

4. « En effet on avait trouvé dans le palais, sur la terre et autour des murs, des débris de cadavres arrachés aux tombeaux, des formules d'enchantements et d'imprécations, des lames de plomb sur lesquelles était gravé le nom de Germanicus, des cendres à demi brûlées par un sang noir, et d'autres maléfices, au moyen desquels on croit que les âmes sont vouées aux divinités infernales. » — Tacite, *Annales*, II, 69.

5. « Germanicus écrit à Pison une lettre dans laquelle il renonce à son amitié. » — Tacite, *Annales*, II, 70.

6. Lisez dans Tacite le discours de Germanicus ; l'historien ajoute : « Les amis jurèrent, en touchant la main du mourant, qu'ils perdraient la vie avant de renoncer à la vengeance. » — *Annales*, II, 71.

7. « Auguste voulait placer au gouvernement de Rome le petit-fils de sa sœur, Germanicus, qui avait la sympathie générale ; mais, vaincu par les prières de

Mais quand sa mort eut été annoncée officiellement, ni consolations, ni édits d'aucune sorte ne purent arrêter l'explosion du deuil public, qui se prolongea même pendant les fêtes du mois de décembre[1]. Ce qui augmenta la gloire de Germanicus et les regrets de sa perte, ce fut aussi le malheur des temps qui suivirent : tout le monde pensant avec raison que le respect et la crainte qu'il inspirait à Tibère avaient mis un frein à la cruauté que l'empereur fit bientôt éclater[2].

VII. Il épousa Agrippine, fille de M. Agrippa et de Julie, qui lui donna neuf enfants, dont deux moururent au berceau, et un troisième au sortir de l'enfance. Ce dernier était remarquable par sa gentillesse. Livie dédia son portrait, sous la figure de Cupidon, dans le temple de Vénus Capitoline, et Auguste, qui l'avait placé dans sa chambre à coucher, le baisait toutes les fois qu'il y entrait. Les autres survécurent à leur père : c'étaient trois filles, Agrippine, Drusilla, Livilla, nées dans trois années consécutives; et trois garçons, Néron, Drusus et C. César. Néron et Drusus furent déclarés ennemis publics par le sénat, sur les accusations de Tibère[3].

VIII. C. César naquit la veille des calendes de septembre[4], sous le consulat de son père et de C. Fontéius Capiton. La diversité des traditions ne permet pas de fixer le lieu de sa naissance. Cn. Lentulus Gétulicus[5] écrit qu'il est né à Tibur[6]; Pline le jeune, chez les Trévires[7], au bourg d'Ambiatin, au-dessus de Confluentes[8]; il ajoute

1. C'est-à-dire pendant les saturnales.

2. « Son caractère changea suivant les temps. Probe et irréprochable tant qu'il resta simple citoyen ou qu'il commanda sous Auguste; replié et habile à simuler des vertus pendant la vie de Germanicus... » — Tacite, *Annales*, VI, 51.

3. Voyez *Tibère*, 54.

4. L'an de Rome 765.

5. Cn. Lentulus Gétulicus, consul l'an de Rome 779, fut mis à mort l'an 792 par Caligula, pour avoir conspiré contre lui. — Voyez *Claude*, 9.

6. Tibur, très-ancienne ville du Latium, sur les deux rives de l'Anio.

7. Les Trévires, peuple de la Gaule Belgique.

8. Cette ville était ainsi nommée, à cause de sa situation au confluent de la Moselle et du Rhin; elle s'appelle aujourd'hui Coblentz.

mêmes considérations enlèvent toute autorité aux vers précités; et cela d'autant plus, qu'ils sont anonymes. Il ne reste donc plus qu'à adopter l'opinion consignée dans les actes publics; surtout puisque Caius préféra toujours Antium à toutes les résidences, à toutes les retraites, et le chérit comme le lieu de sa naissance : on raconte même que, dégoûté de Rome, il résolut d'y transporter le siége et le domicile de l'empire.

IX. Les soldats lui donnèrent en plaisantant le surnom de Caligula[1], parce qu'il était élevé parmi eux dans la tenue d'un simple légionnaire. Cette éducation lui concilia l'amour et la faveur des soldats : on le reconnut bien, lorsque, après la mort d'Auguste, il apaisa par sa seule présence les légions en tumulte et entraînées par la fureur. Elles ne se calmèrent que lorsqu'elles virent qu'on voulait l'éloigner par crainte de la sédition, et le mettre en sûreté dans la ville la plus voisine[2]. Alors seulement, touchées de repentir, elles retinrent et arrêtèrent sa voiture, et détournèrent, par leurs prières, l'odieux qui les menaçait[3].

X. Il accompagna son père dans l'expédition de Syrie. Au retour, il demeura d'abord chez sa mère; puis, quand elle eut été exilée, auprès de sa bisaïeule Livie, dont il prononça l'éloge funèbre du haut de la tribune aux harangues, ayant encore la prétexte[4]. Il passa auprès de son aïeule Antonia, d'où il fut mandé, dans sa vingtième année, à Caprée[5] par Tibère, qui, dans un seul et même jour, lui fit prendre la robe virile et couper la barbe, sans le cérémonial usité lors du noviciat de ses frères[6]. Là il

1. « Ils le nommaient Caligula, parce qu'on lui faisait porter souvent, comme pour le rendre populaire, le *caligue* qui est la chaussure du soldat. » — Tacite, *Annales*, I, 41.

2. A Trèves.

3. Voyez Tacite, *Annales*, I, 40; — Dion, LVII, 5.

4. « Caius César, son arrière-petit-fils, qui depuis parvint à l'empire, prononça son éloge à la tribune. » — Tacite, *Annales*, V, 1. — Livie étant morte l'an 782 de Rome, Caligula, qui est né en 765, était alors âgé de seize ans.

5. Voyez Tacite, *Annales*, VI, 20.

6. C'était une grande fête dans la maison paternelle que la prise de la robe virile. L'enfant déposait sa bulle d'or, qu'il suspendait au cou d'un lare, recevait

cat[1]. C'était porter un témoignage éclatant en faveur de la tendresse et du caractère de Caius; car Tibère, voyant son palais désert et privé de ses autres appuis[2], et soupçonnant déjà Séjan, qu'il écrasa bientôt après, l'élevait peu à peu jusqu'à l'espoir d'être son successeur. Caius, pour s'en assurer davantage, après la perte de Junia, morte en couche, séduisit Ennia Nœvia[3], femme de Macron[4], qui commandait alors les cohortes prétoriennes, en lui promettant de l'épouser, s'il parvenait à l'empire; il s'y engagea même par serment et par écrit[5]. Par son entremise, il gagna Macron, et tenta d'empoisonner Tibère, à ce que l'on croit[6]. Il fit arracher l'anneau au vieillard, qui respirait encore, et, comme il paraissait vouloir le retenir, il ordonna de l'étouffer sous un coussin, lui serra même la gorge de sa propre main, et fit mettre en croix un affranchi, auquel l'atrocité de ce crime avait arraché un cri. Ce récit paraît d'autant plus vraisemblable, que Caius se vanta lui-même, dans la suite, sinon d'avoir commis ce parricide, du moins de l'avoir projeté. Il se glorifiait en effet continuellement, pour faire éclater sa piété filiale, « d'être entré avec un poignard dans la chambre à coucher de Tibère endormi, afin de venger la mort de sa mère et de ses frères; mais, saisi de pitié, il avait jeté son arme et s'était retiré, sans que Tibère, qui s'en était aperçu, ait osé l'accuser ou le punir. »

XIII. Il arriva ainsi à l'empire, où l'appelaient les vœux du peuple romain, ou plutôt du monde entier. C'était le prince que souhaitaient par-dessus tout, non-seulement

1. Suétone fait ici confusion. Caius fut nommé grand pontife deux ans avant de devenir augure. — Voyez Dion, LVIII, 8.

2. Germanicus et Drusus, fils de Tibère, étaient morts; Drusus et Néron, frères de Caius, avaient péri par son ordre. — Voyez *Tibère*, 54.

3. L'an de Rome 790.

4. Ennius Sertorius Macron (c'est ainsi que l'appelle Dion) avait puissamment aidé Tibère à renverser Séjan, auquel il avait succédé dans le commandement des cohortes prétoriennes.

5. Suivant Tacite, c'est Macron lui-même qui dépêcha sa femme à Caius dans le but de le séduire et de l'enchaîner par une promesse de mariage.

6. Voyez *Tibère*, 73.

la plupart des provinces et des soldats, qui presque tous l'avaient connu enfant, mais aussi la population de Rome tout entière, qui se souvenait de Germanicus son père, et plaignait le sort de cette famille presque éteinte. Aussi, dès qu'il quitta Misène[1], quoiqu'il fût en habit de deuil, et conduisît les funérailles de Tibère, il marcha néanmoins au milieu des autels et des victimes, des torches enflammées, entouré d'une foule immense et remplie d'allégresse, qui lui prodiguait les félicitations et l'appelait son *astre*, son *poupon*, son *mignon* et son *nourrisson*.

XIV. A peine fut-il entré dans Rome, que, du consentement du sénat et de la foule qui envahissait la curie, et en dépit de la volonté de Tibère[2], qui, dans son testament, lui avait donné pour cohéritier son autre neveu, encore revêtu de la prétexte, il fut reconnu seul maître et arbitre de l'État; et la joie publique fut si grande que, en moins de trois mois, on immola, dit-on, plus de cent soixante mille victimes. Quelques jours après, comme il était allé faire un voyage dans les îles voisines de la Campanie, on fit des vœux pour son retour : le peuple ne laissant passer aucune occasion, si petite qu'elle fût, de témoigner l'intérêt et le souci qu'il prenait de sa santé. Quand il tomba malade[3], la foule passa la nuit autour de son palais, et plusieurs même promirent de combattre les armes à la main pour son rétablissement, et firent publiquement vœu de s'immoler pour lui. A cet amour prodigieux des citoyens se joignit la sympathie des étrangers. En effet, Artaban, roi des Parthes, qui avait toujours affiché pour Tibère de la haine et du mépris, lui demanda spontanément son amitié[4]; il eut une entrevue avec le lieutenant du consul, et passa l'Euphrate pour rendre hommage aux aigles romaines et aux images des Césars.

XV. Il enflammait lui-même l'amour des Romains, en

1. C'est à Misène que Tibère était mort.
2. Voyez *Tibère*, 76.
3. Huit mois après son avénement, par suite de ses excès.
4. S'il faut en croire Dion, ce ne fut pas spontanément qu'Artaban fit cette démarche : il y fut contraint par L. Vitellius, gouverneur de Syrie.

cherchant par tous les moyens à se rendre populaire. Après avoir loué Tibère dans l'assemblée en versant beaucoup de larmes, et lui avoir rendu les derniers devoirs avec magnificence, il se hâta d'aller dans les îles Pandatéria et Pontia recueillir les cendres de sa mère et de son frère[1], malgré le mauvais temps. Pour mieux faire éclater sa piété filiale, il s'en approcha avec respect, et les renferma lui-même dans des urnes. Avec non moins de pompe, il les transporta à Ostie sur une galère, à la poupe de laquelle flottait un étendard, et de là, par le Tibre, jusqu'à Rome, où elles furent reçues par les citoyens les plus distingués de l'ordre équestre, déposées sur deux plateaux au milieu du jour et de la foule, et renfermées dans le mausolée d'Auguste. Il établit en leur honneur des sacrifices publics annuels, et de plus, pour sa mère, des jeux du Cirque, où son image devait être portée en grande pompe sur un char. En souvenir de son père, il donna au mois de septembre le nom de Germanicus. Après cela, son aïeule Antonia fut, par un seul sénatus-consulte, comblée de tous les honneurs qu'avait reçus Livie Augusta. Il se donna pour collègue dans son consulat son oncle Claude, qui n'était encore que chevalier romain[2]. Il adopta son frère Tibère le jour où il prit la robe virile, et l'appela *Prince de la jeunesse*. Quant à ses sœurs, il voulut qu'on ajoutât cette formule à tous les serments : « Caius et ses sœurs me seront aussi chers que moi et mes enfants ; » et de même dans les rapports des consuls : « Bonheur et prospérité à C. César et à ses sœurs. » Le même désir de popularité lui fit réhabiliter les condamnés et les bannis, et prononcer une amnistie pour toutes les accusations[3] qui pouvaient rester du règne précédent. Il fit porter au forum les papiers relatifs à la procédure suivie contre sa mère et ses frères ; et, pour que ni témoins ni délateurs ne conser-

1. Voyez *Tibère*, 54 ; — Dion, LIX, 3.
2. L'an de Rome 790. Claude avait été exclu par Tibère des honneurs qui pouvaient lui ouvrir les portes du sénat.
3. Il s'agit des crimes de lèse-majesté.

vassent aucune crainte, il commença par prendre hautement à témoin les dieux qu'il n'en avait lu ni touché aucun, puis il les livra aux flammes [1]. Il refusa un mémoire qu'on lui présentait, et qui intéressait sa vie, « parce que, dit-il, il n'avait rien fait pour être haï de personne, » et il protesta qu'il n'avait point d'oreilles pour les délateurs.

XVI. Il bannit de Rome les inventeurs de débauches monstrueuses, et ce fut à grand'peine qu'on obtint de lui qu'il ne les fît pas noyer. Il rechercha les ouvrages de Titus Labiénus [2], de Crémutius Cordus [3] et de Cassius Sévérus [4], supprimés par un sénatus-consulte, et permit de les manier et de les lire, comme étant personnellement fort intéressé à ce que les actions, quelles qu'elles fussent, passassent à la postérité. Il publia les comptes de l'empire, suivant l'usage pratiqué par Auguste, et suspendu par Tibère. Il laissa aux magistrats une juridiction libre et indépendante de tout appel à sa personne [5]. Il fit la revue des chevaliers romains avec une sévérité et une attention qui n'étaient pas exemptes de modération : il ôta publiquement leur cheval à ceux qui avaient commis quelque action honteuse ou infamante; pour ceux dont la faute était plus légère, il se contenta d'omettre leurs noms à l'appel. Pour rendre plus légère la tâche des juges, il ajouta une cinquième décurie aux quatre décuries qui existaient primitivement [6]. Il tenta aussi de rétablir l'usage des comices, et de rendre au peuple le droit de suffrage [7]. Il acquitta fidèlement et sans chicane les legs faits par Tibère, quoique son testament eût été annulé, et ceux de Julia Augusta, dont Tibère avait cassé le testament. Il

1. Ce qui n'empêcha pas, s'il faut en croire Dion, que plusieurs citoyens furent accusés dans la suite, d'après les papiers qu'il disait avoir brûlés.

2. Titus Labiénus, historien du siècle d'Auguste. Ses ouvrages avaient été brûlés, comme séditieux et trop hardis. Labiénus, désespéré de cette sentence, se tua.

3. Sur Crémutius Cordus, voyez *Tibère*, 61.

4. Cassius Sévérus, orateur, célèbre par son éloquence satirique. Exilé par Auguste, il mourut de chagrin et de misère.

5. Aussi Dion dit-il qu'au commencement Caligula fut δημοκρατικώτατος.

6. Voyez *Auguste*, 29 et 32.

7. Deux ans après, l'an de Rome 792, il leur retira ce droit.

remit à l'Italie l'impôt d'un demi pour cent établi sur les ventes[1]. Il indemnisa beaucoup de citoyens ruinés par des incendies; et en rendant à plusieurs princes leur royaume, il y ajouta le produit entier des impôts et les revenus perçus dans l'intervalle : c'est ainsi qu'Antiochus[2], roi de la Comagène[3], reçut cent millions de sesterces. Jaloux d'encourager tous les bons exemples, il donna quatre-vingt mille sesterces à une affranchie, parce que, malgré les plus cruelles tortures, elle n'avait dit mot du crime de son maître. Pour prix de ces bienfaits, on décerna à Caligula, entre autres honneurs, un bouclier d'or, que, tous les ans à un jour fixé, les colléges des prêtres devaient porter au Capitole, suivis du sénat et de la jeune noblesse des deux sexes, chantant des hymnes où l'on célébrait ses vertus. On décréta que le jour de son avénement à l'empire serait appelé *Parilia*[4], comme pour prouver qu'il était le nouveau fondateur de Rome.

XVII. Il fut quatre fois consul : la première fois, pendant deux mois, à partir des calendes de juillet; la seconde, pendant trente jours, à partir des calendes de janvier; la troisième, jusqu'aux ides de janvier; la quatrième fois, jusqu'au sept avant ces mêmes ides[5]. Ses deux derniers consulats furent consécutifs. Il commença le troisième à Lyon, seul, non par orgueil ou par négligence, comme quelques-uns le croient, mais parce que, absent de Rome, il n'avait pu connaître la mort de son collègue, décédé le

1. Après les guerres civiles, Auguste avait établi un impôt d'un centième sur les ventes. Tibère avait maintenu cet impôt malgré les prières du peuple; mais, après la réduction de la Cappadoce en province romaine, il le convertit en un impôt d'un demi pour cent.

2. Antiochus III, petit-fils d'Antiochus, tué par Auguste l'an de Rome 725, et fils d'Antiochus II, mort en 778, sous le règne de Tibère, qui réduisit son royaume en province romaine.

3. La Comagène, partie septentrionale de la Syrie, avait Samosate pour capitale.

4. Les *Palilies* étaient une fête champêtre et de purification célébrée en l'honneur de Palès, le 21 avril, anniversaire de la fondation de Rome. Dans ces fêtes, on allumait un grand feu autour duquel on faisait tourner les troupeaux.

5. Son premier consulat est de l'an de Rome 790; le second, de l'an 792; le troisième, de l'an 793; le quatrième, de l'an 794.

jour des calendes. Il donna deux fois au peuple trois cents sesterces par tête, et deux fois aussi un repas somptueux[1] aux sénateurs et aux chevaliers, et même aux femmes et aux enfants des uns et des autres. Dans le second de ces repas, il distribua en outre des costumes de ville aux hommes, et des bandes de pourpre aux femmes et aux enfants. Et pour augmenter à perpétuité l'allégresse publique, il ajouta un jour aux saturnales, qu'il appela le jour *de la jeunesse.*

XVIII. Il donna plusieurs combats de gladiateurs, soit dans l'amphithéâtre *de Taurus*, soit dans l'enceinte des comices, et y fit paraître des troupes d'athlètes africains et campaniens de l'élite des deux nations. Il ne présida pas toujours aux spectacles, et parfois il chargea de la présidence des magistrats ou ses amis. Il donna aussi des jeux scéniques fréquemment, de plusieurs espèces et en beaucoup d'endroits; quelques-uns même eurent lieu la nuit, et toute la ville fut illuminée. Il jeta différentes sortes de présents au peuple, et distribua à chaque citoyen des corbeilles remplies de pain et de viande. Voyant, dans ce banquet, un chevalier romain, qui était assis en face de lui, manger avec gaieté et avidité, il lui envoya sa part; et à un sénateur qui faisait comme le chevalier, il fit passer des tablettes par lesquelles il le nommait préteur extraordinairement. Il donna aussi des jeux du cirque, qui duraient depuis le matin jusqu'au soir, et, comme intermèdes, tantôt une chasse de bêtes fauves, tantôt des manœuvres troyennes. Quelques-uns de ces spectacles furent remarquables, en ce que le cirque fut couvert de minium et de borax, et que des sénateurs seuls conduisaient les chars. Il donna aussi des jeux subitement, sur la demande que lui avait adressée quelques citoyens du haut des galeries voisines, un jour que, du palais Gélotien, il examinait les apprêts du cirque.

XIX. Il inventa de plus un genre de spectacle nouveau

1. La première fois, l'an de Rome 790, après la dédicace du temple d'Auguste; la seconde fois, deux ans plus tard.

et extraordinaire. Il réunit par un pont l'espace d'environ trois mille six cents pas qui sépare Baies du môle de Puteoli [1], en rassemblant de toute part des bâtiments de transport, fixés à l'ancre sur une double ligne, et recouverts d'une chaussée en terre semblable à la voie Appienne. Il passa et repassa sur ce pont pendant deux jours consécutifs : le premier jour, monté sur un cheval orné de phalères, une couronne de chêne sur la tête, avec un petit bouclier en cuir, une épée et une chlamyde dorée; le lendemain, en tenue de cocher, sur un char attelé de deux chevaux renommés, faisant marcher devant lui le jeune Darius, que les Parthes lui avaient donné en otage, et accompagné d'un détachement de prétoriens et d'une troupe d'amis en chariots. On a pensé généralement, je le sais, que Caius avait imaginé un pareil pont pour rivaliser avec Xerxès, qu'on vit avec admiration traverser, par le même procédé, l'Hellespont, qui est beaucoup plus étroit. D'autres croient qu'il voulait épouvanter, par le bruit d'un travail extraordinaire, la Germanie et la Bretagne, qu'il menaçait de la guerre. Mais j'ai entendu, dans mon enfance, raconter à mon grand-père que la cause de ce grand ouvrage, révélée par les courtisans intimes du prince, était que l'astrologue Thrasylle, voyant Tibère inquiet sur son successeur, et penchant pour son véritable petit-fils [2], lui avait assuré « que Caius ne serait pas plus empereur, qu'il ne courrait à cheval à travers le golfe de Baies. »

XX. Il donna aussi des spectacles en voyage : à Syracuse, en Sicile, les jeux urbains [3], et à Lyon, dans la Gaule, les jeux mélangés [4]; il établit aussi un concours d'éloquence grecque et latine, dans lequel les vaincus, dit-on, fournissaient des récompenses aux vainqueurs, et étaient obligés de faire leur éloge, tandis que ceux qui

1. Voyez Dion, LIX, 17, qui dit également que ce pont avait vingt-six stades.

2. Tibère, fils de Drusus.

3. Ces jeux s'appelaient *astici* (ἄστυ, ville), parce qu'ils se célébraient dans la ville en l'honneur de Bacchus.

4. Ces jeux s'appelaient *miscelli* (*miscere*, mélanger), parce qu'ils se composaient de toute sorte de combats.

avaient le plus mal réussi devaient effacer leur composition avec une éponge ou avec leur langue, s'ils n'aimaient mieux recevoir des coups de férule ou être plongés dans le fleuve voisin.

XXI. Il acheva les ouvrages que Tibère avait laissés imparfaits, le temple d'Auguste et le théâtre de Pompée[1]. Il commença un aqueduc[2] dans le quartier de Tibur, et un amphithéâtre auprès de l'enceinte des comices. De ces deux entreprises, Claude, son successeur, termina la première, et abandonna l'autre. Les murs de Syracuse, tombés de vétusté, et les temples des dieux, furent réparés. Il avait résolu aussi de reconstruire le palais de Polycrate à Samos, d'achever le temple d'Apollon Didyméen à Milos[3], de bâtir une ville sur le sommet des Alpes, mais avant tout de percer l'isthme de Corinthe[4], et il avait déjà envoyé un certain primipilaire pour faire le devis des travaux.

XXII. Jusqu'ici j'ai parlé d'un prince ; désormais ce que j'ai à rapporter est d'un monstre. Après avoir pris un grand nombre de surnoms[5] (car on l'appelait *le Pieux*, *le Fils des camps*, *le Père des armées*, *César très-bon et très-grand*), il entendit un jour les rois[6], qui étaient venus à Rome pour lui faire leur cour, disputer chez lui, pendant le souper, sur la noblesse de la naissance ; « Qu'il n'y ait qu'un chef, s'écria-t-il, qu'il n'y ait qu'un roi[7]. » Peu s'en fallut qu'il ne prît aussitôt le diadème et ne substituât la royauté au gouvernement impérial. Mais, comme on l'avertit qu'il s'élevait au-dessus des princes et des rois, il commença dès lors à s'arroger les honneurs divins. Il donna l'ordre de faire venir de Grèce les statues des divi-

1. Il dédia le temple d'Auguste l'an de Rome 390 ; le théâtre de Pompée fut dédié par Claude.

2. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

3. Strabon, XIV, 1, 5, donne la description de ce temple, et ajoute « qu'il resta sans faîte à cause de sa grandeur. »

4. César avait également projeté le percement de cet isthme.—Voyez *César*, 44.

5. « Tous les surnoms qu'Auguste, durant un si long règne, avait acceptés avec peine et l'un après l'autre, Caligula les prit en un seul jour. » — Dion, LIX, 3.

6. Agrippa de Judée et Antiochus de Comagène.

7. Homère *Iliade*, II, 204.

nités, que le respect des peuples et le travail de l'artiste avaient rendues célèbres, entre autres celle de Jupiter Olympien[1], pour leur ôter la tête qu'il remplaçait par la sienne; il étendit jusqu'au Forum une partie de son palais, auquel il donna pour vestibule le temple de Castor et de Pollux[2] : il s'y asseyait souvent entre les dieux frères, et recevait les adorations des visiteurs. Il y en eut même qui le saluèrent du nom de *Jupiter latin*. Il établit aussi un temple consacré spécialement à son culte, des prêtres particuliers et des victimes de l'espèce la plus rare. Dans le temple était une statue en or, de grandeur naturelle, qu'on couvrait chaque jour du vêtement même qu'il portait. Les plus riches citoyens acquéraient tour à tour, à force de brigues et d'enchères, la dignité de grand-prêtre. Les victimes étaient des phénicoptères, des paons, des coqs de bruyère, des poules de Numidie, des pintades, des faisans, dont on immolait chaque jour une espèce différente. La nuit, lorsque la lune était dans son plein et brillait de tout son éclat, il l'invitait assidûment à venir dans son lit jouir de ses embrassements; pendant le jour, il conversait secrètement avec Jupiter Capitolin, tantôt lui parlant à l'oreille et lui prêtant la sienne à son tour, tantôt élevant la voix, et même le querellant; car on entendit une voix menaçante crier :

Ou enlève-moi, ou je t'enlève[3].

Enfin il se laissa fléchir, comme il le disait, et invité par le dieu à loger sous le même toit que lui, il fit jeter un pont au-dessus du temple du divin Auguste, et réunit ainsi le Palatin au Capitole. Bientôt, pour se rapprocher encore

1. Jupiter Olympien, œuvre de Phidias. L'historien Josèphe raconte que Memmius Régulus, chargé par Caligula de rapporter la statue, fut effrayé par toutes sortes de prodiges, et ne put réussir à la déplacer. La même chose arriva, suivant Pausanias, pour le Cupidon de Thespies.

2. Claude rendit aux Dioscures leur temple.

3. Homère, *Iliade*, XXIII, 724. Sénèque raconte également que Caligula, irrité de ce que le bruit de la foudre troublait ses orgies, provoqua Jupiter en combat singulier en s'écriant : Ou enlève-moi, ou je t'enlève.

de Jupiter, il jeta les fondements d'une nouvelle demeure sur l'emplacement même du Capitole.

XXIII. Il ne voulait pas qu'on crût ni qu'on dît qu'il était petit-fils d'Agrippa[1], qu'il trouvait d'une naissance trop obscure[2]; et il se mettait en colère, si, dans un discours ou dans des vers, on le plaçait au rang des Césars. Il allait répétant que sa mère était le fruit d'un inceste d'Auguste avec sa fille Julie. Et, non content de cette attaque à la mémoire d'Auguste, il défendit de célébrer, par des fêtes solennelles, les victoires d'Actium et de Sicile, comme calamiteuses et funestes au peuple romain. Il appelait sa bisaïeule Livie Augusta *un Ulysse en jupon*, et, dans une lettre adressée au sénat, il osa l'accuser d'être de basse extraction[3], sous prétexte qu'elle avait pour aïeul maternel un décurion de Fundi; cependant les monuments publics attestent qu'Aufidius Lurco avait exercé des magistratures à Rome. Il refusa un entretien secret à son aïeule Antonia qui le lui demandait, et exigea que Macron, préfet du prétoire, y assistât. C'est par de telles avanies et de tels dégoûts qu'il causa sa mort; quelques-uns pensent qu'il l'empoisonna. Il ne lui rendit aucun honneur après sa mort, et regarda, de sa salle à manger, le bûcher en flammes. Il fit périr son frère Tibère, au moment où il s'y attendait le moins, en lui envoyant inopinément un tribun des soldats. Il força pareillement son beau-père Silanus[4] à se donner la mort, et à se couper la gorge avec un rasoir. Il allégua, pour prétexte dans les deux cas, que son beau-père ne l'avait pas suivi sur mer par un temps d'orage, et était resté à terre dans l'espoir de s'emparer de Rome, s'il résultait quelque accident de la tempête; et que son frère avait respiré un antidote, comme s'il l'eût pris pour se prémunir contre un empoisonnement. Le fait

1. Par sa mère Agrippine.

2. « Telle était la liberté dont on jouissait sous Auguste, que tout puissant que fût Agrippa, nombre de gens lui reprochaient la bassesse de son origine. » — Sénèque.

3. La famille Livia était plébéienne. — Voyez *Tibère*, 3.

4. Voyez Dion, qui énumère tous les affronts qu'il fit subir à Silanus, LIX, 8.

est que Silanus avait voulu échapper à ce que les nausées ont d'insupportable et la navigation de pénible, et que Tibère avait pris un médicament pour combattre les progrès d'une toux opiniâtre. Quant à son oncle Claude, il ne l'épargna que pour en faire son jouet.

XXIV. Il eut avec toutes ses sœurs[1] un commerce criminel : dans les repas les plus nombreux, il plaçait successivement chacune d'elles au-dessous de lui, tandis que sa femme était au-dessus. On croit qu'il ravit à Drusilla sa virginité, lorsqu'il portait encore la prétexte, et qu'il fut même surpris dans ses bras par son aïeule Antonia, chez qui il était élevé avec elle. Il la maria bientôt à Lucius Cassius Longinus[2], personnage consulaire, la lui enleva, et la traita publiquement comme son épouse légitime. Dans une maladie, il l'institua héritière de ses biens et de l'empire. Quand elle mourut[3], il déclara les tribunaux fermés; et pendant ce temps, ce fut un crime capital d'avoir ri, de s'être baigné, d'avoir soupé avec ses parents, sa femme ou ses enfants. Ne pouvant supporter son chagrin, il s'enfuit soudain de Rome pendant la nuit, parcourut la Campanie, et se rendit à Syracuse; puis il en revint en toute hâte, la barbe et les cheveux longs. Jamais dans la suite, même dans les affaires les plus importantes, et en parlant au peuple ou aux soldats, il ne jura que « par la divinité de Drusilla. » Quant à ses autres sœurs, il n'eut pour elles ni autant de tendresse, ni autant d'égards, puisqu'il les prostitua souvent à ses mignons. Aussi n'eut-il aucune peine à les condamner dans l'affaire d'Æmilius Lépidus[4], comme adultères et complices des embûches dressées contre lui. Non-seulement il fit voir leurs signa-

1. Il avait trois sœurs, Agrippine, Drusilla, Livilla.

2. L. Cassius Longinus, nommé plus tard gouverneur de l'Asie, fut amené à Rome enchaîné par l'ordre de Caligula, et eut le bonheur d'échapper à la mort.

3. L'an de Rome 791.

4. Caligula avait fait épouser à Æmilius Lépidus sa sœur Drusilla, en lui faisant espérer qu'il le nommerait son successeur. Lépidus, qui comptait peu sur ses promesses, conspira contre lui. Il fut condamné à mort pour ce crime et pour ses relations criminelles avec Agrippine et Livilla. On conjecture qu'il était fils de Livie, petite-fille d'Auguste, et par conséquent cousin germain de Caligula.

tures, qu'il s'était procurées par la fraude et la corruption, mais encore il consacra les trois épées préparées contre lui à Mars Vengeur, en y ajoutant les termes de la sentence.

XXV. Il est difficile d'établir s'il contracta, rompit ou maintint plus honteusement ses mariages. Il se fit amener Livia Orestilla le jour de ses noces avec C. Pison, auxquelles il avait lui-même assisté, la répudia en peu de jours, et, deux ans après, l'exila, parce qu'elle semblait avoir revu son premier mari dans l'intervalle. D'autres rapportent qu'invité au repas nuptial, il fit dire à Pison, qui était assis en face de lui : « Ne serre pas ma femme de si près ; » et qu'aussitôt il l'emmena de la salle du festin, et fit publier le lendemain « qu'il avait contracté un mariage à l'exemple de Romulus et d'Auguste[1]. » Comme il avait entendu dire que l'aïeule de Lollia Paulina, mariée à C. Memmius[2], personnage consulaire et commandant les armées, avait été fort belle, il manda soudain Lollia de la province où elle était, se la fit amener par son mari[3], en jouit, et la renvoya bientôt, en lui défendant d'avoir jamais commerce avec aucun homme. Césonia n'était ni belle, ni jeune, et avait déjà trois filles d'un autre mari ; mais c'était une femme lascive et d'une lubricité extrême, et Caius l'aima avec plus de passion et de constance que les autres ; au point qu'il la fit voir souvent aux soldats revêtue d'une chlamyde, d'un bouclier et d'un casque, et chevauchant à ses côtés ; il la montra même nue à ses amis. Quand elle accoucha, il l'honora du nom de son épouse, et, le même jour, il se déclara le mari de Césonia et le père de l'enfant qu'elle avait mis au monde. C'était une fille, qu'il appela Julia Drusilla. Il la promena dans les temples de toutes les déesses, et la déposa dans le giron de Minerve[4], en lui recommandant de la nourrir et

1. En effet Romulus avait enlevé Hersilie, et Auguste, Livie, à leurs maris.

2. Ce Memmius avait été consul l'an de Rome 784, lors de la chute de Séjan ; puis gouverneur de la Macédoine et de l'Achaïe, d'où Caligula lui avait ordonné de rapporter la statue de Jupiter Olympien. Il mourut l'an de Rome 815.

3. L'an de Rome 792.

4. D'autres disent qu'il plaça Drusilla sur les genoux de Jupiter Capitolin.

de l'élever. Ce qui lui faisait croire mieux que tout le reste qu'elle était de son sang, c'était sa férocité, qui était déjà si grande, qu'elle enfonçait ses ongles dans le visage et dans les yeux des enfants qui jouaient avec elle.

XXVI. Il serait futile et fade, après ces détails, de dire comment il traita ses proches et ses amis, Ptolémée, fils du roi Juba, son cousin germain (car lui aussi était petit-fils de M. Antoine par sa fille Selène), et surtout Macron lui-même, et Ennia, qui lui avaient frayé les voies de l'empire : tous, malgré les liens de la parenté, malgré les services rendus, périrent d'une mort sanglante. Il ne se montra ni plus respectueux ni plus doux vis-à-vis du sénat: il souffrit que plusieurs membres de ce corps, qui avaient été revêtus des plus hautes magistratures, courussent en toges auprès de son char l'espace de plusieurs milles, et se tinssent au dos de son lit ou à ses pieds, quand il soupait, retroussés comme des esclaves. Il continua d'appeler, comme s'ils étaient vivants, d'autres sénateurs qu'il avait fait secrètement périr; et, quelques jours après, il déclara mensongèrement qu'ils s'étaient donné volontairement la mort. Il destitua les consuls[1] pour avoir oublié d'annoncer par un édit l'anniversaire de sa naissance; et, pendant trois jours, la république resta sans premiers magistrats. Son questeur ayant été dénoncé dans une conjuration, il le fit fouetter, et lui ôtant ses vêtements, il les étendit sous les pieds des soldats, afin qu'ils se tinssent plus fermes pour frapper. Il traita les autres ordres de l'État avec le même orgueil et la même violence. Importuné par le bruit de ceux qui, dès le milieu de la nuit, se hâtaient de prendre les places gratuites dans le cirque, il les fit chasser à coups de bâton. Plus de vingt chevaliers romains périrent écrasés dans ce tumulte, autant de matrones, sans compter une foule énorme. Dans les jeux scéniques, pour fomenter la discorde entre le peuple et les chevaliers, il commençait les distributions

1. L'an de Rome 792. Ces consuls étaient Cn. Domitius Corbulon et Sanguinius Maximus.

plus tôt qu'à l'ordinaire, pour que les places des chevaliers fussent prises à l'avance par les plus infimes citoyens. Dans les combats de gladiateurs, il faisait parfois enlever la tenture[1] de l'amphithéâtre par un soleil brûlant, et défendait de laisser sortir personne. Il changeait l'appareil ordinaire des jeux, et exposait aux bêtes féroces les adversaires les plus vils et les plus âgés, des gladiateurs de la scène, des pères de famille connus, mais remarquables par quelque infirmité. Quelquefois aussi il ferma les greniers et déclara la famine au peuple.

XXVII. Voici les traits les plus saillants de sa cruauté. Comme, pour engraisser les bêtes féroces destinées à un spectacle, les bestiaux coûtaient trop cher, il désigna ceux des criminels qu'on leur donnerait à déchirer; et passant en revue la foule des détenus, debout au milieu de la galerie, il les fit conduire au supplice, depuis le premier jusqu'au dernier, sans regarder seulement leur écrou. Il força d'acquitter son vœu un citoyen qui avait promis de combattre dans l'arène pour les jours de César[2] : il assista au combat, et ne le renvoya que lorsqu'il le vit vainqueur, et après bien des prières. Un autre avait fait vœu de mourir pour lui[3] : comme il hésitait, il le fit couronner de verveine et de bandelettes, et livrer à une troupe d'enfants, avec ordre de le poursuivre dans les rues en lui rappelant son vœu, jusqu'à ce qu'il se fût précipité du haut de la roche Tarpéienne. Il condamna aux mines, à l'entretien des routes ou aux bêtes, une foule de citoyens distingués[4], après les avoir marqués de stigmates honteux, ou les retint accroupis dans une cage comme des animaux, ou les fit scier par le milieu du corps; et ce n'était pas toujours pour de graves motifs, mais pour n'avoir pas été contents d'un de ses spectacles, ou pour n'avoir jamais juré par son génie. Il obligeait les pères d'assister au supplice de leurs

1. C'est Q. Catulus qui imagina le premier de protéger par une tenture la tête des spectateurs, lors de la dédicace du Capitole.

2. Il s'appelait Atanius Secundus, et était chevalier.

3. C'est sans doute celui que Dion nomme Publius Afranius Potitus.

4. Dion compte jusqu'à vingt-six chevaliers.

enfants[1]. L'un d'eux s'excusa sur sa santé : il lui envoya sa litière. Un autre revenait de voir mourir son fils : il le reçut immédiatement après à sa table, et, par toute espèce de politesses, le provoqua à rire et à plaisanter[2]. Il fit battre avec des chaînes, pendant plusieurs jours de suite, l'intendant des jeux et des chasses, et ne le tua que lorsqu'il se sentit incommodé par l'odeur de son cerveau tombé en putréfaction. L'auteur d'une Atellane, pour un vers où se trouvait une plaisanterie équivoque, fut brûlé au milieu de l'amphithéâtre. Un chevalier romain, exposé aux bêtes, avait protesté de son innocence : on l'emmena, on lui arracha la langue, puis on le ramena dans l'arène.

XXVIII. Il demanda à un citoyen rappelé d'un long exil, ce qu'il avait coutume de faire; et comme il répondait pour le flatter : « J'ai toujours prié les dieux (et ils m'ont exaucé) pour que Tibère pérît, et que vous régnassiez, » il s'imagina que ceux qu'il avait exilés souhaitaient également sa mort, et il envoya des soldats dans les îles pour les égorger tous. Voulant faire mettre en pièces un sénateur[3], il aposta des gens à lui pour l'appeler ennemi public à son entrée au sénat, se jeter sur lui, le percer de leurs stylets, et livrer son corps aux outrages de la populace. Il ne fut satisfait que lorsqu'il eut vu ses membres et les entrailles de ce malheureux traînés par les rues et entassés à ses pieds.

XXIX. Il ajoutait encore à la barbarie de ses actes par l'atrocité de ses paroles. Il disait que « la qualité qu'il prisait et estimait le plus en lui, c'était (pour me servir de son expression) l'impassibilité. » Son aïeule Antonia lui

1. Témoin Capiton, qu'il força d'assister au supplice de Bétillinus Cassius, son fils, condamné, quoiqu'il n'eût commis aucune faute et n'eût même pas été dénoncé ; et, comme le malheureux père demandait qu'il lui fût au moins permis de fermer les yeux, il le fit périr avec son fils. — Dion, LIX, 25.

2. Il s'agit de Pastor, chevalier romain dont le fils avait été jeté en prison à cause de sa mise recherchée et du soin qu'il prenait de sa chevelure. — Sénèque, *De la Colère*, II, 33.

3. Dion l'appelle Scribonius Proculus.

donnait des avis; non content de n'y avoir aucun égard : « Souvenez-vous, dit-il, que tout m'est permis, et contre tous. » Comme il allait égorger son frère, qu'il soupçonnait de se munir de contre-poison : « De l'antidote, dit-il, contre César? » Quand il exila ses sœurs, il leur dit avec menaces qu'il avait non-seulement des îles, mais aussi des glaives. Un ancien préteur, retiré à Anticyre[1] pour raison de santé, demandait instamment une prolongation de congé : il donna ordre de le tuer, en ajoutant que « une saignée était nécessaire à l'homme qu'une si forte dose d'ellébore n'avait pas guéri. » Tous les dix jours, il signait la liste des prisonniers qu'il fallait punir, et disait que « il apurait ses comptes. » Ayant condamné en même temps un certain nombre de Gaulois et de Grecs, il se glorifiait « d'avoir subjugué la Gallo-Grèce. »

XXX. Il ne souffrit jamais qu'on frappât personne, si ce n'est à coups lents et réitérés; et l'on connaît cet avis qu'il donnait sans cesse au bourreau : « Frappe de manière qu'il se sente mourir. » Ayant puni un homme pour un autre par une erreur de nom, il dit que lui aussi avait mérité le même traitement. Il répétait souvent ce vers tragique : « *Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent*[2]. » Il invectiva souvent tous les sénateurs ensemble, comme clients de Séjan, comme délateurs de sa mère et de ses frères. Il produisit les mémoires qu'il avait feint d'avoir brûlés[3], et justifia la cruauté de Tibère, que tant d'accusations dignes de foi, disait-il, avaient nécessitée. Il déchira fréquemment l'ordre équestre, comme adonné au théâtre et aux combats. Irrité contre la foule, dont les applaudissements contrariaient ses sympathies[4], il s'écria : « Plût au ciel que le peuple romain n'eût qu'une tête ! » On demandait le brigand Tétrinius : « Ceux qui le de-

1 Strabon parle de trois Anticyres, une en Phocide, l'autre sur le golfe Maliaque, la troisième dans le territoire des Locriens Ozoles. Ces trois Anticyres produisaient également, d'après Horace, de l'ellébore.

2. C'était aussi le mot de Tibère.

3. Voyez plus haut, ch. 15.

4. Caligula aimait surtout la faction *prasine*, celle des coureurs habillés de vert.

mandent, dit-il, sont aussi des Tétrinius. » Cinq rétiaires[1] en tunique, combattant simultanément, avaient succombé sans faire résistance sous un nombre égal d'antagonistes; quand on donna l'ordre de les tuer, l'un d'eux, reprenant son trident, tua tous les vainqueurs. Caius déplora, dans un édit, ce massacre, qu'il trouvait atroce, et chargea d'imprécations ceux qui avaient eu le courage de le contempler.

XXXI. Il avait coutume de se plaindre ouvertement de ce que le temps où il vivait n'avait été signalé par aucune calamité publique. Le règne d'Auguste avait été marqué par le désastre de Varus; celui de Tibère, par l'écroulement de l'amphithéâtre de Fidènes; mais le sien était menacé de l'oubli par le cours heureux des événements. Et, de temps en temps, il souhaitait le massacre des légions, la famine, la peste, l'incendie et des tremblements de terre.

XXXII. Lors même qu'il se délassait et se livrait au jeu et aux plaisirs de la table, sa conduite et son langage étaient empreints de la même cruauté. Souvent, pendant qu'il dînait ou se livrait à la débauche, des enquêtes réelles se faisaient en sa présence à l'aide des tortures. Un soldat, habile à couper les têtes, exerçait son art sur tous les prisonniers indifféremment. A Putéoli, lors de l'inauguration du pont qu'il avait imaginé, comme nous l'avons dit plus haut, il appela à lui plusieurs de ceux qui étaient sur le rivage, puis il les précipita soudain tous dans la mer. Quelques-uns saisissaient les gouvernails; il les repoussa dans les flots, à coups de crocs et de rames. A Rome, dans un repas public, un esclave avait détaché des lits une lame d'argent, il le livra sur-le-champ au bourreau avec ordre de lui couper les mains, de les suspendre à son cou sur la poitrine; et de le promener ainsi au milieu des convives avec un écriteau qui indiquât la cause de son châtiment. Un apprenti mirmillon, qui faisait des armes avec lui, s'étant laissé tomber volontairement, il le perça de son

1. Les rétiaires étaient une espèce de gladiateurs qui cherchaient à retenir leurs adversaires en les enveloppant d'un filet.

poignard, et courut de tous côtés, la palme à la main, comme les vainqueurs. Un jour, quand la victime eut été amenée à l'autel, il se retroussa à la manière des victimaires, et, levant bien haut son maillet, il assomma le sacrificateur. Dans un repas splendide, il éclata de rire tout à coup; et comme les consuls, assis à ses côtés, lui demandaient doucement pourquoi il riait : « Pourquoi? dit-il, sinon parce que je songe qu'il me suffit d'un geste pour vous faire égorger tous les deux sur-le-champ. »

XXXIII. Entre autres plaisanteries, il s'arrêta un jour devant une statue de Jupiter, et demanda à l'acteur Apelle lequel des deux lui semblait le plus grand; comme Apelle[1] hésitait à répondre, il le fit déchirer à coups de fouet, et loua à plusieurs reprises sa voix suppliante, qu'il trouvait fort douce même dans les gémissements. Toutes les fois qu'il baisait le cou de sa femme ou de sa maîtresse, il ajoutait : « Cette belle tête-là tombera quand je voudrai. » Bien plus, il répétait « qu'il apprendrait de Césonia, dût-il employer les tortures, pourquoi elle l'aimait si passionnément. »

XXXIV. Il se déchaîna avec non moins d'envie et de malignité que d'orgueil et de cruauté contre les hommes de presque tous les siècles. Auguste avait transporté les statues des hommes illustres de la place du Capitole, où elles étaient à l'étroit, dans le Champ-de-Mars. Caius les renversa et les dispersa de telle sorte qu'on ne put les rétablir avec toutes leurs inscriptions. Il défendit qu'on consacrât à l'avenir aucune statue ou image à un homme vivant, sans sa permission et son avis. Il songea même à anéantir les œuvres d'Homère : « Pourquoi ne me permettrait-on pas, disait-il, ce qui a été permis à Platon, qui l'a chassé de la république qu'il avait organisée? » Peu s'en fallut même qu'il n'enlevât de toutes les bibliothèques les écrits et les images de Virgile et de Tite-Live. A l'un, il reprochait de n'avoir pas de génie et d'avoir peu de science; à l'autre, d'être un historien verbeux et négligent.

1. Apelle d'Ascalon, l'acteur favori de Caligula. — Voyez Dion, LIX, 5.

Quant aux jurisconsultes, comme s'il voulait supprimer tout l'usage de leur science, il se vanta souvent « qu'il ferait en sorte que personne ne pût donner de consultation, excepté lui. »

XXXV. Il enleva aux plus nobles citoyens leurs anciens titres de famille. A Torquatus, le collier; à Cincinnatus, les boucles de cheveux; à Cn. Pompée[1], le surnom de Grand. Quant à Ptolémée, dont j'ai fait mention, qu'il avait fait venir de son royaume et comblé de marques d'honneur, il le sacrifia, uniquement parce qu'il s'aperçut qu'à son entrée au théâtre, un jour que l'on donnait des jeux, Ptolémée avait attiré tous les regards par l'éclat de son manteau de pourpre. Quand il rencontrait des gens de bonne mine et bien peignés, il les défigurait en leur faisant raser le derrière de la tête. Ésius Proculus, fils d'un centurion primipilaire, avait été surnommé *Colosseros*, à cause de sa prestance et de sa beauté remarquables. Il le fit tout à coup enlever du milieu des spectateurs, amener dans l'arène, et mettre aux prises avec un Thrace[2], puis avec un gladiateur armé de toutes pièces; puis, après sa double victoire, on le chargea immédiatement de chaînes, on le promena par les rues, couvert de haillons, en le montrant aux femmes, après quoi on l'égorgea. Enfin il n'y eut personne, si infime que fût son rang, si misérable que fût sa condition, dont il n'enviât les avantages. Le roi d'Aricie[3] était depuis plusieurs années déjà en possession du sacerdoce: il lui suscita un adversaire plus fort que lui. Comme, un jour de spectacle, on avait applaudi avec enthousiasme un gladiateur nommé Porius[4], pour avoir affranchi, après une brillante victoire, un de ses esclaves, Caius sortit si brusquement du théâtre, que, foulant aux pieds un pan de sa toge, il tomba de gradin en gradin, et s'écria dans

1. Ce Cn. Pompée devint le gendre de Claude, qui plus tard le fit mettre à mort. Claude lui avait d'ailleurs rendu le surnom de Grand.

2. C'est-à-dire avec un gladiateur armé d'un bouclier et d'un poignard thraces.

3. On donnait ce nom au roi des sacrifices offerts à Diane dans le bois d'Aricie. Il paraît que cette royauté se disputait les armes à la main.

4. C'était un de ces gladiateurs qui combattent du haut d'un char.

sa fureur : « Que le peuple-roi accordait plus d'honneur à un gladiateur, pour un misérable motif, qu'à la mémoire sacrée des Césars et à la présence même de l'empereur. »

XXXVI. Il ne ménagea pas plus sa pudeur que celle d'autrui. Il passe pour avoir eu un commerce infâme avec M. Lépidus[1], Mnester le pantomime[2], et quelques otages. Valérius Catulus, jeune homme d'une famille consulaire, se plaignit même qu'il lui avait fait violence, et qu'il l'avait exténué par sa lubricité. Sans parler de ses incestes avec ses sœurs, et de sa passion si connue pour la courtisane Pyrallis, il ne respecta, pour ainsi dire, aucune femme illustre. Il les invitait ordinairement à souper avec leurs maris, et, les faisant passer devant lui, il les examinait attentivement et lentement comme une marchandise, leur relevant même le menton, quand elles baissaient la tête par pudeur. Puis, quand il lui en prenait fantaisie, il sortait de la salle à manger avec celle qui lui plaisait le plus, et, rentrant quelques instants après, les traces de la débauche encore toutes fraîches, il la louait ou la critiquait ouvertement, énumérant chacune des beautés, chacun des défauts de son corps, et même les circonstances du coït. Il en répudia lui-même quelques-unes, au nom de leurs maris absents, et fit insérer ces divorces dans les actes publics.

XXXVII. Par ses dépenses extravagantes, il surpassa tout ce que les prodigues ont jamais imaginé. Inventeur de bains de nouvelle espèce, d'aliments et de soupers extraordinaires, il se baignait dans des essences chaudes et froides, avalait, après les avoir fait fondre dans du vinaigre, les perles les plus précieuses, servait à ses convives du pain et des mets d'or, disant « qu'on devait être sobre ou César. » Bien plus, il jeta au peuple pendant plusieurs jours, du haut de la basilique de Jules César, des pièces de monnaie d'une assez grande valeur. Il fit même fabriquer des

1. M. Lépidus, mari de Drusilla. — Voyez plus haut, ch. 14.
2. Messaline aussi l'aima passionnément : il fut mis à mort par Claude.

liburnes[1] à dix rangs de rames, avec des poupes ornées de pierreries et des voiles de diverses couleurs, pourvues de bains chauds, de galeries et de salles à manger très-spacieuses, et d'une grande variété de vignes et d'arbres fruitiers. C'est là qu'assis à table, en plein jour, au milieu de chœurs de danse et de symphonies, il parcourait les côtes de la Campanie. Dans la construction de ses résidences de la ville et de la campagne, sans égard pour toute autre considération, il ne recherchait rien tant que ce qui paraissait impraticable. C'étaient des digues jetées dans une mer orageuse et profonde, des rochers de la pierre la plus dure coupés, des plaines élevées au niveau des montagnes, des collines creusées et aplanies, le tout avec une vitesse incroyable, attendu que la lenteur des travaux était un crime capital. Pour tout dire, en un mot, des richesses immenses, tous les trésors de Tibère, qui montaient à deux milliards sept cents millions de sesterces, furent dépensés en moins d'une année.

XXXVIII. Épuisé et à bout de ressources, il eut recours aux rapines, et inventa toutes sortes de chicanes, de ventes et d'impôts raffinés. Il contestait le droit de bourgeoisie romaine à ceux dont les ancêtres l'avaient obtenu pour eux et leurs descendants; il n'exceptait que les fils, prétendant que ce mot de *descendants* ne s'étendait pas au delà de la première génération; et quand on produisait les diplômes de Jules César et d'Auguste, il les déchirait comme vieux et surannés. Il taxait de déclaration mensongère tous ceux dont la fortune s'était accrue, pour une raison quelconque, depuis qu'ils en avaient donné l'état. Il cassa, comme entachés d'ingratitude, les testaments des centurions primipilaires[2], qui, depuis le commencement du règne de Tibère, n'avaient nommé, pour leurs héritiers, ni ce prince, ni lui-même; et ceux des autres citoyens, il

1. On donnait ce nom à des bâtiments légers, comme en construisaient les Liburniens.

2. Ils étaient fort riches pour la plupart, tant à cause des profits de la guerre que des testaments des soldats qui les instituaient leurs héritiers.

les déclara également nuls et non avenus, pour peu que quelqu'un assurât qu'ils avaient eu dessein d'instituer César leur héritier. L'alarme s'étant répandue, et tous le portant publiquement sur leur testament, les inconnus au nombre de leurs amis, les parents au nombre de leurs enfants, il disait qu'on se moquait de lui en s'obstinant à vivre après une telle déclaration, et il envoya à beaucoup de testateurs des gâteaux empoisonnés. Voici comment il instruisait ces sortes d'affaires : il commençait par fixer le chiffre de la somme qu'il voulait gagner en siégeant; une fois la somme complète, il levait l'audience. Ne pouvant pas souffrir le plus léger retard, il condamna un jour, par un même arrêt, plus de quarante personnes accusées de crimes différents, et se vanta à Césonie, qui venait de se réveiller, « d'avoir bien travaillé, tandis qu'elle faisait la méridienne. » Dans une vente qu'il annonça, il mit à l'encan et vendit les gladiateurs qui avaient survécu aux jeux, en fixant lui-même le prix et poussant les enchères au point que quelques acquéreurs, forcés de débourser une somme exorbitante, et se trouvant ruinés, s'ouvrirent les veines. C'est un fait notoire que, voyant Aponius Saturninus endormi sur les bancs, il avertit le crieur de ne pas oublier cet ancien préteur, qui ne cessait de lui faire signe de la tête; et il ne mit fin aux enchères qu'après lui avoir fait adjuger, sans qu'il s'en doutât, treize gladiateurs pour neuf millions de sesterces.

XXXIX. En Gaule, après la condamnation de ses sœurs, dont il avait vendu à des prix fabuleux les parures, le mobilier, les esclaves, et même les affranchis, séduit par l'appât du gain, il fit venir de Rome tout l'attirail de l'ancienne cour, et réunit, pour le transporter, un si grand nombre de voitures de louage et de chevaux de moulin, que le pain manquait souvent à Rome, et que la plupart des plaideurs perdirent leur procès pour n'avoir pu répondre par leur présence à l'assignation. Il n'y eut point d'artifice et de séduction qu'il n'employât pour se défaire de ce mobilier : aux uns, il reprochait leur avarice, disant

« qu'ils n'avaient pas honte d'être plus riches que lui; » avec les autres, il feignait de se repentir d'abandonner à des particuliers ce qui avait appartenu à des princes. Il avait appris qu'un riche citoyen de province avait compté deux cent mille sesterces aux huissiers du palais, pour être admis frauduleusement au nombre de ses convives; et il n'avait pas été fâché de voir qu'on évaluât à un prix si élevé l'honneur de souper avec lui. Mais, le lendemain, voyant cet homme à une vente, il lui fit livrer pour deux cent mille sesterces je ne sais quel objet sans valeur, en le prévenant « qu'il souperait chez César, qui l'invitait lui-même. »

XL. Il fit percevoir des impôts nouveaux et inconnus jusqu'alors[1], d'abord par les publicains, puis, comme le profit était abondant, par les centurions et les tribuns du prétoire. Il n'y eut aucune chose, aucune personne qui ne fût taxée. Pour les comestibles qui se vendaient dans Rome, un prix fixe et déterminé était exigé; pour les procès et les jugements, en quelque lieu qu'ils fussent rendus, on prélevait le quarantième de la somme en litige; il y avait une peine portée contre quiconque serait convaincu d'avoir arrangé ou abandonné l'affaire. Les porteurs donnaient sur leurs profits journaliers un huitième; les filles publiques, ce qu'elles gagnaient chacune par acte de prostitution. Un paragraphe additionnel de la loi stipulait que l'impôt serait payé par celles qui auraient exercé le métier de courtisane ou celui d'entremetteuse, et que les femmes mariées y seraient soumises.

XLI. Ces impôts avaient été annoncés par la voix du héraut, mais ils n'avaient pas été affichés : aussi, comme l'ignorance du texte de la loi faisait commettre beaucoup de délits, Caius céda enfin aux réclamations du peuple, et afficha la loi; mais les caractères étaient si petits, et l'espace si étroit, que personne ne pouvait la transcrire. Pour faire butin de tout, il établit un lieu de prostitution dans son palais. Dans des cellules séparées et meublées

1. Sur ces impôts extraordinaires, voyez Dion, LIX, 28.

conformément à la majesté du lieu, furent installés des matrones et des citoyens de condition libre; des nomenclateurs parcoururent les places publiques et les basiliques, pour solliciter à la débauche les vieillards et les jeunes gens. On prêtait de l'argent à intérêt à ceux qui venaient, et des huissiers prenaient ouvertement note de leurs noms, comme s'ils augmentaient les revenus de César. Loin de dédaigner le profit des jeux de hasard, il doublait son gain par le mensonge, et même par le parjure. Un jour qu'il avait chargé son voisin de jouer pour lui, et s'était avancé jusque sur le vestibule de la maison, il vit passer deux chevaliers romains fort riches : il les fit arrêter sur-le-champ, confisqua leurs biens, et rentra tout joyeux, se vantant de n'avoir jamais fait un coup plus heureux[1].

XLII. Lorsque sa fille fut née, déplorant sa pauvreté et les charges de famille qui s'ajoutaient désormais au fardeau de l'empire, il reçut des offrandes pour l'entretien et la dot de la jeune enfant. Il annonça par un édit qu'il accepterait des étrennes au nouvel an[2], et se tint dans le vestibule de son palais, aux calendes de janvier, pour prendre les pièces de monnaie qu'une foule de personnes de toute condition répandait devant lui à pleines mains et à pleine bourse. Enfin, enflammé du désir de manier de l'argent, il marcha souvent nu-pieds sur d'immenses amas de pièces d'or répandues sur un espace très-étendu, et quelquefois même il se roula dessus tout de son long.

XLIII. Il ne s'occupa de guerre et d'affaires militaires qu'une seule fois, et cela sans intention. Comme il s'était avancé jusqu'à Mévania[3], pour visiter le bois et le fleuve du Clitumne[4]; sur l'avis qu'on lui donna qu'il fallait recru-

1. Dion rapporte que ce fait eut lieu en Gaule.

2. En l'absence de Caligula, les sénateurs déposaient leurs étrennes dans le temple de Jupiter Capitolin.

3. Mévania, ville d'Ombrie au confluent du Clitumne et de la Tinia.

4. Le Clitumne, petite rivière de l'Ombrie, dont la source personnifiée était révérée sous le nom de Jupiter Clitumnus. Pline le jeune (*Lettres* VIII, 8) donne une description détaillée de la source, du fleuve lui-même et du temple consacré au dieu du Clitumne

ter sa garde batave, l'idée lui vint de faire une expédition en Germanie[1]. Sans perdre de temps, il rassembla de tous côtés des légions et des auxiliaires, fit partout des levées avec la dernière rigueur, ramassa des vivres de toute espèce, tels qu'on en n'en avait jamais vus, et se mit en route : sa marche était tantôt si vive et si pressée, que les cohortes prétoriennes étaient forcées, contre l'usage, de placer leurs enseignes sur les bêtes de somme, et de suivre ainsi l'empereur ; tantôt il allait si lentement et si mollement, qu'il se faisait porter dans une litière, soutenue par huit esclaves, et exigeait que les habitants des villes voisines balayassent et arrosassent pour lui les chemins à cause de la poussière.

XLIV. Lorsqu'il fut arrivé au camp, pour se montrer général actif et sévère, il renvoya ignominieusement les lieutenants venus trop tard avec les auxiliaires qu'ils amenaient de divers points. En passant la revue de l'armée, il congédia la plupart des centurions dont le service allait expirer, et quelques-uns de ceux qui n'avaient plus que fort peu de temps à faire, sous prétexte de vieillesse et d'infirmités. Quant aux autres, il leur reprocha leur avarice, et restreignit la retraite des vétérans à six mille sesterces. Pour tout exploit, il reçut à discrétion Adminius, fils de Cinobellinus, roi des Bretons[2], qui, chassé par son père, avait passé dans son camp avec une poignée de soldats ; et, comme si l'île tout entière lui eût été livrée, il envoya à Rome des lettres fastueuses, en recommandant aux courriers de pousser en char jusqu'au forum et à la curie, et de ne remettre leur dépêche que dans le temple de Mars, en présence du sénat assemblé.

XLV. Bientôt après, ne sachant à qui faire la guerre, il ordonna à quelques Germains de sa garde de passer le Rhin et de se cacher sur l'autre rive, et se fit annoncer

1. Sur cette expédition, voyez Dion, LIX, 21.

2. Dion nomme encore deux autres fils de Cinobellinus ; ils s'appelaient Cataratacus et Togodumnus, et furent vaincus par Plautius, sous le règne de Claude.

après dîner, avec un grand fracas, que l'ennemi arrivait. Cela fait, il s'élança avec ses amis et avec une partie de la cavalerie prétorienne dans la forêt voisine; des arbres furent coupés et disposés en manière de trophées ; puis Caius, revenant aux flambeaux, gourmanda la poltronnerie et la lâcheté de ceux qui ne l'avaient point suivi, tandis que ses compagnons, qui avaient participé à sa victoire, reçurent des couronnes d'un nouveau genre et d'un nouveau nom, ornées de la figure du soleil, de la lune et des astres, qu'il appela couronnes *exploratoires*[1]. Une autre fois, il fit enlever d'une école, et partir secrètement en avant, quelques jeunes otages[2]; et quittant tout d'un coup son repas, il les poursuivit avec sa cavalerie, comme des fugitifs, les reprit et les ramena enchaînés : passant, dans cette comédie comme dans le reste, les bornes de la modération. Revenu à table, il fit asseoir à ses côtés, avec leurs cuirasses, ceux qui lui annonçaient que l'armée était rassemblée, et les engagea, en récitant un vers bien connu de Virgile, « à s'armer de constance, et à se réserver pour un avenir plus heureux[3]. » A ce propos, il gourmanda, dans un édit fort dur, le sénat et le peuple, parce que, « tandis que César combattait et courait d'aussi grands périls, ils se livraient à la joie des festins, du cirque, des théâtres et aux délices de la retraite. »

XLVI. Enfin, comme pour terminer la guerre, il mit son armée en ligne sur le rivage de l'Océan, disposa les balistes et les machines de guerre, sans que personne sût ou devinât ce qu'il allait faire; et tout à coup il commanda aux soldats de ramasser des coquillages et d'en remplir leurs casques et leurs poches : c'étaient, disait-il, « les dépouilles de l'Océan; on les devait au Capitole et au

1. Que faut-il entendre par ce mot? Les uns pensent que ce sont des couronnes données à des amis éprouvés (*exploratis amicis*) ; d'autres supposent avec plus de vraisemblance que cette qualification rappelle la fonction modeste d'*éclaireurs* (*exploratores*), qu'avaient remplie les compagnons de Caius.

2. Dion prétend que c'étaient de véritables ennemis, tombés dans une embuscade.

3. Virgile, *Énéide*, I, 207.

palais des Césars[1]. » Il éleva en commémoration de sa victoire une tour très-haute, où des feux, allumés comme sur un phare, devaient éclairer pendant la nuit la course des vaisseaux[2]. Il promit aussi aux soldats une gratification de cent deniers par tête; et, comme s'il eût fait preuve d'une générosité sans exemple, il leur dit : « Allez-vous-en riches et contents. »

XLVII. S'occupant ensuite du soin de son triomphe, il choisit et mit en réserve pour le cortége, outre les captifs et les transfuges barbares, ceux des Gaulois qui étaient de la taille la plus haute et, comme il disait lui-même, la plus triomphale, et même quelques-uns de leurs chefs ; il les força non-seulement à teindre leurs cheveux en rouge et à les laisser croître, mais encore à apprendre la langue des Germains, et à se donner des noms barbares[3]. Il ordonna que les galères, sur lesquelles il était entré dans l'Océan, fussent transportées à Rome en grande partie par la voie de terre. Il écrivit même à ses intendants « de lui préparer le triomphe le moins coûteux possible, mais le plus grand qu'on eût jamais vu, puisqu'ils pouvaient disposer des biens de tout le monde. »

XLVIII. Avant de quitter la Gaule, il conçut le dessein le plus abominable : c'était de massacrer les légions qui s'étaient révoltées autrefois après la mort d'Auguste[4], sous prétexte qu'elles avaient assiégé Germanicus son père, leur général, et lui-même alors enfant. On eut bien de la peine à le détourner d'une idée aussi scabreuse ; mais on ne put l'empêcher de vouloir les décimer. Il les fit donc assembler, après leur avoir ôté leurs armes[5] et même leurs épées, et ordonna à sa cavalerie toute armée de les

1. Dion (LIX, 25) raconte en détails cette grossière comédie.

2. On suppose que ce phare s'élevait auprès de Bologne.

3. Il fallait de toute nécessité ressembler aux Germains, tels que les a dépeints Tacite : « Leurs yeux sont bleus et farouches, leurs cheveux roux, leurs corps grands et vigoureux, mais seulement pour un premier effort. » *Germanie*, IV.

4. Voyez *Tibère*, 25, et *Caligula*, 1 et 9.

5. Leurs cuirasses, leurs boucliers et leurs casques. Dion prétend que ce massacre eut lieu comme Caligula l'avait projeté.

envelopper. Mais, voyant que la plupart des soldats, qui se doutaient de son projet, se dispersaient pour reprendre leurs armes, dans le cas où on leur ferait violence, il s'enfuit de l'assemblée, et revint à Rome. Déchargeant alors toute sa rigueur sur le sénat[1], il le menaçait ouvertement, pour faire diversion aux rumeurs que provoquaient de si grandes infamies : il se plaignait, entre autres choses, d'avoir été frustré du triomphe complet, quand lui-même, peu auparavant, avait défendu, sous peine de mort, qu'on proposât de lui rendre aucun honneur.

XLIX. Les députés du premier ordre de l'État étant allés au devant de lui sur la route, et le priant de faire diligence : « Je viendrai, leur dit-il d'une voix forte, je viendrai, et ceci avec moi ; » et il frappa à plusieurs reprises sur la garde de son épée. Il annonça qu'il revenait, mais pour ceux seulement qui le souhaitaient, pour les chevaliers et pour le peuple, et que, pour le sénat, il ne serait plus désormais ni citoyen ni prince. Il défendit même à aucun sénateur de venir à sa rencontre; et renonçant au triomphe, ou le différant, il entra dans Rome, à cheval, le jour anniversaire de sa naissance. Quatre mois après, il périt, méditant des forfaits beaucoup plus grands encore que ceux qu'il avait commis. En effet, il se proposait de se retirer à Antium, puis à Alexandrie, après avoir mis à mort les citoyens les plus distingués des deux ordres. Ce qui le prouve, c'est qu'on trouva dans ses papiers secrets deux mémoires intitulés, l'un le *Glaive*, et l'autre le *Poignard*. Tous les deux contenaient la liste nominative des gens qu'il destinait au supplice. On trouva aussi un grand coffre plein de poisons divers. Claude les ayant fait jeter dans la mer, les flots en furent infectés, et les poissons, frappés de mort, furent rejetés par les vagues sur les rives voisines.

L. Il avait la taille haute, le teint pâle, le corps énorme, le cou et les jambes extrêmement grêles, les yeux caves et

1. Voyez Dion, LIX, 25. — Sénèque (*Sur la colère*, III, 19) dit qu'il songea à massacrer le sénat tout entier.

enfoncés, le front large et menaçant, la tête dégarnie de cheveux et chauve à son sommet, le reste du corps velu. Aussi, quand il passait, était-ce un crime capital de regarder d'en haut et de prononcer, pour quelque motif que ce fût, le mot *chèvre*. Son visage, naturellement horrible et repoussant, il s'étudiait à le rendre farouche, composant sa physionomie devant un miroir de manière à inspirer la terreur et l'effroi. Il n'était sain ni de corps ni d'esprit. Sujet à l'épilepsie dans son enfance, il ne pouvait supporter de fatigues dans sa jeunesse, sans être pris de défaillances subites, qui lui permettaient à peine de marcher, de se tenir debout, de reprendre haleine et de se porter. Il avait lui-même conscience de l'état de son esprit, et, plus d'une fois, il songea à se retirer dans une solitude, et à remédier à l'altération de sa raison. On croit que sa femme Césonie lui avait fait prendre un philtre amoureux, qui n'eut d'autre effet que de le rendre furieux[1]. Il était surtout tourmenté par l'insomnie, et il ne reposait pas plus de trois heures par nuit : encore son sommeil, loin d'être calme, était-il troublé par des apparitions bizarres, au point qu'une fois entre autres il lui sembla voir l'image de la mer qui s'entretenait avec lui. Aussi, la plus grande partie de la nuit, ennuyé de rester couché sans dormir, tantôt assis sur son lit, tantôt errant dans d'immenses galeries, il avait coutume d'appeler souvent et d'attendre la lumière.

LI. C'est à l'altération de son esprit qu'il faut attribuer deux défauts qui semblent incompatibles, son extrême confiance et sa timidité excessive. Car lui, qui méprisait si fort les dieux, fermait les yeux et s'enveloppait la tête aux moindres coups de tonnerre, aux moindres éclairs; et, si le bruit redoublait, il sautait à bas de sa couche, et se cachait sous son lit. Dans son voyage de Sicile, il se moqua des miracles dont se vantaient beaucoup de villes; mais

1. C'est aussi ce que dit Juvénal (*Satire* VI, 616) : « Passe encore si ton délire n'égale pas la fureur de cet oncle de Néron, à qui Césonie fit avaler l'hippomanès dissous d'un jeune poulain. »

il s'enfuit la nuit de Messine, effrayé par la fumée et par le bruit souterrain de l'Etna. Il avait sans cesse à la bouche des menaces contre les Barbares; mais un jour, se trouvant au delà du Rhin, dans un chariot, resserré avec ses troupes dans un défilé, il entendit quelqu'un dire « que la terreur ne serait pas petite, si l'ennemi apparaissait. » Aussitôt il monta à cheval, et se dirigea précipitamment vers les ponts; mais les trouvant embarrassés par les valets d'armée et les bagages, il ne put se résigner à attendre, et se fit transporter à bras par dessus les têtes. Bientôt après, à la nouvelle du soulèvement de la Germanie, il se préparait à fuir, et disposait des flottes pour favoriser sa fuite. Ce qui le consolait, c'est qu'il lui resterait du moins les provinces d'outre-mer, dans le cas où les vainqueurs s'empareraient des passages des Alpes, comme les Cimbres, ou même de Rome, comme autrefois les Senons. C'est là, sans doute, ce qui donna plus tard à ses meurtriers l'idée de faire croire aux soldats révoltés qu'il s'était lui-même donné la mort, effrayé qu'il était par la nouvelle d'une défaite.

LII. Le vêtement, la chaussure et le reste du costume qu'il portait toujours, n'étaient ni d'un Romain ni d'un citoyen, ni même d'un homme; en un mot, ils n'avaient rien d'humain. Il parut souvent en public, revêtu d'un manteau bariolé et couvert de pierreries, avec une tunique à manches et des bracelets, quelquefois avec une robe de soie à jupe traînante; tantôt en pantoufles ou en cothurnes, tantôt en chaussure de coureur, ou même en brodequins de femme; mais, le plus souvent, il avait une barbe d'or, et tenait à la main un foudre, ou un trident, ou un caducée, attributs des dieux; il alla jusqu'à s'habiller en Vénus. Il porta fréquemment les insignes triomphaux, même avant son expédition; parfois même, la cuirasse d'Alexandre le Grand, qu'il avait fait tirer de son tombeau.

LIII. Pour ce qui est des arts libéraux, il s'appliqua fort peu à la littérature, beaucoup à l'éloquence[1]. Il avait la

1. « Chez Caligula, le désordre de l'esprit ne portait aucune atteinte aux

parole prompte et facile, surtout quand il fallait lancer l'invective. Quand il était en colère, les mots et les idées lui venaient en abondance; sa prononciation et sa voix étaient si animées qu'il ne pouvait se tenir en place, et se faisait entendre des auditeurs les plus éloignés. Quand il devait parler en public, il disait avec menace « qu'il allait lancer les traits de ses veilles, » méprisant d'ailleurs le style doux et orné, au point qu'il disait de Sénèque[1], alors fort en vogue, « qu'il composait de pures déclamations académiques, » et « que c'était du sable sans chaux. » Il avait aussi coutume de répondre aux harangues des orateurs qui avaient eu du succès, de préparer l'accusation et la défense des grands personnages accusés devant le sénat, et, selon le tour que prenaient ses idées, de les charger ou de les justifier. Les chevaliers étaient invités par un édit à venir l'entendre.

LIV. Il exerça encore d'autres talents, d'un genre fort différent, avec passion: tour à tour gladiateur, cocher, chanteur et danseur. Il s'escrimait avec des armes de combats, et conduisait des chars dans des cirques construits en plusieurs endroits. Le chant et la danse le transportaient de plaisir, au point que, même dans les spectacles publics, il ne pouvait s'empêcher d'accompagner de la voix le débit de l'acteur tragique, et de contrefaire les gestes du comédien, comme s'il voulait les approuver ou les réformer. Si le jour même de sa mort il prescrivit une veille religieuse, c'était sans doute pour faire ses débuts sur le théâtre avec plus de liberté à la faveur de la nuit. Il dansait quelquefois même la nuit; et une fois il manda au palais, à la seconde veille, trois personnages consulaires, qui arrivèrent, craignant les traitements les plus rigoureux; il les installa sur une estrade, et soudain il s'élança au bruit des flûtes et des sandales sonores[2]; puis,

facultés de l'orateur. » — Tacite, *Annales*, XIII, 3. — S'il faut en croire Suidas, Caligula avait même écrit une rhétorique en latin.

1. Sénèque faillit, dit-on, être condamné à mort pour avoir plaidé devant Caius avec beaucoup de succès.

2. C'était un instrument de musique à un seul son, que l'on mettait en mouvement avec les pieds.

le morceau terminé, il se retira. Cependant, cet homme, qui avait de l'aptitude pour tout le reste, ne savait pas nager.

LV. Sa faveur pour tous ceux dont il était engoué alla jusqu'à la folie. Il baisait le pantomime Mnester en plein spectacle; et lorsqu'il dansait, si quelqu'un murmurait même légèrement, il le faisait enlever, et le fouettait de sa propre main. Un chevalier romain faisait du bruit : il lui signifia, par l'organe d'un centurion, de s'en aller à Ostie, et de porter au roi Ptolémée, en Mauritanie, ses dépêches, dont voici le contenu : « Vous ne ferez ni bien ni mal à l'homme que je vous envoie. » Il donna le commandement des Germains qui composaient sa garde à des gladiateurs thraces, tandis qu'il réduisit l'armure des mirmillons. Voyant Columbus vainqueur, mais légèrement blessé, il versa sur sa plaie du poison[1], que, de lui, il appela *columbin;* c'est du moins ainsi qu'on l'a trouvé désigné par Caius parmi d'autres poisons. Il était si attaché et si dévoué à la faction des cochers verts[2], qu'il soupait et passait fréquemment la nuit dans leur écurie. Le cocher Eutychus[3] reçut de lui dans une orgie deux millions de sesterces comme présent de table[4]. Dans la crainte qu'on ne troublât le sommeil de son cheval nommé Incitatus, la veille des jeux du cirque, il envoyait des soldats pour ordonner le silence dans tout le voisinage. Il donna à ce cheval une écurie de marbre, un ratelier d'ivoire, des housses de pourpre, des colliers de pierreries, et, de plus, une maison, des domestiques, pour traiter plus splendidement ceux qui étaient invités au nom de l'animal. On raconte aussi qu'il voulait le faire consul.

LVI. L'idée vint à bien des gens de frapper un pareil fou, un pareil brigand. Mais deux conspirations furent

1. Voyez Dion, LIX, 14.

2. Les coureurs se divisaient en quatre factions nommées, d'après la couleur de leurs vêtements : la blanche, la rouge, la bleue et la verte.

3. Voyez Josèphe, XIX, 3.

4. L'amphitryon, avant de congédier ses convives, leur faisait des cadeaux. — Voyez *Auguste*, 75.

découvertes[1]; et tandis qu'on attendait faute d'occasion, deux Romains se communiquèrent leur projet, et l'exécutèrent, non sans avoir pour complices des affranchis puissants et des officiers du prétoire, qui, depuis qu'ils avaient été impliqués, quoique à tort, dans certain complot, sentaient qu'ils étaient devenus suspects et odieux. En effet, Caius avait excité contre eux une grande animosité en les prenant à part sur-le-champ, et en leur protestant, l'épée nue, « qu'il se frapperait lui-même s'il leur semblait mériter la mort. » Et dès lors, il ne cessa de les exciter les uns contre les autres, et de les mettre tous aux prises entre eux. On convint de l'attaquer à midi, au sortir du théâtre, le jour des jeux Palatins[2]; et Cassius Chærea, tribun d'une cohorte prétorienne, demanda à porter le premier coup; c'était un vieillard que Caius avait pris l'habitude de traiter d'homme mou et efféminé, et d'accabler de toute espèce d'affronts. S'il lui demandait le mot d'ordre, *Priape* ou *Vénus* étaient ceux qu'il recevait. S'il le remerciait de quelque faveur, Caius lui présentait sa main à baiser[3], avec un geste et une image obscène.

LVII. Plusieurs prodiges annoncèrent sa mort prochaine. La statue de Jupiter Olympien[4], qu'il avait résolu de démonter et de transporter à Rome, poussa tout à coup un si grand éclat de rire, que les machines tombèrent, et que les ouvriers s'enfuirent; et, au même moment, survint un certain Cassius, qui déclara qu'il lui avait été ordonné en songe d'immoler un taureau à Jupiter. Aux ides de mars, la foudre tomba sur le Capitole de Capoue[5], et à Rome aussi sur la chapelle d'Apollon Palatin. On ne manqua pas de conjecturer, d'une part, qu'un maître était menacé d'un grand danger de la part de ses gardes; de l'autre, qu'on allait voir quelque nouveau meurtre signalé, comme

1. Celle de Sex. Papinius et celle de Æmilius Lépidus.
2. Ces jeux avaient été institués par Livie, après la mort d'Auguste.
3. Comme on fait à des esclaves.
4. Voyez plus haut, ch. 22.
5. On se rappelle que Tibère en avait fait la dédicace avant de se retirer à Caprée.

celui qui avait été commis autrefois à pareil jour[1]. Un jour que Caius consultait l'astrologue Sylla sur son horoscope, celui-ci lui assura « qu'une mort inévitable le menaçait prochainement. » Les sorts d'Antium l'avertirent aussi « de se garder de Cassius. » C'est pour ce motif qu'il avait expédié l'ordre de tuer Cassius Longinus, alors proconsul d'Asie, sans songer que Chærea se nommait Cassius. La veille de sa mort, il rêva qu'il était dans le ciel auprès du trône de Jupiter, qui, le poussant de l'orteil du pied droit, l'avait précipité sur la terre. On regarda aussi comme des prodiges les accidents que le hasard avait produits le jour même, un peu auparavant. En sacrifiant, il fut arrosé du sang d'un phénicoptère. Le pantomime Mnester dansa dans la même tragédie[2] que l'acteur Néoptolème avait jouée autrefois dans les jeux où fut tué le roi de Macédoine Philippe. Dans le mime intitulé *Lauréolus*[3], où l'acteur vomit du sang en s'échappant d'un édifice en ruines, plusieurs de ceux qui jouaient les seconds rôles, voulant donner un échantillon de leur talent, inondèrent la scène de sang. On préparait aussi, pour la nuit, un spectacle où des Égyptiens et des Éthiopiens devaient représenter les enfers.

LVIII. Le neuf avant les calendes de février, à la septième heure environ, il balança s'il se lèverait pour dîner[4], parce qu'il se sentait l'estomac fatigué du repas de la veille; enfin, cédant aux conseils de ses amis, il sortit. Comme il fallait passer par une galerie souterraine où l'on exerçait des enfants de noble famille, venus d'Asie pour paraître sur le théâtre, il s'arrêta pour les examiner et les exhorter

1. C'était aux ides de mars que Jules César avait été assassiné.

2. C'était la tragédie intitulée *Cinyre*, où étaient retracés les malheurs de ce prince et de sa fille Myrrha.

3. On ne connaît pas précisément l'auteur de ce mime. Un commentateur de Juvénal suppose que c'était Q. Lutatius Catulus. Ce qu'il y a de certain, c'est que le héros de la pièce, Lauréolus, était mis en croix : « Lentulus aussi, l'agile Lentulus, a très-bien joué le rôle de Lauréolus; et il méritait de n'être pas crucifié seulement en effigie. » — *Juvénal*, VIII, 187.

4. Il était au théâtre. Dion (LIX, 29) rapporte qu'il mangea et but au théâtre même.

à bien faire. Et, si le chef de la troupe ne lui eût pas dit qu'il était transi de froid, il revenait sur ses pas pour faire commencer le spectacle. Il y a là-dessus deux versions. Les uns racontent que, pendant qu'il parlait aux enfants. Chærea le frappa fortement au cou, par derrière, du tranchant de son épée, en s'écriant tout d'abord : « Fais la chose[1] ! » et qu'ensuite le tribun Cornélius Sabinus, l'autre conjuré, lui perça le cœur. D'autres disent que Sabinus, ayant fait écarter la foule par les centurions ses complices, lui demanda le mot d'ordre suivant l'usage militaire, et que Caius ayant donné *Jupiter*, Chærea s'écria : « Reçois une marque de sa colère, » et lui fendit la mâchoire au moment où il se retournait. Comme il gisait à terre, et criait, en se tordant, qu'il vivait encore, les autres conjurés le percèrent de trente blessures. Le mot de ralliement était « *redouble.* » Quelques-uns même lui enfoncèrent le fer dans les parties. Au premier bruit, ses porteurs vinrent à son secours avec des bâtons, puis les Germains de sa garde ; et ils tuèrent plusieurs des meurtriers, et même quelques sénateurs innocents.

LIX. Il vécut vingt-neuf ans, régna trois ans dix mois et huit jours[2]. Son cadavre, porté secrètement dans les jardins de Lamia[3], et à moitié brûlé sur un bûcher fait à la hâte, fut recouvert d'un léger gazon. Dans la suite, ses sœurs, rappelées de leur exil[4], l'exhumèrent, le brûlèrent et l'enterrèrent. C'est un fait notoire, que jusqu'alors les gardiens de ces jardins furent inquiétés par des fantômes, et que la maison où il fut tué fut troublée toutes les nuits par quelque prodige effrayant, jusqu'à ce qu'elle devînt la

1. Dans les sacrifices, le sacrificateur demandait au prêtre : *Ago-ne*, dois-je agir, c'est-à-dire frapper ? et là-dessus, celui-ci répondait : *Age* ou *hoc age*, agis, c'est-à-dire frappe. Cette exclamation du prêtre était en même temps pour la foule assemblée un appel au silence et à l'attention.

2. Il naquit la veille des calendes de septembre de l'an de Rome 765 ; il mourut le neuf avant les calendes de février de l'an 794.

3. Ces jardins étaient situés non loin de ceux de Mécène. La famille Lamia était célèbre par l'antiquité de sa noblesse, qu'elle faisait remonter jusqu'à Neptune.

4. Elles furent rappelées de l'exil par Claude. — Voyez Dion, LX, 4.

proie des flammes. Sa femme Césonie périt en même temps que lui, percée du glaive d'un centurion [1], et sa fille fut brisée contre la muraille.

LX. Ce qui peut donner une idée de ces temps-là, c'est que, la nouvelle du meurtre s'étant répandue, on refusa d'y croire; que l'on soupçonna que ce bruit avait été faussement semé par Caius, pour connaître, par ce moyen, les sentiments du peuple à son égard, et que les conjurés ne destinèrent l'empire à personne. Le sénat fut si bien d'accord pour le rétablissement de la liberté [2], que les consuls le convoquèrent, non pas dans la curie [3], parce qu'elle s'appelait du nom de Jules César, mais dans le Capitole; quelques sénateurs proposèrent, pour tout avis, d'abolir la mémoire des Césars, et de détruire leurs temples. On a observé et remarqué particulièrement que tous les Césars, qui avaient porté le prénom de Caius [4], avaient péri par le fer, à commencer par celui [5] qui fut tué dans le temps de Cinna.

1. Josèphe dit que c'était un tribun des soldats, nommé Julius Lupus.

2. Voyez plus bas, *Claude*, 10.

3. Après la destruction de la curie dite *Hostilia*, le sénat avait chargé Jules César de construire un nouvel édifice auquel il donnerait son nom (Dion, XLIV, 5); après la mort de César, les triumvirs l'avaient bâti (Dion, XLVII, 19); Auguste en avait fait la dédicace (Dion, LI, 22).

4. Suétone oublie que Caius César, père du dictateur, mourut de mort naturelle, et que Caius, petit-fils d'Auguste, mourut de maladie.

5 C. Julius César Strabon, fils de L. César et cousin du dictateur. Il fut livré aux satellites de Marius, ainsi que son frère L. Julius, par Sextilius, un Toscan qu'il avait autrefois défendu et sauvé dans une accusation capitale. — Voyez Cicéron, *L'Orateur*, III, 3.

TIBÉRIUS CLAUDIUS DRUSUS CÉSAR

I. Livie, qui était enceinte lorsqu'elle épousa Auguste, mit au monde, trois mois après, Drusus, qui fut le père de l'empereur Claude, et qui porta le prénom de Décimus, puis celui de Néron. On soupçonna qu'il devait le jour au commerce adultère de son beau-père avec Livie. On fit du moins courir aussitôt ce vers :

Les gens heureux ont des enfants au bout de trois mois.

Drusus, en qualité de questeur et de préteur[1], conduisit la guerre de Rhétie[2], puis celle de Germanie[3], et fut le premier des généraux romains qui navigua sur l'Océan septentrional. Au delà du Rhin, il creusa des fossés d'une construction nouvelle et d'une étendue immense, que l'on appelle encore aujourd'hui *les fossés de Drusus*[4]. Après avoir plusieurs fois battu l'ennemi et l'avoir rejeté au fond des déserts, il ne cessa de le poursuivre qu'à la vue d'une femme barbare, d'une taille plus qu'humaine, qui lui défendit en latin de pousser plus avant sa victoire. Pour prix de ces exploits, il reçut l'ovation et les ornements

1. Nommé d'abord questeur, Drusus devint édile l'an de Rome 743, et la même année, suivant Dion, ou plutôt l'année suivante, en 744, il fut élevé à la préture.

2. Horace célèbre cette guerre de Rhétie dans l'ode qui commence par ces mots : « Tel que l'aigle, ministre de la foudre..... » — *Odes*, IV, 4. — Cette guerre eut lieu l'an de Rome 739. — Voyez Dion, LIV, 22 ; — Velléius, II, 95 ; — Suétone, *Auguste*, 21, et *Tibère*, 9.

3. Cette guerre eut lieu l'an de Rome 742 et 743. — Voyez Dion, LIV, 32 ; — Tacite, *Germanie*, 34.

4. Tacite (*Annales*, XIII, 53 ; *Histoires*, V, 19) parle aussi d'une digue commencée par Drusus pour contenir le Rhin.

triomphaux[1]. Nommé consul aussitôt après sa préture, il reprit le cours de son expédition, et mourut de maladie[2] dans ses quartiers d'été, qui, pour ce fait, furent appelés *le camp maudit*[3]. Son corps fut porté jusqu'à Rome par les principaux citoyens des municipes et des colonies, qui le remirent aux mains des décuries et des scribes, et enterré dans le Champ-de-Mars. L'armée lui éleva un cénotaphe[4], autour duquel, chaque année, à un jour fixé, les soldats défilaient, et où les cités des Gaules offraient des sacrifices. En outre, le sénat, entre autres honneurs, lui fit ériger un arc de triomphe en marbre sur la voie Appienne, et lui décerna, à lui et à ses descendants, le surnom de Germanicus[5]. Il passe pour avoir eu non moins de magnanimité que de modération. Car il ne cherchait pas seulement à vaincre l'ennemi, il voulait aussi remporter des dépouilles opimes, et souvent il s'exposa aux plus grands périls en poursuivant les chefs des Germains au milieu de la mêlée. Il ne dissimula jamais non plus qu'il rétablirait un jour, s'il le pouvait, la république dans son premier état. Voilà pourquoi, sans doute, quelques historiens n'ont pas craint de dire que, devenu suspect à Auguste, il avait été rappelé de sa province, et empoisonné parce qu'il hésitait à obéir. Si je rapporte ce fait, c'est plutôt pour ne pas l'omettre que parce que je le crois vrai ou vraisemblable. Car Auguste le chérit si vivement, tant qu'il vécut, qu'il le nomma *cohéritier de ses fils,* comme il le déclara une fois au sénat; et lorsqu'il mourut, il prononça publiquement son éloge dans des termes tels qu'il pria les dieux « de rendre ses fils semblables à Drusus, et de lui accorder à lui-même une fin aussi honorable que la

1. L'an de Rome 743. — Voyez Dion, LIV, 33.

2. Il mourut l'an de Rome 745, aussitôt après la vision dont parle Suétone, des suites d'une fracture qu'il s'était faite en tombant de cheval.

3. C'est ainsi qu'on appela *maudite* la porte par laquelle avaient passé les Fabius en marchant au combat.

4. C'est sans doute sur ce cénotaphe que fut élevé l'autel élevé à Drusus, suivant Tacite (*Annales*, II, 7), entre le Rhin et la Lippe.

5. Voilà pourquoi Dion donne à Claude le surnom de Germanicus.

sienne. » Non content d'avoir gravé sur son tombeau une inscription en vers de sa composition, il rédigea aussi en prose des mémoires sur sa vie. Drusus eut beaucoup d'enfants d'Antonie la jeune; mais il n'en laissa que trois en tout, Germanicus, Livilla et Claude.

II. Claude naquit à Lyon[1], sous le consulat de Julius Antonius[2] et de Fabius Africanus, aux calendes d'août, le jour même où l'on inaugura l'autel dédié à Auguste[3]. On le nomma Tibérius Claudius Drusus. Bientôt après, son frère aîné étant entré par adoption dans la famille Julia, il prit le surnom de Germanicus. Encore au berceau, lorsque son père mourut, il fut affligé pendant presque toute son enfance et toute sa jeunesse de maladies diverses et opiniâtres, qui affaiblirent son corps et son esprit, au point que, dans un âge plus avancé, on le regardait comme incapable d'aucune fonction publique ou privée. Longtemps, et même après qu'il fut sorti de tutelle, il resta sous la dépendance et sous les ordres d'un gouverneur, dont il se plaint lui-même dans un écrit, « comme d'un barbare, ancien inspecteur des haras, qu'on lui a donné tout exprès pour le morigéner à tout propos avec la dernière rigueur. » Cet état maladif fut cause que, lors des combats de gladiateurs qu'il donnait conjointement avec son frère, en mémoire de son père[4], il présida, contre l'usage, avec un capuchon sur la tête[5]; et que, le jour où il prit la robe virile, on le porta en litière au Capitole, vers le milieu de la nuit, sans accomplir les cérémonies ordinaires[6].

1. L'an de Rome 744.

2. C'était le fils du triumvir. Il fut mis à mort l'an 752, à cause de ses relations criminelles avec Julie, fille d'Auguste.

3. C'est une erreur : l'autel d'Auguste avait été inauguré deux ans avant la naissance de Claude.

4. L'an de Rome 759. — Voyez Dion, LV, 27.

5. C'était le vêtement des malades, des efféminés et des courtisanes : « Quant au *capuchon*, aux bandelettes dont on s'entoure les jambes, aux cravates de laine, il n'y a que la maladie qui puisse les rendre excusables. » — Quintilien, XI, 3, 144.

6. Sur les cérémonies usitées en pareil cas, voyez ce que nous avons dit, *Caligula*, page 200, note 6.

III. Il ne laissa pas néanmoins de s'appliquer à l'étude des lettres dès son enfance, et même de s'essayer quelquefois en public ; mais il ne put même ainsi acquérir aucune considération, ni faire concevoir de lui, pour l'avenir, des espérances plus avantageuses. Sa mère Antonia le traitait « de monstre, d'être que la nature n'avait pas achevé, mais seulement ébauché ; » et, quand elle taxait quelqu'un de bêtise, elle disait : « Il est plus bête que mon fils Claude. » Son aïeule Augusta le traita toujours avec le dernier mépris : elle ne lui adressait la parole que fort rarement ; et si elle lui donnait des avis, c'était par écrit, d'un style dur et laconique, ou par des intermédiaires. Sa sœur Livilla, ayant entendu dire qu'il régnerait un jour, déplora hautement et ouvertement le sort indigne et funeste du peuple romain. Quant à Auguste, son grand-oncle, afin qu'on sache mieux ce qu'il pensa de lui en bonne comme en mauvaise part, j'ai cité les passages principaux de sa correspondance.

IV. « Je me suis entretenu avec Tibère, comme vous me l'avez recommandé, ma chère Livie, sur ce qu'il fallait faire de votre petit-fils Claude pendant les jeux en l'honneur de Mars[1]. Nous sommes d'accord tous deux qu'il faut arrêter une fois pour toutes le plan de conduite que nous suivrons à son égard. Car s'il est *entier*, et pour ainsi dire *complet*, pourquoi hésiter à le faire passer par la même filière et les mêmes degrés que son frère ? Si nous pensons, au contraire, qu'il est *défectueux* et *disgracié du côté du corps comme du côté de l'esprit*, il ne faut pas fournir l'occasion de se moquer et de lui et de nous aux hommes *portés d'ordinaire à rire et à plaisanter de ces sortes de choses*. Nous serons sans cesse tourmentés, si dans chaque circonstance nous nous demandons, *sans avoir d'idée arrêtée*, si nous le croyons capable ou non d'exercer les emplois. Quant à ce que vous me demandez dans la conjoncture présente, je ne m'oppose pas à ce qu'il tienne la

1. Ces jeux furent célébrés par Auguste l'an de Rome 765 : Claude avait alors vingt-un ans.

table des pontifes dans les fêtes de Mars, s'il consent à écouter les avis du fils de Silanus[1], son parent, pour l'empêcher de rien faire qui puisse être remarqué ou tourné en ridicule. Je ne suis pas d'avis qu'il assiste aux jeux du cirque dans la loge impériale. Car il se fera remarquer ainsi placé sur le devant du théâtre. Il ne me plaît pas qu'il aille au mont Albain[2], ou qu'il reste à Rome pendant les féries latines[3]. Car pourquoi ne pas le nommer préfet de Rome, s'il peut suivre son frère sur la montagne? Voilà ce que je pense, ma chère Livie, et je désire que nous décidions la question une fois pour toutes, pour ne pas toujours flotter entre l'espoir et la crainte. Vous pourrez, si vous voulez, donner cette partie de la lettre à lire à Antonia. » Il dit encore dans une autre lettre : « Pour moi, j'inviterai tous les jours à souper, pendant votre absence, le jeune Claude, pour qu'il ne soupe pas seul avec son Sulpicius et son Athénodore. Je voudrais bien que le pauvre malheureux choisît avec plus de soin et moins *en l'air* sur qui régler ses mouvements, sa tenue et sa démarche :

Il ne réussit pas du tout dans les choses sérieuses.

Mais, lorsque son esprit n'est pas égaré, on voit assez éclater *la noblesse naturelle de son âme.* » Il dit pareillement dans une troisième lettre : « J'ai entendu déclamer votre petit-fils Claude, ma chère Livie ; et que je meure, si je n'en suis pas tout surpris. Lui qui parle si *obscurément*[4], comment peut-il, quand il déclame, dire *nettement* ce qu'il faut dire? Voilà ce que je ne comprends pas. » On

1. Appius Junius Silanus, mari d'Æmilia Lépida, arrière-petite-fille d'Auguste.

2. C'est une montagne rocailleuse du Latium, à l'est du lac Albain, qui s'élève à 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer Tyrrhénienne. Sur son sommet était le temple de Jupiter Latialis. Un chemin pavé, qui existe encore en partie, y conduisait les processions dans les féries latines, ainsi que dans les ovations le cortége des généraux romains.

3. Sur les féries latines, voyez *Jules César*, page 51, note 3.

4. Sénèque dit de Claude que sa voix n'était pas celle d'un animal terrestre, mais ressemblait plutôt au cri des monstres marins, tant elle était rauque et embarrassée.

sait assez quel parti prit Auguste après cela, puisqu'il ne lui laissa exercer d'autre charge que le sacerdoce augural; qu'il ne l'institua son héritier qu'au troisième rang, presque au nombre des étrangers, et pour un sixième seulement, et qu'il ne lui légua pas plus de huit cents sesterces.

V. Son oncle Tibère, lorsqu'il lui demanda les honneurs, lui accorda les ornements consulaires. Et, comme il réclamait instamment les prérogatives du consulat, il lui écrivit pour toute réponse « qu'il lui avait envoyé quarante pièces d'or pour les saturnales et les sigillaires[1]. » Dès lors, renonçant à l'espoir des dignités, il prit le parti de la retraite, et vécut caché, tantôt dans les jardins et les faubourgs de Rome, tantôt au fond de la Campanie et dans la société des hommes du plus bas étage[2]; il contracta l'habitude ignoble de boire et de jouer[3], ce qui ajouta encore à la honte de son inaction.

VI. Cependant, malgré sa conduite, on ne manqua jamais de lui témoigner de la déférence et du respect. L'ordre des chevaliers le choisit deux fois pour être l'interprète de ses vœux : la première, lorsqu'il demandait aux consuls à porter jusqu'à Rome le corps d'Auguste; la seconde, lorsqu'il les félicitait de la chute de Séjan. De plus, à son entrée au théâtre, les spectateurs se levaient et ôtaient leur surtout. Le sénat proposa de l'ajouter extraordinairement au nombre des prêtres d'Auguste[4], que l'on avait tirés au sort; puis de reconstruire, aux dépens de l'État, sa maison brûlée dans un incendie, et de lui

1. On appelait sigillaires les derniers jours des saturnales, où l'on envoyait des cadeaux et particulièrement des statuettes (*sigilla*).

2. Entre autres Julius Pélignus, nommé plus tard gouverneur de la Cappadoce. « La Cappadoce avait pour gouverneur Julius Pélignus, également méprisable par la bassesse de son âme et ses difformités physiques; mais il avait vécu dans la familiarité de Claude, lorsque, simple particulier, ce prince amusait son oisiveté avec des bouffons. » — Tacite, *Annales*, XII, 49.

3. Voyez plus bas, ch. 33.

4. « Cette même année (767 de Rome) on créa une nouvelle institution religieuse, le collége des prêtres d'Auguste... Vingt et un pontifes furent tirés au sort, parmi les grands de Rome, et on leur adjoignit Tibère, Drusus, Claude et Germanicus. » — Tacite, *Annales*. I, 54.

donner le droit d'opiner au rang des anciens consuls. Mais Tibère annula ce décret, en alléguant la stupidité de Claude, et en promettant de l'indemniser lui-même de la perte qu'il avait faite. Cependant, en mourant, il le nomma au troisième rang de ses héritiers pour un tiers de sa succession; lui légua environ deux millions de sesterces, et de plus le recommanda nommément aux armées, au sénat et au peuple romain parmi ce qu'il avait de plus cher.

VII. Sous Caius, son neveu, qui, dans les commencements de son règne, cherchait, par toutes sortes de complaisances, à se faire une bonne réputation, il entra dans les charges, et géra le consulat[1] avec lui pendant deux mois; et il arriva que, la première fois qu'il parut dans le Forum avec les faisceaux, un aigle, qui volait devant lui, se percha sur son épaule droite. Il fut désigné par le sort pour exercer, au bout de quatre ans, un second consulat; et il présida quelquefois les jeux à la place de Caius, aux acclamations du peuple qui criait tantôt : « Vive l'oncle de l'empereur! » tantôt : « Vive le frère de Germanicus! »

VIII. Il n'en fut pas moins exposé aux affronts[2]; car s'il se présentait pour souper après l'heure fixée, on ne le recevait qu'avec peine, et après lui avoir fait faire le tour du triclinium. Toutes les fois qu'il s'endormait après le repas, ce qui lui arrivait d'ordinaire, on lui lançait des noyaux d'olives et de dattes; parfois les bouffons le réveillaient en le frappant à coups de férule ou de fouet. Ils avaient aussi l'habitude de lui mettre des brodequins dans les mains lorsqu'il ronflait, afin qu'en se réveillant tout à coup il s'en frottât le visage.

IX. Il fut même exposé à plus d'un danger : d'abord, pendant son consulat même, il faillit être destitué pour avoir mis trop de lenteur à faire exécuter et à dresser les statues de Néron et de Drusus, frères de César; puis les dénonciations, parties soit de sa famille, soit du dehors,

1. L'an de Rome 790. — Voyez *Caligula*, 15; — Dion, LIX, 6.
2. « Quant à son oncle Claude, il ne l'épargna que pour en faire son jouet. » — *Caligula*, 23.

remplirent sa vie d'inquiétudes continuelles. Envoyé en Germanie pour féliciter Caius, après la découverte de la conjuration de Lépidus et de Gétulicus[1], il courut risque de la vie. Caius frémissait d'indignation qu'on lui eût envoyé son oncle de préférence à tout autre, comme à un enfant qu'il faut morigéner. On a même été jusqu'à dire qu'il jeta Claude tout habillé dans le fleuve. Depuis lors, il n'opina dans le sénat que le dernier des consuls, parce que, pour lui faire honte, on lui demandait son avis après tous les autres. On informa même d'une affaire de faux testament où il avait signé. En dernier lieu, forcé de dépenser, pour son admission au nouveau sacerdoce, huit millions de sesterces, il fut réduit à une telle détresse, que, ne pouvant acquitter les engagements qu'il avait contractés envers le trésor public[2], ses biens, déclarés sans maître, furent vendus, par un édit des préfets, d'après la loi des hypothèques.

X. C'est ainsi qu'il passa la plus grande partie de sa vie jusqu'à l'âge de cinquante ans, où il fut élevé à l'empire d'une manière fort extraordinaire. Repoussé comme les autres par les assassins de Caius, au moment où ils écartaient la foule, comme si l'empereur eût voulu être seul, Claude s'était réfugié dans un pavillon appelé Hermæum, et bientôt, saisi d'effroi au premier bruit du meurtre, il se glissa jusqu'à un belvédère voisin et se cacha derrière les tapisseries qui couvraient la porte. Un simple soldat[3], qui errait au hasard, aperçut ses pieds, voulut savoir qui c'était, le reconnut, le tira de sa cachette, et le salua empereur au moment où Claude, effrayé, se jetait à ses genoux. Ensuite il le conduisit à ses camarades, qui n'étaient encore qu'irrésolus et frémissants. Ils le placèrent sur une litière, et, comme ses esclaves s'étaient enfuis, ils le portèrent alternativement sur leurs épaules

1. L'an de Rome 792. Pour Lépidus, voyez *Caligula*, page 212, note 4; pour Gétulicus, page 198, note 5.

2. En donnant hypothèque sur ses biens.

3. Josèphe dit que c'était un soldat de la garde prétorienne, nommé Gratus.

jusqu'au camp, triste, tremblant au milieu des témoignages de pitié de la foule qui croyait qu'on menait un innocent au supplice. Reçu dans l'enceinte des retranchements, il passa la nuit au milieu des sentinelles avec plus de sécurité que d'espoir. Car les consuls et le sénat s'étaient saisis du Forum et du Capitole avec les cohortes urbaines, prêts à proclamer la liberté[1]; et Claude, sommé lui-même par l'intermédiaire des tribuns du peuple, de venir au sénat donner son avis, répondit « qu'il était retenu par la force et la contrainte. » Mais le lendemain, comme le sénat se montrait moins ardent à exécuter ses projets, il profita du découragement et du désaccord que produisaient tant d'avis différents, et voyant la multitude qui l'entourait demander un seul maître et le désigner par son nom, il souffrit que les soldats assemblés en armes prêtassent serment entre ses mains, et promit à chacun d'eux quinze mille sesterces. C'est le premier des Césars qui ait ainsi acheté à prix d'argent la fidélité des soldats.

XI. Affermi sur le trône, il n'eut rien plus à cœur que d'effacer le souvenir de ce qui s'était passé pendant les deux jours où l'on avait songé à changer la forme du gouvernement. Il promit par un édit, et accorda en effet le pardon et l'oubli pour tout ce qui avait été fait et dit à ce sujet; il se contenta du supplice de quelques tribuns et centurions qui avaient trempé dans la conjuration contre Caius, tant pour l'exemple que parce qu'il savait qu'ils avaient aussi demandé sa mort. Dès lors, tout entier à ses devoirs de piété filiale, il adopta le serment *par le nom d'Auguste;* et il n'y en eut pas pour lui de plus sacré ni de plus fréquent. Il fit décerner les honneurs divins à son aïeule Livie[2], et un char attelé d'éléphants dans les jeux du cirque, comme celui d'Auguste. Il institua des sacrifices publics aux mânes de son père et de sa mère; de plus, l'anniversaire de la naissance de son père fut célébré par des jeux annuels dans le cirque; et sa mère eut un

1. Voyez *Caligula*, 60; — Dion, LX, 1.
2. On sait que Tibère les lui avait refusés. — Voyez *Tibère*, 51.

char pour la traîner dans le cirque, et le surnom d'Augusta, qu'elle avait refusé de son vivant. Pour honorer la mémoire de son frère, qu'il fêtait en toute occasion, il fit jouer dans les jeux napolitains[1] une comédie grecque qui fut couronnée de l'avis des juges. Marc-Antoine lui-même reçut des marques de son respect et de sa gratitude, et il proclama dans un édit « qu'il tenait d'autant plus à ce qu'on célébrât l'anniversaire de la naissance de Drusus son père, que c'était en même temps celui de son aïeul Antoine. » Il termina l'arc de triomphe en marbre, dont le sénat avait autrefois décrété l'érection en l'honneur de Tibère, près du théâtre de Pompée[2], mais qu'on avait laissé inachevé. Il est vrai qu'il cassa tous les actes de Caius; mais il défendit de mettre au nombre des fêtes le jour de sa mort, quoique ce fût le jour de son propre avénement.

XII. Modeste et réservé quand il s'agissait de sa propre grandeur, il s'abstint de porter le prénom d'*Imperator*, refusa les honneurs excessifs, et célébra sans bruit et en famille les fiançailles de sa fille et la naissance de son petit-fils[3]. Il ne réhabilita aucun des exilés[4] sans prendre l'avis du sénat. Il demanda comme une grâce qu'il lui fût permis de faire entrer dans la curie le préfet du prétoire et les tribuns des soldats[5], et qu'on ratifiât les jugements de ses procurateurs[6]. Il demanda aux consuls le droit

1. C'étaient des combats gymniques qui se célébraient tous les cinq ans en l'honneur d'Auguste. — Voyez *Auguste*, 98.

2. Sans doute parce que Tibère avait reconstruit ce théâtre. — Voyez *Tibère*, 47.

3. Quel est ce petit-fils? on l'ignore. C'est plutôt de son fils Britannicus que Suétone veut parler : il naquit le vingtième jour du règne de Claude. — Voyez Dion, LX, 4.

4. S'il faut en croire Dion, il les réhabilita tous.

5. Tibère avait déjà fait une demande semblable : « Tibère demanda que le préfet Macron, avec quelques centurions et quelques tribuns, le suivît chaque fois qu'il entrerait dans le sénat. » — Tacite, *Annales*, VI, 15.

6. « Claude répéta souvent que les jugements de ses procurateurs devaient avoir la même force que ses propres jugements, et de peur qu'on ne pensât que ces mots lui étaient échappés par hasard, il y avisa par un sénatus-consulte d'une manière plus formelle et plus étendue que par le passé. » — Tacite, *Annales*, XII, 60.

d'établir des marchés dans ses domaines particuliers. Il assista fréquemment aux procédures, comme un des assesseurs. Quand les magistrats donnaient des spectacles, il se levait[1] comme les autres à leur arrivée, et les honorait du geste et de la voix. Il s'excusa auprès des tribuns du peuple, qui l'abordaient dans son tribunal, d'être obligé, faute d'espace, de les laisser parler debout. Aussi se concilia-t-il en peu de temps la faveur et l'affection de tous, au point que le bruit s'étant répandu, après son départ pour Ostie[2], qu'il avait été assassiné, le peuple, consterné, traita les soldats de traîtres, et les sénateurs de parricides, et ne cessa de les accabler des plus terribles malédictions que lorsque les magistrats eurent fait monter à la tribune aux harangues une, puis deux et plusieurs personnes, qui assurèrent que l'empereur était sain et sauf et allait arriver.

XIII. Il ne resta pourtant pas toujours à l'abri des embûches; au contraire, il fut en butte à des tentatives isolées, à des conspirations, et enfin à la guerre civile. Un homme du peuple fut surpris, au milieu de la nuit, auprès de son lit avec un poignard. On arrêta aussi deux chevaliers[3], qui l'attendaient dans un lieu public avec une canne à épée et un couteau de chasse, pour l'attaquer, l'un à sa sortie du théâtre, l'autre lorsqu'il sacrifiait dans le temple de Mars. Gallus Asinius et Statilius Corvinus, petits-fils des orateurs Pollion et Messala, tramèrent une révolution, en s'associant un très-grand nombre des affranchis et des esclaves de Claude[4]. Furius Camillus Scribonianus, com-

1. Il fit de même dans le sénat. — Voyez Dion, LX, 6 et 12.

2. L'an de Rome 801 : il était allé à Ostie pour assister à un sacrifice offert aux Dioscures.

3. Tacite parle aussi de la tentative d'un troisième chevalier : « Un chevalier romain fut trouvé avec un poignard dans la foule qui venait saluer le prince. Déchiré par la torture, Novius s'avoua coupable, mais n'impliqua personne, soit qu'il n'eût point de complices, soit qu'il n'eût pas voulu les nommer. » — *Annales*, XI, 22.

4. L'an de Rome 799. Gallus Asinius était le petit-fils du célèbre Asinius Pollion, dont Suétone parle dans la vie de Jules César (ch. 30), et le fils d'Asinius Gallus, consul l'an 746, qui avait épousé Agrippine répudiée par Tibère. Quant à

mandant en Dalmatie, fomenta la guerre civile[1]; mais elle fut étouffée en cinq jours, grâce au repentir des légions qu'un scrupule religieux fit rentrer dans le devoir. En effet, lorsqu'on leur donna l'ordre d'aller rejoindre le nouvel empereur, soit hasard, soit effet de la volonté divine, elles ne purent préparer les aigles, ni arracher et déplacer les enseignes.

XIV. Il exerça quatre consulats, sans compter l'ancien[2]: les deux premiers de suite[3]: les suivants à quatre ans d'intervalle[4]; le dernier pendant six mois; les autres pendant deux mois. A son troisième consulat, il remplaça un consul mort, ce qu'aucun empereur n'avait encore fait. Qu'il fût consul ou qu'il ne le fût pas, il rendit toujours la justice avec le plus grand zèle, même pendant les jours solennels pour lui et pour les siens[5], et parfois malgré les fêtes et cérémonies religieuses célébrées de toute antiquité. Il ne s'en tint pas toujours aux termes de la loi; mais il en adoucit souvent la sévérité et en tempéra la douceur, en tout bien et toute justice, selon ses impressions personnelles; car il rétablit dans leurs droits de demandeurs ceux qui en étaient légalement déchus devant les juges ordinaires pour avoir réclamé plus qu'il ne leur revenait; et, outrepassant la peine portée par la loi, il condamna aux bêtes ceux qui étaient convaincus d'une fraude plus grande.

XV. Dans l'instruction et la décision des affaires, sa conduite fut d'une inégalité surprenante: on le vit tantôt circonspect et pénétrant, tantôt imprudent et emporté,

Statilius Corvinus Messala, son aïeul était un orateur fameux du siècle d'Auguste (*Tibère*, 70).

1. L'an de Rome 795. Tacite (*Hist.*, II, 75) dit que Scribonianus fut tué par un simple soldat nommé Volaginius.

2. Il l'exerça l'an de Rome 790. — Voyez plus haut, ch. 7.

3. En 795 et 796; il eut pour collègues : dans le premier, C. Largus; dans le second, L. Vitellius.

4. En effet, son troisième consulat (avec L. Vitellius) est de l'an 800; son quatrième (avec Ser. Cornélius Orfitus) est de l'an 804.

5. Ainsi, lors des fiançailles de sa fille, « il rendit la justice et convoqua le sénat. » — Dion.

quelquefois léger et extravagant. Comme il recensait les décuries pour l'expédition des affaires judiciaires, il raya, comme trop désireux de juger, un chevalier qui avait répondu à l'appel, sans profiter de l'exemption à laquelle lui donnait droit le nombre de ses enfants[1]. Un autre, interpellé par ses adversaires sur un procès qui le concernait, prétendit que l'affaire n'était pas de la compétence de l'empereur, et rentrait dans la juridietion ordinaire. Claude le força à plaider sur-le-champ sa cause devant lui, pour qu'il montrât, dans une affaire qui lui était personnelle, avec quelle équité il jugerait les affaires d'autrui. Une mère refusait de reconnaître son fils, et les preuves étaient équivoques des deux côtés: Claude la contraignit à avouer la vérité, en lui ordonnant d'épouser le jeune homme. Il prononçait très-facilement contre les absents, sans s'inquiéter de savoir si c'était par sa faute ou par nécessité qu'on avait fait défaut. Quelqu'un s'écriant qu'il fallait couper les mains à un faussaire, il fit appeler sur-le-champ le bourreau avec le coutelas et le billot. Dans une accusation de pérégrinité, les avocats ayant agité la question de savoir si le plaideur devait parler avec la toge ou le manteau grec, Claude, voulant faire preuve d'une entière impartialité, ordonna qu'il changerait de costume, selon qu'il serait accusé ou défendu. Voici comment il prononça, dit-on, par écrit dans une autre affaire : « Je suis de l'avis de ceux qui ont raison. » Aussi perdit-il toute considération, au point qu'on lui donna souvent, même en public, des marques de mépris. Un citoyen, pour excuser l'absence d'un témoin qu'il avait mandé de la province, déclara qu'il ne pouvait comparaître; et après en avoir longtemps dissimulé la raison et s'être fait faire plusieurs questions : « Il est mort, dit-il; il en avait bien le droit, je pense. » Un autre, le remerciant de ce qu'il permettait qu'un accusé se défendît, ajouta : « C'est pourtant l'usage. » J'ai entendu dire à des vieillards que les avocats abusaient tellement de

1. D'après la loi Papia Poppæa. Cette loi avait été faite dans le but d'engager les chevaliers romains à se marier.

sa patience, que, quand il descendait de son tribunal, ils le rappelaient, le tiraient par le pan de sa robe, et même le saisissaient quelquefois par le pied pour le retenir. Il n'y a rien là d'étonnant, puisqu'un plaideur grec laissa échapper ce mot dans la chaleur de ses débats : « Et toi aussi tu es vieux et fou. » C'est un fait notoire, qu'un chevalier romain, accusé faussement d'obscénité envers des femmes (c'était une calomnie inventée par des ennemis que transportait la haine), voyant des prostituées citées contre lui et entendues en témoignage, reprocha amèrement à Claude sa sottise et sa cruauté, et lui jeta au visage un poinçon et des tablettes qu'il tenait à la main, de telle sorte qu'il le blessa grièvement à la joue.

XVI. Claude exerça aussi la censure[1], longtemps interrompue depuis les censeurs Plancus et Paulus[2], avec la même inégalité, la même inconstance d'humeur et de conduite. Dans la revue des chevaliers, il renvoya sans flétrissure un jeune homme couvert d'opprobre, mais dont le père assurait être fort content, en disant « qu'il avait son censeur. » Un autre était décrié pour ses débauches et ses adultères : il se contenta de l'avertir « de se laisser aller à sa sensualité avec plus de mesure, ou du moins plus de discrétion ; » et il ajouta : « Pourquoi faut-il que je sache le nom de votre maîtresse ? » Et, comme il avait réhabilité, à la prière de ses amis, un citoyen noté d'infamie, il dit « que la tache toutefois subsiste. » Non-seulement il raya du nombre des juges un homme illustre, un des principaux citoyens de la Grèce, parce qu'il ne savait pas la langue latine, mais encore il le rejeta dans la catégorie des étrangers. Il exigea que chacun rendît compte de sa conduite soi-même, comme il pourrait et sans le ministère d'un avocat. Il nota plusieurs citoyens, quelques-uns contre leur attente, pour un motif d'une nouvelle espèce, pour avoir quitté l'Italie à son insu et sans permission, il nota même certain individu pour avoir accom-

1. L'an de Rome 800.
2. L'an de Rome 732. — Voyez Dion, LIV, 2 ; — Velléius, II, 95.

pagné un roi dans sa province, en rappelant qu'autrefois on avait intenté une accusation de majesté à Rabirius Postumus[1], parce qu'il avait suivi à Alexandrie Ptolémée, son débiteur. Il voulait en noter un plus grand nombre; mais l'extrême négligence de ses agents fit qu'il eut la honte de les trouver presque tous innocents. Tous ceux à qui il objectait le célibat, le défaut d'enfants ou de biens, prouvèrent qu'ils étaient maris, pères et riches; un autre, qu'il accusait d'avoir voulu se tuer, se déshabilla et montra que son corps était sans blessure. Ce qu'il y eut aussi de remarquable dans sa censure, c'est qu'il ordonna de racheter et de mettre en pièces devant lui un chariot d'argent d'un travail magnifique, mis en vente dans le marché aux images; et qu'en un seul jour il fit afficher vingt édits: dans l'un d'eux il recommandait « de bien enduire de poix les tonneaux, à cause de l'abondance des vendanges; » dans l'autre il donnait avis « que rien n'était plus efficace contre la morsure de la vipère que le suc de l'if. »

XVII. Il n'entreprit qu'une seule expédition, et elle ne fut pas considérable. Le sénat lui avait décerné les ornements triomphaux; mais Claude, trouvant cette distinction au-dessous de la majesté impériale, et voulant obtenir l'honneur d'un triomphe réel, choisit de préférence la Bretagne, où personne n'avait mis le pied depuis Jules César[2], et qui s'agitait alors parce qu'on ne lui avait pas rendu ses transfuges[3]. Il s'embarqua donc à Ostie; mais un vent violent de nord-ouest faillit l'engloutir deux fois dans

1. Accusé de concussion avec A. Gabinius, il fut défendu par Cicéron.

2. « Le divin Jules est le premier Romain qui soit entré dans la Bretagne avec une armée; et quoique par une bataille heureuse il eût frappé les habitants d'épouvante et conquis le littoral, on peut dire qu'il a montré et non transmis sa conquête à ses descendants. Bientôt éclatèrent les guerres civiles, et la Bretagne fut longtemps oubliée, même pendant la paix. C'était par prudence, disait Auguste, et ce mot fut une loi pour Tibère. Il paraît prouvé que Caius délibéra s'il entrerait en Bretagne; mais son caractère aussi prompt à former des projets qu'à les abandonner, et les immenses efforts contre la Germanie firent avorter ce dessein. L'empereur Claude acheva la conquête en portant en Bretagne des légions et des auxiliaires... » — Tacite, *Agricola*, 13.

3. La guerre fut d'abord conduite par A. Plautius et Flav. Vespasien. Mais

l'abîme, non loin de la Ligurie, et près des îles Stœchades[1]. C'est pourquoi il fit le trajet par terre de Marseille à Gésoriacum[2], d'où il passa en Bretagne; et après avoir reçu à composition une partie de l'île dans l'espace de très-peu de jours[3], sans combat ni effusion de sang, il revint à Rome six mois après son départ, et triompha avec le plus grand appareil[4]. Les gouverneurs de provinces, et même quelques exilés, furent autorisés à venir à Rome pour voir ce spectacle. Au milieu des dépouilles ennemies, il attacha au fronton de son palais une couronne navale à côté de sa couronne civique, pour rappeler qu'il avait traversé et comme dompté l'Océan. Sa femme Messaline suivit son char en voiture[5]. Derrière lui venaient ceux qui, dans cette guerre, avaient obtenu les ornements triomphaux. Tous étaient à pied et vêtus de la prétexte; Crassus Frugi[6] seul montait un cheval orné de phalères, et portait une robe brodée de branches de palmier, parce que c'était la seconde fois qu'il méritait cet honneur.

XVIII. Il s'occupa toujours avec la plus grande sollicitude de la ville et des subsistances. Pendant l'incendie du quartier Æmilien[7], il passa deux nuits dans le *local des distributions*[8]; et, comme la foule des soldats et des esclaves était insuffisante, il fit appeler tout le peuple à son aide par les magistrats; et plaçant devant lui des paniers remplis d'argent, il l'exhorta à combattre le feu, payant à chacun la juste récompense de son travail. Le

comme, malgré les succès obtenus, les difficultés augmentaient, Claude rejoignit ses généraux. — Voyez Dion, LX, 19.

1. C'est un groupe d'îles sur la côte méridionale de la Gaule, près de Marseille, aujourd'hui îles d'Hyères.

2. Aujourd'hui Boulogne.

3. Dans l'espace de seize jours, suivant Dion.

4. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 16.

5. C'est un honneur qui lui avait été conféré par le sénat.

6. Crassus avait été consul sous le règne de Tibère, l'an de Rome 780.

7. On appelait ainsi une place située hors de Rome, non loin du Champ-de-Mars, nommée peut-être ainsi en l'honneur de Scipion Émilien.

8. C'était un édifice commencé par Agrippa, dans le neuvième quartier de Rome, où l'on faisait la distribution des bulletins de vote, et plus tard de la [illegible] et des présents destinés au peuple.

blé étant devenu rare après plusieurs années de stérilité, il se vit un jour arrêté au milieu du forum par la foule qui l'accablait d'injures, et lui jetait des morceaux de pain, en sorte qu'il eut bien de la peine à regagner son palais par une porte dérobée[1]. Dès lors il ne négligea rien pour faire venir des vivres à Rome, même en hiver. Il proposa aux négociants des bénéfices déterminés, et prit pour lui les pertes, s'ils essuyaient quelque tempête ; il assura à ceux qui construiraient des vaisseaux pour faire le commerce de grands avantages (XIX), qui variaient selon la condition de chacun d'eux : aux citoyens, la dispense de la loi Popia Poppæa ; aux Latins, le droit civil ; aux femmes, les prérogatives des mères qui avaient quatre enfants. Tous ces règlements subsistent encore aujourd'hui.

XX. Les travaux qu'il termina étaient grands et nécessaires plutôt que nombreux : les principaux sont l'aqueduc, commencé par Caius, l'issue du lac Fucin, et le port d'Ostie. Il n'ignorait pas pourtant qu'Auguste avait refusé aux Marses l'un de ces derniers travaux, malgré leurs prières réitérées, et que Jules César, après avoir résolu à plusieurs reprises d'exécuter l'autre, y avait renoncé à cause des difficultés. Il amena à Rome, à l'aide d'une construction en pierre, les sources froides et abondantes de l'eau Claudia[2], appelées l'une Azurée, l'autre Curtienne et Albudine, ainsi que le ruisseau du nouvel Anio, et les répartit dans un grand nombre de bassins arrangés avec élégance. Quant à l'entreprise du lac Fucin[3], il en attendait non moins de profit que de gloire : car quelques

1. Cette disette eut lieu l'an de Rome 805 : « Ce n'étaient plus seulement des murmures secrets. Pendant que Claude rendait la justice, la foule l'entoura avec des clameurs séditieuses, le poussa à l'extrémité du forum, l'assaillit violemment ; et il traversa la multitude irritée au milieu d'une troupe de soldats. Rome, le fait est certain, n'avait plus de vivres que pour quinze jours... » — Tacite, *Annales*, XII, 43.

2. Cet aqueduc, commencé par Caius, la seconde année de son règne, sous le consulat de M. Aquilius Julianus et de P. Nonius Asprenas, l'an de Rome 791, fut achevé par Claude, sous le consulat de Sylla et de Titianus, l'an de Rome 805.

3. Sur l'entreprise du lac Fucin, voyez Dion, LXII ; — Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 15.

citoyens s'engageaient à lui donner une issue à leurs propres dépens, à condition qu'on leur concéderait les terres desséchées. Après avoir en partie creusé, en partie coupé la montagne sur un espace de trois mille pas, il termina le canal difficilement, et au bout de onze ans, quoique trente mille ouvriers y travaillassent sans relâche. Il bâtit un port à Ostie, en construisant un môle, qui s'étendait à droite et à gauche, et une digue profonde à l'entrée; pour en consolider les fondations, il commença par couler un navire qui avait servi à transporter de l'Égypte un grand obélisque; et après avoir établi plusieurs assises, il fit élever par-dessus une haute tour, à l'instar du phare d'Alexandrie, pour diriger pendant la nuit, à l'aide de fanaux, la course des vaisseaux.

XXI. Il distribua souvent de l'argent au peuple[1]; il donna aussi des spectacles nombreux et magnifiques[2], non-seulement avec l'appareil et dans les lieux ordinaires; mais encore il en inventa de nouveaux, en fit revivre d'anciens, et choisit pour cela des emplacements qui n'avaient jamais servi à cet usage. Lorsqu'il inaugura le théâtre de Pompée[3], qui avait été brûlé et qu'il avait reconstruit, c'est du haut d'un tribunal placé dans l'orchestre qu'il donna le signal des jeux, après avoir offert un sacrifice dans les temples[4] qui dominaient le théâtre, et avoir traversé toute l'assemblée assise et en silence. Il célébra aussi les jeux séculaires[5], feignant qu'Auguste les avait donnés par anticipation et sans attendre le temps légal, quoiqu'il déclare lui-même dans ses mémoires

1. Dion (LX, 25) parle d'une distribution faite l'an de Rome 798; et Tacite (*Annales*, XII, 41) d'une autre distribution faite l'an de Rome 805.

2. Voyez Dion, LX, 13; et plus bas, ch. 34.

3. Le théâtre de Pompée avait été la proie des flammes sous le règne de Tibère. Ce prince en recommença la reconstruction, et Caligula l'acheva. C'est l'an de Rome 794 que Claude en fit l'inauguration.

4. Les temples de Vénus victorieuse et de la Victoire : c'était plutôt un seul temple divisé en deux parties.

5. « Pendant le même consulat, huit cents ans après la fondation de Rome, soixante-quatre après les jeux séculaires d'Auguste, ces mêmes jeux furent célébrés par Claude. » — Tacite, *Annales*, XI, 11.

« qu'Auguste, longtemps après leur interruption, les avait remis à leur place, en faisant le calcul exact des années. » Aussi ce fut avec des éclats de rire qu'on accueillit la voix du héraut invitant, selon l'usage solennel, à des jeux « que personne n'avait vus et ne verrait jamais; » car beaucoup de spectateurs des anciens jeux vivaient encore; et quelques-uns des acteurs[1], qui y avaient jadis figuré, y reparaissaient dans cette circonstance. Il fit faire souvent aussi les courses du cirque sur la colline du Vatican; et quelquefois, après cinq courses de chars[2], il y avait une chasse de bêtes fauves. Il orna le cirque Maxime[3] de barrières en marbre et de bornes dorées, qui auparavant étaient les unes et les autres en tuf et en bois, et assigna des places particulières aux sénateurs, habitués à rester confondus avec les autres spectateurs. Outre les luttes de quadriges, il donna les jeux troyens, et produisit des bêtes féroces, que combattait un escadron de cavalerie prétorienne, commandé par ses tribuns et par le préfet lui-même. On vit de plus des cavaliers thessaliens poursuivre dans le cirque des taureaux sauvages, s'élancer sur eux, quand ils étaient épuisés de fatigue, et les terrasser en les saisissant par les cornes[4]. Il donna des combats de gladiateurs[5] d'espèces diverses et en plusieurs endroits; il y en eut un annuel dans le camp des prétoriens[6], sans appareil et sans chasse; un autre complet et régulier dans l'enceinte des comices; un autre extraordinaire et de courte durée, qu'il appela *sportule,* parce que la première fois qu'il le donna, il avait annoncé par un édit « qu'il invitait le peuple à un

1. Entre autres Stéphanion. — Voyez *Auguste*, 45.

2. Dans les jeux du cirque, il y avait vingt-cinq courses de chars par jour.

3. Le cirque Maxime, construit par Tarquin l'Ancien entre les monts Palatin et Aventin, était entouré de galeries à trois étages, et partagé dans sa longueur par un mur peu élevé, aux deux extrémités duquel se trouvaient trois colonnes sur un piédestal. Les combattants devaient en faire sept fois le tour avant que le prix fût décerné.

4. Jules César avait déjà donné ce genre de spectacle. — Voyez Pline, *Hist. nat.*, VIII, 45.

5. Voyez Dion, LX, 13.

6. L'anniversaire du jour où il avait reçu l'empire.

petit souper sans cérémonie. » Il n'y avait pas de spectacle où il fût plus affable et plus enjoué; à tel point qu'étendant la main gauche comme le peuple, il comptait à haute voix et avec les doigts les pièces d'or offertes aux vainqueurs, et que souvent il provoquait la gaieté des assistants par ses exhortations et ses prières, tantôt en les appelant ses *maîtres*, tantôt en se livrant à des plaisanteries froides et peu naturelles. Par exemple, comme on demandait Palumbus, il promit « qu'il le donnerait, s'il était pris. » En voici une pourtant qui ne manquait pas de sens et d'à-propos. Comme il avait accordé, à la grande satisfaction de tous, son congé à un gladiateur, pour lequel intercédaient ses quatre fils, il fit sur-le-champ circuler des tablettes où il représentait au peuple « combien il était intéressé à avoir des enfants, en voyant qu'ils protégeaient et sauvaient même un gladiateur. » Il fit aussi représenter dans le Champ-de-Mars la prise et le sac d'une ville, pour donner une image de la guerre et de la soumission du roi des Bretons, et il y présida vêtu de l'habit militaire. Bien plus : avant de lâcher les eaux du Fucin, il donna une naumachie[1]; mais les combattants s'étant écriés : « Nous te saluons, empereur, avant de mourir, » et Claude ayant répondu : « Salut à vous! » ils ne voulurent plus combattre, disant que cette réponse était leur grâce[2]. Après avoir longtemps hésité s'il les ferait tous périr par le fer ou par le feu, il se leva enfin de sa place, et courant à travers les détours du lac, non sans chanceler d'une façon ridicule[3], il les décida à combattre, moitié par menaces, moitié par promesses. On vit dans cette représentation douze galères de Sicile et autant de Rhodes se heurter aux accents de la trompette qu'embouchait un triton d'argent qui s'éleva du milieu du lac par le moyen d'une machine.

1. Voyez dans Tacite (*Annales*, XII, 56) la description détaillée de cette naumachie.

2. En effet, l'impératif latin *avete*, formule de salutation, peut s'adresser aux vivants et aux morts.

3. « Quand il marchait, ses jarrets débiles se dérobaient sous lui. » — Voyez plus bas, ch. 30.

XXII. Il réforma les cérémonies religieuses, les usages civils et militaires, et la condition des trois ordres au dedans comme au dehors; ou fit revivre d'anciennes pratiques, ou même créa de nouvelles institutions. Il n'agrégea jamais un nouveau membre aux colléges des pontifes qu'après avoir prêté le serment; et toutes les fois qu'il y eut à Rome un tremblement de terre, il veilla avec soin à ce que le préteur convoquât le peuple et prescrivît des fêtes expiatoires. Si quelque oiseau sinistre s'était montré dans la ville ou sur le Capitole, on fixait un jour pour les prières publiques, et Claude lui-même, en qualité de souverain pontife, avertissait le peuple du haut de la tribune, et dictait la formule, après avoir écarté la foule des manœuvres et des esclaves.

XXIII. Il établit què l'expédition des affaires judiciaires, auparavant répartie entre les mois d'hiver et les mois d'été, se continuerait sans interruption. La connaissance des fidéi-commis, qu'on avait l'habitude d'attribuer aux magistrats de Rome, seulement comme une commission annuelle, leur fut assurée à perpétuité, ainsi qu'aux gouverneurs des provinces. Il abrogea un article de la loi Papia Poppæa, ajouté par Tibère, qui supposait que les sexagénaires ne pouvaient engendrer. Il décréta que les consuls donneraient extraordinairement des tuteurs aux mineurs, et que les gens bannis par les magistrats de leurs provinces seraient également chassés de Rome et de l'Italie. Il imagina lui-même une nouvelle espèce de ban, en défendant à des citoyens de s'éloigner de Rome de plus de trois milles. Lorsqu'il avait à traiter dans le sénat d'une affaire importante, il s'asseyait entre les deux consuls sur le banc des tribuns. Il se réserva le droit d'accorder les congés qu'on avait coutume de demander au sénat.

XXIV. Il accorda les insignes consulaires même aux intendants qui touchaient deux cent mille sesterces. Il ôta le rang de chevaliers à ceux qui refusaient celui de sénateur. Quoiqu'il eût affirmé, dans le principe, qu'il ne ferait entrer dans le sénat personne qui ne fût arrière-petit-fils

d'un citoyen romain, il donna le laticlave même à un fils d'affranchi, mais à condition qu'il serait adopté préalablement par un chevalier romain. Et même alors, craignant d'être blâmé, il rappela que le censeur Appius Cæcus, premier auteur de sa race, avait nommé sénateurs des fils d'affranchis. Il ne savait pas qu'au temps d'Appius, et postérieurement, on donna le nom de *libertini*, non pas à ceux mêmes qui recevaient la liberté, mais aux hommes libres qui étaient nés d'eux. Il astreignit le collége des questeurs, chargés du pavage des rues, à donner un combat de gladiateurs; il leur ôta la province d'Ostie et de Gaule [1], et leur rendit la garde du trésor de Saturne [2], qui, dans l'intervalle, et surtout à cette époque, avait été confiée à des préteurs en charge ou sortis de charge. Il donna les ornements triomphaux à Silanus, le fiancé de sa fille [3], qui n'était pas encore dans l'âge de la puberté; il les prodigua à tant d'autres plus âgés, et avec tant de facilité, qu'il reçut une lettre écrite au nom de toutes les légions qui lui demandaient « d'accorder les ornements du triomphe aux proconsuls en même temps que le commandement d'une armée, pour qu'ils ne cherchassent pas à faire la guerre n'importe par quel moyen. » Il décerna même l'ovation à A. Plautius [4]. Quand il entra à Rome, il alla au devant de lui, et il marcha à ses côtés lorsqu'il monta au Capitole et lorsqu'il en descendit. Gabinius Secundus, après avoir vaincu les Chauces, peuple de la Germanie [5], fut autorisé à prendre le surnom de *Chaucius*.

XXV. Il régla l'avancement militaire des chevaliers en donnant après la cohorte l'escadron, et après l'escadron le tribunat de légion; il établit une solde et un genre de service imaginaire, appelé *surnumérariat*, qui conférait

1. C'est Auguste qui leur avait donné ces provinces. — Voyez Dion, LV, 4.
2. Le trésor public était déposé dans le temple de Saturne.
3. « Par les *insignes du triomphe* et un spectacle de gladiateurs, Claude avait séduit la foule en faveur de ce jeune homme (L. Silanus), illustre à d'autres titres. » — Tacite, *Annales*, XII, 3.
4. A. Plautius avait conduit la guerre de Bretagne avant l'arrivée de Claude.
5. Cette peuplade s'étendait de l'Ems jusqu'à l'Elbe

un titre sans fonctions. Il interdit aux soldats, par un sénatus-consulte, d'entrer dans les maisons des sénateurs pour les saluer. Il confisqua les biens de fils d'affranchis qui se donnaient pour chevaliers romains. Il remit en servitude ceux qui étaient ingrats, et dont leurs maîtres se plaignaient, et assura à leurs avocats qu'il prononcerait contre leurs propres affranchis. Voyant quelques citoyens abandonner leurs esclaves malades et souffrants dans l'île d'Esculape[1], pour n'avoir pas l'ennui de les soigner, il décréta que tous ceux qu'on abandonnait étaient libres, et n'appartiendraient plus à leurs maîtres en cas de guérison; et que si quelqu'un aimait mieux tuer son esclave que de l'abandonner, il serait accusé de meurtre. Il recommanda, par un édit, aux voyageurs de ne traverser les villes d'Italie qu'à pied, en chaise ou en litière. Il établit à Puteoli et à Ostie une cohorte pour prévenir les cas d'incendie. Il défendit aux étrangers de prendre des noms romains, du moins les noms de famille. Il fit périr par la hache, dans le champ Esquilin[2], ceux qui usurpaient les droits de citoyen romain. Il rendit au sénat les provinces d'Achaïe et de Macédoine que Tibère s'était attribuées[3]. Il ôta la liberté aux Lyciens[4], coupables de funestes dissensions; il la rendit aux Rhodiens[5], qui se repentaient de leurs fautes passées. Il exempta les Troyens pour jamais de tout tribut[6], comme étant les ancêtres du peuple romain; et donna lecture d'une ancienne lettre grecque, écrite au

1. Esculape avait un temple à Rome, dans l'île du Tibre.

2. C'était le lieu ordinaire des exécutions.

3. « L'Achaïe et la Macédoine imploraient une diminution de charges : il fut décidé qu'elles seraient pour le moment allégées du gouvernement proconsulaire et qu'elles relèveraient du prince. » — Tacite, *Annales*, I, 76.

4. C'est-à-dire que la Lycie fut réduite en province romaine.

5. C'est Claude lui-même qui la leur avait ôtée, l'an de Rome 797, pour avoir mis en croix des citoyens romains : il la leur rendit en 807, à la demande de Néron.

6. C'est encore Néron qui plaida la cause des Troyens... « Après avoir éloquemment rappelé que le peuple romain descend des Troyens, qu'Enée est le père des Jules, et d'autres traditions presque fabuleuses, il sollicita et il obtint pour les habitants d'Ilium l'exemption de toutes les charges publiques. » — Tacite, *Annales*, XII, 58.

roi Séleucus[1], au nom du sénat et du peuple romain, par laquelle on lui promettait alliance et amitié, à condition qu'il exempterait de tout impôt les Troyens, leurs frères. Il chassa de Rome les Juifs[2], qui se révoltaient sans cesse à l'instigation du Christ. Il permit aux députés des Germains[3] de s'asseoir dans l'orchestre, ayant vu avec quelle candeur et quelle confiance ces envoyés, qu'on avait fait placer parmi le peuple, étaient allés se mettre d'eux-mêmes à côté des ambassadeurs des Parthes et des Arméniens, en disant qu'ils ne leur cédaient ni pour le rang ni pour le courage[4]. Il abolit entièrement, chez les Gaulois, la religion si barbare des Druides, qu'Auguste s'était contenté d'interdire aux citoyens romains. Au contraire, il s'efforça de transporter de l'Attique à Rome le culte de Cérès; et il proposa de relever, aux frais du trésor public, le temple de Vénus Érycine, en Sicile[5], qui était tombé de vétusté. Il fit alliance avec des rois sur le forum, en immolant une truie, et en employant l'ancien préambule des féciaux[6]. Mais, dans cela comme dans le reste, comme dans presque tous les actes de son gouvernement, il suivit beaucoup moins sa propre volonté que celle de ses femmes et de ses affranchis, et se montra tel, partout et toujours, que le demandait leur intérêt ou leur caprice.

XXVI. Il fut fiancé dans sa jeunesse à Æmilia Lépida, arrière-petite-fille d'Auguste[7], et à Livia Médullina, surnommée aussi Camilla, de l'ancienne famille du dictateur Camille. Il répudia la première, encore vierge, parce que

1. Il s'agit de Séleucus II ou Callinicus.

2. Les Romains confondaient alors les chrétiens avec les Juifs.

3. Ces députés s'appelaient Verritus et Malorix.

4. Tacite raconte le fait comme s'étant passé sous le règne de Néron, l'an de Rome 812. — *Annales*, XIII, 54.

5. Il y avait aussi à Rome un temple de Vénus Erycine.

6. Les féciaux étaient un collége de prêtres qui sanctionnaient les traités d'alliance et qui demandaient satisfaction avant la déclaration solennelle des guerres entreprises dans l'intérêt de l'État.

7. Æmilia Lépida était issue du mariage de Julie, petite-fille d'Auguste avec L. Paulus.

ses parents avaient mécontenté Auguste[1], l'autre mourut de maladie le jour même qui avait été fixé pour les noces. Il épousa, dans la suite, Plautia Urgulanilla, dont le père avait triomphé[2], puis Ælia Pétina[3], fille d'un ancien consul. Il se sépara de toutes deux par un divorce : de l'une, pour des torts assez légers; de l'autre, à cause de ses débauches honteuses, auxquelles se joignait un soupçon d'homicide. Après elles, il prit pour femme Valéria Messalina, fille de Barbatus Messala[4], son cousin germain. Mais, quand il connut ses débordements et ses turpitudes[5], quand il sut qu'elle avait même épousé C. Silius, et que le contrat avait été signé entre les mains des augures[6], il la fit périr[7], et jura, en présence des prétoriens assemblés, « de rester célibataire, puisque le mariage lui réussissait si mal, consentant à mourir de leurs propres mains s'il manquait à sa parole. » Mais il ne put s'empêcher de traiter immédiatement d'une nouvelle union avec cette même Pétina qu'il avait chassée de son lit, et avec Lollia Paulina, qui avait été la femme de C. César[8]. Mais, séduit par les

1. Son père L. Paulus, en conspirant; sa mère, par son libertinage.

2. Peut-être est-ce le *Plautius* dont les exploits dans la guerre de Pannonie sont racontés par Velléius (II, 112) et par Dion (LV, 34).

3. Tacite dit qu'elle était de la famille des Tubérons, ce qui autorise à croire que son père est Q. Ælius, consul l'an de Rome 743.

4. Consul l'an de Rome 742, avec P. Sulpicius Quirinus.

5. Dion les énumère complaisamment, LX, 16.

6. « Messaline attendit le départ de Claude, qui devait se rendre à Ostie pour un sacrifice, et elle célébra toutes les solennités du mariage. Il paraîtra fabuleux, je ne l'ignore pas, que dans une ville où tout se sait, où tout se dit, un homme même obscur, à plus forte raison un consul désigné, ait eu l'audace de s'unir avec la femme du prince, à un jour annoncé d'avance, *en présence de témoins qui scellèrent l'acte du mariage*, comme pour légitimer les enfants; que la femme ait entendu *les paroles des augures*, reçu le voile, sacrifié aux dieux; qu'elle ait pris place à un festin, au milieu de nombreux convives, prodiguant les baisers, les étreintes, et donnant la nuit entière aux libertés de l'hymen. » — Tacite, *Annales*, XI, 16 et 17.

7. Messaline fut tuée par un tribun, dans les jardins de Lucullus.

8. « La mort de Messaline avait bouleversé le palais, et il s'éleva une lutte entre les affranchis pour choisir l'épouse de Claude, à qui le célibat était insupportable, et qui se laissait gouverner par ses femmes. Les femmes intriguaient avec une nouvelle ardeur... Le choix, encore indécis, se portait surtout sur Lollia Paulina, fille du consulaire Lollius, et Julie Agrippine, fille de Germanicus. L'une

charmes d'Agrippine, fille de Germanicus, son frère, qui profita du droit qu'elle avait de l'embrasser et de le caresser pour gagner son cœur[1], il corrompit des sénateurs pour proposer à la séance prochaine de le contraindre à l'épouser[2], comme si ce mariage importait beaucoup à l'État, et pour autoriser de semblables unions qui jusqu'alors avaient passé pour incestueuses[3]. Le lendemain même, il épousa Agrippine; mais il ne se trouva personne qui suivît cet exemple, excepté un affranchi et un centurion primipilaire[4], aux noces duquel Claude assista avec Agrippine.

XXVII. Il eut des enfants de ses trois femmes. Urgulanilla lui donna Drusus et Claudia; Pétina, Antonia; Messaline, Octavie et Germanicus[5], qu'il surnomma bientôt Britannicus. Drusus périt, encore enfant, à Pompéies, étranglé par une poire qu'il s'amusait à jeter en l'air et à recevoir dans sa bouche; il avait été fiancé peu de jours auparavant à la fille de Séjan. Aussi suis-je étonné qu'on ait raconté que Séjan l'avait fait traîtreusement assassiner. Il abandonna Claudia, et la fit exposer toute nue devant la porte de sa mère, comme l'enfant de son affranchi Boter, quoiqu'elle fût née avant le cinquième mois de son divorce, et qu'il eût commencé à l'élever. Il maria Antonia à Cn. Pompée[6], puis à Faustus Sylla[7], jeunes gens de

était soutenue par Pallas, l'autre par Calliste. Narcisse protégeait Ælia Betina, de la famille des Tubérons. » — Tacite, *Annales*, XII, 1.

1. « Agrippine appuyait les raisons alléguées par Pallas de toutes ses séductions. Sous prétexte de remplir ses devoirs de nièce, elle visitait souvent Claude; et, préférée aux autres, elle avait déjà l'ascendant d'une épouse, avant d'en avoir le nom. » — Tacite, *Annales*, XII, 3.

2. Ce fut Vitellius qui se chargea de faire la proposition : le sénat l'accueillit favorablement, et là-dessus « un grand nombre de sénateurs se précipitèrent hors de la salle, en affirmant que, si César hésite, ils emploieront la violence pour le contraindre. » — Tacite, *Annales*, XII, 7.

3. « Claude entre dans le sénat et demande un décret qui autorise, même pour l'avenir, le mariage des nièces avec leurs oncles paternels. » — Tacite.

4. Tacite nomme un chevalier romain, Allédius Sévérus, qui voulait, disait-on, plaire par ce moyen à Agrippine.

5. Tous les descendants de Germanicus avaient été autorisés à prendre ce surnom. — Voyez, ch. 1.

6. Sur la mort de Cn. Pompée, voyez plus bas, ch. 29.

7. Faustus Sylla, consul l'an de Rome 806. « On accusa Pallas et Burrhus

nobles familles, et Octavie à son beau-fils Néron [1], quoiqu'il l'eût auparavant promise à Silanus. Quant à Britannicus, né vingt jours après son avénement, et pendant son second consulat, dès sa plus tendre enfance, il ne cessait de le recommander aux soldats et au peuple, le portant dans ses bras à l'assemblée, et le plaçant sur ses genoux ou devant lui au spectacle; et il mêlait sa voix aux acclamations de la foule qui faisait des vœux pour cet enfant. Il adopta Néron, un de ses gendres [2]; non-seulement il renia les deux autres, Pompée et Silanus, mais encore il les fit périr [3].

XXVIII. Parmi ses affranchis, il honora particulièrement l'eunuque Posidès [4], que, dans son triomphe sur la Bretagne, il gratifia au nombre des guerriers d'une pique sans fer; et Félix, auquel il donna le commandement d'une cohorte, d'un escadron, et la province de Judée [5], et qui épousa trois reines [6]; et Arpocras, qui obtint de lui la permission d'aller par la ville en litière [7], et de donner des spectacles publics; et encore Polybe [8], son maître d'études,

d'avoir conspiré pour donner l'empire à Cornélius Sylla, qui alliait à une naissance illustre la qualité de *gendre de Claude par son mariage avec Antonia.* » — *Annales*, XIII, 23.

1. « Sous le consulat de D. Junius et de Q. Hatérius, Néron, alors âgé de seize ans, épousa Octavie, fille de Claude. » — Tacite, *Annales*, XII, 58.

2. « Sous le consulat d'Antistius et de Suilius (an de Rome 803), le crédit de Pallas fit hâter l'adoption de Domitius. » — Tacite, *Annales*, XII, 25.

3. Voyez plus bas, ch. 29.

4. Juvénal (XIV, 91) fait mention de ce Posidès : « C'est ainsi que nous avons vu l'eunuque Posidès éclipser par son faste la magnificence même de notre capitale. » — Pline (*Hist. nat.*, XXXI, 2) cite les bains de ce Posidès, qui furent appelés *Posidiana.*

5. « Après l'extinction ou l'abaissement des rois, Claude fit de la Judée une province qu'il donna à des chevaliers romains ou à des affranchis. L'un de ces derniers, Antonius Félix, exerça avec les instincts d'un esclave et au milieu de tous les vices et de toutes les cruautés, la puissance d'un roi. » — Tacite, *Histoires*, V, 9.

6. Sa première femme était Drusilla, sœur de Ptolémée, dont il est parlé plus haut, *Caligula*, 26; la seconde était Drusilla, sœur du roi Agrippa; on ne connaît pas le nom de la troisième.

7. On sait que Jules César avait apporté de grandes restrictions à l'usage des litières. — Voyez *César*, ch. 43.

8. Dion raconte (LX, 31) que Messaline, après avoir entretenu avec Polybe un commerce adultère, le fit périr.

qui marchait souvent entre les deux consuls; mais, plus que tous les autres, Narcisse[1], son secrétaire, et Pallas[2], son intendant. Claude souffrit volontiers qu'un décret du sénat leur conférât, non-seulement de grandes prérogatives, mais encore les ornements de la questure et de la préture[3]; il les laissa de plus amasser et rapiner à tel point qu'un jour, comme il se plaignait de la pénurie de son trésor, on lui dit avec raison « qu'il serait dans l'abondance si ses deux affranchis l'admettaient à partager avec eux. »

XXIX. Abandonné, comme je l'ai dit, à ces affranchis et à ces femmes, il joua, non pas le rôle d'empereur, mais celui de valet. Ce fut au profit de chacun d'eux, et même pour satisfaire leur goût et leur caprice, qu'il prodigua les honneurs, les armées, les grâces, les supplices, et, le plus souvent, à son insu; car sans parler de faits d'un intérêt secondaire, de ses libéralités révoquées, de ses jugements annulés, de ses brevets supposés ou changés ouvertement par eux, il fit tuer Appius Silanus, son beau-père[4], les deux Julie[5], l'une fille de Drusus, l'autre fille de Germanicus, sur des accusations vagues, sans leur permettre de se défendre. Il agit de même à l'égard de Cn. Pompée[6], marié à l'aînée de ses filles, et de L. Silanus[7], fiancé à la cadette. Pompée fut percé de coups dans les bras d'un jeune homme qu'il aimait; Silanus fut forcé de se démettre de la préture le quatrième jour avant les calendes de janvier, et de mourir au commencement de l'année, le

1. C'est d'après les conseils de Narcisse que Claude se débarrassa de Messaline. Sous le règne de Néron, Agrippine le fit exiler et le contraignit à se donner la mort.

2. C'est Pallas qui conseilla à Claude d'épouser Agrippine et d'adopter Néron.

3. Les ornements de la questure furent conférés à Narcisse, après le meurtre de Messaline (Tacite, *Annales*, XI, 38); ceux de la préture, à Pallas, sous le règne de Néron (*Annales*, XII, 53).

4. Sur la mort d'Appius Silanus, voyez plus bas, ch. 37.

5. Voyez Dion, LX, 8 et 18.

6. Cn. Pompée, mari d'Antonia, issue du mariage de Claude avec Pétina.

7. L. Silanus, fiancé d'Octavie, issue du mariage de Claude avec Messaline. Sur la mort de L. Silanus, voyez Tacite, *Annales*, XII, 4.

jour même des noces de Claude et d'Agrippine. Il sévit avec tant de légèreté contre trente-cinq sénateurs et plus de trois cents chevaliers romains, qu'un centurion étant venu lui annoncer la mort d'un personnage consulaire, et lui disant « qu'il avait exécuté son ordre, » il répondit qu'il n'en avait donné aucun ; et ne laissa pas d'approuver la chose, parce que ses affranchis lui affirmèrent que les soldats avaient rempli leur devoir en courant d'eux-mêmes venger l'empereur. Ce qui passe toute croyance, c'est qu'au mariage de Messaline avec son amant Silius, il signa lui-même le contrat, sur l'assurance que c'était une feinte inventée tout exprès pour détourner sur la tête d'un autre un danger dont il était menacé lui même par certains présages.

XXX. L'ensemble de sa personne ne manquait ni de grandeur ni de majesté, qu'il fût debout ou assis, mais surtout lorsqu'il reposait. Il était grand, sans être mince, avait le cou gras, et ses cheveux blancs donnaient de la beauté à sa physionomie. Mais, quand il marchait, ses jarrets débiles se dérobaient sous lui ; et, soit qu'il plaisantât, soit qu'il agît sérieusement, il avait plus d'un désagrément naturel ; un rire indécent, une colère encore plus hideuse par l'écume qui sortait de sa large bouche et l'humidité de ses narines. Ajoutez à cela qu'il bégayait, et que sa tête, toujours en mouvement, tremblait de plus belle pour peu qu'il fît quelque chose.

XXXI. Sa santé, fort mauvaise antérieurement, devint non moins bonne après son élévation à l'empire, sauf des douleurs d'estomac qui furent assez vives pour qu'il ait songé, à ce qu'il dit lui-même, à se donner la mort.

XXXII. Il donna de grands et fréquents repas, et presque toujours dans des endroits si spacieux qu'il réunissait ordinairement six cents convives à la fois. Dans un festin qui eut lieu sur l'écluse du lac Fucin, il faillit être submergé par l'eau qui s'élança et rejaillit avec force[1]. Il

1. « Un repas splendide fut servi près du lieu où le lac devait se déverser dans le canal ; mais l'épouvante fut générale, quand la masse des eaux s'échappa,

faisait toujours souper avec lui ses enfants, ainsi que des jeunes garçons et des jeunes filles nobles, qui mangeaient, suivant l'antique usage, assis au pied des lits. Un convive[1] était accusé d'avoir volé la veille une coupe d'or; il l'invita pour le lendemain, et mit devant lui un vase de terre. On dit même qu'il prépara un édit « pour permettre de lâcher des vents à sa table, » parce qu'il apprit qu'un convive avait été en danger, pour s'être retenu par pudeur.

XXXIII. Il était toujours très-avide de manger et de boire, à quelque heure et en quelque lieu que ce fût. Un jour qu'il rendait la justice sur le forum d'Auguste, alléché par l'odeur du repas qu'on préparait près de là pour les prêtres saliens, dans le temple de Mars, il quitta tout à coup son tribunal, alla trouver les prêtres, et se mit à manger avec eux. Il ne sortit presque jamais de table que gorgé de nourriture et de vin; il se couchait aussitôt sur le dos, et pendant qu'il dormait, la bouche ouverte, on lui introduisait une plume dans la bouche pour lui décharger l'estomac. Il avait peu de sommeil (car il s'éveillait d'ordinaire avant le milieu de la nuit); mais aussi il s'endormait souvent le jour en rendant la justice, et c'est à peine si les avocats, en élevant la voix à dessein, pouvaient le réveiller. Il aima les femmes avec passion, et s'abstint de tout commerce avec les hommes. Il eut beaucoup de goût pour les jeux de hasard, et publia même un traité sur ce sujet. Il avait même coutume de jouer en voiture, et le damier était si bien ajusté au char, que le jeu n'était jamais brouillé.

XXXIV. Il donna des marques d'un naturel cruel et

entraînant tout sur son passage, ébranlant le sol voisin et mugissant avec un bruit effroyable. » — Tacite, *Annales*, XII, 57.

1. Plutarque et Tacite le nomment Vinius. « Soupant chez l'empereur Claude, Vinius vola une coupe d'argent : l'empereur, en ayant été informé, le fit inviter à souper pour le lendemain ; mais il ordonna à ses gens de ne mettre devant lui que de la vaisselle de terre. » — Plutarque, *Galba*, 12. — « On l'accusa d'avoir volé une coupe d'or à la table de Claude ; et le lendemain, Claude ordonna que, parmi tous les convives, Vinius seul fût servi avec de la vaisselle de terre. » — Tacite, *Hist.*, I, 48.

sanguinaire dans les grandes et dans les petites choses. Il n'accordait aucun délai pour les tortures et pour la peine des parricides[1], et assistait à l'exécution. Il voulut voir à Tibur un supplice suivant l'ancienne coutume[2]; mais, comme les coupables étaient déjà attachés au poteau, et que le bourreau ne se trouvait pas là, il attendit jusqu'au soir celui qu'il avait mandé de Rome. Dans tous les combats de gladiateurs, qu'ils fussent donnés par lui ou par un autre, il commandait d'égorger ceux qui étaient tombés même par hasard, surtout les rétiaires, pour contempler leur visage expirant. Deux champions s'étant entre-tués, il se fit faire sur-le-champ des petits couteaux à son usage avec leurs deux épées. Il éprouvait tant de plaisir à voir les bestiaires et les gladiateurs qui combattaient à midi, que dès le point du jour il arrivait au spectacle, et qu'à midi, quand le peuple était allé dîner, il ne quittait point sa place, et faisait combattre, soudain et sur le plus léger prétexte, outre les gladiateurs désignés, quelques-uns des ouvriers ou des employés de service, pour peu qu'un automate, un échafaud, ou toute autre machine n'eût pas bien fonctionné. Il fit même descendre dans l'arène un de ses nomenclateurs, comme il était, avec sa toge.

XXXV. Mais son défaut dominant était la timidité et la défiance. Dans les premiers jours de son règne, quoiqu'il affectât les mœurs d'un simple citoyen, il n'osa jamais aller à des repas sans être entouré d'éclaireurs armés de lances, et servi à table par ses soldats. Il ne visita jamais un malade sans avoir préalablement fouillé la chambre, tâté et retourné les matelas et les couvertures; le reste du temps, il eut toujours auprès de lui des gens chargés de fouiller rigoureusement tous ceux qui venaient le saluer. Ce ne fut qu'à la longue et avec peine qu'il exempta de cet

1. « Votre père (dit Sénèque à Néron) a cousu plus de gens dans un sac de cuir, dans l'espace de cinq ans, qu'il n'en a été cousu, dit-on, de mémoire d'homme. » — On sait que les parricides étaient cousus dans un sac de cuir et noyés.

2. Voyez plus bas, *Néron*, 49; *Domitien*, 11

examen les femmes, les jeunes garçons et les jeunes filles, et cessa d'enlever aux secrétaires et aux copistes les boîtes à plumes et à styles qu'ils portaient. Dans une émeute populaire, Camillus, ne doutant pas qu'il pût l'effrayer, même sans faire la guerre, lui écrivit une lettre injurieuse et menaçante, où il lui ordonnait effrontément de renoncer à l'empire, et de vivre tranquille comme un simple particulier. Claude assembla les principaux citoyens de l'empire et délibéra s'il n'obéirait pas à cette injonction.

XXXVI. Il fut tellement effrayé de quelques complots qui lui avaient été dénoncés sans raison, qu'il essaya d'abdiquer. Le jour où, comme je l'ai raconté plus haut, un homme armé fut arrêté près de l'autel où il sacrifiait, il se hâta de convoquer le sénat par la voix du héraut, déplora avec des larmes et des sanglots sa triste condition, qui ne lui laissait aucune sûreté; et il s'abstint longtemps de paraître en public. S'il surmonta sa passion ardente pour Messaline, ce fut moins à cause des affronts indignes qu'elle lui fit subir, que parce qu'il redoutait un danger, et croyait l'empire acquis à son amant Silius : c'est alors que, saisi d'une frayeur honteuse, il s'enfuit au camp, ne s'informant pendant tout le trajet que d'une seule chose, s'il était encore empereur[1].

XXXVII. Le soupçon le plus léger, l'autorité la moins grave, pour peu qu'il conçût de l'inquiétude, suffisaient pour le pousser à des mesures de précaution et de vengeance. Un plaideur qui lui rendait ses devoirs, le prenant à part, déclara qu'il l'avait vu en songe frappé par un assassin; puis, un instant après, feignant de reconnaître le meurtrier, il lui désigna son adversaire, au moment où il remettait un mémoire à l'empereur; et celui-ci, comme si le crime eût été prouvé, le fit traîner au supplice. On s'y prit de même pour perdre Appius Silanus. Messaline et Narcisse, ayant conspiré sa perte, se partagèrent les rôles:

1. « Claude fut tellement bouleversé par la peur, qu'il demandait de temps en temps : « Est-ce moi qui suis maître de l'empire? Silius n'est-il qu'un simple citoyen? » — Tacite, *Annales*, XI, 31.

l'un s'élança avant le jour dans la chambre de son maître avec toutes les marques de la frayeur, et affirma qu'il avait rêvé qu'Appius attentait à ses jours; l'autre, affectant la surprise, raconta que depuis quelques jours elle faisait le même songe. Quelques moments après, on annonça l'arrivée subite d'Appius, à qui l'on avait donné exprès la veille l'ordre de venir à cette heure-là; et Claude, comme si le songe était entièrement vérifié, le fit sur-le-champ accuser et mettre à mort. Le lendemain, il ne craignit pas de raconter au sénat tous les détails de l'affaire, et de remercier son affranchi de veiller à son salut, même en dormant.

XXXVIII. Comme il se sentait enclin au ressentiment et à la colère, il s'excusa de ces deux défauts dans un édit; et établissant entre eux une distinction, il promit « que sa colère serait courte et inoffensive, et son ressentiment légitime. » Après avoir réprimandé durement les habitants d'Ostie pour n'avoir pas envoyé des barques au devant de lui, lorsqu'il entra dans le Tibre, et leur avoir amèrement reproché dans une lettre de l'humilier, il leur pardonna, et leur fit presque des excuses. Il repoussa de la main des citoyens qui l'abordaient mal à propos en public. Il exila injustement, et sans les entendre, le greffier d'un questeur, et un sénateur autrefois revêtu de la préture : le premier, pour avoir plaidé contre lui, alors simple particulier, avec peu de ménagement; l'autre, pour avoir puni, étant édile, les locataires de ses propriétés qui vendaient des viandes cuites malgré la défense, et avoir fait battre de verges un fermier qui intervenait dans la cause. Il ôta même aux édiles pour cette raison la police des cabarets. Il ne dissimula même pas sa sottise, et voulut prouver, dans quelques-uns de ses discours, qu'il avait contrefait l'insensé sous le règne de Caius, parce qu'il n'avait pas d'autre moyen d'échapper au danger et de parvenir à l'empire; mais il n'abusa personne, et peu de temps après parut un livre intitulé : *Résurrection des fous,* qui avait pour but de montrer « que personne ne contrefaisait la sottise. »

XXXIX. Ce qui a surtout étonné en lui, c'est le défaut

de mémoire et de réflexion[1]. S'étant mis à table peu de temps après avoir fait tuer Messaline, il demanda « pourquoi l'impératrice ne venait pas[2]. » Il invita beaucoup de ceux qu'il avait condamnés à mort à venir le lendemain souper et jouer avec lui, et, comme ils se faisaient attendre, il dépêcha des gens pour leur reprocher leur nonchalance. Sur le point de contracter avec Agrippine un mariage illégitime, il ne cessa, dans tous ses discours, de l'appeler « sa fille » et « son élève, » et de répéter « qu'elle était née et avait grandi sur ses genoux. » Au moment de faire entrer Néron dans sa famille, comme s'il n'était pas très-répréhensible d'adopter son beau-fils, quand il avait un fils déjà grand, il allait répétant sans cesse « que jamais personne n'était entré par adoption dans la famille Claudia. »

XL. Il se montra souvent si distrait dans son langage et dans sa conduite, qu'il n'avait pas l'air de savoir ou de songer qui il était, avec qui, en quel temps ou en quel lieu il se trouvait. Un jour qu'on parlait dans le sénat des bouchers et des cabaretiers, il s'écria : « Peut-on vivre sans andouille, je vous le demande? » et il décrivit l'abondance qui régnait autrefois dans les boutiques, où il avait coutume d'aller chercher du vin comme les autres. Il soutint la candidature d'un questeur, entre autres raisons, « parce que son père lui avait donné à propos de l'eau froide dans une maladie. » Il fit paraître une femme en témoignage dans le sénat : « Elle a été, dit-il, l'affranchie et la femme de chambre de ma mère ; mais elle m'a toujours regardé comme son maître. Je dis cela, parce qu'il y a dans ma maison des gens qui ne me regardent pas comme leur maître[3]. » Les habitants d'Ostie lui demandaient publiquement une grâce : il se mit en colère, et leur cria du

1. Suétone ajoute : ou, pour parler grec, μετεωρίαν et ἀβλεψίαν.

2. « Claude était à table lorsqu'on vint lui annoncer que Messaline était morte, mais sans lui dire si elle avait péri de sa propre main ou d'une main étrangère. Il ne s'informa de rien, demanda à boire et acheva son repas comme d'habitude. » — Tacite, *Annales*, XI, 38.

3. Il faisait allusion à l'omnipotence de ses affranchis.

haut de son tribunal « qu'il n'avait aucun sujet de les obliger ; qu'il était libre comme un autre. » D'ailleurs il répétait journellement, à toute heure, à tout moment : « Eh bien ! est-ce que je ressemble à Théogonius[1] ? » Et encore : « Parle, mais ne me touche pas, » et beaucoup d'autres propos semblables, inconvenants même pour des particuliers, et à plus forte raison pour un prince qui ne manquait ni d'éloquence, ni de savoir, et avait même étudié les belles-lettres avec persévérance.

XLI. Dans sa jeunesse, il entreprit d'écrire l'histoire à l'instigation de Tite-Live[2], et avec l'aide de Sulpicius Flaccus[3]. Mais la première fois qu'il en fit lecture devant un nombreux auditoire, il eut de la peine à aller jusqu'au bout, et contribua souvent lui-même à jeter de la défaveur sur son œuvre. Plusieurs bancs s'étant rompus, au commencement de sa lecture, sous un homme chargé d'embonpoint, des rires éclatèrent de toutes parts ; et, même après que le tumulte fut apaisé, il ne put s'empêcher de songer par intervalle à l'accident, et de provoquer de nouveaux rires. Devenu empereur, il écrivit aussi beaucoup, et fit souvent lire ses ouvrages par un lecteur. Il commençait son histoire à la mort du dictateur César ; mais il passa à des temps postérieurs, et prit pour point de départ la fin des guerres civiles, sentant, par les critiques répétées de sa mère et de son aïeule, qu'il ne pouvait parler ni avec liberté ni avec vérité des événements antérieurs. Il laissa deux volumes de la première partie, et quarante et un de la seconde. Il composa aussi des *Mémoires de sa vie* en huit volumes, où l'esprit fait défaut plus que l'élégance. Il fit aussi une *Apologie de Cicéron*, pleine de savoir, en réponse aux pamphlets d'Asinius Gallus. Il inventa trois nouvelles lettres[4] qu'il ajouta à l'ancien alphabet, comme

1. C'était sans doute un imbécile dont le nom était passé en proverbe.

2. On croit que c'est le fils de l'historien.

3. Sulpicius Flavus, personnage inconnu.

4. « Nous n'avons eu d'abord que quelques lettres ; les autres furent ajoutées plus tard. D'après tous ces exemples, Claude en ajouta trois, qui furent en usage sous son règne, et qu'on abandonna presque aussitôt. On les voit encore sur les

tout à fait nécessaires. N'étant encore que simple particulier, il avait publié un traité sur ce sujet; et quand il fut empereur, il réussit sans difficulté à en rendre l'usage général. Cette manière d'écrire se trouve dans la plupart des livres, des actes publics et des inscriptions.

XLII. Il poursuivit avec non moins de soin ses études grecques, et proclama en toute occasion l'excellence de cette langue et le cas qu'il en faisait. Il dit à un barbare qui dissertait en grec et en latin: « Puisque vous savez mes deux langues... » En recommandant l'Achaïe aux sénateurs, il dit « que cette province lui était chère par des rapports fondés sur la communauté des études. » Et souvent, au sénat, il répondit aux ambassadeurs grecs par un discours suivi. Bien des fois sur son tribunal il cita des vers d'Homère. Quand il s'était vengé d'un ennemi ou d'un conspirateur, et que le tribun de faction lui demandait le mot d'ordre, suivant l'usage, il ne lui en donnait guère d'autre que celui-ci :

« Repousser l'ennemi qui le premier me ferait outrage[1]. »

Enfin il écrivit en grec vingt livres sur l'histoire des Tyrrhéniens, et huit sur celle des Carthaginois. Voilà pourquoi à l'ancien musée d'Alexandrie on en ajouta un autre, qui reçut son nom; et il fut établi que tous les ans, à des jours marqués, on lirait successivement et en entier, comme devant un auditoire, dans l'un l'histoire des Tyrrhéniens, dans l'autre, l'histoire des Carthaginois.

XLIII. Sur la fin de sa vie, il avait donné plusieurs marques assez claires du repentir qu'il éprouvait d'avoir épousé Agrippine et d'avoir adopté Néron[2]. En effet,

tables d'airain qu'on pose dans les places publiques et dans les temples pour faire connaître au peuple les sénatus-consultes. » — Tacite, *Annales*, XI, 14 — « On attribue à l'empereur Claude l'addition de trois lettres à l'alphabet; l'usage en fut établi pendant son règne, mais il se perdit plus tard. L'une de ces lettres, qui présentait la configuration du digamma renversé Ⅎ, était destinée à distinguer le V consonne du V voyelle La deuxième était l'antisigma ɔC, équivalant à *ph* et *bs*, et répondant au ψ grec. La troisième lettre le servait à indiquer un son intermédiaire entre les voyelles I et U. » — Roulez, *Littérature romaine*, § 5.

1. Homère, *Odyssée*, XVI, 72, et XXI, 133.

2. Voyez Dion, LX, 38.

comme ses affranchis citaient avec éloge une enquête à la suite de laquelle il avait condamné la veille une femme accusée d'adultère : « Il est aussi dans ma destinée, dit-il, d'avoir des épouses impudiques, mais non pas impunies[1]. » Puis, serrant étroitement dans ses bras Britannicus[2], qu'il avait trouvé sur son passage, il l'exhorta « à grandir, pour qu'il pût lui rendre compte de tous ses actes ; » et il poursuivit en grec, *celui qui a blessé guérira*[3]. Et comme il avait résolu de lui faire prendre la robe virile, malgré son jeune âge, parce que sa taille le permettait, il ajouta : « C'est pour que le peuple romain ait enfin un véritable César. »

XLIV. Peu de temps après, il fit un testament, qui fut revêtu du sceau de tous les magistrats. Mais avant d'aller plus loin, il fut prévenu par Agrippine, que sa conscience d'ailleurs tourmentait, et que les délateurs accusaient de crimes nombreux. Qu'il ait été empoisonné, c'est un fait certain[4] ; mais comment, et par qui le fut-il ? voilà ce qu'on ignore. Quelques historiens disent que ce fut dans un repas, au Capitole, avec les pontifes et par le ministère de l'eunuque Halotus, qui goûtait les mets avant lui ; d'autres, que ce fut à sa propre table, par la main même d'Agrippine, qui avait mêlé le poison à un plat de champignons, mets dont il était très-friand[5]. On n'est pas non plus d'accord sur les suites. Plusieurs disent qu'après avoir avalé le

1. « Agrippine tremblait ; car, au milieu de l'ivresse, Claude avait dit qu'il était dans sa destinée de supporter les désordres de ses épouses et de les punir ensuite. » — Tacite, *Annales*, XII, 65.

2. « En parlant ainsi, il embrassait Britannicus, priait les dieux d'avancer pour lui la maturité de l'âge, levait les mains au ciel, les étendait vers le jeune prince : « qu'il grandisse, qu'il chasse les ennemis de son père, qu'il punisse même les meurtriers de sa mère. » — Tacite, *Annales*, XII, 65.

3. Télèphe, blessé dangereusement par Achille, demanda à l'oracle si la blessure était mortelle : « celui qui a blessé guérira, » lui fut-il répondu. Et en effet Achille prit de la rouille du fer dont il avait frappé Télèphe, la lui envoya ; et celui-ci l'ayant mis sur sa plaie, fut bientôt guéri.

4. Pour plus de détails, voyez Tacite, *Annales*, XII, 66 et 67.

5. « Les mousserons suspects seront servis aux clients subalternes, les champignons au maître ; mais tels que les mangeait Claude avant celui qu'il reçut de son épouse, après lequel il ne mangea plus rien. » — Juvénal, V, 146.

poison, il perdit la parole, qu'il fut tourmenté pendant toute la nuit de douleurs atroces, et qu'il expira au point du jour. Quelques-uns racontent qu'il commença par s'endormir; puis que, les aliments remontant, il vomit tout; et qu'alors on lui fit reprendre du poison, soit qu'on l'ait versé dans un potage, sous prétexte qu'il devait manger pour réparer ses forces épuisées, soit qu'on l'ait versé dans un lavement, comme pour le soulager d'une indigestion en le faisant évacuer.

XLV. Sa mort fut cachée jusqu'à ce qu'on eût tout réglé relativement à son successeur[1]. Aussi fit-on des vœux publics pour son rétablissement, et des comédiens furent amenés par feinte au palais, comme s'il avait demandé ce divertissement. Il mourut trois jours avant les ides d'octobre[2], sous le consulat d'Asinius Marcellus et d'Acilius Aviola, à l'âge de soixante-quatre ans, dans la quatorzième année de son règne. Ses funérailles eurent lieu avec la pompe usitée pour les empereurs, et il fut mis au nombre des dieux[3]. Cet honneur, dont Néron l'avait privé, lui fut restitué plus tard par Vespasien.

XLVI. Voici quels furent les principaux présages de sa mort : on vit paraître un de ces astres chevelus qu'on appelle comète; la foudre tomba sur le tombeau de son père Drusus; et la même année, la plupart des magistrats moururent avant lui[4]. Il semble que lui-même pressentit sa fin prochaine, et ne dissimula pas ce pressentiment. On en a plus d'une preuve : car en désignant les consuls, il n'en nomma aucun au delà du mois où il mourut; et la

1. « Cependant le sénat s'assemblait. Les consuls et les prêtres offraient des vœux pour le salut du prince; et il était déjà mort qu'on le couvrait de vêtements et de remèdes, en attendant qu'on eût assuré l'empire à Néron. » — Tacite, *Annales*, XII, 68.

2. L'an de Rome 807.

3. « On décerna à Claude les honneurs divins, et ses funérailles furent célébrées avec la même solennité que celles d'Auguste; car Agrippine voulait égaler la magnificence de sa bisaïeule Livie. » — Tacite, *Annales*, XII, 69.

4. « On comptait encore, parmi les présages alarmants, la diminution du nombre des magistrats; car un questeur, un édile, un tribun, un préteur et un consul étaient morts dans l'espace de quelques mois. » — Tacite, *Annales*, XII, 64.

dernière fois qu'il assista aux séances du sénat, il exhorta vivement ses enfants à la concorde, et recommanda leur jeunesse aux sénateurs d'une voix suppliante. Enfin à sa dernière audience sur son tribunal, il répéta deux fois « qu'il était arrivé au terme de la condition humaine, » quoique ceux qui l'écoutaient repoussassent ce sinistre présage.

NÉRON CLAUDE CÉSAR

I. De la famille Domitia sortirent deux branches illustres : celle des Calvinus et celle des Ænobarbus. Les Ænobarbus ont pour auteur de leur race et de leur surnom L. Domitius, qui, revenant un jour de la campagne, rencontra deux jeunes gens jumeaux [1] d'un aspect majestueux, qui lui ordonnèrent, dit-on, d'annoncer au sénat et au peuple romain une victoire qu'on ne connaissait pas encore certainement ; et, pour prouver leur divinité, ils lui touchèrent légèrement les joues, de manière à rendre sa barbe, de noire qu'elle était, rousse et de la même couleur que le cuivre. Ce caractère distinctif resta même à ses descendants, qui, pour la plupart, eurent la barbe rousse. Honorés de sept consulats, du triomphe [2], de deux censures, et reçus au nombre des patriciens, ils gardèrent tous le même surnom. Ils ne prirent pas d'autres prénoms que ceux de Cnéius et de Lucius ; il y eut même cette particularité remarquable, que ces deux prénoms furent portés tantôt par

1. Les Dioscures. « Quand les Romains vainquirent les Tarquins, que soutenaient les peuples du Latium, on vit presque aussitôt après l'événement, deux jeunes gens apparaître d'une beauté et d'une taille extraordinaires ; ils arrivaient de l'armée, et ils racontèrent ce qui s'était passé. On conjectura que c'étaient les Dioscures. Le premier qui les rencontra dans le Forum témoigna, par son étonnement, qu'il doutait d'une victoire si vite annoncée. Alors, dit-on, ils lui touchèrent doucement la barbe en souriant, et soudain, de noire qu'elle était, le poil en devint roux. Ce prodige confirma la vérité de leur rapport, et fit donner à ce Romain le nom d'Ænobarbus, c'est-à-dire qui a la barbe couleur de cuivre. » — Plutarque, *Paul-Émile*, 25.

2. Cn. Ænobarbus, consul avec C. Fannius, l'an de Rome 632, triompha sur les Arvernes. Il fut nommé censeur avec L. Métellus, l'an 639, et son fils fut revêtu des mêmes fonctions avec l'orateur L. Crassus, l'an de Rome 662.

trois personnes de suite, tantôt alternativement par chacune d'elles. On rapporte, en effet, que le premier, le second et le troisième des Ænobarbus furent des Lucius; les trois suivants, des Cnéius; et les autres, toujours alternativement, des Lucius ou des Cnéius. Il importe, je crois, de faire connaître plusieurs membres de cette famille, pour qu'on voie plus clairement que si Néron a dégénéré des vertus de ses ancêtres, il a pourtant reproduit les vices de chacun d'eux, qu'il avait comme hérités avec le sang.

II. Ainsi, pour reprendre les choses d'un peu plus haut, son bisaïeul Cn. Domitius étant tribun, mécontent de pontifes qui ne l'avaient pas désigné pour remplacer son père, fit passer au peuple le droit qu'avaient les colléges d'élire les prêtres[1]; et pendant son consulat, vainqueur des Allobroges et des Arvernes, il traversa sa province monté sur un éléphant, et suivi de la foule des soldats, comme dans les cérémonies du triomphe. C'est de lui que l'orateur Licinius Crassus a dit « qu'il n'était pas étonnant qu'il eût une barbe de cuivre, puisqu'il avait une bouche de fer et un cœur de plomb. » Son fils[2], étant préteur, cita C. César devant le sénat, pour y rendre compte de son consulat, qu'il avait géré, disait-on, contrairement aux auspices et aux lois. Devenu bientôt lui-même consul, il tenta de lui ôter le commandement des armées de la Gaule, et nommé par cabale pour lui succéder, il fut pris près de Corfinium au commencement de la guerre civile. Rendu à la liberté, il alla rassurer par sa présence les Marseillais assiégés, puis tout à coup les abandonna[3], et finit par périr à la bataille de Pharsale[4]. C'était un homme sans fermeté et d'un naturel farouche. Dans un moment de désespoir, la crainte

1. Suétone confond ici le père avec le fils; c'est le père qui triompha pour avoir vaincu les Allobroges, et c'est le fils qui, tribun du peuple l'an de Rome 656, fit passer la loi relative aux sacerdoces.

2. Lucius. — Voyez *César*, 23 et 24.

3. L. Domitius, dit César (*Guerre civile*, II, 22), voyant les Marseillais décidés à se rendre, profita d'un temps nébuleux pour s'embarquer et partir.

4. « L. Domitius, quittant le camp, s'enfuyait vers la montagne, lorsqu'il tomba épuisé de fatigue, et fut tué par des cavaliers. » — César, *Guerre civile*, III, 99.

lui fit souhaiter de mourir; mais la mort l'effraya tellement, qu'il vomit le poison qu'il avait avalé, et affranchit son médecin pour lui avoir préparé sciemment et en connaissance de cause un poison inoffensif[1]. Lorsque Cn. Pompée délibérait sur le sort réservé à ceux qui restaient neutres entre les deux partis, il fut le seul à opiner pour qu'on les traitât en ennemis.

III. Il laissa un fils, qui valait mieux, sans aucun doute, que tous les membres de sa famille. Compté au nombre des complices du meurtre de César, malgré son innocence, et condamné par la loi Pédia[2], il se retira auprès de Cassius et de Brutus[3], qui lui étaient unis par les liens de la parenté. Après leur mort, il sut conserver et même augmenter la flotte qui lui avait été confiée; et ce ne fut qu'après la retraite générale de son parti, qu'il la remit spontanément à M. Antoine[4], qui lui en eut de grandes obligations. Seul de tous ceux qui avaient été condamnés par la loi Pédia, il fut rappelé dans sa patrie, et revêtu des honneurs les plus considérables[5]. La guerre civile s'étant bientôt rallumée, il devint lieutenant de ce même Antoine, et se vit déférer le commandement en chef par tous ceux qui rougissaient d'obéir à Cléopâtre; mais n'ayant pas le courage de l'accepter ni de le refuser, par suite d'une maladie subite, il passa dans le parti d'Auguste[6], et mou-

1. C'est lorsqu'il fut fait prisonnier à Corfoue, qu'il tenta de s'empoisonner. — Voyez Plutarque, *César*, 34.

2. « Le consul Pédius, en vertu de la loi Pédia dont il était l'auteur, avait fait condamner à l'exil les assassins de César, son collègue. » — Velléius, II, 69.

3. Ils lui conférèrent le commandement de la flotte sur la mer Ionienne; et pendant la guerre de Philippes, Cn. Domitius fit essuyer aux triumvirs plus d'un échec. -- Voyez Dion, XLVIII, 8.

4. Ce fut Asinius Pollion qui sut, par des conseils adroits et des promesses, gagner Domitius, qui balançait encore. — Voyez Velléius, II, 76.

5. Il fut consul avec Sosius, l'an de Rome 722.

6. « Antoine montra une grande générosité envers Domitius, contre l'avis de Cléopâtre. Domitius ayant la fièvre, se mit dans une chaloupe, comme pour prendre l'air, et passa du côté de César. Antoine, quoique affligé de cette désertion, ne laissa pas de lui renvoyer ses équipages, ses amis et ses domestiques. » — Plutarque, *Antoine*, 68. — « L'illustre Cneius Domitius, qui, seul de tous les partisans d'Antoine, n'avait jamais salué Cléopâtre du nom de reine, brava le plus grand péril pour se réunir à César. » — Velléius, II, 84.

rut dans l'espace de quelques jours[1], sans être lui-même à l'abri de tout reproche; car Antoine publia qu'il l'avait abandonné pour rejoindre sa maîtresse Servilia Naïs.

IV. C'est de lui que naquit Domitius, qui figura dans le testament d'Auguste à titre d'acquéreur de ses esclaves et de ses biens, comme on en a fait plus tard la remarque. Il ne fut pas moins célèbre dans sa jeunesse par son talent à conduire un char, qu'il le devint plus tard par les ornements triomphaux obtenus dans la guerre de Germanie[2]. Mais il était arrogant, prodigue, inhumain; pendant son édilité, il força le censeur L. Plancus à lui céder le pas; pendant sa préture et son consulat, il fit paraître sur le théâtre, pour la représentation d'un mime, des chevaliers romains et des matrones. Il donna des chasses dans le cirque et dans tous les quartiers de Rome; il donna aussi un combat de gladiateurs; mais avec tant de cruauté, qu'Auguste, après l'avoir inutilement averti en particulier, fut obligé de le réprimander par un édit.

V. Il eut d'Antonie l'aînée un fils qui devint père de Néron, et dont la vie fut, sous tous les rapports, abominable. Ce fils, accompagnant en Orient le jeune Caius César[3], tua son affranchi pour avoir refusé de boire autant qu'il le lui ordonnait; et, renvoyé de la suite du prince, il ne se conduisit pas avec plus de modération. Sur la voie Appienne, il écrasa exprès un enfant en poussant soudain ses chevaux sur lui; à Rome, il arracha un œil en plein Forum à un chevalier romain qui disputait hardiment avec lui. Telle était sa mauvaise foi, que non-seulement il ne paya pas aux banquiers le prix des objets qu'il avait achetés, mais qu'encore, dans sa préture, il frustra les cochers des chars du prix de leurs victoires. Cependant les railleries de sa sœur et les plaintes des chefs des factions le

1. S'il faut en croire Plutarque, Domitius mourut par suite du remords que lui causa la publicité donnée à sa perfidie et à sa trahison.

2. « Domitius passa l'Elbe à la tête d'une armée, pénétra dans la Germanie beaucoup plus avant que tous les autres généraux, et obtint par là les insignes du triomphe. » — Tacite, *Annales*, IV, 44.

3. C. César, petit-fils d'Auguste. — Voyez *Auguste*, 65.

décidèrent à statuer « qu'à l'avenir les prix seraient payés sur-le-champ. » Accusé, vers la fin du règne de Tibère, du crime de lèse-majesté, d'adultère [1] et d'inceste avec sa sœur Lépida, il dut son salut aux révolutions politiques, et mourut d'hydropisie à Pyrges [2], laissant d'Agrippine [3], fille de Germanicus, un fils nommé Néron.

VI. Néron naquit à Antium, neuf mois après la mort de Tibère, dix-huit jours avant les calendes de janvier, presque au lever du soleil, qui l'éclaira pour ainsi dire de ses rayons avant d'éclairer la terre. Parmi beaucoup de conjectures effrayantes qu'on forma aussitôt sur les particularités de sa naissance, on regarda aussi comme un présage cette parole de son père Domitius, qui répondit aux félicitations de ses amis, en disant que, de lui et d'Agrippine, il ne pouvait naître qu'un monstre, un fléau de l'humanité. Le malheur des temps qui suivirent fut annoncé par un présage évident, le jour de la purification [4]. C. César, pressé par sa sœur de donner à l'enfant le nom qu'il voudrait, dit, en regardant son oncle Claude qui, devenu plus tard empereur, adopta Néron : « Je lui donne son nom. » Ce n'était pas sérieusement, mais par plaisanterie qu'il lui donnait ce nom, qu'Agrippine rejetait, parce que alors Claude était le jouet de la cour. A trois ans, il perdit son père, et ne recueillit même pas intégralement le tiers de sa succession qui lui avait été assigné, attendu que Caius, son cohéritier, se saisit de tous les biens; sa mère ayant été exilée peu de temps après [5], il fut réduit presque à la misère et à l'indigence, et nourri chez sa tante Lépida

1. « Une femme célèbre par des galanteries nombreuses, Albucilla... fut accusée d'impiété envers le prince. Cn. Domitius, Vibius Marsus, L. Arruntius, furent impliqués dans l'accusation comme ses complices et ses amants adultères. » — Tacite, *Annales*, VI, 47.

2. Pyrges, ville d'Etrurie.

3. Il avait épousé Agrippine l'an de Rome 781. — Voyez Tacite, *Annales*, I, 75.

4. On purifiait l'enfant par un sacrifice et on lui donnait un nom, huit jours après sa naissance, si c'était une fille, neuf jours, si c'était un garçon. — Voyez Macrobe, I, 16.

5. Voyez *Caligula*, 24.

où il eut pour pédagogues un danseur et un barbier. Mais lorsque Claude fut parvenu à l'empire, non-seulement il recouvra le bien paternel, mais encore il s'enrichit de l'héritage de son beau-père Crispus Passiénus[1]. Le crédit et le pouvoir de sa mère, rappelée de l'exil et réhabilitée[2], alla si loin, que le bruit se répandit dans le public que Messaline, femme de Claude, avait envoyé des agents pour l'étrangler, pendant qu'il faisait la méridienne, comme le rival de Britannicus. On ajoutait même que les assassins s'étaient enfuis, effrayés à la vue d'un dragon qui était sorti de dessous son chevet[3]. Ce qui donna lieu à ce conte, c'est qu'on trouva dans son lit, près de son oreiller, la dépouille d'un serpent, que sa mère lui fit porter pendant quelque temps dans un bracelet d'or attaché à son bras droit. Lorsque le souvenir de sa mère lui fut devenu importun, il jeta ce bracelet, et, à ses derniers moments, il le chercha sans pouvoir le retrouver.

VII. Dans un âge encore tendre, lorsqu'il n'était pas encore sorti de l'enfance, il fut un des acteurs les plus assidus et les plus applaudis des jeux troyens du cirque. A onze ans, il fut adopté par Claude[4], qui lui donna pour maître Annœus Sénèque, déjà sénateur. On raconte que Sénèque avait rêvé la nuit précédente qu'il était le précepteur de C. César; et Néron vérifia bientôt ce songe, en révélant la férocité de son caractère par les premières marques qu'il put en donner. En effet, Britannicus, son frère, l'ayant salué, par habitude, du nom d'Ænobarbus, après son adoption[5], il voulut le faire passer auprès de son

1. Agrippine, après la mort de Domitius, avait épousé Crispus Passiénus.

2. Voyez *Claude*, 12.

3. La version de Tacite est différente : « On racontait que des dragons avaient été vus auprès de son berceau, comme pour le garder. Mais ce n'était là qu'un prodige apocryphe emprunté à des traditions étrangères ; car Néron, qui ne se rabaissait jamais, a souvent raconté qu'on n'avait vu en tout dans sa chambre qu'un seul serpent. » — Tacite, *Annales*, XI, 11.

4. L'adoption eut lieu sous le consulat de C. Antistius et de M. Suilius, l'an de Rome 803. — Voyez Tacite, *Annales*, XII, 25.

5. « Les deux frères s'étant rencontrés, Néron salua Britannicus par son nom, et Britannicus appela Néron Domitius. Agrippine, avec bien des plaintes, rapporta

père pour n'être qu'un enfant supposé. Sa tante Lépida[1] était accusée : il témoigna publiquement contre elle, pour plaire à Agrippine, son accusatrice. Conduit au Forum pour prendre la robe virile[2], il promit une distribution d'argent au peuple et des largesses aux soldats; dans une revue des prétoriens, il marcha à leur tête, un bouclier à la main; puis il adressa dans le sénat des actions de grâces à son père. Il plaida en latin devant Claude, alors consul, pour les habitants de Bologne[3], et en grec pour les Rhodiens et les Troyens[4]. Il débuta dans l'administration de la justice, comme préfet de Rome[5], pendant les Féries latines; et les plus célèbres avocats ne se contentèrent pas de porter devant lui des affaires ordinaires et courtes; ils l'accablèrent de requêtes nombreuses et importantes, malgré la défense de Claude. Peu de temps après, il épousa Octavie[6], et donna des jeux dans le cirque et des chasses pour la conservation des jours de Claude.

VIII. Il avait dix-sept ans[7] lorsqu'on annonça officiellement la mort de Claude : entre la sixième et la septième heure[8], il alla trouver les gardes, parce que dans toute

ce met à son mari comme un signal de discorde. » — Tacite, *Annales*, XII, 41.

1. Domitia Lépida, perdue par les intrigues d'Agrippine. — Voyez Tacite, *Annales*, XII, 64.

2. « Sous le cinquième consulat de Claude et celui d'Orphitus, on revêtit avant l'âge Néron de la robe virile, afin qu'il parût déjà capable de gouverner. César accéda volontiers aux adulations des sénateurs qui demandaient que Néron prît possession du consulat à vingt ans; qu'en attendant il fût consul désigné; qu'il eût, hors de Rome, le pouvoir proconsulaire, et qu'il fût nommé prince de la Jeunesse. On distribua, au nom de Néron, le *donativum* aux soldats, et le *congiarium* au peuple. » — Tacite, *Annales*, XII, 41.

3. Il demanda et obtint pour Bologne, ruinée par un incendie, un secours de dix millions de sesterces.

4. Il fit rendre aux Rhodiens la liberté et exempter les Troyens de toutes les charges publiques.

5. Voyez *César*, 76 et 79.

6. « Sous le consulat de D. Junius et de Q. Hatérius, Néron, alors âgé de seize ans, épousa Octavie, fille de Claude. » — Tacite, *Annales*, XII, 58.

7. C'était l'an de Rome 807.

8. « Le trois avant les ides d'octobre, à midi, les portes du palais s'ouvrent tout à coup; Néron sort avec Burrhus et s'avance vers la cohorte qui était de garde suivant l'usage. La troupe, sur un signe du préfet, l'ayant reçu avec acclamation, il monte en litière. Quelques soldats hésitèrent, dit-on, regardant der-

cette journée malheureuse il n'y avait pas d'autre moment plus favorable pour prendre les augures. Salué du titre d'*imperator* sur les degrés du palais, il se fit porter en litière jusqu'au camp, et de là au sénat, après avoir harangué les soldats à la hâte; il n'en revint que le soir, n'ayant refusé, des honneurs infinis dont on le comblait, que le nom de *Père de la patrie* qui ne convenait pas à son âge.

IX. Passant de là à des démonstrations de piété filiale, il fit faire à Claude de magnifiques funérailles[1], le loua[2] et lui décerna les honneurs divins. Il rendit les plus grands honneurs à la mémoire de son père Domitius[3]. Il abandonna à sa mère l'administration souveraine de toutes les affaires publiques et privées. Le premier jour de son règne, il donna pour mot d'ordre au tribun de garde « la meilleure des mères,[4] » et, dans la suite, il se promena souvent en public dans sa litière. Il établit à Antium une colonie formée des vétérans de la garde prétorienne, auxquels furent adjoints, par translation de domicile, les plus riches des centurions primipilaires; il y construisit aussi un port qui coûta des sommes immenses.

rière eux et demandant où était Britannicus; mais bientôt, comme personne ne tentait un mouvement contraire, ils allèrent là où ils étaient entraînés. Néron, porté dans le camp, fait un discours de circonstance : il promet des largesses pareilles à celles de son père, et il est salué *imperator*. La décision des troupes fut confirmée par les actes du sénat, et les provinces n'hésitèrent point. » — Tacite, *Annales*, XII, 69.

1. « On décerna à Claude les honneurs divins, et ses funérailles furent célébrées avec la même solennité que celles d'Auguste; car Agrippine voulait égaler la magnificence de sa bisaïeule Livie. » — Tacite, *Annales*, XII, 69.

2. « Le jour des obsèques, Néron prononça l'éloge funèbre. Lorsqu'il parla de l'ancienneté de la race de Claude, des consulats et des triomphes de ses aïeux, sa parole fut soutenue et écoutée. Lorsqu'il rappela l'aptitude du prince aux arts libéraux, et que, sous son règne, l'empire n'avait essuyé aucun échec au dehors, on l'entendit encore avec faveur; mais quand il en vint à louer sa prudence et sa sagesse, personne ne put s'empêcher de rire. » — Tacite, *Annales*, XIII, 3.

3. « Cette même année (808), Néron demanda au sénat une statue pour son père. » — Tacite, *Annales*, XIII, 10.

4. « Tous les honneurs étaient prodigués à Agrippine, et lorsqu'un tribun vint demander le mot d'ordre, Néron répondit : « La meilleure des mères » Le sénat, de son côté, lui décerna deux licteurs, avec le titre de prêtresse de Claude. » — Tacite, *Annales*, XIII, 2.

X. Pour donner encore une meilleure idée de son caractère, après avoir déclaré « qu'il régnerait d'après les principes d'Auguste, » il ne négligea aucune occasion de montrer de la libéralité, de la clémence et même de l'affabilité. Il abolit ou diminua les impôts qui étaient trop lourds[1]. Il réduisit au quart les primes accordées aux délateurs par la loi Papia. Après avoir distribué au peuple quatre cents sesterces par tête, il constitua aux sénateurs les plus distingués[2] par leur naissance, et en même temps les plus pauvres, un traitement annuel qui allait pour quelques-uns jusqu'à cinq cent mille sesterces; il accorda pareillement aux cohortes prétoriennes une ration mensuelle de blé gratuite[3]. Un jour qu'on l'invitait à signer, suivant l'usage, une condamnation capitale: « Que je voudrais, dit-il, ne pas savoir écrire[4]! » Il salua tous les sénateurs de suite et de mémoire. Il répondit au sénat, qui lui adressait des actions de grâces : « Quand j'en serai digne. » Il admit même le peuple à ses exercices du Champ-de-Mars; il déclama souvent en public; il lut aussi des vers, non-seulement chez lui, mais encore au théâtre, ce qui causa une joie si universelle que, pour célébrer cette lecture, on décréta des prières publiques, et qu'une partie des vers furent gravés en lettres d'or et dédiés à Jupiter Capitolin.

XI. Il donna des spectacles nombreux et de diverses espèces : jeux de la jeunesse[5], jeux du cirque, jeux scéniques, combat de gladiateurs. Il admit des vieillards

1. Voyez Tacite, *Annales*, XIII, 31, 50, 51. Sur les instances réitérées du peuple, Néron eut la pensée d'abolir toutes les taxes; mais il dut renoncer à ce projet, sur les observations du sénat, qui lui représenta que c'en était fait de l'empire si on diminuait les impôts qui assuraient sa puissance.

2. Valérius Messala, consul avec Néron l'an de Rome 812, reçut cinq cent mille sesterces. Aurelius Cotta et Hatérius Antonius obtinrent une pension, quoiqu'ils eussent dissipé leurs patrimoines à force de prodigalités.

3. L'an de Rome 819.

4. Voyez Sénèque, *Sur la Clémence*, II, 1.

5. « Cependant, comme il hésitait encore à se déshonorer sur le théâtre public, il institua les jeux de la Jeunesse, où l'on s'inscrivit en foule. » — Tacite, *Annales*, XIV, 15.

consulaires et de vieilles matrones aux jeux de la jeunesse[1]. Il accorda aux chevaliers des places distinctes dans les jeux du cirque[2]; il fit paraître jusqu'à des attelages de chameaux. Dans les jeux célébrés pour l'éternité de l'empire, et qu'il voulut appeler les *grands jeux*, beaucoup de membres des deux ordres et des deux sexes jouèrent un rôle[3]. Un chevalier romain très-connu, monté sur un éléphant, descendit en courant sur la corde raide. On joua la comédie d'Afranius, intitulée l'*Incendie*, et on permit aux acteurs de piller et de garder pour eux le mobilier de la maison qui brûlait dans la pièce. On distribua tous les jours au peuple des cadeaux de toute sorte : chaque jour un millier d'oiseaux d'espèce différente, des comestibles variés, des bons de blé, des vêtements, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des perles, des tableaux, des esclaves, des bêtes de somme et même des bêtes féroces apprivoisées, et, en dernier lieu, des vaisseaux, des maisons et des terres.

XII. Il regarda ces jeux du haut du proscénium. Lors du combat de gladiateurs, qu'il donna dans un amphithéâtre de bois, construit en un an[4] dans le quartier du Champ-de-Mars, il ne fit tuer aucun des combattants, pas même les criminels; mais il y exposa quatre cents sénateurs et six cents chevaliers, quelques-uns d'une fortune et d'une réputation sans atteinte; on vit des citoyens appartenant aux mêmes ordres lutter contre les bêtes, et remplir diverses fonctions dans l'arène. Il donna aussi une naumachie, où des monstres énormes nagèrent dans

1. « Ni la noblesse, ni l'âge, ni les honneurs qu'on avait possédés, n'empêchaient d'exercer l'art d'un histrion grec ou latin, de jouer et de chanter jusqu'aux rôles les plus indignes des hommes. » — Tacite. — Une femme très-noble et très-riche, Ælia Catula, âgée de quatre-vingts ans, dansa, dit-on, dans les jeux de la Jeunesse.

2. « Il accorda aux chevaliers romains des places au devant du peuple, dans le cirque où jusque-là ils étaient restés confondus; car la loi Roscia ne leur accordait les quatorze bancs qu'au théâtre. » — Tacite, *Annales*, XV, 32.

3. « Des sénateurs et des femmes d'un rang illustre se dégradèrent en paraissant dans l'arène. » — Tacite.

4. C'est l'an de Rome 811 que fut construit cet amphithéâtre.

l'eau de la mer. Un certain nombre d'adolescents dansèrent la pyrrhique; et, après la danse, il offrit à chacun d'eux le brevet de citoyens romains[1]. Pendant la durée du ballet, un taureau couvrit (beaucoup de spectateurs le crurent) Pasiphaé, enfermée dans une génisse de bois. Icare, à son premier essor, tomba près du lit sur lequel était assis Néron, et le couvrit de sang. Il avait pour habitude d'occuper rarement la place d'honneur; il regarda les jeux d'abord par de petites ouvertures, et plus tard du milieu du podium entièrement découvert. Ce fut lui qui établit le premier à Rome des jeux quinquennaux, à l'imitation des Grecs[2]: c'était un triple concours musical, équestre, gymnique, auquel il donna son nom. A la dédicace de ses bains[3] et de son gymnase, il présenta l'huile aux sénateurs et aux chevaliers[4]. La présidence, pour toute la durée du concours, fut donnée par la voie du sort à d'anciens consuls, qui siégèrent à la place des préteurs; ensuite il descendit dans l'orchestre au milieu des sénateurs, et reçut la couronne d'éloquence[5] et de poésie latine, que lui avaient disputée les citoyens les plus distingués, du consentement même de ses rivaux; quant à celle que les juges lui décernèrent pour avoir joué de la cithare, il la baisa, et la fit porter au pied de la statue d'Auguste. Dans les jeux gymniques, qu'il donnait dans l'enceinte des comices, au milieu des apprêts du sacrifice, il coupa sa barbe pour la première fois, l'enferma dans un étui d'or, enrichi de pierres précieuses, et la consacra à Jupiter Capitolin. Il invita les vestales aux combats des athlè-

1. Claude avait fait la même chose, au rapport de Dion (LX, 7).

2. « Néron étant consul pour la quatrième fois avec Cornélius Cossus, les Quinquennales furent instituées à Rome, à l'imitation des combats de la Grèce. » — Tacite, *Annales*, XIV, 20.

3. Ces bains, appelés d'abord Néroniens, prirent plus tard le nom d'Alexandre Sévère.

4. « Néron fit cette année (815) la dédicace d'un gymnase, et par une libéralité empruntée aux habitudes de la Grèce, il donna l'huile aux sénateurs et aux chevaliers. » — Tacite, *Annales*, XIV, 47.

5. « Aucun citoyen, dit Tacite, ne remporta le prix de l'éloquence, mais on déclara Néron vainqueur. »

tes[1], parce qu'à Olympie on permet aux prêtresses de Cérès d'y assister.

XIII. L'entrée de Tiridate à Rome[2] peut à bon droit être comptée au nombre des spectacles qu'il donna. Le roi d'Arménie, attiré par de magnifiques promesses, devait paraître aux yeux du peuple certain jour fixé par un édit; mais le mauvais temps avait fait différer la cérémonie. Néron choisit, pour le produire, le jour le plus propice: des cohortes en armes avaient été rangées autour des temples qui avoisinent le Forum; lui-même était assis près de la tribune aux harangues, sur une chaise curule, en costume de triomphateur, et entouré des enseignes et des drapeaux militaires. D'abord Tiridate monta les degrés de l'estrade et s'agenouilla devant lui: Néron, le prenant par la main, le releva et l'embrassa; puis, à sa prière, il lui ôta sa tiare, et lui plaça un diadème sur le front, tandis qu'un ancien préteur traduisait et répétait à haute voix au peuple les paroles du suppliant. On conduisit ensuite Tiridate au théâtre[3], où l'empereur, après avoir reçu de nouveau son hommage, le fit asseoir près de lui à sa droite. C'est pour cela que Néron fut salué du titre d'*imperator*, et porta une couronne de laurier au Capitole[4]. Il ferma le temple de Janus, comme s'il ne fût resté aucune guerre à finir.

XIV. Il fut quatre fois consul[5]: la première fois pendant deux mois; la seconde et la dernière pendant six mois; la troisième pendant quatre mois. Son second et son troisième

1. Auguste, au contraire (*Auguste*, 43), avait défendu aux femmes d'assister aux combats des athlètes.

2. L'an de Rome 819.

3. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3: « Néron couvrit d'or pour un seul jour le théâtre de Pompée, afin d'étaler sa magnificence aux yeux de Tiridate, roi d'Arménie. »

4. Comme cela se pratique dans la cérémonie du triomphe, où le triomphateur dépose sa couronne de laurier avec les plus précieuses dépouilles dans le temple de Jupiter.

5. 1° L'an de Rome 808, avec L. Antistius Veter; 2° l'an 810, avec L. Calpurnius Pison; 3° l'an 811, avec M. Valérius Messala; 4° l'an 813, avec Cornélius Lentulus.

consulat furent consécutifs ; les autres furent séparés par des intervalles d'un an.

XV. Lorsqu'il rendit la justice, il ne répondit guère aux requêtes qu'on lui présentait que le lendemain et par écrit. En matière de procédure, il eut toujours pour habitude de supprimer les plaidoiries continues, et de s'arrêter au contraire sur chaque incident de la cause. Quand il se retirait pour prendre conseil, il ne délibérait ni en commun, ni publiquement ; mais il lisait, en silence et à l'écart, les avis que lui avait donnés par écrit chacun des juges, puis il prononçait l'arrêt à son gré, comme s'il était conforme à l'opinion de la majorité. Pendant longtemps, il n'admit point dans le sénat les fils d'affranchis, et n'accorda aucune dignité à ceux qu'avaient admis les précédents empereurs. Il plaça à la tête des légions les candidats qui excédaient le nombre des magistratures, pour les consoler et leur faire prendre patience[1]. Il nomma souvent au consulat pour six mois. L'un des consuls étant mort vers les calendes de janvier, il ne le remplaça point, désapprouvant l'exemple donné autrefois dans la personne de Caninius Rébilus, qui n'avait été consul qu'un jour[2]. Il accorda les ornements du triomphe à des questeurs, et même à quelques simples chevaliers, et non pas toujours pour des exploits militaires. Quand il adressait des discours au sénat sur certaines affaires, il les faisait lire ordinairement par un consul, quoique ce fût l'office du questeur.

XVI. Il imagina un nouveau plan pour la construction des édifices de Rome[3], et fit bâtir à ses frais des portiques

1. « L'élection des préteurs, que le sénat réglait habituellement, fut troublée par des brigues plus ardentes que de coutume. Le prince rétablit l'ordre en plaçant à la tête d'une légion les trois candidats qui excédaient le nombre des charges. » — Tacite, *Annales*, xiv, 28.

2. Voyez *César*, 76.

3. Après l'incendie de Rome. « Dans la partie de la ville que le palais de Néron avait laissée libre, les maisons ne furent point rebâties au hasard et sans ordre, comme après l'incendie des Gaulois ; mais on divisa l'emplacement des quartiers, on élargit les rues, on fixa la hauteur des édifices ; un vaste espace fut réservé pour les cours, et on éleva des portiques au devant de chaque groupe de

devant les maisons, qu'elles fussent contiguës ou isolées, pour que du haut de leurs plates-formes on pût écarter les incendies. Il avait projeté de reculer les remparts de Rome jusqu'à Ostie, et d'amener la mer par un canal dans la vieille ville. Il y eut sous son règne beaucoup d'abus cruellement punis ou réprimés, et non moins de règlements sévères. On mit des bornes à la dépense; les repas publics furent réduits à des sportules; défense fut faite de vendre rien de cuit dans les cabarets, si ce n'est des légumes et des herbes potagères, tandis qu'auparavant on y débitait toute espèce d'aliments. Des supplices furent infligés aux chrétiens[1], espèce d'hommes qui se livraient à une superstition nouvelle et malfaisante; on réprima la licence des cochers de quadriges, qui s'étaient fait une habitude de se promener çà et là par la ville, et qui, par manière de jeu, s'arrogeaient le droit de tromper et de voler; ceux qui cabalaient pour ou contre les pantomimes furent exilés, et les pantomimes avec eux[2].

XVII. C'est alors, pour la première fois, que, pour prévenir les faux, on imagina de ne sceller les contrats qu'après les avoir percés, et avoir passé trois fois un fil dans les ouvertures. On statua que dans les testaments les deux premières pages ne porteraient que le nom du testateur, sans aucune autre signature; et que quiconque aurait écrit le testament d'un autre ne pourrait s'y inscrire pour un legs[3]. Les plaideurs devaient donner aux avocats un salaire fixe et convenable[4], mais ne rien payer du tout pour les bancs, que le trésor public leur fournirait gratuitement. Les causes

maisons. Néron promit de construire ces portiques à ses frais et d'abandonner le terrain aux propriétaires, après l'avoir déblayé. — Tacite, *Annales*, xv, 43.

1. Néron les accusait d'être les auteurs de l'incendie de Rome.

2. Voyez Tacite, *Annales*, xiii, 25.

3. Claude avait rendu une ordonnance analogue.

4. La loi Cincia (an de Rome 550) stipulait que personne ne devait, pour plaider une cause, recevoir de l'argent ou des présents. Cette loi fut remise en vigueur par Auguste (an de Rome 737). Plus tard, l'empereur Claude, sur les instances du sénat, fixa à dix mille sesterces le maximum du salaire des orateurs, en déclarant coupables de concussion ceux qui demanderaient davantage. — Voyez Tacite, *Annales*, xi, 5 et 7.

qui intéressaient le fisc furent enlevées aux prêtres du trésor, et renvoyées au Forum et aux récupérateurs[1]; enfin on put appeler de tous les jugements au sénat[2].

XVIII. Jamais il ne céda au désir ni à l'espoir d'étendre et d'agrandir l'empire; et il songea même à retirer l'armée de la Bretagne; il n'y renonça que par pudeur, pour ne pas paraître jaloux de la gloire de son père. Il se contenta de réduire en provinces romaines le royaume de Pont que lui céda Polémon, et celui des Alpes, après la mort de Cottius.

XIX. Il n'entreprit en tout que deux voyages, l'un à Alexandrie, l'autre en Achaïe. Il renonça au voyage d'Alexandrie le jour même de son départ, par scrupule religieux en même temps que par crainte. Comme il s'était assis dans le temple de Vesta, après avoir visité les autres temples, le pan de sa robe s'accrocha au moment où il se levait; ensuite, sa vue s'obscurcit au point qu'il ne pouvait distinguer les objets. En Achaïe, il entreprit de percer l'isthme, et exhorta les prétoriens, qu'il avait assemblés, à se mettre à l'œuvre. Au signal donné par la trompette, il creusa le premier la terre avec une bêche, et remplit un panier qu'il porta sur ses épaules. Il méditait aussi une expédition vers les portes Caspiennes[3], et avait levé dans ce but en Italie une nouvelle légion, composée de recrues de six pieds, qu'il appelait la phalange d'Alexandre le Grand. J'ai rapproché et réuni ces faits, dont les uns ne sont point répréhensibles, et les autres méritent les plus grands éloges, pour les séparer de ses infamies et de ses crimes, dont je vais parler maintenant.

1. Les *récupérateurs*, commission composée de trois ou cinq membres, chargée primitivement de juger les procès qui s'élevaient entre les Romains et les étrangers, et, plus tard, d'accommoder d'une manière expéditive les différends, surtout en ce qui concerne la propriété et les questions d'état, c'est-à-dire qui touchent à la position civile des particuliers.

2. Tacite n'est pas d'accord avec Suétone : « Néron, dit-il, augmenta la considération des sénateurs, en statuant que ceux qui, des juges particuliers en appelleraient au sénat, consigneraient la même somme que s'ils en appelaient à l'empereur; car, jusque-là, ces sortes d'appels avaient été libres et exempts d'amendes. » — Tacite, *Annales*, XIV, 28.

3. Ce sont des défilés dans le Taurus.

XX. La musique était un des arts dont on l'avait instruit dans son enfance. Aussitôt qu'il fut parvenu à l'empire, il fit venir Terpnus, qui excellait alors à manier la cithare; et, pendant plusieurs jours de suite, assis à côté de lui après souper, il l'écoutait chanter jusqu'à une heure avancée de la nuit. Lui-même peu à peu se mit à travailler et à s'exercer, sans omettre aucune des précautions que les artistes de cette espèce avaient coutume de prendre pour conserver leur voix ou pour en augmenter le volume. C'est ainsi que, couché à la renverse, il portait sur sa poitrine une feuille de plomb, prenait des lavements et des vomitifs, s'abstenait des fruits et des aliments nuisibles[1]. Enfin, charmé de ses progrès (quoiqu'il eût la voix faible et voilée), il eut l'ambition de paraître sur le théâtre, répétant souvent à ses amis ce proverbe grec : « Que la musique n'est rien, quand on ne l'entend pas[2]. » C'est à Naples qu'il fit ses débuts[3]; et, malgré un tremblement de terre qui ébranla tout à coup le théâtre[4], il ne cessa pas de chanter avant d'avoir achevé le morceau qu'il avait commencé. Il chanta encore à Naples, à plusieurs reprises et pendant plusieurs jours. Il prit même quelques instants de repos pour refaire sa voix ; mais, impatient de reparaître, il passa du bain au théâtre, et mangeant au milieu de l'orchestre, devant le peuple assemblé, il promit en grec « que, quand il au-

1. En revanche, il mangeait force poireaux. « L'espèce (de poireau) qui se fond a dû récemment sa célébrité à l'empereur Néron. Ce prince, pour sa voix, mangeait, à certains jours de chaque mois, du poireau à l'huile, s'abstenant de tout autre aliment, même de pain. » — Pline, *Hist. nat.*, XIX, 33.

2. Ce proverbe est cité par Lucien (*Harmonid.*, I) et par Aulu-Gelle (XIII, 30).

3. « Sous le consulat de C. Lécanius et de M. Licinius, Néron fut tourmenté de la passion de jour en jour plus forte de monter sur les théâtres publics, car il n'avait encore chanté que dans sa maison ou ses jardins, aux Juvénales, qu'il dédaignait à cause du petit nombre des spectateurs, et qu'il croyait une scène trop mesquine pour une voix comme la sienne. N'osant toutefois commencer à Rome, il choisit Naples, qu'on peut regarder comme une ville grecque. » — Tacite, *Annales*, XV, 33.

4. « Il arriva un accident qui fut regardé par le plus grand nombre comme un triste présage, mais qui parut à Néron une marque de la prévoyance et de la faveur des dieux. La foule des spectateurs était à peine sortie que le théâtre vide s'écroula sans que personne fût blessé. » — Tacite.

rait un peu bu, il ferait entendre quelque chose de nourri. » Charmé des louanges harmonieuses des Alexandrins, dont une caravane nombreuse s'était rendue à Naples, il fit venir beaucoup d'autres habitants d'Alexandrie. Il n'en mit pas moins d'empressement à choisir des jeunes gens de l'ordre équestre, et plus de cinq mille plébéiens robustes, qu'il divisa par bandes pour apprendre différents genres d'applaudissements (les *bourdonnements,* les *tuiles creuses,* les *tessons*) ; pendant qu'il chantait, des enfants remarquables par leur chevelure parfumée, leur toilette recherchée, et l'anneau qu'ils portaient à la main gauche, lui prêtaient leur ministère ; leurs chefs gagnaient quatre cent mille sesterces.

XXI. Il prisait si fort le chant, qu'il fit même célébrer les jeux Néroniens[1] à Rome avant le jour marqué : comme tout le monde demandait à entendre sa voix divine, il répondit « qu'il satisferait les curieux dans ses jardins ; » mais les gardes de service ce jour-là joignant leurs prières à celles du peuple, il consentit volontiers à s'exécuter sur l'heure, et se fit inscrire sans retard sur la liste des musiciens qui devaient concourir ; son nom fut jeté dans l'urne avec ceux des autres, et il entra à son tour accompagné des préfets du prétoire, portant sa cithare, suivi des tribuns, des soldats et entouré de ses plus intimes amis. Quand il eut pris place et fait des préludes, il annonça par l'organe de Cluvius Rufus[2], personnage consulaire, qu'il chanterait Niobé. Il chanta en effet sans interruption jusqu'à la dixième heure environ, et renvoya à l'année suivante le prix du chant et le reste du concours, afin d'avoir plus souvent l'occasion de chanter. Comme le temps lui paraissait long, il ne tarda pas à se montrer à plusieurs reprises en public. Il ne craignit même pas à jouer un rôle dans les spectacles donnés par des particuliers, au point qu'un préteur[3] lui offrit un million de sesterces. Il chanta aussi,

1. Voyez plus haut, ch. 12.
2. Cluvius Rufus avait été consul l'an de Rome 798.
3. Il s'appelait, dit-on, Larcius Lydus.

masqué, dans des tragédies ; et les masques des héros, des dieux, des héroïnes et des déesses reproduisaient ses traits et ceux de sa maîtresse favorite. Entre autres choses, il chanta « Canacé dans l'enfantement, Oreste parricide, Œdipe aveugle, et Hercule furieux. » On raconte que, dans cette dernière pièce, un jeune soldat qui était en sentinelle à l'entrée du théâtre, le voyant paré et chargé de chaînes, comme le sujet le demandait, accourut pour lui prêter main-forte.

XXII. Sa passion pour les chevaux éclata même dès ses premières années : il parlait sans cesse des courses du cirque, quoiqu'on le lui défendît ; et un jour qu'il plaignait devant ses camarades le sort d'un cocher vert traîné par ses chevaux, il répondit par un mensonge à son maître qui le grondait : « C'est d'Hector que je parle. » Dans les commencements de son règne, il s'amusait à rouler des chariots d'ivoire sur une table ; et, à propos des moindres courses dans le cirque, il quittait sa retraite, d'abord furtivement, ensuite ouvertement ; en sorte que personne ne doutait qu'il dût y assister ce jour-là. Il ne dissimulait pas non plus qu'il voulait augmenter le nombre des couronnes : aussi la multiplicité des courses prolongeait-elle le spectacle jusqu'au soir ; et les chefs des factions ne daignaient plus amener leurs cochers que pour courir la journée entière. Bientôt après, il voulut conduire lui-même un char[1], et se donner souvent en spectacle ; et, après avoir fait son apprentissage dans ses jardins, devant ses esclaves et la plus vile populace, il se produisit en public dans le cirque Maxime, et ce fut de la place où les magistrats donnent ordinairement le signal, qu'un affranchi agita la serviette[2]. Non content d'avoir donné à Rome des échantillons de ses talents, il alla en Achaïe[3], comme nous l'avons dit plus

1. « On fit enclore dans la vallée du Vatican un terrain où il conduisait des chevaux. Des spectateurs choisis furent seuls admis d'abord, mais bientôt le peuple romain fut invité. La foule exaltait Néron ; car cette foule, avide de plaisirs, aime à retrouver ses goûts dans ses princes. » — Tacite, *Annales*, XIV, 14.

2. C'est en agitant une serviette qu'on donnait le signal de la course des chars.

3. L'an de Rome 819.

haut : ce qui l'y détermina surtout, c'est que les villes qui ont coutume d'ouvrir des concours de musique avaient pris la résolution de lui envoyer toutes les couronnes des joueurs de cithare. Il les recevait avec tant de joie, que les députés qui les lui avaient apportées étaient non-seulement introduits auprès de lui avant tout le monde, mais encore admis à ses repas familiers. Quelques-uns d'entre eux l'ayant prié de chanter à table, et l'ayant loué avec effusion, il dit « que les Grecs seuls savaient écouter et étaient seuls dignes de ses talents. » Il partit sans délai, et aussitôt qu'il eut abordé à Cassiope[1], il débuta par chanter devant l'autel de Jupiter Cassius.

XXIII. Il assista dès lors à tous les spectacles[2]. Car il voulut qu'on réunît dans une même année ceux qui se donnaient aux époques les plus diverses. Il en fit même recommencer quelques-uns ; et établit, contre l'usage, un concours de musique à Olympie. Voulant se livrer sans réserve et sans distraction à cette occupation, il écrivit à son affranchi Hélius, qui lui représentait que les affaires de Rome réclamaient sa présence : « Quoique tu sois d'avis et que tu souhaites que je revienne promptement, tu devrais pourtant opiner et faire des vœux pour que je revienne digne de Néron[3]. Pendant qu'il chantait, il n'était pas permis de sortir du spectacle, même dans le cas de nécessité absolue[4]. Aussi dit-on que des femmes accouchèrent au spectacle, et que beaucoup de spectateurs, fatigués d'écouter et d'applaudir, et trouvant les portes fermées, sautèrent furtivement par-dessus le mur, ou se

1. Cassiope, ville de l'île de Corcyre.

2. L'an de Rome 820.

3. « Voici les talents et les hauts faits de ce noble prince : il dansait en vil histrion sur des théâtres étrangers, et la Grèce a vu le maître de l'univers disputer ses futiles couronnes. » — Juvénal, VIII, 224.

4. « Un grand nombre de chevaliers furent écrasés en essayant de traverser la foule qui se pressait dans les passages étroits ; d'autres, à force de rester jour et nuit sur leurs bancs, contractèrent des maladies mortelles ; car, s'ils quittaient le théâtre, ils avaient tout à craindre, les délateurs étant là qui, tantôt ouvertement, et le plus souvent en secret, prenaient les noms des spectateurs, épiaient sur les visages la joie ou la tristesse. » — Tacite, *Annales*, XVI, 5.

firent emporter en feignant d'être morts. Son émotion et son inquiétude pendant la lutte, sa jalousie pour ses rivaux, sa défiance des juges, dépassent tout ce qu'on peut croire. Ses adversaires, il les traitait tout à fait comme ses égaux; les observait, les épiait, les décriait en secret, les accablait parfois d'injures quand il les rencontrait; et s'ils avaient plus de talent que lui, il avait même coutume de les corrompre. Pour ses juges, il leur adressait la parole avec le plus profond respect avant de commencer : « il avait fait tout ce qu'on peut faire; mais l'événement dépendait de la fortune; c'était à eux, hommes sages et instruits, d'écarter les chances du hasard; » et, comme ils l'exhortaient à avoir bon courage, il se retirait le cœur plus tranquille. Mais il n'était même pas alors exempt d'inquiétude, taxant le silence et la réserve de quelques-uns d'entre eux de malveillance et de jalousie, et disant qu'ils lui étaient suspects.

XXIV. Dans les concours, il se soumettait si docilement aux lois établies, qu'il n'osait jamais cracher, et essuyait avec son bras la sueur qui coulait de son front[1]; et dans une tragédie, ayant laissé échapper son sceptre, il se hâta de le ramasser en tremblant d'être exclu du concours pour cette faute. Il fallut, pour le rassurer, que le pantomime lui certifiât que la chose avait passé inaperçue au milieu des trépignements et des acclamations du peuple. Lui-même, il se proclamait vainqueur; et, pour ce motif, il disputa partout le prix aux hérauts. Pour qu'il ne restât nul souvenir, nulle trace de ceux qui avaient été vainqueurs avant lui dans les jeux sacrés, il ordonna que leurs statues à tous fussent renversées, traînées au croc et jetées aux latrines. Il conduisit aussi des chars dans plus d'une ville, un entre autres aux jeux Olympiques, attelé de dix chevaux, quoiqu'il eût fait précisément ce reproche au roi

1. « Il monta sur le théâtre et se soumit à toutes les règles prescrites dans les combats de la lyre, comme de ne point s'asseoir malgré la fatigue, de n'essuyer sa sueur qu'avec la robe qu'il portait, de ne point cracher, de ne point se moucher à la vue des spectateurs. » — Tacite, *Annales*, XVI, 4.

Mithridate dans des vers qu'il avait composés. Mais il tomba de son char, y fut replacé sans avoir la force d'y rester, et n'acheva point la course, ce qui ne l'empêcha pas d'être couronné. A son départ d'Achaïe, il donna la liberté à la province tout entière [1] : les juges [2] reçurent en même temps le droit de cité romaine et une grosse somme d'argent. Ces libéralités, il les annonça lui-même, du milieu du stade, le jour des jeux Isthmiques.

XXV. A son retour de Grèce, il entra à Naples, premier théâtre de ses exploits, sur un char attelé de chevaux blancs, et par une brèche faite aux murailles, comme cela se pratique pour les vainqueurs dans les jeux sacrés. Il fit de même à Antium, puis à Albe, puis à Rome; mais il entra à Rome sur le char qui avait servi autrefois aux triomphes d'Auguste, vêtu d'une robe de pourpre, d'une chlamyde parsemée d'étoiles d'or, ayant sur la tête la couronne Olympique, dans la main droite la couronne des jeux Pythiens; devant lui étaient portées en grande pompe les autres couronnes avec des inscriptions qui rappelaient « le lieu où il avait vaincu, le nom des concurrents, le sujet des chants ou des pièces. » Ses claqueurs suivaient son char comme dans les ovations, criant « qu'ils étaient les Augustans [3], et les compagnons de son triomphe. » De là passant par le cirque Maxime, dont il abattit l'arcade, il traversa le Vélabre et le Forum, et se rendit au Palatin et au temple d'Apollon. Sur son passage, on immolait çà et là des victimes, on répandait dans les rues du vin de safran, on lançait des oiseaux, des lemnisques et des friandises. Il plaça les couronnes sacrées dans sa chambre à coucher autour de son lit, avec des statues où il était représenté jouant de la cithare; il fit même frapper une

1. A l'exemple de T. Quinctius Flamininus. — Voyez Plutarque, *Flamininus*, 12.

2. On les appelait Hellanodiques. — Voyez Pausanias, v, 9.

3. « Alors fut institué ce corps de chevaliers romains qu'on appela les Augustans. Tous vigoureux et jeunes... ils applaudissaient jour et nuit, donnant à la beauté et à la voix du prince des surnoms divins; et ils obtenaient ainsi un nom et des honneurs comme on les obtient par la vertu. » — Tacite, *Annales*, xiv, 15.

monnaie à cette effigie. Depuis lors, sa passion fut si loin de se calmer et de se ralentir que, pour conserver sa voix, il n'adressa jamais la parole aux soldats que par l'organe d'un autre, et qu'il ne fit jamais rien de sérieux ou de frivole sans avoir près de lui son maître de chant pour l'avertir de ménager ses poumons et lui mettre un mouchoir devant la bouche. Enfin il se montra souvent ami ou ennemi déclaré, selon qu'on le louait avec plus ou moins de réserve.

XXVI. Ce ne fut d'abord que par degrés, en cachette et comme entraîné par la fougue de la jeunesse, qu'il se livra à l'emportement, à la débauche, au luxe, à l'avarice et à la cruauté; mais, même alors, il était clair pour tout le monde que ces vices étaient chez lui le fait de la nature, et non de l'âge. Dès que le jour baissait[1], il prenait un bonnet de laine ou une casquette, courait les cabarets, et vagabondait dans les rues, par manière de jeu, non toutefois sans danger pour autrui : car il frappait les citoyens qui revenaient de souper, les blessait s'ils faisaient résistance, et les jetait dans les égouts; il avait aussi pour habitude d'enfoncer les portes des boutiques, de les piller, et avait établi chez lui une espèce de marché, où le butin conquis devait être vendu aux enchères, et le produit de la vente dépensé en orgies. Souvent, dans ces sortes de rixes, il courut risque de perdre la vue et la vie; il faillit mourir sous les coups d'un sénateur, dont il avait insulté la femme. Aussi ne s'exposa-t-il jamais en public, à pareille heure, sans tribuns, qui le suivaient à distance et en se cachant[2]. Pendant le jour, il se faisait conduire clandestinement au théâtre dans une chaise à porteur, et du haut

1. « Néron, déguisé en esclave, parcourait les rues de la ville, les lieux de débauche, les cabarets, et ceux qu'il associait à ses courses pillaient les marchandises exposées en vente et blessaient les passants. On ne connaissait pas d'abord les auteurs de ces violences, de sorte que l'empereur fut frappé lui-même et porta sur la figure la marque des coups. » — Tacite, *Annales*, XIII, 25.

2. « Depuis lors, Néron, plus circonspect, s'entoura de soldats et de gladiateurs. Quand une dispute peu sérieuse commençait, ils laissaient faire, comme s'il se fût agi de simples particuliers; mais, quand l'insulté résistait vigoureusement, ils se mêlaient de l'affaire et se servaient de leurs armes. » — Tacite.

du proscénium, il provoquait et contemplait les querelles des pantomimes[1]; et lorsqu'on en était venu aux mains, et que l'on combattait à coups de pierres et de bancs brisés, il lançait lui-même force projectiles au peuple : il blessa même un préteur à la tête.

XXVII. Mais peu à peu ses vices grandirent; il dédaigna les plaisanteries et le mystère; et, sans songer à se contraindre, il se laissa aller ouvertement à de plus grands excès. Il prolongeait ses repas depuis le milieu du jour jusqu'au milieu de la nuit, et réparait ses forces en prenant des bains chauds, ou rafraîchis avec de la neige en été. Il soupait quelquefois dans un lieu public[2], dans la naumachie qu'il faisait fermer, ou dans le Champ-de-Mars, ou dans le cirque Maxime, où le servaient les courtisanes de toute la ville et les joueuses de flûte. Toutes les fois qu'il descendait le Tibre jusqu'à Ostie, ou côtoyait le golfe de Baies, on plaçait et on disposait le long du rivage des auberges et des tavernes confortables, où des matrones, jouant le rôle de marchandes, l'invitaient de toutes parts à aborder. Il s'invitait à dîner chez ses amis : l'un d'eux dépensa pour quatre cent mille sesterces de miel, et un autre une somme plus forte encore en essence de rose.

XXVIII. Sans parler des hommes libres avec lesquels il eut commerce, des femmes mariées qu'il corrompit, il fit violence à la vestale Rubria. Peu s'en fallut qu'il n'épousât l'affranchie Acté[3], après avoir suborné des personnages consulaires pour jurer qu'elle était issue de race royale. Il fit couper les testicules à un jeune garçon nommé Sporus, et s'efforça même de le métamorphoser en femme : on le lui amena en grande pompe avec la dot et le voile rouge,

1. « Les cabales du théâtre, les partisans des histrions furent aussi encouragés par le prince. C'était comme une guerre dont il excitait l'ardeur par l'impunité et les récompenses, se cachant lui-même parmi la foule, et, plus souvent encore, assistant publiquement à ces combats. » — Tacite.

2. « Néron lui-même, pour accréditer l'opinion que rien ne le charmait plus que le séjour de Rome, donnait des festins dans les lieux publics, et disposait de la ville entière, comme de son propre palais. » — Tacite, *Annales*, xv, 37.

3. Tacite parle également de la passion de Néron pour Acté. — *Annales*, xiii, 14; xiv, 2.

suivant les rites du mariage, et il lui donna le rang d'épouse. Quelqu'un dit spirituellement, à ce propos, « que le genre humain eût été heureux, si le père de Néron, Domitius, avait eu une pareille femme. » Il para Sporus des ornements des impératrices, et le promena en litière avec lui dans les assemblées et dans les marchés de la Grèce, et ensuite, à Rome, dans le marché aux images, le baisant de temps en temps avec tendresse. Qu'il ait désiré jouir de sa mère, et que les ennemis d'Agrippine l'en aient détourné, de peur que cette femme, fière et impérieuse, ne se prévalût de cette espèce de faveur : c'est ce dont personne ne douta[1], surtout quand on l'eut vu admettre au nombre de ses concubines une courtisane qui passait pour ressembler fort à Agrippine. On assure même que, toutes les fois qu'il allait en litière avec sa mère, ses désirs incestueux se révélaient par les taches qui salissaient ses vêtements.

XXIX. Il se prostitua au point qu'ayant souillé presque tous ses membres, il finit par imaginer, comme un jeu de nouvelle espèce, de se couvrir d'une peau de bête, et de se faire enfermer dans une loge, d'où il s'élançait sur les parties naturelles d'hommes et de femmes attachés à un poteau ; et quand il avait assouvi sa passion, il se livrait à son affranchi Doryphore[2], dont il devint la femme, comme il avait été le mari de Sporus; il contrefit même avec lui les cris et les gémissements des vierges auxquelles on fait violence. Je tiens de plusieurs personnes qu'il était con-

1. Clusius et la plupart des historiens rapportent qu'Agrippine, poussée par un désir effréné de maintenir son pouvoir, se présentait à Néron, au moment où il était échauffé par le vin, parée et prête à l'inceste. Fabius Rusticus, au contraire, assure que ce ne fut pas Agrippine, mais Néron qui voulut ce forfait, et qu'il en fut détourné par Acté. — Voyez Tacite, *Annales*, XIV, 2.

2. Néron fit plus tard (an de Rome 816) empoisonner Doryphore, pour s'être opposé à son mariage avec Poppée. Suivant Tacite, ce n'est pas Doryphore, mais Pythagore que Néron épousa : « Néron épousa Pythagore avec toutes les cérémonies des unions solennelles. L'empereur reçut le voile des épouses. Les aruspices, la dot, le lit nuptial, les flambeaux de l'hymen, rien ne fut oublié, et l'on vit enfin ce que l'on cache dans la nuit, même avec une femme. » — *Annales*, XV, 37.

vaincu qu'aucun homme n'était pudique ou chaste dans aucune partie de son corps, mais que la plupart cachaient et dissimulaient adroitement leurs vices; et que c'est pour cela qu'il pardonna tout à ceux qui avouaient leur impureté.

XXX. Les trésors et l'argent n'étaient bons, selon lui, qu'à dissiper; il appelait avares et crasseux tous ceux qui réglaient leurs dépenses; grands et magnifiques, ceux qui se ruinaient à force de prodigalités. Ce qu'il louait et admirait le plus dans son oncle Caius[1], c'était d'avoir dépensé en peu de temps les immenses richesses laissées par Tibère. Aussi ne mit-il aucune borne à ses dépenses et à ses profusions. On aura peine à croire qu'il paya à Tiridate[2] huit cent mille sesterces par jour, et que, lorsqu'il partit, il lui donna plus de cent millions. Le musicien Ménécrate et le mirmillon Spiculus[3] reçurent le patrimoine et les maisons d'hommes qui avaient obtenu les honneurs du triomphe. Après avoir enrichi l'usurier Cercopithécus Panéros, il lui fit des funérailles presque royales. Il ne porta jamais deux fois le même vêtement. Au jeu, il mettait quatre cent mille sesterces sur un coup. Il pêchait avec un filet doré, dont les cordes étaient tressées de pourpre et d'écarlate. On dit qu'il ne se mit jamais en route avec moins de mille voitures : ses mulets étaient ferrés d'argent[4], ses muletiers vêtus de laine canusienne[5], et il emmenait avec lui une troupe de mazyces[6] et de coureurs ornés de bracelets et de colliers.

1. Voyez *Caligula*, 37. Tacite dit que les dons prodigués par Néron montaient à deux milliards deux cents millions de sesterces.

2. Voyez plus haut, ch. 13.

3. Plutarque (*Galba*, 8) raconte que, après la proclamation de Galba, Spiculus fut jeté sous les statues de Néron qu'on traînait dans la ville, et écrasé ainsi au milieu du forum.

4. Il paraît que Poppée faisait comme son époux : « De notre temps, Poppée, femme de Néron, a eu l'idée de ferrer en or ses mules favorites. » — Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 49.

5. Canusium, ville d'Apulie. « La laine d'Apulie est courte, et n'est célèbre que pour la fabrication des *pœnula*. On estime le plus celle des environs de Tarente et de Canusium. — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 73.

6. Mazyces, peuple de la Mauritanie, dont les chevaux étaient très-renommés.

XXXI. Mais c'est dans ses constructions qu'il dépensa le plus d'argent. Il prolongea son palais depuis le Palatin jusqu'aux Esquilies [1] : ce fut d'abord la maison *du passage*; puis le feu ayant consumé l'édifice, il le reconstruisit et l'appela la maison d'*or*. Pour en faire connaître l'étendue et la magnificence, il suffira de dire que dans le vestibule s'élevait une statue colossale de Néron, haute de cent vingt pieds [2]; les portiques avaient trois rangs de colonnes et un mille de longueur; on y voyait aussi un étang [3], pareil à une mer, entouré de constructions qu'on aurait prises pour une ville; et, de plus, des campagnes [4] semées de champs, de vignobles, de pâturages et de forêts, avec une grande multitude de bestiaux et de bêtes fauves. Les autres parties de l'édifice étaient entièrement couvertes d'or et incrustées de pierres précieuses et de moules perlières. Les salles à manger étaient lambrissées avec des planches d'ivoire mobiles pour répandre, par les ouvertures, des fleurs et des parfums sur les convives. La salle principale était une rotonde, dont le dôme tournait nuit et jour, comme le ciel. Les bains étaient alimentés par l'eau de la mer et par les sources d'Albula [5]. Le jour où ce palais fut achevé et inauguré, Néron se contenta de dire, pour témoigner sa satisfaction, « qu'il commençait enfin à être

1. Tacite dit également (*Annales*, XV, 39) que Néron avait construit une maison pour joindre le palais d'Auguste et les jardins de Mécène. Or, les jardins de Mécène étaient situés dans les Esquilies.

2. Cette statue colossale était l'œuvre de Zénodore : « Cette statue, haute de cent dix pieds, est aujourd'hui un objet de culte, ayant été consacrée au soleil après la condamnation des crimes de Néron. » — Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 18.

3. L'immense amphithéâtre, commencé par Vespasien, et inauguré par Titus l'an de Rome 833, fut construit sur l'emplacement des étangs de Néron. — Voyez Martial, I, 2.

4. « Néron utilisa les désastres de la patrie, et construisit un palais dans lequel l'or et les pierreries excitaient moins l'admiration que les champs cultivés, les étangs, les forêts qui présentaient l'aspect d'une solitude, les plaines ouvertes et les perspectives. Ces travaux avaient été conçus et dirigés par Sévérus et par Celer, dont l'esprit inventif et audacieux demandait à l'art ce que refusait la nature, et prodiguait follement les ressources du prince. » — Tacite, *Annales*, XV, 42.

5. Voyez *Auguste*, 82.

logé comme un homme. » Il avait aussi entrepris la construction d'un bassin[1], de Misène jusqu'au lac Averne, couvert et entouré de galeries, où l'on devait amener toutes les eaux chaudes de Baies; il voulait faire un canal de l'Averne à Ostie, pour qu'on pût faire le trajet sur des vaisseaux sans aller par mer : ce canal avait cent soixante milles de long, et était assez large pour que des galères à cinq rangs de rames y navigassent en sens contraire. Pour achever ces ouvrages, il avait donné l'ordre de transporter en Italie tout ce qu'il y avait de prisonniers dans l'empire, et de condamner aux travaux ceux mêmes qui étaient convaincus de crimes. Ce qui l'encourageait dans ces folles dépenses, c'était, outre la confiance qu'il avait en son pouvoir, l'espoir soudain de richesses immenses et cachées, dont l'existence lui avait été révélée par un chevalier romain[2], qui lui assurait que les anciens trésors, emportés par la reine Didon lorsqu'elle s'enfuit de Tyr, avaient été enfouis en Afrique dans de vastes cavernes, d'où on pouvait les tirer sans beaucoup de difficultés.

XXXII. Mais quand son espoir eut été déçu, se voyant à bout de ressources, et réduit à une telle détresse, à un tel dénûment, qu'il fut obligé de différer et de suspendre le payement de la solde des troupes et des pensions militaires des vétérans, il eut recours aux accusations calomnieuses et aux rapines. Il statua, avant tout, qu'au lieu de la moitié du bien de ses affranchis qui lui revenait par succession, les cinq sixièmes lui appartiendraient, lorsque, sans motif plausible, ils porteraient le nom d'une des familles auxquelles il était allié; que l'héritage de ceux qui

1. « Ils (Sévérus et Céler) avaient promis de creuser un canal navigable depuis le lac Averne jusqu'à l'embouchure du Tibre, sur un terrain aride ou à travers les montagnes. Les marais pontins pouvaient seuls aux environs fournir de l'eau; le reste du pays est montueux ou sec, et, en supposant même qu'on eût pu vaincre les obstacles, le travail était excessif et de peu d'utilité. Néron, qui voulait des choses incroyables, essaya cependant de percer les hauteurs voisines de l'Averne, et l'on reconnaît encore la trace de ces tentatives infructueuses. » — Tacite.

2. Ce chevalier s'appelait Césellius Bassus. — Voyez Tacite, *Annales*, XVI, 1.

seraient ingrats envers le prince retourneraient au fisc; que les jurisconsultes qui auraient écrit ou dicté ces testaments seraient punis; que toutes les paroles et tous les actes, pour peu qu'ils trouvassent un délateur, seraient passibles de la loi de majesté. Il exigea le prix des couronnes qui lui avaient été décernées par les villes dans différents concours. Après avoir prohibé l'usage des couleurs d'améthyste et de pourpre, il aposta un marchand pour en vendre quelques onces un jour de foire, et, sous ce prétexte, fit fermer les boutiques de tous les commerçants. Bien plus, un jour qu'il chantait, ayant remarqué dans l'auditoire une matrone habillée de pourpre, malgré sa défense, il la montra, dit-on, à ses procurateurs, et l'ayant fait sortir du théâtre, il la dépouilla non-seulement de sa robe, mais encore de tous ses biens. Il ne confia jamais de fonction à personne sans ajouter : « Vous savez ce dont j'ai besoin, » et « faisons en sorte qu'il ne reste rien à personne. » Il finit par enlever les offrandes d'un grand nombre de temples, par fondre les statues d'or et d'argent[1] : entre autres, celles des dieux pénates, que Galba ne tarda pas à rétablir.

XXXIII. Dans la voie des parricides et des meurtres, il débuta par Claude; car s'il ne fut pas l'auteur de sa mort, il en fut du moins complice; et il ne s'en cachait guère, puisqu'il avait coutume d'appeler nourriture divine, en se servant d'un proverbe grec, les champignons qui avaient servi à empoisonner Claude. D'ailleurs, il accabla sa mémoire de toute espèce d'affronts en paroles comme en actions, l'accusant tantôt de folie, tantôt de cruauté. Il disait en plaisantant qu'il avait cessé de *séjourner* parmi les hommes, en allongeant la première syllabe du mot

1. « Cependant, pour ramasser de l'argent, on épuisait l'Italie, on ruinait les provinces, les peuples alliés et les cités qu'on appelle cités libres. Les dieux eux-mêmes ne furent point épargnés dans ce pillage. On dépouilla les temples de la ville, et on enleva l'or que le peuple romain, à tous les âges de son existence, avait consacré à l'occasion des triomphes ou des vœux, dans ses prospérités ou dans ses craintes. En Asie et en Grèce, on prit non-seulement les offrandes, mais les statues des dieux. » — Tacite, *Annales*, xv, 45.

morari[1]; et il annula plusieurs de ses décrets et de ses règlements, comme s'ils étaient l'œuvre d'un insensé et d'un fou; enfin, pour enclore son tombeau, il ne fit construire qu'un mur bas et mesquin. Jaloux de Britannicus, dont la voix était plus agréable que la sienne, et craignant qu'un jour le souvenir de son père ne lui conciliât la faveur du peuple, il résolut de l'empoisonner[2]. Comme le poison, fourni par une certaine Locuste, empoisonneuse célèbre, opérait moins vite qu'on ne pensait, et donnait seulement la diarrhée à Britannicus[3], il fit venir cette femme et la frappa de sa propre main, en l'accusant de n'avoir donné qu'un remède au lieu de poison; et comme elle s'excusait en disant qu'elle avait donné une dose moins forte pour dissimuler ce crime odieux : « Il est vrai, répondit Néron, que la loi Julia[4] me fait grand'peur; » et il la força de préparer dans sa chambre, et en sa présence, le poison le plus rapide et le plus efficace[5]. Ensuite on l'essaya sur un chevreau, et, comme l'animal ne mourut qu'au bout de cinq heures, on le fit cuire et recuire, après quoi on le donna à un jeune porc qui tomba sur-le-champ inanimé. Alors Néron ordonna qu'on l'apportât dans le triclinium, et qu'on le servît à Britannicus qui soupait avec lui[6]. Le jeune prince ne l'eut pas plutôt goûté, qu'il

1. Il y a là un jeu de mots intraduisible : *mŏrari* signifie *séjourner*, et *mōrari*, *extravaguer*.

2. L'an de Rome 818. « Il fit préparer du poison, et chargea du soin du crime Julius Pollion, tribun d'une cohorte prétorienne, qui avait sous sa garde Locuste, condamnée pour empoisonnement, et célèbre par de nombreux forfaits. » — Tacite, *Annales*, XIII, 15.

3. « Un premier breuvage lui fut donné par ses gouverneurs mêmes; mais une évacuation en paralysa l'effet, soit que le poison ne fût pas assez énergique, soit qu'on en eût atténué la force pour l'empêcher d'agir sur-le-champ. » — Tacite.

4. La loi Cornélia, promulguée par Sylla contre les *sicaires*, s'appliquait aussi aux empoisonnements. Jules César l'avait remise en vigueur.

5. « Néron cependant ne pouvait souffrir ces lenteurs du crime; il menace le tribun, ordonne le supplice de Locuste, les accusant tous deux de compromettre sa propre sécurité par crainte de la rumeur publique, et pour se ménager des moyens de défense. Ils promirent alors de faire mourir Britannicus aussi promptement que s'il était frappé par le fer. Le poison fut distillé auprès de la chambre de César, et avec des drogues dont on avait éprouvé l'effet rapide. » — Tacite.

6. « Suivant la coutume, les fils des empereurs mangeaient assis avec les

s'affaissa sur lui-même, et Néron feignit devant ses convives que c'était une de ces attaques d'épilepsie auxquelles Britannicus était sujet[1]. Le lendemain, il le fit enterrer à la hâte, et sans pompe, au milieu d'une pluie battante[2]. Locuste, pour prix de son service, reçut, outre l'impunité[3], de vastes domaines : Néron lui donna même des disciples[4].

XXXIV. Sa mère, en recherchant et en contrôlant avec amertume ses paroles et ses actions, lui était d'abord devenue à charge; et plus d'une fois il chercha à la rendre odieuse en feignant de renoncer à l'empire et de se retirer à Rhodes. Bientôt il la priva de toute espèce d'honneur et d'autorité, lui ôta sa garde et les Germains attachés à sa personne, et finit par la bannir de sa présence et du palais[5]. Il ne négligea rien non plus pour la tourmenter; si elle restait à Rome, il lui suscitait des procès; si elle se retirait à la campagne, il envoyait des hommes à lui pour l'outrager et la railler, en passant par terre et par mer près de sa retraite[6]. Cependant effrayé de ses menaces et de sa violence, il résolut de la perdre. Trois fois, il essaya de l'empoisonner[7]; mais voyant qu'elle s'était pourvue d'an-

autres nobles de leur âge, en présence de leurs parents, à table séparée et servie avec moins de magnificence. »

1. « Néron, à demi-penché sur son lit, ne changea point d'attitude, et, comme s'il n'eût rien su, il dit que c'était là un accident ordinaire à Britannicus, et qu'insensiblement la vue et le sentiment lui reviendraient. » — Tacite.

2. « Le bûcher s'alluma pour Britannicus dans la nuit même qui le vit périr; car on avait pourvu d'avance aux apprêts des funérailles dont l'appareil fut très-simple. On l'ensevelit néanmoins dans le Champ-de-Mars. Il tombait une pluie si violente que le peuple crut y voir une marque de la colère des dieux. » — Tacite.

3. Elle avait été condamnée antérieurement pour empoisonnement. — Voyez Tacite, *Annales*, XII, 6.

4. Voyez Juvénal, I, 71.

5. « Sur l'ordre de Néron, on retira à Agrippine les prétoriens qui lui avaient été donnés pour sa garde en sa qualité d'épouse de l'empereur, qu'elle avait conservés comme mère du prince, et les Germains, que par surcroît d'honneur on avait attachés à sa personne. En outre, pour écarter la foule des courtisans, Néron sépara la maison d'Agrippine de la maison impériale, et relégua sa mère dans l'ancien palais d'Antonia. Il ne s'y montrait jamais qu'avec une escorte de centurions, et se retirait après le premier compliment. » — Tacite, *Annales*, XIII, 18.

6. « Quand elle se retirait dans ses jardins, ou dans sa terre de Tusculum ou d'Antium, il la félicitait d'aller chercher le repos. » — Tacite, *Annales*, XIV, 3.

7. « D'abord il choisit le poison; mais s'il le faisait donner à sa table, on ne

tidotes, il fit préparer une machine dont le jeu devait faire tomber sur elle, la nuit, pendant son sommeil, le plafond de sa chambre. Mais le secret ayant été mal gardé par les confidents de son projet, il imagina un vaisseau formé de pièces mobiles, qui l'engloutirait dans les flots, ou l'écraserait en s'écroulant sur elle[1]. Alors feignant de se réconcilier avec sa mère, il lui écrivit dans les termes les plus aimables pour l'inviter à venir à Baies célébrer avec lui les fêtes de Minerve[2]; et après avoir chargé les triérarques de briser, comme par l'effet d'un choc fortuit, la galère liburnienne qui l'avait amenée, il prolongea à dessein le repas. Quand elle voulut retourner à Bauli[3], au lieu du vaisseau avarié, il lui offrit le navire à soupape; il l'y accompagna avec gaieté, et, au moment de la quitter, lui baisa le sein[4]. Le reste du temps, il veilla, en proie à la plus grande anxiété, et attendant l'issue de son entreprise. Mais quand il apprit que tout s'était passé autrement, et qu'Agrippine s'était échappée à la nage[5], il ne sut quel parti prendre. Là-dessus, L. Agérinus[6], affranchi de sa

pouvait accuser le hasard, Britannicus ayant déjà péri de la même manière. Il semblait d'ailleurs difficile de corrompre les serviteurs d'une femme que l'habitude du crime avait rendue défiante, et qui s'était prémunie par des antidotes. » — Tacite.

1. « L'affranchi Anicétus, préfet de la flotte de Misène..., proposa de construire un vaisseau, dont une partie, en s'entr'ouvrant au milieu de la mer, la noierait sans qu'elle s'y attendît. » — Tacite.

2. « Les circonstances mêmes favorisèrent la ruse, car Néron était à Baies pendant les fêtes de Minerve. Il y attira sa mère, en répétant « qu'il faut souffrir les emportements de ses proches et oublier les ressentiments, » afin de répandre le bruit d'une réconciliation, et de l'accréditer auprès d'Agrippine, crédule comme toutes les femmes pour ce qui les flatte. — Tacite.

3. Bauli, maison de campagne baignée par la mer, dans un repli de la côte, entre le promontoire de Misène et le lac de Baies.

4. « Il prolonge le festin, la reconduit lorsqu'elle s'éloigne, et s'attache par une étreinte plus affectueuse à ses yeux et à son sein, soit pour dissimuler plus profondément, soit que cette dernière entrevue, avec une mère qui allait mourir, eût attendri son âme toute barbare qu'elle fût. » — Tacite.

5. « S'étant mise à la nage, elle fut peu de temps après recueillie par des barques qui la conduisirent dans le lac Lucrin, et de là portée à sa maison de campagne. » — Tacite.

6. « Anicétus, apprenant qu'Agérinus venait de la part d'Agrippine, arrange une scène pour avoir un prétexte d'accusation. Tandis qu'Agérinus expose son

mère, venant tout joyeux lui annoncer qu'elle était saine et sauve, il jeta furtivement un poignard à ses pieds, et feignant de croire qu'il avait été envoyé pour l'assassiner, il donna l'ordre de l'arrêter et de l'enchaîner; pour Agrippine, il la fit tuer [1], et prétendit qu'elle s'était dérobée, par une mort volontaire, à la découverte de son crime. On ajoute à cela des détails atroces, fournis par de bonnes autorités [2]: qu'il accourut pour voir son cadavre, qu'il en toucha les membres, critiqua les uns, loua les autres, et que, dans l'intervalle, il but pour satisfaire sa soif. Cependant, malgré les félicitations que lui adressèrent les soldats, le sénat et le peuple [3], il ne put jamais depuis étouffer le remords de son crime; il avoua souvent que l'image de sa mère le poursuivait [4], et que les Furies lui montraient leurs fouets et leurs torches ardentes. Il essaya même, dans un sacrifice offert par les mages, d'évoquer et de fléchir ses mânes. Dans un voyage qu'il fit en Grèce, il n'osa pas assister aux Éleusines, d'où les impies et les criminels sont exclus par la voix du héraut. La mort de sa tante [5] suivit de près ce parricide. Néron était allé la voir

message, il lui jette une épée entre les jambes ; puis, comme si on l'eût surpris avec cette arme, il le fait arêter, afin de dire ensuite qu'Agrippine avait projeté d'assassiner son fils, et que, par honte de voir son crime découvert, elle s'était donné la mort. » — Tacite.

1. Ce fut Anicétus, accompagné d'Herculéus, commandant de galère, et d'Oloaritus, centurion de la flotte, qui consomma le crime.

2. « Les uns disent que Néron voulut voir le cadavre de sa mère, et qu'il loua la beauté des formes ; d'autres le nient. » — Tacite, *Annales*, XIV, 9.

3. « Les centurions et les tribuns, d'après le conseil de Burrhus, furent les premiers qui le rassurèrent par leurs flatteries, baisant ses mains, et le félicitant d'avoir échappé à un danger imprévu et au crime de sa mère. » — « Les grands, par une étrange rivalité de bassesse, ordonnèrent des prières dans tous les temples, et des jeux annuels aux fêtes des cinq jours, anniversaire de la découverte du complot. Il fut décidé qu'une statue d'or serait consacrée à Minerve dans l'intérieur du sénat ; qu'on placerait auprès de cette statue l'image du prince; enfin, que le jour de naissance d'Agrippine serait mis au nombre des jours néfastes. » — Tacite, *Annales*, XIV, 10 et 12.

4. « Mais l'aspect des lieux ne change pas comme le visage de l'homme, et il était accablé par la vue de cette mer et de ce rivage. On croyait même entendre dans les collines voisines le bruit d'une tempête, et des plaintes qui sortaient du tombeau d'Agrippine. Il se réfugia donc à Naples. » — Tacite, *Annales*, XIV, 11.

5. Domitia.

et l'avait trouvée malade d'une obstruction d'entrailles. Domitia, passant ses doigts dans la barbe naissante de son neveu, comme c'est l'habitude des personnes âgées, lui dit d'un ton caressant : « Quand j'aurai reçu ce présent, je mourrai contente. » Néron se tournant alors vers ceux qui étaient auprès de lui, dit, comme par plaisanterie, qu'il allait se couper la barbe tout de suite; et il ordonna aux médecins de purger copieusement la malade. Sans attendre qu'elle fût morte, il s'empara de ses biens, et supprima son testament pour que rien ne lui échappât.

XXXV. Il eut pour épouses, après Octavie, Poppée Sabina[1], fille d'un questeur, et mariée auparavant à un chevalier romain[2]; puis Statilia Messalina, arrière-petite-fille de Taurus, honoré d'un double consulat et du triomphe[3]. Pour posséder celle-ci, il égorgea son mari Atticus Vestinus, consul, dans l'exercice même de sa charge. Il se dégoûta bientôt d'Octavie, et répondit à ses amis qui l'en blâmaient, « que le titre d'épouse devait lui suffire. » Après avoir essayé plusieurs fois, mais en vain, de l'étrangler, il la répudia sous prétexte de stérilité[4]; mais comme le peuple désapprouvait ce divorce, et ne lui épargnait pas les invectives, il exila Octavie[5]. Il finit par la faire mourir comme coupable d'adultères. La calomnie était si impudente, que tous ceux qui furent mis à la torture ayant protesté de son innocence, il suborna son précepteur Anicétus[6] pour confesser qu'il avait joui d'Octavie par artifice.

1. Poppée était fille de Titus Ollius, mais elle avait pris le nom de son aïeul maternel Poppéus Sabinus, dont le consulat et le triomphe illustraient la mémoire. « Rien ne manquait à Poppée, dit Tacite, qu'une âme honnête. »

2. Ce chevalier s'appelait Crispinus.

3. Taurus avait été consul l'an de Rome 717 et l'an 723, et avait obtenu le triomphe pour ses succès en Afrique.

4. L'an de Rome 816 : « Néron répudia Octavie en l'accusant d'être stérile et s'unit aussitôt à Poppée. » — Tacite, *Annales*, XIV, 60.

5. Dans la Campanie, sous la garde de quelques soldats. Le peuple ayant murmuré, il la rappela, puis l'exila de nouveau dans l'île de Pandatéria.

6. « Naturellement pervers et préparé par ses premiers crimes, Anicétus inventa plus de calomnies que César n'en ordonnait, et il fit ses aveux en présence de quelques favoris dont Néron avait formé une sorte de conseil. » — Tacite, *Annales*, XIV, 62. — Octavie mourut à l'âge de vingt ans : on lui ouvrit les

Douze jours après avoir divorcé avec Octavie, il épousa Poppée, et l'aima tendrement : ce qui ne l'empêcha pas de la tuer d'un coup de pied[1], parce qu'étant grosse et malade elle l'avait accablé de reproches, un jour qu'il était revenu trop tard d'une course de chars. Il eut d'elle une fille nommée Claudia Augusta[2], qui mourut en très-bas âge. Il n'est aucune espèce de lien qu'il n'ait rompu par des crimes. Il fit périr Antonia[3], fille de Claude, sous prétexte de complots révolutionnaires, parce qu'après la mort de Poppée elle avait refusé de l'épouser. Il traita de même tous ceux qui étaient ses parents par le sang et par alliance: entre autres, le jeune Aulus Plautius, qu'il viola avant de l'envoyer à la mort, en disant « que ma mère aille maintenant embrasser son successeur; » car il prétendait qu'Agrippine l'aimait, et lui avait fait espérer l'empire. Son beau-fils Rufius Crispinus, dont Poppée était mère, prenait, disait-on, dans ses jeux d'enfant, les titres de commandant et d'empereur. Néron chargea les esclaves du jeune prince de le noyer à la pêche. Il exila Tuscus, fils de sa nourrice, parce qu'étant gouverneur d'Égypte, il s'était baigné dans les bains construits pour l'arrivée de l'empereur. Il obligea Sénèque, son précepteur, à se donner la mort[4]; et pourtant, lorsque ce philosophe lui demandait à plusieurs reprises, la permission de se retirer et offrait de lui abandonner ses biens, Néron lui avait solennellement juré « que ses soupçons étaient mal fondés, et qu'il mourrait plutôt que de lui faire du mal. » Il avait promis à Burrhus, préfet du prétoire, un remède contre le mal de

veines, et, comme le sang figé par l'effroi coulait trop lentement, on l'étouffa dans un bain brûlant.

1. « Poppée mourut victime d'un emportement de son mari, qui la frappa d'un coup de pied lorsqu'elle était enceinte. » — Tacite, *Annales*, XVI, 6.

2. « Sous le consulat de Memmius Régulus et de Virginius Rufus, Néron accueillit avec une joie surhumaine la naissance d'une fille que lui donna Poppée, et qu'il appela Augusta, du surnom même de sa mère. » — Tacite, *Annales*, XV, 23.

3. Voyez *Claude*, 27.

4. Lisez dans Tacite (*Annales*, XIV, 53) le discours où Sénèque offre ses biens à Néron. Impliqué dans la conjuration de Pison, Sénèque fut obligé de se donner la mort, l'an de Rome 819. — Tacite, *Annales*, XV, 60.

gorge; il lui envoya du poison[1]. Il fit mourir également par le poison, qu'il versa soit dans leurs aliments, soit dans leur boisson, ses affranchis riches et âgés[2], quoiqu'ils eussent autrefois travaillé à son adoption, et de plus soutenu et dirigé son gouvernement.

XXXVI. Il sévit avec la même cruauté au dehors et contre ceux qui lui étaient étrangers. Une comète[3], cet astre qui passe pour annoncer la perte des souverains, avait apparu pendant plusieurs nuits consécutives. Néron, inquiet, consulta l'astrologue Babilus, et, sur sa réponse que les rois avaient coutume de conjurer de semblables malheurs par quelque meurtre éclatant, et de les détourner sur la tête des grands, il résolut la perte des plus nobles citoyens. Et il le fit d'autant plus volontiers, qu'il trouva en quelque sorte un prétexte légitime à sa colère dans la découverte de deux conjurations, dont la première et la plus considérable avait été tramée à Rome par Pison[4], et l'autre à Bénévent par Vinicius[5]. Les conjurés plaidèrent leur cause chargés de triples chaînes. Quelques-uns avouèrent spontanément leur projet; d'autres prétendirent même s'en faire un titre auprès de lui, en disant qu'ils ne pouvaient le dérober que par la mort à l'infamie de tous ses crimes[6]. Les enfants des condamnés furent chassés de

1. L'an de Rome 816. Tacite n'affirme pas qu'il ait été empoisonné : « Burrhus mourut alors de maladie ou de poison : on ne sait. » *Annales*, XIV, 51.

2. « Cette même année (an de Rome 816) Néron fit empoisonner ses principaux affranchis : Doryphore, pour s'être opposé au mariage de Poppée ; Pallas, parce qu'il retenait, en vivant longtemps, des richesses immenses. » — Tacite, *Annales*, XIV, 65.

3. Tacite parle de deux comètes, dont l'une apparut l'an de Rome 814 (*Annales*, XIV, 22), et l'autre, l'an de Rome 818 (*Annales*, XV, 47). De son côté, Pline dit : « Les comètes sont des astres pleins de présages funestes, et qui ne se contentent pas de légères expiations... témoin, de notre temps, l'empoisonnement qui fit succéder Néron à l'empereur Claude ; témoin encore le règne de ce prince, durant lequel l'influence en fut presque continuelle et funeste. » — *Hist. nat.*, II, 23.

4. Sur la conjuration de Pison (an de Rome 819), voyez Tacite, *Annales*, XV, 48.

5. On ne sait rien sur la conjuration de Vinicius, que Tacite racontait sans doute dans les livres qui sont perdus.

6. C'est ainsi que se justifia le centurion Sulpicius Asper. « Néron lui de-

Rome, et moururent par le poison ou par la faim. C'est un fait constant que plusieurs furent tués dans un seul et même repas avec leurs précepteurs et leurs pédagogues, et qu'il fut interdit à d'autres de se procurer la nourriture de chaque jour.

XXXVII. Dès lors, il tua, sans choix et sans mesure, tous ceux qu'il voulait, et sous quelque prétexte que ce fût; car sans parler de tous ses meurtres, on fit un crime à Salvidiénus Orfitus d'avoir loué trois boutiques dépendant de sa maison près de la place publique, pour servir de résidence aux représentants des villes étrangères; à Cassius Longinus[1], jurisconsulte, et aveugle, d'avoir conservé dans les archives généalogiques de sa famille les images de C. Cassius, l'assassin de J. César; à Pétus Thraséas[2], d'avoir le front sévère d'un censeur. A ceux qu'il condamnait à mourir, il n'accordait que quelques heures de répit; et pour qu'il n'y eût aucun délai, il leur adressait des médecins « pour les soigner sans retard s'ils hésitaient, » c'est-à-dire pour hâter leur mort en leur ouvrant les veines. On croit même qu'il eut envie de donner des hommes à dépecer et à dévorer à certain Égyptien vorace, habitué à manger de la chair crue et toute espèce d'aliment. Fier et glorieux de tant de beaux exploits, il dit « que jamais prince n'avait su jusqu'où allait son pouvoir; » et plus d'une fois il fit entendre, à n'en pas douter, qu'il n'épargnerait pas non plus les autres sénateurs; qu'un jour il anéantirait l'ordre tout entier, et donnerait le commandement des provinces et des armées aux chevaliers romains et aux affranchis. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à son

mandant pourquoi il avait conspiré contre sa vie, Asper se contenta de répondre que c'était le seul moyen de mettre fin à tant de crimes, et il marcha au supplice. » — Tacite, *Annales*, xv, 68.

1. « Néron reprochait à Cassius d'honorer, parmi les images de ses aïeux, celle du conspirateur C. Cassius, désigné par cette inscription: *Le chef du parti.* » — Tacite, *Annales*, xvi, 7. — Cassius fut déporté en Sardaigne et rappelé par Vespasien.

2. « Après le massacre de tant d'hommes illustres, Néron voulut en dernier lieu faire périr la vertu même dans la personne de Pétus Thraséas. » — Tacite, *Annales*, xvi, 21. — Thraséas refusa de se défendre et se fit ouvrir les veines.

arrivée et à son départ, il n'embrassa jamais aucun sénateur[1], et ne leur rendait même pas leur salut. Et lorsqu'il commença les travaux de l'isthme, il souhaita tout haut, en présence de la foule, « que l'entreprise tournât bien pour le peuple romain, » mais sans faire mention du sénat.

XXXVIII. Il n'épargna même ni le peuple ni les murs de sa patrie. Quelqu'un ayant cité, dans la conversation, ce vers :

Moi mort, que la terre s'embrase[2]!

« Non, dit-il, mais moi vivant. » Et il accomplit sa menace : car feignant d'être choqué du mauvais goût des anciens édifices, du peu de largeur et de l'inégalité des rues, il fit mettre le feu à la ville[3], et si ouvertement, que des personnages consulaires, surprenant chez eux des esclaves de sa chambre avec des étoupes et des torches, n'osèrent pas les arrêter. Des greniers, voisins de la maison d'or, dont il désirait posséder le terrain, furent incendiés et battus par des machines de guerre, parce qu'ils étaient bâtis en pierres de taille. Ces ravages durèrent pendant six jours et sept nuits, et le peuple fut obligé de chercher un asile dans les monuments et les tombeaux[4]. Outre un nombre infini d'habitations particulières, le feu consuma les maisons des anciens généraux, encore ornées des dépouilles prises sur l'ennemi, les temples consacrés aux dieux par les rois de Rome, ou bâtis pendant les guerres

1. Pline le jeune loue Trajan de n'avoir jamais manqué à cet usage : « Qui ne fut charmé de voir qu'à votre retour vous embrassiez les sénateurs, comme ils vous avaient embrassé à votre départ. » — *Panégyrique*, 23.

2. On ne sait point d'où Néron avait pris ce vers, que Tibère aimait également à citer, suivant Dion (LVIII, 23). Des commentateurs supposent que c'est un vers emprunté à quelque tragédie perdue d'Euripide, *Sisyphe* ou *Bellérophon*.

3. Tacite n'est pas aussi affirmatif : « Rome essuya bientôt un désastre attribué par les uns au hasard, par les autres à la méchanceté de Néron. » — *Annales*, XV, 38.

4. « Néron, pour consoler le peuple errant et sans asile, fit ouvrir le Champ-de-Mars, les monuments d'Agrippa, ses propres jardins. On construisit à la hâte des hangars pour recevoir les plus indigents; on fit venir des meubles d'Ostie et des villes voisines, et le blé fut réduit à trois sesterces. » — Tacite.

puniques et pendant celles de la Gaule, et enfin tout ce que l'antiquité avait légué de curieux et de mémorable[1]. Néron contempla cet incendie du haut de la tour de Mécène, ravi, disait-il, « de la beauté de la flamme, » et il chanta en costume de théâtre la ruine d'Ilion[2]. Comme il voulait s'emparer, autant que possible, de la totalité du butin et des dépouilles, il promit d'enlever à ses frais les cadavres et les décombres, et ne permit à personne de recueillir les débris de sa fortune; et non content de recevoir des contributions, il en exigea même, ce qui ruina les provinces et les particuliers.

XXXIX. A tant de calamités et d'infamies, dont il était l'auteur, vinrent s'ajouter d'autres fléaux accidentels. Une peste enleva en un automne trente mille Romains[3]; deux villes de Bretagne[4] furent saccagées avec un grand carnage de citoyens et d'alliés; en Orient, les légions passèrent ignominieusement sous le joug[5]; et l'on eut bien de la peine à conserver la Syrie. Ce qu'il y a d'étonnant et de remarquable au milieu de tout cela, c'est qu'il ne supporta rien plus patiemment que les injures et les invectives, et qu'il ne se montra jamais plus doux qu'envers ceux qui l'avaient déchiré en prose ou en vers. On afficha et on publia un grand nombre d'épigrammes en grec et en latin, telles que celles-ci :

1. « Il serait difficile de compter le nombre des maisons particulières, des palais et des temples qui furent détruits. Les plus anciens monuments religieux, celui que Servius Tullius avait érigé à la lune, le grand autel et le temple consacrés par l'Arcadien Évandre à Hercule, alors en Italie, le temple de Jupiter Stator, voué par Romulus, le palais de Numa, le temple de Vesta, avec les pénates du peuple romain, furent consumés, ainsi que les richesses acquises par tant de victoires, les chefs-d'œuvre de la Grèce et ces antiques monuments du génie... dont on ne saurait réparer la perte. » — Tacite.

2. « Le bruit s'était répandu qu'au moment même où la ville brûlait, Néron était monté sur son théâtre particulier, pour chanter la ruine de Troie, cherchant ainsi dans les désastres de l'antiquité des allusions aux calamités du présent. » — Cette *ruine d'Ilion* était sans doute un poëme de sa composition. — Voyez Juvénal, VIII, 219.

3. L'an de Rome 819. — Voyez Tacite, *Annales*, XVI, 13.

4. Camulodunum et Vérulamium. L'an de Rome 815.

5. L'an de Rome 816. C'était Césennius Pétus qui commandait les légions.

Néron, Oreste, Alcméon, tous trois parricides.

—

Le nouveau marié Néron a tué sa mère.

—

Qui nie que Néron soit sorti de la souche illustre d'Énée?
Celui-là a enlevé[1] sa mère, celui-ci a enlevé son père.

—

Néron pince les cordes de sa cythare, le Parthe tend la corde de son arc :
L'un sera Pœan, l'autre Apollon qui lance au loin ses traits.

—

Rome deviendra une maison : émigrez à Veies, Romains,
Si toutefois cette maison n'envahit pas aussi Veies.

Il n'en rechercha pas les auteurs, et quelques-uns d'entre eux ayant été dénoncés et traduits devant le sénat, il s'opposa à ce qu'on les punît sévèrement. Le cynique Isidore, le voyant passer, lui avait reproché en public et à haute voix « de bien chanter les malheurs de Nauplius, mais de mal administrer ses biens. » Datus, acteur d'Atellanes, disant dans une monodie : « Adieu, mon père, adieu, ma mère, » avait fait semblant de boire et de nager, par allusion à la mort de Claude et à celle d'Agrippine; et à la fin de sa tirade,

Pluton vous tire par les pieds,

il avait désigné le sénat par un geste. Néron se contenta de chasser de Rome et de l'Italie l'acteur et le philosophe : soit qu'il fût insensible à toute espèce d'infamie, soit qu'il craignît d'irriter les esprits en avouant son ressentiment.

XL. Le monde, après avoir supporté ce prince pendant un peu moins de quatorze ans[2], finit par l'abandonner. La

1. Il y a là un jeu de mots sur la double signification de *tollere*, qui veut dire porter et *faire mourir*.

2. Néron régna, en effet, du milieu d'octobre de l'an de Rome 807 jusqu'au milieu de juin de l'an 821.

défection commença par les Gaules, soulevées par Julius Vindex[1], qui gouvernait alors cette province en qualité de propréteur. Les astrologues avaient autrefois prédit à Néron qu'un jour viendrait où on l'abandonnerait; ce qui lui faisait souvent répéter : *L'artiste trouve partout de quoi vivre :* il voulait sans doute se justifier par là de son application à la musique, dont la connaissance, agréable au prince, serait nécessaire à l'homme privé. Cependant on lui avait promis, après sa déposition, l'empire d'Orient; quelques-uns avaient même désigné le royaume de Jérusalem; le plus grand nombre avaient annoncé qu'il recouvrerait son ancienne fortune. Se laissant aller plus volontiers à ce dernier espoir, quand il eut perdu et reconquis la Bretagne et l'Arménie, il crut qu'il était quitte des malheurs que lui réservaient les destins. Mais l'oracle d'Apollon, qu'il consultait, lui ayant dit de se défier de la soixante-treizième année, il ne tira aucune conjecture de l'âge de Galba, et, comme s'il devait vivre jusque-là, il compta sur une longue vieillesse, et même sur un bonheur perpétuel et unique : au point qu'ayant perdu dans un naufrage les objets les plus précieux, il n'hésita point à dire à ses amis « que les poissons les lui rapporteraient[2]. » C'est à Naples qu'il apprit le soulèvement des Gaules, le jour même où il avait tué sa mère[3]. Cette nouvelle le laissa si indifférent et si tranquille, qu'on crut même qu'il était heureux de l'occasion qui lui était offerte de dépouiller de riches provinces. Il se rendit aussitôt au gymnase, et regarda avec le plus grand intérêt les luttes d'athlètes. Il reçut pendant son souper des lettres plus alarmantes; mais sa colère se borna à vomir des menaces contre les révoltés. Enfin, pendant huit jours consécutifs, il ne fit aucune réponse, ne donna aucune instruction, aucun ordre, et parut tout oublier.

1. Julius Vindex donna le signal de la révolte au commencement de l'an 821, et se perça de son épée avant la fin de son entreprise.

2. C'est une allusion à l'aventure de Polycrate de Samos.— Hérodote, III, 41.

3. C'est-à-dire au mois de mars, pendant lequel se célébraient les fêtes de Minerve.

XLI. Cependant ému par les manifestes injurieux et multipliés de Vindex, il écrivit au sénat pour l'exhorter à le venger, lui et la république, s'excusant sur un mal de gorge de ce qu'il ne venait pas lui-même. Rien ne lui fit autant de peine que de se voir traiter de mauvais musicien, et appeler Ænobarbus au lieu de Néron. Il déclara qu'il allait reprendre son nom de famille, puisqu'on le lui reprochait pour l'outrager, et renoncer à son nom adoptif. A l'égard des autres imputations, rien, selon lui, n'en démontrait mieux la fausseté que le reproche qu'on lui faisait d'ignorer un art qu'il avait tant travaillé et poussé jusqu'à la perfection; et de temps en temps il demandait « si l'on connaissait quelqu'un qui lui fût supérieur. » Cependant, comme les courriers se succédaient sans interruption, il revint à Rome tout tremblant. Un présage frivole le rassura pourtant quelque peu sur la route : il avait remarqué sur un monument un bas-relief représentant un soldat gaulois terrassé par un chevalier romain, qui le traînait par les cheveux. Il bondit de joie à cette vue, et rendit grâces au ciel : il ne convoqua même pas alors le sénat ni le peuple, et se contenta de mander chez lui quelques-uns des principaux citoyens. Après avoir délibéré avec eux à la hâte, il passa le reste du jour à examiner des orgues hydrauliques d'une espèce nouvelle et inconnue; il en montra tous les détails, disserta sur le mécanisme et le travail de chacun d'eux, et assura qu'il les produirait bientôt au théâtre, avec la permission de Vindex.

XLII. Ensuite, quand il apprit que Galba et l'Espagne s'étaient également révoltés, il tomba en faiblesse, et, perdant courage, il demeura longtemps par terre sans voix et sans mouvement. Revenu à lui, il déchira ses vêtements, se frappa la tête, et dit « que c'était fait de lui. » Sa nourrice le consolait et lui rappelait que d'autres princes avant lui avaient éprouvé le même sort : il répondit « que ses malheurs à lui étaient inouïs et sans exemple, puisqu'il perdait le souverain pouvoir avant de perdre la vie. » Néanmoins il ne changea ni ne retrancha rien à ses habi-

tudes de mollesse et d'oisiveté. Bien plus : la nouvelle d'un succès lui ayant été apportée des provinces, il fit servir un repas somptueux, et chanta d'un ton folâtre, et accompagna de ses gestes des vers plaisants dirigés contre les chefs de la révolte, et qui devinrent publics. Il se fit porter secrètement au théâtre, et envoya dire à un acteur en vogue « qu'il abusait des occupations de l'empereur. »

XLIII. Au commencement même de la révolte, il conçut plusieurs projets atroces, mais conformes à son caractère. Il voulait révoquer et faire assassiner les commandants des armées et des provinces, comme étant du complot et sympathisant avec les rebelles ; égorger à la fois tous les exilés et tous les Gaulois en résidence à Rome : les premiers, pour qu'ils ne fissent pas cause commune avec les insurgés ; les autres, parce qu'il voyait en eux des complices et des partisans de leurs compatriotes ; abandonner aux légions le pillage des galères ; empoisonner le sénat entier dans un festin ; mettre le feu à Rome, et lâcher des bêtes féroces sur le peuple pour l'empêcher de se défendre contre les flammes. Mais il renonça à ces projets, moins parce qu'il s'en repentait que parce qu'il désespérait de les exécuter ; et, croyant une expédition nécessaire, il priva les deux consuls[1] de leur charge avant le temps légal, et se mit seul à leur place, comme s'il était écrit dans le livre du destin que les Gaules ne pouvaient être soumises que par Néron consul. Quand il eut pris les faisceaux, appuyé sur les épaules de ses amis au sortir d'un repas, il leur déclara que, dès qu'il aurait mis le pied dans les Gaules, il paraîtrait sans armes en présence des légions, et se contenterait de pleurer : les révoltés seraient touchés de repentir ; et le lendemain il chanterait joyeusement au milieu de la joie générale des chants de victoire, qu'il lui fallait composer dès aujourd'hui.

XLIV. Son premier soin, au milieu des préparatifs de son expédition, fut de choisir des chariots pour transporter le matériel scénique, de faire couper les cheveux aux concu-

1. C. Silius Italicus, le poëte, et M. Galérius Trachalus.

bines qu'il emmenait avec lui, à la manière des hommes, et de les pourvoir de haches et de boucliers d'Amazones. Il appela ensuite les tribus urbaines à prêter le serment militaire; et, comme il ne se présentait personne en état de servir, il exigea des maîtres un nombre déterminé d'esclaves, et n'accepta dans chaque maison que les plus recommandables, sans en excepter même les intendants et les secrétaires. Il ordonna aussi à tous les ordres d'abandonner une partie de leur fortune, et aux locataires des grandes maisons et des habitations ordinaires, de verser au trésor le loyer d'une année. Il poussa l'arrogance et la rigueur jusqu'à exiger des pièces neuves, de l'argent purifié au feu, et de l'or de coupelle; si bien que la plupart des citoyens refusèreut ouvertement toute espèce de contribution, et demandèrent, d'un accord unanime, qu'on fît rendre plutôt aux délateurs tous les trésors qu'ils avaient reçus.

XLV. La cherté des vivres servit encore à rendre Néron plus odieux. Il arriva par hasard qu'au milieu de la disette, on annonça l'arrivée d'un vaisseau d'Alexandrie chargé de poussière pour les lutteurs de la cour. Néron, dès lors en butte à la haine générale, subit toute espèce d'affronts. On mit sur la tête de sa statue un chignon de femme avec cette inscription grecque : « Voici l'instant du combat, » et « qu'il le livre enfin. » On attacha au cou d'une autre statue un sac en cuir, avec ces mots : « Moi, que pouvais-je faire? Toi, tu as mérité le sac. » On écrivit sur les colonnes « qu'il avait réveillé les Gaulois par ses chants. » La nuit, beaucoup de citoyens, feignant de se disputer avec des esclaves, demandaient à grands cris un *Vindex*.

XLVI. Ses frayeurs étaient encore redoublées par des présages sinistres, tant anciens que récents, tirés de ses songes, des auspices et des augures. Lui, qui n'avait jamais eu de songe antérieurement, rêva, après le meurtre de sa mère, qu'on lui arrachait le gouvernail d'un navire qu'il dirigeait; que sa femme Octavie l'entraînait dans d'épaisses ténèbres. Il se voyait tantôt couvert d'une multitude de

fourmis ailées, tantôt entouré par les simulacres des nations placées à l'entrée du théâtre de Pompée[1], et qui lui fermaient le passage. Un cheval d'Asturie[2], qu'il aimait beaucoup, lui parut se métamorphoser en singe, à l'exception de la tête, et faire entendre des hennissements éclatants. Du mausolée d'Auguste, dont les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, il entendit sortir une voix qui l'appelait par son nom. Aux calendes de janvier, ses dieux lares tombèrent avec leurs ornements, au milieu même des apprêts du sacrifice. Lors de la prononciation solennelle des vœux, quand tous les ordres étaient déjà réunis, à peine put-on trouver les clefs du Capitole. Comme on lisait dans le sénat le passage de ses invectives contre Vindex, où il disait « que les scélérats seraient punis et feraient bientôt une fin digne de leurs forfaits, tout le monde s'écria : « Tu la feras, César. » On avait aussi remarqué que la dernière pièce qu'il eut jouée en public était « Œdipe exilé, » et qu'il s'était arrêté à ce vers :

Ma femme, ma mère, mon père veulent que je périsse.

XLVII. Sur ces entrefaites, on lui annonça la défection de toutes les autres armées. A cette nouvelle, il déchira la lettre qu'on lui avait remise pendant son dîner, renversa la table[3], et brisa sur le plancher deux coupes[4] dont il aimait à se servir, et qu'il appelait homériques, parce qu'on y avait ciselé des sujets tirés d'Homère. Il se fit donner du poison par Locuste, l'enferma dans une boîte d'or, et passa

1. « Varron dit que les quatorze nations, autour du théâtre de Pompée, sont de Coponius. » — Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 5.

2. « Dans la même Espagne, la Gallicie et l'*Asturie* produisent des chevaux de l'espèce que nous appelons thieldons, et asturcons quand ils sont plus petits. Ces chevaux n'ont pas une marche ordinaire, mais leur allure est douce, et résulte du mouvement simultané des deux jambes d'un même côté. » — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 67.

3. « Quand on lui apprit, au moment où il sortit du bain pour aller souper, la nouvelle de la proclamation de Galba, il renversa la table de colère. » — Plutarque, *Galba*, 5.

4. « Néron, à la nouvelle que tout était perdu, brisa contre terre, dans l'excès de sa colère, deux coupes de cristal. » — Pline, *Hist. nat.*, XXXVII, 10.

dans les jardins de Servilius. Là, après avoir envoyé à Ostie les plus fidèles de ses affranchis pour préparer une flotte, il proposa aux tribuns et aux centurions du prétoire de l'accompagner dans sa fuite. Mais les uns hésitant, les autres refusant ouvertement de le suivre, l'un d'eux même s'étant écrié :

Est-ce donc un si grand malheur de mourir[1]?

il roula divers projets dans son esprit. Irait-il trouver les Parthes ou Galba en suppliant? Paraîtrait-il en habits de deuil sur la place publique, et, du haut de la tribune aux harangues, demanderait-il, dans les termes les plus humbles, qu'on lui pardonnât le passé; et, s'il ne pouvait fléchir les esprits, qu'on lui accordât au moins la préfecture d'Égypte? On trouva plus tard dans ses papiers un discours préparé sur ce sujet; mais ce qui le fit renoncer, croit-on, à ce projet, c'est la crainte d'être mis en pièces avant d'arriver au Forum. Il remit donc au lendemain à prendre un parti; et s'étant réveillé vers le milieu de la nuit, il reconnut que ses gardes l'avaient abandonné; alors il sauta à bas de son lit, et envoya chercher ses amis; mais, comme ils ne lui faisaient rien répondre, lui-même, avec une suite peu nombreuse, se rendit à l'appartement de chacun d'eux. Il trouva toutes les portes fermées; et personne ne lui répondant, il revint dans sa chambre, d'où il vit que les soldats s'étaient enfuis après avoir pillé jusqu'aux couvertures, et avoir enlevé même sa boîte de poison. Aussitôt il fit chercher le mirmillon Spiculus[2], ou tout autre assassin, qui voulût l'égorger. Mais, ne trouvant personne, il s'écria : « Je n'ai donc ni ami ni ennemi, » et il courut comme pour se précipiter dans le Tibre.

XLVIII. Mais, changeant tout à coup de résolution, il souhaita de trouver quelque retraite isolée pour recueillir ses esprits; et Phaon, son affranchi, lui ayant offert sa campagne, située à quatre milles de Rome, entre la voie

1. Virgile, *Énéide*, XII, 646.
2. Sur Spiculus, voyez plus haut, ch. 30.

Salaria et la voie Nomentana, il monta à cheval, pieds nus comme il était, et en simple tunique, enveloppé dans une vieille casaque, la tête couverte, un mouchoir sur les yeux, et accompagné de quatre personnes[1] seulement, dont Sporus. Bientôt effrayé par un tremblement de terre et par le bruit de la foudre qui tomba devant lui, il entendit du camp voisin les cris des soldats qui faisaient des imprécations contre lui et des vœux pour Galba. Un des voyageurs qu'il rencontra dit : « Voilà des gens qui poursuivent Néron. » Un autre demanda : « Que dit-on de Néron à Rome ? » L'odeur d'un cadavre gisant sur la route ayant effarouché son cheval, le voile qui lui couvrait le visage tomba, et il fut reconnu par un prétorien libéré du service, qui le salua. Arrivé à l'endroit où l'on quitte la route, il laissa les chevaux au milieu des broussailles et des ronces, suivit avec peine un sentier bordé de roseaux, en faisant étendre des habits sous ses pieds, et se glissa jusqu'au mur de derrière de la villa. Là, Phaon l'engageant à se cacher dans une cavité d'où l'on avait retiré du sable, il répondit « qu'il ne voulait pas s'enterrer tout vivant ; » et ayant attendu un moment qu'on lui ménageât une entrée secrète dans la villa, il prit dans sa main de l'eau d'une mare qui était à ses pieds, et dit : « Voilà le breuvage de Néron. » Ensuite il arracha les ronces qui avaient déchiré sa casaque et les jeunes pousses qui s'y étaient attachées, et se traînant sur les mains par une ouverture qu'on avait creusée sous le mur, il pénétra dans la première pièce, où il se coucha sur un lit garni d'un mauvais oreiller et d'un vieux manteau en guise de couverture. Cependant, comme il se sentait tourmenté par la faim et par la soif, on lui offrit du pain bis qu'il refusa, et il but quelques gorgées d'eau tiède.

XLIX. Alors chacun le pressant instamment de se dérober au plus tôt aux affronts qui le menaçaient, il ordonna de creuser devant lui une fosse, dont il prit les dimensions sur la mesure de son corps, d'arranger en même temps les

1. Phaon, Epaphrodite, Sporus ; on ne sait pas le nom du quatrième.

morceaux de marbre qu'on trouverait, et d'apporter de l'eau et du bois pour rendre les derniers devoirs à son cadavre. Il pleurait à chaque circonstance, et ne cessait de répéter : « Quel artiste le monde va perdre! » Pendant ces apprêts, il se saisit des dépêches apportées par le coureur de Phaon, et lut « que le sénat l'avait déclaré ennemi de l'État, et le cherchait pour le punir selon la coutume des ancêtres. » Il demanda quel était ce genre de supplice; et quand il sut qu'on dépouillait le criminel, qu'on lui passait le cou entre les dents d'une fourche, et qu'on le battait de verges jusqu'à la mort, alors plein d'effroi, il saisit deux poignards qu'il avait emportés avec lui, en essaya la pointe, et les serra de nouveau sous prétexte « que l'heure fatale n'était pas encore venue. » Tantôt il exhortait Sporus à se lamenter et à se frapper la poitrine; tantôt il demandait que quelqu'un l'encourageât à mourir par son exemple; il s'accusait par moments de lâcheté en disant : « Ma vie est hideuse et infâme : non, voilà qui ne sied pas à Néron; il faut être prudent en pareille circonstance; allons, réveille-toi. » Déjà approchaient les cavaliers auxquels il avait été ordonné de l'entraîner vivant. Aussitôt qu'il s'en aperçut, il dit en tremblant :

Le bruit des rapides coursiers retentit à mes oreilles[1].

et il s'enfonça le fer dans la gorge avec l'aide de son secrétaire Épaphrodite. Il respirait encore lorsqu'un centurion entra brusquement et banda la plaie avec sa casaque, comme s'il était venu pour le secourir. Néron, pour toute réponse, lui dit : « Il est trop tard, » et : « Voilà donc la fidélité! » Là-dessus il expira, les yeux ouverts et fixes, en sorte qu'on ne pouvait le regarder sans crainte et sans frayeur. Ce qu'il avait demandé avant tout et par-dessus tout à ses compagnons, c'est qu'on ne livrât sa tête à personne, et qu'on le brûlât tout entier, n'importe comment. Cette permission fut accordée par Icélus[2], affranchi de

1. Homère, *Iliade*, x, 535.
2. Voyez *Galba*, 14.

Galba, tout récemment sorti de la prison où il avait été jeté au premier bruit de la révolte.

L. Ses funérailles coûtèrent deux cent mille sesterces : on y employa les étoffes blanches, brochées d'or, qui avaient servi à Néron aux calendes de janvier. Ses nourrices Écloge et Alexandria, et sa concubine Acté, recueillirent ses restes et les enfermèrent dans le monument de la famille Domitia, que l'on voit, du Champ-de-Mars, s'élever sur la colline des Jardins; dans ce monument est un cercueil en porphyre, surmonté d'un autel fait de pierre de Luna[1], et entouré d'une balustrade en marbre de Thasos[2].

LI. Sa taille était médiocre, son corps couvert de taches et hideux. Il avait les cheveux un peu blonds, la figure plutôt belle qu'agréable, les yeux bleus et la vue faible, le cou épais, le ventre proéminent, les jambes très-grêles, la santé excellente; car malgré ses débauches immodérées, il ne fut que trois fois malade durant quatorze ans; et encore ne fut-il pas forcé de s'abstenir de vin, ni de rien changer à ses habitudes. Nulle décence dans sa mise et dans sa tenue. Ses cheveux, qu'il étageait d'ordinaire symétriquement, il les laissa flotter par derrière dans son voyage de Grèce. Il parut souvent en public, vêtu d'une robe de chambre, un mouchoir attaché autour du cou, sans ceinture ni chaussure.

LII. Il prit, dès son enfance, une teinture de tous les arts libéraux; mais sa mère le détourna de la philosophie, sous prétexte que cette science ne convenait pas à un futur empereur. Sénèque, son précepteur, lui laissa ignorer les anciens orateurs, pour fixer plus longtemps sur lui seul l'admiration de son élève[3]. C'est pourquoi il suivit son goût pour la poésie, et composa, à l'aise et sans travail, quelques pièces de vers[4]. Il n'est pas vrai, comme on l'a cru,

1. Luna, ville d'Étrurie.

2. Thasos, une des Cyclades.

3. « Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis. » — Molière.

4. « Quelquefois il montra, en composant des poésies, qu'il n'était point étranger à la culture des lettres. » — Tacite, *Annales*, XIII, 3. — « Il voulut aussi étudier la poésie, et il réunit les jeunes gens qui avaient quelque facilité

qu'il ait donné pour siens ceux d'autrui. J'ai eu entre les mains des tablettes et des papiers avec des vers bien connus écrits de sa propre main. On voyait clairement qu'ils n'avaient été ni transcrits ni copiés sous la dictée d'un autre, mais tracés par un homme qui pense et qui crée : tant il y avait de ratures, de surcharges et de transpositions.

LIII. Il eut aussi un goût très-vif pour la peinture, et surtout pour la sculpture. Il était fort avide de popularité, et se déclarait le rival de quiconque agissait sur la multitude, par quelque moyen que ce fût. Le bruit courut que, non content des couronnes qu'il avait obtenues sur la scène, il devait au lustre prochain descendre dans l'arène, à Olympie, avec les athlètes. Le fait est qu'il s'exerçait assidûment à la lutte ; et jamais en Grèce il n'avait assisté aux combats gymnastiques qu'assis par terre dans le stade, à la manière des juges; et si quelques couples de lutteurs s'éloignaient trop, il les traînait lui-même au milieu de la lice. Rival d'Apollon pour le chant, et du soleil dans l'art de conduire un char, il avait résolu d'imiter les exploits d'Hercule, et l'on dit qu'on avait préparé un lion, qu'il devait, le corps nu et en présence du peuple, assommer avec une massue ou étouffer entre ses bras.

LIV. Sur la fin de sa vie, il avait fait vœu, si son autorité demeurait sans atteinte, de figurer dans les jeux célébrés en l'honneur de sa victoire, d'y jouer de l'orgue hydraulique, de la flûte, de la cornemuse, et, le dernier jour, de représenter en pantomime le Turnus de Virgile. On dit même qu'il fit périr l'histrion Pâris[1] comme un antagoniste redoutable.

LV. Il avait la passion d'éterniser son nom et de perpétuer sa mémoire; mais cette passion était irréfléchie. Il changea le nom de plusieurs choses et de plusieurs lieux,

pour cet art. Dans ces assemblées, chacun s'occupait d'agencer les vers apportés par César, ou composés par lui sur le lieu même, et de faire entrer dans le rhythme les mots qu'il avait fournis quels qu'ils fussent : ce qui se voit à la facture des poésies de Néron, poésies sans verve, sans caractère, et qui partent d'une inspiration différente. » — Tacite, *Annales*, XIV, 16.

1. Pâris, affranchi de Domitia. — Voyez Tacite, *Annales*, XIII, 19.

pour y substituer le sien. Il appela aussi le mois d'avril mois de Néron[1]. Il avait aussi projeté d'appeler Rome Néropolis[2].

LVI. Plein de mépris pour tous les cultes, excepté pour celui de la déesse de Syrie, il la méprisa bientôt au point d'uriner sur sa statue. Il eut alors une autre superstition, la seule à laquelle il resta opiniâtrément attaché. C'était un petit portrait de jeune fille, dont un plébéien, qu'il ne connaissait pas, lui avait fait don, comme d'un préservatif contre les embûches. Une conspiration ayant été presque aussitôt découverte, ce portrait devint sa première divinité, et il continua de l'honorer de trois sacrifices par jour; il voulut même qu'on crût qu'il lui annonçait l'avenir. Quelques mois avant sa mort, il s'occupa d'inspecter les entrailles des victimes, et n'obtint jamais de bons présages.

LVII. Il mourut dans la trente-deuxième année de son âge[3], le même jour où il avait fait tuer Octavie. La joie fut telle, que le peuple courait çà et là par toute la ville, coiffé du bonnet de la liberté. Cependant il ne manqua pas de gens qui allaient longtemps encore orner son tombeau de fleurs de printemps et d'été, et tantôt produisaient ses images revêtues de la prétexte à la tribune aux harangues, tantôt publiaient ses édits, comme s'il vivait encore, et devait bientôt revenir pour le malheur de ses ennemis[4]. Bien plus : Vologèse, roi des Parthes, ayant envoyé des

1. « Après la découverte de la conjuration de Pison, le sénat décréta que le mois d'avril prendrait le nom de Néron. » — Tacite, *Annales*, xv, 74.

2. « On pensa que Néron ambitionnait la gloire de construire une ville nouvelle et de lui donner son nom. » — Tacite, *Annales*, xv, 40.

3. Né pendant le mois de décembre de l'an de Rome 790 (Voyez ch. 6), il mourut au mois de juin de l'an 821.

4. « Vers le même temps, la Grèce et l'Asie furent effrayées par la fausse nouvelle que Néron allait arriver. Il avait couru sur la mort de ce prince des bruits contraires, et ce fut là, pour un grand nombre, un motif d'annoncer et de croire qu'il était vivant. Celui-ci était un esclave du Pont, habile à jouer de la lyre et à chanter, ce qui, joint à la ressemblance des traits, accrédita l'imposture.... La grandeur du nom avait ému en grand nombre ces hommes qui, toujours avides de changements, détestent ce qui existe... » Asprénas, gouverneur de la Galatie et de la Pamphylie, fit saisir et tuer l'imposteur. Cet événement eut lieu deux ans après la mort de Néron. — Voyez Tacite, *Histoires*, II, 8 et 9.

ambassadeurs au sénat, pour renouveler l'alliance avec les Romains, demanda avec beaucoup d'instances qu'on honorât la mémoire de Néron. Enfin, vingt ans après, il parut dans ma jeunesse un aventurier, qui disait être Néron, et vit son nom si bien accueilli chez les Parthes, qu'il reçut d'eux de puissants secours, et ne nous fut rendu qu'avec beaucoup de peine.

SERVIUS SULPICIUS GALBA

I. La famille des Césars s'éteignit dans la personne de Néron : c'est ce qu'avaient annoncé de nombreux présages, mais deux surtout des plus clairs. Comme Livie[1], aussitôt après son mariage avec Auguste, retournait à sa maison de Veïes, un aigle, en volant autour d'elle, laissa tomber dans son sein une poule blanche, telle qu'il l'avait prise, avec une petite branche de laurier dans son bec. Livie fit nourrir la poule et planter le laurier. Or, il naquit une si grande quantité de poussins, que la maison s'appelle encore aujourd'hui *maison aux poules;* et le plant de lauriers prospéra tellement, que les Césars y cueillaient des branches pour leurs triomphes, sans oublier toutefois de les planter au même endroit; et l'on a remarqué qu'à la mort de chacun d'eux, l'arbre qu'ils avaient planté languissait. Ainsi, la dernière année de la vie de Néron, tout le plant

1. « Livie Drusilla, déjà fiancée à l'empereur Auguste, reçut dans son giron, étant assise, une poule d'une blancheur admirable, qu'un aigle laissa tomber du haut des airs sans que le volatile se fît de mal. Livie, contemplant l'oiseau sans crainte, vit, nouvelle merveille, qu'il tenait en son bec un rameau de laurier chargé de baies. Les aruspices ordonnèrent de conserver la poule et sa progéniture, de planter la branche et d'en avoir soin religieusement : ce que l'on fit dans la maison de campagne des Césars, placée sur le bord du Tibre, à neuf milles de Rome, sur la voie Flaminienne, et dite pour cette raison *ad Gallinas*, et il en provint un bosquet merveilleux. Dans la suite, Auguste, triomphateur, tint dans la main une branche de ce laurier, et en porta sur la tête une couronne; tous les empereurs ont suivi cet exemple. On prit l'habitude de planter les branches qu'ils avaient tenues, et l'on voit encore des bosquets de lauriers qui ont des noms distincts dus à cette circonstance. » — Pline, *Hist. nat.*, XV, 40. — Voyez aussi Dion, XLVIII, 52.

se dessécha jusque dans ses racines, et tout ce qu'il y avait de poules dans la maison mourut. Le temple des Césars ayant été bientôt après frappé de la foudre, les têtes de leurs statues tombèrent toutes à la fois, et le sceptre même d'Auguste glissa de leurs mains.

II. A Néron succéda Galba, qui ne touchait en aucune façon à la famille des Césars, mais qui était d'une noblesse incontestable, d'une race illustre et ancienne[1], puisqu'il s'intitulait sur ses statues arrière-petit-fils de Q. Catulus Capitolinus[2], et que, devenu empereur, il exposa dans le vestibule du palais son arbre généalogique, où il rattachait son origine, du côté paternel, à Jupiter, et du côté maternel à Pasiphaé, femme de Minos.

III. Comme il serait trop long d'énumérer les images et les titres de toute sa race, je donnerai seulement quelques détails sur sa famille. On ne sait pourquoi et d'où le premier des Sulpicius tira son surnom de Galba. Quelques-uns croient que c'est pour avoir incendié une ville d'Espagne, qu'il assiégeait en vain depuis longtemps, avec des torches enduites de *galbanum;* d'autres, que c'est pour s'être servi constamment dans une maladie chronique de *galbeum,* c'est-à-dire de remèdes enveloppés dans de la laine. Plusieurs prétendent qu'il était fort gras, et que *galba* veut dire gras chez les Gaulois; d'autres, au contraire, qu'il était aussi maigre que les vers qui naissent dans le chêne, et qu'on nomme *galbæ*. Cette famille fut illustrée par Ser. Galba[3], personnage consulaire, le plus éloquent de ses contemporains, qui, nommé gouverneur de l'Espagne au sortir de sa préture, provoqua, dit-on, la guerre de Viriathe[4] en massacrant par trahison trente

1. Tacite dit également de Galba (*Histoires*, I, 49) « qu'il était d'ancienne noblesse, et très-riche. » Et Plutarque (*Galba*, 3) : « Sulpicius Galba est le plus riche particulier qui soit entré dans la famille des Césars. »

2. « Quoique fier de son illustre naissance, étant de la famille des Servius, Galba se tenait plus honoré encore de sa parenté avec Catulus, qui avait été le premier de son temps en réputation et en vertu. » — Plutarque, *Galba*, 3. — Sur Catulus Capitolinus, voyez *César*, 15.

3. Servius Galba, consul avec L. Aurélius Cotta, l'an de Rome 609.

4. L'an de Rome 604.

mille Lusitaniens[1]. Son petit-fils, irrité de ce que Jules César, dont il avait été le lieutenant en Gaule, lui refusait le consulat[2], trempa dans la conspiration de Cassius et de Brutus[3], et fut condamné pour ce fait en vertu de la loi Pédia[4]. C'est de lui que sont issus l'aïeul et le père de l'empereur Galba. L'aïeul, plus illustre par ses travaux que par ses dignités, n'alla pas au delà de la préture, et publia une histoire aussi étendue qu'exacte. Le père exerça le consulat[5]; et quoiqu'il fût de petite taille, bossu même, et d'une éloquence fort ordinaire, il plaida néanmoins beaucoup et avec activité. Il eut pour femmes Mummia Achaïca, petite-fille de Catulus, arrière-petite-fille de L. Mummius, qui détruisit Corinthe, et Livia Ocellina, non moins riche que belle, qui le rechercha, dit-on, elle-même à cause de sa noblesse, et montra plus d'empressement encore lorsque Galba, qu'elle pressait de ses instances, eut ôté sa robe et lui eut montré en secret sa difformité, pour ne pas paraître abuser de sa confiance. Achaïca lui donna deux fils, Caius et Servius. Caius, l'aîné, quitta Rome après s'être ruiné; et voyant que Tibère lui défendait de tirer au sort un proconsulat à son tour, il se donna volontairement la mort[6].

IV. L'empereur Ser. Galba naquit sous le consulat de M. Valérius Messala et de Cn. Lentulus[7], le 9 avant les calendes de janvier, dans une maison de campagne située

1. Ce chiffre paraît exagéré. Valère Maxime (IX, 6, 2) compte seulement sept mille Lusitaniens tués ou vendus.

2. Hirtius (*Guerre des Gaules*, VIII, 50) parle d'un autre consulat qui lui aurait été refusé, antérieurement à celui dont Suétone fait mention, par les intrigues des ennemis de César.

3. Appien le nomme parmi les conjurés (*Guerre civile*, II, 113); et Cicéron le traite d'homme « plein de courage et de fermeté. » Il existe de lui une lettre à Cicéron, X, 30.

4. Voyez *Néron*, 3.

5. C'était Sulpicius Galba, consul avec Hatérius Agrippa, l'an de Rome 775.

6. « Caius Galba, personnage consulaire, et les deux Blésus, moururent volontairement en se frappant eux-mêmes : Galba, parce qu'il avait reçu de César une lettre d'un triste augure qui lui défendait de tirer au sort le gouvernement d'une province. » — Tacite, *Annales*, VI, 40.

7. L'an de Rome 751.

u sommet d'une colline, près de Terracine, à gauche en allant à Fundi. Adopté par sa belle-mère, il prit le nom de Livius et le surnom d'Ocella, et changea de prénom; car il porta celui de Lucius, au lieu de Servius, jusqu'à son avénement. C'est un fait constant que, dans son enfance, comme il venait saluer Auguste avec les enfants de son âge, le prince lui prit la joue, et dit : « Et toi aussi; mon fils, tu goûteras de l'empire[1]. » Tibère, ayant appris également que Galba régnerait, mais dans un âge avancé, répondit : « Qu'il vive donc; cela ne me regarde pas[2]. » Son aïeul faisait un sacrifice expiatoire dans un endroit frappé de la foudre, lorsqu'un aigle lui arracha des mains les entrailles de la victime et les porta sur un chêne chargé de glands : ce qui présageait, lui dit-on, à sa famille un empire souverain, mais dans un temps éloigné : « Oui, répondit-il en plaisantant, quand les mules enfanteront. » Dans la suite, rien n'encouragea plus Galba dans ses tentatives de révolution que de voir une mule mettre bas[3]; et, tandis que tout le monde ne voyait là qu'un présage effrayant, seul il en conçut une grande joie, parce qu'il se rappelait le sacrifice et le mot de son aïeul. Lorsqu'il eut pris la robe virile[4], il rêva que la Fortune lui disait « qu'elle était lasse d'attendre debout à sa porte, et que, s'il ne la recevait au plus tôt, elle se donnerait au premier venu. » A son réveil, il trouva dans son vestibule, auprès de la porte, une statuette de cette déesse en airain, plus grande qu'une coudée. Il la prit dans son sein, la transporta à Tusculum, où il avait coutume de passer l'été, et l'ayant placée parmi ses divinités domestiques, il l'honora par la

1. Suivant Tacite, c'est Tibère, et non Auguste, qui fit cette prédiction à Galba : « Je ne puis passer sous silence une prédiction de Tibère, relative à Servius Galba, alors consul, qu'il avait fait venir à Caprée. Après l'avoir sondé par une conversation qui roula sur divers sujets, il finit par lui dire en grec : « Et toi aussi, Galba, tu goûteras quelque jour de l'empire, » lui annonçant ainsi sa puissance tardive et éphémère par la science des Chaldéens. » — *Annales*, VI, 20.

2. Voyez Dion, LVII, 19.

3. « On trouve dans nos annales plusieurs exemples de mules qui ont mis bas; mais cela a été regardé comme un prodige. » — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 69.

4. Aux calendes de janvier de l'an de Rome 757. — Voyez Dion, LVI, 29.

suite de prières solennelles tous les mois, et d'une veille tous les ans. Quoique dans un âge encore tendre, il maintint constamment l'antique usage, abandonné partout, et qui ne subsistait que dans sa maison, d'obliger ses affranchis et ses esclaves à se présenter tous devant lui, deux fois par jour, le matin pour lui dire bonjour, et le soir, bonne nuit.

V. Entre autres études libérales, il s'appliqua à la science du droit. Il se maria aussi; mais, après la mort de sa femme Lépida et des deux fils qu'il avait d'elle, il garda le célibat, et ne se laissa séduire par aucune offre, pas même par celles d'Agrippine (devenue veuve par la mort de Domitius), qui avait fait à Galba de telles avances, du vivant même de sa femme, que, dans un cercle de matrones, la mère de Lépida lui en fit des reproches et même la frappa. Il eut toujours la plus grande déférence pour Livie Augusta : tant qu'elle vécut, il eut auprès d'elle beaucoup de crédit; quand elle mourut, il fut enrichi par son testament: car elle l'avait nommé son principal légataire pour cinq cent mille sesterces; mais, comme elle avait marqué cette somme en chiffres, sans l'écrire en toutes lettres, Tibère, son héritier, réduisit le legs à cinquante mille sesterces; et encore Galba ne les toucha-t-il pas.

VI. Il entra dans les charges avant le temps légal. Dans les jeux floraux[1] qu'il donna comme préteur, il fit paraître des éléphants qui dansaient sur la corde[2], spectacle qu'on n'avait point encore vu. Ensuite il gouverna l'Aquitaine[3] pendant près d'un an, puis il exerça le consulat ordinaire[4] pendant six mois. Le hasard voulut qu'il succédât dans cette charge à Domitius, père de Néron, et qu'il eût pour successeur Salvius Othon, père de l'empereur Othon; ce

1. Les fêtes de Flore commençaient le quatre avant les calendes de mai. Elles étaient fort licencieuses, et duraient jusqu'à la fin du mois.

2. Voyez *Néron*, 11.

3. L'an de Rome 784, sous le consulat de Tibère et de L. Ælius Séjanus.

4. Avec Cornélius Sylla, l'an de Rome 786. On appelait consuls *ordinaires* ceux qui entraient en charge aux calendes de janvier et donnaient leur nom à l'année.

qui fut regardé comme un présage de l'avenir, qui plaça son règne entre les règnes des enfants de l'un et de l'autre. Caligula le nomma pour remplacer Gétulicus; et le lendemain du jour où il vint prendre le commandement des légions, il défendit les applaudissements aux soldats présents à un spectacle solennel, en publiant un ordre du jour qui leur enjoignait « de tenir leurs mains sous leurs casaques. » Et aussitôt l'on dit dans le camp :

Apprends, soldat, le service militaire : c'est Galba, et non plus Gétulicus[1].

Avec la même sévérité, il interdit les demandes de congés : il fortifia par un travail assidu les vétérans et les nouvelles recrues[2]; et, après avoir en peu de temps refoulé les barbares, qui avaient déjà pénétré jusque dans la Gaule, il sut si bien mériter, lui et son armée, l'approbation de Caligula[3], présent en personne, que de toutes les troupes rassemblées des diverses provinces de l'empire, les siennes furent celles qui obtinrent les témoignages les plus flatteurs et les plus belles récompenses. Lui-même se distingua beaucoup en dirigeant les manœuvres, un bouclier à la main, et en escortant le char de l'empereur durant un espace de vingt milles.

VII. A la nouvelle du meurtre de Caligula, on l'exhorta à profiter de l'occasion; mais il préféra le repos. Claude lui en sut si bon gré, qu'il le mit au nombre de ses meilleurs amis, et le traita avec tant d'égards, que, le voyant atteint d'une indisposition subite, mais légère, il retarda pour lui l'expédition de Bretagne[4]. Il gouverna deux ans l'Afrique en qualité de proconsul[5] : on l'avait nommé, sans

1. Galba remplaça Gétulicus l'an de Rome 792, sous le consulat de Caius et de L. Apronius.

2. « Gétulicus, dit Tacite (*Annales*, VI, 30), avait inspiré aux soldats un attachement extrême en usant largement de la clémence, en ménageant les châtiments. » On voit que Galba suivit un système tout opposé.

3. Voyez *Caligula*, 43; — Dion, LIX, 21.

4. Voyez *Claude*, 17.

5. « Dans la vigueur de l'âge, il servit avec distinction en Germanie, et se comporta sagement dans son proconsulat d'Afrique. » — Tacite, *Histoires*, I, 49.

sulter le sort, pour pacifier cette province troublee par des discordes intestines et par les mouvements des barbares. Il s'y conduisit avec autant de sévérité que de justice, même dans les petites choses. Un soldat était accusé d'avoir profité de la disette, dans une expédition, pour vendre cent deniers une mesure de froment qui lui restait de ses provisions. Galba défendit de le secourir lorsqu'il commencerait à avoir besoin d'aliments; et le soldat mourut de faim. Deux hommes se disputaient en justice la propriété d'une bête de somme, et comme les preuves et les témoins produits des deux parts étaient équivoques. la vérité semblait difficile à découvrir. Il décida que l'animal serait conduit, la tête couverte, au lac où il avait coutume de s'abreuver; que là on lui découvrirait la tête, et qu'on l'adjugerait à celui qu'il irait spontanément trouver après avoir bu.

VIII. Pour prix des exploits qu'il accomplit alors en Afrique, et de ce qu'il avait fait antérieurement en Germanie, il reçut les ornements triomphaux et un triple sacerdoce, par lequel il fut agrégé aux quindécemvirs[1], au collége des prêtres Titiens[2] et à celui des prêtres d'Auguste[3]. Depuis ce temps jusque vers la moitié du règne de Néron, il vécut ordinairement dans la retraite, ne voyageant même jamais en litière sans porter avec lui, dans un chariot qui le suivait, un million de sesterces en or. Il résidait à Fundi, lorsque le gouvernement de l'Espagne Tarraconaise lui fut offert[4]. A son arrivée dans cette province, comme il sacrifiait dans un temple, il arriva que les cheveux blanchirent tout à coup sur la tête d'un jeune desservant qui tenait l'encens. Et nombre de gens virent

1. Les quindécemvirs étaient chargés de la garde des livres sibyllins.

2. Les prêtres Titiens avaient été institués pour conserver dans Rome les sacrifices et les cérémonies des Sabins, ou par Tatius lui-même, ou par Romulus en l'honneur de Tatius.

3. Les Augustaux avaient été établis pour rendre un culte religieux à la mémoire d'Auguste.

4. « Plus tard, il gouverna l'Espagne avec la même équité. » — Tacite, *Histoires*, I, 49. — Voyez aussi Plutarque, *Galba*, 3. Galba fut envoyé en Espagne, l'an de Rome 814.

dans ce prodige le présage d'une révolution qui donnerait un vieillard pour successeur à un jeune homme, c'est-à-dire Galba pour successeur à Néron. Peu de temps après, la foudre tomba dans un lac de Cantabrie; et l'on trouva douze haches, ce qui désignait clairement la puissance souveraine.

IX. Pendant huit ans qu'il administra cette province[1], il se montra d'une humeur changeante et inégale. D'abord ardent, impétueux, et excessif dans la répression des délits, il coupa les mains à un changeur infidèle et les fit attacher à son comptoir. Il condamna au supplice de la croix un tuteur, pour avoir empoisonné son pupille, dont il devait hériter; et comme il implorait le bénéfice de la loi, et protestait qu'il était citoyen romain, sous prétexte de le consoler et d'adoucir sa peine par quelque distinction, Galba fit dresser une croix beaucoup plus haute que les autres et d'un bois blanchi. Peu à peu il se laissa aller à la mollesse et à l'indolence, pour ne point donner d'ombrage à Néron, et parce que (comme il avait coutume de le dire) « personne n'était forcé de rendre compte de son loisir. » Il tenait ses assises à Carthagène, lorsqu'il apprit le soulèvement des Gaules, et reçut du gouverneur d'Aquitaine une demande de secours. Puis vint une lettre de Vindex[2], qui l'exhortait « à se porter le vengeur et le chef du genre humain. » Il n'hésita pas[3], et accepta la proposition autant par crainte que par espérance. Car il avait surpris des instructions envoyées en secret par Néron à ses agents, pour le faire périr; et il était, d'autre part, encouragé par des auspices et des présages très-favorables, et surtout par la prédiction d'une vierge distinguée : d'autant plus

1. De l'an 814 à l'an 821.

2. « Après que Vindex eut ouvertement déclaré la guerre à Néron, il écrivit à Galba une seconde lettre, pour le presser d'accepter l'empire et de se donner pour chef à un corps puissant, c'est-à-dire à la Gaule, qui avait déjà 100,000 hommes sous les armes, et qui pouvait en lever un plus grand nombre. » — Plutarque, *Galba*, 4.

3. Plutarque dit qu'il hésita, et ne se décida que sur les observations de Titus Vinnius, commandant de la cohorte prétorienne.

que le prêtre de Jupiter à Clunia avait, sur la foi d'un songe, tiré du sanctuaire le même oracle prononcé deux cents ans auparavant par une jeune prophétesse. Le sens de cet oracle était « qu'il sortirait un jour de l'Espagne un prince et un maître de l'univers. »

X. Il monta donc sur son tribunal, comme pour présider aux affranchissements[1], après avoir fait placer devant lui les portraits d'un grand nombre de citoyens condamnés par Néron, et en présence d'un jeune noble qu'il avait fait venir tout exprès de l'île Baléare, la plus voisine, où il était en exil. Là, il déplora le malheur des temps; et ayant été proclamé empereur, il déclara « qu'il n'était que lieutenant du sénat et du peuple romain[2]. » Puis, suspendant le cours de la justice, il leva dans la province des légions et des troupes auxiliaires pour augmenter son armée, qui ne comprenait qu'une légion, deux corps de cavalerie et trois cohortes. Il se composa aussi une espèce de sénat, formé des vieillards les plus distingués par leur naissance et par leur expérience, auxquels il renvoyait, au besoin, toutes les affaires importantes. Il choisit dans l'ordre équestre des jeunes gens, qui, conservant toujours le droit de porter l'anneau, devaient, sous le nom d'*Evocati*[3], monter la garde, comme des soldats, aux portes de sa chambre. Il répandit en outre des proclamations dans les provinces, pour engager chacun en particulier et tout le monde en général à se joindre à lui, et à contribuer, autant que faire se pourrait, au succès de la cause commune. Vers la même époque, en fortifiant une ville qu'il avait choisie

1. « Alors Galba, sans plus attendre, fit afficher publiquement qu'à un certain jour qu'il désignait, il affranchirait tous les esclaves qui viendraient se présenter à lui. » — Plutarque, *Galba*, 5.

2. « Galba ne fut pas plutôt monté sur son tribunal, que cette multitude le proclama empereur. Toutefois, il ne voulut pas d'abord accepter ce titre. Après avoir accusé Néron, et déploré le sort de tant d'illustres personnages que le tyran avait fait périr, il promit de donner tous ses soins à la patrie, sans prendre les noms de César ni d'empereur, mais avec le seul titre de lieutenant du sénat et du peuple. » — Plutarque.

3. On appelait *Evocati* les soldats qui avaient fini leur service, et qui, lorsque la patrie était en danger, étaient invités à un service volontaire.

pour le théâtre de la guerre, on trouva un anneau antique, dont la pierre sculptée représentait une Victoire avec un trophée. Bientôt après, un navire d'Alexandrie aborda à Dertose chargé d'armes, sans pilote, sans matelot ni passager, en sorte que personne ne douta que la guerre ne fût sainte et légitime, et n'eût l'approbation des dieux. Mais tout à coup, contre l'attente générale, la face des choses changea presque complétement. L'un des deux corps de cavalerie, se repentant d'avoir violé son serment, voulut abandonner Galba au moment où il s'approchait du camp, et ce fut avec peine qu'on le retint dans le devoir. Des esclaves, dont un affranchi de Néron lui avait fait présent dans le dessein d'attenter à ses jours, faillirent le tuer dans une rue étroite qui conduisait à des bains, s'il ne les eût entendus s'exhortant mutuellement à profiter de l'occasion : il leur demanda de quelle occasion ils parlaient, et leur arracha par les tortures l'aveu de leur crime.

XI. A tant de dangers se joignait la mort de Vindex[1]. Il en fut tellement consterné que, se croyant perdu, il fut près de renoncer à la vie. Mais les courriers venant de Rome lui ayant annoncé que Néron était mort, et que tout le monde lui avait prêté serment[2], il quitta le titre de *lieutenant* pour prendre celui de *César*. Il se mit en route, vêtu de l'habit militaire, un poignard suspendu à la poitrine, et ne reprit la toge qu'après la défaite de ceux qui voulaient révolutionner l'empire, c'est-à-dire de Nymphidius Sabinus[3], préfet du prétoire, à Rome; de Fontéius Capiton, en Germanie, et de Clodius Macer[4], en Afrique.

1. Vindex se donna la mort, en voyant ses troupes vaincues par celles de Virginius Rufus, général des légions germaines qui étaient en Gaule. — Voyez Plutarque, *Galba*, 6.

2. Ces nouvelles lui furent apportées, dit Plutarque, par un de ses affranchis, nommé Icélus, et par Titus Vinius.

3. « Les prétoriens songeaient à un nouvel ordre de choses, lorsque l'attentat de Nymphidius, leur préfet, qui ambitionnait l'empire, les agita plus vivement encore. Nymphidius périt dans cette entreprise. » — Tacite, *Histoires*, I, 5. — Plutarque, *Galba*, 14.

4. « Macer s'était révolté en Afrique, et il avait été tué par le procurateur Garucianus, sur un ordre de Galba. Capiton, qui préparait en Germanie un sou-

XII. La renommée de sa cruauté et de son avarice l'avait devancé. On savait qu'il avait imposé de lourds tributs aux villes d'Espagne et de Gaule qui avaient hésité à embrasser sa cause, et qu'il en avait puni quelques-unes par la destruction de leurs remparts; qu'il avait condamné à mort avec leurs femmes et leurs enfants des officiers et des procurateurs; qu'il avait fait fondre une couronne d'or pesant quinze livres, tirée d'un ancien temple de Jupiter, et que lui avaient offerte les habitants de Tarragone, et qu'il s'était fait payer les trois onces qui manquaient au poids. Dès son entrée à Rome, il confirma et fortifia l'opinion qu'on avait de lui. Il voulut faire rentrer dans leur premier état les matelots que Néron avait élevés de la condition de rameurs au rang de soldats légionnaires[1]; et comme ils refusaient, et redemandaient obstinément leur aigle et leurs enseignes, il les fit charger par de la cavalerie, et même les décima. Il licencia également le corps de Germains[2], que les Césars avaient jadis établi pour la garde de leurs personnes, et dont la fidélité avait été éprouvée en mainte circonstance; il les renvoya dans leur patrie sans aucune récompense, sous prétexte qu'ils voulaient du bien à Cn. Dolabella[3], dont les jardins touchaient à leur camp. On publiait aussi, à tort ou à raison, pour le tourner en ridicule, qu'il avait gémi en voyant sa table

lèvement pareil, fut mis à mort par Aquinus et par Valens, lieutenants de légions qui n'attendirent pas les ordres. » — Tacite, *Histoires*, I, 7.

1. « Galba n'était plus qu'à vingt-cinq stades de Rome, lorsqu'il rencontra un corps de matelots attroupés en tumulte, qui l'environnèrent de tous côtés. C'étaient les matelots que Néron avait enrôlés, et dont il avait composé une légion. Ils étaient rassemblés sur le passage de Galba, afin de lui demander la confirmation de leur nouvel état; ils poussaient de grands cris, demandaient des enseignes et qu'on leur assignât une garnison. Comme l'empereur les renvoyait à un autre jour pour lui parler, ils prirent ce délai pour un refus, et firent éclater leur mécontentement; ils le suivirent sans épargner les murmures; et, quelques-uns ayant eu l'audace de tirer leurs épées, Galba les fit charger par sa cavalerie. Aucun d'eux ne résista : les uns furent foulés sous les pieds des chevaux, les autres massacrés dans leur fuite. » — Plutarque, *Galba*, 15.

2. Voyez *Auguste*, 49; — *Caligula*, 58.

3. Tacite dit qu'il était parent de Galba : c'est à ce titre qu'Othon le relégua dans la colonie d'Aquinum. Vitellius le fit mettre à mort.

somptueusement servie; que son intendant ordinaire lui ayant présenté l'état sommaire de ses dépenses, il lui avait offert un petit plat de légumes pour prix de son zèle et de son exactitude; que, charmé du talent d'un joueur de flûte, nommé Canus, il lui avait donné cinq deniers qu'il avait tirés lui-même de sa bourse[1].

XIII. Aussi son arrivée ne fut-elle pas très-agréable au peuple; on le vit bien au premier spectacle. Lorsque les acteurs commencèrent cette monodie, si connue, des Atellanes : « Le vilain revient, hélas ! de la campagne, » tous les spectateurs achevèrent à l'unisson le reste du couplet, et, répétant plusieurs fois le même vers, imitèrent le jeu de l'histrion.

XIV. Il ne jouit donc pas sur le trône de la faveur et de la considération qui l'y avaient porté : ce n'est pas qu'il ne donnât plusieurs exemples dignes d'un bon prince; mais on l'aimait moins pour ce qu'il faisait de bien qu'on ne le haïssait pour ce qu'il faisait de mal. Il se laissait gouverner par trois hommes[2], qui habitaient avec lui dans le palais, et ne le quittaient jamais d'un pas. On les appelait ses pédagogues. C'étaient T. Vinius, son lieutenant en Espagne, dont la cupidité était sans bornes; Cornélius Laco, devenu d'assesseur préfet du prétoire, insupportable par sa morgue et par son indolence; l'affranchi Icélus, honoré depuis peu de l'anneau d'or et du surnom de Marcianus, et qui prétendait déjà à la première dignité de l'ordre équestre. Ces hommes, en proie à des vices différents, abusèrent tellement de l'influence souveraine qu'ils exerçaient sur lui que c'est à peine s'il était d'accord avec lui-même : tantôt plus cruel et plus avare, tantôt plus faible et plus

1. « Un excellent musicien, nommé Canus, ayant un soir joué de la flûte à son souper, l'empereur le loua beaucoup; puis il se fit apporter sa bourse, y prit quelques pièces d'or (Suétone dit cinq deniers : étaient-ce des deniers d'or?), et les donna à cet homme, en disant qu'il lui faisait cette gratification de son argent, et non des deniers publics. » — Plutarque, *Galba*, 16.

2. « Le pouvoir était partagé entre le consul Vinius et Lacon, préfet du prétoire. Icélus, affranchi de Galba, jouissait d'un égal crédit. » — Tacite, *Histoires*, I, 13.

négligent qu'il ne convenait à un prince élu, et âgé comme il était. Il condamna sans les entendre, et sur les plus légers soupçons, plusieurs citoyens illustres des deux ordres[1]. Il donna rarement le droit de cité romaine, et n'accorda qu'à une ou deux personnes les priviléges réservés à quiconque avait trois enfants[2]; et encore ne fut-ce que pour un temps limité et déterminé. Les juges le priaient d'ajouter une sixième décurie[3] : non-seulement il repoussa leur demande, mais encore il les priva de l'avantage qu'ils devaient à Claude[4] de ne pas siéger en hiver et au commencement de l'année.

XV. On croyait aussi qu'il allait réduire à l'espace de deux ans les charges que remplissaient les sénateurs et les chevaliers, et qu'il ne les y nommerait que malgré eux et sur leur refus. Il révoqua les libéralités de Néron[5], à un dixième près, et chargea cinquante chevaliers romains de les faire restituer avec tant de rigueur, que, si les acteurs et les athlètes avaient vendu ce qui leur avait été autrefois donné, on le prenait aux acheteurs, quand les premiers ne pouvaient en rembourser le prix. Au contraire, ses familiers et ses affranchis avaient le droit de tout vendre, de tout donner à la faveur : impôts, immunités, châtiments des innocents, impunité des coupables. Bien plus, quoique

1. Après la mort de Nymphidius. Voyez Plutarque (ch. 15), qui nomme entre autres Cingonius, Mithridate de Pont, et Petronius Turpilianus, personnage consulaire.

2. Voyez *Claude*, 19.

3. Voyez *Auguste*, 32.

4. Voyez *Claude*, 23.

5. « On avait besoin d'argent. Tout examiné, il parut juste d'en redemander à ceux qui avaient appauvri l'Etat. Les dons prodigués par Néron montaient à deux milliards deux cents millions de sesterces. Galba ordonna de les faire rentrer, en laissant un dixième à tous ceux qui avaient eu part à ces largesses; mais ce dixième leur restait à peine. Ils avaient dissipé le bien d'autrui comme leur propre fortune, et les plus avides, qui étaient aussi les plus débauchés, n'avaient conservé ni terres ni argent, mais seulement les instruments de leurs vices. On chargea du recouvrement trente chevaliers romains, magistrats d'une nouvelle espèce, qui pesaient par leur nombre et leurs intrigues. Partout des ventes à l'encan, des acheteurs, des saisies qui tenaient la ville en émoi ; et cependant c'était une grande joie de voir ceux que Néron avait enrichis aussi pauvres que ceux qu'il avait dépouillés. » — Tacite, *Histoires*, I, 20.

le peuple romain demandât le supplice d'Halotus[1] et de Tigellinus[2], les plus méchants des agents de Néron, non-seulement il leur accorda à tous les deux la vie sauve, mais encore il honora Halotus d'une commission fort importante; et à l'égard de Tigellinus, il reprocha au peuple, dans un édit, de se montrer cruel à son égard[3].

XVI. Par cette conduite, il mécontenta presque tous les ordres; mais il se rendit surtout odieux aux soldats; car bien que ses officiers eussent promis aux légions, qui lui juraient fidélité en son absence, une gratification plus considérable qu'à l'ordinaire, il ne ratifia pas cette promesse[4], et alla répétant « qu'il avait pour habitude d'enrôler des soldats, et non de les acheter. » Ce propos les irrita tous sans exception. Il remplit même les prétoriens de crainte et d'indignation, en les renvoyant pour la plupart comme suspects et complices de Nymphidius. Mais l'armée de la Germanie supérieure[5] frémissait surtout de se voir privée des récompenses qu'elle avait méritées pour l'avoir aidé contre les Gaulois et contre Vindex. Aussi elle fut la première à refuser l'obéissance; et, aux calendes de janvier, elle ne voulut prêter serment qu'au sénat[6]. Elle résolut aussitôt d'envoyer une ambassade aux prétoriens pour leur dire « que l'empereur élu en Espagne n'était pas de leur goût, et qu'ils eussent à en choisir un qui fût au gré de toutes les armées. »

1. Sur Halotus, voyez *Claude*, 44.

2. Tigellinus, préfet du prétoire, sous Néron. Voyez Tacite, *Annales*, XIV et XV; *Histoires*, I, 72.

3. « Cependant le peuple romain désirait ardemment voir conduire Tigellinus au supplice; il ne cessait de le demander dans les jeux du théâtre et du cirque, jusqu'à ce que l'empereur l'en reprît par une affiche publique, laquelle portait que Tigellinus, étant attaqué d'une phthisie qui le consumait, avait peu de temps à vivre; qu'en conséquence Galba les priait de ne le point aigrir, et de ne pas chercher à rendre sa domination tyrannique. » — Plutarque, *Galba*, 17.

4. Voyez Tacite, *Histoires*, I, 1; — Plutarque, *Galba*, 2.

5. Voyez Tacite, *Histoires*, I, 1, 9, 12; — Plutarque, *Galba*, 18.

6. « Peu de temps après les calendes de janvier, on reçut l'avis de P. Propinquus, procurateur de la Belgique, que les légions de la Germanie supérieure demandaient un autre empereur, et que, pour rendre leur révolte moins odieuse, elles consentaient qu'il fût élu par le sénat et le peuple romain. » — Tacite, *Histoires*, I, 12.

XVII. Instruit de ces démarches, Galba crut qu'on ne le méprisait pas tant à cause de sa vieillesse que parce qu'il n'avait pas d'enfant[1]. Il y avait longtemps qu'il aimait Pison Frugi Licinianus[2], jeune homme aussi distingué par sa naissance que par son mérite, et toujours il l'avait porté sur son testament comme héritier de ses biens et de son nom. Tout à coup il le prit par la main au milieu de la foule des courtisans, et, l'appelant son fils, le conduisit au camp, où il l'adopta en présence des soldats assemblés[3], sans prononcer, même alors, le mot de gratification[4] : ce qui facilita à Marcus Salvius Othon les moyens d'exécuter ses projets six jours après cette adoption[5].

XVIII. De grands et de continuels prodiges avaient, dès le principe, annoncé à Galba la fin qui l'attendait. Tandis que sur toute sa route, à gauche et à droite, les villes lui immolaient des victimes, un taureau, frappé d'un coup de hache, brisa ses liens, se jeta sur le char de Galba, et, les pieds en l'air, l'arrosa tout entier de son sang; comme il voulait descendre, un éclaireur, poussé par la foule, faillit le blesser avec sa lance. Quand il entra dans Rome, et de là au palais, la terre trembla, et l'on entendit un bruit semblable à un sourd mugissement. Ces prodiges furent suivis de présages plus clairs et plus sinistres encore. Il avait mis de côté dans tous ses trésors un collier garni de

1. « Comme il craignait qu'on ne le méprisât, tant à cause de sa vieillesse que parce qu'il n'avait pas d'enfant, il résolut d'adopter quelque jeune Romain d'illustre maison, et de le déclarer son successeur à l'empire. » — Plutarque, *Galba*, 19.

2. « Fils de M. Crassus et de Scribonia, Pison se rattachait doublement à des familles nobles. Par l'extérieur et les manières, c'était un homme antique, sévère à le bien juger, et qui paraissait sombre aux esprits prévenus. » — Tacite, *Histoires*, I, 14. — Voyez aussi Plutarque, *Galba*, 23 : « Pison, jeune homme formé par la nature pour toutes les vertus, et qui joignait à ces heureuses dispositions une grande modestie et une austérité de mœurs remarquable. »

3. « L'assemblée était nombreuse. Galba annonça en peu de mots qu'il adoptait Pison, à l'exemple du divin Auguste, et comme dans les armées où le brave s'associe à un brave. » — Tacite, *Histoires*, I, 18.

4. Voyez Plutarque, *Galba*, 23.

5. Pison fut adopté le 4 avant les ides de janvier; Galba périt le 18 avant les calendes de février.

perles et de pierres précieuses, dont il voulait parer sa petite statue de la Fortune[1], à Tusculum. Il changea soudain d'avis, et jugeant ce présent digne d'un lieu plus auguste, il le consacra à la Vénus du Capitole. La nuit suivante, il rêva que la Fortune se plaignait d'avoir été frustrée du don qui lui était destiné, et lui annonçait qu'elle aussi lui ôterait ce qu'elle lui avait donné. Effrayé de cette vision, il voulut en détourner l'effet; et, dès le point du jour, il envoya préparer un sacrifice : lui-même, ayant couru à Tusculum, ne trouva rien que de la cendre tiède sur l'autel, et, tout auprès, un vieillard en habit de deuil, tenant de l'encens dans un bassin de verre, et du vin pur dans une coupe de terre. On remarqua aussi qu'aux calendes de janvier sa couronne tomba de sa tête pendant le sacrifice; que, lorsqu'il prit les auspices, les poulets sacrés s'envolèrent; que, le jour de l'adoption de Pison[2], quand il voulut haranguer les soldats, il ne trouva point devant son tribunal le siége militaire, que ses domestiques avaient oublié d'apporter, comme c'était l'usage; et que, dans le sénat, sa chaise curule fut placée de travers.

XIX. Le matin du jour où il fut tué, comme il sacrifiait aux dieux, un haruspice l'avertit à plusieurs reprises de prendre garde à lui, que les meurtriers n'étaient pas loin[3]. Peu après, il apprit qu'Othon était maître du camp[4]. Bien qu'on lui conseillât de s'y transporter au plus vite (son autorité et sa présence pouvant lui rendre l'avantage), il se contenta de se renfermer dans le palais, et d'y appeler à sa défense les légionnaires qui campaient sur divers

1. Voyez plus haut, ch. 4.

2. « La pluie tomba par torrents, les coups de tonnerre, les éclairs et d'autres signes du courroux céleste éclatèrent avec une violence extraordinaire. » —Tacite.

3. « Le 18 avant les calendes de février, tandis que Galba sacrifiait au temple d'Apollon, l'haruspice Umbricius lui annonça de tristes présages, des dangers prochains et un ennemi domestique. » — Tacite, *Histoires*, I, 47 ; — Plutarque, *Galba*, 24.

4. « Galba était occupé du sacrifice et fatiguait les dieux pour un empire qui n'était plus le sien, lorsque le bruit se répand que les troupes entraînent au camp on ne sait quel sénateur. On apprend bientôt que c'est Othon. » — Tacite, *Histoires*, I, 29 ; — Plutarque, *Galba*, 25.

points opposés de la ville. Il se couvrit cependant d'une cuirasse de lin, tout en avouant qu'elle serait un bien faible rempart contre tant de glaives. Attiré au dehors par des bruits mensongers [1], que les conjurés avaient répandus à dessein pour le faire sortir, il entendit quelques citoyens affirmer légèrement que tout était fini, que les auteurs de la révolte étaient vaincus, et que les autres arrivaient en grand nombre pour le féliciter et protester de leur soumission. Alors il marcha avec tant de confiance à leur rencontre, qu'un soldat se vantant d'avoir tué Othon, il lui demanda : « Par quel ordre [2] ? » et s'avança jusque sur le forum. Là, des cavaliers, qui avaient ordre de le tuer, poussèrent leurs chevaux au milieu de la foule, en écartant le peuple [3], puis, à la vue de Galba, s'arrêtèrent quelques instants ; mais, reprenant bientôt leur course, ils le massacrèrent abandonné de tous les siens [4].

XX. Il y en a qui disent que, au premier bruit [5], il

1. « Pendant que Galba délibérait s'il devait ou non sortir du palais (car Vinius voulait qu'il y restât, tandis que Celsus et Lacon s'y opposaient et s'emportaient même contre Vinius), le bruit courut qu'Othon venait d'être tué dans le camp. » — Plutarque, *Galba*, 26. — « Pison (que Galba avait envoyé en avant) sortait à peine, quand on annonça qu'Othon avait été tué dans le camp... On a dit que cette nouvelle avait été inventée et répandue par les amis d'Othon, qui s'étaient déjà mêlés dans la foule, et qui voulaient attirer Galba par le leurre d'une bonne nouvelle. » — Tacite, *Histoires*, I, 34.

2. Plutarque et Tacite mentionnent également ce mot de Galba : « Remarquable trait de vigueur, dit Tacite, d'un homme qui, toujours prêt à réprimer la licence militaire, ne s'effrayait point des menaces et résistait à la corruption de la flatterie. » Le soldat qui se vantait d'avoir tué Othon se nommait Julius Atticus.

3. « Alors les soldats romains dispersent le peuple, foulent aux pieds le sénat, et, menaçant de leurs armes, lancés à toute bride, ils se précipitent dans le forum. » — Tacite, *Histoires*, I, 40 ; — Plutarque, *Galba*, 26.

4. « Alors Galba est assailli dans sa litière d'une grêle de traits ; mais les soldats voyant qu'aucun n'avait porté, coururent sur lui l'épée à la main, et il ne resta personne pour le défendre, à l'exception du centurion Sempronius Indistrus. » — Plutarque. — Tacite donne un autre nom à l'unique défenseur de Galba : il l'appelle Sempr. Densus. Quant à celui par qui il fut frappé, les uns le nomment Térentius, d'autres Lécanius. D'après l'opinion la plus accréditée, ce fut Camurius, soldat de la quatrième légion. — Voyez Tacite, *Histoires*, I, 41.

5. « On a rapporté diversement ses dernières paroles. Les uns disent qu'il demanda humblement quel était son crime, en priant qu'on lui laissât quelques jours pour payer le *Donativum* ; d'autres, et c'est le plus grand nombre, assurent que, présentant de lui-même la gorge aux assassins, il leur dit de frapper,

s'écria : « Que faites-vous, camarades? Je suis à vous, et vous êtes à moi ; » et qu'il promit même une gratification ; d'autres, en plus grand nombre, ont rapporté qu'il tendit lui-même le cou aux assassins, en disant : « Faites[1], frappez, puisque vous le voulez. » Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'aucun de ceux qui étaient là n'essaya de secourir l'empereur, et que tous ceux qu'il avait mandés ne tinrent nul compte de son message, sauf les vexillaires de Germanie. Ceux-ci, reconnaissants du zèle avec lequel il les avait soignés malades et languissants, volèrent à son secours, mais, dans leur ignorance des lieux, ils s'égarèrent en route, et arrivèrent trop tard. Il fut égorgé près du lac de Curtius[2], et laissé sur la place, jusqu'à ce qu'un soldat, revenant des provisions, jeta son fardeau et lui coupa la tête[3]. Ne pouvant la prendre par les cheveux, parce qu'il était chauve, il la cacha entre ses bras ; puis, lui passant le pouce dans la bouche, il la porta à Othon, qui l'abandonna à des goujats et à des vivandiers. Ceux-ci la plantèrent au bout d'une pique, et la promenèrent par dérision dans tout le camp, en criant de temps en temps : « Galba, jouis à souhait de ton âge. » Ce qui les avait portés à cette audacieuse plaisanterie, c'est qu'on avait répandu le bruit peu de jours auparavant qu'il avait répondu à un homme qui le félicitait de sa fraîcheur et de sa verdeur : « Je conserve encore ma force[4]. » Un affranchi de Patrobius, qui lui-même avait appartenu à Néron[5], acheta sa

s'ils croyaient sa mort utile à l'Etat. Ses meurtriers s'inquiétèrent peu de ce qu'il leur disait. » — Tacite.

1. Sur la signification de ce mot, voyez *Caligula*, page 236, note 1.

2. « Arrivé près du lac de Curtius, Galba fut renversé de sa chaise par la précipitation de ses porteurs, et jeté à terre. » — Tacite, *Histoires*, I, 41 ; — Plutarque, *Galba*, 27.

3. « Le meurtrier, après avoir coupé la tête, l'enveloppa dans un pan de sa robe, ne la pouvant porter autrement, parce que Galba était chauve ; mais ses camarades s'étant opposés à ce qu'il la cachât, et voulant qu'il fît parade de cet exploit, il la mit au bout d'une pique, et courut comme une bacchante en secouant sa pique dégouttante de sang. » — Plutarque, *Galba*, 27. — Voyez aussi Tacite, *Histoires*, I, 41 et 49.

4. Homère, *Iliade*, V, 254.

5. « Sa tête percée de coups et attachée à une pique par des goujats et des

tête cent pièces d'or, et l'exposa dans le lieu même où, par ordre de Galba, son maître avait été mis à mort. Ce ne fut que longtemps après qu'elle fut enterrée avec le reste du corps par son intendant Argius, dans ses jardins particuliers, sur la voie Aurélienne[1].

XXI. Il était d'une taille moyenne. Sa tête était chauve, ses yeux bleus, son nez aquilin, ses mains et ses pieds tellement noués par la goutte, qu'il ne pouvait ni supporter une chaussure, ni feuilleter un livre, ni tenir aucun objet. Il avait au côté droit une excroissance de chair si développée, qu'un bandage pouvait à peine la soutenir.

XXII. Il mangeait beaucoup, dit-on, et, en hiver, même avant le jour; à souper, il montrait tant d'appétit, qu'il faisait passer à la ronde les restes des mets qui étaient entassés sur son assiette, et les donnait à mettre en tas aux esclaves qui se tenaient au pied de son lit. Il avait un goût prononcé pour les pommes, qu'il n'aimait que dans leur force et leur maturité. On racontait que lorsque Icélus[2], un de ses anciens mignons, lui avait annoncé en Espagne la mort de Néron, non-seulement il l'avait serré entre ses bras devant tout le monde, mais qu'il l'avait prié de se faire épiler sans retard, et l'avait tiré à l'écart.

XXIII. Il périt à l'âge de soixante-treize ans[3], dans le septième mois de son règne. Le sénat lui avait décerné, dès qu'il en avait eu le pouvoir, une statue qui devait être

vivandiers, fut retrouvée le lendemain devant le tombeau de Patrobius, affranchi de Néron que Galba avait fait punir. On la réunit aux cendres du corps déjà brûlé. » — Tacite. — Plutarque dit que la tête de Galba fut donnée aux esclaves de Patrobius et de Vitellius, qui la jetèrent dans le lieu appelé *sestertium*, où l'on supplicie ceux que les Césars font mourir.

1. « Le corps de Galba, longtemps abandonné et chargé de mille outrages dans les ténèbres, fut recueilli par l'intendant Argius, l'un des anciens esclaves de ce prince, qui lui donna une humble sépulture dans les jardins qu'il possédait avant d'être empereur. » — Tacite. « Othon permit à Helvidius Priscus d'enlever le corps de Galba, et Helvidius le fit enterrer la nuit par Argius son affranchi. » — Plutarque.

2. C'est Icélus (ch. 14) qui le premier avait annoncé à Galba la mort de Néron.

3. « Ainsi finit Servius Galba, à l'âge de soixante-treize ans, après avoir vecu paisiblement sous cinq empereurs, et plus heureux comme sujet que comme maître. » Tacite.

placée sur une colonne rostrale, dans l'endroit du forum où il fut tué[1]. Mais Vespasien cassa le décret, dans la pensée que Galba avait envoyé sous main d'Espagne en Judée, des émissaires pour l'assassiner.

1. Après la mort d'Othon, le peuple décerna à Galba d'autres honneurs : « Le peuple promena autour des temples, avec des lauriers et des fleurs, les images de Galba, et on entassa des couronnes en forme de tombeau auprès du lac de Curtius, sur le lieu même que ce prince avait ensanglanté en mourant. » — Tacite, *Histoires*, II, 55.

M. SALVIUS OTHON

I. Les ancêtres d'Othon étaient originaires de la ville de Férentinum[1], d'une famille ancienne et honorée, l'une des premières d'Étrurie. Son aïeul[2], M. Salvius Othon, né d'un père chevalier romain et d'une mère de condition obscure, peut-être même servile, fut fait sénateur par le crédit de Livie, dans la maison de laquelle il avait grandi, et ne s'éleva pas plus haut que la préture. Son père L. Othon[3], d'une naissance illustre du côté maternel, et allié à plusieurs grandes familles, était si riche et ressemblait si fort à l'empereur Tibère, qu'il passait généralement pour être son fils. Il exerça avec beaucoup de sévérité les magistratures de la ville, le proconsulat d'Afrique, et même des commandements extraordinaires. Il osa même en Illyrie punir de mort, et cela devant le quartier général, et en sa présence, quelques soldats qui, dans leur repentir d'avoir pris part à la révolte de Camillus[4], avaient massacré leurs officiers, comme s'ils eussent été la cause de leur rébellion contre Claude. Par cette conduite, Othon accrut sa gloire, mais il ruina son crédit : il le recouvra pourtant bientôt, en découvrant la perfidie d'un chevalier romain[5], qui avait conspiré contre les jours de Claude, et que ses

1. « Il était originaire du municipe de Férentinum. » — Tacite, *Histoires*, II, 50. Férentinum est une petite ville d'Etrurie.

2. « Son aïeul avait été préteur. » — Tacite.

3. « Son père avait été consul. » — Tacite. Son consulat est de l'an de Rome 786.

4. Camillus Scribonius. — Voyez *Claude*, 13.

5. Peut-être s'agit-il de Cn. Nonius. — Voyez Tacite, *Annales*, XI, 22.

esclaves dénoncèrent à Othon. Le sénat lui conféra l'honneur le plus rare, une statue dans le palais[1]; et Claude, après l'avoir agrégé à l'ordre des patriciens[2], le loua dans les termes les plus pompeux, et ajouta : « C'est un homme tel, que je n'ose même souhaiter d'avoir des enfants meilleurs que lui. » Alba Térentia, femme d'une naissance illustre[3], lui donna deux fils, L. Titianus[4], et Marcus, qui portait le même nôm que lui. Il eut aussi une fille, qu'il fiança, à peine nubile, à Drusus, fils de Germanicus.

II. L'empereur Othon naquit le 4 avant les calendes de mai, sous le consulat de Camillus Arruntius et de Domitius Ænobarbus[5]. Dès sa première jeunesse, il se montra prodigue et turbulent[6], au point que son père le corrigeait souvent à coups de fouet. On disait aussi qu'il avait l'habitude de vagabonder la nuit, et de berner dans un manteau tous les infirmes et les ivrognes qu'il rencontrait. Après la mort de son père, il s'attacha à une affranchie en faveur à la cour, et, pour tirer plus de profit encore de cet attachement, il feignit d'être amoureux d'elle, quoiqu'elle fût vieille et décrépite. Par elle, il gagna la bienveillance de Néron, qui le mit bientôt au rang de ses meilleurs amis, grâce à la conformité de leurs mœurs, et même, comme on l'a dit, à un commerce de prostitution mutuelle. Il devint si puissant, que, s'étant chargé, pour une somme considérable, de faire réhabiliter un personnage consulaire condamné pour crime de concussion[7], il n'hésita pas à l'introduire dans la curie, pour y remercier les sénateurs, avant d'avoir obtenu complétement sa réhabilitation.

1. Le même honneur fut conféré par Néron à Tigellinus et à Nerva. — Voyez Tacite, *Annales*, xv, 72.

2. C'est un droit que les empereurs, depuis J. César, s'étaient arrogé.

3. « Sa famille maternelle, moins illustre, n'était cependant pas sans éclat. » — Tacite. — Le père de Térentia était chevalier.

4. Tacite (*Histoires*, II) parle souvent de lui.

5. L'an de Rome 785.

6. Tacite (*Histoires*, I, 13) dit également en parlant d'Othon « qu'il fut élevé sans soin et livré dans sa jeunesse à tous les emportements. »

7. La loi Julia (*César*, 43) retranchait du nombre des sénateurs quiconque était atteint et convaincu du crime de concussion.

III. Confident de tous les projets et de tous les secrets de Néron, le jour même que ce prince avait arrêté pour le meurtre de sa mère, il donna à tous deux, pour détourner les soupçons, un souper des plus délicats. Il contracta un mariage simulé avec Poppée Sabina[1], encore alors maîtresse de l'empereur, qui l'avait enlevée à son mari[2], et la lui avait confiée provisoirement; mais, non content de l'avoir séduite, il conçut pour elle une telle passion qu'il ne put se résigner à l'idée d'avoir Néron pour rival. On croit que non-seulement il refusa l'entrée de sa maison aux gens que ce prince avait envoyés pour chercher Poppée, mais qu'il le laissa lui-même un jour à sa porte, mêlant en vain les menaces aux prières, et réclamant le dépôt qui lui était confié. Aussi le mariage d'Othon fut-il cassé, et lui-même envoyé en Lusitanie en qualité de légat du gouverneur[3]. Néron se borna à cette vengeance, pour ne pas divulguer cette comédie scandaleuse, qui fut néanmoins rendue publique par le distique suivant :

Vous demandez pourquoi Othon a été exilé sous un titre menteur?
C'est qu'il avait commencé à coucher avec sa femme.

Il gouverna sa province, en qualité de questeur, pendant dix ans[4], et montra autant de modération que de désintéressement[5].

IV. Il fut le premier à seconder Galba dans son entre-

1. Plutarque dit qu'Othon débaucha Poppée pour Néron, en lui faisant espérer le prince pour amant; qu'il lui persuada de divorcer d'avec son mari, et la prit chez lui comme sa femme ; mais qu'il eut moins de plaisir de la posséder que de chagrin de la partager avec un autre. Tacite raconte qu'Othon séduisit Poppée pour lui-même et l'épousa, et qu'ensuite, ayant loué imprudemment sa beauté devant Néron, il fit naître la passion du tyran, qui, avant ce temps, ne connaissait pas Poppée.

2. Il s'appelait Crispinus Rufius, et était chevalier romain.

3. « L'empereur, jaloux, le relégua dans la Lusitanie, en dissimulant la disgrâce par un titre de gouverneur. » — Tacite, *Histoires*, I, 13. — « Néron, qui voulait éloigner son rival de Rome, l'appela au gouvernement de la Lusitanie. » — *Annales*, XIII, 46. — « Ce furent les prières et les sollicitations de Senèque qui portèrent Néron à envoyer Othon commander en Lusitanie, sur les bords de l'Océan. » — Plutarque, *Galba*, 20.

4. De l'an de Rome 811 jusqu'à l'an 821.

5. « Il y resta jusqu'à la guerre civile, et, corrigé des vices de sa jeunesse, il

prise[1], qui lui fournissait enfin l'occasion de se venger; et dès lors il conçut aussi un grand espoir de régner, fondé sur l'état de l'empire, et plus encore sur les prédictions de l'astrologue Séleucus[2], qui, après lui avoir autrefois promis qu'il survivrait à Néron, était alors venu le trouver inopinément pour lui annoncer qu'il serait bientôt lui-même élevé à l'empire. Aussi ne négligea-t-il rien pour se faire des amis et des partisans. Toutes les fois qu'il donnait à souper à Galba, il distribuait des pièces d'or par tête à la cohorte qui était de garde[3]; ce qui ne l'empêchait pas de s'attacher les autres par différents moyens. L'un d'eux le prit pour arbitre dans un procès qu'il avait avec son voisin pour les limites d'un champ : il acheta la terre en litige, et la lui céda[4]; en sorte qu'il n'y avait personne qui ne comprît et ne dît tout haut qu'Othon était le seul digne d'hériter de l'empire.

V. Il avait espéré que Galba l'adopterait[5], et il s'y atten-

se conduisit sévèrement et en honnête homme. » — Tacite, *Annales*, XIII, 46. — « Là, il se conduisit avec modération; il ne se rendit ni odieux ni désagréable aux peuples qui lui étaient soumis; car il n'ignorait nullement que ce commandement ne lui avait été donné que pour déguiser et adoucir son exil. » — Plutarque, *Galba*, 20.

1. « Othon passa le premier dans le parti de Galba. Il se montra entreprenant, et aussi longtemps que dura la guerre, magnifique entre tous. » — Tacite. — « Après que Galba se fut révolté, Othon fut le premier des généraux qui se joignit à lui... Il lui fut fidèle en tout point, et dans les affaires qui lui furent confiées par l'empereur, il fit preuve d'une capacité qui ne le cédait à nulle autre. » — Plutarque.

2. Tacite et Plutarque, d'accord sur le fait avec Suétone, nomment l'astrologue Ptolémée, et non Séleucus.

3. « Chaque fois que Galba soupait chez Othon, Mérius Pudens distribuait, sous prétexte de donner un repas à la cohorte de garde, cent sesterces par homme. » — Tacite, *Annales*, I, 24. — « Toutes les fois qu'Othon recevait Galba chez lui, il tâchait de gagner la faveur de la cohorte qui était de garde, en donnant à chacun des soldats une pièce d'or. » — Plutarque, *Galba*, 20.

4. « Le speculateur Coccéius Proculus ayant eu un procès avec un de ses voisins pour les limites d'un champ, Othon acheta de ses deniers la terre en litige pour la donner à Proculus. » — Tacite.

5. « Il conçut et nourrit de jour en jour avec plus d'ardeur l'espoir de se faire adopter, car il avait pour lui la plupart des soldats et les sympathies de la cour de Néron, parce qu'il ressemblait à ce prince. » — Tacite, *Histoires*, I, 13. — Voyez aussi Plutarque, *Galba*, 21.

dait de jour en jour. Mais, quand il se vit déchu de son espoir par la préférence donnée à Pison, il résolut d'employer la force, pressé qu'il était, outre son ressentiment, par l'énormité de ses dettes[1]. Il ne dissimulait pas « qu'il était perdu s'il ne devenait empereur ; et que peu lui importait de tomber sur le champ de bataille sous les coups d'un ennemi, ou, sur le forum, sous ceux des créanciers. » Peu de jours auparavant, il avait tiré d'un esclave de César un million de sesterces pour prix d'une place d'intendant qu'il lui avait fait obtenir. Ce fut cette somme qui lui servit à exécuter une si grande entreprise : et d'abord il ne confia son dessein qu'à cinq spéculateurs[2], puis à dix autres, choisis au nombre de deux par chacun des premiers : il leur compta à tous dix mille sesterces, et leur en promit cinquante mille. Ces soldats en séduisirent d'autres, en petit nombre. Ils ne doutaient pas que, au moment d'agir, ils ne trouvassent beaucoup d'auxiliaires.

VI. Il avait eu la pensée de s'emparer du camp aussitôt après l'adoption, et d'attaquer Galba dans le palais, au moment où il serait à table ; mais il renonça à ce projet par égard pour la cohorte, qui était alors de garde, et qu'il craignait de rendre trop odieuse. C'était elle, en effet, qui avait assassiné Caius, et abandonné Néron. Des scru-

1. Othon devait cinq millions de drachmes (4,500,000 francs). Tacite dit que l'indigence d'Othon était à peine tolérable pour un particulier.

2. « On donnait le nom de *spéculateurs* à des soldats détachés en éclaireurs pour reconnaître le pays ou pour surprendre les secrets de l'ennemi dans son camp ou dans les villes. Tite-Live les assimile à ceux que les Grecs nommaient *hémérodromes*. On les associa, dans les derniers temps, aux appariteurs et à l'escorte des généraux. Toutes les troupes de l'armée romaine, légions, cohortes prétoriennes ou cohortes urbaines avaient des spéculateurs. Ces soldats, dans les guerres civiles, jouèrent souvent l'office d'espions. » — Ch. Louandre, traduction de Tacite. — « Othon chargea un de ses affranchis, nommé Onomaste, du crime qui allait s'exécuter. Celui-ci lui amena Barbius Proculus, tessaire des spéculateurs, et Véturius, officier subalterne de la même troupe. Othon, après s'être assuré dans différents entretiens de leur adresse et de leur audace, les comble de présents, de promesses, d'argent pour séduire la foule. Deux soldats (Suétone dit cinq) entreprirent de donner l'empire romain, et ils le donnèrent. Ils n'admirent dans le secret de l'attentat qu'un petit nombre de complices ; mais par des ruses diverses ils excitèrent les troupes mécontentes... » — Tacite, *Histoires*, I, 25. — Voyez aussi Plutarque, *Galba*, 23 et 24.

pules religieux et les avis de Séleucus le retinrent encore quelques jours[1]. Enfin, le jour fixé, il prévint ses complices de l'attendre sur le forum, vis-à-vis du temple de Saturne, au Mille d'or[2]. Le matin, il alla saluer Galba, qui l'embrassa suivant sa coutume[3]; il assista même au sacrifice, et entendit les prédictions de l'haruspice[4]. Ensuite un affranchi vint lui annoncer que les architectes étaient là[5] : c'était le signal convenu. Il partit, comme pour visiter une maison qu'il voulait acheter, et sortit furtivement par une porte de derrière du palais pour aller au rendez-vous. D'autres disent qu'il feignit d'avoir la fièvre, et qu'il chargea ceux qui l'entouraient de donner cette excuse à l'empereur, s'il le faisait demander. Alors, caché dans une litière de femme, il se rendit directement au camp; mais les forces venant à manquer à ses porteurs, il descendit et marcha à pied; puis, sa chaussure s'étant détachée, il s'arrêta. Enfin, les soldats de l'escorte le placèrent, sans plus attendre, sur leurs épaules, et, le saluant empereur[6], le portèrent jusqu'à la place d'Armes, les épées nues, et en poussant de joyeuses acclamations ; tous ceux qu'il rencontrait se joignirent à lui, comme s'ils

1. Quatre jours.

2. « Othon, appuyé sur le bras de son affranchi, se rendit par le palais de Tibère au Vélabre, et de là au Mille d'or, vis-à-vis du temple de Saturne. » — Tacite, *Histoires*, I, 25. Ce *Mille d'or* était une colonne d'or élevée par Auguste, l'an de Rome 734 (Dion, LIV, 8), à l'entrée du *forum romanum* (Pline, *Hist. nat.*, III, 9), et à laquelle aboutissaient toutes les routes de l'Italie.

3. Voyez *Tibère*, 10; *Néron*, 37.

4. Voyez *Galba*, 19.

5. « Un instant après l'affranchi Onomaste vint lui dire qu'il était attendu par l'architecte et les entrepreneurs. C'était le mot convenu pour annoncer que les soldats se rassemblaient et que la conjuration allait éclater. Comme on demandait à Othon la cause de son départ, il répondit que, devant acheter une maison qu'il croyait trop vieille, il voulait auparavant la faire examiner. » — Tacite, *Histoires*, I, 27. — Voyez aussi Plutarque, ch. 24.

6. « Là, vingt-trois spéculateurs le saluèrent empereur, et, comme il s'effrayait de les voir en si petit nombre, ils le placèrent dans une litière et l'enlevèrent en tirant leurs épées. Chemin faisant, ils furent joints par un nombre d'hommes à peu près égal, quelques-uns instruits du complot, la plupart se laissant entraîner par surprise. Les uns criaient en agitant leurs armes; les autres, silencieux, attendaient l'événement pour prendre courage. » — Tacite, *Histoires*, I, 27. — Voyez aussi Plutarque, *Galba*, 24.

avaient été du complot. Là, il envoya des cavaliers pour massacrer Galba et Pison[1]; et, pour s'attacher par des promesses les cœurs des soldats, il leur dit tout simplement dans l'assemblée[2] « qu'il ne garderait pour lui que ce qu'ils lui laisseraient. »

VII. Le jour baissait quand il entra au sénat[3]. Après avoir exposé en peu de mots qu'on l'avait enlevé dans la place publique, contraint malgré lui d'accepter l'empire, et qu'il l'exercerait au gré de tout le monde, il se rendit au palais. Entre autres flatteries et adulations qu'on lui prodigua, la populace l'appela Néron[4]. Loin de témoigner qu'il repoussait ce nom, il se donna, dit-on, ce titre dans les brevets et dans les premières lettres qu'il adressa à quelques gouverneurs de provinces. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il laissa rétablir les images de Néron, relever ses statues, et réintégra dans leurs fonctions ses procurateurs et ses affranchis, et que le premier usage qu'il fit de sa puissance fut d'affecter cinquante millions de sesterces à l'achèvement de la maison d'or. On dit que cette nuit-là il eut un songe effrayant et poussa de grands gémissements; que ceux qui accoururent le trouvèrent étendu par terre au pied de son lit; que, par toutes sortes de sacrifices expiatoires, il essaya d'apaiser les mânes de Galba, qui, dans son rêve, l'avait renversé du trône et chassé. Le lende-

1. Sur la mort de Galba, voyez *Galba*, 19 et 20; — sur la mort de Pison, voyez Plutarque, *Galba*, 27; — et Tacite, *Histoires*, I, 43.

2. Tacite (*Histoires*, I, 37) met dans la bouche d'Othon un long discours.

3. « Ce jour s'était passé tout entier dans le crime, et, pour dernière douleur, il finit dans la joie. Le préteur de la ville convoqua le sénat. Les sénateurs accoururent : on décerne à Othon la puissance tribunitienne, le nom d'Auguste, les honneurs du principat. » — Tacite, *Histoires*, I, 47; — Plutarque, *Galba*, 28.

4. « Le bruit courut que, pour plaire à la populace, il avait songé à honorer la mémoire de Néron; et il y eut des gens qui exposèrent publiquement les images de ce prince. Enfin le peuple et les soldats, comme pour donner un nouvel éclat à sa gloire, le saluèrent durant quelques jours du nom de Néron. Il ne se prononça point, car il n'osait refuser ce titre, et il refusait de l'accepter. » — Tacite, *Histoires*, I, 78. — « Pour complaire à la multitude, il consentit d'abord à ce qu'on lui donnât dans les théâtres le nom de Néron. Il n'empêcha même pas qu'on relevât publiquement des statues de Néron; et Cluvius Rufus rapporte que des lettres patentes furent envoyées en Espagne, par les courriers ordinaires, portant le surnom de Néron joint au nom d'Othon. » — Plutarque, *Othon*, 3.

main, comme il prenait les auspices, une tempête violente le fit tomber, et on l'entendit répéter plusieurs fois :

Qu'avais-je donc besoin des longues flûtes[1] ?

VIII. Ce fut vers le même temps que les légions de Germanie prêtèrent serment à Vitellius[2]. A cette nouvelle, il proposa au sénat d'envoyer une ambassade, pour les informer qu'on avait déjà élu un empereur, et leur conseiller le calme et la concorde. De son côté, il adressa à Vitellius des lettres et des messages, lui offrant de l'associer à l'empire et de devenir son gendre[3]. Mais comme la guerre n'était plus douteuse, et que les généraux et les troupes envoyés en avant par Vitellius approchaient[4], les prétoriens donnèrent de leur fidélité et de leur attachement à sa personne une preuve qui faillit causer la destruction du premier ordre de l'État. Il avait ordonné aux gens de la flotte de transporter des armes et de les charger sur des vaisseaux[5]. Comme ce transport d'armes se faisait à la nuit tombante, quelques soldats, croyant à un complot, crièrent à la trahison. Tout à coup, sans prendre d'ordre de personne, ils coururent tous au palais, demandant la mort des sénateurs. Après avoir repoussé et même tué quelques-uns des tribuns[6] qui essayaient de les arrêter, ils pénétrèrent tout couverts de sang jusque dans la salle à manger, en demandant où était l'empereur, et ne se calmèrent que lorsqu'ils l'eurent vu[7]. Othon commença

1. Proverbe grec qui se dit de ceux qui prennent une peine inutile.

2. Voyez *Galba*, 16 ; — *Vitellius*, 9 ; — Tacite, *Histoires*, I, 50.

3. « Othon cependant écrivait à Vitellius des lettres caressantes comme celles d'une femme. Il lui offrait de l'argent, des faveurs, et telle retraite qu'il voudrait choisir, pour y vivre dans le repos et la profusion. » — Tacite, *Histoires*, I, 74.

4. Voyez Plutarque, *Othon*, 5 ; — Tacite, *Histoires*, I, 70.

5. Voyez Plutarque, *Othon*, 3 ; — Tacite, *Histoires*, I, 80. C'étaient des armes qu'on avait fait venir d'Ostie pour armer la dix-septième cohorte.

6. « Le tribun, en essayant de réprimer la révolte, fut tué avec les centurions les plus résolus. » — Tacite.

7. « La violence des soldats ne s'arrêta pas même devant les portes du palais ; ils se précipitèrent dans la salle du festin, en demandant qu'on leur fît voir Othon..... Othon, étant monté sur un lit de table, parvint, non sans peine, à les contenir par les prières et par les larmes, et ils rentrèrent au camp comme des coupables forcés d'obéir. » — Tacite.

la guerre avec activité et même avec précipitation, sans avoir égard à la religion, sans attendre qu'on eût rentré dans le temple les boucliers anciles[1], ce qui de toute antiquité était regardé comme un fâcheux augure; le jour même où les prêtres de Cybèle commencent à gémir et à se lamenter[2], et malgré les plus sinistres pronostics[3]. Car la victime immolée à Pluton donna de bons présages, bien que, dans un pareil sacrifice, on préfère le contraire. Dès qu'il se mit en route, il se vit arrêté par des débordements du Tibre, et, à vingt milles de Rome, il trouva le chemin obstrué par des débris d'édifices.

IX. C'est avec la même témérité que, au lieu de traîner la guerre en longueur, comme il devait le faire de l'avis de tout le monde[4], puisque son ennemi était pressé par la famine et resserré dans des défilés, il résolut d'engager la lutte le plus tôt possible, soit qu'il ne pût se résigner à de plus longues inquiétudes, et espérât pouvoir terminer la guerre avant l'arrivée de Vitellius, soit qu'il ne pût résister à l'ardeur de ses soldats, qui demandaient le combat. Il n'assista à aucune rencontre, et s'arrêta à Brixellum[5]. Après avoir remporté trois avantages successifs, mais peu considérables, près des Alpes[6], aux environs de Plaisance[7] et dans un lieu nommé Castor[8], il fut vaincu, par surprise, dans la dernière et la plus importante bataille, à Bédriac[9].

1. « Il y eut des gens qui invoquèrent contre le départ d'Othon des scrupules religieux, et qui voulaient retarder l'armée en campagne, sous prétexte que les boucliers sacrés n'étaient pas encore renfermés dans le temple. » — Tacite, *Histoires*, I, 39. Les anciles étaient tirés du temple de Mars par les prêtres Saliens, aux calendes de mars; on les y renfermait trente jours après.

2. C'était le 9 avant les calendes d'avril.

3. Sur ces prodiges, voyez Tacite, *Histoires*, I, 86; — Plutarque, *Othon*, 4.

4. Suétonius Paullinus, Marius Celsus, Annius Gallus conseillaient à Othon de traîner la guerre en longueur; Titianus, frère d'Othon, et Proculus, préfet du prétoire, opinaient pour qu'on en vînt aux mains le plus tôt possible.

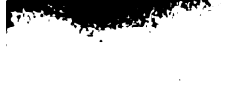
5. Ce fut encore sur l'avis de Titianus et de Proculus qu'il se retira à Brixellum.

6. Les Alpes maritimes. — Voyez Tacite, *Histoires*, II, 12-15.

7. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 18-22; — Plutarque, *Othon*, 6.

8. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 24.

9. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 40-44. Bédriac est un bourg situé entre Vérone et Crémone.



On avait parlé d'une entrevue; et les soldats étaient sortis du camp pour traiter des conditions de la paix, lorsque tout à coup, au moment même où ils se saluaient, il fallut combattre[1]. Othon résolut aussitôt de mourir : ce fut plutôt, comme beaucoup de gens le croient et avec raison, parce qu'il lui en coûtait d'exposer l'empire et les légions en continuant à défendre son autorité[2], que parce qu'il désespérait du succès et se défiait de ses soldats[3]. Car il avait encore en réserve des troupes fraîches, qu'il avait gardées avec lui pour des occasions favorables, et il lui en arrivait d'autres de Dalmatie, de Pannonie et de Mésie. Les légions vaincues, elles-mêmes, n'étaient pas tellement abattues qu'elles n'affrontassent volontiers, et même seules, les plus grands dangers pour venger leur affront.

X. Mon père, Suétone Lénis, prit part à cette guerre en qualité de tribun angusticlave[4] de la treizième légion. Il disait souvent depuis qu'Othon, n'étant encore que simple particulier, détestait la guerre civile, au point qu'entendant parler dans un repas de la mort de Cassius et de Brutus, il témoigna le plus grand dégoût; et qu'il n'aurait point attaqué Galba, s'il n'avait eu la conviction que tout pouvait s'arranger sans combat. Ce qui lui inspira alors le mépris de la vie, ce fut l'exemple donné par un simple soldat, qui, annonçant la défaite de l'armée, et voyant que, au lieu de le croire, on l'accusait tantôt de mensonge, tantôt de lâcheté, comme s'il se fût enfui du champ de bataille, se perça de son épée aux pieds d'Othon. Mon père racon-

1. « On annonça faussement que Vitellius avait été abandonné par son armée. Ce bruit fut-il répandu par les espions de Vitellius ou par les partisans d'Othon eux-mêmes, soit à dessein, soit par hasard ? On ne saurait le dire. Les Othoniens, oubliant l'ardeur qu'ils avaient de combattre, saluèrent l'ennemi, qui répondit par un cri de guerre ; et comme la plupart ignoraient pourquoi l'on avait salué, ils crurent à une trahison. En ce moment l'armée ennemie tomba sur eux, les rangs serrés, et plus forte par le courage et par le nombre. » — Tacite, *Histoires*, II, 42. — Voyez aussi Plutarque, *Othon*, 12.

2. Lisez dans Tacite le beau discours d'Othon.

3. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 44 et 46.

4. Les tribuns plébéiens n'avaient qu'une étroite bande de pourpre à leur tunique.

fait qu'à cette vue l'empereur s'était écrié « qu'il n'exposerait pas à de nouveaux dangers des hommes si braves et si dévoués[1]. » Aussi, après avoir exhorté son frère et son neveu[2] à pourvoir à leur sûreté, chacun comme il pourrait, il les congédia en les embrassant tendrement, et, resté seul, il écrivit deux lettres, l'une à sa sœur, pour la consoler, l'autre à Messaline, femme de Néron, qu'il se proposait d'épouser, pour lui recommander sa dépouille mortelle et sa mémoire. Il brûla ensuite toute sa correspondance, afin de ne desservir et de ne compromettre personne auprès du vainqueur[3]. Il distribua aussi tout ce qu'il avait d'argent aux gens de sa maison[4].

XI. Il était ainsi préparé et déterminé à mourir, lorsqu'il entendit du bruit[5], et reconnut qu'on allait saisir et arrêter comme déserteurs tous ceux qui voulaient le quitter et l'abandonner. « Ajoutons encore cette nuit à notre vie, » dit-il : ce furent ses propres et ses seules paroles; et il défendit qu'on fît violence à personne. Sa chambre resta ouverte jusqu'à une heure avancée, et quiconque voulut le voir put arriver jusqu'à lui. Puis il but de l'eau froide pour étancher sa soif[6], et prenant deux poignards, dont il essaya la pointe, il en glissa un sous son chevet; après quoi il ferma sa porte et s'endormit du plus profond sommeil[7]. Il ne s'éveilla qu'au point du jour,

1. « Exposer, dit-il, à de nouveaux dangers votre dévouement et votre courage, ce serait estimer ma vie au delà de ce qu'elle vaut. » — Tacite.

2. Il se nommait Salvius Coccéianus : Domitien le fit mettre à mort.

3. « Il détruisit les lettres et les mémoires flatteurs pour lui-même, injurieux pour Vitellius. » — Tacite, *Histoires*, II, 48.

4. « Il distribua ses largesses avec économie, comme un homme qui doit vivre encore. » — Tacite.

5. « Les soins de ses derniers moments l'occupaient tout entier, lorsque la nouvelle d'un tumulte imprévu vint le distraire : les soldats révoltés menaçaient de tuer ceux qui voulaient partir, et leur fureur se tournait surtout contre Virginius, qu'ils tenaient assiégé dans sa maison. Othon, après avoir réprimandé les chefs de l'émeute, rentra pour recevoir les adieux de ses amis jusqu'au moment où ils purent s'éloigner sans péril. » — Tacite, *Histoires*, II, 49. — Voyez aussi Plutarque, *Othon*, 16.

6. « A la tombée du jour, il but un verre d'eau glacée. » — Tacite, Plutarque.

7. « Il se fit apporter deux poignards, les essaya tous deux et en plaça un sous

et se perça d'un seul coup au-dessous du sein gauche[1]. On se précipita dans la chambre au premier gémissement qu'il poussa[2], et on le vit expirer, tantôt cachant, tantôt découvrant sa plaie. Il fut enterré sur-le-champ[3] (il l'avait ainsi ordonné), dans la trente-huitième année de son âge[4], après avoir régné quatre-vingt-quinze jours.

XII. La taille et l'extérieur d'Othon ne répondaient pas à sa grande âme. Il était, dit-on, petit, avait les jambes et les pieds contrefaits. Soigneux de sa personne comme une femme, il s'épilait tout le corps, et portait, pour dissimuler sa tête chauve, une perruque adaptée avec tant d'art, qu'il était impossible de deviner la vérité. Tous les jours, il se rasait le visage de très-près, et se frottait la peau avec du pain trempé : ce qu'il avait coutume de faire depuis l'âge de puberté, pour ne jamais avoir de barbe. Il célébra même souvent les fêtes d'Isis en public, vêtu d'une robe de lin, suivant les rites religieux. Voilà pourquoi sa mort parut d'autant plus surprenante qu'elle ne s'accordait pas du tout avec sa vie. Beaucoup de soldats qui étaient là lui baisèrent les mains et les pieds en pleurant, et le traitèrent « de héros, d'empereur unique, » et se tuèrent aussitôt, non loin de son bûcher[5]. Beaucoup d'autres, en apprenant, loin de Rome, la nouvelle de sa mort, en conçurent tant de douleur, qu'ils se battirent entre eux et s'entre-tuèrent. Enfin une grande partie de ceux qui l'avaient détesté de son vivant le portèrent aux

son chevet; puis, quand il se fut assuré que ses amis étaient partis, il se coucha tranquillement, et l'on dit même qu'il dormit. » — Tacite.

1. « Quand le jour parut, il se laissa tomber sur son poignard. » — Tacite.

2. « Au gémissement qu'il jeta en mourant, les affranchis et les esclaves entrerent avec Plotius, préfet du prétoire, et ils le trouvèrent atteint d'une seule blessure. » — Tacite.

3. « On pressa ses funérailles : lui-même l'avait ordonné ainsi, de peur que l'on ne coupât sa tête pour la livrer aux outrages. » — Tacite.

4. Né le 23 avril de l'an de Rome 785, il mourut le 17 avril de l'an 822.

5. « Les cohortes prétoriennes portèrent son cadavre avec bien des éloges et bien des larmes, et en baisant sa blessure et ses mains. Quelques soldats se tuèrent auprès du bûcher, non par repentir ou par crainte, mais pour s'associer à la mort glorieuse d'un prince qu'ils aimaient. Il y eut depuis, a Bédriac, à Plaisance, et dans les autres camps, un grand nombre de morts pareilles. » — Tacite.

nues quand il fut mort[1]. On alla jusqu'à dire que, s'il avait tué Galba, c'était moins pour avoir l'empire que pour rétablir la république et la liberté.

1. « Les censeurs de sa vie sont nombreux et d'un grand poids ; les apologistes de sa mort ne le sont pas moins ; car, s'il ne vécut guère mieux que Néron, il mourut du moins plus noblement. » — Plutarque, *Othon*, 18.

A. VITELLIUS.

I. On varie beaucoup sur l'origine de Vitellius : les uns disent qu'elle est ancienne et noble ; les autres, qu'elle est nouvelle et obscure, même basse. J'attribuerais cette divergence d'opinions aux flatteurs et aux détracteurs de Vitellius, si l'on n'avait pas été en désaccord bien auparavant sur la condition de cette famille. Il nous reste un petit livre de Q. Eulogius[1], adressé à Q. Vitellius, questeur du divin Auguste, où nous lisons que les Vitellius, issus de Faunus[2], roi des Aborigènes, et de Vitellia, adorée en plusieurs endroits comme une divinité, ont régné dans tout le Latium ; que leurs descendants passèrent du pays des Sabins à Rome, et furent agrégés à l'ordre des patriciens[3] ; qu'il subsista longtemps des monuments de cette famille, tels que la voie Vitellia, conduisant du Janicule à la mer, et une colonie du même nom[4], que leur famille seule s'était chargée de défendre contre les Èques ; qu'au temps de la guerre des Samnites, une garnison ayant été envoyée en Apulie, plusieurs Vitellius s'établirent à Nucérie[5] ; que leur postérité, après un long espace de temps, revint à Rome, et rentra dans l'ordre des sénateurs.

1. Q. Eulogius était sans doute l'affranchi de Q. Vitellius.

2. Faunus, fils de Picus, petit-fils de Saturne. « On dit que le troisième roi qui gouverna les Aborigènes après Saturne, fut Faunus. C'est sous le règne de ce prince qu'Evandre vint de Pallante, ville d'Arcadie, en Italie, suivi d'un petit nombre de ses concitoyens » — Justin, XLIII, 1.

3. La même chose était arrivée à la famille Claudia. — Voyez *Tibère*, 1.

4. « Les Èques s'emparent de Vitellius, colonie romaine, située sur leur territoire. » — Tite-Live, V, 29.

5. Nucérie, ville de Campanie.

II. Plusieurs historiens, au contraire, rapportent que le chef de la famille Vitellia était un affranchi; Cassius Sévérus[1], et d'autres avec lui, disent même que c'était un savetier, et que son fils, ayant gagné quelque argent dans les ventes à l'encan et dans les délations, épousa une courtisane, fille d'un certain Antiochus, fournier, dont il eut un fils, qui devint chevalier romain. Mais laissons là ces traditions diverses. D'ailleurs, P. Vitellius de Nucérie, soit qu'il fût de noble extraction, soit qu'il eût des parents et des aïeux méprisables, fut du moins chevalier romain, intendant des domaines d'Auguste, et laissa quatre fils d'un rang considérable, et qu'on distinguait seulement par leurs prénoms, Aulus, Quintus, Publius et Lucius. Aulus mourut étant consul avec Domitius[2], père de Néron César: c'était d'ailleurs un homme sensuel, et renommé pour la magnificence de sa table. Quintus fut chassé du sénat par Tibère[3], qui avait résolu de trier et d'écarter les sénateurs indignes. Publius, attaché à la personne de Germanicus, fit accuser et condamner Cn. Pison, ennemi et meurtrier de ce prince[4]. Après avoir exercé la préture, il fut arrêté comme complice de Séjan[5]; et, ayant été donné en garde à son frère, il se coupa les veines avec un canif; mais, par égard pour les prières de ses amis beaucoup plus que par crainte de la mort, il laissa panser et bander sa blessure, et mourut de maladie avant de recouvrer sa liberté.

1. Sur Cassius Sévérus, voyez *Caligula*, XVI, page 205, note 4.

2. L'an de Rome 785.

3. « Tibère exclut ou laissa se retirer volontairement du sénat les hommes que leurs prodigalités ou leurs vices avaient réduits à la misère: Vibidius Varron, Marius Nepos, Appius Appianus, Cornélius Sylla, et *Q. Vitellius*. » — Tacite, *Annales*, II, 48.

4. Voyez Tacite, *Annales*, III, 10.

5. « On instruit ensuite le procès de D. Vitellius et de Pomponius Secundus. Les témoins accusaient Vitellius d'avoir mis à la disposition des révoltés les clefs de l'épargne dont il était le préfet et le trésor militaire... Les deux accusés, dans ces périls, n'eurent d'autre appui que l'attachement de leurs frères qui se portèrent cautions. Après des ajournements fréquents, Vitellius, également las d'espérer et de craindre, demanda un canif, sous prétexte de travailler, s'en porta de légers coups sur les veines, et le chagrin acheva de le tuer. » — Tacite, *Annales*, V, 8.

Lucius, nommé gouverneur de la Syrie après son consulat[1], décida, à force d'intrigues, le roi des Parthes, Artaban, non-seulement à venir le trouver, mais encore à rendre hommage aux aigles romaines[2]. Il fut ensuite deux fois consul ordinaire[3], et censeur avec l'empereur Claude. Il fut aussi chargé de l'administration de l'empire, en son absence, pendant l'expédition de Bretagne[4]. C'était un homme intègre, actif, mais qui se déshonora par sa passion pour une affranchie, dont il avalait même, à titre de remède, la salive mêlée avec du miel, non point rarement et en cachette, mais journellement et devant tout le monde, pour se bassiner la trachée artère et la gorge. Doué d'un merveilleux talent pour la flatterie, il donna le premier l'exemple d'adorer C. César comme un dieu[5]; et, à son retour de Syrie, il n'avait osé l'aborder que la tête voilée, tournant autour de lui, et ensuite se prosternant. Pour se faire bien venir à tout prix de Claude, esclave de ses femmes et de ses affranchis, il demanda à Messaline, comme une faveur insigne, qu'elle lui donnât son pied à déchausser; et quand il lui avait ôté son brodequin droit, il le portait assidûment entre sa toge et sa tunique, et le baisait de temps en temps. Il adora aussi les images de Narcisse et de Pallas, en or, au nombre de ses dieux domestiques. C'est lui encore qui félicita Claude célébrant les jeux séculaires[6], en disant : « Puisses-tu les célébrer souvent! »

III. Il mourut en deux jours d'une attaque de paralysie, laissant deux fils que lui avait donnés Sextilia[7], femme de mœurs irréprochables et d'une naissance distinguée. Il les vit consuls tous les deux pendant une année entière[8],

1. Il fut consul avec Fabius Persicus, l'an de Rome 787.
2. Voyez *Caligula*, 14, note 4, page 203.
3. La première fois, l'an de Rome 796; la seconde, l'an 800.
4. Voyez *Claude*, 17.
5. « A son retour (de Syrie), l'effroi que lui inspirait Caligula et l'intimité de Claude en firent un vil esclave, et il est resté pour la postérité le modèle de la bassesse. » — Tacite, *Annales*, VI, 32
6. Voyez *Claude*, 21.
7. « Sextilia, femme de mœurs antiques, » dit Tacite.
8. L'an de Rome 801.

le cadet ayant succédé à l'aîné pour les six derniers mois. Quand il mourut, le sénat l'honora de funérailles publiques, et lui éleva en face des Rostres une statue avec cette inscription : *Modèle de piété immuable envers César*. Son fils Aulus Vitellius, empereur, naquit huit jours avant les calendes d'octobre, ou, suivant d'autres, sept jours avant les ides de septembre, sous le consulat de Drusus César et de Norbanus Flaccus[1]. Son horoscope, tiré par les astrologues, causa tant de frayeur à ses parents, que son père fit toujours tous ses efforts pour qu'on ne lui confiât aucun gouvernement de son vivant, et que sa mère, à la nouvelle qu'on l'avait chargé du commandement des légions et salué empereur, le pleura comme si elle l'avait perdu. Il passa son enfance et sa jeunesse à Caprée, au milieu des prostituées de Tibère, flétri lui-même du surnom éternel de Spintria ; et l'on croit que les grâces de sa personne furent la cause première et l'origine de l'élévation de son père.

IV. Pendant les années qui suivirent, il commit également toutes sortes de turpitudes, et tint le premier rang à la cour. Son talent à conduire un char lui valut l'amitié de Caius, et sa passion pour le jeu, celle de Claude ; mais il fut plus cher encore à Néron[2], non-seulement aux mêmes titres, mais encore pour un service particulier qu'il lui rendit. Il présidait les jeux Néroniens[3] ; et voyant que l'empereur désirait prendre part au concours de cithare, mais n'osait le faire, quoique tout le monde l'en priât, il l'avait arrêté à sa sortie du théâtre, comme s'il eût été chargé de lui porter le vœu public, et l'avait mis en demeure de se laisser fléchir.

V. Grâce à la faveur de ces trois princes, il fut honoré des charges et même des sacerdoces les plus considérables; après quoi, il obtint le proconsulat d'Afrique et l'inten-

1. L'an de Rome 768.

2. « Car Vitellius admirait et exaltait ce prince, qu'il avait autrefois suivi sur les théâtres, où il chantait non par contrainte, comme les gens de bien, mais en esclave vendu à quiconque l'engraissait. » — Tacite, *Histoires*, II, 71.

3. Voyez *Néron*, 12 et 21.

dance des bâtiments publics, où sa conduite et sa réputation furent bien différentes. Il fit preuve d'une intégrité remarquable dans le gouvernement, qui dura deux années consécutives[1], parce qu'il y était resté comme légat de son frère, qui lui avait succédé. Mais dans son édilité, il fut accusé d'avoir enlevé ou changé les offrandes et les ornements des temples, et d'avoir mis du cuivre et de l'étain à la place de l'or et de l'argent.

VI. Il épousa Pétronia[2], fille d'un ancien consul, dont il eut un fils nommé Pétronianus, qui était borgne. Sa mère l'ayant fait son héritier à condition qu'il cesserait d'être sous la puissance paternelle, Vitellius l'affranchit, et ne tarda pas, croit-on, à le faire mourir, en l'accusant d'avoir médité un parricide, et d'avoir avalé par repentir le poison qu'il avait préparé pour commettre son crime. Il se maria bientôt après avec Galéria Fundana, fille d'un ancien préteur, qui lui donna également des enfants de l'un et de l'autre sexe; mais le garçon[3] bégayait, au point d'être pour ainsi dire privé de l'usage de la parole.

VII. Galba l'envoya commander dans la basse Germanie contre l'attente de tous. On croit qu'il dut ce poste au crédit de T. Vinius[4], alors tout-puissant, et avec qui il était lié depuis longtemps à cause de leur attachement commun pour la faction bleue; mais Galba, en disant tout haut qu'il n'y avait pas de gens moins à craindre que ceux qui ne pensaient qu'à manger, et qu'il fallait les richesses d'une province pour assouvir la gourmandise de Vitellius, a fait voir clairement que c'est plutôt au mépris qu'à la faveur qu'il dut d'être nommé. C'est un fait notoire, qu'il n'avait pas d'argent pour se mettre en route; et que telle était sa détresse, qu'il laissa sa femme et ses enfants ca-

1. Tacite (*Histoires*, II, 97) dit également que Vitellius avait dignement rempli le proconsulat, et s'était concilié la faveur des habitants.

2. Pétronia, fille de P. Pétronius Turpilianus, consul l'an de Rome 814.

3. Il le nomma Germanicus et le décora de tous les attributs du pouvoir suprême. Le fils mourut en même temps que le père. — Voyez plus bas, ch. 18, et Tacite, *Histoires*, IV, 80.

4. Voyez *Galba*, 14.

chés à Rome dans un logement à loyer, et loua sa maison pour le reste de l'année. Il ôta même à sa mère une perle qu'elle portait à l'oreille, et la mit en gage pour subvenir aux frais de son voyage. La foule de ses créanciers l'attendait et le retenait sur la place publique, et, entre autres, les habitants de Sinuesse et de Formies, dont il avait détourné les revenus publics : il ne se débarrassa d'eux qu'en les menaçant d'accusations calomnieuses. Ainsi, voyant un affranchi réclamer son dû plus vivement que les autres, il lui intenta un procès criminel, sous prétexte qu'il avait reçu de lui un coup de pied, et ne l'en tint quitte qu'après lui avoir extorqué cinquante mille sesterces. L'armée de Germanie, mal disposée pour l'empereur, et portée à la révolte, accueillit avec joie et à bras ouverts, comme un présent du ciel, le fils d'un homme qui avait été trois fois consul, encore dans la force de l'âge, de mœurs faciles et prodigues. Cette opinion qu'on avait depuis longtemps de son caractère, Vitellius venait encore de l'accroître par de nouveaux témoignages, embrassant sur toute la route jusqu'aux simples soldats qu'il rencontrait, affable outre mesure dans les cabarets et dans les auberges avec les muletiers et les voyageurs, au point de demander le matin à chacun d'eux s'ils avaient déjà déjeuné, et de leur montrer en rotant qu'il n'avait pas oublié de le faire.

VIII. Arrivé au camp, il ne refusa rien à personne[1]; il fit même grâce spontanément aux soldats notés d'infamie de la flétrissure; aux accusés, de l'ignominie du jugement; aux condamnés, des châtiments. Aussi un mois s'était-il à peine écoulé[2] que, sans tenir compte du jour et de l'heure, et quoiqu'il fût déjà tard, les soldats l'entraînèrent tout à coup hors de chez lui, en robe de chambre, et le saluèrent

1. « L'année précédente (821 de Rome), dès le commencement de décembre, Vitellius, à peine entré dans la basse Germanie, avait visité avec soin les quartiers d'hiver des légions. Il avait rendu la plupart des grades, remis les peines infamantes, adouci les notes trop sévères, le plus souvent dans des vues d'ambition, quelquefois par équité. » — Tacite, *Histoires*, I, 52.

2. Au commencement du mois de janvier, an de Rome 822.

empereur[1]. Il fut promené dans les bourgs les plus populeux, tenant à la main l'épée nue de Jules César, qu'on avait tirée du temple de Mars, et qu'on lui avait présentée au milieu des premières félicitations; et ne rentra dans sa tente que pour voir la salle à manger embrasée par le feu d'une cheminée. Il dit alors à la foule effrayée et inquiète de ce mauvais présage : « Ayez bon courage : c'est sur nous que le feu a lui : » ce furent les seules paroles qu'il adressa aux soldats. L'armée de la haute Germanie[2], qui avait abandonné Galba pour reconnaître le sénat, s'étant également déclarée pour lui, il accepta avec empressement le surnom de *Germanicus* qui lui était unanimement déféré; il ne voulut pas prendre tout de suite celui d'*Auguste*, et refusa toujours celui de César[3].

IX. Instruit ensuite du meurtre de Galba[4], il régla les affaires de la Germanie, et divisa son armée en deux corps[5],

1. « Les quartiers de la première légion étaient les plus voisins, et Valens le plus déterminé des lieutenants. Celui-ci étant entré le lendemain dans Cologne avec la cavalerie légionnaire et auxiliaire, salua Vitellius empereur. Les légions de la province suivirent ce mouvement avec un grand enthousiasme, et l'armée supérieure laissant de côté les noms spécieux de sénat et de peuple romain, reconnut Vitellius le troisième jour des nones de janvier. » — Tacite, *Histoires*, I, 57.

2. Voyez *Galba*, 16; — Plutarque, *Galba*, 22; — Tacite, *Histoires*, I, 55.

3. « Vitellius reçut dès cet instant le surnom de Germanicus; mais il refusa, même après sa victoire, d'être nommé César. » — Tacite, *Histoires*, I, 62. — « Vitellius, avant d'entrer dans Rome, y envoya un édit par lequel il différait de prendre le nom d'Auguste et refusait celui de César. » — *Histoires*, II, 62. Cependant il paraît, suivant le même Tacite (III, 58), qu'au dernier moment, quand il désespéra de garder l'empire, il voulut qu'on l'appelât César.

4. « La nouvelle du meurtre de Galba et de l'élection d'Othon parvint à Valens dans le pays des Leuques. Le soldat n'en ressentit ni joie ni terreur : il voulait la guerre. » — Tacite, *Histoires*, I, 64.

5. « Vitellius, qui disposait de forces considérables et de grandes ressources, désigna deux généraux, deux routes pour la guerre. Il donna ordre à Fabius Valens d'attirer les Gaules à son parti, ou, en cas de refus, de les ravager et de faire irruption en Italie par les Alpes Cottiennes; à Cécina, de prendre un chemin plus court, et de descendre par la crête des Pennines. Valens eut l'élite de l'armée inférieure, avec l'aigle de la cinquième légion, les cohortes et la cavalerie, jusqu'au nombre de quarante mille combattants. Cécina était à la tête de trente mille hommes de l'armée supérieure : la vingt et unième légion faisait sa principale force. On joignit à l'une et à l'autre armée des auxiliaires germains, et Vitellius en recruta pareillement pour compléter ses troupes : car il voulait

dont il voulait envoyer l'un contre Othon, et conduire l'autre lui-même. Le premier partit sous d'heureux auspices : un aigle prit soudain son vol à droite[1], fit le tour des enseignes, et précéda doucement les légions, comme pour leur montrer le chemin. Au contraire, lorsqu'il leva son camp, les statues équestres qu'on lui érigeait en plusieurs endroits eurent toutes à la fois les jambes brisées et s'écroulèrent, et le laurier, dont il s'était couronné avec un soin religieux, tomba dans un cours d'eau. A Vienne, comme il rendait la justice du haut de son tribunal, un coq vint se percher sur son épaule, puis sur sa tête[2]. L'événement répondit à tous ces présages ; car si ses lieutenants affermirent son pouvoir, il ne put personnellement le conserver.

X. Il était encore dans les Gaules, lorsqu'il apprit la victoire de Bédriac et la mort d'Othon[3]. Aussitôt, sans perdre de temps, il cassa par un seul édit toutes les cohortes prétoriennes[4], comme donnant un détestable exemple, et leur ordonna de remettre leurs armes aux tribuns. Il fit rechercher et punir de mort cent vingt soldats[5], dont il avait trouvé des requêtes adressées à Othon, où ils demandaient la récompense du service qu'ils lui avaient rendu en tuant Galba. C'était là une action belle et généreuse, et qui annonçait un grand prince; si, dans tout le

suivre lui-même avec toutes les masses dont il pouvait disposer pour la guerre. » — Tacite, *Histoires*, I, 61.

1. « Un aigle, volant doucement à la tête des troupes, à mesure qu'elles s'avançaient en ordre de marche, semblait leur servir de guide. Pendant longtemps, les soldats poussèrent de tels cris de joie, et l'aigle s'en effraya si peu, qu'on ne douta point, sur ce présage, d'un grand et heureux succès. » — Tacite, *Histoires*, I, 62.

2. Suétone donne l'explication de ce prodige, plus bas, ch. 18.

3. Voyez *Othon*, 9. « Après quelques jours de marche, il apprit la victoire de Bédriac et la mort d'Othon qui terminait la lutte. » — Tacite, *Histoires*, II, 57.

4. « Il les sépara d'abord, puis les licencia, en leur donnant, comme consolation, un congé honorable, et elles remirent leurs armes à leur tribuns. » — Tacite, *Histoires*, II, 67.

5. « Vitellius trouva plus de cent vingt requêtes de gens qui demandaient une récompense pour quelque notable besogne faite en cette occasion. Il les fit tous chercher et mettre à mort » — Tacite, *Histoires*, II, 62, 68, 71, 87.

reste, sa conduite n'avait pas été conforme à son naturel et à sa vie antérieure plutôt qu'à la majesté de l'empire. Pendant toute sa route[1], il traversa les villes dans l'appareil du triomphe, passa les rivières dans des barques voluptueuses, ornées de toutes sortes de couronnes, au milieu des festins les plus splendides et les plus ruineux. Au lieu de maintenir l'ordre dans sa maison et dans son armée, il tournait en plaisanterie les rapines et les violences des gens de sa suite[2], qui, non contents des repas publics qu'on leur servait en tout lieu, mettaient en liberté les esclaves, suivant leur caprice, frappant, battant, blessant, et tuant même quelquefois quiconque leur résistait. Quand il fut arrivé au champ de bataille de Bédriac[3], voyant quelques personnes dégoûtées de l'infection des cadavres, il ne craignit pas de les rassurer par ce mot abominable : « Qu'un ennemi mort sent toujours bon, surtout quand c'est un concitoyen. » Ce qui ne l'empêcha pas, pour combattre la mauvaise odeur, de boire ouvertement beaucoup de vin et d'en distribuer à la ronde. Il dit avec la même vanité et la même insolence, en voyant sur une pierre cette inscription : *A la mémoire d'Othon*[4], « qu'il ne méritait pas d'autre mausolée. » Il envoya dans la colonie d'Agrippine, pour le consacrer à Mars, le poignard avec lequel cet empereur s'était tué. Il célébra aussi une veillée religieuse sur les sommets de l'Apennin.

XI. Il entra enfin dans Rome aux accents de la trompette, vêtu de l'habit militaire, l'épée au côté, au milieu

1. Sur les excès que commit Vitellius pendant le trajet, voyez Tacite, *Histoires*, II, 62, 86, 71, 87.

2. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 56 et 87.

3. « Vitellius prit ensuite le chemin de Crémone, et après avoir assisté aux jeux donnés par Cécina, il voulut s'arrêter sur le champ de bataille de Bédriac, et voir de ses yeux les vestiges de sa dernière victoire. Spectacle cruel et repoussant !... Quelques-uns, émus par les vicissitudes humaines, pleuraient de compassion. Quant à Vitellius, il ne détourna pas les yeux, et regarda sans effroi tant de milliers de citoyens privés de sépulture. Joyeux au contraire, et ignorant le sort qui l'attendait, il offrit un sacrifice aux divinités du lieu. » — Tacite, *Histoires*, II, 70.

4. Il s'agit sans doute du monument que Plutarque (*Othon*, 18) dit avoir vu à Brixellum.

des enseignes et des étendards; les gens de sa suite avaient le sayon militaire, et ses soldats les armes à la main [1]. Dès lors, foulant aux pieds de plus en plus les lois divines et humaines, il prit possession du pontificat le jour d'Allia [2], donna les magistratures pour dix ans [3], et se nomma lui-même consul à vie. Et, pour que personne n'ignorât quel modèle il choisissait pour la conduite des affaires publiques, il assembla les pontifes au Champ-de-Mars, et, en leur présence, offrit un sacrifice aux mânes de Néron [4]. Dans un repas solennel, il dit publiquement à un joueur de cithare qui lui plaisait de chanter aussi quelqu'une des *œuvres du maître* [5]; et lorsque l'artiste entonna les chansons de Néron, il fut le premier à témoigner sa joie et à battre des mains.

XII. Tels furent les commencements de ce règne, pendant lequel le gouvernement de l'empire fut en grande partie abandonné aux conseils et au caprice des histrions, des conducteurs de char les plus vils [6], et surtout de l'affranchi Asiaticus [7]. Ce jeune homme, qui était attaché à

1. Tacite dit le contraire (*Histoires*, II, 89) : « Vitellius, couvert du paludamentum et ceint de l'épée, était parti sur un cheval superbe du pont Milvius, et chassant devant lui le sénat et le peuple, il se disposait à entrer dans Rome comme dans une ville prise d'assaut, lorsque, sur le conseil de ses amis, il prit la prétexte, rangea son armée, et fit son entrée à pied. »

2. C'était quatorze jours avant les calendes d'août. Sur la défaite des Romains près de l'Allia, voyez Tite-Live, V, 37. — « Dans une ville où tous les événements sont commentés, on regarda comme un présage funeste que Vitellius, après avoir pris possession du souverain pontificat, eût rendu un édit sur le culte public le 15 avant les calendes d'août, dans un jour signalé depuis longtemps comme un jour sinistre par les désastres de Crémère et d'Allia. » — Tacite, *Histoires*, II, 91.

3. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 71 ; III, 55.

4. « Les hommes perdus se réjouirent et les gens de bien s'affligèrent que Vitellius eût offert, sur des autels élevés au Champ-de-Mars, des sacrifices funèbres à Néron. Des victimes furent immolées et brûlées publiquement, et le feu allumé par les Augustaux. » — Tacite, *Histoires*, II, 95.

5. Le recueil de poésies composées par Néron s'appelait *Dominicum*.

6. « Il s'y mêlait encore des gens du peuple connus de Vitellius par d'infâmes complaisances, des bouffons, des histrions, des cochers dont l'amitié honteuse le charmait infiniment. » — Tacite, *Histoires*, II, 87.

7. « Quatre mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis la victoire, que déjà l'affranchi Asiaticus égalait les Polyclète, les Patrobius, et tous les favoris détestés des vieux temps. » — Tacite, *Histoires*, II, 95.

Vitellius par un commerce de prostitution mutuelle, se dégoûta bientôt de cette vie, et s'enfuit. Son maître, l'ayant retrouvé à Putéoli vendant de la piquette, le mit aux fers, le délivra presque aussitôt, et se reprit d'inclination pour lui. Ensuite, ne pouvant supporter son humeur fière et intraitable, il le vendit à un maître de gladiateurs ambulants; puis tout à coup, un jour qu'on l'avait réservé pour la fin des jeux, il le fit enlever, et ne l'affranchit que lorsqu'il eut été nommé à la province d'Afrique. Le jour de son avénement, il lui donna à table l'anneau d'or[1], quoique le matin il eût repoussé sévèrement les prières de ceux qui intercédaient pour lui, en refusant « d'imprimer une pareille tache à l'ordre équestre. »

XIII. Ses vices dominants étaient la gourmandise et la cruauté. Il faisait régulièrement trois repas, et quelquefois quatre : le déjeuner, le dîner, le souper et les orgies nocturnes; il suffisait facilement à tous, par l'habitude qu'il avait prise de vomir. Il se faisait inviter le même jour chez plusieurs personnes; et chacun de ces festins ne coûtait pas moins de quatre cent mille sesterces. Le plus fameux de tous fut celui que lui donna son frère à son arrivée, et où l'on servit, dit-on, deux mille poissons et sept mille oiseaux choisis. Il surpassa lui-même cette profusion en faisant l'inauguration d'un plat[2] qu'il nommait, à cause de son immense grandeur, le *bouclier de Minerve protectrice*. On y mêla des foies de scares, des cervelles de faisans et de paons, des langues de phénicoptères, des laites de murènes, que des navarques avaient été chercher sur des trirèmes, depuis le pays des Parthes jusqu'au détroit d'Espagne. Sa gourmandise insatiable était en même temps désordonnée et basse, et le dominait au milieu même des

1. « Les troupes voulaient qu'il donnât le rang de chevalier à son affranchi Asiaticus. Il réprima cette basse adulation; mais bientôt, avec sa légèreté habituelle, il accorda dans l'intimité d'un festin ce qu'il avait refusé publiquement, et il décora de l'anneau un esclave flétri qui s'élevait par des crimes. » — Tacite, *Histoires*, II, 57.

2. « Vitellius, empereur, fit faire, au prix d'un million de sesterces, un plat pour lequel il avait fallu construire un four en rase campagne : ainsi le luxe en

[illegible] et en voyage. Il ne pouvait s'empêcher [illegible] et de manger les entrailles et les gâteaux [illegible]; et, s'il voyait sur son chemin [illegible] dévorait, fussent-ils de la veille et à demi-

[illegible] prêt à ordonner la mort et le supplice [illegible] quelque prétexte que ce fût, il fit périr, [illegible] de perfidies, des citoyens nobles, [illegible] disciples et ses camarades, et qu'il [illegible] à force de caresses, à partager l'em- [illegible] empoisonna même un de sa propre [illegible] eau froide qu'il avait demandée [illegible] presque aucun des [illegible], qui, à Rome, [illegible] créances, ou qui, [illegible] droits de douane. [illegible] eux au moment [illegible]; mais il le fit [illegible] déjà sa clé- [illegible] mourir devant [illegible] ses yeux[1]. » Un [illegible] avaient de- [illegible] s'écriait en [illegible] héritier : » il le [illegible] il y lut qu'il [illegible] manda d'é- [illegible] aussi mourir [illegible] clairement [illegible] faire, pen- [illegible] l'espoir [illegible] bouffons [illegible] il les [illegible] l'avait aigri

[illegible] — Pline,
[illegible] qu'il prononça
[illegible]

contre eux, c'est qu'après l'édit par lequel il enjoignait aux astrologues de quitter Rome et l'Italie avant les calendes d'octobre, on afficha aussitôt ce placard : « A tous, salut ! Les Chaldéens aussi font défense à Vitellius Germanicus de se trouver en aucun lieu du monde le jour des calendes d'octobre. » On le soupçonna aussi d'avoir contribué à la mort de sa mère, en défendant de lui donner à manger dans sa maladie : c'est qu'une femme du pays des Cattes[1], qu'il croyait comme un oracle, lui avait prédit « que son règne ne serait long et tranquille que s'il survivait à sa mère. » D'autres disent que, dégoûtée du présent et redoutant l'avenir, elle avait demandé à son fils du poison, qu'il lui avait donné sans beaucoup de peine.

XV. Le huitième mois de son règne, les armées de Mésie et de Pannonie se révoltèrent : au delà des mers, en Judée et en Syrie, les légions firent de même[2]. Les unes jurèrent fidélité à Vespasien en personne, les autres lui prêtèrent serment en son absence. Vitellius, voulant conserver les sympathies et la faveur des autres citoyens, s'abandonna sans mesure à toutes sortes de largesses publiques et privées. Il fit aussi des levées à Rome[3], en promettant que les volontaires non-seulement auraient leur congé après la victoire, mais encore jouiraient de tous les avantages réservés aux vétérans et à ceux qui avaient fait tout leur temps de service. Ensuite, voyant que l'ennemi le pressait sur terre et sur mer, il lui opposa, d'une part, son frère avec une flotte, des recrues nouvelles et une troupe de gladiateurs[4]; de l'autre, les légions et les géné-

1. Les Cattes ou Chattes, peuplade germanique du pays qui forme aujourd'hui la Hesse et la Thuringe. « Les Germains croient qu'il y a dans les femmes quelque chose de saint et de prophétique, et ils ne dédaignent pas de les consulter et de suivre leurs avis. » — Tacite, *Germanie*, 8.

2. Sur la défection des légions de Syrie et de Judée, voyez Tacite, *Histoires*, II, 73 ; — sur la défection des légions de Mésie et de Pannonie, voyez II, 85.

3. « D'après les conseils de ses affranchis, il convoque les tribus, reçoit le serment de ceux qui s'enrôlent, et comme les enrôlements étaient excessifs, il charge les consuls de faire un choix. Il fixe la contribution des sénateurs en esclaves et en argent. » — Tacite, *Histoires*, III, 58.

4. S'il faut en croire Tacite (*Histoires*, III, 57), Vitellius donna à son frère

raux[1] qui avaient combattu à Bédriac. Vaincu[2] ou trahi[3] sur tous les points, il conclut avec Flavius Sabinus, frère de Vespasien, un traité[4] qui lui assurait la vie sauve et cent millions de sesterces; et aussitôt il déclara sur les degrés du palais, en présence des soldats assemblés, « qu'il abdiquait l'empire qu'il avait accepté malgré lui[5]. » Tous se récrièrent, et Vitellius différa de prendre un parti. La nuit s'étant passée, il descendit au point du jour, en habit de deuil, jusqu'aux Rostres, et là il renouvela en pleurant la même déclaration, mais cette fois un papier à la main. Les soldats et le peuple l'interrompirent encore, l'exhortant à ne pas se laisser abattre, et lui promettant à l'envi qu'ils le soutiendraient de tout leur pouvoir. Alors il reprit courage, fit charger soudain Sabinus et les autres Flaviens, qui croyaient n'avoir rien à craindre, et les poussa jusque dans le Capitole[6], où il les extermina en mettant le feu au temple de Jupiter très-bon et très-grand[7], tandis que lui contemplait le combat et l'incendie, à table, dans la maison de Tibère. Peu de temps après, se repentant de sa perfidie, qu'il voulait faire retomber sur autrui, il convoqua l'as-

Lucius le commandement de six cohortes et de cinq cents cavaliers, pour attendre l'ennemi du côté de la Campanie. C'est par erreur que Suétone attribue à Lucius le commandement de la flotte.

1. Ces généraux étaient Cécina et Valens.

2. Vitellius fut vaincu à Crémone par Antonius Primus.

3. Vitellius fut trahi par Lucius Bassus, commandant de la flotte de Ravenne; par Cécina et Claudius Julianus, commandant de la flotte de Misène; et par toute son armée dans les plaines de Narnie.

4. Le traité fut conclu dans le temple d'Apollon. L'entretien n'eut que deux témoins, Cluvius Rufus et Silius Italicus. — Voyez Tacite, *Histoires*, III, 65.

5. « Ce fut dans une assemblée convoquée par lui-même, au milieu de ses soldats et en présence de femmes, qu'il adressa quelques mots conformes à sa situation : « Il se retirait pour le bien de la paix et de la république. Il priait seulement le peuple de lui garder un souvenir et de prendre en pitié son frère, sa femme et l'âge innocent de ses enfants. » — Tacite, *Histoires*, III, 68.

6. « Vers la fontaine de Fundanus, les hommes armés qui accompagnaient Sabinus furent assaillis par les Vitelliens... Sabinus, au milieu de la déroute, se retira dans la forteresse du Capitole, avec les soldats, quelques sénateurs et quelques chevaliers. » — Tacite, *Histoires*, III, 69.

7. « On ignore si l'incendie fut allumé par les Vitelliens, ou, comme on le dit généralement, par les assiégés, dans le but d'arrêter les efforts et les progrès de l'ennemi. » — Tacite, *Histoires*, III, 70.

semblée, jura, et força les autres de jurer, « qu'il n'aurait rien plus à cœur que la tranquillité publique. » Alors, détachant son poignard de sa ceinture[1], il le présenta d'abord au consul, puis, comme il le refusait, aux magistrats et à chacun des sénateurs successivement; et, comme personne ne voulait le prendre, il se retira, comme pour le déposer dans le temple de la Concorde. Quelques citoyens s'écrièrent « qu'il était lui-même la Concorde. » Il revint sur ses pas, et déclara que non-seulement il gardait le poignard, mais qu'il acceptait le surnom de la Concorde.

XVI. Il conseilla au sénat d'envoyer des députés, accompagnés des vestales[2], pour demander la paix, ou du moins quelque temps pour délibérer. Le lendemain, comme il attendait la réponse, un éclaireur lui annonça que l'ennemi approchait. Aussitôt il se blottit dans une chaise à porteur, et, accompagné seulement de son cuisinier et de son boulanger, il se rendit furtivement au mont Aventin et à la maison de ses pères, pour s'enfuir de là dans la Campanie[3]. Mais, sur le bruit, d'ailleurs vague et confus, que la paix était conclue, il se laissa ramener bientôt après au palais[4]. Trouvant tout désert, et se voyant abandonné de ceux qui

1. Suivant Tacite, c'est aussitôt après le discours qu'il prononça sur la place publique que Vitellius joua cette comédie (*Histoires*, III, 68). Dans son récit, il n'est pas question du surnom de la Concorde.

2. « Les vestales se présentèrent aussi avec des lettres que Vitellius adressait à Antonius, pour demander qu'on retardât, ne fût-ce que d'un jour, le combat qui devait tout décider. Dans l'intervalle, on arrangerait plus facilement les choses. Les vestales furent renvoyées avec honneur. On répondit à Vitellius que le meurtre de Sabinus et l'incendie du Capitole rendaient les négociations impossibles. » — Tacite, *Histoires*, III, 81.

3. « Vitellius, quand Rome fut prise, s'échappa par les derrières du palais et se fit porter en litière sur l'Aventin, dans la maison de sa femme, avec le projet de rejoindre à Terracine les cohortes et son frère, s'il pouvait pendant le jour échapper à ceux qui le cherchaient. » — Tacite.

4. « Mais bientôt par mobilité d'esprit, et par cette disposition naturelle aux gens effrayés qui, craignant tout, s'alarment surtout du présent, il retourna au palais vide et abandonné. Les derniers de ses esclaves eux-mêmes avaient disparu. La solitude et ces lieux muets l'épouvantent : il interroge les murs et les portes, frissonne en traversant les appartements déserts; enfin, fatigué d'errer ainsi misérablement, il se cacha dans un réduit honteux, d'où le tribun de cohorte Julius Placidus vint l'arracher. » — Tacite.

l'accompagnaient, il s'entoura d'une ceinture pleine de pièces d'or, et se réfugia dans la loge du portier, après avoir attaché le chien devant la porte, et s'être barricadé avec un lit et un matelas.

XVII. L'avant-garde de l'armée avait déjà pénétré dans le palais, et ne rencontrant personne en fouillait, selon l'usage, toutes les parties. Tiré de sa retraite par les soldats, qui lui demandaient « qui il était » (car ils ne le connaissaient pas), et « s'il savait où était Vitellius, » il les trompa par un mensonge ; mais, reconnu bientôt, il demanda avec instance à être provisoirement gardé à vue, ou même emprisonné, comme s'il avait à révéler des secrets qui intéressaient les jours de Vespasien. Enfin, ils lui lièrent les mains derrière le dos, lui passèrent une corde au cou, et le traînèrent, les vêtements en lambeaux et à moitié nu, jusque sur le Forum [1]. Il n'est point d'outrage qu'on ne lui ait fait, d'injure qu'on ne lui ait dite, le long de la voie Sacrée : on lui ramenait les cheveux en arrière, comme on fait aux criminels; et même on lui relevait le menton avec la pointe d'une épée, pour le forcer à montrer son visage et l'empêcher de baisser la tête [2]; quelques-uns lui jetaient du fumier et de la boue, d'autres lui prodiguaient les noms d'incendiaire et de gourmand. Une partie du peuple lui reprochait même ses défauts corporels : il était en effet d'une taille démesurée, avait la face rougeâtre, par suite de l'abus du vin, le ventre proéminent, une jambe un peu plus faible que l'autre, depuis qu'elle avait été froissée par un char qu'il aidait Caligula à conduire. Enfin il fut déchiré à petits coups et achevé auprès des Gémonies, et de là traîné par un croc dans le Tibre [3].

1. « Les mains liées derrière le dos, les habits en lambeaux, on l'entraîne, spectacle repoussant! plusieurs l'insultent, personne ne pleure : l'ignominie de cette mort étouffait la pitié. » — Tacite.

2. « Avec la pointe des épées, ils forçaient le prince à lever la tête pour la présenter aux outrages, et à regarder tantôt ses statues qui tombaient, tantôt les Rostres et le lieu où Galba était mort. » — Tacite.

3. « Enfin, il fut poussé vers les Gémonies, où le corps de Sabinus avait été

XVIII. Il périt[1] avec son frère[2] et son fils[3] dans la cinquante-septième année de son âge. L'événement donna raison à ceux qui interprétèrent le prodige[4] que nous avons dit lui être arrivé à Vienne, en annonçant qu'il tomberait entre les mains d'un Gaulois ; car il fut vaincu par Antonius Primus, général de l'armée ennemie, lequel était né à Toulouse, et avait porté dans son enfance le surnom de Becco ; ce qui veut dire bec de coq.

jeté. Bientôt il tomba percé de coups. La populace l'outragea après sa mort aussi indignement qu'elle l'avait flatté de son vivant. » — Tacite.

1. « Après un règne d'un an, suivant les uns, de huit mois seulement, suivant les autres.

2. « L. Vitellius fut ensuite mis à mort. Aussi vicieux que son frère, il était plus actif que lui dans les soins de son principat ; et sans avoir partagé sa grandeur, il fut entraîné dans sa chute. » — Tacite, *Histoires*, IV, 2.

3. « Dans le même temps, Mucien ordonna le meurtre du fils de Vitellius, sous prétexte que les dissensions ne finiraient jamais, si l'on n'étouffait toutes les semences de guerre. » — Tacite, *Histoires*, IV, 80.

4. Voyez plus haut, ch. 9.

TITUS FLAVIUS VESPASIEN

I. Le pouvoir impérial, que la rébellion et la mort violente de trois princes avaient rendu longtemps vague et incertain, se fixa et s'affermit enfin dans la famille Flavia, obscure à la vérité et sans aucune illustration, mais dont les Romains cependant eurent fort à se louer, quoiqu'elle ait produit Domitien, dont la cupidité et la barbarie furent justement punies. Titus Flavius Pétro, du municipe de Réate[1], attaché, pendant la guerre civile, au parti de Pompée en qualité de centurion ou de vétéran rappelé, prit la fuite à la journée de Pharsale, et se retira chez lui. Là, ayant obtenu son pardon et son congé, il exerça les fonctions de collecteur d'impôts. Son fils, surnommé Sabinus[2], ne porta point les armes, quoique certains auteurs aient écrit qu'il fut centurion primipilaire, et d'autres qu'il avait encore un commandement lorsqu'on l'exempta du service pour cause de maladie. Il fut receveur du quarantième en Asie; et l'on montrait des statues qui lui avaient été érigées par différentes villes avec cette inscription : *Au receveur intègre.* Il fit ensuite la banque en Helvétie, et y mourut, laissant sa femme Vespasia Polla et deux enfants qu'il avait eus d'elle, dont l'aîné, Sabinus, devint préfet de Rome[3], et le cadet, Vespasien, parvint à l'empire. Polla, née à Nursie d'une honnête famille, était fille de

1. Réate, ville du pays des Sabins.
2. Du nom de sa mère Sabina.
3. Sous le règne de Néron. Galba le révoqua, et Othon le réintégra dans ses fonctions.

Vespasius Pollion, qui avait été trois fois tribun des soldats et préfet du camp ; son frère était sénateur, et avait géré la préture. Il existe encore à six milles de Rome, sur la route de Nursie[1] à Spolète[2], au sommet d'une montagne, un endroit qui porte le nom de Vespasia, et où l'on voit plusieurs monuments des Vespasius, ce qui prouve bien l'éclat et l'ancienneté de cette famille. Certains auteurs ont prétendu, je l'avoue, que le père de Pétro, originaire de l'Italie transpadane, prenait à gages ces ouvriers qui ont coutume de passer chaque année de l'Ombrie dans le pays des Sabins, pour cultiver les terres, et qu'il se fixa dans la ville de Réate, où il se maria. Pour moi, je n'ai trouvé, malgré les plus minutieuses recherches, aucune trace de ce fait.

II. Vespasien naquit dans la Sabine, au delà de Réate, dans un petit bourg nommé Phalacrine, le 15 avant les calendes de décembre, au soir, sous le consulat de Q. Sulpicius Camérinus et de C. Poppœus[3], cinq ans avant la mort d'Auguste. Il fut élevé sous les yeux de son aïeule paternelle, dans son domaine de Cosa[4]. C'est pourquoi, devenu empereur, il visita souvent ce séjour de son enfance, et laissa la maison telle qu'elle était auparavant, pour ne rien changer aux objets auxquels ses yeux étaient accoutumés. La mémoire de son aïeule lui était si chère, qu'il continua de boire dans sa coupe d'argent les jours solennels et les jours de fêtes. Revêtu de la robe virile, il eut longtemps de l'aversion pour le laticlave[5], quoique son frère l'eût obtenu; et sa mère seule put le décider à briguer cet honneur. Elle finit par vaincre la résistance de son fils, moins par ses prières et son autorité que par ses reproches, en l'appelant injurieusement l'appariteur de son frère. Il servit en Thrace comme tribun des soldats. Devenu questeur, il fut désigné

1. Nursie, ville du pays des Sabins.
2. Spolète, ville d'Ombrie.
3. L'an de Rome 762. Auguste mourut l'an 767.
4. Cosa, ville d'Etrurie, non loin de la côte.
5. Auguste avait permis aux fils des sénateurs et des généraux de prendre le laticlave en même temps que la robe virile. — Voyez *Auguste*, 38.

par le sort pour le gouvernement de Crète et de Cyrène[1]. Candidat pour l'édilité, et bientôt pour la préture[2], il n'obtint la première de ces charges qu'après bien des refus et au sixième rang, tandis qu'il fut nommé préteur du premier coup et parmi les premiers. Pendant sa préture, il chercha par tous les moyens à se faire bien venir de Caius, qui était alors irrité contre le sénat. Il demanda des jeux extraordinaires pour célébrer la victoire de ce prince en Germanie, et proposa d'aggraver la peine des conjurés[3], en laissant leurs corps sans sépulture. Il remercia aussi Caius, en présence du premier ordre de l'État, pour avoir daigné l'admettre à sa table.

III. Sur ces entrefaites, il épousa Flavia Domitilla, autrefois concubine de Statilius Capella, chevalier romain, de la ville de Sabrata [4] en Afrique. Elle ne jouissait que du droit latin; mais un jugement des récupérateurs la déclara libre et citoyenne romaine, sur la réclamation de son père Flavius Libéralis, né à Férentum, et qui était simple greffier d'un questeur. Vespasien eut d'elle trois enfants, Titus, Domitien et Domitilla[5]. Il survécut à sa femme et à sa fille, qu'il perdit l'une et l'autre n'étant encore que simple particulier. Après la mort de Flavia, il reprit avec lui Cénis[6], affranchie et secrétaire d'Antonia[7], qu'il avait autrefois aimée; et, devenu empereur, il la traita presque comme son épouse légitime.

IV. Sous le règne de Claude, il fut envoyé en Germanie, comme lieutenant de légion, par le crédit de Narcisse : de là, il passa en Bretagne[8], où il en vint trente fois aux mains

1. La Crète et Cyrène ne formaient qu'une seule et même province, gouvernée par le même proconsul.
2. Il fut édile, l'an de Rome 791. — Voyez *Claude*, 9.
3. Lépidus et Gétulicus. — Voyez *Claude*, 9.
4. « Sabrata, dit Pline (*Hist. nat.*, v, 4), touche à la petite Syrte. »
5. L'empereur Domitien décréta plus tard l'apothéose de Domitilla.
6. Cénis mourut l'an de Rome 824.
7. Antonia, mère de Claude.
8. L'an de Rome 796. Sur l'expédition de Bretagne, voyez *Claude*, 17. « L'empereur Claude acheva la conquête, en portant en Bretagne des légions et des auxiliaires, et en associant Vespasien à l'entreprise. Ce fut là le point de dé-

avec l'ennemi. Il réduisit deux nations très-puissantes, plus de vingt villes et l'île de Vecte[1], voisine de la Bretagne, soit sous les ordres d'Aulus Plautius, lieutenant consulaire, soit sous ceux de Claude lui-même. Aussi reçut-il les ornements triomphaux, et, à un court intervalle, un double sacerdoce; il fut honoré en outre du consulat[2], qu'il exerça pendant les deux derniers mois de l'année. Il passa dans le loisir et la retraite le temps qui s'écoula jusqu'à son proconsulat, parce qu'il craignait Agrippine, qui avait encore de l'influence sur son fils, et qui poursuivait de sa haine les amis de Narcisse, même après la mort de ce favori. Nommé ensuite au gouvernement de l'Afrique[3], il administra cette province avec intégrité, et y jouit d'une grande considération[4]; ce qui n'empêcha pas qu'à Adrumète, dans une sédition, on lui jeta des raves. Il est certain qu'il n'en revint pas plus riche : au point, qu'ayant déjà perdu presque tout son crédit, il engagea tous ses biens à son frère[5], et se vit contraint, pour soutenir son rang, de s'abaisser au métier de maquignon : aussi l'appelait-on communément le muletier. Il fut même convaincu, dit-on, d'avoir extorqué deux cent mille sesterces à un jeune homme, pour lequel il avait obtenu le laticlave, contre le gré de son père; et il fut à ce sujet sévèrement réprimandé. Il fut du nombre de ceux qui accompagnèrent Néron dans son voyage d'Achaïe; mais, comme il lui arrivait souvent, lorsque l'empereur chantait, de s'esquiver

part d'une fortune qui ne devait pas se faire attendre. Des peuples furent domptés, des rois faits prisonniers, et Vespasien désigné par les destins. » — Tacite, *Agricola*, 13.

1. Pline la place entre l'Hibernie et la Bretagne.

2. L'an de Rome 804.

3. L'an de Rome 816, sous le consulat de C. Memmius Régulus et de L. Verginius Rufus.

4. Tacite (*Histoires*, II, 97) dit au contraire que Vespasien s'était rendu odieux dans l'exercice de cette charge.

5. « Sabinus, l'aîné de Vespasien, était arrivé plus vite à la fortune et à l'influence, lorsque tous deux n'étaient encore que simples citoyens. Il avait même, disait-on, pour l'aider dans l'embarras de ses affaires, pris en gage ses terres et sa maison. » — Tacite, *Histoires*, III, 65.

ou de s'endormir en sa présence[1], il tomba dans une entière disgrâce. Exclu de la société du prince, et condamné même à ne plus paraître devant lui, il se retira dans une petite ville écartée, où il restait caché et craignait pour sa vie, lorsqu'on lui offrit un gouvernement et une armée. C'était une vieille et ferme croyance, répandue dans tout l'Orient, que l'empire du monde appartiendrait à des hommes partis de la Judée à cette époque[2]. Cet oracle, qui devait s'entendre d'un général romain, comme l'événement l'a prouvé plus tard, les Juifs en firent l'application à eux-mêmes et se révoltèrent. Ils massacrèrent leur gouverneur[3], et, quand le lieutenant consulaire de Syrie[4] vint à son secours, ils lui prirent une aigle et le mirent en fuite. Comme il fallait, pour étouffer cette révolte, une armée considérable et un général vaillant, à qui l'on pût néanmoins confier sans danger une telle entreprise, on choisit Vespasien de préférence à tout autre, comme étant un homme d'une activité éprouvée, et dont la naissance et le nom étaient trop obscurs pour être redoutables. Il renforça donc son armée de deux légions, de huit escadrons de cavalerie, de dix cohortes, et prit son fils aîné au nombre de ses lieutenants. A peine eut-il mis le pied dans sa province, qu'il attira sur lui les regards des provinces voisines, en rétablissant sur-le-champ la discipline militaire, et en livrant deux combats avec tant d'intrépidité, qu'au siége d'un château fort il fut blessé au genou d'une pierre et reçut plusieurs flèches sur son bouclier.

1. Il paraît qu'à Rome aussi il s'endormait en pareille circonstance : « On dit que Vespasien, réprimandé par l'affranchi Phébus de ce qu'il se laissait aller au sommeil, fut protégé à grand peine par les prières des gens de bien, et qu'il fallut plus tard pour le sauver d'une perte imminente, l'ascendant de sa destinée. » — Tacite, *Annales*, XVI, 5.

2. « La plupart étaient persuadés que, d'après les anciens livres des prêtres, l'Orient devait à cette époque l'emporter sur le reste du monde, et que la toute puissance serait dévolue aux Juifs. Cette prophétie s'appliquait à Vespasien et à Titus; mais les Juifs abusés par leurs espérances y trouvaient pour eux-mêmes l'annonce d'une grande destinée. » — Tacite, *Histoires*, V, 13.

3. Gessius Florus, qui, par sa cruauté, poussa les Juifs à la guerre.

4. Cestius Gallus. — Voyez Tacite, *Histoires*, V, 10.

V. Voyant, après Néron et Galba, Othon et Vitellius se disputer le premier rang, il conçut aussi l'espoir de parvenir à l'empire, espoir que lui avaient suggéré depuis longtemps les prodiges suivants[1]. Dans une maison de campagne de Flavius, un vieux chêne, qui était consacré à Mars, poussa à chacune des trois couches de Vespasia un rejeton, qui annonçait clairement la destinée future de chaque enfant : le premier était grêle et se dessécha bientôt : aussi la petite fille, qui était née, ne vécut-elle pas un an ; le second était fort et élevé, et annonçait un grand bonheur ; le troisième ressemblait à un arbre : aussi dit-on que Sabinus, père de Vespasien, alla, sur la foi d'un haruspice, annoncer à sa mère « qu'il lui était né un petit-fils qui deviendrait empereur ; » et qu'elle ne fit qu'en rire, s'étonnant « que son fils extravaguât, quand elle avait encore toute sa raison. » Dans la suite, lorsque Vespasien fut édile, C. César, furieux de ce qu'il n'avait pas eu soin de faire balayer les rues, ordonna de le couvrir de boue, et, comme les soldats en remplissaient les plis de sa prétexte, il ne manqua pas de gens qui annoncèrent que la république, foulée aux pieds et déchirée par les discordes civiles, viendrait se mettre un jour sous sa protection et comme dans son sein. Un jour, pendant son dîner, un chien étranger apporta de la rue une main d'homme qu'il jeta sous la table. Une autre fois, pendant son souper, un bœuf de labour, secouant son joug, s'élança dans la salle à manger, et, mettant en fuite les domestiques, vint tout à coup tomber comme épuisé aux pieds de Vespasien assis à table, et baissa la tête devant lui. Un cyprès[2], planté dans le champ de ses pères, fut déraciné et abattu sans qu'il fût survenu aucune tempête ; et le lendemain il se releva plus vert et plus vigoureux. En Achaïe, il rêva que

1. « Les arrêts secrets du destin, les prodiges et les oracles destinaient l'empire à Vespasien et à ses enfants : c'est là du moins ce que nous avons cru après son élévation. » — Tacite, *Histoires*, I, 10.

2. « Un cyprès d'une hauteur extraordinaire avait été subitement renversé dans une de ses terres, et le lendemain le cyprès se relevant à la même place, reverdissait majestueux et plus touffu. » — Tacite, *Histoires*, II, 78.

le commencement de son bonheur daterait du jour où l'on ôterait une dent à Néron; et le lendemain, lorsqu'il entra dans le vestibule du palais, un médecin lui montra une dent qu'il venait d'arracher à l'empereur. Comme il consultait en Judée l'oracle du Dieu du Carmel[1], les sorts lui donnèrent l'assurance que ses pensées et ses projets, quelque vastes qu'ils fussent, réussiraient. Lorsque Joseph, un des plus nobles captifs, fut jeté dans les fers, il soutint énergiquement qu'il serait bientôt rendu à la liberté, mais par Vespasien devenu empereur, On lui annonçait aussi d'autres présages venus de Rome : que Néron, pendant les derniers jours de son règne, avait été averti en songe de tirer du sanctuaire le char de Jupiter très-bon et très-grand, pour le conduire dans la maison de Vespasien et de là dans le Cirque; que, peu de temps après, Galba prenant possession de son second consulat, la statue du divin Jules s'était tournée soudain du côté de l'Orient; qu'à Bédriac, avant le commencement de l'action, deux aigles s'étaient battus en présence de tout le monde; et que l'un ayant été vaincu, il en était survenu un troisième du côté où le soleil se lève, qui avait chassé le vainqueur.

VI. Cependant, malgré l'empressement et les instances des siens, il fallut, pour le déterminer à agir, que le hasard fît éclater la sympathie des troupes qui ne le connaissaient pas et étaient éloignées. Deux mille hommes, tirés des trois légions de l'armée de Mésie[2], apprirent, en allant au secours d'Othon, qu'il était vaincu et s'était donné la mort; néanmoins ils continuèrent leur route jusqu'à Aquilée, comme s'ils n'ajoutaient pas foi à ce bruit. Là, ils profitèrent de l'occasion pour se livrer à la licence et commettre

1. « Entre la Judée et la Syrie, on trouve, sous le nom de Carmel, une montagne et un Dieu... Vespasien lui offrit un sacrifice, et au moment où il arrêtait sa pensée sur ses secrètes espérances, le prêtre nommé Basilidès, après avoir plusieurs fois examiné les entrailles, lui dit : « Vespasien, quels que soient tes desseins, soit que tu veuilles bâtir une maison, ou étendre tes domaines, ou augmenter le nombre de tes esclaves, les dieux te promettent une grande demeure, un vaste territoire, beaucoup d'hommes. » — Tacite, *Histoires*, II, 78.

2. Voyez Tacite, *Histoires*, II, 46, 85.

toute espèce de rapines; et, craignant qu'à leur retour on ne les forçât à rendre compte de leur conduite et à subir la peine de leurs excès, ils résolurent de choisir et d'élire un empereur; « car ils valaient bien l'armée d'Espagne, qui avait nommé Galba, et les prétoriens, qui avaient nommé Othon, et l'armée de Germanie, qui avait nommé Vitellius. » Après avoir mis en avant les noms des lieutenants consulaires, en quelque endroit qu'ils fussent, ils les rejetèrent tous pour différents motifs, et quelques soldats de la troisième légion[1], laquelle avait passé de Mésie en Syrie vers le temps de la mort de Néron, ayant fait l'éloge de Vespasien, tous donnèrent leur assentiment, et, sans plus attendre, inscrivirent son nom sur toutes les enseignes. Cependant l'affaire n'eut pas de suite; et les cohortes rentrèrent peu à peu dans le devoir; mais le bruit de ce mouvement s'étant répandu, Tibère Alexandre[2], gouverneur d'Égypte, fut le premier à faire prêter serment à Vespasien par ses légions, le jour des calendes de juillet, qui fut considéré par la suite comme le jour de son avénement au trône. Le 5 avant les ides de juillet, l'armée de Judée lui jura fidélité à lui-même. Ce qui contribua beaucoup au succès de son entreprise, ce fut la copie d'une lettre vraie ou supposée d'Othon[3] à Vespasien, qui, dans les termes les plus pressants, lui remettait le soin de sa vengeance, et faisait des vœux pour qu'il vînt au secours de la république; ce fut aussi le bruit, semé en même temps[4], que Vitellius, après sa victoire, avait résolu de

1. « Vespasien regardait comme à lui la troisième légion qui était passée de Syrie en Mésie. » — Tacite, *Histoires*, II, 74.

2. « Tibère Alexandre se hâta de le faire reconnaître par ses légions dès les calendes de juillet; et c'est de ce jour qu'on a commencé à dater son principat, quoique l'armée de Judée n'eût prêté serment que le 5 des nones de ce mois. » — Tacite, *Histoires*, II, 79.

3. Othon était mort au mois d'avril. — Voyez *Othon*, 11.

4. « Mucianus enflamma surtout la province et l'armée en assurant que Vitellius avait décidé de transférer dans les garnisons riches et paisibles de la Syrie les légions Germaniques, et de faire passer au contraire les légions de Syrie dans les quartiers d'hiver de la Germanie, dont le climat est rude et le service pénible. Les habitants, accoutumés à vivre avec les soldats, se plaisaient à ces relations : la plupart s'étaient liés par l'amitié ou des alliances; et les soldats vieillis au ser-

changer les quartiers d'hiver des légions, et de transporter celles de Germanie en Orient, pour leur procurer un service plus tranquille et plus doux. De plus, il fut aidé par Licinius Mucianus, l'un des gouverneurs de province, et par Vologèse, roi des Parthes : le premier, renonçant à la haine qu'il avait affichée jusque-là pour Vespasien, dont il était jaloux[1], lui promit le concours de l'armée de Syrie[2]; le second, quarante mille archers[3],

VII. Il commença donc la guerre civile; et, ayant envoyé devant lui en Italie ses lieutenants et ses troupes, il passa à Alexandrie pour garder les barrières de l'Égypte[4]. Là, voulant consulter l'oracle sur la stabilité de sa puissance, il entra seul et sans témoin dans le temple de Sérapis[5]; et, après s'être rendu le dieu favorable, il finit par se retourner, lorsqu'il crut voir son affranchi Basilidès[6] lui offrir, selon l'usage des sacrifices, de la verveine, des couronnes et des gâteaux, quoiqu'il fût certain que personne ne l'avait introduit dans le temple, qu'une maladie de nerfs l'empêchait presque de marcher, et qu'il était fort éloigné de là. Aussitôt après, Vespasien reçut une lettre qui lui annonçait que les troupes de Vitellius avaient été battues à Crémone, et que lui-même avait été tué à Rome. La fortune imprima aussi à la personne de Vespasien ce caractère de grandeur et de majesté qui lui manquait à

vice, chérissaient à l'égal de leurs pénates les camps qui leur étaient connus. » — Tacite, *Histoires*, II, 80.

1. Voyez Tacite, *Histoires*, I, 10, II, 4 et 5.

2. « Tu as dans la Judée, la Syrie, l'Egypte, neuf légions complètes, que la guerre n'a point épuisées, que les dissensions n'ont point corrompues, dont les soldats, endurcis par les fatigues, ont déjà triomphé des ennemis extérieurs. » — Tacite, *Histoires*, II, 76.

3. « Des ambassadeurs du roi Vologèse s'étaient rendus près de lui pour lui offrir quarante mille cavaliers parthes. » — Tacite, *Histoires*, IV, 51.

4. « Titus eut pour mission de réduire la Judée, Vespasien de garder les barrières de l'Egypte. » — Tacite, *Histoires*, II, 82.

5. Sur Sérapis et son culte, voyez Tacite, *Histoires*, IV, 83.

6. Tacite raconte différemment ce prodige : Basilidès n'est point donné comme l'affranchi de Vespasien, mais comme un des principaux Egyptiens. Toutefois, Vespasien croit le voir derrière lui, quoique Basilidès soit, dans le moment même, à quatre-vingts milles d'Alexandrie.

cause de son élévation à l'empire inopinée et encore récente. Deux hommes du peuple, l'un aveugle, l'autre boiteux[1], vinrent le trouver en même temps à son tribunal, le priant de les guérir, sur l'assurance que Sérapis leur avait donnée pendant leur sommeil, que l'un recouvrerait la vue, si l'empereur crachait sur ses yeux, et que l'autre marcherait droit, s'il daignait lui toucher la jambe avec son pied. Vespasien, ne croyant pas au succès d'une telle entreprise, n'osait même pas l'essayer ; cependant il finit par céder aux exhortations de ses amis, et tenta, en présence de tous, l'épreuve, qui réussit. Vers la même époque, à Tégée, en Arcadie, des devins engagèrent à faire des fouilles dans un lieu consacré, et l'on trouva des vases antiques sur lesquels était gravée une figure qui ressemblait à Vespasien.

VIII. C'est ainsi qu'il revint à Rome, précédé d'une grande renommée. Il triompha des Juifs[2]; et à son ancien consulat il en ajouta huit autres[3]. Il exerça aussi la censure[4]; et pendant tout son règne, il n'eut rien tant à cœur que de raffermir d'abord, et ensuite d'illustrer la république chancelante et presque abattue. Les soldats, cédant à l'entraînement de la victoire, ou aigris par la honte de leur défaite, s'étaient permis toute espèce d'actes licencieux et hardis. De plus, le trouble régnait dans les provinces, dans plusieurs villes libres et dans quelques royaumes. Vespasien licencia une partie des troupes de Vitellius, et réprima l'autre ; et bien loin de permettre rien d'illégal aux compagnons de sa victoire, il leur fit longtemps attendre les récompenses qu'il leur devait. Pour ne laisser échapper aucune occasion de réformer les mœurs, il ne se contenta pas de repousser d'un geste dédaigneux un jeune homme qui se présenta devant lui tout parfumé ; il le réprimanda même d'un ton sévère en lui disant :

1. Tacite (*Histoires*, IV, 81) mentionne également ces deux prodiges.

2. Le triomphe eut lieu l'an 824 de Rome.

3. Ses neuf consulats sont de l'an 816, 823, 824, 825, 827, 828, 829, 830, 832.

4. Pendant son second consulat avec Titus. — Voyez *Titus*, 6.

« J'aurais préféré que vous sentissiez l'ail ; » et il révoqua sa nomination. Les matelots[1] qui vont tour à tour à pied d'Ostie et de Putéoli à Rome, lui demandaient une indemnité pour payer leur chaussure. Comme si ce n'était pas assez de les renvoyer sans réponse, il leur ordonna d'aller désormais pieds nus ; et depuis ils voyagent ainsi. Il réduisit en provinces romaines l'Achaïe[2], la Lycie, Rhodes, Byzance, Samos, à qui il ôta la liberté, la Thrace, la Cilicie, et la Comagène, jusque-là gouvernée par des rois. Il établit des légions dans la Cappadoce, exposée aux fréquentes incursions des barbares, et lui donna pour gouverneur un proconsul, au lieu d'un chevalier romain[3]. La ville était défigurée par d'anciens incendies et par des ruines ; il permit à qui voudrait de prendre possession des terrains vides, et de bâtir, si les possesseurs ne les utilisaient point. Lui-même entreprit la reconstruction du Capitole, mit la main le premier aux travaux de déblai, et emporta des décombres sur son dos[4]. Il fit refaire trois mille tables d'airain, détruites dans l'embrasement du Capitole, et en rechercha de tous côtés des copies. C'était le plus beau et le plus ancien monument de l'empire : il se composait de la collection complète, presque depuis la fondation de Rome, des sénatus-consultes, des plébiscites, relatifs aux alliances, aux traités et aux priviléges accordés à qui que ce fût.

IX. Il fit aussi de nouvelles constructions : le temple de la Paix, près du Forum ; celui du divin Claude[5], sur le mont Célius, commencé par Agrippine, mais presque entièrement détruit par Néron ; un amphithéâtre[6], au milieu

1. Il s'agit des matelots qui avaient été établis à Ostie et à Putéoli pour prévenir ou combattre les incendies, et qui dans le même but venaient alternativement à Rome. — Voyez *Claude*, 25.

2. Néron l'avait déclarée libre et indépendante.

3. Lorsque Tibère avait réduit la Cappadoce en province romaine et l'avait soumise à l'autorité d'un chevalier. — Voyez Dion, LVII, 17.

4. Tacite (*Histoires*, IV, 53) dit au contraire que les fondements du Capitole furent jetés, en l'absence de Vespasien, par le chevalier L. Vestinus.

5. Voyez *Claude*, 45.

6. Ce fut Titus qui l'inaugura. — Voyez *Titus*, 7.

de Rome, comme il savait qu'Auguste l'avait projeté. Il épura les deux premiers ordres de l'État, épuisés par différents meurtres, et souillés par d'anciens abus; et les compléta en faisant le recensement des sénateurs et des chevaliers : il en raya les membres les plus indignes, et y agrégea les plus honorables citoyens de l'Italie et des provinces. Et, pour qu'on sût bien que les deux ordres ne différaient pas tant entre eux par les droits que par la dignité, il jugea dans la querelle d'un sénateur et d'un chevalier, « qu'il ne fallait pas dire d'injures aux sénateurs, mais qu'il était légal et permis de leur en répondre. »

X. Le nombre des procès s'était accru partout dans une grande proportion, parce que l'interruption de la justice avait laissé subsister les anciens, et que le trouble des temps en avait suscité de nouveaux. Il choisit par la voie du sort des juges chargés de restituer les biens enlevés dans la guerre civile, et d'expédier extraordinairement, en les réduisant le plus possible, les affaires du ressort des centumvirs, et qui étaient si nombreuses que la vie des plaideurs n'y aurait pas suffi.

XI. La débauche et le luxe, faute de répression, avaient fait de grands progrès. Il proposa au sénat de décréter que toute femme qui se marierait à l'esclave d'un autre serait réputée servante[1], et que les usuriers qui prêteraient aux fils de famille n'auraient jamais le droit d'exiger leur créance, pas même après la mort des pères[2]. Dans tout le reste, depuis le commencement de son règne jusqu'à la fin, il se montra doux et clément.

XII. Loin de dissimuler la médiocrité de son origine, il s'en vanta même plus d'une fois. Il fut même le premier à se moquer de ceux qui voulaient faire remonter la famille Flavia jusqu'aux fondateurs de Réate et à ce compagnon d'Hercule, dont on voit un monument sur la voie Salaria. Il ambitionna si peu toute espèce de pompe exté-

1. Il ne fit, en cela, que remettre en vigueur un édit de Claude. — Voyez Tacite, *Annales*, XII, 53.

2. Claude avait rendu un décret analogue. — Voyez Tacite, *Annales*, XI, 13.

rieure, que le jour de son triomphe, fatigué de la lenteur et de l'ennui de la cérémonie, il ne put s'empêcher de dire « qu'il était justement puni d'avoir follement souhaité, à son âge, les honneurs du triomphe, comme s'ils eussent été dus à ses ancêtres, ou que lui-même eût jamais pu l'espérer. » Il n'accepta que fort tard la puissance tribunitienne et le titre de père de la patrie. Quant à l'usage de fouiller ceux qui venaient lui rendre leurs devoirs[1], il y avait renoncé dès le temps de la guerre civile.

XIII. Il endura très-patiemment la franchise de ses amis, les allusions des avocats, et le ton méprisant des philosophes. Licinius Mucianus, dont on connaissait les mœurs infâmes, mais que ses services avaient enorgueilli, se montrait peu respectueux pour l'empereur[2]. Vespasien ne récrimina jamais contre lui qu'en particulier; et quand il se plaignait de lui à quelque ami commun, il se contentait d'ajouter : «Moi, du moins, je suis un homme[3].» Salvius Libéralis avait osé dire en défendant un accusé riche: « Qu'importe à César qu'Hipparque ait cent millions de sesterces ? » Vespasien lui sut bon gré de cette parole. Démétrius le cynique[4], le rencontrant sur son chemin après sa condamnation, n'avait pas daigné le saluer, ni se lever devant lui, et s'était mis à aboyer je ne sais quelle injure: il se contenta de le traiter de chien.

XIV. Bien loin de se souvenir et de se venger des offenses et des inimitiés, il maria magnifiquement la fille de Vitellius[5], son ennemi, la dota même et lui fit des présents. Sous le règne de Néron, à l'époque où l'accès de la cour lui était défendu, un des huissiers du palais à qui il demandait ce qu'il devait faire, et où il irait, l'avait mis dehors en lui disant « d'aller à tous les diables. » Dans la

1. Voyez *Claude*, 35.

2. « Il se vantait, dit Tacite, d'avoir eu l'empire entre les mains, et de l'avoir donné à Vespasien. »

3. C'était une allusion aux mœurs infâmes de Mucianus.

4. Il était venu de Corinthe à Rome avec Apollonius.

5. A qui? on l'ignore. On sait seulement que Vitellius avait fiancé sa fille à Valérius Asiaticus, lieutenant de la province de Belgique.

suite, quand cet homme vint lui demander grâce, il se crut suffisamment vengé en lui faisant à peu près la même réponse. Car il fut toujours si éloigné de sacrifier personne à ses craintes ou à ses soupçons, que malgré les conseils de ses amis qui l'engageaient à se défier de Métius Pomposianus, que son horoscope, à ce qu'on croyait comunément, appelait à l'empire, il le nomma consul en protestant qu'il se rappellerait un jour le bien qu'il lui faisait.

XV. On trouverait difficilement un innocent puni sous son règne, si ce n'est en son absence[1] et à son insu, ou du moins malgré lui et parce qu'on l'avait trompé. Helvidius Priscus[2] avait été le seul à le saluer, à son retour de Syrie, du simple nom de Vespasien; et, pendant sa préture[3], il l'avait passé sous silence dans tous ses édits, sans lui rendre honneur, ni même faire mention de lui: Vespasien ne se fâcha contre lui que le jour où, dans des débats judiciaires, Helvidius l'eut insolemment traité comme un simple particulier. Il le bannit d'abord, et ordonna même ensuite de le mettre à mort; mais, voulant à tout prix le sauver, il envoya contre-ordre aux meurtriers; et il l'eût sauvé, si on ne lui eût faussement annoncé qu'il ne vivait plus. D'ailleurs, loin de se réjouir de la mort de personne, il déplora et regretta les plus justes supplices.

XVI. Le seul reproche qu'on puisse justement lui adresser, c'est d'avoir trop aimé l'argent. En effet, non content d'avoir rétabli les impôts tombés en désuétude sous Galba, d'en avoir créé de nouveaux et de très-onéreux, d'avoir augmenté les tributs que payaient les provinces, et de les avoir doublés pour quelques-unes, il fit publiquement des trafics honteux, même pour un particulier, comme d'acheter certains objets pour les revendre ensuite plus cher. Il n'hésita jamais à vendre les honneurs aux candidats, et les absolutions aux accusés, qu'ils fussent innocents ou

1. C'est-à-dire avant son arrivée d'Égypte, à l'époque où Domitien et Mucianus commettaient à Rome toutes sortes d'excès.

2. Sur la conduite et le caractère d'Helvidius Priscus, voyez Tacite, *Histoires*, IV, 5.

3. L'an de Rome 823. — Voyez Tacite, *Histoires*, IV. 35.

coupables. On croit même qu'il avait pour habitude d'élever tout exprès à de plus hauts emplois les plus rapaces de ses agents, afin de les condamner quand ils seraient enrichis. Aussi disait-on communément qu'il s'en servait comme d'éponges, parce qu'il les humectait, pour ainsi dire, quand ils étaient secs, pour les presser quand ils étaient humides. Les uns disent qu'il suivait en cela sa cupidité naturelle, comme le lui reprocha un vieux bouvier qui, n'ayant pu obtenir gratuitement la liberté qu'il sollicitait de Vespasien devenu empereur, s'écria « que le renard changeait de poil, mais non de caractère. » D'autres, au contraire, pensent que l'extrême disette du trésor et du fisc le força à ces rapines et à ce pillage : c'est ce qu'il témoigna dès le commencement de son règne, en déclarant « que la république, pour se soutenir, avait besoin de quatre milliards de sesterces. » Cette dernière opinion est d'autant plus vraisemblable que, si l'argent fut mal acquis, il en fit un excellent usage.

XVII. Très-libéral envers tout le monde, il compléta le revenu des sénateurs, fit une pension annuelle de cinq cent mille sesterces aux consulaires pauvres, rebâtit et embellit un très-grand nombre de villes de l'empire, que des tremblements de terre ou des incendies avaient détruites.

XVIII. Il protégea surtout les talents et les arts. Il constitua le premier, sur le trésor public, un traitement annuel de cent mille sesterces aux rhéteurs latins et grecs. Les poëtes éminents, les artistes, tels que ceux qui restaurèrent la Vénus de Cos[1] et le colosse[2], reçurent de lui de riches cadeaux et des gratifications considérables. Un mécanicien lui promettait de transporter à peu de frais d'énormes colonnes dans le Capitole. Il le récompensa généreusement pour son invention; mais il refusa ses services en lui di-

1. « On ignore l'auteur de cette Vénus consacrée par l'empereur Vespasien dans son temple de la Paix, et digne de la réputation des anciens. » — Pline, *Hist. nat.*, xxxv, 5.

2. Statue colossale de Néron. — Voyez *Néron*, 32.

sant : « Permettez-moi de faire vivre le pauvre peuple. »

XIX. Dans les jeux qu'il donna lors de l'inauguration du théâtre de Marcellus restauré, il avait rappelé les anciens artistes. Le tragédien Apollinaris reçut de lui quatre cents grands sesterces; les joueurs de cithare, Terphus et Diodore[1], deux cents; quelques-uns, cent. Ceux qui reçurent le moins eurent quarante grands sesterces, sans compter plusieurs couronnes d'or. Il donnait aussi fréquemment des repas, et, le plus souvent, somptueux et magnifiques, pour faire gagner les marchands de comestibles. Il faisait des présents de table[2] aux hommes pendant les saturnales, aux femmes pendant les calendes de Mars[3]; mais il ne put, malgré tout cela, se laver de l'accusation d'avarice : les habitants d'Alexandrie persistèrent à l'appeler *Cybiosacte*[4], du nom d'un de leurs rois, fameux par sa ladrerie[5]. Le jour de ses funérailles, le chef des pantomimes, Favor, qui représentait ce prince et contrefaisait, comme c'est l'usage, ses actes et son langage, demanda publiquement aux intendants du défunt « combien coûteraient le convoi et l'enterrement, » et, sur la réponse « qu'ils coûteraient dix millions de sesterces, » il s'écria « qu'ils lui en donnassent cent mille et le jetassent dans le Tibre. »

XX. Il avait la taille carrée, les membres ramassés et forts, et le visage d'un homme qui fait un effort. C'est ce qui donna lieu au bon mot d'un plaisant qu'il pressait de lui lancer quelque trait : « Je le ferai, dit-il, quand vous aurez cessé d'aller à la garde-robe. » Il jouit d'une excellente santé, quoiqu'il ne fît rien autre chose pour l'entretenir que de se frotter en cadence la gorge et les autres parties du corps, dans une salle d'exercices, et de jeûner un jour par mois.

XXI. Voici à peu près comme son existence était disposée. Parvenu à l'empire, il se levait tous les jours de

1. Voyez *Néron*, 20.
2. Voyez *Caligula*, 55.
3. Les femmes célébraient alors les *Matronalia*, fêtes en l'honneur de Mars.
4. Cybiosacte veut dire *marchand de poisson salé*.
5. Ptolémée XIII.

bonne heure et même avant le jour; puis, après avoir lu sa correspondance et les rapports de tous les officiers du palais, il laissait entrer ses amis. Pendant qu'ils lui rendaient leurs devoirs, il se chaussait lui-même et s'habillait. Quand il avait expédié les affaires qui s'étaient présentées, il se promenait, puis se reposait, ayant à ses côtés une des nombreuses concubines qui avaient remplacé Cénis quand elle fut morte. Après s'être reposé, il passait dans la salle de bain, et de là dans le triclinium. C'était alors, dit-on, qu'il était de l'humeur la plus douce et la plus facile; aussi ses domestiques profitaient-ils de ce moment-là pour lui demander quelque faveur.

XXII. Plein d'affabilité à table, comme à toute heure, il décidait beaucoup d'affaires en plaisantant. Car il avait un grand penchant pour la raillerie, mais pour une raillerie basse et grossière, qui ne s'abstenait pas même des expressions les plus indécentes. On cite pourtant de lui quelques plaisanteries de bon goût, entre autres celles-ci : Menstrius Florus, personnage consulaire, l'ayant averti qu'il fallait prononcer *plaustra* (chariots), et non *plostra*, le lendemain, en le saluant, il l'appela *Flaurus*. Il avait cédé aux avances d'une femme qui feignait de mourir d'amour pour lui, et lui avait donné quatre cent mille sesterces pour avoir couché avec lui. Son intendant lui ayant ensuite demandé en quels termes cette somme serait portée sur ses registres : « Écrivez, dit-il, pour Vespasien passionnément aimé. »

XXIII. Il citait aussi fort à propos des vers grecs, témoin celui qu'il appliqua à un homme dont la taille était grande et la verge énorme :

S'avançant à grands pas, et brandissant une lance qui projette au loin son ombre[1].

L'affranchi Cérulus, devenu très-riche, et voulant frauder plus tard les droits du fisc, se faisait passer pour homme de condition libre, et avait changé de nom pour prendre

1. Homère, *Iliade*, VII, 213. Le poëte parle d'Ajax.

celui de Lachès : « O Lachès, Lachès! dit Vespasien, une fois que tu seras mort, tu redeviendras Cérulus comme devant. » Cependant c'était dans les gains peu honorables qu'il affectait de badiner, pour faire disparaître par quelques saillies ce qu'ils avaient d'odieux, et leur donner le caractère d'un bon mot. Un de ses officiers favoris lui demandait une place d'intendant pour quelqu'un qu'il disait être son frère. Vespasien le remit à un autre jour; puis, ayant fait venir le candidat lui-même, il l'obligea de lui compter la somme que ce dernier avait promise à son protecteur, et il lui conféra sur-le-champ la charge en question. Bientôt après, l'officier le sollicitant de nouveau : « Cherchez-vous, dit-il, un autre frère? celui-ci, que vous croyez le vôtre, est le mien. » Étant en voyage, il se douta que le muletier n'était descendu pour ferrer ses mules qu'afin de laisser à un plaideur le temps de l'aborder. Il lui demanda « combien on lui avait donné pour les fers, » et voulut avoir la moitié du profit. Son fils Titus lui reprochait d'avoir mis un impôt sur les urines; il lui approcha du nez le premier argent qu'il reçut à ce titre, en lui demandant « s'il sentait mauvais; » et Titus lui ayant répondu que non, « il provient pourtant, dit-il, de l'urine. » Des députés lui annonçaient « qu'on lui avait décerné une statue colossale d'une valeur considérable : il leur ordonna, en montrant le creux de sa main, « de la placer sur-le-champ, » et ajouta : « Voilà la base toute prête. » La crainte même et le danger d'une mort prochaine ne l'empêchèrent pas de plaisanter. Comme, entre autres prodiges, le mausolée s'était ouvert tout à coup, et qu'une comète s'était montrée dans le ciel, il disait que le premier de ces prodiges regardait Junia Calvina[1], de la famille d'Auguste; l'autre, le roi des Parthes, qui avait une épaisse chevelure. Il disait aussi aux premières atteintes de sa maladie : « Hélas! je crois que je deviens dieu. »

1. Junia Calvina était la sœur de Junius Silanus auquel avait été fiancée Octavie, sœur de Claude.

XXIV. Lors de son neuvième consulat[1], se sentant pris, dans la Campanie, d'un léger accès de fièvre, il revint sur-le-champ à Rome, et se rendit à Cutilie[2] et dans ses terres de Réate, où il avait coutume, chaque année, de passer l'été. Là, quoique l'abus de l'eau froide[3], en lui détruisant l'estomac, eût aggravé son mal, il continua néanmoins de s'acquitter, selon son habitude, de tous les devoirs d'un empereur, au point même de recevoir les ambassadeurs dans son lit. Mais tout à coup, se sentant défaillir à la suite d'un flux de ventre : « Un empereur, dit-il, doit mourir debout. » Et, tandis qu'il faisait effort pour se redresser, il expira dans les bras de ceux qui le soutenaient, neuf jours avant les calendes de juin, à l'âge de soixante-neuf ans, un mois et sept jours[4].

XXV. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il était si sûr de sa destinée et de celle de ses enfants, que, malgré les nombreuses conspirations tramées contre lui, il ne craignit pas d'affirmer au sénat « que ses fils lui succéderaient, ou que personne ne lui succéderait. » On dit aussi qu'il vit pendant son sommeil une balance placée au milieu du vestibule du palais, dans un parfait équilibre, portant d'un côté Claude et Néron, et de l'autre lui et ses fils. Et l'événement ne le trompa pas ; car les uns et les autres régnèrent pendant autant d'années et durant le même espace de temps[5].

1. L'an de Rome 832.
2. Cutilie, ville du pays des Sabins, tout près de Réate.
3. « Les eaux de Cutilie, chez les Sabins, sont très-froides et pénètrent si vivement le corps, qu'elles semblent y faire l'impression d'une morsure : elles sont très-bonnes pour l'estomac, pour les nerfs et pour le corps entier. » — Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 6.
4. Né le 17 novembre de l'an de Rome [illegible]62, il mourut le 23 juin [illegible].
5. En effet, Claude et Néron avaient régné 27 ans : Vespasien régna dix ans ; Titus, deux ans ; et Domitien, quinze ans.

TITUS FLAVIUS VESPASIEN

I. Titus, qui portait le même surnom que son père, fut l'amour et les délices du genre humain. Par son caractère, par son talent et par son bonheur, il sut mériter, sur le trône, l'affection de tous les Romains : ce qui était d'autant plus difficile, que, simple particulier, et même sous le règne de son père, il avait été en butte au blâme et même à la haine de ses concitoyens. Il naquit trois jours avant les calendes de janvier[1], l'année de la mort de Caius, près du Septizonium[2], dans une maison chétive et dans une chambre petite et obscure, qui subsiste et que l'on montre encore.

II. Il fut élevé à la cour avec Britannicus, et instruit dans les mêmes connaissances et par les mêmes maîtres. On dit qu'à cette époque un physionomiste[3], appelé par Narcisse, affranchi de Claude, pour examiner le visage de Britannicus, soutint avec assurance que le jeune prince ne régnerait jamais, tandis que Titus, qui se trouvait près de lui, parviendrait certainement à l'empire. Ils étaient si étroitement unis, que Titus goûta, dit-on, du poison servi à Britannicus, auprès duquel il était assis à table, et qu'il en fut longtemps et dangereusement malade[4]. En souvenir de cette amitié, il lui éleva plus tard une statue d'or dans

1. L'an de Rome 794. —Voyez *Caligula*, 59.
2. Cet édifice était ainsi nommé, sans doute parce qu'il avait sept étages.
3. Voyez Pline, *Hist. nat.*, xxxv, 10.
4. Tacite ne fait aucune mention de cette circonstance.

le palais, et lui consacra une statue équestre en ivoire, qu'il accompagna, et qu'on porte encore aujourd'hui dans les jeux du Cirque.

III. Les qualités du corps et de l'esprit brillèrent en lui dès son enfance, et se développèrent ensuite de plus en plus, à mesure qu'il avançait en âge : une belle physionomie, qui alliait la grâce à la majesté[1]; une force singulière, quoiqu'il ne fût pas d'une grande taille, et qu'il eût le ventre gros; une mémoire rare, et une merveilleuse aptitude pour presque tous les arts de la paix et de la guerre. Non moins versé dans l'escrime que dans l'équitation, il maniait les langues grecque et latine, en prose comme en vers, avec aisance et facilité, jusqu'à improviser. Il n'était pas même étranger à la musique, au point de chanter et de jouer du luth avec agrément et avec méthode. J'ai entendu dire à plusieurs personnes qu'il s'était habitué à noter la parole avec une étonnante rapidité; qu'il luttait par manière de jeu avec ses secrétaires; et qu'il savait contrefaire toutes les signatures qu'il avait vues; ce qui lui faisait dire souvent « qu'il aurait pu être un excellent faussaire. »

IV. Il servit, comme tribun des soldats, en Germanie et en Bretagne avec un grand renom d'activité et de modération, comme le prouve la multitude de statues, d'images et d'inscriptions qu'il obtint dans ces deux provinces. Au retour de ces expéditions, il plaida et montra au barreau plus de talent que d'assiduité. A la même époque, il épousa Arricidia Tertulla, fille d'un chevalier romain, jadis préfet du prétoire. Quand elle mourut, il la remplaça par Marcia Furnilla, d'une naissance illustre, dont il se sépara après en avoir eu une fille. Au sortir de la questure, il fut mis à la tête d'une légion, et réduisit en son pouvoir Tarichée et Gamala, deux des plus puissantes villes de la Judée. Il eut un cheval tué sous lui dans un combat, et sauta sur un autre, dont le cavalier était mort en combattant à ses côtés.

1. « Le caractère de Titus, capable des plus hauts emplois, *un heureux accord de grâce et de majesté...* » — Tacite, *Histoires*, II, 1.

V. Lorsque Galba parvint à l'empire, il fut envoyé pour le féliciter; et, sur sa route, il attira tellement les regards, qu'on crut que l'empereur le faisait venir pour l'adopter[1]; mais, à la nouvelle que tout se troublait de nouveau[2], il revint sur ses pas[3], et alla consulter, sur le succès de sa navigation, l'oracle de la Vénus de Paphos[4], qui le confirma dans l'espoir de l'empire. Voyant bientôt cet espoir se réaliser, et laissé par son père en Judée, pour achever de la soumettre[5], il tua, dans le dernier assaut qu'il donna à Jérusalem, douze des assiégés de douze coups de flèches, et prit la ville le jour anniversaire de la naissance de sa fille. Telle était la joie, tel était l'attachement des soldats pour sa personne, qu'ils lui donnèrent, en le félicitant, le titre d'empereur, et qu'à son départ de la province, ils lui demandèrent avec prières et avec menaces, « ou de rester, ou de les emmener tous avec lui ; » ce qui le fit soupçonner d'avoir voulu se révolter contre son père, et usurper pour lui la royauté d'Orient. Il fortifia encore ces soupçons lorsqu'en allant à Alexandrie, et passant par Memphis, il porta un diadème dans la consécration du bœuf Apis : ainsi

1. « Titus Vespasianus, envoyé de la Judée par son père, lorsque Galba vivait encore, donnait pour motif à son départ, qu'il voulait rendre ses devoirs à l'empereur, et que sa jeunesse était mûre pour solliciter les dignités. Mais la foule, avide de conjectures, répandait le bruit qu'il était appelé pour l'adoption. » — Tacite, *Histoires*, II, 1.

2. « Titus était à Corinthe, ville d'Achaïe, lorsque des nouvelles sûres l'instruisirent de la mort de Galba ; et, en même temps, on l'informait que Vitellius avait pris les armes et commencé la guerre. » — Tacite.

3. « Après avoir suivi les côtes de la Grèce et de l'Asie, il laissa sur la gauche la mer qui les baigne, et, par des routes plus hardies, il gagna les îles de Rhodes, de Chypre, et ensuite la Syrie. » — Tacite, *Histoires*, II, 2.

4. « Dans ce trajet, il eut le désir de s'arrêter pour voir le temple de la Vénus de Paphos... Après avoir contemplé les trésors et les offrandes des rois, Titus consulta d'abord l'oracle sur son voyage. Lorsqu'il eut appris que la route lui était ouverte et la mer favorable, il fit sur lui-même, après l'immolation d'un grand nombre de victimes, des questions détournées. Sostrate (c'était le nom du prêtre), voyant que les présages étaient heureux, répondit d'abord brièvement et dans les termes ordinaires, en présence des spectateurs; puis il appela Titus en particulier, et lui dévoila l'avenir. Titus, enhardi dans ses espérances, rejoignit son père, et au milieu de l'hésitation des provinces et des armées, il arriva puissant par sa confiance dans le succès. » — Tacite, *Histoires*, II, 4.

5. « Titus eut pour mission de réduire la Judée. » — Tacite, *Histoires*, II, 82.

le voulaient et l'usage, et les rites consacrés antérieurement par la religion ; mais beaucoup de gens interprétaient autrement la conduite de Titus. Aussi se hâta-t-il de regagner l'Italie ; et après avoir abordé à Rhégium, puis à Putéoli, sur un bâtiment de transport, il se rendit à Rome aussi vite que possible ; et, comme pour prouver la fausseté des bruits répandus sur son compte, il dit à son père, surpris de son arrivée imprévue : « Me voici, mon père, me voici. »

VI. Il ne cessa point dès lors de partager et de soutenir le pouvoir suprême. Il triompha avec son père[1], et exerça la censure avec lui[2]. Il fut également son collègue dans la puissance tribunitienne et dans sept consulats[3]. Chargé du soin de toute l'administration, il dictait les lettres au nom de son père, rédigeait les édits pour lui, et lisait même ses discours dans le sénat à la place du questeur ; il géra aussi la charge de préfet du prétoire, qui n'avait jamais été confiée jusque-là qu'à un chevalier romain[4], et même il s'y comporta avec dureté et violence. En effet, il aposta au théâtre et dans le camp des gens pour demander, comme au nom de tous, la mort des citoyens qui lui étaient suspects, et les fit périr sur-le-champ. De ce nombre fut A. Cécina[5], personnage consulaire, qu'il invita à souper, et qu'il fit percer de coups presque à la sortie du triclinium. Il est vrai que le danger était pressant, puisque Titus avait saisi le manuscrit d'un discours que Cécina voulait adresser aux soldats. Si par cette conduite il pourvut à sa sécurité future, il s'attira du moins, pour le présent, beaucoup de haine : en sorte qu'on vit rarement

1. Voyez *Vespasien*, 8.

2. Voyez *Vespasien*, 8. Pline dit, dans la préface de son *Histoire naturelle*, à Titus : « Triomphateur, *censeur*, dix fois consul, *partageant la puissance tribunitienne*... »

3. Ces sept consulats sont des années 823, 825, 827, 828, 829, 830, 832.

4. « Et, ce qui est encore plus grand de votre part, puisque c'est un service rendu à votre père et à *l'ordre équestre*, préfet du prétoire. » — Pline, Préface.

5. A. Cécina, lieutenant de Vitellius, qui avait passé dans le parti de Vespasien.

prince monter sur le trône avec une plus mauvaise réputation et une aversion plus marquée de la part des peuples.

VII. On le soupçonnait de débauche non moins que de cruauté, parce qu'il prolongeait ses orgies jusqu'au milieu de la nuit avec les plus dissolus de ses amis; de libertinage, parce qu'il était entouré d'une foule de mignons et d'eunuques, et ne cachait pas sa passion pour la reine Bérénice[1], à laquelle il avait promis, disait-on, le mariage. On le taxait aussi de rapacité, parce qu'on savait que, dans les affaires portées au tribunal de son père, il avait coutume de trafiquer et de se réserver une part dans les bénéfices. Enfin on pensait et l'on disait ouvertement que c'était un second Néron. Mais cette réputation tourna à son avantage, et lui attira les plus grands éloges, lorsqu'on trouva en lui, au lieu de vices, les plus grandes vertus. Il donna des repas plus agréables que somptueux. Il choisit des amis, sur lesquels les princes, ses successeurs, se reposèrent, et qu'ils employèrent comme si eux et la république ne pouvaient se passer de leurs services. Il se hâta de renvoyer de Rome Bérénice, malgré lui et malgré elle. Il cessa de protéger trop vivement, ou même de regarder dans aucune réunion publique, ceux de ses favoris qu'il aimait le mieux, quoiqu'ils dansassent avec une perfection qui les fit briller plus tard sur le théâtre. Il ne fit jamais de tort à qui que ce fût; respecta le bien d'autrui plus que personne, et refusa même les cadeaux d'usage. Cependant il ne le céda en magnificence à aucun de ses prédécesseurs. Après avoir inauguré l'amphithéâtre[2] et élevé tout auprès des bains en peu de temps, il donna des jeux pleins d'appareil et de variété. Il fit aussi représenter une bataille navale dans l'ancienne naumachie[3] : là encore eurent lieu

1. « On dit qu'il était revenu en Orient par la passion qu'il avait de revoir Bérénice. Bérénice en effet l'avait charmé. Mais cet amour n'était pas un obstacle aux choses sérieuses. » — Tacite, *Histoires*, II, 2.

2. Il s'agit de l'amphithéâtre commencé par Vespasien. — Voyez *Vespasien*, 9.

3. Voyez *Auguste*, 43, *Néron*, 27.

des combats de gladiateurs, et en un seul jour on vit paraître cinq mille bêtes féroces de toute espèce.

VIII. Naturellement porté à la bienfaisance, il dérogea à la coutume de tous les empereurs, qui, suivant les principes de Tibère, regardaient comme nulles les faveurs accordées par leurs prédécesseurs, s'ils ne les avaient ratifiées. Il fut le premier à les confirmer toutes par un seul et même édit, et ne voulut pas qu'on le sollicitât pour aucune. A l'égard des autres grâces qu'on lui demanda, il eut toujours pour maxime de ne renvoyer personne sans espérance. Bien plus, ses amis lui représentant « qu'il promettait plus qu'il ne pouvait tenir, » il répondit « que personne ne devait sortir mécontent de chez l'empereur. » Et s'étant une fois souvenu à souper qu'il n'avait accordé aucune grâce pendant le cours de la journée, il prononça cette parole mémorable et si justement vantée : « Mes amis, j'ai perdu ma journée. » Il traita le peuple, en toute occasion, avec tant de bonté, qu'ayant annoncé un spectacle de gladiateurs, il déclara « qu'il le donnerait au gré des spectateurs et non au sien. » Et il fit comme il avait dit : car, loin de refuser rien de ce qu'ils lui demandaient, il les engagea même à demander ce qu'ils voulaient[1]. Ne cachant pas non plus ses sympathies pour les gladiateurs thraces, il s'escrima souvent avec le peuple du geste et de la voix, comme s'il prenait parti pour eux, mais sans compromettre sa dignité ni la justice. Pour ne rien négliger de ce qui pouvait le rendre populaire, il laissa parfois entrer le public dans ses thermes lorsqu'il s'y baignait. Son règne fut marqué par quelques accidents fâcheux, tels qu'une éruption du mont Vésuve en Campanie[2]; un incendie à Rome[3], qui dura trois jours et trois nuits; une peste telle qu'on n'en vit jamais de pareille. Au milieu de tant et de si grandes calamités, il montra non-seulement

1. Pline le Jeune (*Panégyrique*, 33) dit la même chose en parlant des spectacles donnés par Trajan.

2. Cette éruption eut lieu l'an de Rome 832, et engloutit les villes de Pompéies et d'Herculanum. — Voyez Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 16.

3. L'an de Rome 833.

la sollicitude d'un prince, mais aussi la tendresse singulière d'un père, tantôt consolant le peuple dans ses édits, tantôt le secourant autant que ses moyens le lui permettaient. On tira au sort, parmi les anciens consuls, des commissaires chargés de réparer les ruines de la Campanie. Les biens de ceux qui avaient péri dans l'éruption du Vésuve, et qui n'avaient pas laissé d'héritiers, furent affectés à la reconstruction des villes détruites par le volcan. Après l'incendie de Rome, il déclara prendre à sa charge toutes les pertes publiques, et fit servir tous les ornements de ses palais à la restauration des monuments et des temples; et, afin que le transport eût lieu plus promptement, il en chargea des chevaliers romains. Pour guérir la santé publique et adoucir la force des maladies, il ne négligea aucun secours humain et divin, et eut recours à toute espèce de sacrifices et de remèdes. Parmi les fléaux de ce temps, on comptait les délateurs et ceux qui les apostaient, reste de l'ancienne tyrannie. Après les avoir fait fouetter et battre à plusieurs reprises dans le forum, et exposés en dernier lieu dans l'arène de l'amphithéâtre, il commanda de vendre les uns à l'encan et de déporter les autres dans les îles les plus insalubres; et pour empêcher à jamais le retour de semblables excès, il défendit, entre autres règlements, d'appliquer plusieurs lois au même délit, et d'informer de la condition des personnes décédées, au delà d'un nombre d'années déterminé.

IX. Il avait déclaré qu'il n'acceptait le souverain pontificat[1] que pour conserver ses mains pures; et il tint parole. Il ne fut dès lors ni l'auteur ni le complice de la mort de personne, quoiqu'il eût parfois l'occasion de se venger; mais il jurait « qu'il périrait plutôt que de faire périr qui que ce fût. » Deux patriciens avaient été convaincus d'aspirer à l'empire : il se contenta de les engager à renoncer à leur projet, ajoutant « que c'était le destin qui donnait le trône; » que, s'ils désiraient quelque chose d'ailleurs, il s'engageait à le leur accorder. Et il dépêcha sur-le-

1. Après la mort de son père, du vivant duquel il était simplement pontife.

champ ses coureurs à la mère de l'un d'eux, qui était loin de Rome, pour calmer son inquiétude, et lui annoncer que son fils était vivant. Du reste, il invita les deux coupables à un repas intime; et, le lendemain, il les plaça tout exprès à ses côtés dans un spectacle de gladiateurs et leur donna les armes des combattants à examiner. On dit même qu'après avoir tiré leur horoscope, il leur annonça « qu'ils étaient tous deux menacés d'un danger, mais d'un danger à venir et qui ne viendrait pas de lui. » Et l'événement justifia sa prédiction. A l'égard de son frère[1], qui ne cessait de lui tendre des embûches, qui soulevait presque ouvertement les armées, et qui songeait à fuir, il ne put se résoudre à le faire mourir, ni à l'éloigner, ni même à le traiter avec moins d'honneur; mais, de même que le premier jour de son règne, il persista à le considérer comme son collègue et son successeur; quelquefois même il le prenait à part, et le conjurait, d'un ton suppliant et les larmes aux yeux, « de vouloir enfin le payer de retour. »

X. C'est au milieu de ces circonstances que la mort vint le surprendre, pour le malheur du monde plutôt que pour le sien. Au sortir d'un spectacle, où il avait versé d'abondantes larmes en présence du peuple, il partit pour la Sabine quelque peu mécontent, parce que la victime s'était enfuie au milieu d'un sacrifice, et que le tonnerre avait grondé par un ciel serein. Pris par la fièvre à la première étape, il continua sa route en litière, et, écartant les rideaux, il regarda le ciel et se plaignit amèrement « de mourir sans l'avoir mérité; car il n'avait à se repentir d'aucun de ses actes, un seul excepté. » Quel était cet acte? C'est ce qu'il ne révéla pas alors, et qu'il serait difficile de deviner. Quelques-uns pensent qu'il faisait allusion aux relations qu'il avait eues avec la femme de son frère. Mais Domitia jurait sous la foi du serment qu'elle n'avait jamais eu commerce avec lui; et, loin de nier le fait, s'il eût été vrai, elle s'en serait même vantée la première, comme de toutes ses infamies.

1. Il s'agit de Domitien.

XI. Il mourut dans la même maison de campagne que son père, aux ides de septembre, deux ans, deux mois et vingt jours après avoir succédé à son père[1], à l'âge de quarante et un ans. Quand le bruit de sa mort se fut répandu, tous les citoyens le pleurèrent comme s'ils avaient perdu un parent. Le sénat, avant d'avoir été convoqué par un édit[2], courut à la salle des séances, dont les portes étaient encore fermées; il les fit ouvrir ensuite, et combla le prince mort de plus d'éloges et de remerciments qu'il ne lui en avait jamais prodigués de son vivant et en sa présence.

1. Vespasien était mort le 23 juin de l'an de Rome 832; Titus mourut le 13 septembre de l'an 834.

2. La même chose avait eu lieu après la mort de Germanicus. — Voyez Tacite, *Annales*, II, 82.

TITUS FLAVIUS DOMITIEN

I. Domitien naquit neuf jours avant les calendes de novembre[1] (son père étant consul désigné, et devant entrer en charge le mois suivant), dans le sixième quartier de Rome, à l'enseigne de la Grenade, dans une maison qu'il convertit plus tard en temple de la famille Flavia. Il passa, dit-on, sa jeunesse et le commencement de son adolescence dans un tel état de pauvreté et de décri, qu'il n'avait pas un vase d'argent à son usage. C'est un fait assez constant, que Clodius Pollion, ancien préteur, contre lequel il existe un poëme de Néron, intitulé *le Borgne*, avait conservé et montré quelquefois un billet signé de Domitien qui lui promettait une nuit. Il y a même des gens qui soutiennent qu'il eut un commerce infâme avec Nerva, qui devait plus tard lui succéder. Dans la guerre de Vitellius, il se réfugia au Capitole[2] avec son oncle Sabinus et une partie des troupes présentes : mais ses adversaires ayant envahi sa retraite, et le temple ayant pris feu, il passa la nuit caché chez le gardien[3]; et le matin, couvert de l'habit d'un prêtre d'Isis[4], et se mêlant aux ministres de cette vaine

1. L'an de Rome 804. — Voyez *Vespasien*, 4.

2. Voyez Tacite, *Histoires*, III, 69.

3. « Domitien, dès le premier moment de l'assaut, s'était réfugié chez le gardien du temple. Grâce à l'adresse d'un affranchi, il sortit sans être reconnu, au milieu d'une troupe de sacrificateurs, et se cacha près du Velabre, chez Cornelius Primus, client de Vespasien. Sous le principat de son père, il fit abattre la maison de l'édituen, et il érigea à Jupiter conservateur un petit sanctuaire, avec un autel de marbre, où l'on grava le récit de ses dangers. » — Tacite, *Histoires*, III, 74.

4. C'est-à-dire en habit de lin. — Voyez *Othon*, 12.

superstition, il se retira au delà du Tibre, accompagné d'une seule personne, chez la mère d'un de ses condisciples, où il se cacha si bien, qu'il ne put être découvert par ceux qui le cherchaient et avaient suivi ses traces. Il ne se montra qu'après la victoire de son parti, fut salué César [1], et nommé préteur de Rome avec la puissance consulaire [2]; mais il n'en garda que le titre, et laissa l'administration de la justice à son plus proche collègue. Du reste, il usa des prérogatives de son pouvoir avec une licence qui montrait déjà ce qu'il serait un jour. Qu'il me suffise de dire qu'après avoir déshonoré plusieurs dames romaines, il enleva et épousa Domitia Longina, femme d'Ælius Lamia [3], et qu'en un seul jour il distribua plus de vingt charges pour Rome et pour les provinces : ce qui faisait dire à Vespasien « qu'il était étonné que son fils ne lui envoyât pas un successeur à lui-même. »

II. Il entreprit aussi une expédition dans les Gaules et dans la Germanie [4], sans nécessité et contre les conseils des amis de son père, uniquement pour égaler les exploits et la réputation de son frère. Vespasien le reprit sévèrement à ce sujet; et, pour le faire souvenir de son âge et de sa condition, il le garda auprès de lui. Toutes les fois qu'il paraissait en public avec Titus, Domitien suivait leur chaise en litière; et, à leur triomphe de Judée, il les accompagna monté sur un cheval blanc. Sur six consulats qu'il obtint, il n'y en eut qu'un d'ordinaire [5], et encore ce fut son frère qui le lui céda et qui lui donna son suffrage. Il afficha de lui-même beaucoup de modération, et affecta surtout du goût pour la poésie [6], qu'il avait autant négligée jusque-

1. « Domitien n'ayant plus rien à redouter, se rendit auprès des chefs de parti et fut salué César. » — Tacite, *Histoires*, III, 86.

2. « On décerna à Vespasien le consulat avec son fils Titus, et à Domitien, la préture avec le pouvoir consulaire. » — Tacite, *Histoires*, IV, 3.

3. Domitien le fit périr plus tard. — Voyez plus bas, ch. 10.

4. L'an de Rome 823 conjointement avec Mucianus. Il s'arrêta à Lyon. — Voyez Tacite, *Histoires*, IV, 68, 85 et 86.

5. L'an de Rome 826. Son collègue était M. Valérius Messala.

6. « Domitien, voyant sa jeunesse méprisée par les hommes faits, renonça aux travaux du gouvernement... et simula le goût des lettres, l'amour de la poésie,

là qu'il la méprisa par la suite. Il lut même des vers en public. Néanmoins, lorsque Vologèse, roi des Parthes, demanda du secours contre les Alains[1], et l'un des deux fils de Vespasien pour les commander, Domitien fit tous ses efforts pour être envoyé de préférence à son frère. Mais l'expédition n'ayant pas eu lieu, il essaya d'engager, par des dons et par des promesses, les autres rois de l'Orient à faire la même demande. Après la mort de son père, il balança longtemps s'il ne donnerait pas aux soldats une double gratification; et il n'hésita pas à publier que son père en mourant l'avait associé à l'empire, mais que son testament avait été altéré. Dès lors il ne cessa de tendre des embûches à son frère, ouvertement et secrètement; et, lorsqu'il le vit gravement malade, il n'attendit pas qu'il eût expiré pour le laisser dans l'abandon, comme s'il eût été mort. Le seul honneur qu'il rendit à sa mémoire fut de le mettre au rang des dieux; et souvent même il le décria d'une manière détournée dans ses discours et dans ses édits.

III. Au commencement de son règne, il s'enfermait tous les jours pendant une heure, qu'il employait uniquement à prendre des mouches et à les percer avec un poinçon fort aigu. C'est ce qui donna lieu à ce mot plaisant de Vibius Crispus, à qui l'on demandait s'il n'y avait personne avec l'empereur: « Non, répondit-il, pas même une mouche. » Sa femme Domitia lui avait donné un fils lors de son second consulat, et l'année suivante il lui avait conféré le titre d'Augusta; néanmoins il la répudia à cause de sa folle passion pour l'histrion Pâris, et peu de temps après, ne pouvant se faire à cette séparation, il la rappela, comme si le peuple l'en priait. A l'égard de sa conduite dans le gouvernement, elle fut inégale et mélangée de vices et de vertus dans une égale proportion, jusqu'au mo-

afin de voiler ses penchants et d'échapper à la jalousie d'un frère dont il jugeait mal le naturel doux et si différent du sien. » — Tacite, *Histoires*, II, 86; — Quintilien, X, 1, 91, et Pline l'Ancien (préface) louent également l'instruction de Domitien.

1. Cet événement se rapporte à l'an de Rome 828.

ment où ses vertus se changèrent en vices. Autant qu'on peut le conjecturer, la pauvreté le rendit rapace, et la peur cruel, au de là de son penchant naturel.

IV. Il donna fréquemment des spectacles magnifiques et dispendieux, non-seulement dans l'amphithéâtre, mais aussi dans le cirque : outre les courses ordinaires de chars à deux et quatre chevaux, il fit représenter un combat d'infanterie et de cavalerie, et, dans l'amphithéâtre, une bataille navale[1]. Des chasses et des combats de gladiateurs eurent lieu même la nuit aux flambeaux, et des femmes parurent dans l'arène avec des hommes. Spectateur assidu des jeux donnés par les questeurs[2], et dont il avait rétabli l'usage depuis longtemps interrompu, il permettait au peuple de lui demander deux couples de gladiateurs tirés de son école; et il les faisait paraître à la fin du spectacle avec l'appareil de la cour. Pendant tout le temps que combattaient les gladiateurs, il avait à ses pieds un nain vêtu d'écarlate, dont la tête était petite et monstrueuse, avec lequel il causait le plus souvent, parfois sérieusement. On l'entendit lui demander « s'il ne savait pas pourquoi il lui avait plu, à la dernière distribution des charges, de donner le gouvernement de l'Égypte à Mæcius Rufus. » Il fit représenter des batailles navales auxquelles prirent part des flottes presque complètes, dans un lac creusé et construit auprès du Tibre ; et il resta jusqu'à la fin du spectacle, malgré des pluies torrentielles. Il célébra aussi les jeux séculaires[3], en prenant pour date, non l'année où Claude les avait célébrés pour la dernière fois, mais celle où ils avaient eu lieu autrefois sous le règne d'Auguste. Le jour des courses du cirque, il réduisit les tours de sept à cinq, pour porter plus facilement le nombre des courses jusqu'à cent. Il institua, en l'honneur de Jupiter Capitolin, un concours quinquennal de musique, d'é-

1. Voyez *Titus*, 7.
2. Voyez *Claude*, 24.
3. Auguste les avait célébrés l'an de Rome 737 ; Claude, l'an 800 ; Domitien les célébra l'an 841, pendant son quatorzième consulat.

quitation et de gymnastique, où l'on distribuait plus de couronnes que dans ceux de nos jours. Il y en avait un pour la prose grecque et latine, et non-seulement pour ceux qui chantaient en s'accompagnant de la cithare, mais aussi pour ceux qui jouaient de la cithare sans chanter ou qui accompagnaient le chœur avec cet instrument; des jeunes filles se disputaient dans le stade le prix de la course. Il présida au concours avec des sandales, vêtu d'une toge de pourpre à la grecque, ayant sur la tête une couronne d'or avec l'image de Jupiter, de Junon et de Minerve; à ses côtés étaient assis le flamine de Jupiter et le collége des prêtres flaviens habillés comme lui, à l'exception qu'ils avaient son portrait sur leurs couronnes. Il solennisait tous les ans les fêtes de Minerve, et avait établi en l'honneur de cette déesse un collége de prêtres dont la maîtrise était tirée au sort, à la charge pour le titulaire de donner de magnifiques combats de bêtes, des représentations dramatiques, et, de plus, des prix d'éloquence et de poésie. Il distribua trois fois au peuple trois cents sesterces par tête, et fit servir un repas splendide au milieu d'un spectacle de gladiateurs. A la fête des sept collines, il donna aux sénateurs et aux chevaliers des corbeilles à pain, au peuple des petits paniers avec de la viande, et il commença le premier à manger. Le lendemain il jeta à la foule des cadeaux de toute espèce; et, comme la plupart étaient tombés sur les bancs du peuple, il promit cinquante lots pour chacun des gradins de l'ordre équestre et sénatorial.

V. Il rétablit plusieurs grands édifices que le feu avait consumés[1], entre autres, le Capitole qui avait brûlé de nouveau; mais il fit graver son nom sur tous, sans faire mention de l'ancien fondateur. Il éleva un nouveau temple dans le Capitole à Jupiter Gardien[2], bâtit le forum qui porte aujourd'hui le nom de Nerva[3], le temple de la fa-

1. Voyez Martial, IX, 4.
2. Jupiter lui avait sauvé la vie, lors de l'attaque du Capitole par les Vitelliens.
3. C'est Nerva qui l'acheva et l'inaugura.

mille Flavia, un stade, un Odéon[1] et une naumachie. Les pierres de ce dernier bâtiment servirent depuis à reconstruire le cirque Maxime, dont les deux côtés avaient été entièrement brûlés.

VI. Il fit plusieurs expéditions, les unes spontanément, les autres par nécessité : spontanément, contre les Cattes[2]; par nécessité, une contre les Sarmates[3] qui avaient massacré une légion avec son commandant, deux contre les Daces: la première, après la défaite du consulaire Oppius Sabinus; la seconde, après celle de Cornélius Fuscus, préfet des cohortes prétoriennes, auquel il avait confié la direction de la guerre. Il triompha séparément des Cattes et des Daces, après leur avoir livré divers combats. Après sa victoire sur les Sarmates, il se contenta d'offrir une couronne de laurier à Jupiter Capitolin. Il termina avec un bonheur singulier, et sans sortir de Rome, la guerre civile qu'avait fomentée L. Antonius, gouverneur de la Germanie supérieure[4]. Au moment même du combat, les glaces du Rhin, s'étant fondues tout à coup, empêchèrent les troupes des barbares de se joindre à Antonius. Il fut informé de cette victoire par des présages avant de l'être par des courriers : car le jour même de la bataille, un gros aigle, enveloppant de ses ailes la statue de Domitien, à Rome, poussa des cris de joie, et, peu après, le bruit se répandit qu'Antonius avait été tué, au point que plusieurs prétendaient même avoir vu apporter sa tête.

VII. Il fit beaucoup d'innovations dans les usages ordinaires. Il supprima les sportules publiques, et rétablit la coutume des repas en règle[5]. Aux quatre factions du Cirque il en ajouta deux autres, habillées d'or et de pourpre. Il interdit le théâtre aux histrions, et ne leur permit d'exer-

1. C'était un édifice destiné aux concours de musique, à l'instar de l'Odéon d'Athènes.

2. L'an de Rome 837.

3 La date n'en est pas bien connue : peut-être est-elle de l'an 839?

4. L'an de Rome 844.

5. Les choses furent rétablies comme elles étaient avant Néron. — Voyez *Néron*, 16.

cer leur art qu'en particulier. Il défendit de châtrer les hommes, et réduisit le prix des eunuques qui restaient encore aux marchands d'esclaves. Voyant qu'avec une grande abondance de vin coïncidait une disette de blé, il pensa qu'on négligeait les champs pour s'occuper trop des vignobles; il défendit de planter de nouveaux ceps en Italie, et ordonna d'arracher les vignes dans les provinces, en n'en conservant tout au plus que la moitié; mais il ne donna pas suite à cet édit. Il répartit quelques-unes des charges les plus importantes entre les affranchis et les chevaliers romains; s'opposa à ce qu'on réunît deux légions dans le même camp, et que personne déposât plus de mille sesterces auprès des enseignes[1], parce que L. Antonius, se trouvant avoir deux légions dans le même quartier, avait été encouragé à la révolte par la confiance que lui donnaient les sommes mises en réserve par les soldats. Il établit aussi pour les soldats une quatrième paye de trois pièces d'or.

VIII. Il rendit la justice avec soin et avec zèle, et siégea par extraordinaire sur son tribunal au milieu du forum. Il cassa les arrêts des centumvirs convaincus de brigue. Il recommanda plus d'une fois aux récupérateurs de ne pas se mêler d'affranchissements embrouillés. Il nota d'infamie les juges vendus et leurs conseillers. Il proposa aux tribuns du peuple d'accuser de concussion un édile avare, et de demander au sénat de lui nommer des juges. Il sut si bien contenir les magistrats de Rome et les gouverneurs des provinces, que jamais ils ne furent ni plus modérés ni plus justes : nous les avons vus après lui accusés pour la plupart de toutes sortes de crimes. Dans sa censure[2], il réprima l'abus qui s'était introduit au théâtre de s'asseoir indistinctement sur les bancs réservés aux chevaliers. Il supprima les libelles diffamatoires répandus dans le public

1. Les soldats déposaient auprès des enseignes une certaine partie de leur solde et de l'argent qui provenait des gratifications, et reprenaient la somme quand ils quittaient le service

2. L'an de Rome 837.

contre les premiers citoyens et contre les femmes de distinction, et il en flétrit les auteurs. Il chassa du sénat un ancien questeur, trop passionné [1] pour la pantomime et pour la danse. Il priva les femmes adultères de l'usage de la litière et du droit de recevoir des legs et des héritages. Un chevalier romain fut rayé du nombre des juges pour avoir repris sa femme qu'il avait répudiée et accusée d'adultère. Plusieurs citoyens des deux ordres furent condamnés en vertu de la loi Scantinia [2]. Il punit diversement et sévèrement les incestes des vestales, dont son père et son frère ne s'étaient point inquiétés; il les condamna d'abord à la peine capitale, et plus tard au supplice consacré par les anciennes lois. Il permit, par exemple, aux sœurs Ocellata et à Varonilla de choisir leur genre de mort, et exila leurs séducteurs. Mais la grande vestale Cornélia, autrefois absoute, ayant été poursuivie longtemps après et convaincue, il ordonna de l'enterrer vive [3], et de fouetter jusqu'à la mort ses amants [4] dans la salle des comices; excepté un ancien préteur [5], contre lequel on n'avait d'autre preuve qu'un aveu arraché par la question et par les tortures, et qu'il se contenta d'exiler. Pour ne laisser impunie aucune atteinte portée au respect dû aux dieux, il fit renverser par ses soldats un monument qu'un de ses affranchis avait élevé à son fils avec des pierres destinées au temple de Jupiter Capitolin, et jeta dans la mer les cendres et les os qu'il contenait.

IX. Dans les commencements de son règne, il avait tellement horreur de toute espèce de meurtre que, s'étant rappelé, en l'absence de son père, ce vers de Virgile,

> Avant qu'une race impie eut égorgé des bœufs pour s'en repaître dans ses festins [6],

1. Il se nommait Cæcilius Rufinus.
2. Cette loi *de nefanda venere* fut portée par le tribun Scantinius, l'an de Rome 526.
3. Voyez Pline le Jeune, IV, 11.
4. Pline nomme Celer, chevalier romain.
5. Il se nommait Valérius Lucianus.
6. Virgile, *Géorgiques*, II, 537.

il songea à défendre par un édit « qu'on immolât des bœufs. » De même, pendant tout le temps de sa vie privée, et pendant quelque temps de son règne, à peine fit-il soupçonner en lui un sentiment de cupidité et d'avarice ; au contraire, il donna souvent des preuves éclatantes non-seulement de désintéressement, mais encore de générosité. Ses largesses s'étaient répandues avec profusion sur ceux qui l'entouraient; et la première, la plus pressante de ses recommandations était de ne rien faire qui sentît l'avarice. Il n'accépta pas les héritages que lui avaient laissés ceux qui n'étaient pas libres. Il annula le legs inscrit dans le testament de Ruscus Cæpion, qui avait stipulé « que son héritier payerait tous les ans une somme déterminée à chaque sénateur à son entrée dans le sénat. » Il abolit tous les procès avec le trésor public, qui remontaient à plus de cinq ans, et il n'en permit le renouvellement que dans l'année, et à la charge par l'accusateur qui perdrait son procès d'être envoyé en exil. Il fit grâce du passé aux greffiers des questeurs qui étaient dans l'usage de trafiquer, contrairement à la loi Clodia. Les morceaux de terre, qui, après le partage fait aux vétérans, étaient restés indivis, furent laissés aux anciens possesseurs, comme par droit de prescription. Il réprima les fausses accusations, intentées pour le fisc, par des peines sévères infligées aux accusateurs, et l'on citait de lui cette parole : « Le prince, qui ne châtie pas les délateurs, les excite. »

X. Mais il ne persévéra ni dans la voie de la clémence, ni dans celle du désintéressement · toutefois il se laissa entraîner plus vite à la cruauté qu'à la cupidité. Il fit mettre à mort un disciple de Pâris[1] le pantomime, à peine adolescent, malade dans le moment même, parce qu'il semblait avoir quelque rapport avec son maître par l'extérieur et par le talent. Il condamna également Hermogène de Tarse, à cause de certaines allusions insérées dans son histoire ; les copistes même de cette histoire furent mis en

1. Le pantomime Pâris avait été lui-même condamné à mort pour son commerce adultère avec Domitia. — Voyez son épitaphe, Martial, XI, 13.

croix. Un père de famille ayant dit « qu'un Thrace était aussi fort qu'un mirmillon, mais moins fort que le prince qui donnait les jeux, » fut enlevé du milieu des spectateurs, traîné dans l'arène et exposé aux chiens avec cette inscription : « Thrace impie dans ses propos[1]. » Il fit périr un grand nombre de sénateurs, et parmi eux quelques personnages consulaires; entre autres, Civicus Cérialis dans son proconsulat même d'Asie; Salvidiénus Orfitus; Acilius Glabrion[2], qui était en exil, sous prétexte qu'ils conspiraient; les autres furent mis à mort pour les motifs les plus frivoles : Ælius Lamia[3], pour des plaisanteries suspectes, il est vrai, mais anciennes et inoffensives. Il avait dit, après l'enlèvement de sa femme, à quelqu'un qui le louait de la beauté de sa voix : « Je mène une vie régulière[4]. » Titus l'exhortant à se remarier, il avait répondu : « Avez-vous aussi envie de prendre femme[5]? » Salvius Coccéianus[6] périt pour avoir célébré l'anniversaire de la naissance de l'empereur Othon, son oncle; Métius Pomposianus[7], parce qu'on disait communément que sa nativité lui présageait l'empire, et parce qu'il portait çà et là une carte géographique de la terre, ainsi que les discours des rois et des généraux, extraits de Tite-Live, et qu'il avait donné à ses esclaves les noms de Magon et d'Annibal; Sallustius Lucullus, commandant en Bretagne, pour avoir souffert que des lances d'une forme nouvelle

1. « Nous a-t-on accusés d'impiété, dit Pline à Trajan, pour avoir pris un gladiateur en aversion?... Qu'il était insensé, ce tyran, qui ramassait dans le cirque de quoi imputer des *crimes de lese-majesté!* qui s'imaginait qu'on lui manquait de respect, si l'on n'avait pas de vénération pour de vils athlètes! parler contre eux, c'était blasphémer contre lui et commettre un sacrilége! il se plaçait au rang des dieux et mettait les gladiateurs au même rang que lui! » — *Panégyrique*, 33.

2. Consul l'an de Rome 844, avec Trajan.

3. Voyez ch. 1.

4. Lamia imitait forcément la conduite de ceux qui, pour conserver leur voix, s'abstiennent complétement des plaisirs de l'amour.

5. C'est-à-dire, ne m'engages-tu à me remarier que pour m'enlever ma femme, comme a fait ton frère?

6. C'était le fils de Salvius Titianus, frère d'Othon.

7. Voyez *Vespasien*, 14, où l'on voit que Vespasien l'épargna.

portassent son nom; Junius Rusticus, pour avoir publié les éloges de Pætus Thraséas et d'Helvidius Priscus, et les avoir appelés « les plus vertueux des hommes. » Ce fut à cette occasion que Domitien bannit de Rome et de l'Italie tous les philosophes[1]. Il fit aussi mourir Helvidius le fils, pour avoir censuré dans un exode[2], sous les noms de Paris et d'Œnone, son divorce avec Domitia; et Flavius Sabinus[3], son cousin germain, parce que, le jour où il fut désigné consul dans les comices, le héraut, par erreur, l'avait proclamé empereur, au lieu de consul. Mais il devint plus cruel encore après sa victoire dans la guerre civile[4]. Pour découvrir les complices cachés de son adversaire, il appliqua un nouveau genre de question à la plupart des autres : il leur faisait brûler les parties; quelques-uns aussi eurent les mains coupées. C'est un fait constant que deux seulement, parmi les plus distingués, obtinrent leur pardon : un tribun de l'ordre sénatorial et un centurion qui, pour se disculper, avaient prouvé l'infamie de leurs mœurs, disant que, pour cette raison, ils n'avaient pu exercer aucune influence ni sur le chef, ni sur les soldats.

XI. Sa cruauté était non-seulement extrême, mais encore raffinée et imprévue. La veille qu'il fit mettre en croix son trésorier, il l'appela dans sa chambre, le fit asseoir sur un lit à ses côtés, le renvoya plein de joie et de sécurité, et lui donna même quelques plats de sa table. Sur le point de condamner à mort Arrétinus Clémens, personnage consulaire[5], un de ses amis et de ses espions, il le traita avec autant et plus d'égards même qu'auparavant, jusqu'à ce qu'enfin ayant aperçu son délateur, un jour qu'il se promenait en litière avec lui, il dit : « Veux-tu que nous écoutions demain ce méchant esclave? » Et

1. Vespasien avait déjà rendu un édit semblable. — Voyez *Vespasien*, 13.

2. On appelait ainsi de petites pièces comiques, que l'on jouait après les tragédies comme représentation particulière.

3. Flavius Sabinus, fils de Flavius Sabinus, frère de Vespasien et frère de Flavius Clémens, dont il est parlé plus bas, au chapitre 15.

4. La guerre civile fomentée par Antonius.— Voyez ch. 6.

5. Il avait été consul l'an de Rome 847, avec L. Nonnius Asprenas.

pour abuser d'une manière plus insultante de la patience des hommes, jamais il ne prononça une condamnation sans parler d'abord de clémence : de sorte qu'il n'y avait pas de plus sûr indice d'un sinistre dénoûment que de le voir débuter par la douceur. Un jour qu'il avait traduit devant le sénat quelques citoyens accusés du crime de lèse-majesté, il commença par dire « qu'il allait juger de l'attachement que le sénat avait pour lui, » et réussit facilement à faire condamner les coupables au supplice anciennement usité. Mais ensuite, effrayé de la rigueur du châtiment, il essaya d'en diminuer l'odieux en ces termes (car il n'est pas sans intérêt de connaître ses propres expressions) : « Laissez-moi, pères conscrits, obtenir de votre attachement ce que j'obtiendrai difficilement, je le sais : c'est d'accorder aux condamnés le libre choix de leur mort. Ainsi vous vous épargnerez un triste spectacle, et l'on s'apercevra que j'ai pris part aux délibérations du sénat. »

XII. Épuisé par les dépenses des travaux et des spectacles, et par l'augmentation de la solde militaire, il essaya, pour diminuer les frais de l'armée, de réduire le nombre des soldats; mais, voyant que cette mesure l'exposait aux incursions des barbares, sans lui donner de quoi satisfaire aux charges publiques, il ne se fit aucun scrupule d'exercer toute sorte de rapines. Partout les biens des vivants et des morts, quels que fussent le dénonciateur et l'accusation, devenaient sa proie. Il suffisait d'alléguer une action quelconque, un propos, contraires à la majesté du prince. On confisquait les héritages les plus étrangers à l'empereur, pour peu qu'un citoyen prétendît avoir entendu dire au défunt « que César était son héritier. » L'impôt qui pesait sur les Juifs[1] fut perçu avec plus de rigueur que les autres : on y soumettait également ceux qui suivaient la loi judaïque sans en avoir fait la déclaration, ou qui, dissimulant leur origine, n'avaient point payé les tributs imposés à

1. Les Juifs payaient deux drachmes pour avoir le libre exercice de leur religion.

cette nation. Je me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse un agent du fisc visiter, en présence d'une foule nombreuse, un vieillard de quatre-vingt-dix ans, pour savoir s'il n'était pas circoncis. Dès sa jeunesse, il se montra hautain, présomptueux, et sans retenue dans ses discours comme dans sa conduite. Cénis[1], maîtresse de son père, revenant de l'Istrie, s'avançait pour l'embrasser comme de coutume : il lui présenta sa main à baiser. Mécontent de voir que le gendre de son frère[2] avait aussi des domestiques habillés de blanc, il s'écria : « Le gouvernement de plusieurs n'est pas une bonne chose. »

XIII. Lorsqu'il fut parvenu à l'empire, il osa dire dans le sénat « qu'il avait donné l'empire à son père et à son frère, qui n'avaient fait que le lui rendre. » Quand il reprit sa femme après son divorce, il publia « qu'il l'avait rappelée sur son coussin sacré[3]. » Il entendit avec plaisir crier dans l'amphithéâtre le jour du festin[4] : « Bonheur à notre maître et à notre maîtresse. » Dans les jeux célébrés en l'honneur de Jupiter Capitolin[5], le peuple lui ayant demandé tout d'une voix la réhabilitation de Palfurius Sura, qu'il avait autrefois chassé du sénat, et qui venait de remporter le prix d'éloquence, il ne daigna pas répondre, et se contenta d'imposer silence à l'assemblée par la voix du héraut. C'est avec la même arrogance que, dictant au nom de ses procurateurs une lettre circulaire, il commença ainsi : « Notre maître et Dieu ordonne qu'il en soit ainsi; » d'où s'établit l'usage de le désigner toujours par cette formule, soit par écrit, soit dans la conversation. Il ne permit pas qu'on lui érigeât des statues dans le Capitole, à moins qu'elles ne fussent d'or, d'argent, et d'un poids déterminé[6].

1. Voyez *Vespasien*, 3.

2. Flavius Sabinus.

3. Il comparait ainsi son lit aux coussins sacrés (*pulvinaria*), sur lesquels on couchait les statues des dieux les jours de fêtes religieuses.

4. Voyez plus haut, ch. 4.

5. Il s'agit du concours quinquennal, institué en l'honneur de Jupiter Capitolin. — Voyez plus haut, ch. 4.

6. Pline dit à Trajan : « Nous ne voyons, dans le vestibule du temple de Jupiter, qu'une ou deux de vos statues, encore ne sont-elles pas de bronze. Na-

Il éleva dans les différents quartiers de Rome tant et de si grands Janus, et arcs de triomphe ornés de quadriges et de trophées, qu'on écrivit en grec sur l'un d'eux : *C'est assez.* Il fut dix-sept fois consul[1], ce qui n'était arrivé à personne avant lui, et entre autre sept fois de suite; mais, le plus souvent, il ne prenait guère que le titre, qu'il ne gardait jamais au delà des calendes de mai, et qu'il quittait souvent aux ides de janvier. Après ses deux triomphes, il prit le surnom de Germanicus, et donna ses deux noms, Germanicus et Domitien, aux mois de septembre et d'octobre, parce qu'il était monté sur le trône dans le premier, et qu'il était né dans le second[2].

XIV. Devenu par cette conduite redoutable et odieux à tout le monde, il finit par périr victime d'un complot tramé par ses amis et ses affranchis les plus intimes, en même temps que par sa femme. Depuis longtemps, il avait pressenti l'année, le jour, l'heure même et le genre de sa mort. Tout lui avait été prédit dans sa jeunesse par les Chaldéens. Son père, le voyant un jour à table s'abstenir de champignons, s'était moqué de lui, et lui avait reproché d'ignorer sa destinée, puisqu'il ne craignait pas le fer plutôt que le poison. Aussi, toujours tremblant et inquiet, il se préoccupait outre mesure des moindres soupçons; et ce qui l'engagea, dit-on, à laisser sans effet l'édit qui ordonnait de couper les vignes[3], c'est qu'on avait fait courir un écrit avec ces deux vers :

> Quand on me couperait jusqu'à la racine, je produirai néanmoins assez de fruit pour faire des libations sur César immolé.

La même crainte lui fit refuser, malgré son goût prononcé pour de telles distinctions, l'honneur nouveau et extraor-

guère même, l'entrée, les degrés, l'intérieur des temples resplendissaient de *statues d'or et d'argent.* » — *Panégyrique*, 52.

1. En comptant les six consulats qu'il avait obtenus avant son avénement. « Je ne vous compare pas à ce prince, qui, en se continuant incessamment dans le consulat, semblait de tant d'années n'en avoir fait qu'une seule. » — Pline le Jeune, *Panégyrique*, 58.

2. Il était monté sur le trône le 13 septembre 834; il était né le 24 octobre.

3. Voyez plus haut, ch. 7.

dinaire que lui avait offert le sénat en décrétant « que, toutes les fois qu'il exercerait le consulat, des chevaliers romains, désignés par le sénat, marcheraient devant lui, vêtus de la trabée et armés de lances militaires, au milieu des licteurs et des huissiers. » A mesure qu'il voyait approcher l'instant du danger qu'il redoutait, devenant tous les jours plus inquiet, il fit garnir de phengites[1] les murs des portiques où il avait coutume de se promener, afin que l'éclat de cette pierre réfléchît les objets et l'avertît de tout ce qui se passait derrière lui. Il ne parlait à la plupart des prisonniers que seul, et en secret, et tenant leurs chaînes dans ses mains. Pour prouver à ses domestiques qu'il ne fallait jamais attenter aux jours de son maître, même dans une bonne intention, il condamna à la peine capitale le secrétaire Épaphrodite[2], qui passait pour avoir aidé Néron, abandonné de tout le monde, à se donner la mort.

XV. Enfin il attendit à peine que Flavius Clémens[3], son cousin germain, fût sorti du consulat pour le faire périr sur le soupçon le plus frivole; quoique ce fût un homme sans talent ni considération, et que lui-même eût ouvertement désigné ses fils, encore enfants, pour ses successeurs, en leur faisant quitter leur premier nom, pour les appeler, l'un *Vespasien*, l'autre *Domitien*. Ce dernier trait de cruauté hâta sa perte. Pendant huit mois de suite, la foudre gronda si souvent, qu'il s'écria : « Qu'elle frappe donc qui elle voudra. » Le tonnerre tomba sur le Capitole, sur le temple de la famille Flavia, sur le palais du Palatin, et jusque dans sa chambre. L'inscription triomphale gravée sur le piédestal de sa statue fut arrachée par un violent coup de vent, et alla tomber sur un tombeau voisin. L'arbre, qui était tombé et s'était redressé, alors que Vespasien était

1. « Sous le règne de Néron, on trouva en Cappadoce une pierre de la dureté du marbre, blanche et transparente, même là où des veines rousses se rencontraient : ce qui la fit nommer phengite (φέγγος, éclat). » — Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 46.

2. Voyez *Néron*, 49.

3. Flavius Clémens, fils de Flavius Sabinus, frère de Vespasien. Il paraît qu'il était chrétien.

encore simple particulier[1], s'abattit de nouveau tout à coup. L'oracle de la fortune de Préneste[2], à qui il se recommandait pendant toute la durée de son règne, au commencement de chaque année, et qui lui avait toujours fait une réponse favorable, lui en fit une effrayante la dernière fois, et parla même de sang. Il rêva que Minerve, à laquelle il avait voué un culte superstitieux, sortait de son sanctuaire, en lui disant qu'elle ne pouvait plus le protéger, parce que Jupiter l'avait désarmée. Rien cependant ne fit plus d'impression sur lui que la réponse et la fin de l'astrologue Asclétarion. Il l'avait fait venir, et l'astrologue ayant avoué qu'il avait publié les secrets que son art lui avait révélés, Domitien lui demanda « quel sort lui était réservé. » Asclétarion répondit « qu'il serait bientôt déchiré par des chiens. » Domitien le fit mettre à mort sur-le-champ; et pour prouver la vanité de sa science, il ordonna de l'enterrer avec le plus grand soin. Tandis qu'on procédait à cette cérémonie, il survint un orage soudain qui renversa l'appareil des funérailles, et des chiens déchirèrent le cadavre à demi-brûlé. Le mime Latinus[3], qui par hasard avait été témoin de ce fait en passant, le raconta à souper à Domitien avec les autres nouvelles de la journée.

XVI. La veille de sa mort, on lui apporta des truffes qu'il fit garder pour le lendemain, ajoutant : « Si toutefois il m'est permis d'en manger; » et se tournant vers ceux qui l'entouraient, il annonça « que le lendemain la lune serait ensanglantée dans le signe du verseau, et qu'il arriverait un événement dont on parlerait dans toute la terre. » Vers le milieu de la nuit, il fut si effrayé qu'il sauta à bas de son lit. Le lendemain matin, il envoya à la mort un aruspice[4] qu'on lui avait envoyé de la Germanie, et qui, consulté au sujet d'un éclair, avait prédit une révolution

1. Voyez *Vespasien*, 4.
2. Voyez *Tibère*, 63.
3. Martial a fait son épitaphe, IX, 29.
4. Il s'appelait Larginus Proculus.

dans l'empire. En grattant trop fort une verrue envenimée qu'il avait au front, il fit venir le sang, et dit : « Plût au ciel qu'il n'en coulât pas davantage ! » Il demanda quelle heure il était, et, au lieu de la cinquième qu'il redoutait, on lui annonça exprès la sixième. Alors il se montra joyeux, comme si le danger était passé, et il allait se mettre au bain lorsque Parthénius, préposé au service de sa chambre, l'en empêcha, en l'avertissant que quelqu'un demandait à lui communiquer sans délai une chose importante. Il fit retirer tout le monde, et rentra dans sa chambre : c'est là qu'il fut tué.

XVII. Voici à peu près ce qu'on sait du complot et de son exécution. Les conjurés ne savaient quand et comment ils l'attaqueraient, si ce serait à table ou au bain. Stéphanus, intendant de Domitilla[1], alors accusé de malversation, offrit ses conseils et sa coopération. Pour détourner les soupçons, il porta pendant plusieurs jours son bras gauche enveloppé de laine et de bandelettes, comme s'il était blessé; et à l'heure marquée, il glissa dans les linges un poignard. Feignant alors d'avoir une conspiration à révéler, il se fit introduire; et, tandis que Domitien lisait le mémoire qu'il venait de lui remettre, et témoignait son étonnement, il lui perça le bas-ventre. L'empereur blessé se débattait, lorsque Clodianus le corniculaire[2], Maximus, affranchi de Parthénius, Saturius, décurion des valets de chambre et quelques gladiateurs, tombèrent sur lui et lui portèrent sept blessures. Un jeune esclave chargé du culte des dieux lares, qui assista à cette scène, racontait encore que Domitien, au premier coup qu'il reçut, lui ordonna de prendre un poignard caché sous son chevet et d'appeler ses gardes; mais qu'il ne trouva que le manche du poignard, et qu'en outre il vit toutes les portes fermées ; que pendant ce temps-là Domitien, qui avait saisi et terrassé

1. Domitilla, fille de Domitilla, sœur de Domitien, et femme de Flavius Clémens.

2. Corniculaire, soldat qui commandait l'aile d'un petit détachement de troupes; ou, selon d'autres, qui portait sur le casque certaine décoration en forme de corne.

Stéphanus, lutta longtemps avec lui, essayant, quoiqu'il eût les doigts coupés, tantôt de lui arracher son arme, tantôt de lui crever les yeux. Il périt quatorze jours avant les calendes d'octobre[1], dans la quarante-cinquième année de son âge, après un règne de quinze ans[2]. Son cadavre fut emporté dans un mauvais cercueil par des croque-morts de bas étage. Sa nourrice Phyllis, après lui avoir rendu les derniers devoirs dans sa maison de campagne sur la voie Latine, porta secrètement ses restes mortels dans le temple de la famille Flavia, et les joignit aux cendres de Julie, fille de Titus, qu'elle avait également nourrie.

XVIII. Domitien était d'une haute taille; il avait l'air modeste, le teint coloré, les yeux grands, mais faibles; du reste il était beau, bien fait, surtout dans sa jeunesse et dans toute sa personne, excepté qu'il avait les doigts des pieds trop courts. Par la suite il devint chauve[3]; son ventre obèse et ses jambes grêles, qu'une longue maladie avait amaigries, le rendirent disgracieux. Il sentait si bien que l'expression modeste de son visage inspirait la confiance, qu'il dit un jour dans le sénat: « Jusqu'ici du moins mon cœur et mon visage ont su vous plaire. » Il était si mécontent d'être chauve, qu'il se croyait offensé lorsqu'on reprochait ce défaut à quelqu'un, dans l'emportement d'une querelle ou pour plaisanter. Néanmoins dans un petit livre, *Sur le soin de la chevelure*, qu'il adressa à un ami, il lui dit en cherchant à se consoler avec lui:

Ne vois-tu pas comme je suis beau et grand[4]?

« Cependant le même sort est réservé à mes cheveux, et je me résigne facilement à voir ma chevelure vieillir quand je suis encore dans la force de l'âge. Sache que rien n'est plus agréable et en même temps plus éphémère que la beauté. »

1. L'an de Rome 849. Il était né le 24 septembre de l'an 804.
2. Du 13 septembre 834 au 18 septembre 849.
3. « Le dernier des Flaviens déchirait l'univers expirant: Rome gémissait sous le joug de *ce chauve Néron*. » — Juvénal, IV, 37.
4. Homère, *Iliade*, XXI, 108.

XIX. Incapable de supporter la fatigue, il ne se promenait guère à pied dans Rome ; en campagne et dans les marches, il allait rarement à cheval, le plus souvent il se faisait porter en litière. Il n'avait aucun goût pour le maniement des armes, mais il aimait passionnément à tirer de l'arc. Bien des gens l'ont vu abattre dans sa retraite du mont Albain [1] cent bêtes d'espèces différentes, et même les frapper quelquefois à la tête, de manière que deux flèches ressemblaient à deux cornes. Il lui arrivait aussi de prendre pour but la main d'un enfant, placé à une grande distance, et de diriger ses flèches avec tant d'art qu'elles passaient toutes entre ses doigts sans le blesser.

XX. Il négligea les arts libéraux au commencement de son règne, quoiqu'il eût pris soin de réparer à grands frais les bibliothèques incendiées, en faisant chercher de tous côtés des exemplaires des livres perdus, et en envoyant à Alexandrie des agents chargés de les transcrire et de les corriger. Jamais cependant il ne s'appliqua ni à l'histoire ni à la poésie [2], ni en général à écrire, même quand il le fallait. Il ne lisait rien que les mémoires [3] et les actes de l'empereur Tibère. Ses lettres, ses discours, ses édits étaient toujours l'œuvre d'autrui. Son langage n'était pourtant pas dépourvu d'élégance, et l'on cite même de lui quelques mots remarquables. « Je voudrais, dit-il, être aussi beau que Métius [4] croit l'être. » Il comparait la tête d'un homme dont la chevelure était moitié blanche et moitié rousse « à de la neige arrosée de vin doux. »

XXI. Il déplorait le sort des princes « auxquels on n'ajoutait foi sur l'article des conspirations que quand ils avaient été tués. » Dans ses moments de loisir il jouait aux jeux de hasard, même les jours de fêtes et dès le matin. Il se baignait dès qu'il faisait jour, et mangeait avec excès

1. Voyez plus haut, ch. 4.
2. On se rappelle qu'avant de monter sur le trône, il avait feint beaucoup de goût pour la poésie. Voyez plus haut, ch. 2.
3. Voyez *Tibère*, 61.
4. Sur Métius, voyez *Vespasien*, 14; *Domitien*, 10.

à son premier repas ; de sorte qu'à son repas du soir, il ne prenait guère qu'une pomme de Matius[1] et quelques gorgées de vin dans un flacon. Il traitait souvent et avec profusion, mais presque toujours à la hâte, et ne restait jamais à table après le coucher du soleil. Au lieu de faire ensuite une orgie nocturne, il se promenait seul, et dans un lieu retiré, jusqu'à l'heure de son sommeil.

XXII. Débauché à l'excès, il assimilait son commerce avec les femmes à une sorte d'exercice qu'il appelait *la gymnastique du lit*. On disait qu'il épilait lui-même ses concubines, et se baignait avec les courtisanes du plus bas étage. Marié à Domitia, il refusa obstinément d'épouser la fille, encore vierge, de son frère[2]. Mais peu de temps après, quand elle fut mariée à un autre, il la séduisit, du vivant même de son frère; et, lorsqu'elle eut perdu son père et son mari, il l'aima passionnément et ouvertement : il fut même la cause de sa mort, en l'obligeant de se faire avorter[3].

XXIII. Le meurtre de Domitien, que le peuple apprit avec indifférence, indigna les soldats, qui voulurent sur le moment l'appeler *Divin*; ils se disposaient même à le venger, s'ils avaient eu des chefs : ce qu'ils firent peu après, persistant à demander le supplice des auteurs de sa mort. Les sénateurs au contraire furent si joyeux, qu'ils se pressèrent à l'envi dans la salle des séances, et ne purent s'empêcher de prodiguer au mort l'outrageante et cruelle injure de leurs acclamations. On fit même apporter des échelles, on arracha ses bustes et ses boucliers, qu'on brisa contre terre[4]; enfin, on décréta que son nom serait

1. Ce Matius était un ami d'Auguste, qui avait inventé l'art de tondre les bosquets (Pline, *Hist. nat.*, XII, 2), et qui avait donné son nom à une espèce de pommes (Pline, *Hist. nat.*, XV, 14).

2. Julia. Elle avait épousé Flavius Sabinus, que Domitien fit mourir.

3. « Non content d'avoir commis un inceste avec sa nièce, il (Domitien) avait encore causé sa mort; comme elle était veuve, elle voulut se faire avorter : il lui en coûta la vie. » — Pline, *Lettres*, IV, 11.

4. « On se plaisait à briser contre terre ces têtes orgueilleuses, à les poursuivre avec le fer, à les déchirer avec la hache, comme si chaque coup eût fait jaillir le sang et produit la douleur. Personne ne fut assez maître d'une joie si longtemps

partout effacé, et sa mémoire abolie à jamais. Quelques mois avant qu'il fut tué, une corneille perchée sur le Capitole avait dit en grec : « Tout ira bien. » On ne manqua pas d'interpréter le prodige ainsi :

La corneille, qu'on vit perchée sur le mont Tarpéien,
N'a pu dire : Tout est bien; elle a dit : Sera bien.

On raconte aussi que Domitien rêva qu'il lui était venu une bosse d'or derrière le cou, et qu'il vit là un présage certain qu'après lui l'empire serait dans un état plus heureux et plus florissant. C'est ce qui arriva en effet bientôt après, grâce au désintéressement et à la modération des princes qui lui succédèrent.

attendue, pour ne pas goûter comme une vengeance le plaisir de voir ces membres déchirés, ces corps mutilés, ces hideuses et cruelles images jetées dans les flammes, pour faire servir à l'usage et au plaisir des hommes ce qui avait été si longtemps l'objet de leur horreur. » — Pline, *Panégyrique*, 52.

FIN.

DUODECIM CÆSARES

C. JULIUS CÆSAR

I. *** Annum agens sextum decimum, patrem amisit; sequentibusque consulibus, flamen Dialis destinatus, dimissa Cossutia, quæ, familia equestri, sed admodum dives, prætextato desponsata fuerat, Corneliam, Cinnæ quater consulis filiam, duxit uxorem, ex qua illi mox Julia nata est; neque, ut repudiaret illam, compelli a dictatore Sulla ullo modo potuit. Quare et sacerdotio et uxoris dote et gentiliciis hereditatibus multatus, diversarum partium habebatur: ut etiam discedere e medio, et, quanquam morbo quartanæ aggravante, prope per singulas noctes commutare latebras cogeretur, seque ab inquisitoribus pecunia redimere; donec per virgines Vestales perque Mamercum Æmilium et Aurelium Cottam, propinquos et affines suos, veniam impetravit. Satis constat, Sullam, quum deprecantibus amicissimis et ornatissimis viris aliquamdiu denegasset, atque illi pertinaciter contenderent, expugnatum tandem proclamasse, sive divinitus sive aliqua conjectura : *Vincerent ac sibi haberent, dummodo scirent, eum, quem incolumem tantopere cuperent, quandoque optimatium partibus, quas secum simul defendissent, exitio futurum : nam Cæsari multos Marios inesse.*

II. Stipendia prima in Asia fecit M. Thermi prætoris contubernio ; a quo ad arcessendam classem in Bithyniam missus, desedit apud Nicomedem, non sine rumore prostratæ regi pudicitiæ ; quem rumorem auxit, intra paucos rursus dies repetita Bithynia per causam exigendæ pecuniæ, quæ deberetur cuidam libertino clienti suo. Reliqua militia secundiore fama fuit, et a Thermo in expugnatione Mytilenarum corona civica donatus est.

III Meruit et sub Servilio Isaurico in Cilicia, sed brevi tempore. Nam Sullæ morte comperta, simul spe novæ dissensionis, quæ per M. Lepidum movebatur, Romam propere rediit. Et Lepidi quidem societate, quanquam magnis conditionibus invitaretur, abstinuit,

tum ingenio ejus diffisus, tum occasione, quam minorem opinione offenderat.

IV. Ceterum, composita seditione civili, Cornelium Dolabellam, consularem et triumphalem virum, repetundarum postulavit; absolutoque, Rhodum secedere statuit, et ad declinandam invidiam, et ut per otium ac requiem Apollonio Moloni, clarissimo tunc dicendi magistro, operam daret. Huc dum hibernis jam mensibus trajicit, circa Pharmacusam insulam a prædonibus captus est; mansitque apud eos non sine summa dignatione prope quadraginta dies, cum uno medico et cubiculariis duobus; nam comites servosque ceteros initio statim ad expediendas pecunias, quibus redimeretur, dimiserat. Numeratis deinde quinquaginta talentis, expositus in litore, non distulit, quin e vestigio classe deducta persequeretur abeuntes, ac redactos in potestatem supplicio, quod illis sæpe minatus inter jocum fuerat, afficeret. Vastante regiones proximas Mithridate, ne desidere in discrimine sociorum videretur, ab Rhodo, quo pertenderat, transiit in Asiam; auxiliisque contractis et præfecto regis provincia expulso, nutantes ac dubias civitates retinuit in fide.

V. Tribunatu militum, qui primus Romam reverso per suffragia populi honor obtigit, auctores restituendæ tribuniciæ potestatis, cujus vim Sulla diminuerat, enixissime juvit. L. etiam Cinnæ, uxoris fratri, et qui cum eo civili discordia Lepidum secuti, post necem consulis ad Sertorium confugerant, reditum in civitatem rogatione Plotia confecit, habuitque et ipse super ea re concionem.

VI. Quæstor Juliam amitam uxoremque Corneliam defunctas laudavit e more pro rostris. Et in amitæ quidem laudatione de ejus ac patris sui utraque origine sic refert : *Amitæ meæ Juliæ maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater ; a Venere Julii, cujus gentis familia est nostra. Est ergo in genere et regum sanctitas, qui plurimum inter homines pollent, et cærimonia Deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges.* In Corneliæ autem locum Pompeiam duxit, Q. Pompeii filiam, L. Sullæ neptem; cum qua deinde divortium fecit, adulteratam opinatus a P. Clodio; quem inter publicas cærimonias penetrasse ad eam muliebri veste tam constans fama erat, ut senatus quæstionem de pollutis sacris decreverit.

VII. Quæstori ulterior Hispania obvenit; ubi quum mandatu prætoris jure dicundo conventus circumiret, Gadesque venisset, animadversa apud Herculis templum Magni Alexandri imagine, ingemuit, et quasi pertæsus ignaviam suam, quod nihildum a se

memorabile actum esset in ætate, qua jam Alexander orbem terrarum subegisset, missionem continuo efflagitavit ad captandas quam primum majorum rerum occasiones in Urbe. Etiam confusum eum somnio proximæ noctis (nam visus erat per quietem matri stuprum intulisse) conjectores ad amplissimam spem incitaverunt, arbitrium orbis terrarum portendi interpretantes, quando mater, quam subjectam sibi vidisset, non alia esset, quam terra, quæ omnium parens haberetur.

VIII. Decedens ergo ante tempus, colonias Latinas de petenda civitate agitantes adiit; et ad audendum aliquid concitasset, nisi consules conscriptas in Ciliciam legiones paullisper ob id ipsum retinuissent: nec eo secius majora mox in Urbe molitus est.

IX. Siquidem ante paucos dies, quam ædilitatem iniret, venit in suspicionem conspirasse cum M. Crasso consulari, item P. Sulla et L. Autronio, post designationem consulatus ambitus condemnatis, ut principio anni senatum adorirentur, et trucidatis, quos placitum esset, dictaturam Crassus invaderet, ipse ab eo magister equitum diceretur, constitutaque ad arbitrium republica, Sullæ et Autronio consulatus restitueretur. Meminerunt hujus conjurationis Tanusius Geminus in Historia, M. Bibulus in Edictis, C. Curio pater in Orationibus. De hac significare videtur et Cicero in quadam ad Axium epistola, referens, *Cæsarem in consulatu confirmasse regnum, de quo ædilis cogitarat.* Tanusius adjicit, Crassum pœnitentia vel metu diem cædi destinatum non obiisse, et idcirco ne Cæsarem quidem signum, quod ab eo dari convenerat, dedisse. Convenisse autem Curio ait, ut togam de humero dejiceret. Idem Curio, sed et M. Actorius Naso, auctores sunt, conspirasse eum etiam cum Cn. Pisone adolescente, cui ob suspicionem urbanæ conjurationis provincia Hispania ultro extra ordinem data sit; pactumque, ut simul foris ille, ipse Romæ, ad res novas consurgerent per Ambronas et Transpadanos; destitutum utriusque consilium morte Pisonis.

X. Ædilis præter comitium ac forum basilicasque etiam Capitolium ornavit, porticibus ad tempus exstructis, in quibus, abundante rerum copia, pars apparatus exponeretur. Venationes autem ludosque et cum collega et separatim edidit, quo factum est, ut communium quoque impensarum solus gratiam caperet; nec dissimularet collega ejus M. Bibulus, *evenisse sibi, quod Polluci. Ut enim geminis fratribus ædes in foro constituta tantum Castoris vocaretur, ita suam Cæsarisque munificentiam unius Cæsaris dici.* Adjecit insuper Cæsar etiam gladiatorium munus, sed aliquanto paucioribus quam destinaverat paribus. Nam quum multiplici undique familia comparata inimicos exterruisset, cautum est de

numero gladiatorum, quo ne majorem cuiquam habere Romæ liceret.

XI. Conciliato populi favore, tentavit per partem tribunorum, ut sibi Ægyptus provincia plebiscito daretur, nactus extraordinarii imperii occasionem, quod Alexandrini regem suum, socium atque amicum a senatu appellatum, expulerant, resque [vulgo] improbabatur. Nec obtinuit, adversante optimatium factione; quorum auctoritatem ut, quibus posset modis, invicem deminueret, tropæa C. Marii de Jugurtha deque Cimbris atque Teutonis, olim a Sulla disjecta, restituit; atque in exercenda de sicariis quæstione eos quoque sicariorum numero habuit, qui proscriptione ob relata civium Romanorum capita pecunias ex ærario acceperant, quanquam exceptos Corneliis legibus.

XII. Subornavit etiam, qui C. Rabirio perduellionis diem diceret; quo præcipuo adjutore aliquot ante annos L. Saturnini seditiosum tribunatum senatus coercuerat: ac sorte judex in reum ductus, tam cupide condemnavit, ut ad populum provocanti nihil æque ac judicis acerbitas profuerit.

XIII. Deposita provinciæ spe, pontificatum maximum petiit, non sine profusissima largitione. In qua reputans magnitudinem æris alieni, quum mane ad comitia descenderet, prædixisse matri osculanti fertur, *domum se nisi pontificem non reversurum.* Atque ita potentissimos duos competitores, multumque et ætate et dignitate antecedentes, superavit, ut plura ipse in eorum tribubus suffragia, quam uterque in omnibus, tulerit.

XIV. Prætor creatus, detecta conjuratione Catilinæ, senatuque universo in socios facinoris ultimam statuente pœnam, solus municipatim dividendos custodiendosque, publicatis bonis, censuit. Quin et tantum metum injecit asperiora suadentibus, identidem ostentans, quanta eos in posterum a plebe Romana maneret invidia, ut Decimum Silanum, consulem designatum, non piguerit sententiam suam, quia mutare turpe erat, interpretatione lenire, velut gravius, atque ipse sensisset, exceptam : obtinuissetque adeo, transductis ad se jam pluribus, et in his Cicerone, consulis fratre, nisi labantem ordinem confirmasset M. Catonis oratio. Ac ne sic quidem impedire rem destitit, quoadusque manus equitum Romanorum, quæ armata præsidii causa circumstabat, immoderatius perseveranti necem comminata est, etiam strictos gladios usque eo intentans, ut sedentem una proximi deseruerint, vix pauci complexu togaque objecta protexerint. Tunc plane deterritus, non modo cessit, sed et in reliquum anni tempus curia abstinuit.

XV. Primo præturæ die Q. Catulum de refectione Capitolii ad disquisitionem populi vocavit, rogatione promulgata, qua cura-

tionem eam in alium transferebat. Verum impar optimatium conspirationi, quos, relicto statim novorum consu um officio, frequentes obstinatosque ad resistendum concucurrisse cernebat, hanc quidem actionem deposuit.

XVI. Ceterum Cæcilio Metello, tribuno plebis, turbulentissimas leges adversus collegarum intercessionem ferenti, auctorem propugnatoremque se pertinacissime præstitit, donec ambo administratione reipublicæ decreto patrum summoverentur. Ac nihilo minus permanere in magistratu et jus dicere ausus, ut comperit, paratos, qui vi ac per arma prohiberent, dimissis lictoribus abjectaque prætexta, domum clam refugit, pro conditione temporum quieturus. Multitudinem quoque, biduo post sponte et ultro confluentem, operamque sibi in asserenda dignitate tumultuosius pollicentem, compescuit. Quod quum præter opinionem evenisset, senatus, ob eundem cœtum festinato coactus, gratias ei per primores viros ègit, accitumque in curiam et amplissimis verbis collaudatum in integrum restituit, inducto priore decreto.

XVII. Recidit rursus in discrimen aliud, inter socios Catilinæ nominatus, et apud Novium Nigrum quæstorem a L. Vettio Judice, et in senatu a Q. Curio: cui, quod primus consilia conjuratorum detexerat, constituta erant publice præmia. Curius quidem e Catilina se cognovisse dicebat: Vettius etiam chirographum ejus, Catilinæ datum, pollicebatur. Id vero Cæsar nullo modo tolerandum existimans, quum, implorato Ciceronis testimonio, quædam se de conjuratione ultro ad eum detulisse docuisset, ne Curio præmia darentur, effecit: Vettium, pignoribus captis et direpta supellectile male mulcatum, ac pro rostris in concione pæne discerptum, conjecit in carcerem: eodem Novium quæstorem, quod compellari apud se majorem potestatem passus esset.

XVIII. Ex prætura ulteriorem sortitus Hispaniam, retinentes creditores interventu sponsorum removit; ac neque more neque jure, antequam provinciæ ornarentur, profectus est; incertum, metune judicii, quod privato parabatur, an, quo maturius sociis implorantibus subveniret. Pacataque provincia, pari festinatione, non exspectato successore, ad triumphum simul consulatumque decessit. Sed quum, edictis jam comitiis, ratio ejus haberi non posset, nisi privatus in roisset Urbem, et ambienti, ut legibus solveretur, multi contradicerent, coactus est triumphum ne consulatu excluderetur, demittere.

XIX. E duobus [consulatus] competitoribus, L. Lu eio Marcoque Bibulo, Lucceium sibi adjunxit, pactus, ut i quoniam inferior gratia esset pecuniaque polleret, nummos de suo, com-

muni nomine, per centurias pronunciaret. Qua cognita re, optimates, quos metus ceperat, nihil non ausurum eum in summo magistratu, concordi et consentiente collega, auctores Bibulo fuerunt, tantundem pollicendi : ac plerique pecunias contulerunt, ne Catone quidem abnuente, eam largitionem e republica fieri. Igitur cum Bibulo consul creatus est. Eandem ob causam opera ab optimatibus data est, ut provinciæ futuris consulibus minimi negotii, id est silvæ callesque, decernerentur. Qua maxime injuria instinctus, omnibus officiis Cn. Pompeium assectatus est, offensum patribus, quod, Mithridate rege victo, cunctantius confirmarentur acta sua ; Pompeioque M. Crassum reconciliavit, veterem inimicum ex consulatu, quem summa discordia simul gesserant ; ac societatem cum utroque iniit, ne quid ageretur in republica, quod displicuisset ulli e tribus.

XX. Inito honore, primus omnium instituit, ut tam senatus quam populi diurna acta confierent et publicarentur. Antiquum etiam retulit morem, ut, quo mense fasces non haberet, accensus ante eum iret, lictores pone sequerentur. Lege autem agraria promulgata, obnunciantem collegam armis foro expulit. Ac postero die in senatu conquestum, nec quoquam reperto, qui super tali consternatione referre aut censere aliquid auderet, qualia multa sæpe in levioribus turbis decreta erant, in eam coegit desperationem, ut, quoad potestate abiret, domo abditus, nihil aliud quam per edicta obnunciaret. Unus ex eo tempore omnia in republica et ad arbitrium administravit : ut nonnulli urbanorum, quum quid per jocum testandi gratia signarent, non *Cæsare et Bibulo*, sed *Julio et Cæsare consulibus* actum scriberent, bis eundem præponentes, nomine atque cognomine; utque vulgo mox ferrentur hi versus :

Non Bibulo quicquam nuper, sed Cæsare, factum est:
Nam Bibulo fieri consule nil memini.

Campum Stellatem, majoribus consecratum, agrumque Campanum, ad subsidia reipublicæ vectigalem relictum, divisit extra sortem ad vigenti millibus civium, quibus terni pluresve liberi essent. Publicanos remissionem petentes tertia mercedum parte relevavit, ac, ne in locatione novorum vectigalium immoderatius licitarentur, propalam monuit. Cetera item, quæ cuique libuissent, dilargitus est, contradicente nullo, ac, si conaretur quis, absterrito. M. Catonem interpellantem extrahi curia per lictorem ducique in carcerem jussit. L. Lucullo liberius resistenti tantum calumniarum metum injecit, ud ad genua ultro sibi accideret. Cicerone in judicio quodam deplorante temporum statum, P. Clo-

dium, inimicum ejus, frustra jam pridem a Patribus ad plebem transire nitentem, eodem die horaque nona transduxit. Postremo in universos diversæ factionis induxit Vettium præmiis, ut se de inferenda Pompeio nece sollicitatum a quibusdam profiteretur, productusque pro rostris auctores ex compacto nominaret; sed uno atque altero frustra nec sine suspicione fraudis nominatis, desperans tam præcipitis consilii eventum, intercepisse veneno indicem creditur.

XXI. Sub idem tempus Calpurniam, L. Pisonis filiam, successuri sibi in consulatu, duxit uxorem; suamque, Juliam, Cn. Pompeio collocavit, repudiato priore sponso Servilio Cæpione, cujus vel præcipua opera paullo ante Bibulum impugnaverat. Ac post novam affinitatem Pompeium primum rogare sententiam cœpit, quum Crassum soleret, essetque consuetudo, ut, quem ordinem interrogandi sententias consul Kalendis Januariis instituisset, eum toto anno conservaret.

XXII. Socero igitur generoque suffragantibus, ex omni provinciarum copia Gallias potissimum elegit, cujus emolumento et opportunitate idonea sit materia triumphorum. Et initio quidem Galliam Cisalpinam, Illyrico adjecto, lege Vatinia accepit; mox per senatum Comatam quoque, veritis patribus, ne, si ipsi negassent, populus et hanc daret. Quo gaudio elatus non temperavit, quin paucos post dies frequenti curia jactaret, invitis et gementibus adversariis adeptum se, quæ concupisset; proinde ex eo insultaturum omnium capitibus : ac negante quodam per contumeliam, facile hoc ulli feminæ fore, respondit quasi alludens, *in Syria quoque regnasse Semiramin, magnamque Asiæ partem Amazonas tenuisse quondam.*

XXIII. Functus consulatu, C. Memmio Lucioque Domitio prætoribus de superioris anni actis referentibus, cognitionem senatui detulit : nec illo suscipiente, triduoque per irritas altercationes absumpto, in provinciam abiit; et statim quæstor ejus in præjudicium aliquot criminibus arreptus est. Mox et ipse a L. Antistio tribuno plebis postulatus, appellato demum collegio obtinuit, quum rei publicæ causa abesset, reus ne fieret. Ad securitatem ergo posteri temporis in magno negotio habuit, obligare semper annuos magistratus, et e competitoribus non alios adjuvare aut ad honorem pati pervenire, quam qui sibi recepissent propugnaturos absentiam suam : cujus pacti non dubitavit a quibusdam jusjurandum atque etiam syngrapham exigere.

XXIV. Sed quum L. Domitius, consulatus candidatus, palam minaretur, consulem se effecturum, quod prætor nequisset, ademturumque ei exercitus; Crassum Pompeiumque, in urbem

provinciæ suæ Lucam extractos, compulit, ut, detrudendi Domitii causa, consulatum alterum peterent; et ut in quinquennium sibi imperium prorogaretur. Qua fiducia ad legiones, quas a republica acceperat, alias privato sumptu addidit: unam etiam ex Transalpinis conscriptam, vocabulo quoque Gallico; Alauda enim appellabatur; quam disciplina cultuque Romano institutam et ornatam, postea universam civitate donavit. Nec deinde ulla belli occasione, ne injusti quidem ac periculosi, abstinuit, tam fœderatis, quam infestis ac feris gentibus ultro lacessitis; adeo ut senatus quondam legatos ad explorandum statum Galliarum mittendos decreverit, ac nonnulli dedendum eum hostibus censuerint. Sed prospere decedentibus rebus, et sæpius et plurium, quam quisquam umquam, dierum supplicationes impetravit.

XXV. Gessit autem novem annis, quibus in imperio fuit, hæc fere. Omnem Galliam, quæ saltu Pyrenæo Alpibusque et monte Gebenna fluminibusque Rheno et Rhodano continetur, patetque circuitu ad bis et tricies centum millia passuum, præter socias ac bene meritas civitates, in provinciæ formam redegit, eique quadringenties in singulos annos stipendii nomine imposuit. Germanos, qui trans Rhenum incolunt, primus Romanorum ponte fabricato aggressus, maximis affecit cladibus. Aggressus [est] et Britannos, ignotos antea; superatisque pecunias et obsides imperavit: per tot successus ter, nec amplius, adversum casum expertus: in Britannia, classe vi tempestatis prope absumpta, et in Gallia, ad Gergoviam legione fusa; et in Germanorum finibus, Titurio et Aurunculeio legatis per insidias cæsis.

XXVI. Eodem temporis spatio matrem primo, deinde filiam, nec multo post nepotem amisit. Inter quæ, consternata P. Clodii cæde republica, quum senatus unum consulem, nominatimque Cn. Pompeium, fieri censuisset, egit cum tribunis plebis, collegam se Pompeio destinantibus, id potius ad populum ferrent, ut absenti sibi, quandoque imperii tempus expleri cœpisset, petitio secundi consulatus daretur, ne ea causa maturius et imperfecto adhuc bello decederet. Quod ut adeptus est, altiora jam meditans et spei plenus, nullum largitionis aut officiorum in quemquam genus publice privatimque omisit. Forum de manubiis inchoavit: cujus area super sestertium millies constitit. Munus populo epulumque pronunciavit in filiæ memoriam, quod ante eum nemo. Quorum ut quam maxima exspectatio esset, ea quæ ad epulum pertinerent, quamvis macellariis oblocata, etiam domesticatim apparabat. Gladiatores notos, sicubi infestis spectatoribus dimicarent, vi rapiendos reservandosque mandabat. Tirones neque in ludo neque per lanistas, sed in domibus per equites Romanos atque etiam per senatores

armorum peritos erudiebat, precibus enitens, quod epistolis ejus ostenditur, ut disciplinam singulorum susciperent, ipsique dictata exercentibus darent. Legionibus stipendium in perpetuum duplicavit. Frumentum, quoties copia esset, etiam sine modo mensuraque præbuit; ac singula interdum mancipia ex præda viritim dedit.

XXVII. Ad retinendam autem Pompeii necessitudinem ac voluntatem Octaviam, sororis suæ neptem, quæ C. Marcello nupta erat, conditionem ei detulit, sibique filiam ejus in matrimonium petiit, Fausto Sullæ destinatam. Omnibus vero circa eum, atque etiam parte magna senatus, gratuito aut levi fenore obstrictis, ex reliquo quoque ordinum genere vel invitatos vel sponte ad se commeantes uberrimo congiario prosequebatur; libertos insuper servulosque cujusque, prout domino patronove gratus quis esset. Tum reorum aut obæratorum aut prodigæ juventutis subsidium unicum ac promptissimum erat; nisi quos gravior criminum vel inopiæ luxuriæve vis urgeret, quam ut subveniri posset a se. His plane palam bello civili opus esse dicebat.

XXVIII. Nec minore studio reges atque provincias per terrarum orbem alliciebat, aliis captivorum millia dono offerens, aliis citra senatus populique auctoritatem, quo vellent et quoties vellent, auxilia summittens; superque Italiæ Galliarumque et Hispaniarum, Asiæ quoque et Græciæ potentissimas urbes præcipuis operibus exornans : donec, attonitis jam omnibus et quorsum illa tenderent reputantibus, M. Claudius Marcellus consul edicto præfatus, de summa se republica acturum, retulit ad senatum, ut ei succederetur ante tempus, quoniam, bello confecto, pax esset ac dimitti deberet victor exercitus; et ne absentis ratio comitiis haberetur, quando et plebiscito Pompeius postea obrogasset. Acciderat autem, ut is, legem de jure magistratuum ferens, eo capite, quo a petitione honorum absentes summovebat, ne Cæsarem quidem exciperet, per oblivionem; ac mox, lege jam in æs incisa et in ærarium condita, corrigeret errorem. Nec contentus Marcellus provincias Cæsari et privilegium eripere, retulit etiam, ut colonis, quos rogatione Vatinia Novumcomum deduxisset, civitas adimeretur, quod per ambitionem et ultra præscriptum data esset

XXIX. Commotus his Cæsar ac judicans (quod sæpe ex eo auditum ferunt), difficilius se principem civitatis a primo ordine in secundum, quam ex secundo in novissimum, detrudi, summa ope restitit, partim per intercessores tribunos, partim per Servium Sulpicium, alterum consulem. Insequenti quoque anno, C. Marcello, qui fratri patrueli suo Marco in consulatu successerat, eadem tentante, collegam ejus Æmilium Paullum, Caiumque Curionem,

violentissimum tribunorum, ingenti mercede defensores paravit. Sed quum obstinatius omnia agi videret, et designatos etiam consules e parte diversa, senatum literis deprecatus est, ne sibi beneficium populi adimeretur, aut ut ceteri quoque imperatores ab exercitibus discederent : confisus, ut putant, facilius se, simulatque libuisset, veteranos convocaturum, quam Pompeium novos milites. Cum adversariis autem pepigit, ut, dimissis octo legionibus Transalpinaque Gallia, duæ sibi legiones et Cisalpina provincia, vel etiam una legio cum Illyrico concederetur, quoad consul fieret.

XXX. Verum neque senatu interveniente, et adversariis negantibus, ullam se de republica facturos pactionem, transiit in citeriorem Galliam ; conventibusque peractis Ravennæ substitit, bello vindicaturus, si quid de tribunis plebis intercedentibus pro se gravius a senatu constitutum esset. Et prætextum quidem illi civilium armorum hoc fuit ; causas autem alias fuisse opinantur. Cn. Pompeius ita dictitabat : quod neque opera consummare, quæ instituerat, neque populi exspectationem, quam de adventu suo fecerat, privatis opibus explere posset, turbare omnia ac permiscere voluisse. Alii timuisse dicunt, ne eorum, quæ primo consulatu adversus auspicia legesque et intercessiones gessisset, rationem reddere cogeretur : quum M. Cato identidem, nec sine jurejurando, denunciaret, delaturum se nomen ejus, simul ac primum exercitum dimisisset ; quumque vulgo fore prædicarent, ut, si privatus redisset, Milonis exemplo circumpositis armatis causam apud judices diceret. Quod probabilius facit Asinius Pollio, Pharsalica acie cæsos profligatosque adversarios prospicientem, hæc eum ad verbum dixisse referens : *Hoc voluerunt : tantis rebus gestis C. Cæsar condemnatus essem, nisi ab exercitu auxilium petissem.* Quidam putant, captum imperii consuetudine, pensitatisque suis et inimicorum viribus, usum occasione rapiendæ dominationis, quam ætate prima concupisset. Quod existimasse videbatur et Cicero, scribens de Officiis tertio libro, semper Cæsarem in ore habuisse Euripidis versus, quos sic ipse convertit :

Nam si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est : aliis rebus pietatem colas.

XXXI. Quum ergo sublatam tribunorum intercessionem, ipsosque Urbe cessisse nunciatum est, præmissis confestim clam cohortibus, ne qua suspicio moveretur, et spectaculo publico per dissimulationem interfuit, et formam, qua ludum gladiatorium erat ædificaturus, consideravit, et ex consuetudine convivio se frequenti dedit. Deinde post solis occasum, mulis e proximo pis-

trino ad vehiculum junctis, occultissimum iter modico comitatu ingressus est : et quum, luminibus exstinctis, decessisset via, diu errabundus, tandem ad lucem, duce reperto, per angustissimos tramites pedibus evasit; consecutusque cohortes ad Rubiconem flumen, qui provinciæ ejus finis erat, paullum constitit; ac reputans, quantum moliretur, conversus ad proximos, *Etiam nunc*, inquit, *regredi possumus : quodsi ponticulum transierimus, omnia armis agenda erunt.*

XXXII. Cunctanti ostentum tale factum est. Quidam eximia magnitudine et forma, in proximo sedens repente apparuit, arundine canens : ad quem audiendum quum præter pastores plurimi etiam ex stationibus milites concurrissent, interque eos et æneatores, rapta ab uno tuba prosiluit ad flumen, et ingenti spiritu classicum exorsus, pertendit ad alteram ripam. Tunc Cæsar, *Eatur*, inquit, *quo deorum ostenta et inimicorum iniquitas vocat. Jacta alea esto.*

XXXIII. Atque ita trajecto exercitu, adhibitis tribunis plebis, qui pulsi supervenerant, pro concione fidem militum, flens ac veste a pectore discissa, invocavit. Existimatur etiam equestres census pollicitus singulis : quod accidit opinione falsa. Nam quum in alloquendo exhortandoque sæpius digitum lævæ manus ostentans affirmaret, se ad satisfaciendum omnibus, per quos dignitatem suam defensurus esset, annulum quoque æquo animo detracturum sibi : extrema concio, cui facilius erat videre concionantem, quam audire, pro dicto accepit, quod visu suspicabatur : promissumque jus annulorum cum millibus quadringenis fama distulit.

XXXIV. Ordo et summa rerum, quas deinceps gessit, sic se habent. Picenum, Umbriam, Etruriam occupavit : et L. Domitio, qui, per tumultum successor ejus nominatus, Corfinium præsidio tenebat, in deditionem redacto atque dimisso, secundum superum mare Brundisium tetendit, quo consules Pompeiusque confugerant, quamprimum transfretaturi. Hos frustra per omnes moras exitu prohibere conatus, Romam iter convertit : appellatisque de republica patribus, validissimas Pompeii copias, quæ sub tribus legatis, M. Petreio et L. Afranio et M. Varrone, in Hispania erant, invasit, professus ante inter suos, *ire se ad exercitum sine duce, et inde reversurum ad ducem sine exercitu.* Et quamquam obsidione Massiliæ, quæ sibi in itinere portas clauserat, summaque frumentariæ rei penuria retardante, brevi tamen omnia subegit

XXXV. Hinc Urbe repetita in Macedoniam transgressus, Pompeium, per quatuor pæne menses maximis obsessum operibus, ad extremum Pharsalico prœlio fudit : et fugientem Alexandriam per-

secutus, ut occisum deprehendit, cum Ptolemæo rege, a quo sibi quoque insidias tendi videbat, bellum sane difficillimum gessit; neque loco neque tempore æquo, sed hieme anni et intra mœnia copiosissimi ac solertissimi hostis, inops ipse rerum omnium atque imparatus. Regnum Ægypti victor Cleopatræ fratrique ejus minori permisit, veritus provinciam facere, ne quandoque, violentiorem præsidem nacta, novarum rerum materia esset. Ab Alexandria in Syriam et inde Pontum transiit, urgentibus de Pharnace nunciis: quem, Mithridatis Magni filium, ac tunc occasione temporum bellantem, jamque multiplici successu præferocem, intra quintum quam affuerat diem, quatuor quibus in conspectum venit horis, una profligavit acie; crebro commemorans Pompeii felicitatem, cui præcipua militiæ laus de tam imbelli genere hostium contigisset. Dehinc Scipionem ac Jubam, reliquias partium in Africa refoventes, devicit; Pompeii liberos in Hispania.

XXXVI. Omnibus civilibus bellis nullam cladem, nisi per legatos suos, passus est: quorum C. Curio in Africa periit; C. Antonius in Illyrico in adversariorum devenit potestatem; P. Dolabella classem in eodem Illyrico, Cn. Domitius Calvinus in Ponto exercitum amiserunt. Ipse prosperrime semper, ac ne ancipiti quidem unquam fortuna, præterquam bis, dimicavit: semel ad Dyrrhachium, ubi pulsus, non instante Pompeio, negavit eum vincere scire: iterum in Hispania ultimo prœlio, quum desperatis rebus etiam de consciscenda nece cogitavit.

XXXVII. Confectis bellis, quinquies triumphavit: post devictum Scipionem quater eodem mense, sed interjectis diebus; et rursus semel, post superatos Pompeii liberos. Primum et excellentissimum triumphum egit Gallicum, sequentem Alexandrinum, deinde Ponticum, huic proximum Africanum, novissimum Hispaniensem, diverso quemque apparatu et instrumento. Gallici triumphi die Velabrum prætervehens, pæne curru excussus [est], axe diffracto: ascenditque Capitolium ad lumina, quadraginta elephantis dextra atque sinistra lychnuchos gestantibus. Pontico triumpho inter pompæ fercula trium verborum prætulit titulum, VENI. VIDI. VICI. non acta belli significantem, sicut ceteris, sed celeriter confecti notam.

XXXVIII. Veteranis legionibus prædæ nomine in pedites singulos super bina sestertia, quæ initio civilis tumultus numeraverat, vicena quaterna millia nummûm dedit. Assignavit et agros, sed non continuos, ne quis possessorum expelleretur. Populo præter frumenti denos modios ac totidem olei libras, trecenos quoque nummos, quos pollicitus olim erat, viritim divisit; et hoc amplius centenos pro mora. Annuam etiam habitationem Romæ

usque ad bina millia nummûm, in Italia non ultra quingenos sestertios remisit. Adjecit epulum ac viscerationem, et post Hispaniensem victoriam duo prandia. Nam quum prius parce neque pro liberalitate sua præbitum judicaret, quinto post die aliud largissimum præbuit.

XXXIX. Edidit spectacula varii generis : munus gladiatorium ; ludos etiam regionatim Urbe tota, et quidem per omnium linguarum histriones ; item Circenses, athletas, naumachiam. Munere in foro depugnavit Furius Leptinus, stirpe prætoria, et A. Calpenus, senator quondam actorque causarum. Pyrrhicham saltaverunt Asiæ Bithyniæque principum liberi. Ludis Decimus Laberius, eques Romanus, mimum suum egit, donatusque quingentis sestertiis et annulo aureo, sessum in quatuordecim e scena per orchestram transiit. Circensibus, spatio Circi ab utraque parte producto, et in gyrum Euripo addito, quadrigas bigasque et equos desultorios agitaverunt nobilissimi juvenes. Trojam lusit turma duplex, majorum minorumque puerorum. Venationes editæ per dies quinque, ac novissime pugna divisa in duas acies ; quingenis peditibus, elephantis vicenis, tricenis equitibus hinc et inde commissis. Nam quo laxius dimicaretur, sublatæ metæ, inque earum locum bina castra ex adverso constituta erant. Athletæ, stadio ad tempus exstructo in regione Martii campi, certaverunt per triduum. Et navali prœlio, in minore Codeta defosso lacu, biremes ac triremes quadriremesque Tyriæ et Ægyptiæ classis magno pugnatorum numero conflixerunt. Ad quæ omnia spectacula tantum undique confluxit hominum, ut plerique advenæ aut inter vicos aut inter vias tabernaculis positis manerent, ac sæpe præ turba elisi exanimatique sint plurimi, et in his duo senatores.

XL. Conversus hinc ad ordinandum reipublicæ statum, fastos correxit, jam pridem vitio pontificum per intercalandi licentiam adeo turbatos, ut neque messium feriæ æstate, neque vindemiarum autumno competerent. Annumque ad cursum solis accommodavit, ut trecentorum sexaginta quinque dierum esset, et, intercalario mense sublato, unus dies quarto quoque anno intercalaretur. Quo autem magis in posterum ex Kalendis Januariis novis temporum ratio congrueret, inter Novembrem ac Decembrem mensem interjecit duos alios ; fuitque is annus, quo hæc constituebantur, quindecim mensium cum intercalario, qui ex consuetudine in eum annum inciderat.

XLI. Senatum supplevit : patricios allegit : prætorum, ædilium, quæstorum, minorum etiam magistratuum numerum ampliavit : nudatos opere censorio, aut sententia judicum de ambitu condemnatos restituit. Comitia cum populo partitus est : ut, exceptis

consulatus competitoribus, de cetero numero candidatorum, pro parte dimidia, quos populus vellet, pronunciarentur; pro parte altera, quos ipse edidisset. Et edebat per libellos, circum tribus missos, scriptura brevi : *Cæsar dictator illi tribui. Commendo vobis illum et illum, ut vestro suffragio suam dignitatem teneant.* Admisit ad honores et proscriptorum liberos. Judicia ad duo genera judicum redegit, equestris ordinis ac senatorii : tribunos ærarios, quod erat tertium, sustulit. Recensum populi nec more nec loco solito, sed vicatim per dominos insularum egit; atque ex viginti trecentisque millibus accipientium frumentum e publico, ad centum quinquaginta retraxit. Ac ne qui novi cœtus recensionis causa moveri quandoque possent, instituit, quotannis in demortuorum locum ex iis, qui recensiti non essent, subsortitio a prætore fieret.

XLII. Octoginta autem civium millibus in transmarinas colonias distributis, ut exhaustæ quoque Urbi frequentia suppeteret, sanxit, ne quis civis major annis viginti minorve quadraginta, qui sacramento non teneretur, plus triennio continuo Italia abesset : neu quis senatoris filius, nisi contubernalis aut comes magistratus, peregre proficisceretur : neve hi, qui pecuariam facerent, minus tertia parte puberum ingenuorum inter pastores haberent. Omnesque medicinam Romæ professos et liberalium artium doctores, quo libentius et ipsi Urbem incolerent, et ceteri appeterent, civitate donavit. De pecuniis mutuis, disjecta novarum tabularum exspectatione, quæ crebo movebatur, decrevit tandem, ut debitores creditoribus satisfacerent per æstimationem possessionum, quanti quasque ante civile bellum comparassent, deducto summæ æris alieni, si quid usuræ nomine numeratum aut perscriptum fuisset : qua conditione quarta pars fere crediti deperibat. Cuncta collegia, præter antiquitus constituta, distraxit. Pœnas facinorum auxit : et quum locupletes eo facilius scelere se obligarent, quod integris patrimoniis exsulabant, parricidas, ut Cicero scribit, bonis omnibus, reliquos dimidia parte multavit.

XLIII. Jus laboriosissime ac severissime dixit. Repetundarum convictos etiam ordine senatorio movit. Diremit nuptias prætorii viri, qui digressam a marito post biduum statim duxerat, quamvis sine probri suspicione. Peregrinarum mercium portoria instituit. Lecticarum usum, item conchyliatæ vestis et margaritarum, nisi certis personis et ætatibus, perque certos dies, ademit. Legem præcipue sumptuariam exercuit, dispositis circa macellum custodibus, qui obsonia contra vetitum retinerent, deportarentque ad se, summissis nonnunquam lictoribus atque militibus, qui, si qua custodes fefellissent, jam apposita e triclinio auferrent.

XLIV. Nam de ornanda instruendaque Urbe, item de tuendo ampliandoque imperio, plura ac majora in dies destinabat: imprimis Martis templum, quantum nusquam ésset, exstruere, repleto et complanato lacu, in quo naumachiæ spectaculum ediderat, theatrumque summæ magnitudinis Tarpeio monti accubans; jus civile ad certum modum redigere, atque ex immensa diffusaque legum copia optima quæque et necessaria in paucissimos conferre libros; bibliothecas Græcas et Latinas, quas maximas posset, publicare, data M. Varroni cura comparandarum ac digerendarum; siccare Pomptinas paludes; emittere Fucinum lacum; viam munire a mari supero per Apennini dorsum ad Tiberim usque; perfodere Isthmum; Dacos, qui se in Pontum et Thraciam effuderant, coercere; mox Parthis inferre bellum per Armeniam minorem, nec nisi ante expertos aggredi prœlio. Talia agentem atque meditantem mors prævenit: de qua priusquam dicam, ea, quæ ad formam et habitum et cultum et mores, nec minus, quæ ad civilia et bellica ejus studia pertineant, non alienum erit summatim exponere.

XLV. Fuisse traditur excelsa statura, colore candido, teretibus membris, ore paullo pleniore, nigris vegetisque oculis, valetudine prospera, nisi quod tempore extremo repente animo linqui, atque etiam per somnum exterreri solebat. Comitiali quoque morbo bis inter res agendas correptus est. Circa corporis curam morosior, ut non solum tonderetur diligenter ac raderetur, sed velleretur etiam, ut quidam exprobraverunt; calvitii vero deformitatem iniquissime ferret, obtrectatorum sæpe jocis obnoxiam expertus. Ideoque et deficientem capillum revocare a vertice assueverat, et ex omnibus decretis sibi a senatu populoque honoribus non aliud aut recepit aut usurpavit libentius, quam jus laureæ coronæ perpetuo gestandæ. Etiam cultu notabilem ferunt: usum enim lato clavo ad manus fimbriato; nec ut unquam aliter quam super eum cingeretur, et quidem fluxiore cinctura. Unde emanasse Sullæ dictum [constat], optimates sæpius admonentis, *ut male præcinctum puerum caverent.*

XLVI. Habitavit primo in Subura, modicis ædibus; post autem pontificatum maximum in sacra via, domo publica. Munditiarum lautitiarumque studiosissimum multi prodiderunt: villam in Nemorensi, a fundamentis inchoatam magnoque sumptu absolutam, quia non tota ad animum ei responderat, totam diruisse: quanquam tenuem adhuc et obæratum: in expeditionibus tessellata et sectilia pavimenta circumtulisse.

XLVII. Britanniam petisse spe margaritarum, quarum amplitudinem conferentem interdum sua manu exegisse pondus: gem-

mas, toreumata, signa, tabulas operis antiqui semper animosissime comparasse : servitia rectiora politioraque immenso pretio, et cujus ipsum etiam puderet, sic ut rationibus vetaret inferri.

XLVIII. Convivatum assidue per provincias duobus tricliniis, uno, quo sagati palliative, altero, quo togati cum illustrioribus provinciarum discumberent. Domesticam disciplinam in parvis ac majoribus rebus diligenter adeo severeque rexit, ut pistorem, alium quam sibi panem convivis subjicientem, compedibus vinxerit; libertum gratissimum, ob adulteratam equitis Romani uxorem, quamvis nullo querente, capitali pœna affecerit.

XLIX. Pudicitiæ ejus famam nihil quidem præter Nicomedis contubernium læsit, gravi tamen et perenni opprobrio, et ad omnium convicia exposito. Omitto Calvi Licinii notissimos versus:

Bithynia quicquid
Et pædicator Cæsaris unquam habuit.

prætereo actiones Dolabellæ et Curionis patris, in quibus eum Dolabella *pellicem reginæ, spondam interiorem regiæ lecticæ*, at Curio *stabulum Nicomedis* et *Bithynicum fornicem* dicunt. Missa etiam facio edicta Bibuli, quibus proscripsit collegam suum, *Bithynicam reginam : eique regem antea fuisse cordi, nunc esse regnum*. Quo tempore, ut M. Brutus refert, Octavius etiam quidam, valetudine mentis liberius dicax, conventu maximo quum Pompeium regem apellasset, ipsum reginam salutavit. Sed C. Memmius etiam ad cyathum et vinum Nicomedi stetisse objecit, cum reliquis exoletis, pleno convivio, accubantibus nonnullis urbicis negotiatoribus, quorum refert nomina. Cicero vero, non contentus in quibusdam epistolis scripsisse, a satellitibus eum in cubiculum regium eductum, in aureo lecto, veste purpurea decubuisse, floremque ætatis a Venere orti, in Bithynia contaminatum, quondam etiam in senatu defendenti Nysæ causam, filiæ Nicomedis, beneficiaque regis in se commemoranti, *Remove*, inquit, *istæc, oro te* ; *quando notum est, et quid ille tibi, et quid illi tu dederis.* Gallico denique triumpho milites ejus inter cetera carmina, qualia currum prosequentes joculariter canunt, etiam vulgatissimum illud pronunciaverunt :

Gallias Cæsar subegit, Nicomedes Cæsarem.
Ecce, Cæsar nunc triumphat, qui subegit Gallias :
Nicomedes non triumphat, qui subegit Cæsarem

L. Pronum et sumptuosum in libidines fuisse, constans opinio est, plurimasque et illustres feminas corrupisse; in quibus Postumiam Servii Sulpicii, Lolliam Auli Gabinii, Tertullam M. Crassi

etiam Cn. Pompeii Muciam. Nam certe Pompeio et a Curionibus patre et filio, et a multis exprobratum est, *quod, cujus causa post tres liberos exegisset uxorem, et quem gemens Ægisthum appellare consuesset, ejus postea filiam potentiæ cupiditate in matrimonium recepisset.* Sed ante alias dilexit M. Bruti matrem Serviliam : cui et proximo suo consulatu sexagies sestertio margaritam mercatus est, et bello civili super alias donationes amplissima prædia ex auctionibus hastæ nummo addixit : quum quidem, plerisque vilitatem mirantibus, facetissime Cicero, *Quo melius*, inquit, *emptum sciatis, Tertia deducta est :* existimabatur enim Servilia etiam filiam suam Tertiam Cæsari conciliare.

LI. Ne provincialibus quidem matrimoniis abstinuisse, vel hoc disticho apparet, jactato æque a militibus per Gallicum triumphum :

> Urbani, servate uxores ; mœchum calvum adducimus.
> Aurum in Gallia effutuisti ; hic sumpsisti mutuum.

LII. Dilexit et reginas, inter quas Eunoën Mauram, Bogudis uxorem ; cui maritoque ejus plurima et immensa tribuit, ut Naso scripsit : sed maxime Cleopatram, cum qua et convivia in primam lucem sæpe protraxit, et eadem nave thalamego pæne Æthiopia tenus Ægyptum penetravit, nisi exercitus sequi recusasset : quam denique accitam in Urbem, non nisi maximis honoribus præmiisque auctam remisit, filiumque natum appellare nomine suo passus est. Quem quidem nonnulli Græcorum similem quoque Cæsaris et forma et incessu tradiderunt, M. Antonius agnitum etiam ab eo senatui affirmavit ; quæ scire C. Matium et C. Oppium reliquosque Cæsaris amicos : quorum C. Oppius, quasi plane defensione ac patrocinio res egeret, librum edidit : *Non esse Cæsaris filium, quem Cleopatra dicat.* Helvius Cinna, tribunus plebis, plerisque confessus est, habuisse se scriptam paratamque legem, quam Cæsar ferre jussisset, quum ipse abesset, *uti uxores liberorum quærendorum causa, quas et quod vellet, ducere liceret.* Ac ne cui dubium omnino sit, et impudicitiæ eum et adulteriorum flagrasse infamia, Curio pater quadam eum oratione *omnium mulierum virum et omnium virorum mulierem* appellat.

LIII. Vini parcissimum ne inimici quidem negaverunt. Verbum M. Catonis est, *Unum ex omnibus Cæsarem ad evertendam rempublicam sobrium accessisse.* Nam circa victum C. Oppius adeo indifferentem docet, ut quondam ab hospite conditum oleum, pro viridi appositum, aspernantibus ceteris, solum etiam largius dicat appetisse, ne hospitem aut negligentiæ aut rusticitatis videretur arguere.

LIV. Abstinentiam neque in imperiis neque in magistratibus præstitit. Ut enim quidam monumentis suis testati sunt, in Hispania a proconsule et a sociis pecunias accepit, emendicatas in auxilium æris alieni; et Lusitanorum quædam oppida, quanquam nec imperata detrectarent et advenienti portas patefacerent, diripuit hostiliter. In Gallia fana templaque deûm donis referta expilavit, urbes diruit, sæpius ob prædam, quam ob delictum : unde factum, ut auro abundaret, ternisque millibus nummûm in libras promercale per Italiam provinciasque divideret. In primo consulatu tria millia pondo auri furatus e Capitolio, tantundem inaurati æris reposuit. Societates ac regna pretio dedit; ut qui uni Ptolemæo prope sex millia talentorum suo Pompeiique nomine abstulerit. Postea vero evidentissimis rapinis ac sacrilegiis et onera bellorum civilium et triumphorum ac munerum sustinuit impendia.

LV. Eloquentia militarique re aut æquavit præstantissimorum gloriam, aut excessit. Post accusationem Dolabellæ haud dubie principibus patronis annumeratus est. Certe Cicero ad Brutum oratores enumerans, negat *se videre, cui Cæsar debeat cedere:* aitque, *eum elegantem, splendidam quoque, atque etiam magnificam et generosam quodammodo rationem dicendi tenere:* et ad Cornelium Nepotem de eodem ita scripsit : *Quid? oratorum quem huic antepones eorum, qui nihil aliud egerunt? Quis sententiis aut acutior aut crebrior? quis verbis aut ornatior aut elegantior?* Genus eloquentiæ duntaxat adolescens adhuc Strabonis Cæsaris secutus videtur; cujus etiam ex oratione, quæ inscribitur *Pro Sardis,* ad verbum nonnulla transtulit in Divinationem suam. Pronunciasse autem dicitur voce acuta, ardenti motu gestuque, non sine venustate. Orationes aliquas reliquit, inter quas temere quædam feruntur. *Pro Q. Metello* non immerito Augustus existimat magis ab actuariis exceptam male subsequentibus verba dicentis, quam ab ipso editam. Nam in quibusdam exemplaribus invenio ne inscriptam quidem *Pro Metello*, sed *quam scripsit Metello*, quum ex persona Cæsaris sermo sit, Metellum seque adversus communium obtrectatorum criminationes purgantis. *Apud milites* quoque *in Hispania* idem Augustus [orationem esse] vix ipsius putat : quæ tamen duplex fertur : una, quasi priore habita prœlio; altera posteriore : quo Asinius Pollio ne tempus quidem concionandi habuisse eum dicit, subita hostium incursione.

LVI. Reliquit et rerum suarum commentarios, Gallici civilisque belli Pompeiani. Nam Alexandrini Africique et Hispaniensis incertus auctor est. Alii Oppium putant, alii Hirtium : qui etiam

Gallici belli novissimum imperfectumque librum suppleverit. De commentariis Cicero in eodem libro sic refert : *Commentarios scripsit, valde quidem probandos : nudi sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis tanquam veste detracta : sed dum voluit alios habere parata, unde sumerent, qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui illa volent calamistris inurere, sanos quidem homines a scribendo deterruit.* De iisdem commentariis Hirtius ita prædicat : *Adeo probantur omnium judicio, ut prærepta, non præbita, facultas scriptoribus videatur. Cujus tamen rei major nostra, quam reliquorum, est admiratio. Ceteri enim, quam bene atque emendate, nos etiam, quam facile atque celeriter eos perscripserit, scimus.* Pollio Asinius parum diligenter parumque integra veritate compositos putat, quum Cæsar pleraque, et quæ per se, vel consulto vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit : existimatque rescripturum et correcturum fuisse. Reliquit et *de Analogia* libros duos, *et Anticatones* totidem, ac præterea poëma, quod inscribitur *Iter*. Quorum librorum primos in transitu Alpium, quum ex citeriore Gallia, conventibus peractis, ad exercitum rediret; sequentes sub tempus Mundensis prœlii fecit; novissimum, dum ab Urbe in Hispaniam ulteriorem quarto et vicesimo die pervenit. *Epistolæ* quoque ejus *ad senatum* exstant, quas primus videtur ad paginas et formam memorialis libelli convertisse, quum antea consules et duces nonnisi transversa charta mitterent scriptas. Exstant et *ad Ciceronem*, item *ad familiares* domesticis de rebus : in quibus si qua occultius perferenda erant, per notas scripsit, id est, sic structo literarum ordine, ut nullum verbum effici posset : quæ si quis investigare et persequi velit, quartam elementorum literam, id est, *d* pro *a*, et perinde reliquas commutet. Feruntur et a puero et ab adolescentulo quædam scripta, ut *Laudes Herculis, tragœdia Œdipus*, item *Dicta collectanea*. Quos omnes libellos vetuit Augustus publicari in epistola, quam brevem admodum ac simplicem ad Pompeium Macrum, cui ordinandas bibliothecas delegaverat, misit.

LVII. Armorum et equitandi peritissimus, laboris ultra fidem patiens erat. In agmine nonnunquam equo, sæpius pedibus anteibat, capite detecto, seu sol seu imber esset. Longissimas vias incredibili celeritate confecit, expeditus, meritoria rheda, centena passuum millia in singulos dies : si flumina morarentur, nando trajiciens, vel innixus inflatis utribus, ut sæpe nuncios de se prævenerit.

LVIII. In obeundis expeditionibus dubium, cautior an audentior. Exercitum neque per insidiosa itinera duxit unquam, nisi perspeculatus locorum situs : neque in Britanniam transvexit,

nisi ante per se portus et navigationem et accessum ad insulam explorasset. At idem, obsessione castrorum in Germania nunciata, per stationes hostium Gallico habitu penetravit ad suos. A Brundisio Dyrrhachium inter oppositas classes hieme transmisit. Cessantibusque copiis, quas subsequi jusserat, quum ad accersendas frustra sæpe misisset, novissime ipse clam noctu parvulum navigium solus obvoluto capite conscendit : neque aut quis esset ante detexit, aut gubernatorem cedere adversæ tempestati passus est, quam pæne obrutus fluctibus.

LIX. Ne religione quidem ulla a quoquam incepto absterritus unquam vel retardatus est. Quum immolanti aufugisset hostia, profectionem adversus Scipionem et Jubam non distulit. Prolapsus etiam in egressu navis, verso ad melius omine, *Teneo te*, inquit, *Africa*. Ad eludendas autem vaticinationes, quibus felix et invictum in ea provincia fataliter Scipionum nomen ferebatur, despectissimum quendam ex Corneliorum genere, cui ad opprobrium vitæ Salutioni cognomen erat, in castris secum habuit.

LX. Prœlia non tantum destinato, sed ex occasione sumebat; ac sæpe ab itinere statim, interdum spurcissimis tempestatibus, quum minime quis moturum putaret; nec nisi tempore extremo ad dimicandum cunctatior factus est; quo sæpius vicisset, hoc minus experiendos casus opinans : nihilque se tantum acquisiturum victoria, quantum auferre calamitas posset. Nullum unquam hostem fudit, quin castris quoque exueret : ita nullum spatium perterritis dabat. Ancipiti prœlio equos dimittebat, et in primis suum, quo major permanendi necessitas imponeretur, auxilio fugæ erepto.

LXI. Utebatur autem equo insigni, pedibus prope humanis, et in modum digitorum ungulis scissis : quem natum apud se, quum haruspices imperium orbis terræ significare domino pronunciassent, magna cura aluit : nec patientem sessoris alterius primus ascendit; cujus etiam instar pro æde Veneris Genitricis postea dedicavit.

LXII. Inclinatam aciem solus sæpe restituit, obsistens fugientibus, retinensque singulos, et contortis faucibus convertens in hostem : et quidem adeo plerumque trepidos, ut aquilifer moranti se cuspide sit comminatus; alius in manu detinentis reliquerit signum.

LXIII. Non minora illa constantiæ ejus, imo majora etiam indicia fuerint. Post aciem Pharsalicam, quum præmissis in Asiam copiis per angustias Hellesponti vectoria navicula trajiceret, C. Cassium, partis adversæ, cum decem rostratis navibus obvium sibi, neque refugit, et cominus tendens, ultro ad deditionem hortatus, supplicem ad se recepit.

LXIV. Alexandriæ, circa oppugnationem pontis, eruptione hostium subita compulsus in scapham, pluribus eodem præcipitantibus, quum desiluisset in mare, nando per ducentos passus evasit ad proximam navem, elata læva, ne libelli, quos tenebat, madefierent; paludamentum mordicus trahens, ne spolio potiretur hostis.

LXV. Militem neque a moribus neque a fortuna probabat, sed tantum a viribus: tractabatque pari severitate atque indulgentia. Non enim ubique ac semper, sed, quum hostis in proximo esset, coercebat : tum maxime exactor gravissimus disciplinæ, ut neque itineris neque prœlii tempus denunciaret, sed paratum et intentum momentis omnibus, quo vellet, subito educeret. Quod etiam sine causa plerumque faciebat, præcipue pluviis et festis diebus. Ac subinde se observandum admonens repente interdiu vel nocte subtrahebat; augebatque iter, ut serius subsequentes defatigaret.

LXVI. Fama vero hostilium copiarum perterritos non negando minuendove, sed insuper amplificando ementiendoque confirmabat. Itaque quum exspectatio adventus Jubæ terribilis esset, convocatis ad concionem militibus, *Scitote,* inquit, *paucissimis his diebus regem affuturum cum decem legionibus, equitum triginta, levis armaturæ centum millibus, elephantis trecentis. Proinde desinant quidam quærere ultra aut opinari, mihique, qui compertum habeo, credant; aut quidem, vetustissima nave impositos, quocunque vento in quascunque terras jubebo avehi.*

LXVII. Delicta neque observabat omnia, neque pro modo exsequebatur; sed desertorum ac seditiosorum et inquisitor et punitor acerrimus, connivebat in ceteris. Ac nonnunquam post magnam pugnam atque victoriam, remisso officiorum munere, licentiam omnem passim lasciviendi permittebat, jactare solitus. *milites suos etiam unguentatos bene pugnare posse;* nec *milites* eos pro concione, sed blandiori nomine *commilitones* appellabat : habebatque tam cultos, ut argento et auro politis armis ornaret, simul et ad speciem, et quo tenaciores eorum in prœlio essent metu damni. Diligebat quoque usque adeo, ut audita clade Tituriana barbam capillumque summiserit, nec ante dempserit, quam vindicasset. Quibus et devotissimos sibi et fortissimos reddidit.

LXVIII. Ingresso civile bellum centuriones cujusque legionis singulos equites e viatico suo obtulerunt : universi milites gratuitam et sine frumento stipendioque operam, quum tenuiorum tutelam locupletiores in se contulissent. Neque in tam diuturno spatio quisquam omnino descivit : plerique capti concessam sibi

sub conditione vitam, si militare adversus eum vellent, recusarunt. Famem et ceteras necessitates, non quum obsiderentur modo, sed et si alios ipsi obsiderent, tantopere tolerabant, ut Dyrrhachina munitione Pompeius, viso genere panis ex herba, quo sustinebantur, cum feris sibi rem esse dixerit, amoverique ocius nec cuiquam ostendi jusserit, ne patientia et pertinacia hostis animi suorum frangerentur. Quanta fortitudine dimicaverint, testimonio est, quod, adverso semel apud Dyrrhachium prœlio, pœnam in se ultro depoposcerunt; ut consolandos eos magis imperator quam puniendos habuerit. Ceteris prœlis innumeras adversariorum copias, multis partibus ipsi pauciores, facile superaverunt. Denique una sextæ legionis cohors, præposita castello, quatuor Pompeii legiones per aliquot horas sustinuit, pæne omnis confixa multitudine hostilium sagittarum, quarum centum ac triginta millia intra vallum reperta sunt. Nec mirum, singulorum si quis facta respiciat, vel Cassii Scævæ centurionis, vel C. Acilii militis, ne de pluribus referam. Scæva, excusso oculo, transfixus femore et humero, centum et viginti ictibus scuto perforato, custodiam portæ commissi castelli retinuit. Acilius navali ad Massiliam prœlio, injecta in puppem hostium dextra, et abscissa, memorabile illud apud Græcos Cynægiri exemplum imitatus, transiluit in navem, umbone obvios agens.

LXIX. Seditionem per decem annos Gallicis bellis nullam omnino moverunt, civilibus aliquas, sed ut celeriter ad officium redierint, nec tam indulgentia ducis, quam auctoritate. Non enim cessit unquam tumultuantibus, atque etiam obviam semper iit. Et nonam quidem legionem apud Placentiam, quanquam adhuc in armis Pompeius esset, totam cum ignominia missam fecit, ægreque, post multas et supplices preces, nec nisi exacta de sontibus pœna, restituit.

LXX. Decumanos autem Romæ cum ingentibus minis, summoque etiam Urbis periculo, missionem et præmia flagitantes, ardente tunc in Africa bello, neque adire cunctatus est, quanquam deterrentibus amicis, neque dimittere: sed una voce, qua *Quirites* eos pro *militibus* appellarat, tam facile circumegit et flexit, ut ei, *milites esse*, confestim responderint, et quamvis recusantem ultro in Africam sint secuti; ac sic quoque seditiosissimum quemque et prædæ et agri destinati tertia parte multavit.

LXXI. Studium et fides erga clientes ne juveni quidem defuerunt. Masintham, nobilem juvenem, quum adversus Hiempsalem regem tam enixe defendisset, ut Jubæ, regis filio, in altercatione barbam invaserit, stipendiarium quoque pronunciatum et abstrahentibus statim eripuit occultavitque apud se diu, et mox,

ex prætura proficiscens in Hispaniam, inter officia prosequentium fascesque lictorum lectica sua avexit.

LXXII. Amicos tanta semper facilitate indulgentiaque tractavit, ut C. Oppio, comitanti se per silvestre iter, correptoque subita valetudine, et deversoriolo, quod unum erat, [lecto] cesserit, et ipse humi ac sub divo cubuerit. Jam autem rerum potens quosdam etiam infimi generis ad amplissimos honores provexit. Quum ob id culparetur, professus est palam, *si grassatorum et sicariorum ope in tuenda sua dignitate usus esset, talibus quoque se parem gratiam relaturum.*

LXXIII. Simultates contra nullas tam graves excepit unquam, ut non occasione oblata libens deponeret. C. Memmii, cujus asperrimis orationibus non minore acerbitate rescripserat, etiam suffragator mox in petitione consulatus fuit. C. Calvo, post famosa epigrammata de reconciliatione per amicos agenti, ultro ac prior scripsit. Valerium Catullum, a quo sibi versiculis de Mamurra perpetua stigmata imposita non dissimulaverat, satisfacientem, eadem die adhibuit cœnæ, hospitioque patris ejus, sicut consueverat, uti perseveravit.

LXXIV. Sed et in ulciscendo natura lenissimus. Piratas, a quibus captus est, quum in deditionem redegisset, quoniam suffixurum se cruci ante juraverat, jugulari prius jussit, deinde suffigi. Cornelio Phagitæ, cujus quondam nocturnas insidias æger ac latens, ne perduceretur ad Sullam, vix præmio dato evaserat, nunquam nocere sustinuit. Philemonem a manu servum, qui necem suam per venenum inimicis promiserat, non gravius quam simplici morte puniit. In P. Clodium, Pompeiæ uxoris suæ adulterum atque eadem de causa pollutarum cærimoniarum reum, testis citatus, negavit se quicquam comperisse, quamvis et mater Aurelia et soror Julia apud eosdem judices omnia ex fide retulissent; interrogatusque, cur igitur repudiasset uxorem, *Quoniam*, inquit, *meos tam suspicione quam crimine judico carere oportere.*

LXXV. Moderationem vero clementiamque tum in administratione tum in victoria belli civilis admirabilem exhibuit. Denunciante Pompeio, *pro hostibus se habiturum, qui reipublicæ defuissent*, ipse *medios et neutrius partis suorum sibi numero futuros* pronunciavit. Quibus autem ex commendatione Pompeii ordines dederat, potestatem transeundi ad eum omnibus fecit. Motis apud Ilerdam deditionis conditionibus, quum, assiduo inter utrasque partes usu atque commercio, Afranius ac Petreius deprehensos intra castra Julianos subita pœnitentia interfecissent, admissam in se perfidiam non sustinuit imitari. Acie Pharsalica proclamavit, ut civibus parceretur, deincepsque nemini non suorum, quem

vellet, unum partis adversæ servare concessit: nec ulli periisse nisi in prœlio reperiuntur, exceptis duntaxat Afranio et Fausto et L. Cæsare juvene: ac ne hos quidem voluntate ipsius interemptos putant: quorum tamen et priores post impetratam veniam rebellaverant: et Cæsar, libertis servisque ejus ferro et igni crudelem in modum enectis, bestias quoque ad munus populi comparatas contrucidaverat. Denique tempore extremo etiam, quibus nondum ignoverat, cunctis in Italiam redire permisit, magistratusque et imperia capere. Sed et statuas L. Sullæ atque Pompeii a plebe disjectas reposuit. Ac, si qua posthac aut cogitarentur gravius adversus se aut dicerentur, inhibere maluit, quam vindicare. Itaque et detectas conjurationes conventusque nocturnos non ultra arguit, quam ut edicto ostenderet, esse sibi notas; et acerbe loquentibus satis habuit pro concione denunciare, ne perseverarent. Aulique Cæcinæ criminosissimo libro et Pitholai carminibus maledicentissimis laceratam existimationem suam civili animo tulit.

LXXVI. Prægravant tamen cetera facta dictaque ejus, ut et abusus dominatione et jure cæsus existimetur. Non enim honores modo nimios recepit, ut continuum consulatum, perpetuam dictaturam, præfecturamque morum, insuper prænomen imperatoris, cognomen patris patriæ, statuam inter reges, suggestum in orchestra; sed et ampliora etiam humano fastigio decerni sibi passus est, sedem auream in curia et pro tribunali, tensam et ferculum Circensi pompa, templa, aras, simulacra juxta deos, pulvinar, flaminem, Lupercos, appellationem mensis e suo nomine. Ac nullos non honores ad libidinem cepit et dedit. Tertium et quartum consulatum titulo tenus gessit, contentus dictaturæ potestate, decretæ cum consulatibus simul: atque utroque anno binos consules substituit sibi in ternos novissimos menses; ita ut medio tempore comitia nulla habuerit, præter tribunorum et ædilium plebis; præfectosque pro prætoribus constituerit, qui præsente se res urbanas administrarent. Pridie autem Kalendas Januarias repentina consulis morte cessantem honorem in paucas horas petenti dedit. Eadem licentia, spreto patrio more, magistratus in plures annos ordinavit: decem prætoriis viris consularia ornamenta tribuit: civitate donatos et quosdam e semibarbaris Gallorum recepit in curiam. Præterea monetæ publicisque vectigalibus peculiares servos præposuit. Trium legionum, quas Alexandriæ relinquebat, curam et imperium Rusioni, liberti sui filio, suo exoleto, demandavit.

LXXVII. Nec minoris impotentiæ voces propalam edebat, ut T. Ampius scribit: *Nihil esse rempublicam, appellationem modo,*

sine corpore ac specie. Sullam nescisse literas, qui dictaturam deposuerit. Debere homines consideratius jam loqui secum, ac pro legibus habere, quæ dicat. Eoque arrogantiæ progressus est, ut, haruspice tristia et sine corde exta sacro quodam nunciante, *futura* diceret *lætiora, quum vellet; nec pro ostento ducendum, si pecudi cor defuisset.*

LXXVIII. Verum præcipuam et inexpiabilem sibi invidiam hinc maxime movit. Adeuntes se cum plurimis honorificentissimisque decretis universos patres conscriptos sedens pro æde Veneris Genitricis excepit. Quidam putant, retentum a Cornelio Balbo, quum conaretur assurgere; alii, ne conatum quidem omnino, sed etiam admonentem C. Trebatium, ut assurgeret, minus familiari vultu respexisse. Idque factum ejus tanto intolerabilius est visum, quod ipse, triumphanti et subsellia tribunicia prætervehenti sibi unum e collegio Pontium Aquilam non assurrexisse, adeo indignatus sit, ut proclamaverit, *Repete ergo a me, Aquila, rempublicam tribunus* : et nec destiterit per continuos dies quicquam cuiquam nisi sub exceptione polliceri, *si tamen per Pontium Aquilam licuerit.*

LXXIX. Adjecit ad tam insignem despecti senatus contumeliam multo arrogantius factum. Nam quum sacrificio Latinarum revertente eo inter immodicas ac novas populi acclamationes quidam e turba statuæ ejus coronam lauream candida fascia præligatam imposuisset, et tribuni plebis, Epidius Marullus Cæsetiusque Flavus, coronæ fasciam detrahi hominemque duci in vincula jussissent, dolens seu parum prospere motam regni mentionem, sive, ut ferebat, ereptam sibi gloriam recusandi, tribunos graviter increpatos potestate privavit : neque ex eo infamiam affectati etiam regii nominis discutere valuit : quanquam et plebi regem se salutanti, *Cæsarem se, non regem esse,* responderit, et Lupercalibus, pro rostris a consule Antonio admotum sæpius capiti suo diadema repulerit, atque in Capitolium Jovi Optimo Maximo miserit. Quin etiam varia fama percrebuit, migraturum Alexandriam vel Ilium, translatis simul opibus imperii, exhaustaque Italia delectibus, et procuratione Urbis amicis permissa : proximo autem senatu L. Cottam quindecimvirum sententiam dicturum, ut, quoniam libris fatalibus contineretur, Parthos nisi a rege non posse vinci, Cæsar rex appellaretur.

LXXX. Quæ causa conjuratis maturandi fuit destinata negotia, ne assentiri necesse esset. Consilia igitur dispersim antea habita, et quæ sæpe bini ternive ceperant, in unum omnes contulerunt : ne populo quidem jam præsenti statu læto, sed clam palamque detrectante dominationem, atque assertores flagitante. Peregrinis in senatum allectis, libellus propositus est : *Bonum factum, ne*

quis senatori novo curiam monstrare velit; et illa vulgo canebantur :

> Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam.
> Galli bracas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.

Q. Maximo suffecto trimestrique consule theatrum introeunte, quum lictor animadverti ex more jussisset, ab universis reclamatum est : *Non esse consulem eum.* Post remotos Cæsetium et Marullum tribunos reperta sunt proximis comitiis complura suffragia consules eos declarantium. Subscripsere quidam L. Bruti statuæ: *Utinam viveres !* item ipsius Cæsaris :

> Brutus, quia reges ejecit, consul primus factus est :
> Hic, quia consules ejecit, rex postremus factus est.

Conspiratum est in eum a sexaginta amplius, C. Cassio Marcoque et Decimo Bruto principibus conspirationis. Qui primum cunctati, utrumne illum, in Campo per comitia tribus ad suffragia vocantem, partibus divisis e ponte dejicerent atque exceptum trucidarent, an in sacra via vel in aditu theatri adorirentur, postquam senatus Idibus Martiis in Pompeii curiam edictus est, facile tempus et locum prætulerunt.

LXXXI. Sed Cæsari futura cædes evidentibus prodigiis denunciata est. Paucos ante menses, quum in colonia Capua deducti lege Julia coloni ad exstruendas villas sepulcra vetustissima disjicerent, idque eo studiosius facerent, quod aliquantum vasculorum operis antiqui scrutantes reperiebant; tabula ænea in monumento, in quo dicebatur Capys, conditor Capuæ, sepultus, inventa est, conscripta literis verbisque Græcis, hac sententia : *Quandoque ossa Capyis detecta essent, fore, ut Iulo prognatus manu consanguineorum necaretur, magnisque mox Italiæ cladibus vindicaretur.* Cujus rei, ne quis fabulosam aut commenticiam putet, auctor est Cornelius Balbus, familiarissimus Cæsaris. Proximis diebus equorum greges, quos in trajiciendo Rubicone flumine consecrarat, ac vagos sine custode dimiserat, comperit, pertinacissime pabulo abstinere ubertimque flere. Et immolantem haruspex Spurinna monuit, *ut caveret periculum, quod non ultra Martias Idus proferretur.* Pridie autem easdem Idus avem regaliolum, cum laureo ramulo Pompeianæ curiæ se inferentem, volucres varii generis ex proximo nemore persecutæ ibidem discerpserunt. Ea vero nocte, cui illuxit dies cædis, et ipse sibi visus est per quietem interdum supra nubes volitare, alias cum Jove dextram jungere. Et Calpurnia uxor imaginata est, collabi fastigium domus, maritumque in gremio suo confodi : ac subito

cubiculi fores sponte patuerunt. Ob hæc simul et ob infirmam valetutinem diu cunctatus, an se contineret, et, quæ apud senatum proposuerat agere, differret; tandem, D. Bruto adhortante, ne frequentes ac jamdudum opperientes destitueret, quinta fere hora progressus est : libellumque insidiarum indicem, ab obvio quodam porrectum, libellis ceteris, quos sinistra manu tenebat, quasi mox lecturus, commiscuit. Dein pluribus hostiis cæsis, quum litare non posset, introiit curiam spreta religione, Spurinnamque irridens, et ut falsum arguens, *quod sine ulla noxa Idus Martiæ adessent;* quanquam is *venisse quidem eas* diceret, *sed non præterisse.*

LXXXII. Assidentem conspirati specie officii circumsteterunt, illicoque Cimber Tillius, qui primas partes susceperat, quasi aliquid rogaturus propius accessit : renuentique et gestu in aliud tempus differenti ab utroque humero togam apprehendit : deinde clamantem, *Ipsa quidem vis est!* alter Casca adversum vulnerat, paullum infra jugulum. Cæsar Cascæ brachium arreptum graphio trajecit : conatusque prosilire, alio vulnere tardatus est. Utque animadvertit, undique se strictis pugionibus peti, toga caput obvolvit; simul sinistra manu sinum ad ima crura deduxit, quo honestius caderet, etiam inferiore corporis parte velata. Atque ita tribus et viginti plagis confossus est, uno modo ad primum ictum gemitu sine voce edito: etsi tradiderunt quidam, M. Bruto irruenti dixisse, καὶ σύ, τέκνον. Exanimis, diffugientibus cunctis, aliquamdiu jacuit, donec lecticæ impositum, dependente brachio, tres servuli domum retulerunt. Nec in tot vulneribus, ut Antistius medicus existimabat, letale ullum repertum est, nisi quod secundo loco in pectore acceperat. Fuerat animus conjuratis, corpus occisi in Tiberim trahere, bona publicare, acta rescindere : sed metu M. Antonii consulis et magistri equitum Lepidi destiterunt.

LXXXIII. Postulante ergo L. Pisone socero, testamentum ejus aperitur recitaturque in Antonii domo, quod Idibus Septembribus proximis in Lavicano suo fecerat, demandaveratque virgini Vestali maximæ. Q. Tubero tradit, heredem ab eo scribi solitum, ex consulatu ipsius primo usque ad initium civilis belli, Cn. Pompeium; idque militibus pro concione recitatum. Sed novissimo testamento tres instituit heredes, sororum nepotes, C. Octavium ex dodrante, et L. Pinarium et Q. Pedium ex quadrante reliquo : in ima cera C. Octavium etiam in familiam nomenque adoptavit : pluresque percussorum in tutoribus filii, si quis sibi nasceretur, nominavit : D. Brutum etiam in secundis heredibus. Populo hortos circa Tiberim publice, et viritim trecenos sestercios, legavit.

LXXXIV. Funere indicto, rogus exstructus est in Martio Campo,

juxta Juliæ tumulum : et pro rostris aurata ædes ad simulacrum templi Veneris Genitricis collocata; intraque lectus eburneus, auro ac purpura stratus, et ad caput tropæum cum veste, in qua fuerat occisus. Præferentibus munera, quia suffecturus dies non videbatur, præceptum est, ut omisso ordine, quibus quisque vellet itineribus Urbis, portaret in Campum. Inter ludos cantata sunt quædam ad miserationem et invidiam cædis ejus, accommodata ex Pacuvii Armorum judicio :

—— Men' servasse, ut essent, qui me perderent?

et ex Electra Attilii [alia] ad similem sententiam. Laudationis loco consul Antonius per præconem pronunciavit senatus consultum, quo omnia simul ei divina atque humana decreverat; item jusjurandum, quo se cuncti pro salute unius astrinxerant : quibus perpauca a se verba addidit. Lectum pro rostris, in forum magistratus et honoribus functi detulerunt. Quem quum pars in Capitolini Jovis cella cremare, pars in curia Pompeii, destinaret, repente duo quidam gladiis succincti ac bina jacula gestantes ardentibus cereis succenderunt : confestimque circumstantium turba virgulta arida, et cum subselliis tribunalia, quicquid præterea ad manum aderat, congessit : deinde tibicines et scenici artifices vestem, quam ex instrumento triumphorum ad præsentem usum induerant, detractam sibi atque discissam injecere flammæ, [et] veteranorum militum legionarii arma sua, quibus exculti funus celebrabant; matronæ etiam pleræque ornamenta sua, quæ gerebant, et liberorum bullas atque prætextas. In summo publico luctu exterarum gentium multitudo circulatim, suo quæque more, lamentata est; præcipueque Judæi, qui etiam noctibus continuis bustum frequentarunt.

LXXXV. Plebs statim a funere ad domum Bruti et Cassii cum facibus tetendit : atque ægre repulsa obvium sibi Helvium Cinnam per errorem nominis, quasi Cornelius is esset, quem graviter pridie concionatum de Cæsare requirebat, occidit, caputque ejus præfixum hastæ circumtulit : postea solidam columnam prope viginti pedum lapidis Numidici in foro statuit, scripsitque : PARENTI PATRIÆ. Apud eandem longo tempore sacrificare, vota suscipere, controversias quasdam interposito per Cæsarem jurejurando distrahere perseveravit.

LXXXVI. Suspicionem Cæsar quibusdam suorum reliquit, neque voluisse se diutius vivere neque curasse, quod valetudine minus prospera uteretur; ideoque, et quæ religiones monerent, et quæ renunciarent amici, neglexisse. Sunt qui putent, confisum eum novissimo illo senatus consulto ac jurejurando, etiam custo-

dias Hispanorum, cum gladiis sectantium se, removisse : alii e diverso opinatum, insidias undique imminentes subire semel satius esse, quam cavere semper. Alii ferunt, dicere solitum, *non tam sua quam reipublicæ interesse, uti salvus esset : se jam pridem potentiæ gloriæque abunde adeptum; rempublicam, si quid sibi eveniret, neque quietam fore, et aliquanto deteriore conditione civilia bella subituram.*

LXXXVII. Illud plane inter omnes fere constitit, talem ei mortem pæne ex sententia obtigisse. Nam et quondam, quum apud Xenophontem legisset, Cyrum ultima valetudine mandasse quædam de funere suo, aspernatus tam lentum mortis genus, subitam sibi celeremque optaverat : et pridie quam occideretur, in sermone nato super cœnam apud M. Lepidum, quisnam esset finis vitæ commodissimus, repentinum inopinatumque prætulerat.

LXXXVIII. Periit sexto et quinquagesimo ætatis anno : atque in deorum numerum relatus est, non ore modo decernentium, sed et persuasione vulgi : siquidem ludis, quos primo consecratos ei heres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam : creditumque est, animam esse Cæsaris in cœlum recepti; et hac de causa simulacro ejus in vertice additur stella. Curiam, in qua occisus est, obstrui placuit, Idusque Martias *parricidium* nominari; ac ne unquam eo die senatus ageretur.

LXXXIX. Percussorum autem fere neque triennio quisquam amplius supervixit, neque sua morte defunctus est. Damnati omnes, alius alio casu periit, pars naufragio, pars prœlio; nonnulli semet eodem illo pugione, quo Cæsarem violaverant, interemerunt.

CÆSAR OCTAVIANUS AUGUSTUS

I. Gentem Octaviam Velitris præcipuam olim fuisse, multa declarant. Nam et vicus celeberrima parte oppidi jampridem Octavius vocabatur : et ostendebatur ara Octavio consecrata, qui bello dux finitimo, quum forte Marti rem divinam faceret, nunciata repente hostis incursione, semicruda exta rapta foco prosecuit, atque ita prœlium ingressus, victor rediit. Decretum etiam publicum exstabat, quo cavebatur, ut in posterum quoque [anno]

simili modo exta Marti redderentur, reliquiæque ad Octavios referrentur.

II. Ea gens, a Tarquinio Prisco rege inter Romanas gentes allecta, mox a Ser. Tullio in patricias transducta, procedente tempore ad plebem se contulit; ac rursus magno intervallo per D. Julium in patriciatum rediit. Primus ex hac magistratum populi suffragio cepit C. Rufus. Is quæstorius Cn. et C. procreavit: a quibus duplex Octaviorum familia defluxit, conditione diversa: siquidem Cneius, et deinceps ab eo reliqui omnes, functi sunt honoribus summis: at Caius ejusque posteri, seu fortuna seu voluntate, in equestri ordine constitere usque ad Augusti patrem. Proavus Augusti secundo Punico bello stipendia in Sicilia tribunus militum fecit, Æmilio Papo imperatore. Avus, municipalibus magisteriis contentus, abundante patrimonio tranquillissime senuit. Sed hæc alii. Ipse Augustus nihil amplius quam equestri familia ortum se scribit, vetere ac locuplete, et in qua primus senator pater suus fuerit. M. Antonius libertinum ei proavum exprobrat restionem, e pago Thurino; avum argentarium. Nec quicquam ultra de paternis Augusti majoribus reperi.

III. Octavius pater a principio ætatis et re et æstimatione magna fuit; ut equidem mirer, hunc quoque a nonnullis argentarium, atque etiam inter divisores operasque campestres proditum. Amplis enim innutritus opibus, honores et adeptus est facile, et egregie administravit. Ex prætura Macedoniam sortitus, fugitivos, residuam Spartaci et Catilinæ manum, Thurinum agrum tenentes, in itinere delevit, negotio sibi in senatu extra ordinem dato. Provinciæ præfuit non minore justitia, quam fortitudine. Namque, Bessis ac Thracibus magno prœlio fusis, ita socios tractavit, ut epistolæ M. Tullii Ciceronis exstent, quibus Quintum fratrem, eodem tempore parum secunda fama proconsulatum Asiæ administrantem, hortatur et monet, imitetur in promerendis sociis vicinum suum Octavium.

IV. Decedens Macedonia, priusquam profiteri se candidatum consulatus posset, morte obiit repentina, superstitibus liberis, Octavia majore, quam ex Ancharia, et Octavia minore, item Augusto, quos ex Atia tulerat. Atia M. Atio Balbo et Julia, sorore C. Cæsaris, genita est. Balbus, paterna stirpe Aricinus, multis in familia senatoriis imaginibus, a matre Magnum Pompeium artissimo contingebat gradu: functusque honore præturæ inter vigintiviros agrum Campanum plebi Julia lege divisit. Verum idem Antonius, despiciens etiam maternam Augusti originem, proavum ejus Afri generis fuisse, et modo unguentariam tabernam, modo pistrinum Ariciæ exercuisse objicit. Cassius quidem Parmensis

quadam epistola, non tantum ut pistoris, sed etiam ut nummularii nepotem sic taxat Augustum : *Materna tibi farina ex crudissimo Aricix pistrino : hanc pinsuit manibus collybo decoloratis Nerulonensis mensarius.*

V. Natus est Augustus M. Tullio Cicerone et Antonio consulibus, IX Kalendas Octobres, paullo ante solis exortum, regione Palatii, ad Capita bubula ; ubi nunc sacrarium habet, aliquanto post, quam excessit, constitutum. Nam ut senatus actis continetur, quum C. Lætorius, adolescens patricii generis, in deprecanda graviore adulterii pœna, præter ætatem atque natales hoc quoque patribus conscriptis allegaret, esse se possessorem ac velut æditaum soli, quod primum D. Augustus nascens attigisset, peteretque donari quasi proprio suo ac peculiari deo : decretum est, ut ea pars domus consecraretur.

VI. Nutrimentorum ejus ostenditur adhuc locus in avito suburbano juxta Velitras, permodicus et cellæ penuariæ instar; tenetque vicinitatem opinio, tanquam et natus ibi sit. Huc introire, nisi necessario et caste, religio est, concepta opinione veteri, quasi temere adeuntibus horror quidam et metus objiciatur; sed et mox confirmata. Nam quum possessor villæ novus, seu forte seu tentandi causa, cubitum se eo contulisset, evenit, ut, post paucissimas noctis horas exturbatus inde subita vi et incerta, pæne semianimis cum strato simul ante fores inveniretur.

VII. Infanti cognomen Thurino inditum est, in memoriam majorum originis, vel quod in regione Thurina, recens eo nato, pater Octavius adversus fugitivos prospere rem gesserat. Thurinum cognominatum, satis certa probatione tradiderim, nactus puerilem imagunculam ejus æream veterem, ferreis ac pæne jam exolescentibus literis hoc nomine inscriptam : quæ, dono a me principi data, inter cubiculares colitur. Sed et a M. Antonio in Epistolis per contumeliam sæpe Thurinus appellatur : et ipse nihil amplius, quam mirari se rescribit, pro opprobrio prius sibi nomen obijci. Postea Cæsaris et deinde Augusti cognomen assumpsit, alterum testamento majoris avunculi, alterum Munatii Planci sententia, quum, quibusdam censentibus, Romulum appellari oportere, quasi et ipsum conditorem Urbis, prævaluisset, ut Augustus potius vocaretur, non tantum novo sed etiam ampliore cognomine.

VIII. Quadrimus patrem amisit : duodecimum annum agens, aviam Juliam defunctam pro concione laudavit. Quadriennio post, virili toga sumpta, militaribus donis triumpho Cæsaris Africano donatus est, quanquam expers belli propter ætatem. Profectum mox avunculum in Hispanias adversus Cn. Pompeii liberos, vix-

dum firmus a gravi valetudine, per infestas hostibus vias, paucissimis comitibus, naufragio etiam facto, subsecutus magnopere demeruit, approbata cito etiam morum indole super itineris industriam. Cæsare post receptas Hispanias expeditionem in Dacos et inde in Parthos destinante, præmissus Apolloniam, studiis vacavit. Utque primum occisum eum heredemque se comperit, diu cunctatus, an proximas legiones imploraret, id quidem consilium ut præceps immaturumque omisit : ceterum Urbe repetita hereditatem adiit, dubitante matre, vitrico vero Marcio Philippo consulari multum dissuadente. Atque ab eo tempore exercitibus comparatis primum cum M. Antonio Marcoque Lepido, deinde tantum cum Antonio per duodecim fere annos, novissime per quatuor et quadraginta solus rempublicam tenuit.

IX. Proposita vitæ ejus velut summa, partes singillatim, neque per tempora, sed per species, exsequar, quo distinctius demonstrari cognoscique possint. Bella civilia quinque gessit, Mutinense, Philippense, Perusinum, Siculum, Actiacum. Ex quibus primum ac novissimum adversus M. Antonium; secundum adversum Brutum et Cassium; tertium adversum L. Antonium, triumviri fratrem; quartum adversus Sex. Pompeium, Cn. filium.

X. Omnium bellorum initium et causam hinc sumpsit, nihil convenientius ducens, quam necem avunculi vindicare, tuerique acta. Confestim, ut Apollonia rediit, Brutum Cassiumque, et vi necopinantes, et quia provisum periculum subterfugerant, legibus aggredi reosque cædis absentes deferre statuit. Ludos autem victoriæ Cæsaris non audentibus facere, quibus obtigerat id munus, ipse edidit. Et quo constantius cetera quoque exsequeretur, in locum tribuni plebis forte demortui candidatum [petitorem] se ostendit, quanquam patricius, necdum senator. Sed adversante conatibus suis M. Antonio consule, quem vel præcipuum adjutorem speraverat, ac ne publicum quidem et translaticium jus ulla in re sibi sine pactione gravissimæ mercedis impertiente, ad optimates se contulit : quibus eum invisum sentiebat, maxime quod D. Brutum, obsessum Mutinæ, provincia a Cæsare data et per senatum confirmata expellere armis niteretur. Hortantibus itaque nonnullis, percussores ei subornavit; ac fraude deprehensa, periculum invicem metuens, veteranos simul in suum ac reipublicæ auxilium, quanta potuit largitione, contraxit. Jussusque comparato exercitui pro prætore præesse, et cum Hirtio ac Pansa, qui consulatum acceperant, D. Bruto opem ferre, demandatum bellum tertio mense confecit duobus prœliis. Priore Antonius eum fugisse scribit, ac sine paludamento equoque post biduum demum apparuisse : sequenti satis constat non modo ducis, sed etiam

militis functum munere; atque in media dimicatione, aquilifero legionis suæ graviter saucio, aquilam humeris subiisse diuque portasse.

XI. Hoc bello quum Hirtius in acie, Pansaque post, ex vulnere perissent, rumor increbuit, ambos opera ejus occisos, ut, Antonio fugato, republica consulibus orbata, solus victor tres exercitus occuparet. Pansæ quidem adeo suspecta mors fuit, ut Glyco medicus custoditus sit, quasi venenum vulneri indidisset. Adjicit his Aquilius Niger, alterum e consulibus, Hirtium, in pugnæ tumultu ab ipso interemptum.

XII. Sed ut cognovit, Antonium post fugam a M. Lepido receptum, ceterosque duces et exercitus consentire pro partibus, causam optimatium sine cunctatione deseruit, ad prætextum mutatæ voluntatis dicta factaque quorundam calumniatus; quasi alii se *puerum*, alii *ornandum tollendumque* jactassent; nec aut sibi aut veteranis par gratia referretur. Et quo magis pœnitentiam prioris sectæ approbaret, Nursinos grandi pecunia, et quam pendere nequirent, multatos, extorres oppido egit : quod Mutinensi acie interemptorum civium tumulo publice exstructo ascripserant, *Pro libertate eos occubuisse.*

XIII. Inita cum Antonio et Lepido societate, Philippense quoque bellum, quanquam invalidus atque æger, duplici prœlio transegit : quorum priore castris exutus vix ad Antonii cornu fuga evaserat. Nec successum victoriæ moderatus est : sed capite Bruti Romam misso, ut statuæ Cæsaris subjiceretur, in splendidissimum quemque captivum non sine verborum contumelia sæviit : ut quidem suppliciter uni sepulturam precanti respondisse dicatur : *jam istam in volucrum potestatem fore;* alios, patrem et filium, pro vita rogantes, sortiri vel micare jussisse, ut alterutri concederetur; ac spectasse utrumque morientem, quum patre, qui se obtulerat, occiso, filius quoque voluntaria occubuisset nece. Quare ceteri, et in his M. Favonius, ille Catonis æmulus, quum catenati producerentur, imperatore Antonio honorifice salutato, hunc fœdissimo convicio coram prosciderunt. Partitis post victoriam officiis, quum Antonius Orientem ordinandum, ipse veteranos in Italiam reducendos et municipalibus agris collocandos recepisset, neque veteranorum neque possessorum gratiam tenuit; alteris, pelli se, alteris, non pro spe meritorum tractari, querentibus.

XIV. Quo tempore L. Antonium, fiducia consulatus, quem gerebat, ac fraternæ potentiæ res novas molientem, confugere Perusiam coegit et ad deditionem fame compulit : non tamen sine magnis suis et ante bellum et in bello discriminibus. Nam quum spectaculo ludorum gregarium militem, in quatuordecim

ordinibus sedentem, excitari per apparitorem jussisset, rumore ab obtrectatoribus dilato, quasi eundem mox discruciatum necasset, minimum abfuit quin periret concursu et indignatione turbæ militaris. Saluti fuit, quod, qui desiderabatur, repente comparuit incolumis ac sine injuria. Circa Perusinum autem murum sacrificans pæne interceptus est a manu gladiatorum, quæ oppido eruperat.

XV. Perusia capta, in plurimos animadvertit, orare veniam vel excusare se conantibus una voce occurrens, *moriendum esse*. Scribunt quidam, trecentos ex dediticiis electos, utriusque ordinis, ad aram Divo Julio exstructam Idibus Martiis hostiarum more mactatos. Exstiterunt, qui traderent, consulto eum ad arma isse, ut occulti adversarii, et quos metus magis quam voluntas contineret, facultate L. Antonii ducis præbita, detegerentur; devictisque his et confiscatis, promissa veteranis præmia persolverentur.

XVI. Bellum Siculum inchoavit in primis, sed diu traxit, intermissum sæpius, modo reparandarum classium causa, quas tempestatibus duplici naufragio, ed quidem per æstatem, amiserat, modo pace facta, flagitante populo, ob interclusos commeatus famemque ingravescentem; donec, navibus ex integro fabricatis ac viginti servorum millibus manumissis et ad remum datis, portum Julium apud Baias, immisso in Lucrinum et Avernum lacum mari, effecit. In quo quum hieme tota copias exercuisset, Pompeium inter Mylas et Naulochum superavit; sub horam pugnæ tam arto repente somno devinctus, ut ad dandum signum ab amicis excitaretur. Unde præbitam Antonio materiam putem exprobrandi, *ne rectis quidem oculis eum aspicere potuisse instructam aciem, verum supinum, cœlum intuentem, stupidum cubuisse, nec prius surrexisse ac militibus in conspectum venisse*, *quam a M. Agrippa fugatæ sint naves hostium*. Alii dictum factumque ejus criminantur, quasi classibus tempestate perditis exclamaverit, *etiam invito Neptuno victoriam se adepturum*, ac die Circensium proximo solemni pompæ simulacrum dei detraxerit. Nec temere plura ac majora pericula ullo alio bello adiit. Trajecto in Siciliam exercitu, quum partem reliquam copiarum continenti repeteret, oppressus ex improviso a Demochare et Apollophane, præfectis Pompeii, uno demum navigio ægerrime effugit. Iterum, quum præter Locros Rhegium pedibus iret, et prospectis biremibus Pompeianis terram legentibus, suas ratus, descendisset ad litus, pæne exceptus est. Tunc etiam per devios tramites refugientem servus Æmilii Paulli, comitis ejus, dolens proscriptum olim ab eo patrem Paullum, et quasi occasione ultionis oblata, interficere conatus est. Post Pompeii fugam collegarum alterum, M. Lepi-

dum, quem ex Africa in auxilium evocarat, superbientem viginti legionum fiducia, summasque sibi partes terrore ac minis vindicantem, spoliavit exercitu; supplicemque concessa vita Circeios in perpetuum relegavit.

XVII. M. Antonii societatem semper dubiam et incertam, reconciliationibus variis male focillatam, abrupit tandem. Et quo magis degenerasse eum a civili more approbaret, testamentum, quod is Romæ, etiam de Cleopatræ liberis inter heredes nuncupatis, reliquerat, aperiendum recitandumque pro concione curavit. Remisit tamen hosti indicato necessitudines amicosque omnes, atque inter alios C. Sosium et Cn. Domitium, tunc adhuc consules. Bononiensibus quoque publice, quod in Antoniorum clientela antiquitus erant, gratiam fecit conjurandi cum tota Italia pro partibus suis. Nec multo post navali prœlio apud Actium vicit, in serum dimicatione protracta, ut in navi victor pernoctaverit. Ab Actio quum Samum in hiberna se recepisset, turbatus nunciis de seditione militum, præmia et missionem poscentium, quos ex omni numero, confecta victoria, Brundisium præmiserat, repetit Italiam, tempestate in trajectu bis conflictatus, primo inter promontoria Peloponnesi atque Ætoliæ, rursus circa montes Ceraunios, utrobique parte Liburnicarum demersa; simulque ejus, in qua vehebatur, fusis armamentis et gubernaculo diffracto. Nec amplius quam septem et viginti dies, donec desideria militum ordinarentur, Brundisii commoratus, Asiæ Syriæque circuitu Ægyptum petit; obsessaque Alexandria, quo Antonius cum Cleopatra confugerat, brevi potitus est. Et Antonium quidem, seras conditiones pacis tentantem, ad mortem adegit, viditque mortuum : Cleopatræ, quam servatam triumpho magnopere cupiebat, etiam Psyllos admovit, qui venenum ac virus exsugerent; quod periisse morsu àspidis putabatur. Ambobus communem sepulturæ honorem tribuit, ac tumulum ab ipsis inchoatum perfici jussit. Antonium juvenem, majorem de duobus Fulvia genitis, simulacro D. Julii, ad quod post multas et irritas preces confugerat, abreptum interemit. Item Cæsarionem, quem ex Cæsare Cleopatra concepisse prædicabat, retractum e fuga supplicio affecit. Reliquos Antonii reginæque communes liberos, non secus ac necessitudine junctos sibi, et conservavit et mox pro conditione cujusque sustinuit ac fovit.

XVIII. Per idem tempus conditorium et corpus Magni Alexandri, quum prolatum e penetrali subjecisset oculis, corona aurea imposita ac floribus aspersis veneratus est : consultusque, num et Ptolemæum inspicere vellet, *regem se voluisse*, ait, *videre, non mortuos*. Ægyptum, in provinciæ formam redactam, ut feraciorem

habilioremque annonæ urbicæ redderet, fossas omnes, in quas Nilus exæstuat, oblimatas longa vetustate, militari opere detersit. Quoque Actiacæ victoriæ memoria celebratior et in posterum esset, urbem Nicopolim apud Actium condidit; ludosque illic quinquennales constituit; et ampliato vetere Apollinis templo, locum castrorum, quibus fuerat usus, exornatum navalibus spoliis, Neptuno ac Marti consecravit.

XIX. Tumultus post hæc, ac etiam rerum novarum initia conjurationesque complures, priusquam invalescerent, indicio detectas compressit, alias alio tempore : Lepidi juvenis, deinde Varronis Murenæ et Fannii Cæpionis, mox M. Egnatii, exin Plautii Rufi, Luciique Paulli, progeneri sui; ac præter has L. Audasii, falsarum tabularum rei, ac neque ætate neque corpore integri; item Asinii Epicadi, ex gente Parthina, hybridæ; ad extremum Telephi, mulieris servi nomenclatoris. Nam ne ultimæ quidem sortis hominum conspiratione et periculo caruit. Audasius atque Epicadus Juliam filiam et Agrippam nepotem ex insulis, quibus continebantur, rapere ad exercitus; Telephus, quasi debita sibi fato dominatione, et ipsum et senatum aggredi destinaverat. Quin etiam quondam juxta cubiculum ejus lixa quidam ex Illyrico exercitu, janitoribus deceptis, noctu deprehensus est, cultro venatorio cinctus; imposne mentis, an simulata dementia, incertum; nihil enim exprimi quæstione potuit.

XX. Externa bella duo omnino per se gessit, Dalmaticum adolescens adhuc, et Antonio devicto Cantabricum. Dalmatico etiam vulnera excepit, una acie, dextrum genu lapide ictus; altera et crus et utrumque brachium ruina pontis consauciatus. Reliqua per legatos administravit; ut tamen quibusdam Pannonicis atque Germanicis aut interveniret aut non longe abesset, Ravennam vel Mediolanum vel Aquileiam usque ab Urbe progrediens.

XXI. Domuit autem, partim ductu partim auspiciis suis, Cantabriam, Aquitaniam, Pannoniam, Dalmatiam, cum Illyrico omni : item Rhætiam et Vindelicos ac Salassos, gentes Inalpinas. Coercuit et Dacorum incursiones, tribus eorum ducibus cum magna copia cæsis, Germanosque ultra Albim fluvium summovit : ex quibus Ubios et Sygambros dedentes se traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. Alias item nationes male quietas ad obsequium redegit : nec ulli genti sine justis et necessariis causis bellum intulit. Tantumque abfuit a cupiditate quoquo modo imperium vel bellicam gloriam augendi, ut quorundam barbarorum principes in æde Martis Ultoris jurare coegerit, mansuros se in fide ac pace, quam peterent; a quibusdam vero novum genus obsidum, feminas, exigere tentaverit : quod negligere marium pignora

sentiebat : et tamen potestatem semper omnibus fecit, quoties vellent, obsides recipiendi. Neque aut crebrius aut perfidiosius rebellantes graviore unquam ultus est pœna, quam ut captivos sub lege venundaret, ne in vicina regione servirent, neve intra tricesimum annum liberarentur. Qua virtutis moderationisque fama Indos etiam ac Scythas, auditu modo cognitos, pellexit ad amicitiam suam populique Romani ultro per legatos petendam. Parthi quoque et Armeniam vindicanti facile cesserunt, et signa militaria, quæ M. Crasso et M. Antonio ademerant, reposcenti reddiderunt, obsidesque insuper obtulerunt; denique, pluribus quondam de regno concertantibus, nonnisi ab ipso electum comprobaverunt.

XXII. Janum Quirinum, semel atque iterum a condita Urbe ante memoriam suam clausum, in multo breviore temporis spatio, terra marique pace parta, ter clusit. Bis ovans ingressus est Urbem, post Philippense, et rursus post Siculum bellum. Curules triumphos tres egit, Dalmaticum, Actiacum, Alexandrinum, continuo triduo omnes.

XXIII. Graves ignominias cladesque duas omnino, nec alibi quam in Germania, accepit, Lollianam et Varianam; sed Lollianam majoris infamiæ quam detrimenti; Varianam pæne exitiabilem, tribus legionibus cum duce legatisque et auxiliis omnibus cæsis. Hac nunciata, excubias per Urbem indixit, ne quis tumultus exsisteret, et præsidibus provinciarum propagavit imperium, ut et a peritis et assuetis socii continerentur. Vovit et magnos ludos Jovi Optimo Maximo : *si rempublicam in meliorem statum vertisset* : quod factum Cimbrico Marsicoque bello erat. Adeo namque consternatum ferunt, ut per continuos menses, barba capilloque summisso, caput interdum foribus illideret, vociferans : *Quinctili Vare, legiones redde;* diemque cladis quotannis mœstum habuerit ac lugubrem.

XXIV. In re militari et commutavit multa et instituit; atque etiam ad antiquum morem nonnulla revocavit. Disciplinam severissime rexit. Ne legatorum quidem cuiquam, nisi gravate, hibernisque demum mensibus, permisit uxorem intervisere. Equitem Romanum, quod duobus filiis adolescentibus, causa detrectandi sacramenti, pollices amputasset, ipsum bonaque subjecit hastæ : quem tamen, quod imminere emptioni publicanos videbat, liberto suo addixit, ut relegatum in agros pro libero esse sineret. Decimam legionem contumacius parentem cum ignominia totam dimisit : item alias, immodeste missionem postulantes, citra commoda emeritorum [præmiorum] exauctoravit. Cohortes, si quæ cessissent loco, decimatas hordeo pavit. Centuriones statione deserta,

itidem ut manipulares, capitali animadversione puniit; pro cetero delictorum genere variis ignominiis affecit : ut stare per totum diem juberet ante prætorium ; interdum tunicatos discinctosque, nonnumquam cum decempedis, vel etiam cespitem portantes.

XXV. Neque post bella civilia, aut in concione aut per edictum, ullos militum *commilitones* appellabat, sed *milites :* ac ne a filiis quidem aut privignis suis, imperio præditis, aliter appellari passus est : ambitiosius id existimans, quam aut ratio militaris aut temporum quies aut sua domusque suæ majestas postularet. Libertino milite, præterquam Romæ incendiorum causa, et si tumultus in graviore annona metueretur, bis usus est : semel ad præsidium coloniarum, Illyricum contingentium; iterum ad tutelam ripæ Rheni fluminis : eosque servos adhuc, viris feminisque pecuniosioribus indictos, ac sine mora manumissos, sub priore vexillo habuit, neque aut commixtos cum ingenuis, aut eodem modo armatos. Dona militaria, aliquanto facilius phaleras, torques, et quicquid auro argentoque constaret, quam vallares ac murales coronas, quæ honore præcellerent, dabat : has quam parcissime, et sine ambitione, ac sæpe etiam caligatis tribuit. M. Agrippam in Sicilia post navalem victoriam cæruleo vexillo donavit. Solos triumphales, quanquam et socios expeditionum et participes victoriarum suarum, nunquam donis impertiendos putavit; quod ipsi quoque jus habuissent tribuendi ea, quibus vellent. Nihil autem minus in perfecto duce, quam festinationem temeritatemque convenire arbitrabatur. Crebro itaque illa jactabat : Σπεῦδε βραδέως! et

Ἀσφαλὴς γάρ ἐστ' ἀμείνων, ἢ θρασὺς στρατηλάτης

et, *sat celeriter fieri*, *quidquid fiat satis bene*. Prœlium quidem aut bellum suscipiendum omnino negabat, nisi quum major emolumenti spes, quam damni metus ostenderetur. Nam *minima commoda non minimo sectantes discrimine similes* aiebat *esse aureo hamo piscantibus*, *cujus abrupti damnum nulla captura pensari posset.*

XXVI. Magistratus atque honores et ante tempus, et quosdam novi generis perpetuosque cepit. Consulatum vicesimo ætatis anno invasit, admotis hostiliter ad Urbem legionibus, missisque, qui sibi nomine exercitus deposcerent : quum quidem, cunctante senatu, Cornelius centurio, princeps legationis, rejecto sagulo, ostendens gladii capulum, non dubitasset in curia dicere : *Hic faciet*, *si non feceritis vos*. Secundum consulatum post novem annos, tertium anno interjecto gessit : sequentes usque ad undecimum continuavit : multisque mox, quum deferrentur, recusatis, duodecimum magno, id est, septemdecim annorum intervallo, et

rursus tertium decimum biennio post ultro petiit, ut Caium et Lucium filios amplissimo præditus magistratu, suo quemque tirocinio deduceret in forum. Quinque medios consulatus, a sexto ad undecimum, annuos gessit; ceteros aut novem, aut sex, aut quatuor, aut tribus mensibus : secundum vero paucissimis horis. Nam die Calendarum Januarii, quum mane pro æde Capitolini Jovis paullulum curuli sella præsedisset, honore abiit, suffecto alio in locum suum. Nec omnes Romæ, sed quartum consulatum in Asia, quintum in insula Samo, octavum et nonum Tarracone, iniit.

XXVII. Triumviratum reipublicæ constituendæ per decem annos administravit : in quo restitit quidem aliquandiu collegis, ne qua fieret proscriptio, sed inceptam utroque acerbius exercuit. Namque illis in multorum sæpe personam per gratiam et preces exorabilibus, solus magnopere contendit, ne cui parceretur : proscripsitque etiam C. Toranium tutorem suum, eundemque collegam patris sui Octavii in ædilitate. Junius Saturninus hoc amplius tradit : *quum peracta proscriptione M. Lepidus in senatu excusasset præterita, et spem clementiæ in posterum fecisset, quoniam satis pœnarum exactum esset; hunc e diverso professum, ita modum se proscribendi statuisse, ut omnia sibi reliquerit libera.* In cujus tamen pertinaciæ pœnitentiam postea T. Vinium Philopœmenem, quod patronum suum proscriptum celasse olim diceretur, equestri dignitate decoravit. In eadem hac potestate multiplici flagravit invidia. Nam et Pinarium, equitem Romanum, quum concionante se admissa turba paganorum apud milites, subscribere quædam animadvertisset, curiosum ac speculatorem ratus, coram confodi imperavit : et Tedium Afrum, consulem designatum, quia factum quoddam suum maligno sermone carpisset, tantis conterruit minis, ut is se præcipitaverit. Et Q. Gallium, prætorem, in officio salutationis tabellas duplices veste tectas tenentem, suspicatus gladium occulere, nec quicquam statim, ne aliud inveniretur, ausus inquirere, paullo post per centuriones et milites raptum e tribunali, servilem in modum torsit : ac fatentem nihil, jussit occidi, prius oculis ejus sua manu effossis : quem tamen scribit colloquio petito insidiatum sibi, conjectumque a se in custodiam, deinde Urbe interdicta dimissum, naufragio vel latronum insidiis periisse. Tribuniciam potestatem perpetuam recepit : in qua semel atque iterum per singula lustra collegam sibi cooptavit. Recepit et morum legumque regimen æque perpetuum : quo jure, quanquam sine censuræ honore, censum tamen populi ter egit; primum ac tertium cum collega, medium solus.

XXVIII. De reddenda republica bis cogitavit : primo post oppressum statim Antonium, memor, objectum ab eo sibi sæpius,

quasi per ipsum staret, ne redderetur; ac rursus tædio diuturnæ valetudinis: quum etiam magistratibus ac senatu domum accitis rationarium imperii tradidit. Sed reputans, et se privatum non sine periculo fore, et illam plurium arbitrio temere committi, in retinenda perseveravit: dubium, eventu meliore, an voluntate. Quam voluntatem quum præ se identidem ferret, quodam etiam edicto his verbis testatus est: *Ita mihi salvam ac sospitem rempublicam sistere in sua sede liceat, atque ejus rei fructum percipere, quem peto, ut optimi status auctor dicar: et moriens ut feram mecum spem, mansura in vestigio suo fundamenta reipublicæ, quæ jecero.* Fecitque ipse se compotem voti, nisus omni modo, ne quem novi status pœniteret. Urbem, neque pro majestate imperii ornatam, et inundationibus incendiisque obnoxiam, excoluit adeo, ut jure sit gloriatus, marmoream se relinquere, quam latericiam accepisset. Tutam vero, quantum provideri humana ratione potuit, etiam in posterum præstitit.

XXIX. Publica opera plurima exstruxit: ex quibus præcipua, forum cum æde Martis Ultoris, templum Apollinis in Palatio, ædem Tonantis Jovis in Capitolio. Fori exstruendi causa fuit hominum et judiciorum multitudo, quæ videbatur, non sufficientibus duobus, etiam tertio indigere. Itaque festinantius, necdum perfecta Martis æde, publicatum est, cautumque, ut separatim in eo publica judicia et sortitiones judicum fierent. Ædem Marti bello Philippensi, pro ultione paterna suscepto, voverat. Sanxit ergo, ut de bellis triumphisque hic consuleretur senatus; provincias cum imperio petituri hinc deducerentur: quique victores rediissent, huc insignia triumphorum inferrent. Templum Apollinis ea parte Palatinæ domus excitavit, quam fulmine ictam desiderari a deo haruspices pronunciarant. Addidit porticus cum bibliotheca Latina Græcaque: quo loco jam senior sæpe etiam senatum habuit, decuriasque judicum recognovit. Tonanti Jovi ædem consecravit, liberatus periculo, quum expeditione Cantabrica per nocturnum iter lecticam ejus fulgur præstrinxisset, servumque prælucentem exanimasset. Quædam etiam opera sub nomine alieno, nepotum scilicet et uxoris sororisque, fecit: ut porticum basilicamque Caii et Lucii; item porticus Liviæ et Octaviæ, theatrumque Marcelli. Sed et ceteros principes viros sæpe hortatus est, ut pro facultate quisque monumentis, vel novis vel refectis et excultis, Urbem adornarent. Multaque a multis exstructa sunt: sicut a Marcio Philippo ædes Herculis Musarum; a L. Cornificio ædes Dianæ; ab Asinio Pollione atrium Libertatis; a Munatio Planco ædes Saturni; a Cornelio Balbo theatrum; a Statilio Tauro amphitheatrum; a M. vero Agrippa complura et egregia.

XXX. Spatium Urbis in regiones vicosque divisit : instituitque, ut illas annui magistratus sortito tuerentur, hos magistri e plebe cujusque viciniæ lecti. Adversus incendia excubias nocturnas vigilesque commentus est. Ad coercendas inundationes alveum Tiberis laxavit ac repurgavit, completum olim ruderibus, et ædificiorum prolapsionibus coartatum. Quo autem facilius undique Urbs adiretur, desumpta sibi Flaminia via Arimino tenus muniendâ, reliquas triumphalibus viris ex manubiali pecunia sternendas distribuit. Ædes sacras vetustate collapsas aut incendio absumptas refecit; easque et ceteras opulentissimis donis adornavit : utpote qui in cellam Capitolini Jovis sexdecim millia pondo auri, gemmasque ac margaritas quingenties HS. una donatione contulerit.

XXXI. Postquam vero pontificatum maximum, quem nunquam vivo Lepido auferre sustinuerat, mortuo demum suscepit, quicquid fatidicorum librorum Græci Latinique generis, nullis vel parum idoneis auctoribus, vulgo ferebatur, supra duo millia contracta undique cremavit; ac solos retinuit Sibyllinos; hos quoque delectu habito : condiditque duobus forulis auratis sub Palatini Apollinis basi. Annum a D. Julio ordinatum, sed postea negligentia conturbatum atque confusum, rursus ad pristinam rationem redegit : in cujus ordinatione Sextilem mensem e suo cognomine nuncupavit, magis quam Septembrem, quo erat natus, quia hoc sibi et primus consulatus et insignes victoriæ obtigissent. Sacerdotum et numerum et dignitatem, sed et commoda auxit; præcipue Vestalium virginum. Quumque in demortuæ locum capi aliam oporteret, ambirentque multi, ne filias in sortem darent; adjuravit, si cujusquam neptium suarum competeret ætas, oblaturum se fuisse eam. Nonnulla etiam ex antiquis cærimoniis, paullatim abolita, restituit : ut Salutis augurium, Diale flaminium, sacrum Lupercale, ludos sæculares et compitalicios. Lupercalibus vetuit currere imberbes : item sæcularibus ludis juvenes utriusque sexus prohibuit ullum nocturnum spectaculum frequentare, nisi cum aliquo majore natu propinquorum. Compitales Lares ornare bis in anno instituit, vernis floribus et æstivis. Proximum a diis immortalibus honorem memoriæ ducum præstitit, qui imperium populi Romani ex minimo maximum reddidissent. Itaque et opera cujusque, manentibus titulis, restituit : et statuas omnium triumphali effigie in utraque fori sui porticu dedicavit, professus edicto, *commentum id se, ut illorum velut ad exemplar et ipse, dum viveret, et insequentium ætatum principes exigerentur a civibus.* Pompeii quoque statuam, contra theatri ejus regiam, marmoreo Jano supposuit, translatam e curia, in qua C. Cæsar fuerat occisus.

XXXII. Pleraque pessimi exempli correxit, quæ in perniciem publicam, aut ex consuetudine licentiaque bellorum civilium duraverant, aut per pacem etiam exstiterant. Nam et grassatorum plurimi palam se ferebant succincti ferro, quasi tuendi sui causa: et rapti per agros viatores sine discrimine, liberi servique, ergastulis possessorum supprimebantur : et plurimæ factiones, titulo collegii novi, ad nullius non facinoris societatem coibant. Igitur grassatores, dispositis per opportuna loca stationibus, inhibuit; ergastula recognovit; collegia, præter antiqua et legitima, dissolvit; tabulas veterum ærarii debitorum, vel præcipuam calumniandi materiam, exussit; loca in Urbe publica juris ambigui possessoribus adjudicavit. Diuturnorum reorum, et ex quorum sordibus nihil aliud quam voluptas inimicis quæreretur, nomina abolevit, conditione proposita, ut, si quem quis repetere vellet, per periculum pœnæ subiret. Ne quod autem maleficium negotiumve impunitate vel mora elaberetur, triginta amplius dies, qui honorariis ludis occupabantur, actui rerum accommodavit. Ad tres judicum decurias quartam addidit ex inferiore censu, quæ ducenariorum vocaretur, judicaretque de levioribus summis. Judices a vicesimo ætatis anno allegit, id est, quinquennio maturius, quam solebant. Ac plerisque judicandi munus detrectantibus vix concessit, ut singulis decuriis per vices annua vacatio esset; et ut solitæ agi Novembri ac Decembri mense res omitterentur.

XXXIII. Ipse jus dixit assidue, et in noctem nonnunquam : si parum corpore valeret, lectica pro tribunali collocata, vel etiam domi cubans. Dixit autem jus non diligentia modo summa, sed et lenitate: siquidem manifesti parricidii reum, ne culeo insueretur, quod non nisi confessi afficiantur hac pœna, ita fertur interrogasse : *Certe patrem tuum non occidisti?* Et quum de falso testamento ageretur, omnesque signatores lege Cornelia tenerentur, non tantum duas tabellas, damnatoriam et absolutoriam, simul cognoscentibus dedit; sed tertiam quoque, qua ignosceretur iis, quos fraude ad signandum vel errore inductos constitisset. Appellationes quotannis urbanorum quidem litigatorum præfecto delegabat Urbis; at provincialium consularibus viris, quos singulos cujusque provinciæ negotiis præposuisset.

XXXIV. Leges retractavit, et quasdam ex integro sanxit, ut sumptuarium, de adulteriis et de pudicitia, de ambitu, de maritandis ordinibus. Hanc quum aliquanto severius quam ceteras emendasset, præ tumultu recusantium perferre non potuit; nisi adempta demum lenitave parte pœnarum, et vacatione triennii data, auctisque præmiis. Sic quoque abolitionem ejus publico spectaculo pertinaciter postulante equite, accitos Germanici libe-

ros, receptosque partim ad se, partim in patris gremium, ostentavit, manu vultuque significans, ne gravarentur imitari juvenis exemplum. Quumque etiam immaturitate sponsarum et matrimoniorum crebra mutatione vim legis eludi sentiret, tempus sponsas habendi coartavit, divortiis modum imposuit.

XXXV. Senatorum affluentem numerum deformi et incondita turba (erant enim super mille, et quidam indignissimi, et post necem Cæsaris per gratiam et præmium allecti, quos *Orcinos* vulgus vocabat), ad modum pristinum et splendorem redegit, duabus lectionibus : prima ipsorum arbitratu, quo vir virum legit; secunda suo et Agrippæ. Quo tempore existimatur lorica sub veste munitus ferroque cinctus præsedisse, decem valentissimis senatorii ordinis amicis sellam suam circumstantibus. Cordus Cremutius scribit, ne admissum quidem tunc quemquam senatorum, nisi solum et prætentato sinu. Quosdam ad excusandi se verecundiam compulit : servavitque etiam excusantibus insigne vestis, et spectandi in orchestra, epulandique publice jus. Quo autem lecti probatique et religiosius et minore molestia senatoria munera fungerentur, sanxit, ut, priusquam consideret quisque, ture ac mero supplicaret apud aram ejus dei, in cujus templo coiretur; et ne plus quam bis in mense legitimus senatus ageretur, Kalendis et Idibus : neve Septembri Octobrive mense ullos adesse alios necesse esset, quam sorte ductos, per quorum numerum decreta confici possent · sibique instituit consilia sortiri semestria, cum quibus de negotiis ad frequentem senatum referendis ante tractaret. Sententias de majore negotio non more neque ordine, sed prout libuisset, perrogabat : ut perinde quisque animum intenderet, ac si censendum magis quam assentiendum esset.

XXXVI. Auctor et aliarum rerum fuit : in quis, ne acta senatus publicarentur; ne magistratus deposito honore statim in provincias mitterentur; ut proconsulibus ad mulos et tabernacula, quæ publice locari solebant, certa pecunia constitueretur; ut cura ærarii a quæstoribus urbanis ad prætorios prætoresve transiret; ut centumviralem hastam, quam quæstura functi consueverant cogere, decemviri cogerent.

XXXVII. Quoque plures partem administrandæ reipublicæ caperent, nova officia excogitavit : curam operum publicorum, viarum, aquarum, alvei Tiberis, frumenti populo dividendi, præfecturam Urbis, triumviratum legendi senatus, et alterum recognoscendi turmas equitum, quotiescunque opus esset. Censores, creari desitos longo intervallo, creavit : numerum prætorum auxit. Exegit etiam, ut, quoties consulatus sibi daretur, binos pro singulis collegas haberet; nec obtinuit, reclamantibus cunctis, satis majes-

tatem ejus imminui, quod honorem eum non solus, sed cum altero gereret.

XXXVIII. Nec parcior in bellica virtute honoranda, super triginta ducibus justos triumphos, et aliquanto pluribus triumphalia ornamenta decernenda curavit. Liberis senatorum, quo celerius reipublicæ assuescerent, protinus virilem togam, latum clavum induere, et curiæ interesse permisit : militiamque auspicantibus non tribunatum modo legionum, sed et præfecturas alarum dedit : ac ne quis expers castrorum esset, binos plerumque laticlavios præposuit singulis alis. Equitum turmas frequenter recognovit, post longam intercapedinem reducto more transvectionis. Sed neque detrahi quemquam in transvehendo ab accusatore passus est, quod fieri solebat; et senio vel aliqua corporis labe insignibus permisit, præmisso in ordine equo, ad respondendum, quoties citarentur, pedibus venire : mox reddendi equi gratiam fecit eis, quì majores annorum quinque et triginta retinere eum nollent.

XXXIX. Impetratisque a senatu decem adjutoribus, unumquemque equitum rationem vitæ reddere coegit : atque et improbatio alios pœna, alios ignominia notavit : plures admonitione, sed varia. Lenissimum genus admonitionis fuit traditio coram pugillarium, quos taciti et ibidem statim legerent. Notavitque aliquos, quod pecunias levioribus usuris mutuati graviore fenore collocassent.

XL. Comitiis tribuniciis, si deessent candidati senatores, ex equitibus Romanis creavit : ita ut potestate transacta in utro vellent ordine manerent. Quum autem plerique equitum, attrito bellis civilibus patrimonio, spectare ludos e quatuordecim non auderent, metu pœnæ theatralis, pronunciavit, non teneri ea, quibus ipsis parentibusve equester census nunquam fuisset. Romani populi recensum vicatim egit : ac ne plebs frumentationum causa frequentius a negotiis avocaretur, ter in annum quaternorum mensium tesseras dare destinavit : sed desideranti consuetudinem veterem concessit rursus, ut sui cujusque mensis acciperet. Comitiorum quoque pristinum jus reduxit; ac multiplici pœna coercito ambitu, Fabianis et Scaptiensibus, tribulibus suis, die comitiorum, ne quid a quoquam candidato desiderarent, singula millia nummûm a se dividebat. Magni præterea existimans, sincerum atque ab omni colluvione peregrini ac servilis sanguinis incorruptum servare populum, et civitatem Romanam parcissime dedit, et manumittendi modum terminavit. Tiberio pro cliente Græco petenti rescripsit, *non aliter se daturum, quam si præsens sibi persuasisset, quam justas petendi causas haberet.*

Et Liviæ pro quodam tributario Gallo roganti civitatem negavit, immunitatem obtulit, affirmans *se facilius passurum fisco detrahi aliquid, quam civitatis Romanæ vulgari honorem.* Servos non contentus multis difficultatibus a libertate, et multo pluribus a libertate justa removisse; quum et de numero et de conditione ac differentia eorum, qui manumitterentur, curiose cavisset, hoc quoque adjecit, ne vinctus unquam tortusve quis ullo libertatis genere civitatem adipisceretur. Etiam habitum vestitumque pristinum reducere studuit. Ac visa quondam pro concione pullatorum turba, indignabundus et clamitans, *En,*

Romanos rerum dominos gentemque togatam!

negotium ædilibus dedit, ne quem posthac paterentur in foro Circove, nisi positis lacernis, togatum consistere.

XLI. Liberalitatem omnibus ordinibus per occasiones frequenter exhibuit. Nam et invecta Urbi Alexandrino triumpho regia gaza, tantam copiam nummariæ rei effecit, ut fenore diminuto plurimum agrorum pretiis accesserit : et postea, quoties ex damnatorum bonis pecunia superflueret, usum ejus gratuitum iis, qui cavere in duplum possent, ad certum tempus indulsit. Senatorum censum ampliavit, ac pro octingentorum millium summa duodecies sestertio taxavit, supplevitque non habentibus. Congiaria populo frequenter dedit, sed diversæ fere summæ : modo quadringenos, modo trecenos, nonnunquam ducenos quinquagenosque nummos. Ac ne minores quidem pueros præteriit, quamvis non nisi ab undecimo ætatis anno accipere consuessent. Frumentum quoque in annonæ difficultatibus sæpe levissimo, interdum nullo pretio, viritim admensus est, tesserasque nummarias duplicavit.

XLII. Sed ut salubrem magis, quam ambitiosum, principem scires, querentem de inopia et caritate vini populum severissima coercuit oratione : *satis provisum a genero suo Agrippa, perductis pluribus aquis, ne homines sitirent.* Eidem populo, promissum quidem congiarium reposcenti, *bonæ fidei se esse*, respondit : non promissum autem flagitanti, turpitudinem et impudentiam edicto exprobravit; affirmavitque se non daturum, quamvis dare destinarat. Nec minore gravitate atque constantia, quum proposito congiario multos manumissos insertosque civium numero comperisset, negavit accepturos, quibus promissum non esset; ceterisque minus, quam promiserat, dedit, ut destinata summa sufficeret. Magna vero quondam sterilitate, ac difficili remedio, quum venalicias et lanistarum familias, peregrinosque omnes, exceptis medicis et præceptoribus, partemque servitiorum Urbe expulisset; ut tandem annona convaluit, *impetum se cepisse*, scribit, *frumen-*

tationes publicas in perpetuum abolendi, quod earum fiducia cultura agrorum cessaret : neque tamen perseverasse, quia certum haberet, posse per ambitionem quandoque restitui. Atque ita posthac rem temperavit, ut non minorem aratorum ac negotiantium, quam populi rationem duceret.

XLIII. Spectaculorum et assiduitate et varietate atque magnificentia omnes antecessit. Fecisse ludos se, ait, suo nomine quater; pro aliis magistratibus, qui aut abessent aut non sufficerent, ter et vicies. Fecitque nonnumquam vicatim, ac pluribus scenis per omnium linguarum histriones. [Munera] non in foro modo nec in amphitheatro, sed in Circo et in Septis, edidit, et aliquando nihil præter venationem; athletas exstructis in campo Martio sedilibus ligneis; item navale prœlium circa Tiberim cavato solo, in quo nunc Cæsarum nemus est. Quibus diebus custodes in Urbe disposuit, ne raritate remanentium grassatoribus obnoxia esset. In Circo aurigas cursoresque et confectores ferarum, et nonnunquam ex nobilissima juventute, produxit. Sed et Trojæ ludum edidit frequentissime, majorum minorumque puerorum delectu, prisci decorique moris existimans, claræ stirpis indolem sic notescere. In hoc ludicro C. Nonium Asprenatem, lapsu debilitatum, aureo torque donavit; passusque est, ipsum posterosque Torquati ferre cognomen. Mox finem fecit talia edendi, Asinio Pollione oratore graviter invidioseque in curia questo Æsernini nepotis sui casum, qui et ipse crus effregerat. Ad scenicas quoque et gladiatorias operas, et equitibus Romanis aliquando usus est, verum prius quam senatus consulto interdiceretur. Postea nihil sane, præterquam adolescentulum Lucium honeste natum, exhibuit, tantum ut ostenderet, quod erat bipedali minor, librarum septemdecim, ac vocis immensæ. Quodam autem muneris die Parthorum obsides, tunc primum missos, per arenam mediam ad spectaculum induxit, superque se subsellio secundo collocavit. Solebat etiam citra spectaculorum dies, si quando quid inusitatum dignumque cognitu advectum esset, id extra ordinem quolibet loco publicare : ut rhinocerotem apud Septa; tigrim in scena; anguem quinquaginta cubitorum pro comitio. Accidit votivis Circensibus, ut correptus valetudine, lectica cubans, tensas deduceret : rursus commissione ludorum, quibus theatrum Marcelli dedicabat, evenit, ut laxatis sellæ curulis compagibus caderet supinus. Nepotum quoque suorum munere, quum consternatum ruinæ metu populum retinere et confirmare nullo modo posset, transiit e loco suo, atque in ea parte consedit, quæ suspecta maxime erat.

XLIV. Spectandi confusissimum ac solutissimum morem cor-

rexit ordinavitque, motus injuria senatoris, quem Puteolis per celeberrimos ludos consessu frequenti nemo receperat. Facto igitur decreto patrum, ut, quoties quid spectaculi usquam publice ederetur, primus subselliorum ordo vacaret senatoribus; Romæ legatos liberarum sociarumque gentium vetuit in orchestra considere, quum quosdam etiam libertini generis mitti deprehendisset. Militem secrevit a populo. Maritis e plebe proprios ordines assignavit : prætextatis cuneum suum, et proximum pædagogis : sanxitque, ne quis pullatorum media cavea sederet. Feminis ne gladiatores quidem, quos promiscue spectari solemne olim erat, nisi ex superiore loco spectare concessit. Solis virginibus Vestalibus locum in theatro separatim et contra prætoris tribunal dedit. Athletarum vero spectaculo muliebre sexus omne adeo summovit, ut pontificalibus ludis pugilum par postulatum distulerit in sequentis diei matutinum tempus, edixeritque, *mulieres ante horam quintam venire in theatrum non placere.*

XLV. Ipse Circenses ex amicorum fere libertorumque cœnaculis spectabat, interdum e pulvinari, et quidem cum conjuge ac liberis sedens. Spectaculo per plurimas horas, aliquando totos dies aberat, petita venia, commendatisque, qui suam vicem præsidendo fungerentur. Verum quoties adesset, nihil præterea agebat, seu vitandi rumoris causa, quo patrem Cæsarem vulgo reprehensum commemorabat, quod inter spectandum epistolis libellisque legendis aut rescribendis vacaret; seu studio spectandi ac voluptate, qua teneri se neque dissimulavit unquam, et sæpe ingenue professus est. Itaque corollaria et præmia alienis quoque muneribus ac ludis et crebra et grandia de suo offerebat : nullique Græco certamini interfuit, quo non pro merito quemque certantium honoraverit. Spectavit autem studiosissime pugiles, et maxime Latinos; non legitimos atque ordinarios modo, quos etiam committere cum Græcis solebat, sed et catervarios oppidanos inter angustias vicorum pugnantes temere ac sine arte. Universum denique genus operas aliquas publico spectaculo præbentium etiam cura sua dignatus est. Athletis et conservavit privilegia et ampliavit. Gladiatores sine missione edi prohibuit Coercitionem in histriones, magistratibus in omni tempore e loco lege vetere permissam, ademit, præterquam ludis et scena. Nec tamen eo minus aut xysticorum certationes aut gladiatorum pugnas severissime semper exegit. Nam histrionum licentiam adeo compescuit, ut Stephanionem togatarium, cui in puerilem habitum circumtonsam matronam administrasse compererat, per trina theatra virgis cæsum relegaverit; Hylan pantomimum, querente prætore, in atrio domus suæ, nemine excluso, flagellis ver-

berarit; et Pyladen Urbe atque Italia summoverit, quod spectatorem, a quo exsibilabatur, demonstrasset digito conspicuumque fecisset.

XLVI. Ad hunc modum Urbe urbanisque rebus administratis, Italiam duodetriginta coloniarum numero deductarum ab se frequentavit, operibusque ac vectigalibus publicis plurifariam instruxit: etiam jure se dignatione Urbi quodammodo pro parte aliqua adæquavit, excogitato genere suffragiorum, quæ de magistratibus urbicis decuriones colonici in sua quisque colonia ferrent, et sub diem comitiorum obsignata Romam mitterent. Ac necubi aut honestorum deficeret copia aut multitudinis suboles, equestrem militiam petentes etiam ex commendatione publica cujusque oppidi ordinabat: at iis, qui e plebe regiones sibi revisenti filios filiasve approbarent, singula nummorum millia pro singulis dividebat.

XLVII. Provincias validiores, et quas annuis magistratuum imperiis regi nec facile nec tutum erat, ipse suscepit: ceteras proconsulibus sortito permisit; et tamen nonnullas commutavit interdum; atque ex utroque genere plerasque sæpius adiit. Urbium quasdam fœderatas, sed ad exitium licentia præcipites, libertate privavit: alias, aut ære alieno laborantes levavit, aut terræ motu subversas denuo condidit, aut merita erga populum Romanum allegantes Latinitate vel civitate donavit. Nec est, ut opinor, provincia, excepta duntaxat Africa et Sardinia, quam non adierit. In has, fugato Sexto Pompeio, trajicere ex Sicilia apparantem continuæ et immodicæ tempestates inhibuerunt; nex mox occasio aut causa trajiciendi fuit.

XLVIII. Regna, quibus belli jure potitus est, præter pauca, aut iisdem, quibus ademerat, reddidit, aut alienigenis contribuit. Reges socios etiam inter semetipsos necessitudinibus junxit mutuis, promptissimus affinitatis cujusque atque amicitiæ conciliator et fautor; nec aliter universos, quam membra partesque imperii, curæ habuit, rectorem quoque solitus apponere ætate parvis aut mente lapsis, donec adolescerent aut resipiscerent: ac plurimorum liberos et educavit simul cum suis et instituit.

XLIX. Ex militaribus copiis legiones et auxilia provinciatim distribuit: classem Miseni, et alteram Ravennæ, ad tutelam superi et inferi maris, collocavit. Certum numerum partim in Urbis, partim in sui custodiam allegit; dimissa Calagurritanorum manu, quam usque ad devictum Antonium, item Germanorum, quam usque ad cladem Varianam, inter armigeros circa se habuerat. Neque tamen unquam plures quam tres cohortes in Urbe esse passus est, easque sine castris: reliquas in hiberna et æstiva

circa finitima oppida dimittere assuerat. Quicquid autem ubique militum esset, ad certam stipendiorum præmiorumque formulam astrinxit; definitis pro gradu cujusque et temporibus militiæ et commodis missionum, ne aut ætate aut inopia post missionem sollicitari ad res novas possent. Utque perpetuo ac sine difficultate sumptus ad tuendos eos prosequendosque suppeteret, ærarium militare cum vectalibus novis instituit. Et quo celerius ac sub manum annunciari cognoscique posset, quid in provincia quaque gereretur, juvenes primo modicis intervallis per militares vias, dehinc vehicula, disposuit. Commodius id visum est, ut, qui a loco perferrent literas, iidem interrogari quoque, si quid res exigeret, possent.

L. In diplomatibus libellisque et epistolis signandis initio Sphinge usus est, mox imagine Magni Alexandri; novissime sua, Dioscoridis manu sculpta, qua signare insecuti quoque principes perseveraverunt. Ad epistolas omnes horarum quoque momenta, nec diei modo sed et noctis, quibus datæ significarentur, addebat.

LI. Clementiæ civilitatisque ejus multa et magna documenta sunt. Et ne enumerem, quot et quos diversarum partium venia et incolumitate donatos principem etiam in civitate locum tenere passus sit, Junium Novatum et Cassium Patavinum, e plebe homines, alterum pecunia, alterum levi exsilio punire satis habuit; quum ille Agrippæ juvenis nomine asperrimam de se epistolam in vulgus edidisset, hic convivio pleno proclamasset, *neque votum sibi neque animum deesse confodiendi eum*. Quadam vero cognitione, quum Æmilio Æliano Cordubensi inter cetera crimina vel maxime objiceretur, quod male opinari de Cæsare soleret, conversus ad accusatorem, commotoque similis, *Velim*, inquit, *hoc mihi probes: faciam sciat Ælianus, et me linguam habere: plura enim de eo loquar*. Nec quicquam ultra aut statim aut postea inquisivit. Tiberio quoque, de eadem re, sed violentius, apud se per epistolam conquerenti, ita rescripsit : *Ætati tuæ, mi Tiberi, noli in hac re indulgere, et nimium indignari, quemquam esse, qui de me loquatur male. Satis est enim, si hoc habemus, ne quis nobis male facere possit.*

LII. Templa, quamvis sciret etiam proconsulibus decerni solere, in nulla tamen provincia nisi communi suo Romæque nomine recepit : nam in Urbe quidem pertinacissime abstinuit hoc honore. Atque etiam argenteas statuas, olim sibi positas, conflavit omnes; ex quibus aureas cortinas Apollini Palatino dedicavit. Dictaturam magna vi offerente populo, genu nixus, dejecta ab humeris toga, nudo pectore, deprecatus est.

LIII. Domini appellationem, ut maledictum et opprobrium,

semper exhorruit. Quum spectante eo ludos pronunciatum esset in mimo :

— O dominum æquum et bonum !

et universi, quasi de ipso dictum, exsultantes comprobassent : et statim manu vultuque indecoras adulationes repressit, et insequenti die gravissime corripuit edicto, dominumque se posthac appellari nec a liberis quidem aut nepotibus suis, vel serio vel joco, passus est : atque hujusmodi blanditias etiam inter ipsos prohibuit. Non temere Urbe oppidove ullo egressus, aut quoquam ingressus est, nisi, vespere aut noctu, ne quem officii causa inquietaret. In consulatu pedibus fere, extra consulatum sæpe adaperta sella, per publicum incessit. Promiscuis salutationibus admittebat et plebem, tanta comitate adeuntium desideria excipiens, ut quendam joco corripuerit, quod *sic sibi libellum porrigere dubitaret, quasi elephanto stipem*. Die senatus nunquam patres nisi in curia salutavit, et quidem sedentes, ac nominatim singulos, nullo submonente : et discedens eo modo sedentibus singulis vale dicebat. Officia cum multis mutuo exercuit : nec prius dies cujusque sollemnes frequentare desiit, quam grandior jam natu, et in turba quondam sponsaliorum die vexatus. Gallum Terrinium senatorem, minus sibi familiarem, sed captum repente oculis, et ob id inedia mori destinantem, præsens consolando revocavit ad vitam.

LIV. In senatu verba facienti dictum est, *Non intellexi* : et ab alio, *Contradicerem tibi, si locum haberem*. Interdum ob immodicas altercationes disceptantium e curia per iram se proripienti quidam ingesserunt, *licere oportere senatoribus de republica loqui*. Antistius Labeo, senatus lectione, quum vir virum legeret, M. Lepidum, hostem olim ejus, et tunc exsulantem, legit : interrogatusque ab eo, an essent alii digniores, *suum quemque judicium habere*, respondit. Nec ideo libertas aut contumacia fraudi cuiquam fuit.

LV. Etiam sparsos de se in curia famosos libellos nec expavit, nec magna cura redarguit : ac, ne requisitis quidem auctoribus, id modo censuit, cognoscendum posthac de iis, qui libellos aut carmina ad infamiam cujuspiam sub alieno nomine edant.

LVI. Jocis quoque quorundam invidiosis aut petulantibus lacessitus, contradixit edicto. Et tamen de inhibenda testamentorum licentia, ne senatus quicquam constitueret, intercessit. Quoties magistratuum comitiis interesset, tribus cum candidatis suis circuibat, supplicabatque more sollemni. Ferebat et ipse suffragium in tribubus, ut unus e populo. Testem se in judiciis et interrogari et refelli, æquissimo animo patiebatur. Forum angustius fecit, non ausus extorquere possessoribus proximas domos.

Nunquam filios suos populo commendavit, ut non adjiceret : *si merebuntur*. Eisdem, prætextatis adhuc, assurrectum ab universis in theatro et a stantibus plausum, gravissime questus est. Amicos ita magnos et potentes in civitate esse voluit, ut tamen pari jure essent, quo ceteri, legibusque judiciariis æque tenerentur. Quum Asprenas Nonius, artius ei junctus, causam veneficii accusante Cassio Severo diceret, consuluit senatum, quid officii sui putaret : *Cunctari enim se, ne, si superesset, eriperet legibus reum; sin deesset, destituere ac prædamnare amicum æstimaretur*. Et consentientibus universis sedit in subselliis per aliquot horas, verum tacitus, ac ne laudatione quidem judiciali data. Affuit et clientibus, sicut Scutario cuidam, evocato quondam suo, qui postulabatur injuriarum. Unum omnino e reorum numero, ac ne eum quidem nisi precibus, eripuit, exorato coram judicibus accusatore, Castricium, per quem de conjuratione Murenæ cognoverat.

LVII. Pro quibus meritis quantopere dilectus sit, facile est æstimare. Omitto senâtus consulta, quia possunt videri vel necessitate expressa vel verecundia. Equites Romani natalem ejus sponte atque consensu biduo semper celebrarunt. Omnes ordines in lacum Curtii quotannis ex voto pro salute ejus stipem jaciebant; item Kalendis Januariis strenam in Capitolio, etiam absenti : ex qua summa pretiosissima deorum simulcra mercatus, vicatim dedicabat, ut Appollinem Sandaliarium, et Jovem Tragœdum, aliaque. In restitutionem Palatinæ domus, incendio absumptæ, veterani, decuriæ, tribus, atque etiam singillatim e cetero genere hominum, libentes ac pro facultate quisque pecunias contulerunt : delibante tantummodo eo summarum acervos, neque ex quoquam plus denario auferente. Revertentem ex provincia non solum faustis ominibus, sed et modulatis carminibus prosequebantur. Observatum etiam est, ne, quoties introiret Urbem, supplicium de quoquam sumeretur.

LVII. Patris patriæ cognomen universi repentino maximoque consensu detulerunt ei : prima plebs, legatione Antium missa; deinde, quod non recipiebat, ineunti Romæ spectacula frequens et laureata; mox in curia senatus, neque decreto neque acclamatione, sed per Valerium Messalam. Is, mandantibus cunctis, *Quod bonum*, inquit, *faustumque sit tibi domuique tuæ, Cæsar Auguste : (sic enim nos perpetuam felicitatem reipublicæ et læta huic precari æstimamus) : senatus te, consentiens populo Romano, consalutat PATRIÆ PATREM*. Cui lacrimans respondit Augustus his verbis (ipsa enim, sicut Messalæ, apposui) : *Compos factus votorum meorum, patres conscripti, quid habeo aliud deos immortales precari*,

quam ut hunc consensum vestrum ad ultimum vitæ finem mihi perferre liceat?

LIX. Medico Antonio Musæ, cujus opera ex ancipiti morbo convaluerat, statuam ære collato juxta signum Æsculapii statuerunt. Nonnulli patrumfamiliarum testamento caverunt, ut ab heredibus suis prælato victimæ titulo in Capitolium ducerentur, votumque pro se solveretur, *quod superstitem Augustum reliquissent*. Quædam Italiæ civitates diem, quo primum ad se venisset, initium anni fecerunt. Provinciarum pleræque super templa et aras, ludos quoque quinquennales pæne oppidatim constituerunt.

LX. Reges amici atque socii, et singuli in suo quisque regno, Cæsareas urbes condiderunt; et cuncti simul ædem Jovis Olympii Athenis antiquitus inchoatam perficere communi sumptu destinaverunt, genioque ejus dedicare; ac sæpe regnis relictis non Romæ modo, sed provincias peragranti, quotidiana officia togati ac sine regio insigni, more clientium, præstiterunt.

LXI. Quoniam, qualis in imperiis ac magistratibus, regendaque per terrarum orbem pace belloque republica fuerit, exposui; referam nunc interiorem ac familiarem ejus vitam, quibusque moribus atque fortuna domi et inter suos egerit, a juventa usque ad supremum vitæ diem. Matrem amisit in primo consulatu; sororem Octaviam quinquagesimum et quartum agens ætatis annum. Utrique, quum præcipua officia vivæ præstitisset, etiam defunctæ honores maximos tribuit.

LXII. Sponsam habuit adolescens P. Servilii Isaurici filiam; sed reconciliatus post primam discordiam Antonio, expostulantibus utriusque militibus, ut et necessitudine aliqua jungerentur, privignam ejus Claudiam, Fulviæ ex P. Clodio filiam, duxit uxorem, vixdum nubilem : ac simultate cum Fulvia socru exorta, dimisit intactam adhuc et virginem. Mox Scriboniam in matrimonium accepit, nuptam ante duobus consularibus, ex altero etiam matrem. Cum hac etiam divortium fecit, pertæsus, ut scribit, morum perversitatem ejus; ac statim Liviam Drusillam matrimonio Tiberii Neronis, et quidem prægnantem, abduxit, dilexitque et probavit unice ac perseveranter.

LXIII. Ex Scribonia Juliam, ex Livia nihil liberorum tulit, quum maxime cuperet. Infans, qui conceptus erat, immaturus est editus. Juliam primum Marcello, Octaviæ sororis suæ filio, tantum quod pueritiam egresso; deinde, ut is obiit, M. Agrippæ nuptum dedit, exorata sorore, ut sibi genero cederet. Nam tunc Agrippa alteram Marcellarum habebat, et ex ea liberos. Hoc quoque defuncto, multis diu, etiam ex equestri ordine, circumspectis conditionibus, Tiberium privignum suum elegit, coegitque prægnantem uxorem,

et ex qua jam pater erat, dimittere. M. Antonius scribit, *primum eum Antonio, filio suo, despondisse Juliam; deinde Cotisoni, Getarum regi, quo tempore sibi quoque invicem filiam regis in matrimonium petiisset.*

LXIV. Nepotes ex Agrippa et Julia tres habuit, Caium, Lucium et Agrippam; neptes duas, Juliam et Agrippinam. Juliam L. Paullo, censoris filio, Agrippinam Germanico, sororis suæ nepoti, collocavit. Caium et Lucium adoptavit, domi per assem et libram emptos a patre Agrippa, tenerosque adhuc ad curam reipublicæ admovit, et consules designatos circum provincias exercitusque dimisit. Filiam et neptes ita instituit, ut etiam lanificio assuefaceret, vetaretque loqui aut agere quicquam, nisi propalam, et quod in diurnos commentarios referretur. Extraneorum quidem cœtu adeo prohibuit, ut L. Vinicio, claro decoroque juveni, scripserit quondam, *parum modeste fecisse eum, quod filiam suam Baias salutatum venisset.* Nepotes et literas et notare aliaque rudimenta per se plerumque docuit, ac nihil æque elaboravit, quam ut imitarentur chirographum suum. Neque cœnavit una, nisi ut in imo lecto assiderent; neque iter fecit, nisi ut vehiculo anteirent aut circa adequitarent.

LXV. Sed lætum eum atque fidentem et sobole et disciplina domus, fortuna destituit. Julias, filiam et neptem, omnibus probris contaminatas, relegavit. Caium et Lucium in duodeviginti mensium spatio amisit ambos, Caio in Lycia, Lucio Massiliæ defunctis. Tertium nepotem Agrippam, simulque privignum Tiberium adoptavit in foro lege curiata. Ex quibus Agrippam brevi ob ingenium sordidum ac ferox abdicavit, sepositque Surrentum. Aliquanto autem patientius mortem, quam dedecora suorum tulit. Nam Caii Luciique casu non adeo fractus, de filia absens ac libello per quæstorem recitato notum senatui fecit, abstinuitque congressu hominum diu præ pudore; etiam de necanda deliberavit. Certe quum sub idem tempus una ex consciis liberta, Phœbe, suspendio vitam finisset, *Maluisse se*, ait, *Phœbes patrem fuisse.* Relegatæ usum vini omnemque delicatiorem cultum ademit: neque adiri a quopiam libero servoque, nisi se consulto, permisit; et ita, ut certior fieret, qua is ætate, qua statura, quo colore esset, etiam quibus corporis notis vel cicatricibus. Post quinquennium demum ex insula in continentem, lenioribusque paullo conditionibus, transtulit eam. Nam ut omnino revocaret, exorari nullo modo potuit, deprecanti sæpe populo Romano, et pertinacius instanti, *tales filias talesque conjuges* pro concione imprecatus. Ex nepte Julia post damnationem editum infantem agnosci alique vetuit. Agrippam nihilo tractabiliorem,

imo in dies amentiorem, in insulam, transportavit, sepsitque insuper custodia militum. Cavit etiam senatus consulto, ut eodem loco in perpetuum contineretur; atque ad omnem et ejus et Juliarum mentionem ingemiscens, proclamare etiam solebat :

Αἴθ' ὄφελον ἄγαμός τ' ἔμμεναι, ἄγονός τ' ἀπολέσθαι!

nec aliter eos appellare, quam tres vomicas aut tria carcinomata sua.

LXVI. Amicitias neque facile admisit, et constantissime retinuit; non tantum virtutes ac merita cujusque digne prosecutus, sed vitia quoque et delicta, duntaxat modica, perpessus. Neque enim temere ex omni numero in amicitia ejus afflicti reperientur, præter Salvidienum Rufum, quem ad consulatum usque, et Cornelium Gallum, quem ad præfecturam Ægypti, ex infima utrumque fortuna, provexerat. Quorum alterum, res novas molientem, damnandum senatui tradidit : alteri, ob ingratum et malevolum animum, domo et provinciis suis interdixit. Sed Gallo quoque et accusatorum denunciationibus et senatus consultis ad necem compulso, laudavit quidem pietatem tantopere pro se indignantium : ceterum et illacrimavit et vicem suam conquestus est, *quod sibi soli non liceret, amicis, quatenus vellet, irasci.* Reliqui potentia atque opibus ad finem vitæ, sui cujusque ordinis principes, floruerunt, quanquam et offensis intervenientibus. Desideravit enim nonnunquam, ne de pluribus referam, et M. Agrippæ patientiam, et Mæcenatis taciturnitatem; quum ille ex levi frigoris suspicione, et quod Marcellus sibi anteferretur, Mytilenas se relictis omnibus contulisset; hic secretum de comperta Murenæ conjuratione uxori Terentiæ prodidisset. Exegit et ipse invicem ab amicis benevolentiam mutuam, tam a defunctis, quam a vivis. Nam quamvis minime appeteret hereditates, ut qui nunquam ex ignoti testamento capere quicquam sustinuerit, amicorum tamen suprema judicia morosissime pensitavit; neque dolore dissimulato, si parcius aut citra honorem verborum, neque gaudio, si grate pieque quis se prosecutus fuisset. Legata vel partes hereditatum, a quibuscunque parentibus relicta sibi, aut statim liberis eorum concedere, aut, si pupillari ætate essent, die virilis togæ vel nuptiarum cum incremento restituere consueverat.

LXVII. Patronus dominusque non minus severus, quam facilis et clemens, multos libertorum in honore et usu maximo habuit, ut Licinium, Enceladum, aliosque. Cosmum servum, gravissime de se opinantem, non ultra quam compedibus coercuit. Diomedem dispensatorem, a quo simul ambulante incurrenti repente fero apro per metum objectus est, maluit timiditatis arguere quam

noxæ; remque non minimi periculi, quia tamen fraus aberat, in jocum vertit. Idem Proculum ex acceptissimis libertis mori coegit, compertum adulterare matronas : Thallo, a manu, quod pro epistola prodita denarios quingentos accepisset, crura effregit. Pædagogum ministrosque Caii filii, per occasionem valetudinis mortisque ejus superbe avareque in provincia grassatos, oneratis gravi pondere cervicibus, præcipitavit in flumen.

LXVIII. Prima juventa variorum dedecorum infamiam subiit. Sex. Pompeius eum ut effeminatum insectatus est : M. Antonius adoptionem avunculi stupro meritum : item Lucius, Marci frater, quasi pudicitiam, delibatam a Cæsare, A. etiam Hirtio in Hispania CCC millibus nummûm substraverit; solitusque sit crura suburere nuce ardenti, quo mollior pilus surgeret. Sed et populus quondam universus ludorum die et accepit in contumeliam ejus, et assensu maximo comprobavit versum in scena pronunciatum de Gallo matris deûm tympanizante,

Viden', ut cinædus orbem digito temperat?

LXIX. Adulteria quidem exercuisse, ne amici quidem negant, excusantes sane, non libidine sed ratione commissa, quo facilius consilia adversariorum per cujusque mulieres exquireret. M. Antonius super festinatas Liviæ nuptias objecit, et feminam consularem e triclinio, viro coram, in cubiculum abductam, rursus in convivium, rubentibus auriculis, incomptiore capillo, reductam; et dimissam Scriboniam, quia liberius doluisset nimiam potentiam pellicis; et conditiones quæsitas per amicos, qui matres familias et adultas ætate virgines denudarent atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente. Scribit etiam ad ipsum hoc familiariter adhuc, necdum plane inimicus aut hostis : *Quid te mutavit? quod reginam ineo? uxor mea est. Nunc cœpi, an abhinc annos novem? Tu deinde solam Drusillam inis? Ita valeas, uti tu, hanc epistolam quum leges, non inieris Tertullam, aut Terentillam, aut Rufillam, aut Salviam Titisceniam, aut omnes. Anne refert, ubi et in qua arrigas?*

LXX. Cœna quoque ejus secretior in fabulis, fuit quæ vulgo δωδεκάθεος vocabatur : in qua deorum dearumque habitu discubuisse convivas, et ipsum pro Apolline ornatum, non Antonii modo epistolæ, singulorum nomina amarissime enumerantis, exprobrant, sed et sine auctore notissimi versus :

Quum primum istorum conduxit mensa choragum,
Sexque deos vidit Mallia, sexque deas;
Impia dum Phœbi Cæsar mendacia ludit,
Dum nova divorum cœnat adulteria;

Omnia se a terris tunc numina declinarunt;
Fugit et auratos Jupiter ipse thronos.

Auxit cœnæ rumorem summa tunc in civitate penuria ac fames; acclamatumque est postridie, *frumentum omne deos comedisse :* et, *Cæsarem plane esse Apollinem, sed Tortorem*; quo cognomine is deus quadam in parte Urbis colebatur. Notatus est et ut pretiosæ supellectilis Corinthiorumque præcupidus, et aleæ indulgens. Nam et proscriptionis tempore ad statuam ejus adscriptum est :

Pater argentarius, ego Corinthiarius :

quum existimaretur quosdam propter vasa Corinthia inter proscriptos curasse referendos. Et deinde bello Siciliensi epigramma vulgatum est :

Postquam bis classe victus naves perdidit,
Aliquando ut vincat, ludit assidue aleam.

LXXI. Ex quibus sive criminibus sive maledictis infamiam impudicitiæ facillime refutavit et præsentis et posteræ vitæ castitate : item lautitiarum invidiam, quum et Alexandria capta nihil sibi præter unum murrhinum calicem ex instrumento regio retinuerit, et mox vasa aurea assiduissimi usus conflaverit omnia. Circa libidines hæsit : postea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undique, etiam ab uxore, conquirerentur. Aleæ rumorem nullo modo expavit, lusitque simpliciter et palam oblectamenti causa, etiam senex; ac præterquam Decembri mense, aliis quoque festis profestisque diebus. Nec id dubium est. Autographa quadam epistola, *Cœnavi*, ait, *mi Tiberi, cum iisdem. Accesserunt convivæ Vinicius et Silius pater. Inter cœnam lusimus* γεροντικῶς, *et heri et hodie. Talis enim jactatis, ut quisque canem aut senionem miserat, in singulos talos singulos denarios in medium conferebat : quos tollebat universos, qui Venerem jecerat.* Et rursus aliis literis : *Nos, mi Tiberi, Quinquatrus satis jucunde egimus. Lusimus enim per omnes dies, forumque aleatorium calefecimus. Frater tuus magnis clamoribus rem gessit. Ad summam tamen perdidit non multum; sed ex magnis detrimentis præter spem paullatim retractus est. Ego perdidi viginti millia nummum meo nomine, sed quum effuse in lusu liberalis fuissem, ut soleo plerumque. Nam si, quas manus remisi cuique, exegissem, aut retinuissem, quod cuique donavi, vicissem vel quinquaginta millia. Sed hoc malo. Benignitas enim mea me ad cœlestem gloriam efferet.* Scribit ad filiam : *Misi tibi denarios ducentos quinqua-*

ginta, quos singulis convivis dederam, si vellent inter se inter cœnam vel talis vel par impar ludere.

LXXII. In partibus ceteris vitæ continentissimum fuisse constat, ac sine suspicione ullius vitii. Habitavit primo juxta Romanum forum, supra Scalas annularias, in domo, quæ Calvi oratoris fuerat; postea in Palatio, sed nihilhominus ædibus modicis Hortensianis, et neque laxitate neque cultu conspicuis, ut in quibus porticus breves essent Albanarum columnarum, et sine marmore ullo aut insigni pavimento conclavia. Ac per annos amplius quadraginta eodem cubiculo hieme et æstate mansit, quamvis parum salubrem valetudini suæ Urbem hieme experiretur, assidueque in Urbe hiemaret. Si quando quid secreto aut sine interpellatione agere proposuisset, erat illi locus in edito singularis, quem Syracusas et τεχνόφυον vocabat : huc transibat, aut in alicujus libertorum suburbanum : æger autem in domo Mæcenatis cubabat. Ex secessibus præcipue frequentavit maritima, insulasque Campaniæ, aut proxima Urbi oppida, Lanuvium, Præneste, Tibur; ubi etiam in porticibus Herculis templi persæpe jus dixit. Ampla et operosa prætoria gravabatur. Et neptis quidem suæ Juliæ, profuse ab ea exstructa, etiam diruit ad solum : sua vero, quamvis modica, non tam statuarum tabularumque pictarum ornatu, quam xystis et nemoribus excoluit, rebusque vetustate ac raritate notabilibus; qualia sunt Capreis immanium belluarum ferarumque membra prægrandia, quæ dicuntur *Gigantum ossa, et arma Heroum.*

LXXIII. Instrumenti ejus et supellectilis parsimonia apparet etiam nunc, residuis lectis atque mensis, quorum pleraque vix privatæ elegantiæ sint. Ne toro quidem cubuisse aiunt, nisi humili et modice instrato. Veste non temere alia quam domestica usus est, ab uxore et sorore et filia neptibusque confecta; togis neque restrictis neque fusis; clavo nec lato nec angusto; calceamentis altiusculis, ut procerior, quam erat, videretur. Et forensia autem et calceos nunquam non intra cubiculum habuit, ad subitos repentinosque casus parata.

LXXIV. Convivabatur assidue, nec unquam nisi recta; non sine magno ordinum hominumque delectu. Valerius Messala tradit, neminem unquam libertinorum adhibitum ab eo cœnæ, excepto Mena, sed asserto in ingenuitatem, post proditam Sex. Pompeii classem. Ipse scribit, *invitasse se quendam, in cujus villa maneret, qui speculator suus olim fuisset.* Convivia nonnunquam et serius inibat, et maturius relinquebat; quum convivæ et cœnare inciperent, priusquam ille discumberet, et permanerent, digresso eo. Cœnam ternis ferculis, aut, quum abundantissime, senis præbebat, ut non nimio sumptu, ita summa comitate. Nam et ad commu-

nionem sermonis tacentes vel summissim fabulantes provocabat, et aut acroamata et histriones, aut etiam triviales ex Circo ludios interponebat, ac frequentius aretalogos.

LXXV. Festos et solemnes dies profusissime, nonnunquam jculariter tantum, celebrabat. Saturnalibus, et si quando alias libuisset, modo munera dividebat, vestem et aurum et argentum, modo nummos omnis notæ, etiam veteres regios ac peregrinos; interdum nihil præter cilicia et spongias, et rutabula, et forpices, atque alia id genus, titulis obscuris et ambiguis. Solebat et inæqualissimarum rerum sortes, et aversas tabularum picturas in convivio venditare, incertoque casu spem mercantium vel frustrari vel explere; ita ut per singulos lectos licitatio fieret, et seu jactura seu lucrum communicaretur.

LXXVI. Cibi (nam ne hoc quidem omiserim) minimi erat, atque vulgaris fere. Secundarium panem, et pisciculos minutos, et caseum bubulum manu pressum, et ficos virides biferas maxime appetebat : vescebaturque et ante cœnam quocunque tempore et loco, quo stomachus desiderasset. Verba ipsius ex epistolis sunt : *Nos in essedo panem et palmulas gustavimus*. Et iterum : *Dum lectica ex regia domum redeo, panis unciam cum paucis acinis uvæ duracinæ comedi*. Et rursus : *Ne Judæus quidem, mi Tiberi, tam diligenter sabbatis jejunium servat, quam ego hodie servavi, qui in balneo demum post horam primam noctis duas bucceas manducavi, prius quam ungi inciperem*. Ex hac observantia nonnunquam vel ante initum vel post dimissum convivium solus cœnitabat, quum pleno convivio nihil tangeret.

LXXVII. Vini quoque natura parcissimus erat. Non amplius ter bibere eum solitum super cœnam in castris apud Mutinam, Cornelius Nepos tradit. Postea quoties largissime se invitaret, senos sextantes non excessit, aut, si excessisset, rejiciebat. Et maxime delectatus est Rætico. Neque temere interdiu bibit. Pro potione sumebat perfusum aqua frigida panem, aut cucumeris frustum, vel lactuculæ thyrsum, aut recens acidumve pomum succi vinosioris.

LXXVIII. Post cibum meridianum, ita ut vestitus calceatusque erat, rectis pedibus paullisper conquiescebat, opposita ad oculos manu. A cœna in lecticulam se lucubratoriam recipiebat. Ibi, donec residua diurni actus, aut omnia aut ex maxima parte, conficeret, ad multam noctem permanebat. In lectum inde transgressus, non amplius quum plurimum, quam septem horas, dormiebat; ac ne eas quidem continuas, sed ut in illo temporis spatio ter aut quater expergisceretur. Si interruptum somnum recuperare, ut evenit, non posset, lectoribus aut fabulatoribus accersitis resumebat, producebatque ultra primam sæpe lucem. Nec in tenebris

vigilavit unquam, nisi assidente aliquo. Matutina vigilia offendebatur; ac si vel officii vel sacri causa maturius evigilandum esset, ne id contra commodum faceret, in proximo cujuscunque domesticorum cœnaculo manebat. Sic quoque sæpe indigens somni, et dum per vicos deportaretur, et deposita lectica inter aliquas moras condormiebat.

LXXIX. Forma fuit eximia, et per omnes ætatis gradus venustissima; quanquam et omnis lenocinii negligens, et in capite comendo tam incuriosus, ut raptim compluribus simul tonsoribus operam daret, ac modo tonderet, modo raderet barbam, eoque ipso tempore aut legeret aliquid aut etiam scriberet. Vultu erat, vel in sermone vel tacitus, adeo tranquillo serenoque, ut quidam e primoribus Galliarum confessus sit inter suos, eo se inhibitum ac remollitum, quo minus, ut destinarat, in transitu Alpium, per simulationem colloquii propius admissus, in præcipitium propelleret. Oculos habuit claros ac nitidos, quibus etiam existimari volebat inesse quiddam divini vigoris; gaudebatque, si quis sibi acrius contuenti, quasi ad fulgorem solis, vultum summitteret · sed in senecta sinistro minus vidit. Dentes raros et exiguos et scabros; capillum leniter inflexum et sufflavum; supercilia conjuncta; mediocres aures; nasum et a summo eminentiorem et ab imo deductiorem; colorem inter aquilum candidumque; staturam brevem (quam tamen Julius Marathus, libertus et a memoria ejus, quinque pedum et dodrantis fuisse tradit), sed quæ commoditate et æquitate membrorum occuleretur, ut nonnisi ex comparatione astantis alicujus procerioris intelligi posset.

LXXX. Corpore traditur maculoso, dispersis per pectus atque alvum genitivis notis, in modum et ordinem ac numerum stellarum cœlestis Ursæ; sed et callis quibusdam, ex prurigine corporis assiduoque et vehementi strigilis usu plurifariam concretis, ad impetiginis formam. Coxendice et femore et crure sinistro non perinde valebat, ut sæpe etiam inde claudicaret; sed remedio arenarum atque arundinum confirmabatur. Dextræ quoque manus digitum salutarem tam imbecillum interdum sentiebat, ut torpentum contractumque frigore vix cornei circuli supplemento scripturæ admoveret. Questus est et de vesica, cujus dolore, calculis demum per urinam ejectis, levabatur.

LXXXI. Graves et periculosas valetudines per omnem vitam aliquot expertus est; præcipue Cantabria domita, quum etiam, distillationibus jocinore vitiato, ad desperationem redactus, contrariam et ancipitem rationem medendi necessario subiit, quia calida fomenta non proderant, frigidis curari coactus, auctore Antonio Musa. Quasdam et anniversarias ac tempore certo recur-

rentes experiebatur. Nam sub natalem suum plerumque languebat; et initio veris præcordiorum inflatione tentabatur, austrinis autem tempestatibus gravedine. Quare quassato corpore neque frigora neque æstus facile tolerabat.

LXXXII. Hieme quaternis cum pingui toga tunicis, et sub subucula thorace laneo, et feminalibus et tibialibus muniebatur; æstate apertis cubiculi foribus, ac sæpe in peristylio saliente aqua, atque etiam ventilante aliquo, cubabat. Solis vero ne hiberni quidem patiens, domi quoque nonnisi petasatus sub dio spatiabatur. Itinera lectica, et noctibus fere, eaque lenta ac minuta faciebat, ut Præneste vel Tibur biduo procederet. Ac si quo pervenire mari posset, potius navigabat. Verum tantam infirmitatem magna cura tuebatur, in primis lavandi raritate. Ungebatur enim sæpius, aut sudabat ad flammam; deinde perfundebatur egelida aqua, vel sole multo tepefacta. At quoties nervorum causa marinis Albulisque calidis utendum esset, contentus hoc erat, ut insidens ligneo solio, quod ipse Hispanico verbo *duretam* vocabat, manus ac pedes alternis jactaret.

LXXXIII. Exercitationes campestres equorum et armorum statim post civilia bella omisit, et ad pilam primo folliculumque transiit: mox nihil aliud quam vectabatur et deambulabat, ita ut in extremis spatiis subsultim decurreret, segestri vel lodicula involutus. Animi laxandi causa modo piscabatur hamo, modo talis aut ocellatis nucibusque ludebat cum pueris minutis, quos facie et garrulitate amabiles undique conquirebat, præcipue Mauros et Syros. Nam pumilos atque distortos et omnes generis ejusdem, ut ludibria naturæ malique ominis, abhorrebat.

LXXXIV. Eloquentiam studiaque liberalia ab ætate prima cupide et laboriosissime exercuit. Mutinensi bello, in tanta mole rerum, et legisse et scripsisse et declamasse quotidie traditur. Nam deinceps neque in senatu neque apud populum neque apud milites locutus est unquam, nisi meditata et composita oratione, quamvis non deficeret ad subita extemporali facultate. Ac ne periculum memoriæ adiret aut in ediscendo tempus absumeret, instituit recitare omnia. Sermones quoque cum singulis, atque etiam cum Livia sua graviores, nonnisi scriptos et e libello habebat, ne plus minusve loqueretur ex tempore. Pronunciabat dulci et proprio quodam oris sono, dabatque assidue phonasco operam; sed nonnunquam, infirmatis faucibus, præconis voce ad populum concionatus est.

LXXXV. Multa varii generis prosa oratione composuit, ex quibus nonnulla in cœtu familiarium, velut in auditorio, recitavit, sicut *Rescripta Bruto de Catone*: quæ volumina quum jam senior

ex magna parte legisset, fatigatus Tiberio tradidit perlegenda. Item *Hortationes ad philosophiam*, et aliqua *de vita sua*, quam tredecim libris Cantabrico tenus bello, nec ultra, exposuit. Poeticam summatim attigit. Unus liber exstat, scriptus ab eo hexametris versibus, cujus et argumentum et titulus est *Sicilia*. Exstat alter æque modicus *Epigrammatum*, quæ fere tempore balnei meditabatur. Nam tragœdiam magno impetu exorsus, non succedente stilo, abolevit; quærentibusque amicis, *quidnam Ajax ageret*, respondit, *Ajacem suum in spongiam incubuisse.*

LXXXVI. Genus eloquendi secutus est elegans et temperatum, vitatis sententiarum ineptiis atque inconcinnitate et *reconditorum verborum*, ut ipse dicit, *fœtoribus*. Præcipuamque curam duxit, sensum animi quam apertissime exprimere. Quod quo facilius efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque præpositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpius iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent. Cacozelos et antiquarios, ut diverso genere vitiosos, pari fastidio sprevit. Exagitabatque nonnunquam inprimis Mæcenatem suum, cujus μυροβρεχεῖς, ut ait, *cincinnos* usquequaque persequitur, et imitando per jocum irridet. Sed nec Tiberio parcit, et exoletas interdum et reconditas voces aucupanti. M. quidem Antonium ut insanum increpat, quasi ea scribentem, quæ mirentur potius homines, quam intelligant. Deinde, ludens malum et inconstans in eligendo genere dicendi ingenium ejus, addit hæc : *Tu quoque dubitas, Cimberne Annius, an Verrius Flaccus imitandi sint tibi? ita ut verbis, quæ Cr. Sallustius excerpsit ex Originibus Catonis, utaris? an potius Asiaticorum oratorum inanis sententiis verborum volubilitas in nostrum sermonem transferenda?* Et quadam epistola Agrippinæ neptis ingenium collaudans, *Sed opus est*, inquit, *dare te operam, ne moleste scribas aut loquaris.*

LXXXVII. Quotidiano sermone quædam frequentius et notabiliter usurpasse eum, literæ ipsius autographæ ostentant. In quibus identidem, quum aliquos nunquam soluturos significare vult, *ad Kalendas Græcas soluturos* ait; et quum hortatur, ferenda esse præsentia, qualiacunque sint, *Contenti simus hoc Catone*; et ad exprimendam festinatæ rei velocitatem, *velocius quam asparagi coquantur*. Ponit assidue et pro stulto *blaceolum*, et pro pullo *pulleiaceum*, et pro cerrito *vacerrosum*, et *vapide se habere* pro *male*, et *betizare* pro *languere*, quod vulgo *lachanizare* dicitur : item *simus* pro *sumus*, et *domos* genitivo casu singulari pro *domus*. Nec unquam aliter hæc duo, ne quis mendam magis quam consuetudinem putet. Notavi et in chirographo ejus illa præcipue : non dividit verba, nec ab extrema parte versuum abundantes literas in alte-

rum transfert, sed ibidem statim subjicit circumducitque.

LXXXVIII. Orthographiam, id est, formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo custodiit; ac videtur eorum potius sequi opinionem, qui perinde scribendum, ac loquendum, existiment. Nam quod sæpe non literas modo, sed syllabas aut permutat aut præterit, communis hominum error est. Nec ego id notarem, nisi mihi mirum videretur, tradidisse aliquos, legato eum consulari successorem dedisse, ut rudi et indocto, cujus manu *ixi* pro *ipsi* scriptum animadverterit. Quoties autem per notas scribit, *b* pro *a*, *c* pro *b*, ac deinceps eadem ratione sequentes literas ponit, pro *x* autem duplex *a*.

LXXXIX. Ne Græcarum quidem disciplinarum leviore studio tenebatur; in quibus et ipsis præstabat largiter, magistro dicendi usus Apollodoro Pergameno, quem jam grandem natu Apolloniam quoque secum ab Urbe juvenis adhuc eduxerat. Deinde etiam eruditione varia repletus est per Arei philosophi filiorumque ejus, Dionysii et Nicanoris, contubernium, non tamen ut aut loqueretur expedite, aut componere aliquid auderet. Nam et si quid res exigeret, latine formabat, vertendumque alii dabat. Sed plane poematum quoque non imperitus, delectabatur etiam comœdia veteri, et sæpe eam exhibuit publicis spectaculis. In evolvendis utriusque linguæ auctoribus nihil æque sectabatur, quam exempla et præcepta publice vel privatim salubria; eaque ad verbum excerpta, aut ad domesticos, aut ad exercituum provinciarumque rectores, aut ad Urbis magistratus plerumque mittebat, prout quique monitione indigerent. Etiam libros totos et senatui recitavit, et populo notos per edictum sæpe fecit, ut orationes Q. Metelli *de prole augenda*, et Rutilii *de modo ædificiorum;* quo magis persuaderet, utramque rem non a se primo animadversam, sed antiquis jam tunc curæ fuisse. Ingenia sæculi sui omnibus modis fovit. Recitantes et benigne et patienter audiit, nec tantum carmina et historias, sed et orationes et dialogos. Componi tamen aliquid de se, nisi et serio et a præstantissimis, offendebatur; admonebatque prætores, ne paterentur nomen suum commissionibus obsolefieri.

XC. Circa religiones talem accepimus. Tonitrua et fulgura paullo infirmius expavescebat; ut semper et ubique pellem vituli marini circumferret pro remedio, atque ad omnem majoris tempestatis suspicionem in abditum et concameratum locum se reciperet, consternatus olim per nocturnum iter transcursu fulguris, ut supra diximus.

XCI. Somnia neque sua, neque aliena de se, negligebat. Philippensi acie quamvis statuisset non egredi tabernaculo propter valetudinem, egressus est tamen, amici somnio monitus; cessitque

res prospere, quando captis castris lectica ejus, quasi ibi cubans remansisset, concursu hostium confossa atque lacerata est. Ipse per omne ver plurima et formidolosissima et vana et irrita videbat; reliquo tempore rariora et minus vana. Quum dedicatam in Capitolio ædem Tonanti Jovi assidue frequentaret, somniavit, queri Capitolinum Jovem, cultores sibi abduci; seque respondisse, Tonantem pro janitore ei appositum : ideoque mox tintinnabulis fastigium ædis redimivit, quod ea fere januis dependebant. Ex nocturno visu etiam stipem quotannis die certo emendicabat a populo, cavam manum asses porrigentibus præbens.

XCII. Auspicia et omina quædam pro certissimis observabat : si mane sibi calceus perperam, ac sinister pro dextero, induceretur, ut dirum : si terra marive ingrediente se longinquam profectionem, forte rorasset, ut lætum, maturique et prosperi reditus. Sed et ostentis præcipue movebatur. Enatam inter juncturas lapidum ante domum suam palmam in compluvium deorum Penatium transtulit, utque coalesceret, magno opere curavit. Apud insulam Capreas, veterrimæ ilicis demissos jam ad terram languentesque ramos convaluisse adventu suo, adeo lætatus est, ut eas cum republica Neapolitanorum permutaverit, Ænaria data. Observabat et dies quosdam, ne aut postridie nundinas quoquam proficisceretur, aut Nonis quicquam rei seriæ inchoaret; nihil in hoc quidem aliud devitans, ut ad Tiberium scribit, quam δυσφημίαν nominis.

XCIII. Peregrinarum cærimoniarum sicut veteres ac præceptas reverentissime coluit, ita ceteras contemptui habuit. Namque Athenis initiatus, quum postea Romæ pro tribunali de privilegio sacerdotum Atticæ Cereris cognosceret, et quædam secretiora proponerentur, dimisso concilio et corona circumstantium, solus audiit disceptantes. At contra non modo in peragranda Ægypto paullo deflectere ad visendum Apin supersedit, sed et Caium nepotem, quod Judæam prætervehens apud Hierosolymam non supplicasset, collaudavit.

XCIV. Et quoniam ad hoc ventum est, non ab re fuerit subtexere, quæ ei priusquam nasceretur, et ipso natali die ac deinceps evenerint, quibus futura magnitudo ejus et perpetua felicitas sperari animadvertique posset. Velitris antiquitus tacta de cœlo parte muri responsum est, ejus oppidi civem quandoque rerum potiturum : qua fiducia Velitrini, et tunc statim et postea sæpius, pæne ad exitium sui cum populo Romano belligeraverant. Sero tandem documentis apparuit, ostentum illud Augusti potentiam portendisse. Auctor est Julius Marathus, *ante paucos, quam nasceretur, menses prodigium Romæ factum publice, quo denuncia-*

batur, regem populi Romani Naturam parturire. Senatum exterritum censuisse, ne quis illo anno genitus educaretur : eos, qui gravidas uxores haberent, quod ad se quisque spem traheret, curasse, ne senatus consultum ad ærarium deferretur. In Asclepiadis Mendetis Θεολογουμένων libris lego, *Atiam, quum ad solemne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lectica, dum ceteræ matronæ dormirent, obdormisse; draconem repente irrepsisse ad eam, paulloque post egressum; illam expergefactam, quasi a concubitu mariti purificasse se, et statim in corpore ejus exstitisse maculam, velut depicti draconis, nec potuisse unquam eximi; adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit; Augustum natum mense decimo, et ob hæc Apollinis filium existimatum.* Eadem Atia, prisquam pareret, somniavit, intestina sua ferri ad sidera, explicarique per omnem terrarum et cœli ambitum. Somniavit et pater Octavius, utero Atiæ jubar solis exortum. Quo natus est die, quum de Catilinæ conjuratione ageretur in curia, et Octavius ob uxoris puerperium serius adfuisset, nota ac vulgata res est, P. Nigidium, comperta moræ causa, ut horam quoque partus acceperit, affirmasse, dominum terrarum orbi natum. Octavio postea, quum per secreta Thraciæ exercitum duceret, in Liberi Patris luco barbara cærimonia de filio consulenti, idem affirmatum est a sacerdotibus; quod, infuso super altaria mero, tantum flammæ emicuisset, ut supergressa fastigium templi ad cœlum usque ferretur, unique olim omnino Magno Alexandro, apud easdem aras sacrificanti, simile provenisset ostentum. Atque etiam sequenti statim nocte videre visus est filium mortali specie ampliorem, cum fulmine et sceptro, exuviisque Jovis Optimi Maximi, ac radiata corona, super laureatum currum, bis senis equis candore eximio trahentibus. Infans adhuc, ut scriptum apud C. Drusum exstat, repositus vespere in cunas a nutricula loco plano, postera luce non comparuit, diuque quæsitus tandem in altissima turri repertus est, jacens contra solis exortum. Quum primum fari cœpisset, in avito suburbano obstrepentes forte ranas silere jussit; atque ex eo negantur ibi ranæ coaxare. Ad quartum lapidem Campanæ viæ, in nemore prandenti, ex improviso aquila panem ei e manu rapuit, et quum altissime evolasset, rursus ex improviso leniter delapsa reddidit. Q. Catulus post dedicatum Capitolium duabus continuis noctibus somniavit, prima, Jovem Optimum Maximum, prætextatis compluribus circa aram ludentibus, unum secrevisse, atque in ejus sinum signum reipublicæ, quod manu gestaret, reposuisse : at insequenti, animadvertisse se in gremio Capitolini Jovis eundem puerum; quem quum detrahi jussisset, prohibitum monitu dei, tanquam is ad tutelam

reipublicæ educaretur. Ac die proximo obvium sibi Augustum, quum incognitum alias haberet, non sine admiratione contuitus simillimum dixit puero, de quo somniasset. Quidam prius somnium Catuli aliter exponunt, quasi Jupiter, compluribus prætextatis tutorem a se poscentibus, unum ex eis demonstrasset, ad quem omnia desideria sua referrent, ejusque osculum delibatum digitis ad os suum retulisset. M. Cicero, C. Cæsarem in Capitolium prosecutus, somnium pristinæ noctis familiaribus forte narrabat: puerum facie liberali, demissum cœlo catena aurea, ad fores Capitolii constitisse, eique Jovem flagellum tradidisse: deinde, repente Augusto viso, quem ignotum adhuc plerisque avunculus Cæsar ad sacrificandum acciverat, affirmavit, ipsum esse, cujus imago secundum quietem sibi obversata sit. Sumenti virilem togam tunica lati clavi, resuta ex utraque parte, ad pedes decidit. Fuerunt, qui interpretarentur, non aliud significare, quam ut is ordo, cujus insigne id esset, quandoque ei subjiceretur. Apud Mundam D. Julius castris locum capiens, quum silvam cæderet, arborem palmæ repertam conservari, ut omen victoriæ, jussit: ex ea continuo enata suboles adeo in paucis diebus adolevit, ut non æquipararet modo matricem, verum etiam obtegeret, frequentareturque columbarum nidis; quamvis id avium genus duram et asperam frondem maxime vitet. Illo et præcipue ostento motum Cæsarem ferunt, ne quem alium sibi succedere, quam sororis nepotem, vellet. In secessu Apolloniæ Theogenis mathematici pergulam comite Agrippa ascenderat. Quum Agrippæ, qui prior consulebat, magna et pæne incredibilia prædicerentur, reticere ipse genituram suam, nec velle edere perseverabat, metu ac pudore, ne minor inveniretur. Qua tamen post multas adhortationes vix et cunctanter edita, exsiluit Theogenes, adoravitque eum. Tantam mox fiduciam fati Augustus habuit, ut thema suum vulgaverit, nummumque argenteum nota sideris Capricorni, quo natus est, percusserit.

XCV. Post necem Cæsaris, reverso ab Apollonia et ingrediente eo Urbem, repente, liquido ac puro sereno, circulus ad speciem cœlestis arcus orbem solis ambiit; ac subinde Juliæ Cæsaris filiæ monumentum fulmine ictum est. Primo autem consulatu ei augurium capienti duodecim se vultures, ut Romulo, ostenderunt; et immolanti omnium victimarum jocinora replicata intrinsecus ab ima fibra paruerunt; nemine peritorum aliter conjectante, quam læta per hæc et magna portendi.

XCVI. Quin et bellorum omnium eventus ante præsensit. Contractis ad Bononiam triumvirorum copiis, aquila tentorio ejus supersedens duos corvos hinc et inde infestantes afflixit et ad terram dedit; notante omni exercitu, futuram quandoque inter collegas

discordiam talem, qualis secuta est, ac exitum præsagiente. Philippis Thessalus quidam de futura victoria nunciavit, auctore D. Cæsare, cujus sibi species itinere avio occurrisset. Circa Perusiam sacrificio non litante, quum augeri hostias imperasset, ac subita eruptione hostes omnem rei divinæ apparatum abstulissent, constitit inter haruspices, quæ periculosa et adversa sacrificanti denunciata essent, cuncta in ipsos recasura, qui exta haberent. Neque aliter evenit. Pridie quam Siciliensem pugnam classe committeret, deambulanti in litore piscis e mari exsiluit, et ad pedes jacuit. Apud Actium descendenti in aciem asellus cum asinario occurrit : homini Eutychus, bestiæ Nicon erat nomen. Utriusque simulacrum æneum victor posuit in templo, in quod castrorum suorum locum vertit.

XCVII. Mors quoque ejus, de qua dehinc dicam, divinitasque post mortem evidentissimis ostentis præcognita est. Quum lustrum in campo Martio magna populi frequentia conderet, aquila eum sæpius circumvolavit; transgressaque in vicinam ædem, super nomen Agrippæ ad primam literam sedit. Quo animadverso, vota, quæ in proximum lustrum suscipi mos est, collegam suum Tiberium nuncupare jussit; nam se, quanquam conscriptis paratisque jam tabulis, negavit suscepturum, quæ non esset soluturus. Sub idem tempus ictu fulminis ex inscriptione statuæ ejus prima nominis litera effluxit. Responsum est, centum solos dies posthac victurum, quem numerum C litera notaret; futurumque, ut inter deos referretur, quod *Æsar*, id est, reliqua pars e Cæsaris nomine, Etrusca lingua deus vocaretur. Tiberium igitur in Illyricum dimissurus, et Beneventum usque prosecuturus, quum interpellatores aliis atque aliis causis in jure dicendo detinerent, exclamavit (quod et ipsum mox inter omina relatum est), *non, si omnia morarentur, amplius se posthac Romæ futurum*. Atque itinere inchoato, Asturam perrexit : et inde præter consuetudinem de nocte ad occasionem auræ evectus, causam valetudinis contraxit ex profluvio alvi.

XCVIII. Tunc Campaniæ ora proximisque insulis circuitis, Caprearum quoque secessui quatriduum impendit, remississimo ad otium et ad omnem comitatem animo. Forte Puteolanum sinum prætervehenti, vectores nautæque de navi Alexandrina, quæ tantum quod appulerat, candidati coronatique et tura libantes fausta omnia et eximias laudes congesserant : *per illum se vivere, per illum navigare; libertate atque fortunis per illum frui*. Qua re admodum exhilaratus quadragenos aureos comitibus divisit, jusque jurandum et cautionem exegit a singulis, non alio datam summam, quam in emptionem Alexandrinarum mercium, absum-

pturos. Sed et ceteros continuos dies inter varia munuscula togas insuper ac pallia distribuit, lege proposita, ut Romani Græco, Græci Romano habitu et sermone uterentur. Spectavit assidue et exercentes ephebos, quorum aliqua adhuc copia ex vetere instituto Capreis erat. Iisdem etiam epulum in conspectu suo præbuit, permissa, imo exacta, jocandi licentia diripiendique pomorum et obsoniorum rerumque missilium. Nullo denique genere hilaritatis abstinuit. Vicinam Capreis insulam Ἀπραγόπολιν appellabat, a desidia secedentium illuc e comitatu suo : sed ex dilectis unum, Masgabam nomine, quasi conditorem insulæ, κτίστην vocare consueverat. Hujus Masgabæ, ante annum defuncti, tumulum quum e triclinio animadvertisset magna turba multisque luminibus frequentari, versum compositum ex tempore clare pronunciavit :

Κτίστου δὲ τύμβον εἰσορῶ πυρούμενον.

Conversusque ad Thrasyllum, Tiberii comitem, contra accubantem et ignarum rei, interrogavit, cujusnam poetæ putaret esse : quo hæsitante subjecit alium :

Ὁρᾷς φάεσσι Μασγάβαν τιμώμενον;

ac de hoc quoque consuluit. Quum ille nihil aliud responderet, quam, cujuscunque essent, optimos esse, cachinnum sustulit, atque in jocos effusus est. Mox Neapolim trajecit, quanquam et tum infirmis intestinis, morbo variante : tamen et quinquennale certamen gymnicum, honori suo institutum, perspectavit, et cum Tiberio ad destinatum locum contendit. Sed in redeundo, aggravata valetudine, tandem Nolæ succubuit ; revocatumque ex itinere Tiberium diu secreto sermone detinuit, neque post ulli majori negotio animum accommodavit.

XCIX. Supremo die identidem exquirens, an jam de se tumultus foris esset, petito speculo capillum sibi comi ac malas labentes corrigi præcepit. Et admissos amicos percunctatus, *ecquid iis videretur mimum vitæ commode transegisse*, adjecit et clausulam :

— — Εἰ δὲ πᾶν ἔχει καλῶς, τῷ παιγνίῳ
Δότε κρότον, καὶ πάντες ὑμεῖς μετὰ χαρᾶς κτυπήσατε.

Omnibus deinde dimissis, dum advenientes ab Urbe de Drusi filia ægra interrogabat, repente in osculis Liviæ et in hac voce defecit : *Livia, nostri conjugii memor vive, ac vale!* sortitus exitum facilem, et qualem semper optaverat. Nam fere, quoties audisset, cito ac nullo cruciatu defunctum quempiam, sibi et suis εὐθανασίαν similem [hoc enim et verbo uti solebat] precabatur. Unum omnino ante efflatam animam signum alienatæ mentis ostendit, quod

subito pavefactus, a quadraginta se juvenibus abripi questus est. Id quoque magis præsagium, quam mentis deminutio fuit : siquidem totidem milites prætoriani extulerunt eum in publicum.

C. Obiit in cubiculo eodem, quo pater Octavius, duobus Sextis, Pompeio et Appuleio, consulibus, decimo quarto Kalendas Septembris, hora diei nona, septuagesimo et sexto ætatis anno, diebus quinque et triginta minus. Corpus decuriones municipiorum et coloniarum a Nola Bovillas usque deportarunt; noctibus, propter anni tempus, quum interdiu in basilica cujusque oppidi vel in ædium sacrarum maxima reponeretur. A Bovillis equester ordo suscepit, Urbique intulit, atque in vestibulo domus collocavit. Senatus et in funere ornando et in memoria honoranda eo studio certatim progressus est, ut inter alia complura censuerint quidam funus triumphali porta ducendum, præcedente Victoria, quæ est in curia, canentibus neniam principum liberis utriusque sexus; alii, exsequiarum die ponendos annulos aureos, ferreosque sumendos; nonnulli, legenda ossa per sacerdotes summorum collegiorum. Fuit et qui suaderet, appellationem mensis Augusti in Septembrem transferendam, quod hoc genitus Augustus, illo defunctus esset; alius, ut omne tempus a primo die natali usque ad exitum ejus *sæculum Augustum* appellaretur, et ita in fastos referretur. Verum, adhibito honoribus modo, bifariam laudatus est, pro æde D. Julii a Tiberio, et pro rostris veteribus a Druso, Tiberii filio; ac senatorum humeris delatus in Campum, crematusque. Nec defuit vir prætorius, qui se effigiem cremati euntem in cœlum vidisse juraret. Reliquias legerunt primores equestris ordinis, tunicati et discincti pedibusque nudis, ac Mausoléo condiderunt. Id opus inter Flaminiam viam ripamque Tiberis sexto suo consulatu exstruxerat, circumjectasque silvas et ambulationes in usum populi tunc jam publicarat.

CI. Testamentum, L. Planco, C. Silio consulibus, tertio Nonas Aprilis, ante annum et quatuor menses quam decederet, factum ab eo, ac duobus codicibus, partim ipsius, partim libertorum Polybii et Hilarionis manu scriptum, depositumque apud se, virgines Vestales cum tribus signatis æque voluminibus protulerunt. Quæ omnia in senatu aperta atque recitata sunt. Heredes instituit primos, Tiberium ex parte dimidia et sextante, Liviam ex parte tertia, quos et ferre nomen suum jussit; secundos Drusum, Tiberii filium, ex triente, et ex partibus reliquis Germanicum liberosque ejus tres sexus virilis; tertio gradu propinquos amicosque complures. Legavit populo Romano quadringenties, tribubus tricies quinquies sestertium : prætorianis militibus singula millia nummorum, cohortibus urbanis quingenos, legionariis trecenos num-

mos : quam summam repræsentari jussit; nam et confiscatam semper repositamque habuerat. Reliqua legata varie dedit, produxitque quædam ad vicies sestertium : quibus solvendis annuum diem finiit, excusata rei familiaris mediocritate : nec plus perventurum ad heredes suos, quam millies et quingenties professus, quamvis viginti proximis annis quaterdecies millies ex testamentis amicorum percepisset : quod pæne omne cum duobus paternis patrimoniis ceterisque hereditatibus in rempublicam absumpsisset. Julias, filiam neptemque, si quid his accidisset, vetuit sepulcro suo inferri. De tribus voluminibus, uno mandata de funere suo complexus est; altero indicem rerum a se gestarum, quem vellet incidi in æneis tabulis, quæ ante Mausoleum statuerentur; tertio breviarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique essent, quantum pecuniæ in ærario et fiscis et vectigaliorum residuis. Adjecit et libertorum servorumque nomina, a quibus ratio exigi posset.

TIBERIUS NERO CÆSAR

I. Patricia gens Claudia [fuit enim et alia plebeia, nec potentia minor nec dignitate] orta est ex Regillis, oppido Sabinorum. Inde Romam recens conditam cum magna clientium manu commigravit, auctore Tito Tatio, consorte Romuli, vel, quod magis constat, Atta Claudio, gentis principe. Post reges exactos, sexto fere anno, a Patribus in patricios cooptata, agrum insuper trans Anienem clientibus, locumque sibi ad sepulturam sub Capitolio, publice accepit. Deinceps procedente tempore duodetriginta consulatus, dictaturas quinque, censuras septem, triumphos septem, duas ovationes adepta est. Quum prænominibus cognominibusque variis distingueretur, Lucii prænomen consensu repudiavit, postquam e duobus gentilibus, præditis eo, alter latrocinii, cædis alter convictus est. Inter cognomina autem et *Neronis* assumpsit, quo significatur lingua Sabina fortis ac strenuus.

II. Multa multorum Claudiorum egregia merita, multa etiam secus admissa in rempublicam exstant. Sed ut præcipua commemorem, Appius Cæcus societatem cum rege Pyrrho, ut parum salubrem, iniri dissuasit. Claudius Caudex primus, freto classe trajecto, Pœnos Sicilia expulit. Claudius Nero advenientem ex Hispania cum ingentibus copiis Hasdrubalem, priusquam Hanni-

bali fratri conjungeretur, oppressit. Contra Claudius Appius Regillanus, decemvir legibus scribendis, virginem ingenuam per vim, libidinis gratia, in servitutem asserere conatus, causa fuit plebi secedendi rursum a Patribus. Claudius Drusus, statua sibi cum diademate ad Appii forum posita, Italiam per clientelas occupare tentavit. Claudius Pulcher apud Siciliam, non pascentibus in auspicando pullis, ac per contemptum religionis mari demersis, quasi « ut biberent, quando esse nollent, » prœlium navale iniit; superatusque, quum dictatorem dicere a senatu juberetur, velut iterum illudens discrimini publico, Gliciam viatorem suum dixit. Exstant et feminarum exempla, diversa æque : siquidem gentis ejusdem utraque Claudia fuit, et quæ navem cum sacris matris deûm Idææ obhærentem Tiberino vado extraxit, precata propalam, *ut ita demum se sequeretur, si sibi pudicitia constaret;* et quæ novo more judicium majestatis apud populum mulier subiit, quod in conferta multitudine, ægre procedente carpento, palam optaverat, *ut frater suus Pulcher reviivisceret, atque iterum classem amitteret, quo minor turba Romæ foret.* Præterea notissimum est, Claudios omnes, excepto duntaxat P. Clodio, qui, ob expellendum Urbe Ciceronem, plebeio homini atque etiam natu minori in adoptionem se dedit, optimates assertoresque unicos dignitatis ac potentiæ patriciorum semper fuisse, atque adversus plebem adeo violentos et contumaces, ut ne capitis quidem quisquam reus apud populum mutare vestem aut deprecari sustinuerit; nonnulli in altercatione et jurgio tribunos plebis pulsaverint. Etiam virgo Vestalis fratrem, injussu populi triumphantem, ascenso simul curru usque in Capitolium prosecuta est, ne vetare aut intercedere fas cuiquam tribunorum esset.

III. Ex hac stirpe Tiberius Cæsar genus trahit, et quidem utrumque; paternum a Tiberio Nerone, maternum ab Appio Pulchro, qui ambo Appi Cæci filii fuerunt. Insertus est et Liviorum familiæ, adoptato in eam materno avo. Quæ familia, quanquam plebeia, tamen et ipsa admodum floruit, octo consulatibus, censuris duabus, triumphis tribus, dictatura etiam ac magisterio equitum honorata; clara et insignibus viris, ac maxime Salinatore Drusisque. Salinator universas tribus in censura notavit levitatis nomine; quod, quum se post priorem consulatum mulcta irrogata condemnassent, consulem iterum censoremque fecissent. Drusus, hostium duce Drauso cominus trucidato, sibi posterisque suis cognomen invenit. Traditur etiam pro prætore ex provincia Gallia retulisse aurum, Senonibus olim in obsidione Capitolii datum, nec, ut fama est, extortum a Camillo. Ejus abnepos, ob eximiam adversus Gracchos operam *patronus senatus* dictus, filium reliquit,

quem, in simili dissensione multa varie molientem, diversa factio per fraudem interemit.

IV. Pater vero Tiberii, quæstor C. Cæsaris, Alexandrino bello classi præpositus, plurimum ad victoriam contulit. Quare et pontifex in locum P. Scipionis substitutus, et ad deducendas in Galliam colonias, in quis Narbo et Arelate erant, missus est. Tamen, Cæsare occiso, cunctis turbarum metu abolitionem facti decernentibus, etiam de præmiis tyrannicidarum referendum censuit. Prætura deinde functus, quum exitu anni discordia inter triumviros exorta esset, retentis ultra justum tempus insignibus, L. Antonium consulem, triumviri fratrem, ad Perusiam secutus, deditione a ceteris facta, solus permansit in partibus, ac primo Præneste, inde Neapolin evasit; servisque ad pileum frustra vocatis, in Siciliam profugit. Sed indigne ferens, nec statim se in conspectum Sexti Pompeii admissum, et fascium usu prohibitum, ad M. Antonium trajecit in Achaiam. Cum quo, brevi reconciliata inter omnes pace, Romam rediit, uxoremque Liviam Drusillam, et tunc gravidam, et ante jam apud se filium enixam, petenti Augusto concessit. Nec multo post diem obiit, utroque liberorum superstite, Tiberio Drusoque Neronibus.

V. Tiberium quidam Fundis natum existimaverunt, secuti levem conjecturam, quod materna ejus avia Fundana fuerit, et quod mox simulacrum Felicitatis ex Senatus consulto publicatum ibi sit. Sed ut plures certioresque tradunt, natus est Romæ in Palatio, sextodecimo Kalendas Decembris, M. Æmilio Lepido iterum, L. Munatio Planco consulibus, post bellum Philippense. Sic enim in fastos actaque publica relatum est. Nec tamen desunt, qui partim antecedente anno, Hirtii ac Pansæ, partim insequente, Servii Isaurici Antoniique consulatu, genitum eum scribant.

VI. Infantiam pueritiamque habuit laboriosam et exercitatam, comes usquequaque parentum fugæ : quos quidem apud Neapolin, sub irruptionem hostis navigium clam petentes, vagitu suo pæne bis prodidit; semel quum a nutricis ubere, iterum, quum a sinu matris raptim auferretur ab iis, qui pro necessitate temporis muliercalas levare onere tentabant. Per Siciliam quoque et Achaiam circumductus, ac Lacedæmoniis publice, quod in tutela Claudiorum erant, demandatus, digrediens inde itinere nocturno, discrimen vitæ adiit, flamma repente e silvis undique exorta, adeoque omnem comitatum circumplexa, ut Liviæ pars vestis et capilli amburerentur. Munera, quibus a Pompeia, Sexti Pompeii sorore, in Sicilia donatus est, chlamys et fibula, item bullæ aureæ, durant ostenduntur que adhuc Baiis. Post reditum in Urbem a M. Gallio senatore testamento adoptatus, hereditate adita, mox nomine ab-

stinuit, quod Gallius adversarum Augusto partium fuerat. Novem natus annos defunctum patrem pro rostris laudavit. Dehinc pubescens, Actiaco triumpho currum Augusti comitatus est sinisteriore funali equo, quum Marcellus, Octaviæ filius, dexteriore veheretur. Præsedit et Actiacis ludis et Trojanis Circensibus, ductor turmæ puerorum majorum.

VII. Virili toga sumpta, adolescentiam omnem spatiumque insequentis ætatis usque ad principatus initia per hæc fere transegit. Munus gladiatorum in memoriam patris, et alterum in avi Drusi dedit, diversis temporibus ac locis, primum in foro, secundum in amphitheatro; rudiariis quoque quibusdam revocatis auctoramento centenum millium. Dedit et ludos, sed absens; cuncta magnifice, impensa matris ac vitrici. Agrippinam, M. Agrippa genitam, neptem Cæcilii Attici equitis Romani, ad quem sunt Ciceronis epistolæ, duxit uxorem : sublatoque ex ea filio Druso, quanquam bene convenientem rursusque gravidam, dimittere, ac Juliam, Augusti filiam, confestim coactus est ducere; non sine magno angore animi, quum et Agrippinæ consuetudine teneretur, et Juliæ mores improbaret, ut quam sensisset sui quoque sub priore marito appetentem, quod sane vulgo etiam existimabatur. Sed Agrippinam et abegisse post divortium doluit, et semel omnino ex occursu visam adeo contentis et tumentibus oculis prosecutus est, ut custoditum sit, ne unquam in conspectum ejus posthac veniret. Cum Julia primo concorditer et amore mutuo vixit : mox dissedit, et aliquanto gravius, ut etiam perpetuo secubaret, intercepto communis filii pignore, qui Aquileiæ natus infans exstinctus est. Drusum fratrem in Germania amisit, cujus corpus, pedibus toto itinere prægrediens, Romam usque pervexit.

VIII. Civilium officiorum rudimentis regem Archelaum, Trallianos et Thessalos, varia quosque de causa, Augusto cognoscente, defendit. Pro Laodicenis, Thyatirenis, Chiis, terræ motu afflictis opemque implorantibus, senatum deprecatus est. Fannium Cæpionem, qui cum Varrone Murena in Augustum conspiraverat, reum majestatis apud judices fecit et condemnavit. Interque hæc duplicem curam administravit, annonæ, quæ artior inciderat, et repurgandorum tota Italia ergastulorum, quorum domini in invidiam venerant, quasi exceptos supprimerent, non solum viatores, sed et quos sacramenti metus ad hujusmodi latebras compulisset.

IX. Stipendia prima expeditione Cantabrica tribunus militum fecit : deinde, ducto ad Orientem exercitu, regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro tribunali diadema imposuit. Recepit et signa, quæ M. Crasso ademerant Parthi. Posthæc comatam Gal-

liam anno fere rexit, et barbarorum incursionibus et principum discordia inquietam. Exin Rhæticum Vindelicumque bellum, inde Pannonicum, inde Germanicum gessit. Rhætico atque Vindelico gentes Alpinas, Pannonico Breucos et Dalmatas subegit. Germanico quadraginta millia dediticiorum trajecit in Galliam, juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis collocavit. Quas ob res et ovans et curru Urbem ingressus est, primus, ut quidam putant, triumphalibus ornamentis honoratus, novo nec antea cuiquam tributo genere honoris. Magistratus et maturius inchoavit, et pæne junctim percucurrit, quæsturam, præturam, consulatum : interpositoque tempore, consul iterum, etiam tribuniciam potestatem in quinquennium accepit.

X. Tot prosperis confluentibus, integra ætate ac valetudine, statuit repente secedere, seque e medio quam longissime amovere; dubium, uxorisne tædio, quam neque criminari aut dimittere auderet, neque ultra perferre posset, an ut, vitato assiduitatis fastidio, auctoritatem absentia tueretur atque etiam augeret, si quando indiguisset sui respublica. Quidam existimant, adultis jam Augusti liberis, loco quasi et possessione usurpati a se diu secundi gradus sponte cessisse, exemplo M. Agrippæ, qui M. Marcello ad munera publica admoto, Mytilenas abierit, ne aut obstare aut obtrectare aliquid præsens videretur. Quam causam et ipse, sed postea, reddidit. Tunc autem honorum satietatem ac requiem laborum prætendens commeatum petiit. Neque aut matri suppliciter precanti, aut vitrico, deseri se etiam in senatu conquerenti, veniam dedit. Quin et, pertinacius retinentibus, cibo per quatriduum abstinuit. Facta tandem abeundi potestate, relictis Romæ uxore et filio, confestim Ostiam descendit, ne verbo quidem cuiquam prosequentium reddito, paucos admodum in digressu exosculatus.

XI. Ab Ostia oram Campaniæ legens, imbecillitate Augusti nunciata, paullum substitit. Sed increbrescente rumore, quasi ad occasionem majoris spei commoraretur, tantum non adversis tempestatibus Rhodum enavigavit, amœnitate et salubritate insulæ jam inde captus, quum ad eam ab Armenia rediens appulisset. Hic modicis contentus ædibus, nec multo laxiore suburbano, genus vitæ civile admodum instituit, sine lictore aut viatore gymnasia interdum obambulans, mutuaque cum Græculis officia usurpans prope ex æquo. Forte quondam in disponendo die mane prædixerat, quicquid ægrorum in civitate esset, visitare se velle : id a proximis aliter exceptum; jussique sunt omnes ægri in publicam porticum deferri, ac per valetudinum genera disponi. Perculsus ergo inopinata re, diu quid ageret incertus, tamen singulos circuit,

excusans factum etiam tenuissimo euique et ignoto. Unum hoc tantummodo, neque præterea quicquam, notatum est, in quo exercuisse jus tribuniciæ potestatis visus sit. Quum circa scholas et auditoria professorum assidue esset, moto inter antisophistas graviore jurgio, non defuit, qui eum intervenientem et quasi studiosiorem partis alterius convicio incesseret. Sensim itaque regressus domum, repente cum apparitoribus prodiit, citatumque pro tribunali voce præconis conviciatorem rapi jussit in carcerem. Comperit deinde, Juliam uxorem ob libidines atque adulteria damnatam, repudiumque ei suo nomine ex auctoritate Augusti remissum : et quanquam lætus nuncio, tamen officii duxit, quantum in se esset, exorare filiæ patrem frequentibus literis, et vel utcunque meritæ, quicquid unquam dono dedisset, concedere. Transacto autem tribuniciæ potestatis tempore, confessus tandem, nihil aliud secessu devitasse se, quam æmulationis cum Caio Lucioque suspicionem, petiit, ut sibi securo jam ab hac parte, corroboratis his et secundum locum facile tutantibus, permitteretur revisere necessitudines, quarum desiderio teneretur. Sed neque impetravit, ultroque etiam admonitus est dimittere omnem curam suorum, quos tam cupide reliquisset.

XII. Remansit ergo Rhodi contra voluntatem, vix per matrem consecutus, ut ad velandam ignominiam quasi legatus ab Augusto abesset. Enimvero tunc non privatum modo, sed etiam obnoxium et trepidum egit, mediterraneis agris abditus, vitansque prætemavigantium officia, quibus frequentabatur assidue, nemine cum imperio aut magistratu tendente quoquam, quin diverteret Rhodum. Et accesserunt majoris sollicitudinis causæ. Namque privignum Caium, Orienti præpositum, quum visendi gratia trajecisset Samum, alieniorem sibi sensit ex criminationibus M. Lollii, comitis et rectoris ejus. Venit etiam in suspicionem, per quosdam beneficii sui centuriones, a commeatu castra repetentes, mandata ad complures dedisse ambigua, et quæ tentare singulorum animos ad novas res viderentur. De qua suspicione certior ad Augusto factus non cessavit efflagitare aliquem cujuslibet ordinis custodem factis atque dictis suis.

XIII. Equi quoque et armorum solitas exercitationes omisit, redegitque se, deposito patrio habitu, ad pallium et crepidas; atque in tali statu biennio fere permansit, contemptior in dies et invisior, adeo ut imagines ejus et statuas Nemausenses subverterint, ac familiari quodam convivio mentione ejus orta exstiterit, qui Caio polliceretur, *confestim se, si juberet, Rhodum navigaturum, caputque exsulis* (sic enim appellabatur) *relaturum*. Quo præcipue, non jam metu, sed discrimine, coactus est, tam suis

quam matris impensissimis precibus reditum expostulare : impetravitque, adjutus aliquantum etiam casu. Destinatum Augusto erat, nihil super ea re, nisi ex voluntate majoris filii, statuere. Is forte tunc M. Lollio offensior, facilis exorabilisque in vitricum fuit. Permittente ergo Caio revocatus est; verum sub conditione, ne quam partem curamve reipublicæ attingeret.

XIV. Rediit octavo post secessum anno, magna, nec incerta spe futurorum, quam et ostentis et prædictionibus ab initio ætatis conceperat. Prægnans enim Livia, quum, an marem editura esset, variis captaret ominibus, ovum, incubanti gallinæ subductum, nunc sua nunc ministrarum manu per vices usque eo fovit, quoad pullus insigniter cristatus exclusus est. Ac de infante Scribonius mathematicus præclara spopondit : *etiam regnaturum quandoque, sed sine regio insigni ;* ignota scilicet tunc adhuc Cæsarum potestate. Et ingresso primam expeditionem, ac per Macedoniam ducente exercitum in Syriam, accidit, ut apud Philippos sacratæ olim victricium legionum aræ sponte subitis collucerent ignibus : et mox, quum Illyricum petens juxta Patavium adiisset Geryonis oraculum, sorte tracta, qua monebatur, ut de consultationibus in Aponi fontem talos aureos jaceret, evenit, ut summum numerum jacti ab eo ostenderent ; hodieque sub aqua visuntur ii tali. Ante paucos vero, quam revocaretur, dies aquila, nunquam antea Rhodi conspecta, in culmine domus ejus assedit ; et pridie, quam de reditu certior fieret, vestimenta mutanti tunica ardere visa est. Thrasyllum quoque mathematicum, quem ut sapientiæ professorem contubernio admoverat, tunc maxime expertus est, affirmantem nave provisa gaudium afferri, quum quidem illum, durius et contra prædicta cadentibus rebus, ut falsum et secretorum temere conscium eo ipso momento, dum spatiatur una, præcipitare in mare destinasset.

XV. Romam reversus, deducto in forum filio Druso, statim e Carinis ac Pompeiana domo Esquilias, in hortos Mæcenatianos, transmigravit ; totumque se ad quietem contulit, privata modo officia obiens, ac publicorum munerum expers. Caio et Lucio intra triennium defunctis, adoptatur ab Augusto, simul cum fratre eorum, M. Agrippa ; coactus prius ipse Germanicum, fratris sui filium, adoptare. Nec quicquam postea pro patrefamilias egit, aut jus, quod adoptione amiserat, ex ulla parte retinuit. Nam neque donavit, neque manumisit : ne hereditatem quidem aut legata percepit ulla aliter, quam ut peculio referret accepta. Nihil ex eo tempore prætermissum est ad majestatem ejus augendam ; ac multo magis, postquam, Agrippa abdicato atque seposito, certum erat, uni spem successionis incumbere.

XVI. Data rursus potestas tribunicia in quinquennium; delegatus pacandæ Germaniæ status; Parthorum legati, mandatis Augusto Romæ redditis, eum quoque adire in provincia jussi. Sed nunciata Illyrici defectione, transiit ad curam novi belli : quod gravissimum omnium externorum bello post Punica, per quindecim legiones paremque auxiliorum copiam, triennio gessit, in magnis omnium rerum difficultatibus summaque frugum inopia. Et quanquam sæpius revocaretur, tamen perseveravit, metuens, ne vicinus et prævalens hostis instaret ultro cedentibus. Ac perseverantiæ grande pretium tulit, toto Illyrico, quod inter Italiam regnumque Noricum et Thraciam et Macedoniam interque Danubium flumen et sinum maris Adriatici patet, perdomito et in deditionem redacto.

XVII. Cui gloriæ amplior adhuc ex opportunitate cumulus accessit. Nam sub id fere tempus Quinctilius Varus cum tribus legionibus in Germania periit; nemine dubitante, quin victores Germani juncturi se Pannoniis fuerint, nisi debellatum prius Illyricum esset. Quas ob res triumphus ei decretus est, multique et magni honores. Censuerunt etiam quidam, ut Pannonicus, alii, ut Invictus, nonnulli, ut Pius cognominaretur. Sed de cognomine intercessit Augustus, eo contentum repromittens, quod se defuncto suscepturus esset. Triumphum ipse distulit, mæsta civitate clade Variana. Nihilominus Urbem prætextatus et laurea coronatus intravit, positumque in Septis tribunal, senatu astante, conscendit, ac medius inter duos consules cum Augusto simul sedit; unde, populo consalutato, circum templa deductus est.

XVIII. Proximo anno repetita Germania, quum animadverteret, Varianam cladem temeritate et negligentia ducis accidisse, nihil non de consilii sententia egit. Semper alias sui arbitrii, contentusque se uno, tunc præter consuetudinem cum pluribus de ratione belli communicavit. Curam quoque solito exactiorem præstitit. Trajecturus Rhenum, commeatum omnem ad certam formulam astrictum non ante transmisit, quam consistens apud ripam explorasset vehiculorum onera, ne qua deportarentur, nisi concessa aut necessaria. Trans Rhenum vero eum vitæ ordinem tenuit, ut sedens in cespite nudo cibum caperet, sæpe sine tenturio pernoctaret, præcepta sequentis diei omnia, et si quid subiti muneris injungendum esset, per libellos daret : addita monitione, ut, de quo quisque dubitaret, se, nec alio interprete, quacunque vel noctis hora uteretur.

XIX. Disciplinam acerrime exegit, animadversionum et ignominiarum generibus ex antiquitate repetitis, atque etiam legato legionis, quod paucos milites cum liberto suo trans ripam vena-

tum misisset, ignominia notato. Prœlia, quamvis minimum fortunæ casibus permitteret, aliquanto constantius inibat, quoties lucubrante se subito ac nullo propellente decideret lumen et exstingueretur, confidens, ut aiebat, ostento, sibi ac majoribus suis in omni ducatu expertissimo. Sed, re prospere gesta, non multum abfuit, quin a Bructero quodam occideretur : cui inter proximos versanti, et trepidatione detecto, tormentis expressa confessio est cogitati facinoris.

XX. A Germania in Urbem post biennium regressus, triumphum, quem distulerat, egit; prosequentibus etiam legatis, quibus triumphalia ornamenta impetrarat. Ac prius quam in Capitolium flecteret, descendit e curru, seque præsidenti patri ad genua submisit. Batonem, Pannonium ducem, ingentibus donatum præmiis, Ravennam transtulit; gratiam referens, quod se quondam, cum exercitu iniquitate loci circumclusum, passus esset evadere. Prandium dehinc populo mille mensis, et congiarium trecenos nummos viritim dedit. Dedicavit et Concordiæ ædem; item Pollucis et Castoris suo fratrisque nomine de manubiis.

XXI. Ac non multo post lege per consules lata, ut provincias cum Augusto communiter administraret simulque censum ageret, condito lustro in Illyricum profectus est. Et statim ex itinere revocatus, jam quidem affectum, sed tamen spirantem adhuc Augustum reperit; fuitque una secreto per totum diem. Scio, vulgo persuasum, quasi, egresso post secretum sermonem Tiberio, vox Augusti per cubicularios excepta sit : *Miserum populum Romanum, qui sub tam lentis maxillis erit!* Ne illud quidem ignoro, aliquos tradidisse, Augustum palam nee dissimulanter morum ejus diritatem adeo improbasse, ut nonnunquam remissiores hilarioresque sermones, superveniente eo, abrumperet; sed expugnatum precibus uxoris adoptionem non abnuisse, vel etiam ambitione tractum, ut tali successore desiderabilior ipse quandoque fieret. Adduci tamen nequeo, quin existimem, circumspectissimum et prudentissimum principem, in tanto præsertim negotio, nihil temere fecisse, sed vitiis virtutibusque Tiberii perpensis potiores duxisse virtutes; præsertim quum et *reipublicæ causa adoptare se eum* pro concione juraverit, et epistolis aliquot ut peritissimum rei militaris, utque unicum populi Romani præsidium prosequatur. Ex quibus in exemplum pauca hinc inde subjeci. *Vale, jucundissime Triberi, et rem gere feliciter,* ἐμοὶ καὶ ταῖς Μούσαις στρατηγῶν. — *Jucundissime, et, ita sim felix, vir fortissime, et dux* νομιμώτατε, *Vale.* Et, *Ordinem æstivorum tuorum! Ego vero, mi Tiberi, et inter tot rerum difficultates,* καὶ τοσαύτην ῥαθυμίαν τῶν στρατευομένων, *non potuisse quemquam prudentius gerere se, quam tu ges-*

seris, existimo. Hi quoque, qui tecum fuerunt, omnes confitentur, versum illum in te posse dici :

Unus homo nobis vigilando restituit rem,

— *Sive quid incidit, de quo sit cogitandum diligentius, sive quid stomachor, valde, medius fidius, Tiberium meum desidero; succurritque versus ille Homericus :*

Τούτου δ' ἑσπομένοιο, καὶ ἐκ πυρὸς αἰθομένοιο
Ἄμφω νοστήσαιμεν, ἐπεὶ πέρι οἶδε νοῆσαι.

— *Attenuatum te esse continuatione laborum quum audio et lego, Dii me perdant, nisi cohorrescit corpus meum : teque rogo, ut parcas tibi, ne, si te languere audierimus, et ego et mater tua exspiremus, et de summa imperii sui populus Romanus periclitetur. Nihil interest, valeam ipse necne, si tu non valebis. Deos obsecro, ut te nobis conservent, et valere nunc et semper patiantur, si non populum Romanum perosi sunt.*

XXII. Excessum Augusti non prius palam fecit, quam Agrippa juvene interempto. Hunc tribunus militum custos appositus occidit, lectis codicillis, quibus, ut id faceret, jubebatur. Quos codicillos, dubium fuit, Augustusne moriens reliquisset, quo materiam tmultus post se subduceret, an nomine Augusti Livia, et ea, conscio Tiberio an ignaro, dictasset. Tiberius renuncianti tribuno, factum esse quod imperasset, *neque imperasse se, et redditurum eum senatui rationem*, respondit, invidiam scilicet in præsentia vitans. Nam mox silentio rem obliteravit.

XXIII. Jure autem tribuniciæ potestatis coacto senatu, inchoataque allocutione, derepente velut impar dolori congemuit, utque non solum vox, sed ut et spiritus deficeret, optavit, ac perlegendum librum Druso filio tradidit. Illatum deinde Augusti testamentum, non admissis signatoribus nisi senatorii ordinis, ceteris extra curiam signa agnoscentibus, recitavit per libertum. Testamenti initium fuit : *Quoniam sinistra fortuna Caium et Lucium filios mihi eripuit, Tiberius Cæsar mihi ex parte dimidia et sextante heres esto.* Quo et ipso aucta est suspicio opinantium, successorem ascitum eum necessitate magis quam judicio, quando ita præfari non abstinuerit.

XXIV. Principatum, quamvis neque occupare aperte confestim neque agere dubitasset, et statione militum, hoc est, vi et specie dominationis assumpta, diu tamen recusavit impudentissimo mimo, nunc adhortantes amicos increpans, ut ignaros, quanta bellua esset imperium; nunc precantem senatum et procumbentem sibi ad genua ambiguis responsis et callida cunctatione su-

spendens : ut quidam patientiam rumperent, atque unus in tumultu, proclamaret, *Aut agat aut desistat,* alter coram exprobraret, *Ceteros, quod polliciti sint, tarde præstare, sed ipsum, quod præstet, tarde polliceri.* Tandem quasi coactus, et querens *miseram et onerosam injungi sibi servitutem,* recepit imperium, nec tamen aliter, quam ut depositurum se quandoque spem faceret. Ipsius verba sunt hæc : *Dum veniam ad id tempus, quo vobis æquum possit videri, dare vos aliquam senectuti meæ requiem.*

XXV. Cunctandi causa erat metus undique imminentium discriminum, ut sæpe, *lupum se auribus tenere,* diceret. Nam et servus Agrippæ, Clemens nomine, non contemnendam manum in ultionem domini compararat; et L. Scribonius Libo, vir nobilis, res novas clam moliebatur; et duplex seditio militum in Illyrico et in Germania exorta est. Flagitabant ambo exercitus multa extra ordinem; ante omnia, ut æquarentur stipendio prætorianis. Germaniciani quidem etiam principem detrectabant, non a se datum; summaque vi Germanicum, qui tum iis præerat, ad capessendum rempublicam perurgebant, quanquam offirmate resistentem. Quem maxime casum timens, partes sibi, quas senatui liberet, tuendas in republica depoposcit; quando universæ sufficere solus nemo posset, nisi cum altero, vel etiam cum pluribus. Simulavit et valetudinem, quo æquiore animo Germanicus celerem successionem, vel certe societatem principatus opperiretur. Compositis seditionibus, Clementem quoque, fraude deceptum, redegit in potestatem. Libonem, ne quid in novitate acerbius fieret, secundo demum anno in senatu coarguit, medio temporis spatio tantum cavere contentus. Nam et inter pontifices sacrificanti simul pro secespita plumbeum cultrum subjiciendum curavit : et secretum petenti, nonnisi adhibito Druso filio, dedit : dextramque obambulantis, veluti incumbens, quoad perageretur sermo, continuit.

XXVI. Verum liberatus metu, civilem admodum inter initia, ac paullo minus quam privatum egit. Ex plurimis maximisque honoribus præter paucos et modicos non recepit. Natalem suum, plebeiis incurrentem Circensibus, vix unius bigæ adjectione honorari passus est. Templa, flamines, sacerdotes decerni sibi prohibuit; etiam statuas atque imagines, nisi permittente se, poni; permisitque ea sola conditione, ne inter simulacra deorum, sed inter ornamenta ædium ponerentur. Intercessit et, quo minus in acta sua juraretur, et, ne mensis September *Tiberius*, October *Livius* vocarentur. Prænomen quoque *Imperatoris*, cognomenque *Patris patriæ*, et civicam in vestibulo coronam recusavit. Ac ne *Augusti* quidem nomen, quanquam hereditarium, ullis nisi ad reges ac dynastas epistolis addidit. Nec amplius quam omnino tres

consulatus, unum paucis diebus, alterum tribus mensibus, tertium absens usque in Idus Maias gessit.

XXVII. Adulationes adeo aversatus est, ut neminem senatorum nisi aut officii aut negotii causa ad lecticam suam admiserit; consularem vero, satisfacientem sibi ac per genua orare conantem, ita suffugerit, ut caderet supinus; atque etiam, si quid in sermone vel in continua oratione blandius de se diceretur, non dubitaret interpellare ac reprehendere et commutare continuo. *Dominus* appellatus a quodam denunciavit, ne se amplius contumeliæ causa nominaret. Alium dicentem *sacras ejus occupationes*, et rursus alium, *auctore eo senatum se adiisse*, verba mutare et pro *auctore*, *suasorem*, pro *sacris*, *laboriosas* dicere coegit.

XXVIII. Sed et adversus convicia malosque rumores et famosa de se ac suis carmina firmus ac patiens subinde jactabat, *in civitate libera linguam mentemque liberas esse debere*. Et quondam, senatu cognitionem de ejusmodi criminibus ac reis flagitante, *Non tantum*, inquit, *otii habemus, ut implicare nos pluribus negotiis debeamus. Si hanc fenestram aperueritis, nihil aliud agi sinetis; omnium inimicitiæ hoc prætextu ad nos deferentur*. Exstat et sermo ejus in senatu percivilis: *Siquidem locutus aliter fuerit, dabo operam, ut rationem factorum meorum dictorumque reddam: si perseveraverit, invicem eum odero.*

XXIX. Atque hæc eo notabiliora erant, quod ipse in appellandis venerandisque et singulis et universis prope excesserat humanitatis modum. Dissentiens in curia a Q. Haterio, *Ignoscas*, inquit, *rogo, si quid adversus te liberius, sicut senator, dixero*. Et deinde omnes alloquens: *Dixi et nunc et sæpe alias, P. C., bonum et salutarem principem, quem vos tanta et tam libera potestate instruxistis, senatui servire debere et universis civibus, sæpe et plerumque etiam singulis: neque id dixisse me pœnitet, et bonos et æquos et faventes vos habui dominos, et adhuc habeo.*

XXX. Quin etiam speciem libertatis quandam induxit, conservatis senatui ac magistratibus et majestate pristina et potestate: neque tam parvum quicquam neque tam magnum publici privatique negotii fuit, de quo non ad P. C. referretur; de vectigalibus ac monopoliis, de exstruendis reficiendisve operibus, etiam de legendo vel exauctorando milite, ac legionum et auxiliorum descriptione: denique, quibus imperium prorogari, aut extraordinaria bella mandari, quid et qua forma regum literis rescribi placeret. Præfectum alæ, de vi et rapinis reum, causam in senatu dicere coegit. Nunquam curiam nisi solus intravit: lectica quondam introlatus æger, comites a se removit.

XXXI. Quædam adversus sententiam suam decerni, ne questus

quidem est. Negante eo, destinatos magistratus abesse oportere, ut præsentes honori acquiescerent, prætor designatus liberam legationem impetravit. Iterum censente, ut Trebianis legatam in opus novi theatri pecuniam ad munitionem viæ transferre concederetur, obtinere non potuit, quin rata voluntas legatoris esset. Quum senatus consultum per discessionem forte fieret, transeuntem eum in alteram partem, in qua pauciores erant, secutus est nemo. Cetera quoque nonnisi per magistratus et jure ordinario agebantur; tanta consulum auctoritate, ut legati ex Africa adierint eos, querentes, trahi se a Cæsare, ad quem missi forent. Nec mirum, quum palam esset, ipsum quoque eisdem et assurgere et decedere via.

XXXII. Corripuit consulares exercitibus præpositos, quod non de rebus gestis senatui scriberent, quodque de tribuendis quibusdam militaribus donis ad se referrent, quasi non omnium tribuendorum ipsi jus haberent. Prætorem collaudavit, quod honore inito consuetudinem antiquam retulisset de majoribus suis pro concione memorandi. Quorundam illustrium exsequias usque ad rogum frequentavit. Parem moderationem minoribus quoque et personis et rebus exhibuit. Quum Rhodiorum magistratus, quod literas publicas sine subscriptione ad se dederant, evocasset, ne verbo quidem insectatus, ac tantummodo jussos subscribere, remisit. Diogenes grammaticus, disputare sabbatis Rhodi solitus, venientem, ut se extra ordinem audiret, non admiserat, ac per servulum suum in septimum diem distulerat. Hunc Romæ, salutandi sui causa pro foribus astantem, nihil amplius, quam ut post septimum annum rediret, admonuit. Præsidibus, onerandas tributo provincias suadentibus, rescripsit, *boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere.*

XXXIII. Paullatim principem exseruit præstititque; etsi varium diu, commodiorem tamen sæpius, et ad utilitates publicas proniorem. Ac primo eatenus interveniebat, ne quid perperam fieret. Itaque et constitutiones quasdam senatus rescidit, et magistratibus pro tribunali cognoscentibus plerumque se offerebat consiliarium, assidebatque juxtim, vel ex adverso in parte primori; et si quem reorum elabi gratia rumor esset, subitus aderat, judicesque aut e plano, aut e quæsitoris tribunali, legum et religionis et noxæ, de qua cognoscerent, admonebat: atque etiam si qua in publicis moribus desidia aut mala consuetudine labarent, corrigenda suscepit.

XXXIV. Ludorum ac munerum impensas corripuit, mercedibus scenicorum recisis, paribusque gladiatorum ad certum numerum redactis. Corinthiorum vasorum pretia in immensum exarsisse,

tresque mullos XXX millibus nummûm venisse, graviter conquestus, adhibendum supellectili modum censuit, annonamque macelli, senatus arbitratu, quotannis temperandam; dato ædilibus negotio, popinas ganeasque usque eo inhibendi, ut ne opera quidem pistoria proponi venalia sinerent. Et ut parcimoniam publicam exemplo quoque juvaret, solemnibus ipse cœnis pridiana sæpe ac semesa obsonia apposuit, dimidiatumque aprum; affirmans omnia eadem habere, quæ totum. Quotidiana oscula prohibuit edicto : item strenarum commercium, ne ultra Kalendas Januarias exerceretur. Consuerat quadruplam strenam, et de manu reddere : sed offensus, interpellari se toto mense ab iis, qui potestatem sui die festo non habuissent, ultra non reddidit.

XXXV. Matronas prostratæ pudicitiæ, quibus accusator publicus deesset, ut propinqui more majorum de communi sententia coercerent, auctor fuit. Equiti Romano jurisjurandi gratiam fecit, ut uxorem in stupro generi compertam dimitteret, quam se nunquam repudiaturum ante juraverat. Feminæ famosæ, ut ad evitandas legum pœnas jure ac dignitate matronali exsolverentur, lenocinium profiteri cœperant : et ex juventute utriusque ordinis profligatissimus quisque, quo minus in opera scenæ arenæque edenda senatus consulto tenerentur, famosi judicii notam sponte subibant. Eos easque omnes, ne quod refugium in tali fraude cuiquam esset, exsilio affecit. Senatori latum clavum ademit, quum cognosset, sub Kalendas Julias demigrasse in hortos, quo vilius post diem ædes in Urbe conduceret. Alium et quæstura removit, quod uxorem, pridie sortitione ductam, postridie repudiasset.

XXXVI. Externas cærimonias, Ægyptios Judaicosque ritus compescuit, coactis, qui superstitione ea tenebantur, religiosas vestes cum instrumento omni comburere. Judæorum juventutem per speciem sacramenti in provincias gravioris cœli distribuit : reliquos gentis ejusdem, vel similia sectantes, Urbe summovit, sub pœna perpetuæ servitutis, nisi obtemperassent. Expulit et mathematicos : sed deprecantibus, ac se artem desituros promittentibus, veniam dedit.

XXXVII. In primis tuendæ pacis a grassaturis ac latrociniis seditionumque licentia curam habuit. Stationes militum per Italiam solito frequentiores disposuit. Romæ castra constituit, quibus prætorianæ cohortes, vagæ ante id tempus et per hospitia dispersæ, continerentur. Populares tumultus exortos gravissime coercuit, et, ne orirentur, sedulo cavit. Cæde in theatro per discordiam admissa, capita factionum et histriones, propter quos dissidebatur, relegavit, nec ut revocaret unquam ullis populi precibus potuit evinci. Quum Pollentina plebs funus cujusdam pri-

mipilaris non prius ex foro misisset, quam extorta pecunia per vim heredibus ad gladiatorium munus, cohortem ab Urbe et aliam a Cottii regno, dissimulata itineris causa, detectis repente armis concinentibusque signis, per diversas portas in oppidum immisit; ac partem majorem plebis ac decurionum in perpetua vincula conjecit. Abolevit et vim moremque asylorum, quæ usquam erant. Cyzicenis, in cives Romanos violentius quædam ausis, publice libertatem ademit, quam Mithridatico bello meruerant. Hostiles motus, nulla postea expeditione suscepta, per legatos compescuit; nec per eos quidem, nisi cunctanter et necessario. Reges infestos suspectosque comminationibus magis et querelis quam vi repressit. Quosdam, per blanditias atque promissa extractos ad se, non remisit, ut Maroboduum Germanum, Rhascupolim Thracem, Archelaum Cappadocem, cujus etiam regnum in formam provinciæ redegit.

XXXVIII. Biennio continuo post adeptum imperium pedem porta non extulit : sequenti tempore, præterquam in propinqua oppida, et quum longissime, Antio tenus, nusquam abfuit : idque perrari et paucos dies, quamvis provincias quoque et exercitus revisurum se sæpe pronunciasset, et prope quotannis profectionem præpararet, vehiculis comprehensis, commeatibus per municipia et colonias dispositis, ad extremum vota pro itu et reditu suo suscipi passus, ut vulgo jam per jocum *Callippides* vocaretur; quem cursitare, ac ne cubiti quidem mensuram progredi, proverbio Græco notatum est.

XXXIX. Sed orbatus utroque filio, quorum Germanicus in Syria, Drusus Romæ obierat, secessum Campaniæ petiit; constanti et opinione et sermone pæne omnium, quasi neque rediturus unquam, et cito mortem etiam obiturus : quod paullo minus utrumque evenit. Nam neque Romam amplius rediit, et paucos post dies juxta Terracinam in prætorio, cui Speluncæ nomen erat, incœnante eo, complura et ingentia saxa fortuito superne delapsa sunt; multisque convivarum et ministrorum elisis, præter spem evasit.

XL. Peragrata Campania, quum Capuæ Capitolium, Nolæ templum Augusti (quam causam profectionis prætenderat), dedicasset, Capreas se contulit, præcipue delectatus insula, quod uno parvoque litore adiretur, septa undique præruptis immensæ altitudinis rupibus, et profundo maris. Statimque revocante assidua obtestatione populo propter cladem, qua apud Fidenas supra XX hominum millia gladiatorio munere amphitheatri ruina perierant, transiit in continentem, potestatemque omnibus adeundi sui fecit : tanto magis, quod ab Urbe egrediens, ne quis se interpellaret, edixerat, ac toto itinere adeuntes summoverat.

XLI. Regressus in insulam, reipublicæ quidem curam usque adeo abjecit, ut postea non decurias equitum unquam suppleverit; non tribunos militum præfectosque, non provinciarum præsides ullos mutaverit; Hispaniam et Syriam per aliquot annos sine consularibus legatis habuerit; Armeniam a Parthis occupari, Mœsiam a Dacis Sarmatisque, Gallias a Germanis vastari neglexerit; magno dedecore imperii, nec minori discrimine.

XLII. Ceterum secreti licentiam nactus, et quasi civitatis oculis remotus, cuncta simul vitia, male diu dissimulata, tandem profudit : de quibus singillatim ab exordio referam. In castris, tiro etiam tum, propter nimiam vini aviditatem pro Tiberio *Biberius*, pro Claudio *Caldius*, pro Nerone *Mero* vocabatur. Postea princeps in ipsa publicorum morum correctione cum Pomponio Flacco et L. Pisone noctem continuumque biduum epulando potandoque consumpsit : quorum alteri Syriam provinciam, alteri præfecturam Urbis confestim detulit, codicillis quoque *jucundissimos et omnium horarum amicos* professus. Sestio Gallo, libidinoso ac prodigo seni, olim ab Augusto ignominia notato, et a se ante paucos dies apud senatum increpito, cœnam ea lege condixit, ne quid ex consuetudine immutaret aut demeret, utque nudis puellis ministrantibus cœnaretur. Ignotissimum quæsturæ candidatum nobilissimis anteposuit ob epotam in convivio, propinante se, vini amphoram. Asellio Sabino sestertia ducenda donavit pro dialogo, in quo boleti et ficedulæ et ostreæ et turdi certamen induxerat. Novum denique officium instituit *a voluptatibus*, præposito equite Romano, T. Cæsonio Prisco.

XLIII. Secessu vero Capreensi etiam sellariam excogitavit, sedem arcanarum libidinum : in quam undique conquisiti puellarum et exoletorum greges, monstrosique concubitus repertores, quos spintrias appellabat, triplici serie connexi, invicem incestarent se coram ipso, ut aspectu deficientes libidines excitaret. Cubicula plurifariam dispositis tabellis ac sigillis lascivissimarum picturarum et figurarum adornavit, librisque Elephantidis instruxit, ne cui in opera edenda exemplar imperatæ schemæ deesset. In silvis quoque ac nemoribus passim Venereos locos commentus est, prostantesque per antra et cavas rupes, ex utriusque sexus pube, paniscorum et nympharum habitu : palamque jam et vulgo nomine insulæ abutentes, Caprineum dictitabant.

XLIV. Majore adhuc et turpiore infamia flagravit, vix ut referri audirive, nedum credi fas sit : quasi pueros primæ teneritudinis, quos pisciculos vocabat, institueret, ut natanti sibi inter femina versarentur, ac luderent lingua morsuque sensim appetentes; atque etiam quasi infantes firmiores, necdum tamen lacte depulsos,

inguini ceu papillæ admoveret : pronior sane ad id genus libidinis et natura et ætate. Quare Parrhasii quoque tabulam, in qua Meleagro Atalanta ore morigeratur, legatam sibi sub conditione, ut, si argumento offenderetur, decies pro ea sestertium acciperet, non modo prætulit, sed et in cubiculo dedicavit. Fertur etiam in sacrificando quondam, captus facie ministri acerram præferentis, nequisse abstinere, quin, pæne vixdum re divina peracta, ibidem statim seductum constupraret, simulque fratrem ejus tibicinem ; atque utrique mox, quod mutuo flagitium exprobrabant, crura fregisse.

XLV. Feminarum quoque, et quidem illustrium, capitibus quantopere solitus sit illudere, evidentissime apparuit Malloniæ cujusdam exitu : quam perductam, nec quicquam amplius pati constantissime recusantem, delatoribus objecit : ac ne ream quidem interpellare desiit, *ecquid pœniteret;* donec ea, relicto judicio, domum se abripuit, ferroque transegit, obscenitate oris hirsuto atque olido seni clare exprobrata. Unde nota in Atellanico exodio proximis ludis assensu maximo excepta, percrebuit : *hircum vetulum capreis naturam ligurrire.*

XLVI. Pecuniæ parcus ac tenax, comites peregrinationum expeditionumque nunquam salario, cibariis tantum, sustentavit ; unam modo liberalitatem ex indulgentia vitrici prosecutus, quum, tribus classibus factis, pro dignitate cujusque, primæ sexcenta sestertia, secundæ quadringenta distribuit, ducenta tertiæ, quam non amicorum, sed gratorum appellabat.

XLVII. Princeps neque opera ulla magnifica fecit (nam et quæ sola susceperat, Augusti templum, restitutionemque Pompeiani theatri, imperfecta post tot annos reliquit), neque spectacula omnino edidit; et iis, quæ ab aliquo ederentur, rarissime interfuit, ne quid exposceretur, utique postquam comœdum Actium coactus est manumittere. Paucorum senatorum inopia sustentata, ne pluribus opem ferret, negavit se aliis subventurum, nisi senatui justas necessitatum causas probassent. Quo pacto plerosque modestia et pudore deterruit : in quibus Hortalum, Q. Hortensii oratoris nepotem, qui, permodica re familiari, auctore Augusto quatuor liberos tulerat.

XLVIII. Publice munificentiam bis omnino exhibuit : proposito millies sestertio gratuito in triennii tempus; et rursus quibusdam dominis insularum, quæ in monte Cœlio deflagraverant, pretio restituto. Quorum alterum magna difficultate nummaria, populo auxilium flagitante, coactus est facere, quum per senatus consultum sanxisset, ut feneratores duas patrimonii partes in solo collocarent, debitores totidem æris alieni statim solverent, nec

res expediretur; alterum ad mitigandam temporum atrocitatem. Quod tamen beneficium tanti æstimavit, ut montem Cœlium, appellatione mutata, vocari Augustum jusserit. Militi post duplicata ex Augusti testamento legata nihil unquam largitus est, præterquam singula millia denariorum prætorianis, quod Sejano se non accommodassent; et quædam munera Syriacis legionibus, quod solæ nullam Sejani imaginem inter signa coluissent : atque etiam missiones veteranorum rarissimas fecit, ex senio mortem, morte compendium captans. Neque provincias quidem ulla liberalitate sublevavit; excepta Asia, disjectis terræ motu civitatibus.

XLIX. Procedente mox tempore etiam ad rapinas convertit animum. Satis constat, Cn. Lentulum augurem, cui census maximus fuerit, metu et angore ad fastidium vitæ ab eo actum, et ut ne quo nisi ipso herede moreretur; condemnatam et generosissimam feminam Lepidam, in gratiam Quirini consularis prædivitis et orbi, qui dimissam eam e matrimonio, post vicesimum annum, veneni olim in se comparati arguebat; præterea Galliarum et Hispaniarum, Syriæque et Græciæ principes confiscatos ob tam leve ac tam impudens calumniarum genus, ut quibusdam non aliud sit objectum, quam quod partem rei familiaris in pecunia haberent; plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta; sed et Vononem regem Parthorum, qui, pulsus a suis, quasi in fidem populi Romani cum ingenti gaza Antiochiam se receperat, spoliatum perfidia, et occisum.

L. Odium adversus necessitudines in Druso primum fratre detexit, prodita ejus epistola, qua secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat; deinde et in reliquis. Juliæ uxori tantum abfuit, ut relegatæ, quod minimum est, officii aut humanitatis aliquid impertiret, ut ex constitutione patris uno oppido clausam, domo quoque egredi et commercio hominum frui vetuerit : sed et peculio concesso a patre, præbitisque annuis fraudavit, per speciem publici juris, quod nihil de his Augustus testamento cavisset. Matrem Liviam gravatus, velut partes *sibi* æquas potentiæ vindicantem, et congressum ejus assiduum vitavit, et longiores secretioresque sermones, ne ejus consiliis, quibus tamen interdum et egere et uti solebat, regi videretur. Tulit etiam perindigne, actum a senatu, ut titulis suis, quasi Augusti, ita et Liviæ filius adjiceretur. Quare non *parentem patriæ* appellari, non ullum insignem honorem recipere publice passus est. Sed et frequenter admonuit, *majoribus nec feminæ convenientibus negotiis abstineret;* præcipue ut animadvertit, incendio juxta ædem Vestæ

et ipsam intervenisse, populumque et milites, quo enixius opem ferrent, adhortatam, sicut sub marito solita esset.

LI. Dehinc ad simultatem usque processit, hac, ut ferunt, d causa. Instanti sæpius, ut civitate donatum in decurias allegeret, negavit alia se conditione allecturum, quam si pateretur ascribi albo, *extortum id sibi a matre*. At illa commota, veteres quosdam ad se Augusti codicillos de acerbitate et intolerantia morum eju e sacrario protulit atque recitavit. Hos et custoditos tam diu, et exprobratos tam infeste, adeo graviter tulit, ut quidam putent, inter causas secessus hanc ei vel præcipuam fuisse. Toto quidem triennio, quo vivente matre abfuit, semel omnino eam, nec amplius quam uno die, paucissimis vidit horis; ac mox neque ægræ adesse curavit, defunctamque, et, dum adventus sui spem facit, complurium dierum mora, corrupto demum et tabido corpore funeratam prohibuit consecrari, quasi id ipsa mandasset. Testamentum quoque ejus pro irrito habuit, omnesque amicitias et familiaritates, etiam quibus ea funeris sui curam moriens demandarat, intra breve tempus afflixit; uno ex his, equestris ordinis viro, et in antliam condemnato.

LII. Filiorum neque naturalem Drusum, neque adoptivum Germanicum patria caritate dilexit; alterius vitiis infensus. Nam Drusus animi fluxioris remissiorisque vitæ erat. Itaque ne mortuo quidem perinde affectus est; sed tantum non statim a funere ad negotiorum consuetudinem rediit, justitio longiore inhibito. Quin et Iliensium legatis paullo serius consolantibus, quasi obliterata jam doloris memoria, irridens, *se quoque*, respondit, *vicem eorum dolere, quod egregium civem Hectorem amisissent*. Germanico usque adeo obtrectavit, ut et præclara facta ejus pro supervacuis elevarit, et gloriosissimas victorias, ceu damnosas reipublicæ, increparit. Quod vero Alexandriam, propter immensam et repentinam famem, inconsulto se adisset, questus est in senatu. Etiam causa mortis fuisse ei per Cn. Pisonem legatum Syriæ creditur : quem, mox hujus criminis reum, putant quidam mandata prolaturum, nisi ea secreta obstarent. Per quæ multifariam inscriptum et per noctes celeberrime acclamatum est : *Redde Germanicum*. Quam suspicionem confirmavit ipse postea, conjuge etiam ac liberis Germanici crudelem in modum afflictis.

LIII. Nurum Agrippinam, post mortem mariti liberius quiddam questam, manu apprehendit, Græcoque versu, *Si non dominaris*, inquit, *filiola, injuriam te accipere existimas?* nec ullo mox sermone dignatus est. Quondam vero inter cœnam porrecta a se poma gustare non ausam, etiam vocare desiit, simulans, veneni se crimine arcessi; quum præstructum utrumque consulto esset, ut et

ipse tentandi gratia offerret, et illa quasi certissimum exitium caveret. Novissime calumniatus, modo ad statuam Augusti, modo ad exercitus confugere velle, Pandatariam relegavit; convicianti que oculum per centurionem verberibus excussit. Rursus mori inedia destinanti, per vim ore diducto, infulciri cibum jussit. Sed et perseverantem, atque ita absumptam, criminosissime insectatus est, quum diem quoque natalem ejus inter nefastos referendum suasisset. Imputavit etiam, quod non laqueo strangulatam in Gemonias abjecerit: proque tali clementia interponi decretum passus est, quo sibi gratiæ agerentur, et Capitolino Jovi donum ex auro sacraretur.

LIV. Quum ex Germanico tres nepotes, Neronem et Drusum et Caium, ex Druso unum Tiberium haberet, destitutus morte liberorum, maximos natu de Germanici filiis, Neronem et Drusum, patribus conscriptis commendavit; diemque utriusque tirocinii, congiario plebi dato, celebravit. Sed ut comperit, ineunte anno pro eorum quoque salute publice vota suscepta, egit cum senatu, *non debere talia præmia tribui, nisi expertis et ætate provectis*: atque ex eo, patefacta interiore animi sui nota, omnium criminationibus obnoxios reddidit: variaque fraude inductos, ut et concitarentur ad convicia, et concitati perderentur, accusavit per literas, amarissime congestis etiam probris, et judicatos hostes fame necavit, Neronem in insula Pontia, Drusum in ima parte Palatii. Putant, Nenorem ad voluntariam mortem coactum, quum ei carnifex, quasi ex senatus auctoritate missus, laqueos et uncos ostentaret, Druso autem adeo alimenta subducta, ut tomentum e culcitra tentaverit mandere; amborum sic reliquiis dispersis, ut vix quandoque colligi possent.

LV. Super veteres amicos ac familiares, viginti sibi e numero principum civitatis depoposcerat, velut consiliarios in negotiis publicis. Horum omnium vix duos aut tres incolumes præstitit, ceterosque alium alia de causa perculit. Inter quos cum plurimorum clade Ælium Sejanum, quem ad summam potentiam non tam benevolentia provexerat, quam ut esset, cujus ministerio ac fraudibus liberos Germanici circumveniret; nepotemque suum, ex Druso filium naturalem, ad successionem imperii confirmaret.

LVI. Nihilo lenior in convictores Græculos, quibus vel maxime acquiescebat, Zenonem quendam, exquisitius sermocinantem, quum interrogasset, *quænam illa tam molesta dialectos esset*, et ille respondisset, *Doridem*, relegavit Cinariam, existimans exprobratum sibi veterem secessum, quod Dorice Rhodii loquantur. Item quum soleret ex lectione quotidiana quæstiones super cœnam proponere, et comperisset, Seleucum grammaticum a ministris

suis perquirere, quos quoque tempore tractaret auctores, atque ita præparatum venire; primum a contubernio removit, deinde etiam ad mortem compulit.

LVII. Sæva ac lenta natura ne in puero quidem latuit: quam Theodorus Gadareus, rhetoricæ præceptor, et prospexisse primus sagaciter, et assimulasse aptissime visus est, subinde in objurgando appellans eum πηλὸν αἵματι συμπεφυρμένον. Sed aliquanto magis in principe eluxit, etiam inter initia, quum adhuc favorem hominum moderationis assimulatione captaret. Scurram, qui, prætereunte funere, clare mortuo mandarat, ut nunciaret Augusto, *nondum reddi legata, quæ plebi reliquisset*, attractum ad se, recipere debitum ducique ad supplicium imperavit, et patri, suo verum referre. Nec multo post in senatu Pompeio cuidam equiti Romano, quiddam perneganti, dum vincula minatur, affirmavit *fore, ut ex Pompeio Pompeianus fieret;* acerba cavillatione simul hominis nomen incessens, veteremque partium fortunam.

LVIII. Sub idem tempus, consulente prætore, an judicia majestatis cogi juberet, exercendas esse leges respondit, et atrocissime exercuit. Statuæ quidam Augusti caput dempserat, ut alterius imponeret. Acta res in senatu, et quia ambigebatur, per tormenta quæsita est. Damnato reo, paullatim hoc genus calumniæ eo processit, ut hæc quoque capitalia essent: circa Augusti simulacrum servum cecidisse, vestimenta mutasse, nummo vel annulo effigiem impressam latrinæ aut lupanari intulisse, dictum ullum factumve ejus existimatione aliqua læsisse. Periit denique et is, qui honorem in colonia sua eo die decerni sibi passus est, quo decreti et Augusto olim erant.

LIX. Multa præterea, specie gravitatis ac morum corrigendorum, sed et magis naturæ obtemperans, ita sæve et atrociter factitavit, ut nonnulli versiculis quoque et præsentia exprobrarent, et futura denunciarent mala:

Asper et immitis, breviter vis omnia dicam?
  Dispeream, si te mater amare potest.

—

Non es eques. Quare? non sunt tibi millia centum,
  Omnia si quæras; et Rhodos exsilium est.

—

Aurea mutasti Saturni sæcula, Cæsar:
  Incolumi nam te ferrea semper erunt.

—

Fastidit vinum, quia jam sitit iste cruorem:
  Tam bibit hunc avide, quam bibit ante merum.

—

Aspice Felicem sibi, non tibi, Romule, Sullam:
Et Marium, si vis, aspice, sed reducem:
Nec non Antoni, civilia bella moventis,
Nec semel infectas aspice cæde manus:
Et dic, Roma perit: regnabit sanguine multo,
Ad regnum quisquis venit ab exsilio.

Quæ primo, quasi ab impatientibus remediorum, ac non tam ex animi sententia, quam bile et stomacho fingerentur, volebat accipi: dicebatque identidem: *Oderint, dum probent.* Deinde vera plane certaque esse, ipse fecit fidem.

LX. In paucis diebus, quam Capreas attigit, piscatori, qui sibi secretum agenti grandem mullum inopinanter obtulerat, perfricari eodem pisce faciem jussit, territus, quod is a tergo insulæ per aspera et devia erepsisset ad se. Gratulanti autem inter pœnam, quod non et locustam, quam prægrandem ceperat, obtulisset, locusta quoque lacerari os imperavit. Militem prætorianum ob surreptum e viridiario pavonem capite punivit. In quodam itinere lectica, qua vehebatur, vepribus impedita, exploratorem viæ, primarum cohortium centurionem, stratum humi pæne ad necem verberavit.

LXI. Mox in omne genus crudelitatis erupit, nunquam deficiente materia: quum primo matris, dein nepotum et nurus, postremo Sejani familiares atque etiam notos persequeretur. Post cujus interitum vel sævissimus exstitit: quo maxime apparuit, non tam ipsum ab Sejano concitari solitum, quam Sejanum quærenti occasiones subministrasse. Etsi commentario, quem de vita sua summatim breviterque composuit, ausus est scribere, *Sejanum se punisse, quod comperisset furere adversus Germanici liberos, filii sui:* quorum ipse alterum, suspecto jam, alterum oppresso demum Sejano, interemit. Singillatim crudeliter facta ejus exsequi longum est: genera, velut exemplaria, sævitiæ enumerare sat erit. Nullus a pœna hominum cessavit dies, ne religiosus quidem ac sacer. Animadversum in quosdam ineunte anno novo: accusati damnatique multi cum liberis atque etiam uxoribus suis. Interdictum, ne capite damnatos propinqui lugerent: decreta accusatoribus præcipua præmia, nonnunquam et testibus. Nemini delatorum fides abrogata. Omne crimen pro capitali receptum, etiam paucorum simpliciumque verborum. Objectum est poetæ, quod in tragœdia Agamemnonem probris lacessisset: objectum et historico, quod Brutum Cassiumque ultimos Romanorum dixisset: animadversum est statim in auctores, scriptaque abolita, quamvis probarentur ante aliquot annos, etiam Augusto audiente, recitata. Quibusdam custodiæ traditis non modo studendi solatium adem-

ptum, sed etiam sermonis et colloquii usus. Citati ad causam dicendam partim se domi vulneraverunt, certi damnationis, et ad vexationem ignominiamque vitandam; partim in media curia venenum hauserunt; et tamen, colligatis vulneribus, ac semianimes palpitantesque in carcerem rapti. Nemo punitorum non in Gemonias abjectus uncoque tractus, viginti uno die, inter eos pueri et feminæ. Immaturæ puellæ, quia more tradito nefas esset virgines strangulari, vitiatæ prius a carnifice, dein strangulatæ. Mori volentibus vis adhibita vivendi. Nam mortem adeo leve supplicium putabat, ut, quum audisset, unum ex reis, Carnulium nomine, anticipasse eam, exclamaverit: *Carnulius me evasit*. Et in recognoscendis custodiis, precanti cuidam pœnæ maturitatem respondit: *Nondum tecum in gratiam redii.* Annalibus suis vir consularis inseruit, frequenti quondam convivio, cui et ipse affuerit, interrogatum eum subito et clare a quodam nano, astante mensæ inter copreas, cur Paconius majestatis reus tam diu viveret, statim quidem petulantiam linguæ objurgasse, ceterum post paucos dies scripsisse senatui, ut de pœna Paconii quam primum statueret.

LXII. Auxit intenditque sævitiam, exacerbatus indicio de morte filii sui Drusi: quem quum morbo et intemperantia perisse existimaret, ut tandem veneno interemptum fraude Livillæ uxoris atque Sejani cognovit, neque tormentis neque supplicio cujusquam pepercit; soli huic cognitioni adeo per totos dies deditus et intentus, ut Rhodiensem hospitem, quem familiaribus literis Romam evocarat, advenisse sibi nunciatum, torqueri sine mora jusserit, quasi aliquis ex necessariis quæstioni adesset, deinde errore detecto, et occidi, ne divulgaret injuriam. Carnificinæ ejus ostenditur locus Capreis, unde damnatos post longa et exquisita tormenta præcipitari coram se in mare jubebat; excipiente classiariorum manu, et contis atque remis elidente cadavera, ne cui residui spiritus quicquam inesset. Excogitaverat autem inter genera cruciatus etiam, ut larga meri potione per fallaciam oneratos, repente veretris deligatis, fidicularum simul urinæque tormento distenderet. Quodnisi eum et mors prævenisset, et Thrasyllus consulto, ut aiunt, differre quædam spe longioris vitæ compulisset; plures aliquanto necaturus, ac ne reliquis quidem nepotibus parsurus creditur; quum et Caium suspectum haberet, et Tiberium, ut ex adulterio conceptum, aspernaretur. Nec abhorret a vero: namque identidem *felicem Priamum* vocabat, *quod superstes omnium suorum exstitisset.*

LXIII. Quam vero inter hæc non modo invisus ac detestabilis, sed prætrepidus quoque atque etiam contumeliis obnoxius vixerit, multa indicia sunt. Haruspices secreto ac sine testibus consuli

vetuit. Vicina vero Urbi oracula etiam disjicere conatus est: sed majestate Prænestinarum sortium territus destitit; quum obsignatas devectasque Romam non reperisset in arca, nisi relata rursus ad templum. Unum et alterum consulares, oblatis provinciis, non ausus a se dimittere, usque eo detinuit, donec successores post aliquot annos præsentibus daret; quum interim, manente officii titulo, etiam delegaret plurima assidueque, quæ illi per legatos et adjutores suos exsequenda curarent.

LXIV. Nurum ac nepotes nunquam aliter post damnationem, quam catenatos, obsutaque lectica, loco movit; prohibitis per militem obviis ac viatoribus respicere usquam vel consistere.

LXV. Sejanum res novas molientem, quamvis jam et natalem ejus publice celebrari et imagines aureas coli passim videret, vix tandem, et astu magis ac dolo, quam principali auctoritate subvertit. Nam primo, ut a se per speciem honoris dimitteret, collegam sibi assumpsit in quinto consulatu, quem longo intervallo absens ob id ipsum susceperat. Deinde spe affinitatis ac tribuniciæ potestatis deceptum, inopinantem criminatus est pudenda miserandaque oratione; quum inter alia patres conscriptos precaretur, mitterent alterum e consulibus, qui senem se et solum in conspectum eorum cum aliquo militari præsidio perduceret. Sic quoque diffidens, tumultumque metuens, Drusum nepotem, quem vinculis adhuc Romæ continebat, solvi, si res posceret, ducemque constitui præceperat; aptatis etiam navibus, ad quascunque legiones meditabatur fugam, speculabundus ex altissima rupe identidem signa, quæ, ne nuncii morarentur, tolli procul, ut quidque factum foret, mandaverat. Verum et oppressa conjuratione Sejani nihilo securior aut constantior, per novem proximos menses non egressus est villa, quæ vocatur Jovis.

LXVI. Urebant insuper anxiam mentem varia undique convicia, nullo non damnatorum omne probri genus coram, vel per libellos in orchestra positos, ingerente. Quibus quidem diversissime afficiebatur. modo, ut præ pudore ignota et celata cuncta cuperet; nonnunquam eadem contemneret, et proferret ultro atque vulgaret. Quin et Artabani, Parthorum regis, laceratus est literis, parricidia et cædes et ignaviam et luxuriam objicientis, monentisque, ut voluntaria morte maximo justissimoque civium odio quamprimum satisfaceret.

LXVII. Postremo, semetipse pertæsus, tali epistolæ principio tantum non summam malorum suorum professus est: *Quid scribam vobis, patres conscripti, aut quomodo scribam, aut quid omnino non scribam, hoc tempore, dii me deæque pejus perdant, quam quotidie perire sentio, si scio.* Existimant quidam, præscisse

hæc eum peritia futurorum, ac multo ante, quanta se quandoque acerbitas et infamia maneret, prospexisse; ideoque, ut imperium inierit, et *Patris patriæ* appellationem, et ne in acta sua juraretur, obstinatissime recusasse, ne mox majore dedecore impar tantis honoribus inveniretur. Quod sane ex oratione ejus, quam de utraque re habuit, colligi potest: vel quum ait, *Similem se semper sui futurum, nec unquam mutaturum mores suos, quamdiu mentis sanæ fuisset; sed exempli causa cavendum, ne se senatus in acta cujusquam obligaret, qui aliquo casu mutari posset.* Et rursus, *Si quando autem*, inquit, *de moribus meis devotoque vobis animo dubitaveritis (quod priusquam eveniat, opto, ut me supremus dies huic mutatæ vestræ de me opinioni eripiat), nihil honoris adjiciet mihi* Patris patriæ *appellatio; vobis autem exprobrabit aut temeritatem delati mihi ejus cognominis, aut inconstantiam contrarii de me judicii.*

LXVIII. Corpore fuit amplo atque robusto; statura, quæ justam excederet; latus ab humeris et pectore; ceterisque membris usque ad imos pedes æqualis et congruens; sinistra manu agiliore ac validiore; articulis ita firmis, ut recens et integrum malum digito terebraret; caput pueri, vel etiam adolescentis, talitro vulneraret. Colore erat candido, capillo pone occipitium summissiore, ut cervicem etiam obtegerét, quod gentile in illo videbatur; facie honesta, in qua tamen crebri et subiti tumores, cum prægrandibus oculis, et qui, quod mirum esset, noctu etiam et in tenebris viderent, sed ad breve, et quum primum a somno patuissent, deinde rursum hebescebant. Incedebat cervice rigida et obstipa; adducto fere vultu, plerumque tacitus; nullo aut rarissimo etiam cum proximis sermone, eoque tardissimo; nec sine molli quadam digitorum gesticulatione. Quæ omnia ingrata atque arrogantiæ plena, et animadvertit Augustus in eo, et excusare tentavit sæpe apud senatum ac populum, professus *naturæ vitia esse, non animi.* Valetudine prosperrima usus est, tempore quidem principatus pæne toto prope illæsa; quamvis a tricesimo ætatis anno arbitratu eam suo rexerit, sine adjumento consiliove medicorum.

LXIX. Circa deos ac religiones negligentior; quippe addictus mathematicæ, plenusque persuasionis, cuncta fato agi. Tonitrua tamen præter modum expavescebat; et turbatiore cœlo nunquam non coronam lauream cervice gestavit, quod fulmine afflari negetur id genus frondis.

LXX. Artes liberales utriusque generis studisissime coluit. In oratione Latina secutus est Corvinum Messalam, quem senem adolescens observaverat. Sed affectatione et morositate nimia obscurabat stilum, ut aliquanto ex tempore, quam a cura,

præstantior haberetur. Composuit et carmen lyricum, cujus est titulus : *Conquestio de L. Cæsaris morte*. Fecit et Græca poemata, imitatus Euphorionem et Rhianum et Parthenium : quibus poetis admodum delectatus, scripta eorum et imagines publicis bibliothecis inter veteres et præcipuos auctores dedicavit; et ob hoc plerique eruditorum certatim ad eum multa de his ediderunt. Maxime tamen curavit notitiam historiæ fabularis, usque ad ineptias atque derisum. Nam et grammaticos, quod genus hominum præcipue, ut diximus, appetebat, ejusmodi fere quæstionibus experiebatur : *quæ mater Hecubæ, quod Achilli nomen inter virgines fuisset; quid Sirenes cantare sint solitæ*. Et quo primum die post excessum Augusti curiam intravit, quasi pietati simul ac religioni satisfacturus, Minois exemplo, ture quidem ac vino, verum sine tibicine, supplicavit, ut ille olim in morte filii.

LXXI. Sermone Græco, quanquam alioquin promptus et facilis, non tamen usquequaque usus est; abstinuitque maxime in senatu, adeo quidem, ut *monopolium* nominaturus, prius veniam postularit, quod sibi verbo peregrino utendum esset. Atque etiam in quodam decreto patrum, quum ἔμβλημα recitaretur, commutandam censuit vocem, et pro peregrina nostratem requirendam, aut si non reperiretur, vel pluribus et per ambitum verborum rem enunciandam. Militem quoque, græce testimonium interrogatum, nisi latine respondere vetuit.

LXXII. Bis omnio toto secessus tempore Romam redire conatus, semel triremi usque ad proximos naumachiæ hortos subvectus est, disposita statione per ripas Tiberis, quæ obviam prodeuntes summoveret ; iterum Appia usque ad septimum lapidem, sed prospectis modo, nec aditis Urbis mœnibus, rediit : primo incertum, qua de causa, postea ostento territus. Erat ei in oblectamentis [serpens] draco, quem ex consuetudine manu sua cibaturus, quum consumptum a formicis invenisset, monitus est, ut vim multitudinis caveret. Rediens ergo propere Campaniam, Asturæ in languorem incidit : quo paullum levatus, Circeios pertendit. Ac ne quam suspicionem infirmitatis daret, castrensibus ludis non interfuit solum, sed etiam missum in arenam aprum jaculis desuper petiit : statimque latere convulso, et, ut exæstuarat, afflatus aura, in graviorem recidit morbum. Sustentavit tamen aliquamdiu, quamvis Misenum usque devectus nihil ex ordine quotidiano prætermitteret, ne convivia quidem ac ceteras voluptates, partim intemperantia, partim dissimulatione. Nam Chariclem medicum, quod commeatu abfuturus, e convivio egrediens, manum sibi osculandi causa apprehendisset, existimans tentatas ab eo venas, remanere ac recumbere hortatus est, cœnamque protraxit. Nec abstinuit consuetudine,

quin tunc quoque instans in medio triclinio, astante lictore, singulos valere dicentes appellaret.

LXXIII. Interim quum in actis senatus legisset, *dimissos ac ne auditos quidem quosdam reos*, de quibus strictim, et nihil aliud quam nominatos ab indice scripserat; pro contempto se habitum fremens, repetere Capreas quoquo modo destinavit; non temere quicquam nisi ex tuto ausurus. Sed et tempestatibus et ingravescente vi morbi retentus, paullo post obiit in villa Luculliana, octavo et septuagesimo ætatis anno, tertio et vicesimo imperii, septimo decimo Kalendas Aprilis, Cn. Acerronio Proculo, C. Pontio Nigrino consulibus. Sunt qui putent, venenum ei a Caio datum lentum atque tabificum: alii, in remissione fortuitæ febris cibum desideranti negatum: nonnulli, pulvinum injectum, quum extractum sibi deficienti annulum, mox resipiscens, requisisset. Seneca eum scribit, intellecta defectione, exemptum annulum, quasi alicui traditurum, parumper tenuisse: dein rursus aptasse digito, et compressa sinistra manu jacuisse diu immobilem, subitoque vocatis ministris, ac nemine respondente, consurrexisse, nec procul a lectulo deficientibus viribus concidisse.

LXXIV. Supremo natali suo Apollinem Temenitem, et amplitudinis et artis eximiæ, advectum Syracusis, ut in bibliotheca novi templi poneretur, viderat per quietem affirmantem sibi, *Non posse se ab ipso dedicari*. Et ante paucos quam obiret dies turris phari terræ motu Capreis concidit. Ac Miseni cinis e favilla et carbonibus ad calfaciendum triclinium illatis, exstinctus, et jam diu frigidus, exarsit repente prima vespera, atque in multam noctem pertinaciter luxit.

LXXV. Morte ejus ita lætatus est populus, ut ad primum nuncium discurrentes, pars, *Tiberium in Tiberim*, clamitarent; pars *Terram matrem deosque Manes orarent, ne mortuo sedem ullam nisi inter impios darent*; alii uncum et Gemonias cadaveri minarentur, exacerbati super memoriam pristinæ crudelitatis etiam recenti atrocitate. Nam quum senatus consulto cautum esset, ut pœna damnatorum in decimum semper diem differretur, forte accidit, ut quorundam supplicii dies is esset, quo nunciatum de Tiberio erat. Hos implorantes hominum fidem, quia, absente adhuc Caio, nemo exstabat, qui adiri interpellarique posset, custodes, ne quid adversus constitutum facerent, strangulaverunt, abjeceruntque in Gemonias. Crevit igitur invidia, quasi etiam post mortem tyranni sævitia permanente. Corpus ut moveri a Miseno cœpit, conclamantibus plerisque, *Atellam potius deferendum, et in amphitheatro semiustulandum*, Romam per milites deportatum est, crematumque publico funere.

LXXVI. Testamentum duplex ante biennium fecerat; alterum sua, alterum liberti manu, sed eodem exemplo; obsignaveratque etiam humillimorum signis. Eo testamento heredes æquis partibus reliquit Caium ex Germanico et Tiberium ex Druso nepotes, substituitque invicem. Dedit et legata plerisque: inter quos virginibus Vestalibus, sed et militibus universis, plebique Romanæ viritim, atque etiam separatim vicorum magistris.

C. CÆSAR CALIGULA

I. Germanicus, C. Cæsaris pater, Drusi et junioris Antoniæ filius, a Tiberio patruo adoptatus, quæsturam quinquennio ante, quam per leges liceret, et post eam consulatum statim gessit. Missusque ad exercitum in Germaniam, excessu Augusti nunciato, legiones universas, Imperatorem Tiberium pertinacissime recusantes, et sibi summam reipublicæ deferentes, incertum constantia an pietate majore, compescuit; atque, hoste mox devicto, triumphavit. Consul deinde iterum creatus, ac prius quam honorem iniret, ad componendum Orientis statum expulsus, quum Armeniæ regem devicisset, Cappadociam in provinciæ formam redegisset, annum ætatis agens quartum et tricesimum diutino morbo Antiochiæ obiit, non sine veneni suspicione. Nam præter livores, qui toto corpore erant, et spumas, quæ per os fluebant, cremati quoque cor inter ossa incorruptum repertum est: cujus ea natura existimatur, ut tinctum veneno igne confici nequeat.

II. Obiit autem, ut opinio fuit, fraude Tiberii, ministerio et opera Cn. Pisonis, qui sub idem tempus Syriæ præpositus, nec dissimulans offendendum sibi aut patrem aut filium, quasi plane ita necesse esset, etiam ægrum Germanicum gravissimis verborum ac rerum acerbitatibus, nullo adhibito modo, affecit: propter quæ, ut Romam rediit, pæne discerptus a populo, a senatu capitis damnatus est.

III. Omnes Germanico corporis animique virtutes, et quantas nemini cuiquam, contigisse satis constat: formam et fortitudinem egregiam; ingenium in utroque eloquentiæ doctrinæque genere præcellens; benevolentiam singularem conciliandæque hominum gratiæ ac promerendi amoris mirum et efficax studium. Formæ minus congruebat gracilitas crurum, sed ea quoque paullatim repleta, assidua equi vectatione post cibum. Hostem cominus sæpe percussit. Oravit causas etiam triumphalis; atque inter cetera

studiorum monumenta reliquit et comœdias Græcas. Domi forisque civilis; libera ac fœderata oppida sine lictoribus adibat. Sicubi clarorum virorum sepulcra cognosceret, inferias Manibus dabat. Cæsorum clade Variana veteres ac dispersas reliquias uno tumulo humaturus, colligere sua manu, et comportare primus aggressus est. Obtrectatoribus etiam, qualescunque et quantacunque de causa nactus esset, lenis adeo et innoxius, ut Pisoni, decreta sua rescindenti, clientelas diu vexanti, non prius succensere in animum induxerit, quam veneficiis quoque et devotionibus impugnari se comperisset : ac ne tunc quidem ultra progressus, quam ut et amicitiam ei more majorum renunciaret, mandaretque domesticis ultionem, si quid sibi accideret.

IV. Quarum virtutum fructum uberrimum tulit, sic probatus et dilectus a suis, ut Augustus (omitto enim necessitudines reliquas), diu cunctatus, an sibi successorem destinaret, adoptandum Tiberio dederit : sic vulgo favorabilis, ut plurimi tradant, quoties aliquo adveniret, vel sicunde discederet, præ turba occurrentium prosequentiumve nonnunquam eum discrimen vitæ adiisse; e Germania vero post compressam seditionem revertenti prætorianas cohortes universas prodiisse obviam, quamvis pronunciatum esset, ut duæ tantummodo exirent; populi autem Romani sexum, ætatem, ordinem omnem usque ad vicesimum lapidem effudisse se.

V. Tamen longe majora et firmiora de eo judicia in morte ac post mortem exstitere. Quo defunctus est die, lapidata sunt templa, subversæ Deûm aræ, Lares a quibusdam familiares in publicum abjecti, partus conjugum expositi. Quin et barbaros ferunt, quibus intestinum, quibusque adversus nos bellum esset, velut in domestico communique mærore consensisse ad inducias : regulos quosdam barbam posuisse, et uxorum capita rasisse, ad indicium maximi luctus : regum etiam regem et exercitatione venandi et convictu Megistanum abstinuisse, quod apud Parthos justitii instar est.

VI. Romæ quidem, quum ad primam famam valetudinis attonita et mæsta civitas sequentes nuncios opperiretur, et repente jam vesperi incertis auctoribus convaluisse tandem percrebruisset passim cum luminibus et victimis in Capitolium concursum est ac pæne revulsæ templi fores, ne quid gestientes vota reddere morarentur. Expergefactus e somno Tiberius est gratulantium vocibus, atque undique concinentium,

Salva Roma, salva patria, salvus est Germanicus.

Sed ut demum fato functum palam factum est, non solatiis ullis,

non edictis inhiberi luctus publicus potuit, duravitque etiam per festos Decembris mensis dies. Auxit gloriam desideriumque defuncti et atrocitas insequentium temporum; cunctis nec temere opinantibus, reverentia ejus ac metu repressam Tiberii sævitiam, quæ mox eruperit.

VII. Habuit in matrimonio Agrippinam, M. Agrippæ et Juliæ filiam, et ex ea novem liberos tulit : quorum duo infantes adhuc rapti; unus jam puerascens, insigni festivitate, cujus effigiem habitu Cupidinis in æde Capitolinæ Veneris Livia dedicavit, Augustus in cubiculo suo positam, quotiescunque introiret, exosculabatur. Ceteri superstites patri fuerunt, tres sexus feminini, Agrippina, Drusilla, Livilla, continuo triennio natæ; totidem mares, Nero et Drusus et C. Cæsar. Neronem et Drusum senatus, Tiberio criminante, hostes judicavit.

VIII. C. Cæsar natus est pridie Kalendas Septembres, patre suo et C. Fonteio Capitone consulibus. Ubi natus sit, incertum diversitas tradentium facit. Cn. Lentulus Gætulicus Tiburi genitum scribit : Plinius Secundus in Treveris, vico Ambiatino, supra Confluentes : addit etiam pro argumento, aras ibi ostendi, inscriptas, OB AGRIPPINÆ PUERPERIUM. Versiculi, imperante mox eo divulgati, apud hibernas legiones procreatum indicant :

In castris natus, patriis nutritus in armis,
Jam designati principis omen erat.

Ego in actis Antii invenio editum. Gætulicum refellit Plinius, quasi mentitum per adulationem, ut ad laudes juvenis gloriosique principis aliquid etiam ex urbe Herculi sacra sumeret; abusumque audentius mendacio, quod ante annum fere natus Germanico filius Tiburi fuerit, appellatus et ipse C. Cæsar : de cujus amabili pueritia immaturoque obitu supra diximus. Plinium arguit ratio temporum. Nam qui res Augusti memoriæ mandarunt, Germanicum exacto consulatu in Galliam missum consentiunt, jam nato Caio. Nec Plinii opinionem inscriptio aræ quicquam adjuverit, quum Agrippina bis in ea regione filias enixa sit, et qualiscunque partus, sine ullo sexus discrimine, *puerperium* vocetur; quod antiqui etiam puellas *pueras*, sicut et pueros *puellos* dictitarent. Exstat et Augusti epistola, ante paucos quam obiret menses ad Agrippinam neptem ita scripta de Caio hoc (neque enim quisquam jam alius infans nomine pari tunc supererat) : *Puerum Caium quintodecimo Kalendas Junii, si dii volent, ut ducerent Talarius et Asellius, heri cum his constitui. Mitto præterea cum eo ex servis meis medicum, quem scripsi Germanico, si vellet, ut retineret. Valebis, mea Agrippina, et dabis operam, ut valens pervenias ad*

Germanicum tuum. Abunde arbitror patere, non potuisse ibi nasci Caium, quo prope bimulus demum perductus ab Urbe sit. Versiculorum quoque fidem eadem hæc elevant; et eo facilius, quod hi sine auctore sunt. Sequenda igitur est, quæ sola restat, publici instrumenti auctoritas, præsertim quum Caius Antium, omnibus semper locis atque secessibus prælatum, non aliter quam natale solum dilexerit; tradaturque etiam sedem ac domicilium imperii tædio Urbis transferre eo destinasse.

IX. Caligulæ cognomen castrensi joco traxit, quia manipulario habitu inter milites educabatur. Apud quos quantum præterea per hanc nutrimentorum consuetudinem amore et gratia valuerit, maxime cognitum est, quum post excessum Augusti tumultuantes et in furorem usque præcipites solus haud dubie conspectu suo flexit. Non enim prius destiterunt, quam ablegari eum ob seditionis periculum, et in proximam civitatem demandari animadvertissent. Tunc demum ad pœnitentiam versi, repenso ac retento vehiculo, invidiam, quæ sibi fieret, deprecati sunt.

X. Comitatus est patrem et in Syriaca expeditione; unde reversus primum in matris, deinde, ea relegata, in Liviæ Augustæ proaviæ suæ contubernio mansit : quam defunctam, prætextatus etiam tum, pro rostris laudavit. Transiitque ad Antoniam aviam, et inde vicesimo ætatis anno accitus Capreas a Tiberio, uno atque eodem die togam sumpsit barbamque posuit, sine ullo honore, qualis contigerat tirocinio fratrum ejus. Hic omnibus insidiis tentatus elicientium cogentiumque se ad querelas, nullam unquam occasionem dedit, perinde obliterato suorum casu, ac si nihil cuiquam accidisset; quæ vero ipse pateretur, incredibili dissimulatione transmittens; tantique in avum, et qui juxta erant, obsequii, ut non immerito sit dictum, *nec servum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuisse.*

XI. Naturam tamen sævam atque probrosam nec tunc quidem inhibere poterat, quin et animadversionibus pœnisque ad supplicium datorum cupidissime interesset, et ganeas atque adulteria capillamento celatus et veste longa noctibus obiret, ac scenicas saltandi canendique artes studiosissime appeteret; facile id sane Tiberio patiente, si per has mansuefieri posset ferum ejus ingenium; quod sagacissimus senex ita prorsus perspexerat, ut aliquoties prædicaret, *Exitio suo omniumque Caium vivere :* et, *Se natricem populo Romano, Phaethontem orbi terrarum educere.*

XII. Non ita multo post Juniam Claudillam, M. Silani nobilissimi viri filiam, duxit uxorem. Deinde augur in locum fratris sui Drusi destinatus, priusquam inaugureretur, ad pontificatum traductus est, insigni testimonio pietatis atque indolis, quum, deserta

desolataque reliquis subsidiis aula, Sejano, sospite tunc, suspecto, mox et oppresso, ad spem successionis paullatim admoveretur. Quam quo magis confirmaret, amissa Junia ex partu, Enniam Næviam, Macronis uxorem, qui tum prætorianis cohortibus præerat, sollicitavit ad stuprum, pollicitus et matrimonium suum, si potitus imperio fuisset : deque ea re et jurejurando et chirographo cavit. Per hanc insinuatus Macroni, veneno Tiberium aggressus est, ut quidam opinantur : spirantique adhuc detrahi annulum, et, quoniam suspicionem retinentis dabat, pulvinum jussit injici, atque etiam fauces manu sua oppressit : liberto, qui ob atrocitatem facinoris exclamaverat, confestim in crucem acto. Nec abhorret a veritate, quum sint quidam auctores, ipsum postea, etsi non de perfecto, at certe de cogitato quondam parricidio professum. Gloriatum enim [esse] assidue in commemoranda sua pietate, *ad ulciscendam necem matris et fratrum, introisse se cum pugione cubiculum Tiberii dormientis; et misericordia correptum abjecto ferro recessisse : nec illum, quanquam sensisset, aut inquirere quicquam aut exsequi ausum.*

XIII. Sic imperium adeptus, populum Romanum, vel dicam, hominum genus, voti compotem fecit, exoptatissimus princeps maximæ parti provincialium ac militum, qui infantem plerique cognoverant; sed et universæ plebi urbanæ ob memoriam Germanici patris miserationemque prope afflictæ domus. Itaque ut a Miseno movit, quamvis lugentis habitu, et funus Tiberii prosequens, tamen inter altaria et victimas, ardentesque tædas, densissimo et lætissimo obviorum agmine incessit, super fausta nomina, *sidus* et *pullum* et *pupum* et *alumnum* appellantium.

XIV. Ingressoque Urbem, statim consensu senatus et irrumpentis in curiam turbæ, irrita Tiberii voluntate, qui testamento alterum nepotem suum, prætextatum adhuc, coheredem ei dederat, jus arbitriumque omnium rerum illi permissum est, tanta publica lætitia, ut tribus proximis mensibus, ac ne totis quidem, supra centum sexaginta millia victimarum cæsa tradantur. Quum deinde paucos post dies in proximas Campaniæ insulas trajecisset, vota pro reditu suscepta sunt; ne minimam quidem occasionem quoquam omittente in testificanda sollicitudine et cura de incolumitate ejus. Ut vero in adversum valetudinem incidit, pernoctantibus cunctis circa Palatium, non defuerunt, qui depugnaturos se armis pro salute ægri, quique capita sua titulo proposito voverent. Accessit ad immensum civium amorem notabilis etiam externorum favor. Namque Artabanus, Parthorum rex, odium semper contemptumque Tiberii præ se ferens, amicitiam ejus ultro petiit; venitque ad colloquium legati consularis, et transgres-

sus Euphratem, aquilas et signa Romana Cæsarumque imagines adoravit.

XV. Incendebat et ipse studia hominum omni genere popularitatis. Tiberio cum plurimis lacrimis pro concione laudato, funeratoque amplissime, confestim Pandateriam et Pontias ad transferendos matris fratrisque cineres festinavit, tempestate turbida, quo magis pietas emineret : adiitque venerabundus, ac per semet in urnas condidit. Nec minore scena Ostiam, præfixo id biremis puppe vexillo, et inde Romam Tiberi subvectos, per splendidissimum quemque equestris ordinis, medio ac frequenti die, duobus ferculis Mausoleo intulit. Inferiasque his annua religione publice instituit : et eo amplius matri Circenses, carpentumque, quo in pompa traduceretur. At in memoriam patris Septembrem mensem *Germanicum* appellavit. Post hæc Antoniæ aviæ, quicquid unquam Livia Augusta honorem cepisset, uno senatus consulto congessit. Patruum Claudium, equitem Romanum ad id tempus, collegam sibi in consulatu assumpsit. Fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque *principem juventutis*. De sororibus auctor fuit, ut omnibus sacramentis adjiceretur : *Neque me liberosque meos cariores habebo, quam Caium habeo et sorores ejus* : item relationibus consulum : *Quod bonum felixque sit C. Cæsari sororibusque ejus*. Pari popularitate damnatos relegatosque restituit ; criminumque, si qua residua ex priore tempore manebant, omnium gratiam fecit. Commentarios ad matris fratrumque suorum causas pertinentes, ne cui postmodum delatori aut testi maneret ullus metus, convectos in forum, et ante clare obtestatus deos, neque legisse neque attigisse quicquam, concremavit. Libellum de salute sua oblatum non recepit, contendens, *nihil sibi admissum, cur cuiquam invisus esset* : negavitque, se delatoribus aures habere.

XVI. Spintrias monstrosarum libidinum, ægre, ne profundo mergeret, exoratus, Urbe summovit. Titi Labieni, Cordi Cremutii, Cassii Severi scripta, senatus consultis abolita, requiri, et esse in manibus lectitarique permisit ; quando maxime sua interesset, ut facta quæque posteris tradantur. Rationes imperii ab Augusto proponi solitas, sed a Tiberio intermissas, publicavit. Magistratibus liberam jurisdictionem, et sine sui appellatione, concessit. Equites Romanos severe curioseque, nec sine moderatione, recognovit, palam adempto equo, quibus aut probri aliquid aut ignominiæ inesset ; eorum, qui minore culpa tenerentur, nominibus modo in recitatione præteritis. Ut levior labor judicantibus foret, ad quatuor priores quintam decuriam addidit. Tentavit et, comitiorum more revocato, suffragia populo reddere. Legata ex testa-

mento Tiberii, quanquam abolito, sed et Juliæ Augustæ, quod Tiberius suppresserat, cum fide ac sine calumnia repræsentata persolvit. Ducentesimam auctionum Italiæ remisit. Multis incendiorum damna supplevit : ac si quibus regna restituit, adjecit et fructum omnem vectigaliorum, et reditum medii temporis, ut Antiocho Commageno sestertium millies confiscatum. Quoque magis nullius non boni exempli fautor videretur, mulieri libertinæ octoginta donavit, quod excruciata gravissimis tormentis de scelere patroni reticuisset. Quas ob res inter reliquos honores decretus est ei clypeus aureus, quem quotannis certo die collegia sacerdotum in Capitolium ferrent, senatu prosequente, nobilibusque pueris ac puellis, carmine modulato, laudes virtutum ejus canentibus. Decretum autem, ut dies, quo cepisset imperium, *Parilia* vocaretur, velut argumentum rursus conditæ Urbis.

XVII. Consulatus quatuor gessit : primum ex Kalendis Juliis per duos menses; secundum ex Kalendis Januariis per triginta dies; tertium usque in Idus Januarii; quartum usque in septimum Idus easdem. Ex omnibus duos novissimos conjunxit. Tertium autem Lugduni iniit solus, non, ut quidam opinantur, superbia negligentiave, sed quod defunctum sub Kalendarum diem collegam rescisse absens non potuerat. Congiarium populo bis dedit, trecenos sestertios : toties abundantissimum epulum senatui equestrique ordini, etiam conjugibus ac liberis utrorumque. Posteriore epulo forensia insuper viris, pueris ac feminis fascias purpuræ ac conchylii distribuit. Et ut lætitiam publicam in perpetuum quoque augeret, adjecit diem Saturnalibus, appellavitque *Juvenalem*.

XVIII. Munera gladiatoria partim in Amphitheatro Tauri, partim in Septis, aliquot edidit : quibus inseruit catervas Afrorum Campanorumque pugilum, ex utraque regione electissimorum. Neque spectaculis semper ipse præsedit; sed interdum aut magistratibus aut amicis præsidendi munus injunxit. Scenicos ludos et assidue et varii generis multifariam fecit : quosdam et nocturnos, accensis tota Urbe luminibus. Sparsit et missilia variarum rerum, et panaria cum obsonio viritim divisit. Qua epulatione equiti Romano, contra se hilarius avidiusque vescenti, partes suas misit : sed et senatori ob eandem causam codicillos, quibus prætorem eum extra ordinem designabat. Edidit et Circenses plurimos a mane usque ad vesperam, interjecta modo Africanarum venatione, modo Trojæ decursione : et quosdam præcipuos, minio et chrysocolla constrato Circo, nec ullis nisi ex senatorio ordine aurigantibus. Commisit et subitos, quum e Gelotiana apparatum Circi prospicientem pauci ex proximis Mænianis postulassent.

XIX. Novum præterea atque inauditum genus spectaculi excogitavit. Nam Baiarum medium intervallum et Puteolanas moles, trium millium et sexcentorum fere passuum, ponte conjunxit, contractis undique onerariis navibus, et ordine duplici ad ancoras collocatis, superjectoque aggere terreno, ac directo in Appiæ viæ formam. Per hunc pontem ultro citro commeavit, biduo continenti : primo die phalerato equo, insignisque quernea corona, et cetra, et gladio, aureaque chlamyde : postridie quadrigario habitu, curriculoque bijugi famosorum equorum, præ se ferens Darium puerum ex Parthorum obsidibus; comitante prætorianorum agmine, et in essedis cohorte amicorum. Scio plerosque existimasse, talem a Caio pontem excogitatum æmulatione Xerxis, qui non sine admiratione aliquanto angustiorem Hellespontum contabulaverit; alios, ut Germaniam et Britanniam, quibus imminebat, alicujus immensi operis fama territaret. Sed avum meum narrantem puer audiebam, causam operis ab interioribus aulicis proditam, quod Thrasyllus mathematicus anxio de successore Tiberio, et in verum nepotem proniori, affirmasset, *non magis Caium imperaturum, quam per Baianum sinum equis discursurum.*

XX. Edidit et peregre spectacula : in Sicilia Syracusis asticos ludos, et in Gallia Lugduni miscellos : sed et certamen quoque Græcæ Latinæque facundiæ; quo certamine ferunt victoribus præmia victos contulisse, eorundem et laudes componere coactos; eos autem, qui maxime displicuissent, scripta sua spongia linguave delere jussos, nisi ferulis objurgari aut flumine proximo mergi maluissent.

XXI. Opera sub Tiberio semiperfecta, templum Augusti theatrumque Pompeii, absolvit. Inchoavit autem aquæductum regione Tiburti, et amphitheatrum juxta Septa; quorum operum a successsore ejus Claudio alterum peractum, omissum alterum est. Syracusis collapsa vetustate mœnia deorumque ædes refectæ. Destinaverat et Sami Polycratis regiam restituere, Mileti Didymeum peragere, in jugo Alpium urbem condere, sed ante omnia Isthmum in Achaia perfodere; miseratque jam ad dimetiendum opus primipilarem Caium.

XXII. Hactenus quasi de principe; reliqua ut de monstro narranda sunt. Compluribus cognominibus assumptis (nam et *Pius*, et *Castrorum filius*, et *Pater exercituum*, et *Optimus Maximus Cæsar* vocabatur), quum audiret forte reges, qui officii causa in Urbem advenerant, concertantes apud se super cœnam de nobilitate generis, exclamavit : Εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς. Nec multum abfuit, quin statim diadema sumeret, speciemque principatus in regni formam converteret. Verum admonitus, et principum et

regum se excessisse fastigium, divinam ex eo majestatem asserere sibi cœpit. Datoque negotio, ut simulacra numinum, religione et arte præclara, inter quæ Olympii Jovis, apportarentur e Græcia. quibus capite dempto suum imponeretur, partem Palatii ad forum usque promovit, atque æde Castoris et Pollucis in vestibulum transfigurata, consistens sæpe inter fratres deos medius adorandum se adeuntibus exhibebat; et quidam eum *Latiarem Jovem* consalutarunt. Templum etiam numini suo proprium, et sacerdotes, et excogitatissimas hostias instituit. In templo simulacrum stabat aureum iconicum, amiciebaturque quotidie veste, quali ipse uteretur. Magisteria sacerdotii ditissimus quisque, et ambitione et licitatione maxima, vicibus comparabant. Hostiæ erant phœnicopteri, pavones, tetraones, numidicæ, meleagrides, phasianæ, quæ generatim per singulos dies immolarentur. Et noctibus quidem plenam fulgentemque lunam invitabat assidue in amplexus atque concubitum : interdiu vero cum Capitolino Jove secreto fabulabatur : modo insusurrans, ac præbens invicem aurem, modo clarius, nec sine jurgiis. Nam vox comminantis audita est :

Ἤ μ' ἀνάειρ' ἢ ἐγὼ σέ,

donec exoratus, ut referebat, et in contubernium ultro invitatus, super templum Divi Augusti ponte transmisso, Palatium Capitoliumque conjunxit. Mox, quo propior esset, in area Capitolina novæ domus fundamenta jecit.

XXIII. Agrippæ se nepotem neque credi neque dici ob ignobilitatem ejus volebat; succensebatque, si qui vel oratione vel carmine imaginibus eum Cæsarum insererent. Prædicabat autem, matrem suam ex incesto, quod Augustus cum Julia admisisset, procreatam. Ac non contentus hac Augusti insectatione, Actiacas Siculasque victorias, ut funestas populo Romano et calamitosas, vetuit solemnibus feriis celebrari. Liviam Augustam proaviam *Ulyxem stolatum* identidem appellans, etiam ignobilitatis quadam ad senatum epistola arguere ausus est, quasi materno avo Decurione Fundano ortam; quum publicis monumentis certum sit, Aufidium Lurconem Romæ honoribus functum. Aviæ Antoniæ secretum petenti denegavit, nisi ut interveniret Macro præfectus. Ac per istiusmodi indignitates et tædia causa exstitit mortis; dato tamen, ut quidam putant, etiam veneno. Nec defunctæ ullum honorem habuit : prospexitque e triclinio ardentem rogum. Fratrem Tiberium inopinantem, repente immisso tribuno militum, interemit. Silanum item socerum ad necem secandasque novacula fauces compulit : causatus in utroque, quod hic ingressum se turbatius

mare non esset secutus, ac spe occupandi Urbem, si quid sibi per tempestates accideret, remansisset; ille antidotum oboluisset, quasi ad præcavenda venena sua sumptum : quum et Silanus impatientiam nauseæ vitasset et molestiam navigandi, et Tiberius propter assiduam et ingravescentem tussim medicamento usus esset. Nam [successorem imperii] Claudium patruum non nisi in ludibrium reservavit.

XXIV. Cum omibus sororibus suis stupri consuetudinem fecit; plenoque convivio singulas infra se vicissim collocabat, uxore supra cubante. Ex his Drusillam vitiasse virginem, prætextatus adhuc, creditur, atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab avia Antonia, apud quam simul educabantur. Mox Lucio Cassio Longino consulari collocatam abduxit, et in modum justæ uxoris propalam habuit. Heredem quoque bonorum atque imperii æger instituit. Eadem defuncta, justitium indixit; in quo risisse, lavisse, cœnasse cum parentibus aut conjuge liberisve, capital fuit. Ac mæroris impatiens, quum repente noctuque profugisset ab Urbe, transcurrissetque Campaniam, Syracusas petiit. Rursusque inde propere rediit, barba capilloque promisso. Nec unquam postea, quantiscunque de rebus, ne pro concione quidem populi aut apud milites, nisi *per numen Drusillæ* dejeravit. Reliquas sorores nec cupiditate tanta nec dignatione dilexit, ut quas sæpe exoletis suis prostraverit. Quo facilius eas in causa Æmilii Lepidi condemnavit, quasi adulteras, et insidiarum adversus se conscias. Nec solum chirographa omnium, requisita fraude ac stupro, divulgavit, sed et tres gladios in necem suam præparatos Marti Ultori, addito elogio, consecravit.

XXV. Matrimonia contraxerit turpius, an dimiserit, an tenuerit, non est facile discernere. Liviam Orestillam C. Pisoni nubentem, quum ad officium et ipse venisset, ad se deduci imperavit, intraque paucos dies repudiatam biennio post relegavit, quod repetisse usum prioris mariti tempore medio videbatur. Alii tradunt, adhibitum cœnæ nuptiali mandasse ad Pisonem contra accumbentem, *Noli uxorem meam premere*; statimque e convivio abduxisse eam secum ac proximo die edixisse, *Matrimonium sibi repertum exemplo Romuli et Augusti.* Lolliam Paullinam, C. Memmio consulari, exercitus regenti, nuptam, facta mentione aviæ ejus, ut quondam pulcherrimæ, subito ex provincia evocavit, ac perductam a marito conjunxit sibi, brevique missam fecit, interdicto cujusquam in perpetuum coitu. Cæsoniam, neque facie insigni neque ætate integra, matremque jam ex alio viro trium filiarum, sed luxuriæ ac lasciviæ perditæ, et ardentius et constantius amavit; ut sæpe chlamyde peltaque et galea ornatam, et juxta adequitantem, mili-

tibus ostenderit, amicis vero etiam nudam. Quam enixam uxorio nomine dignatus est, uno atque eodem die professus, et maritum se ejus, et patrem infantis ex ea natæ. Infantem autem, Juliam Drusillam appellatam, per omnium dearum templa circumferens, Minervæ gremio imposuit, alendamque et instituendam commendavit. Nec ullo firmiore indicio sui seminis esse credebat, quam feritatis : quæ illi quoque tanta jam tunc erat, ut infestis digitis ora et oculos simul ludentium infantium incesseret.

XXVI. Leve ac frigidum sit, his addere, quo propinquos amicosque pacto tractaverit, Ptolemæum, regis Jubæ filium, consobrinum suum (erat enim et is M. Antonii ex Selene filia nepos), et in primis ipsum Macronem, ipsam Enniam, adjutores imperii : quibus omnibus pro necessitudinis jure, proque meritorum gratia, cruenta mors persoluta est. Nihilo reverentior leniorve erga senatum : quosdam summis honoribus functos ad essedum sibi currere togatos per aliquot passuum millia, et cœnanti modo ad pluteum modo ad pedes stare, succinctos linteo, passus est : alios, quum clam interemisset, citare nihilominus ut vivos perseveravit, paucos post dies voluntaria morte periisse mentitus. Consulibus, oblitis de natali suo edicere, abrogavit magistratum, fuitque per triduum sine summa potestate respublica. Quæstorem suum in conjuratione nominatum flagellavit, veste detracta subjectaque militum pedibus, quo firme verberaturi insisterent. Simili superbia violentiaque ceteros tractavit ordines. Inquietatus fremitu gratuita in Circo loca de media nocte occupantium, omnes fustibus abegit. Elisique per eum tumultum viginti amplius equites Romani, totidem matronæ, super innumeram turbam ceteram. Scenicis ludis, inter plebem et equitem causam discordiarum serens, decimas maturius dabat, ut equestria ab infimo quoque occuparentur. Gladiatorio munere, reductis interdum flagrantissimo sole velis, emitti quemquam vetabat : remotoque ordinario apparatu, rabidis feris vilissimos senio confectos, gladiatores quoque pegmares, patres familiarum notos, sed insignes debilitate aliqua corporis, subjiciebat. Ac nonnunquam, horreis præclusis, populo famem indixit.

XXVII. Sævitiam ingenii per hæc maxime ostendit. Quum ad saginam ferarum muneri præparatarum carius pecudes compararentur, ex noxiis laniandos annotavit : et custodiarum seriem recognoscens, nullius inspecto elogio, stans tantummodo intra porticum mediam, a calvo ad calvum duci imperavit. Votum exegit ab eo, qui pro salute sua gladiatoriam operam promiserat, spectavitque ferro dimicantem ; nec dimisit nisi victorem, et post multas preces. Alterum, qui se periturum ea de causa voverat, cun-

ctantem pueris tradidit; verbenatum infulatumque, votum reposcentes, per vicos agerent, quoad præcipitaretur ex aggere. Multos honesti ordinis, deformatos prius stigmatum notis, ad metalla et munitiones viarum aut ad bestias condemnavit, aut bestiarum more quadrupedes cavea coercuit, aut medios serra dissecuit. Nec omnes gravibus ex causis, verum male de munere suo opinatos, vel quod nunquam per Genium suum dejerassent. Parentes supplicio filiorum interesse cogebat. Quorum uni valetudinem excusanti lecticam misit : alium e spectaculo pœnæ epulis statim adhibuit, atque omni comitate ad hilaritatem et jocos provocavit. Curatorem munerum ac venationum, per continuos dies in conspectu suo catenis verberatum, non prius occidit, quam offensus putrefacti cerebri odore. Atellanæ poetam, ob ambigui joci versiculum, media amphitheatri arena igni cremavit. Equitem Romanum objectum feris, quum se innocentem proclamasset, reduxit, abscisaque lingua rursus induxit.

XXVIII. Revocatum quendam a vetere exsilio sciscitatus, quidnam ibi facere consuesset, respondente eo per adulationem, *deos semper oravi, ut, quod evenit, periret Tiberius, et tu imperares;* opinans sibi quoque exsules suos mortem imprecari, misit circum insulas, qui universos trucidarent. Quum discerpi senatorem concupisset, subornavit, qui ingredientem curiam, repente hostem publicum appellantes, invaderent, graphiisque confossum lacerandum ceteris traderent. Nec ante satiatus est, quam membra et artus et viscera hominis tracta per vicos atque ante se congesta vidisset.

XXIX. Immanissima facta augebat atrocitate verborum. *Nihil magis in natura sua laudare se ac probare* dicebat, *quam* (ut ipsius verbo utar) ἀδιατρεψίαν. Monenti Antoniæ aviæ, tanquam parum esset non obedire, *Memento*, ait, *omnia mihi in omnes licere.* Trucidaturus fratrem, quem metu venenorum præmuniri medicamentis suspicabatur, *Antidotum*, inquit, *adversus Cæsarem*? Relegatis sororibus, *non solum insulas habere se, sed etiam gladios,* minabatur. Prætorium virum ex secessu Anticyræ, quam valetudinis causa petierat, propagari sibi commeatum sæpius desiderantem, quum mandasset interimi, adjecit, *necessariam esse sanguinis missionem, cui tam diu non prodesset elleborum.* Decimo quoque die, numerum puniendorum ex custodia subscribens, *rationem se purgare* dicebat. Gallis Græcisque aliquot uno tempore condemnatis, gloriabatur, *Gallogræciam se subegisse.*

XXX. Non temere in quemquam, ni crebris et minutis ictibus, animadverti passus est, perpetuo notoque jam præcepto: *ita feri, ut se mori sentiat.* Punito per errorem nominis alio, quam quem

destinaverat, ipsum quoque paria meruisse dixit. Tragicum illud subinde jactabat,

Oderint, dum metuant. ———

Sæpe in cunctos pariter senatores, ut Sejani clientes, matris ac fratrum suorum delatores, invectus est; prolatis libellis, quos crematos simulaverat, defensaque Tiberii sævitia, quasi necessaria, quum tot criminantibus credendum esset. Equestrem ordinem, ut scenæ arenæque devotum, assidue proscidit. Infensus turbæ, faventi adversus studium suum, exclamavit : *Utinam populus Romanus unam cervicem haberet!* Quumque Tetrinius latro postularetur, *et qui postularent, Tetrinios esse*, ait. Retiarii tunicati quinque numero gregatim dimicantes, sine certamine ullo totidem secutoribus succubuerant : quum occidi juberentur, unus, resumpta fuscina, omnes victores interemit. Hanc ut crudelissimam cædem et deflevit edicto, et eos, qui spectare sustinuissent, exsecratus est.

XXXI. Queri etiam palam de conditione temporum suorum solebat, quod nullis calamitatibus publicis insignirentur : Augusti principatum clade Variana, Tiberii, ruina spectaculorum apud Fidenas, memorabilem factum; sui oblivionem imminere prosperitate rerum. Atque identidem exercituum cædes, famem, pestilentiam, incendia, hiatum aliquem terræ optabat.

XXXII. Animum quoque remittenti, ludoque et epulis dedito, eadem dictorum factorumque sævitia aderat. Sæpe in conspectu prandentis vel comissantis seriæ quæstiones per tormenta habebantur. Miles decollandi artifex quibuscunque e custodia capita amputabat. Puteolis, dedicatione pontis, quem excogitatum ab eo significavimus, quum multos e litore invitasset ad se, repente omnes præcipitavit. Quosdam, gubernacula apprehendentes, contis remisque detrusit in mare. Romæ publico epulo servum, ob detractam lectis argenteam laminam, carnifici confestim tradidit, ut, manibus abscissis atque ante pectus e collo pendentibus, præcedente titulo, qui causam pœnæ indicaret, per cœtus epulantium circumduceretur. Mirmillonem e ludo, rudibus secum batuentem et sponte prostratum, confodit ferrea sica, ac more victorum cum palma discucurrit. Admota altaribus victima, succinctus poparum habitu, elato alte malleo, cultrarium mactavit. Lautiore convivio effusus subito in cachinnos, consulibus, qui juxta cubabant, quidnam rideret, blande quærentibus, *Quid*, inquit, *nisi uno meo nutu jugulari utrumque vestrum statim posse?*

XXXIII. Inter varios jocos, quum assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cun-

ctantem flagellis discidit; collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem. Quoties uxoris vel amiculæ collum exoscularetur, addebat, *Tam bona cervix, simulac jussero, demetetur*. Quin et subinde jactabat, *exquisiturum se vel fidiculis de Cæsonia sua, cur eam tanto opere diligeret*.

XXXIV. Nec minore livore ac malignitate, quam superbia sævitiaque, pæne adversus omnis ævi homines grassatus est. Statuas virorum illustrium ab Augusto ex Capitolina area propter angustias in Martium campum collatas, ita subvertit atque disjecit, ut restitui salvis titulis non valuerint. Vetuitque posthac viventium cuiquam usquam statuam aut imaginem, nisi se consulto et auctore, poni. Cogitavit etiam de Homeri carminibus abolendis; *cur enim sibi non licere*, dicens, *quod Platoni licuisset, qui eum e civitate, quam constituebat, ejecerit?* Sed et Virgilii et Titi Livii scripta et imagines, paullum abfuit, quin ex omnibus bibliothecis amoverit: quorum alterum, ut nullius ingenii minimæque doctrinæ; alterum, ut verbosum in historia negligentemque carpebat. De juris quoque consultis, quasi scientiæ eorum omnem usum aboliturus, sæpe jactavit, *se mehercle effecturum, ne qui respondere possint præter eum*.

XXXV. Vetera familiarum insignia nobilissimo cuique ademit: Torquato torquem; Cincinnato crinem; Cn. Pompeio Magni cognomen. Ptolemæum, de quo retuli, et accersitum e regno et exceptum honorifice, non alia causa repente percussit, quam quod, edente se munus, ingressum spectacula, convertisse omnium oculos fulgore purpuræ abollæ animadvertit. Pulchros et comatos, quoties sibi occurrerent, occipitio raso deturpabat. Erat Esius Proculus patre primipilari, ob egregiam corporis amplitudinem et speciem *Colosseros* dictus. Hunc spectaculis detractum repente, et in arenam deductum, Thraci et mox hoplomacho comparavit; bisque victorem constringi sine mora jussit, et panis obsitum vicatim circumduci, ac mulieribus ostendi, deinde jugulari. Nullus denique tam abjectæ conditionis, tamque extremæ sortis fuit, cujus non commodis obtrectaret. Nemorensi regi, quod multos jam annos potiretur sacerdotio, validiorem adversarium subornavit. Quum quodam die muneris essedario Porio, ob prosperam pugnam servum suum manumittenti, studiosius plausum esset, ita se proripuit e spectaculis, ut, calcata lacinia togæ, præceps per gradus iret indignabundus et clamitans, *dominum gentium populum ex re levissima plus honoris gladiatori tribuentem, quam consecratis principibus, aut præsenti sibi*.

XXXVI. Pudicitiæ neque suæ neque alienæ pepercit. M. Lepidum, Mnesterem pantomimum, quosdam obsides dilexisse fertur com-

mercio mutui stupri. Valerius Catullus, consulari familia juvenis, stupratum a se, ac latera sibi contubernio ejus defessa, etiam vociferatus est. Super sororum incesta, et notissimum prostitutæ Pyrallidis amorem, non temere ulla illustriore femina abstinuit: quas plerumque cum maritis ad cœnam vocatas, præterque pedes suos transeuntes, diligenter ac lente mercantium more considerabat; etiam faciem manu allevans, si quæ pudore summitterent. Quoties deinde libuisset, egressus triclinio, quum maxime placitam sevocasset, paullo post, recentibus adhuc lasciviæ notis, reversus vel laudabat palam, vel vituperabat, singula enumerans bona malave corporis atque concubitus. Quibusdam, absentium maritorum nomine, repudium ipse misit, jussitque in acta referri.

XXXII. Nepotinis sumptibus omnium prodigorum ingenia superavit, commentus novum balnearum usum, portentosissima genera ciborum atque cœnarum; ut calidis frigidisque unguentis lavaretur, pretiosissimas margaritas aceto liquefactas sorberet, convivis ex auro panes et obsonia apponeret, *aut frugi hominem esse oportere*, dictitans, *aut Cæsarem*. Quin et nummos non mediocris summæ e fastigio basilicæ Juliæ per aliquot dies sparsit in plebem. Fabricavit et deceres Liburnicas, gemmatis puppibus, versicoloribus velis, magna thermarum et porticuum et tricliniorum laxitate, magnaque etiam vitium et pomiferarum arborum varietate: quibus discumbens de die inter choros ac symphonias litora Campaniæ peragraret. In exstructionibus prætorium atque villarum, omni ratione posthabita, nihil tam efficere concupiscebat, quam quod posse effici negaretur. Et jactæ itaque moles infesto ac profundo mari, et excisæ rupes durissimi silicis, et campi montibus aggere æquati, et complanata fossuris montium juga, incredibili quidem celeritate, quum moræ culpa capite lueretur. Ac ne singula enumerem, immensas opes totumque illud Tiberii Cæsaris, vicies ac septies millies sestertium, non toto vertente anno absumpsit.

XXXVIII. Exhaustus igitur atque egens, ad rapinas convertit animum, vario et exquisitissimo calumniarum et auctionum et vectigalium genere. Negabat, jure civitatem Romanam usurpare eos, quorum majores sibi posterisque eam impetrassent, nisi filii essent: neque enim intelligi debere *posteros* ultra hunc gradum: prolataque Divorum Julii et Augusti diplomata, ut vetera et obsoleta, delebat. Arguebat et perperam editos census, quibus postea quacunque de causa quicquam incrementi accessisset. Testamenta primipilarium, qui ab initio principatus Tiberii neque illum neque se heredem reliquissent, ut ingrata rescidit: item ceterorum, ut

irrita et vana, quoscunque quis diceret herede Cæsare mori destinasse. Quo metu injecto, quum jam et ab ignotis inter familiares, et a parentibus inter liberos palam heres nuncuparetur, derisores vocabat, quod post nuncupationem vivere perseverarent, et multis venenatas macteas misit. Cognoscebat autem de talibus causis, taxato prius modo summæ, ad quem conficiendum consideret: confecto demum excitabatur. Ac ne paullum quidem moræ patiens, super quadraginta reos quondam ex diversis criminibus una sententia condemnavit, gloriatusque est expergefactæ somno Cæsoniæ, *quantum egisset, dum ea meridiaret.* Auctione proposita reliquias omnium spectaculorum subjecit, et venditavit, exquirens per se pretia, et usque eo extendens, ut quidam immenso coacti quædam emere, ac bonis exuti, venas sibi inciderent. Nota res est, Aponio Saturnino inter subsellia dormitante, monitum a Caio præconem, ne prætorium virum crebro capitis motu nutantem sibi præteriret; nec licendi finem factum, quoad tredecim gladiatores sestertio nonagies ignoranti addicerentur.

XXXIX. In Gallia quoque, quum damnatarum sororum ornamenta et suppellectilem et servos atque etiam libertos immensis pretiis vendidisset, invitatus lucro, quicquid instrumenti veteris aulæ erat, ab Urbe repetiit, comprehensis ad deportandum meritoriis quoque vehiculis et pistrinensibus jumentis; adeo, ut et panis Romæ sæpe deficeret, et litigatorum plerique, quod occurrere absentes ad vadimonium non possent, causa caderent. Cui instrumento distrahendo nihil non fraudis ac lenocinii adhibuit, modo avaritiæ singulos increpans, et, *quod non puderet eos locupletiores esse, quam se;* modo pœnitentiam simulans, quod principalium rerum privatis copiam faceret. Compererat, provincialem locupletem ducenta sestertia numerasse vocatoribus, ut per fallaciam convivio interponeretur, nec tulerat moleste, tam magno æstimari honorem cœnæ suæ. Huic postero die sedenti in auctione misit, qui nescio quid frivoli ducentis millibus traderet, diceretque, *cœnaturum apud Cæsarem vocatu ipsius.*

XL. Vectigalia nova atque inaudita, primum per publicanos, deinde, quia lucrum exuberabat, per centuriones tribunosque prætorianos exercuit; nullo rerum aut hominum genere omisso, cui non tributi aliquid imponeret. Pro eduliis, quæ tota Urbe venirent, certum statutumque exigebatur: pro litibus ac judiciis, ubicunque conceptis, quadragesima summæ, de qua litigaretur; nec sine pœna, si quis composuisse vel donasse negotium convinceretur: ex gerulorum diurnis quæstibus pars octava, ex capturis prostitutarum, quantum quæque uno concubitu mereret. Additumque ad caput legis, ut tenerentur publico, et quæ me-

retricium, et qui lenocinium fecissent; nec non et matrimonia obnoxia essent.

XLI. Ejusmodi vectigalibus indictis, neque propositis, quum per ignorantiam scripturæ multa commissa fierent, tandem flagitante populo proposuit quidem legem, sed et minutissimis literis, et angustissimo loco, uti ne cui describere liceret. Ac ne quod non manubiarum genus experiretur, lupanar in Palatio constituit: distinctisque et instructis pro loci dignitate compluribus cellis, in quibus matronæ ingenuique starent, misit circum fora et basilicas nomenclatores ad invitandos ad libidinem juvenes senesque, præbita advenientibus pecunia fœnebri, appositisque, qui nomina palam subnotarent, quasi adjuvantium Cæsaris reditus. Ac ne ex lusu quidem aleæ compendium spernens, plus mendacio, atque etiam perjurio lucrabatur. Et quondam proximo collusori demandata vice sua, progressus in atrium domus, quum prætereuntes duos equites Romanos locupletes sine mora corripi confiscarique jussisset, exsultans rediit, gloriansque, nunquam se prosperiore alea usum.

XLII. Filia vero nata, paupertatem, nec jam imperatoria modo, sed et patria querens onera, collationes in alimoniam ac dotem puellæ recepit. Edixit et strenas ineunte anno se recepturum: stetitque in vestibulo ædium Kalendis Januariis ad captandas stipes, quas plenis ante eum manibus ac sinu omnis generis turba fundebat. Novissime contrectandæ pecuniæ cupidine incensus, sæpe super immensos aureorum acervos, patentissimo diffusos loco, et nudis pedibus spatiatus, et toto corpore aliquandiu volutatus est.

XLIII. Militiam resque bellicas semel attigit, neque ex destinato, sed quum ad visendum nemus flumenque Clitumni Mevaniam processisset, admonitus de supplendo numero Batavorum, quos circa se habebat, expeditionis Germanicæ impetum cepit: neque distulit, sed legionibus et auxiliis undique excitis, delectibus undique acerbissime actis, contracto et omnis generis commeatu, quanto nunquam antea, iter ingressus est: confecitque modo tam festinanter et rapide, ut prætorianæ cohortes contra morem signa jumentis imponere, et ita subsequi cogerentur; interdum adeo segniter et delicate, ut octophoro veheretur, atque a propinquarum urbium plebe verri sibi vias, et conspergi propter pulverem exigeret.

XLIV. Postquam castra attigit, ut se acrem et severum ducem ostenderet, legatos, qui auxilia serius ex diversis locis adduxerant, cum ignominia dimisit. At in exercitu recensendo, plerisque centurionum maturis jam, et nonnullis ante paucissimos, quam consummaturi essent, dies, primos pilos ademit, causatus senium

cujusque et imbecillitatem : ceterorum increpita cupiditate, commoda emeritæ militiæ ad sex millium summam recidit. Nihil autem amplius quam Adminio, Cinobellini Britannorum regis filio, qui pulsus a patre cum exigua manu transfugerat, in deditionem recepto, quasi universa tradita insula, magnificas Romam literas misit, monitis speculatoribus, ut vehiculo ad forum usque et curiam pertenderent, nec nisi in æde Martis, ac frequente senatu, consulibus traderent.

XLV. Mox, deficiente belli materia, paucos de custodia Germanos trajici, occulique trans Rhenum jussit, ac sibi post prandium quam tumultuosissime, adesse hostem, nunciari. Quo facto, proripuit se cum amicis et parte equitum prætorianorum in proximam silvam, truncatisque arboribus et in modum tropæorum adornatis ad lumina reversus, eorum quidem, qui secuti non essent, timiditatem et ignaviam corripuit; comites autem et participes victoriæ novo genere ac nomine coronarum donavit; quas, distinctas solis ac lunæ siderumque specie, *exploratorias* appellavit. Rursus obsides quosdam, abductos e literario ludo, clamque præmissos, deserto repente convivio cum equitatu insecutus, veluti profugos ac reprehensos in catenis reduxit; in hoc quoque mimo præter modum intemperans. Repetita cœna, renunciantes coactum agmen, sicut erant, loricatos ad discumbendum adhortatus est. Monuit etiam notissimo Virgilii versu, « durarent, secundisque se rebus servarent. » Atque inter hæc absentem senatum populumque gravissimo objurgavit edicto, quod « Cæsare prœliante et tantis discriminibus objecto, tempestiva convivia, Circum et theatra et amœnos secessus celebrarent. »

XLVI. Postremo, quasi perpetraturus bellum, directa acie in litore Oceani, ac ballistis machinisque dispositis, nemine gnaro aut opinante quidnam cœpturus esset, repente, ut conchas legerent, galeasque et sinus replerent, imperavit, *spolia Oceani* vocans, *Capitolio Palatioque debita.* Et in indicium victoriæ altissimam turrem excitavit, ex qua, ut ex Pharo, noctibus ad regendos navium cursus ignes emicarent : pronunciatoque militi donativo, centenis viritim denariis, quasi omne exemplum liberalitatis supergressus, *Abite,* inquit, *læti, abite locupletes.*

XLVII. Conversus hinc ad curam triumphi, præter captivos ac transfugas barbaros, Galliarum quoque procerissimum quemque, et, ut ipse dicebat, ἀξιοθριάμβευτον, ac nonnullos ex principibus legit, ac seposuit ad pompam; coegitque non tantum rutilare et summittere comam, sed et sermonem Germanicum addiscere, et nomina barbarica ferre. Præcepit etiam, triremes, quibus introierat Oceanum, magna ex parte itinere terrestri Romam devehi.

Scripsit et procuratoribus, « triumphum appararent quam minima summa, sed quantus nunquam alius fuisset, quando in omnium hominum bona jus haberent. »

XLVIII. Prius quam provincia decederet, consilium iniit nefandæ atrocitatis, legiones, quæ post excessum Augusti seditionem olim moverant, contrucidandi; quod et patrem suum Germanicum ducem, et se, infantem tunc, obsedissent. Vixque a tam præcipiti cogitatione revocatus, inhiberi nullo potuit modo, quin decimare velle perseveraret. Vocatas itaque ad concionem inermes, atque etiam gladiis depositis, equitatu armato circumdedit. Sed quum videret, suspecta re plerosque dilabi ad resumenda, si qua vis fieret, arma, profugit concione, confestimque Urbem petiit, deflexa omni acerbitate in senatum, cui ad avertendos tantorum dedecorum rumores palam minabatur; querens inter cetera, fraudatum se justo triumpho, quum ipse paullo ante, ne quid de honoribus suis ageretur, etiam sub mortis pœna denunciasset.

XLIX. Aditus ergo in itinere a legatis amplissimi ordinis, ut maturaret, orantibus, quam maxima voce, *Veniam*, inquit, *veniam, et hic mecum*, capulum gladii crebro verberans, quo cinctus erat. Edixit et, « reverti se, sed iis tantum, qui optarent, equestri ordini et populo : nam se neque civem neque principem senatui amplius fore. » Vetuit etiam quemquam senatorum sibi occurrere : atque omisso vel dilato triumpho ovans Urbem natali suo ingressus est. Intraque quartum mensem periit, ingentia facinora ausus, et aliquanto majora moliens. Siquidem proposuerat, Antium, deinde Alexandriam commigrare, interempto prius utriusque ordinis electissimo quoque. Quod ne cui dubium videatur, in secretis ejus reperti sunt duo libelli, diverso titulo : alteri *Gladius*, alteri *Pugio* index erat. Ambo notas et nomina continebant morti destinatorum. Inventa et arca ingens, variorum venenorum plena; quibus mox a Claudio demersis, infecta maria traduntur, non sine piscium exitio, quos enectos æstus in proxima litora ejecit.

L. Statura fuit eminenti, pallido colore, corpore enormi, gracilitate maxima cervicis et crurum, oculis et temporibus concavis, fronte lata et torva, capillo raro ac circa verticem nullo, hirsutus cetera. Quare, transeunte eo, prospicere ex superiore parte, aut omnino quacunque de causa *capram* nominare, criminosum et exitiale habebatur. Vultum vero natura horridum ac tetrum etiam ex industria efferabat, componens ad speculum in omnem terrorem ac formidinem. Valetudo ei neque corporis neque animi constitit. Puer comitiali morbo vexatus, in adolescentia ita patiens laborum erat, ut tamen nonnunquam subita defectione in-

gredi, stare, colligere semet ac sufferre vix posset. Mentis valetudinem et ipse senserat, ac subinde de secessu deque purgando cerebro cogitavit. Creditur potionatus a Cæsonia uxore amatorio quidem medicamento, sed quod in furorem verterit. Incitabatur insomnia maxime : neque enim plus quam tribus nocturnis horis quiescebat; ac ne his quidem placida quiete, sed pavida miris rerum imaginibus, ut qui inter ceteras, pelagi quondam speciem colloquentem secum videre visus sit. Ideoque magna parte noctis, vigiliæ cubandique tædio, nunc toro residens, nunc per longissimas porticus vagus, invocare identidem atque exspectare lucem consueverat.

LI. Non immerito mentis valetudini attribuerim diversissima in eodem vitia, summam confidentiam, et contra nimium metum. Nam qui deos tantopere contemneret, ad minima tonitrua et fulgura connivere, caput obvolvere, ad vero majora proripere se e strato, sub lectumque condere solebat. Peregrinatione quidem Siciliensi, irrisis multorum locorum miraculis, repente a Messana noctu profugit, Ætnæi verticis fumo ac murmure pavefactus. Adversus barbaros quoque minacissimus, quum trans Rhenum inter angustias densumque agmen iter essedo faceret, dicente quodam, *non mediocrem fore consternationem, sicunde hostis appareat*, equum illico conscendit; ac propere versus ad pontes, ut eos calonibus et impedimentis stipatos reperit, impatiens moræ, per manus ac super capita hominum translatus est. Mox etiam, audita rebellione Germaniæ, fugam et subsidia fugæ classes apparabat, uno solatio acquiescens, transmarinas sibi superfuturas provincias, si victores Alpium juga, ut Cimbri, vel etiam Urbem, ut Senones quondam, occuparent : unde credo percussoribus ejus postea consilium natum, apud tumultuantes milites ementiendi, ipsum sibi manus intulisse, nuncio malæ pugnæ perterritum.

LII. Vestitu calceatuque et cetero habitu neque patrio neque civili, ac ne virili quidem ac denique humano, semper usus est. Sæpe depictas gemmatasque indutus pænulas, manuleatus et armillatus in publicum processit; aliquando sericatus et cycladatus; ac modo in crepidis vel cothurnis, modo in speculatoria caliga, nonnunquam socco muliebri; plerumque vero aurea barba, fulmen tenens, aut fuscinam, aut caduceum, deorum insignia; atque etiam Veneris cultu conspectus est. Triumphalem quidem ornatum etiam ante expeditionem assidue gestavit; interdum et Magni Alexandri thoracem, repetitum e conditorio ejus.

LIII. Ex disci[illegible]inis liberalibus minimum eruditioni, eloquentiæ plurimum a[illegible]ndit, quantumvis facundus et promptus, utique si per [illegible] esset. Irato et verba et sententiæ sup-

petebant; pronunciatio quoque et vox, ut neque eodem loci præ ardore consisteret, et exaudiretur a procul stantibus. Peroraturus, *stricturum se lucubrationis suæ telum*, minabatur; lenius comptiusque scribendi genus adeo contemnens, ut Senecam, tum maxime placentem, *commissiones meras* componere et *arenam esse sine calce* diceret. Solebat etiam prosperis oratorum actionibus rescribere, et magnorum in senatu reorum accusationes defensionesque meditari; ac, prout stilus cesserat, vel onerare sententia sua quemque, vel sublevare, equestri quoque ordine ad audiendum invitato per edicta.

LIV. Sed et aliorum generum artes studiosissime et diversissimas exercuit. Thrax et auriga, idem cantor atque saltator; batuebat pugnatoriis armis, aurigabat exstructo plurifariam Circo; canendi ac saltandi voluptate ita efferebatur, ut ne publicis quidem spectaculis temperaret, quo minus et tragœdo pronuncianti concineret, et gestum histrionis quasi laudans vel corrigens palam effingeret: nec alia de causa videretur eo die, quo periit, pervigilium indixisse, quam ut initium in scenam prodeundi licentia temporis auspicaretur. Saltabat autem nonnunquam etiam noctu: et quondam tres consulares secunda vigilia in Palatium accitos, multaque et extrema metuentes, super pulpitum collocavit; deinde repente, magno tibiarum et scabellorum crepitu, cum palla tunicaque talari prosiluit, ac desaltato cantico abiit. Atque hic tam docilis ad cetera, natare nesciit.

LV. Quorum vero studio teneretur, omnibus ad insaniam favit. Mnesterem pantomimum etiam inter spectacula osculabatur: ac si quis saltante eo vel leviter obstreperet, detrahi jussum manu sua flagellabat. Equiti Romano tumultuanti per centurionem denunciavit, abiret sine mora Ostiam, perferretque ad Ptolemæum regem in Mauritaniam codicillos suos. Quorum exemplum erat: *Ei, quem istuc misi, neque boni quicquam neque mali feceris.* Thraces quosdam Germanis corporis custodibus præposuit. Mirmillonum armaturas recidit. Columbo victori, leviter tamen saucio, venenum in plagam addidit, quod ex eo *Columbinum* appellavit. Sic certe inter alia venena scriptum ab eo repertum est. Prasinæ factioni ita addictus et deditus, ut cœnaret in stabulo assidue, et maneret. Agitatori Eutycho comissatione quadam in apophoretis vicies sestertium contulit. *Incitato*, cujus equi causa pridie Circenses, ne inquietaretur, viciniæ silentium per milites indicere solebat, præter equile marmoreum, et præsepe eburneum, præterque purpurea tegumenta, ac monile e gemmis, domum etiam et familiam et supellectilem dedit, quo lautius nomine ejus invitati acciperentur; consulatum quoque traditur destinasse.

LVI. Ita bacchantem atque grassantem non defuit plerisque animus adoriri. Sed una alteraque conspiratione detecta, aliis per inopiam occasionis cunctantibus, duo consilium communicaverunt perfeceruntque, non sine conscientia potentissimorum libertorum præfectorumque prætorii, quod ipsi quoque, etsi falso, in quadam conjuratione quasi participes nominati, suspectos tamen se et invisos sentiebant. Nam et statim seductis magnam fecit invidiam, districto gladio affirmans, *sponte se periturum, si et illis morte dignus videretur :* nec cessavit ex eo criminari alterum alteri, atque inter se omnes committere. Quum placuisset, Palatinis ludis spectaculo egressum meridie aggredi, primas sibi partes Cassius Chærea, tribunus cohortis prætoriæ, depoposcit; quem Caius seniorem jam, ut mollem et effeminatum denotare omni probro consueverat, et modo, signum petenti, *Priapum* aut *Venerem* dare, modo, ex aliqua causa agenti gratias, osculandam manum efferre, formatam commotamque in obscenum modum.

LVII. Futuræ cædis multa prodigia exstiterunt. Olympiæ simulacrum Jovis, quod dissolvi transferrique Romam placuerat, tantum cachinnum repente edidit, ut machinis labefactis opifices diffugerint. Supervenitque illico quidam Cassius quoque nomine, jussum se somnio affirmans immolare taurum Jovi. Capitolium Capuæ Idibus Martiis de cœlo tactum est : item Romæ cella Palatini atriensis. Nec defuerunt qui conjectarent, altero ostento periculum a custodibus domino portendi, altero cædem rursus insignem, qualis eodem die facta quondam fuisset. Consulenti quoque de genitura sua Sulla mathematicus *certissimam necem appropinquare* affirmavit. Monuerunt et Fortunæ Antiatinæ, *ut a Cassio caveret.* Qua causa ille Cassium Longinum, Asiæ tum proconsulem, occidendum delegaverat, immemor, Chæream Cassium nominari. Pridie, quam periret, somniavit, consistere se in cœlo juxta solium Jovis, impulsumque ab eo dextri pedis pollice, et in terras præcipitatum. Prodigiorum loco habita sunt etiam, quæ forte illo ipso die paullo prius acciderant. Sacrificans respersus est phœnicopteri sanguine. Et pantomimus Mnester tragœdiam saltavit, quam olim Neoptolemus tragœdus ludis, quibus rex Macedonum Philippus occisus est, egerat. Et quum in Laureolo mimo, in quo actor proripiens se ruina sanguinem vomit, plures secundarum certatim experimentum artis darent, cruore scena abundavit. Parabatur et in noctem spectaculum, quo argumenta inferorum per Ægyptios et Æthiopas explicarentur.

LVIII. Nono Kalendas Februarias, hora quasi septima, cunctatus, an ad prandium surgeret, marcente adhuc stomacho pridiani cibi onere, tandem suadentibus amicis egressus est. Quum in

crypta, per quam transeundum erat, pueri nobiles ex Asia ad edendas in scena operas evocati præpararentur, ut eos inspiceret hortareturque, restitit. Ac nisi princeps gregis algere se diceret, redire ac repræsentare spectaculum voluit. Duplex dehinc fama est. Alii tradunt, alloquenti pueros a tergo Chæream cervicem gladio cæsim graviter percussisse, præmissa voce, *Hoc age;* dehinc Cornelium Sabinum, alterum e conjuratis tribunum, ex adverso trajecisse pectus : alii, Sabinum, summota per conscios centuriones turba, signum more militiæ petisse, et, Caio *Jovem* dante, Chæream exclamasse, *Accipe iratum*, respicientique maxillam ictu discidisse. Jacentem contractisque membris clamitantem, se vivere, ceteri vulneribus triginta confecerunt. Nam signum erat omnium, *Repete.* Quidam etiam per obscena ferrum adegerunt. Ad primum tumultum lecticarii cum asseribus in auxilium accucurrerunt; mox Germani corporis custodes; ac nonnullos ex percussoribus, quosdam etiam senatores innoxios, interemerunt.

LIX. Vixit annis undetriginta : imperavit triennio et decem mensibus diebusque octo. Cadaver ejus clam in hortos Lamianos asportatum, et tumultuario rogo semiambustum, levi cespite obrutum est : postea per sorores ab exsilio reversas erutum et crematum sepultumque. Satis constat, priusquam id fieret, hortorum custodes umbris inquietatos; in ea quoque domo, in qua occubuerit, nullam noctem sine aliquo terrore transactam, donec ipsa domus incendio consumpta sit. Periit una et uxor Cæsonia, gladio a centurione confossa, et filia parieti illisa.

LX. Conditionem temporum illorum etiam per hæc existimare quivis possit. Nam neque cæde vulgata statim creditum est; fuitque suspicio, ab ipso Caio famam cædis simulatam et emissam, ut eo pacto hominum erga se mentes deprehenderet : neque conjurati cuiquam imperium destinaverunt. Et senatus in asserenda libertate adeo consensit, ut consules primo non in curiam, quia Julia vocabatur, sed in Capitolium convocarent : quidam vero, sententiæ loco, abolendam Cæsarum memoriam ac diruenda templa censuerunt. Observatum autem notatumque est in primis, Cæsares omnes, quibus Caii prænomen fuit, ferro periisse, jam inde ab eo, qui Cinnanis temporibus sit occisus.

TIBERIUS CLAUDIUS

DRUSUS CÆSAR.

I. Patrem Claudii Cæsaris Drusum, olim Decimum, mox Neronem prænomine, Livia, quum Augusto gravida nupsisset, intra

mensem tertium peperit; fuitque suspicio, ex vitrico per adulterii consuetudinem procreatum. Statim certe vulgatus est versus :

Τοῖς εὐτυχοῦσι καὶ τρίμηνα παιδία.

Is Drusus in quæsturæ præturæque honore dux Rætici, deinde Germanici belli, oceanum septentrionalem primus Romanorum ducum navigavit; trans Rhenum fossas novi et immensi operis effecit, quæ nunc adhuc *Drusinæ* vocantur : hostem etiam frequenter cæsum ac penitus in intimas solitudines actum non prius destitit insequi, quam species barbaræ mulieris, humana amplior, victorem tendere ultra sermone Latino prohibuisset. Quas ob res ovandi jus et triumphalia ornamenta percepit; ac post præturam, confestim inito consulatu, atque expeditione repetita, supremum diem morbo obiit in æstivis castris, quæ ex eo sunt appellata *Scelerata*. Corpus ejus per municipiorum coloniarumque primores, suscipientibus obviis scribarum decuriis, ad Urbem devectum, sepultumque est in Martio campo. Ceterum exercitus honorarium ei tumulum excitavit, circa quem deinceps stato die quotannis miles decurreret, Galliarumque civitates publice supplicarent. Præterea senatus inter alia complura marmoreum arcum cum tropæis via Appia decrevit, et Germanici cognomen ipsi posterisque ejus. Fuisse autem creditur non minus gloriosi, quam civilis animi. Nam ex hoste super victorias opima quoque spolia captasse, summoque sæpius discrimine duces Germanorum tota acie insectatus : nec dissimulasse unquam, pristinum se reipublicæ statum, quandocunque posset, restiturum. Unde existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augusto, revocatumque ex provincia; et, quia cunctaretur, interceptum veneno. Quod equidem magis, ne prætermitterem, retuli, quam quia verum aut verisimile putem; quum Augustus tantopere et vivum dilexerit, ut cohæredem semper filiis instituerit, sicut quondam in senatu professus est, et defunctum ita pro concione laudaverit, ut deos precatus sit, « similes ei Cæsares suos facerent, sibique tam honestum quandoque exitum darent, quam illi dedissent. » Nec contentus, elogium tumulo ejus versibus compositis a se exsculpsisse, etiam vitæ memoriam prosa oratione composuit. Ex Antonia minore complures quidem liberos tulit; verum tres omnino reliquit, Germanicum, Livillam, Claudium.

II. Claudius natus est Iulo Antonio, Fabio Africano consulibus, Kalendis Augustis, Lugduni, eo ipso die, quo primum ara ibi Augusto dedicata est, appellatusque Tiberius Claudius Drusus. Mox, fratre majore in Juliam familiam adoptato, Germanici cognomen assumpsit. Infans autem relictus a patre, ac per omne

fere pueritiæ atque adolescentiæ tempus variis et tenacibus morbis conflictatus est; adeo ut, animo simul et corpore hebetato, ne progressa quidem ætate ulli publico privatove muneri habilis existimaretur. Diu, atque etiam post tutelam receptam, alieni arbitrii, et sub pædagogo fuit; quem « barbarum et olim superjumentarium, ex industria sibi appositum, ut se quibuscunque de causis quam sævissime coerceret, » ipse quodam libello conqueritur. Ob hanc eandem valetudinem et gladiatorio munere, quod simul cum fratre memoriæ patris edebat, palliolatus novo more præsedit, et togæ virilis die, circa mediam noctem, sine solemni officio, lectica in Capitolium latus est.

III. Disciplinis tamen liberalibus ab ætate prima non mediocrem operam dedit, ac sæpe experimenta cujusque etiam publicavit. Verum ne sic quidem quicquam dignitatis assequi, aut spem de se commodiorem in posterum facere potuit. Mater Antonia « portentum eum hominis » dictitabat, « nec absolutum a natura, sed tantum inchoatum; » ac, si quem socordiæ argueret, « stultiorem aiebat filio suo Claudio. » Avia Augusta pro despectissimo semper habuit: non affari, nisi rarissime; non monere, nisi acerbo et brevi scripto, aut per internuncios, solita. Soror Livilla, quum audisset quandoque imperaturum, tam iniquam et tam indignam sortem populi Romani palam et clare detestata est. Nam et avunculus major Augustus quid de eo in utramque partem opinatus sit, quo certius cognoscatur, capita ex ipsius epistolis posui.

IV. « Collocutus sum cum Tiberio, ut mandasti, mea Livia, quid nepoti tuo Tiberio faciendum esset ludis Martialibus. Consentit autem uterque nostrum, semel nobis esse statuendum, quod consilium in illo sequamur. Nam si est ἄρτιος, et, ut ita dicam, ὁλόκληρος, quid est quod dubitemus, quin per eosdem articulos et gradus producendus sit, per quos frater ejus productus fuit? Sin autem ἠλαττῶσθαι sentimus eum, καὶ βεβλάφθαι καὶ εἰς τὴν τοῦ σώματος καὶ εἰς τὴν τῆς ψυχῆς ἀρτιότητα, præbenda materia deridendi et illum et nos non est hominibus, τὰ τοιαῦτα σκώπτειν καὶ μυκτηρίζειν εἰωθόσιν. Nam semper æstuabimus, si de singulis articulis temporum deliberabimus, μὴ προϋποκειμένου ἡμῖν, posse arbitremur eum gerere honores necne. In præsentia tamen quibus de rebus consulis, curare eum ludis Martialibus triclinium sacerdotum, non displicet nobis, si est passurus, se ab Silani filio, homine sibi affini, admoneri, ne quid faciat, quod conspici et derideri possit. Spectare eum Circenses ex pulvinari, non placet nobis. Expositus enim in prima fronte spectaculorum conspicietur. In Albanum montem ire eum, non placet nobis, aut esse Romæ Latinarum diebus. Cur

enim non præficitur Urbi, si potest fratrem suum sequi in montem? Habes nostras, mea Livia, sententias, quibus placet semel de tota re aliquid constitui, ne semper inter spem et metum fluctuemus. Licebit autem, si voles, Antoniæ quoque nostræ des hanc partem epistolæ hujus legendam. » Rursus alteris literis : « Tiberium adolescentem ego vero, dum tu aberis, quotidie invitabo ad cœnam, ne solus cœnet cum suo Sulpicio et Athenodoro; qui vellem diligentius et minus μετεώρως deligeret sibi aliquem, cujus motum et habitum et incessum imitaretur. Misellus

ἀτυχεῖ — πάνυ ἐν τοῖσι σπουδαίοις λίαν.

Ubi non aberravit ejus animus, satis apparet ἡ τῆς ψυχῆς αὐτοῦ εὐγένεια. » Item tertiis literis : « Tiberium nepotem tuum placere mihi declamantem potuisse, peream nisi, mea Livia, admiror. Nam qui tam ἀσαφῶς loquatur, qui possit, quum declamat, σαφῶς dicere, quæ dicenda sunt, non video. » Nec dubium est, quid post hæc Augustus constituerit, et reliquerit eum nullo, præter auguralis sacerdotii, honore impertitum, ac ne heredem quidem, nisi inter tertios ac pæne extraneos, e parte sexta nuncuparit, legato quoque non amplius quam octingentorum sestertiorum prosecutus.

V. Tiberius patruus petenti honores consularia ornamenta detulit. Sed instantius legitimos flagitanti, id solum codicillis rescripsit, *Quadraginta aureos in Saturnalia et Sigillaria misisse ei*. Tunc demum abjecta spe dignitatis ad otium concessit, modo in hortis et suburbano, modo in Campaniæ secessu delitescens; atque ex contubernio sordidissimorum hominum, super veterem segnitiæ notam, ebrietatis et aleæ quoque infamiam subiit.

VI. Quum interim, quanquam hoc modo agenti, nunquam aut officium hominum, aut reverentia publica defuit. Equester ordo bis patronum eum perferendæ pro se legationis elegit : semel, quum deportandum Romam corpus Augusti humeris suis a consulibus exposcerent; iterum, quum oppressum Sejanum apud eosdem gratularentur. Quin et spectaculis advenienti assurgere et lacernas deponere solebant. Senatus quoque, ut ad numerum sodalium Augustalium sorte ductorum extra ordinem addiceretur, censuit; et mox, ut domus ei, quam incendio amiserat, publica impensa restitueretur, dicendæque inter consulares sententiæ jus esset. Quod decretum abolitum est, excusante Tiberio imbecillitatem ejus, ac damnum liberalitate sua resarturum pollicente. Qui tamen moriens, et in tertiis heredibus eum ex parte tertia nuncupatum, legato etiam circa sestertium vicies prosecutus, commendavit insuper exercitibus, ac Senatui populoque Romano inter ceteras necessitudines nominatim.

VII. Sub Caio demum, fratris filio, secundam existimationem circa initia imperii omnibus lenociniis colligente, honores auspicatus, consulatum gessit una per duos menses : evenitque, ut primitus ingredienti cum fascibus forum, prætervolans aquila dexteriore humero consideret. Sortitus est et de altero consulatu in quartum annum; præseditque nonnunquam spectaculis in Caii vicem, acclamante populo *Feliciter*, partim *patruo imperatoris*, partim *Germanici fratri*.

VIII. Nec eo minus contumeliis obnoxius vixit. Nam et, si paullo serius ad prædictam cœnæ horam occurrisset, non nisi ægre, et circuito demum triclinio, recipiebatur : et quoties post cibum addormisceret (quod ei fere accidebat), olearum ac palmularum ossibus incessebatur; interdum ferula flagrove, velut per ludum, excitabatur a copreis. Solebant et manibus stertentis socci induci, ut repente expergefactus faciem sibi confricaret.

IX. Sed ne discriminibus quidem caruit. Primum, in ipso consulatu, quod Neronis et Drusi, fratrum Cæsaris, statuas segnius locandas ponendasque curasset, pæne honore summotus est; deinde, extraneo vel etiam domesticorum aliquo deferente, assidue varieque inquietatus. Quum vero detecta esset Lepidi et Gætulici conjuratio, missus in Germaniam inter legatos ad gratulandum, etiam vitæ periculum adiit, indignante ac fremente Caio, patruum potissimum ad se missum, quasi ad puerum regendum; adeo ut non defuerint, qui traderent, præcipitatum quoque in flumen, sicut vestitus advenerat. Atque ex eo nunquam non in senatu novissimus consularium sententiam dixit, ignominiæ causa, post omnes interrogatus. Etiam cognitio falsi testamenti recepta est, in quo et ipse signaverat. Postremo etiam sestertium octogies pro introitu novi sacerdotii coactus impendere, ad eas rei familiaris angustias decidit, ut, quum obligatam ærario fidem liberare non posset, in vacuum lege prædiatoria venalis pependerit sub edicto præfectorum.

X. Per hæc ac talia maxima ætatis parte transacta, quinquagesimo anno imperium cepit, quantumvis mirabili casu. Exclusus inter ceteros ab insidiatoribus Caii, quum, quasi secretum eo desiderante, turbam summoverent, in diætam, cui nomen est *Hermæum*, recesserat. Neque multo post, rumore cædis exterritus, prorepsit ad solarium proximum, interque prætenta foribus vela se abdidit. Latentem discurrens forte gregarius miles, animadversis pedibus, e studio sciscitandi, quisnam esset, agnovit, extractumque, et præ metu ad genua sibi accidentem, imperatorem salutavit. Hinc ad alios commilitones, fluctuantes nec quicquam adhuc quam frementes, perduxit. Ab his lecticæ impositus, et, quia sui

diffugerant, vicissim succollantibus in castra delatus est, tristis ac trepidus, miserante obvia turba, quasi ad pœnam raperetur insons. Receptus intra vallum, inter excubias militum pernoctavit, aliquanto minore spe quam fiducia. Nam consules cum senatu et cohortibus urbanis forum Capitoliumque occuparant, asserturi communem libertatem : accitusque et ipse per tribunum plebis in curiam ad suadenda, quæ viderentur, *vi se et necessitate teneri* respondit. Verum postero die, et senatu segniore in exsequendis conatibus, per tædium ac dissensionem diversa censentium, et multitudine, quæ circumstabat, unum rectorem jam et nomitatim exposcente, armatos pro concione jurare in nomen suum passus est ; promisitque singulis quina dena sestertia, primus Cæsarum fidem militis etiam præmio pignoratus.

XI. Imperio stabilito nihil antiquius duxit, quam id biduum, quo de mutando reipublicæ statu hæsitatum erat, memoriæ eximere. Omnium itaque factorum dictorumque in eo veniam et oblivionem in perpetuum sanxit ac præstitit ; tribunis modo ac centurionibus paucis e conjuratorum in Caium numero interemptis, exempli simul causa, et quod suam quoque cædem depoposcisse cognoverat. Conversus hinc ad officia pietatis, jusjurandum neque sanctius sibi neque crebrius instituit, quam *per Augustum*. Aviæ Liviæ divinos honores, et Circensi pompa currum elephantorum Augustino similem decernenda curavit : parentibus inferias publicas, et hoc amplius patri Circenses annuos natali die ; matri carpentum, quo per Circum duceretur, et cognomen Augustæ, ab viva recusatum. Ad fratris memoriam, per omnem occasionem celebratam, comœdiam quoque Græcam Neapolitano certamine docuit, ac de sententia judicum coronavit. Ne Marcum quidem Antonium inhonoratum ac sine grata mentione transmisit, testatus quondam per edictum, « tanto impensius petere se, ut natalem patris Drusi celebrarent, quod idem esset et avi sui Antonii. » Tiberio marmoreum arco juxta Pompeii theatrum, decretum quidem olim a senatu, verum omissum, peregit. Caii quoque etsi acta omnia rescidit, diem tamen necis, quamvis exordium principatus sui, vetuit inter festos referri.

XII. Et in semet augendo parcus atque civilis, prænomine *Imperatoris* abstinuit, nimios honores recusavit, sponsalia filiæ natalemque geniti nepotis silentio, ac tantum domestica religione, transegit. Neminem exsulum, nisi ex senatus auctoritate, restituit : ut sibi in curiam præfectum prætorii tribunosque militum secum inducere liceret, utque rata essent, quæ procuratores sui in judicando statuerent, precario exegit. Jus nundinarum in privata prædia a consulibus petiit : cognitionibus magistratuum, ut

unus e consiliariis, frequenter interfuit. Eosdem, spectacula edentes, surgens et ipse cum cetera turba, voce ac manu veneratus est. Tribunis plebis adeuntibus se pro tribunali excusavit, quod propter angustias non posset audire eos, nisi stantes. Quare in brevi spatio tantum amoris favorisque collegit, ut, quum profectum eum Ostiam periisse ex insidiis nunciatum esset, magna consternatione populus, et militem, quasi proditorem, et senatum, quasi parricidam, diris exsecrationibus incessere non ante destiterit, quam unus atque alter, et mox plures, a magistratibus in rostra producti, salvum et appropinquare confirmarent.

XIII. Nec tamen expers insidiarum usquequaque permansit, sed et a singulis, et per factionem, et denique civili bello infestatus est. E plebe homo nocte media juxta cubiculum ejus cum pugione deprehensus est: reperti et equestris ordinis duo in publico cum dolone ac venatorio cultro præstolantes, alter ut egressum theatro, alter ut sacrificantem apud Martis ædem adoriretur. Conspiraverunt autem ad res novas Gallus Asinius et Statilius Corvinus, Pollionis ac Messallæ oratorum nepotes, assumptis compluribus libertis ipsius atque servis. Bellum civile movit Furius Camillus Scribonianus, Dalmatiæ legatus; verum intra quintum diem oppressus est, legionibus, quæ sacramentum mutaverant, in pœnitentiam religione conversis, postquam, denunciato ad novum imperatorem itinere, casu quodam an divinitus, neque aquila ornari, neque signa convelli moverique potuerunt.

XIV. Consulatus super pristinum quatuor gessit: ex quibus duos primos junctim, sequentes per intervallum, quarto quemque anno, semestrem novissimum, bimestres ceteros, tertium autem, novo circa principem exemplo, in locum demortui suffectus. Jus et consul et extra honorem laboriosissime dixit, etiam suis suorumque diebus solemnibus, nonnunquam festis quoque antiquitus et religiosis. Nec semper præscripta legum secutus, duritiam lenitatemve multarum ex bono et æquo, perinde ut afficeretur, moderatus est. Nam et iis, qui apud privatos judices plus petendo formula excidissent, restituit actiones; et in majore fraude convictos, legitimam pœnam supergressus, ad bestias condemnavit.

XV. In cognoscendo autem ac decernendo mira varietate animi fuit, modo circumspectus et sagax, interdum inconsultus ac præceps, nonnunquam frivolus amentique similis. Quum decurias rerum actu expungeret, eum, qui dissimulata vacatione, quam beneficio liberorum habebat, responderat, ut cupidum judicandi dimisit: alium interpellatum ab adversariis de propria lite, negantemque, cognitionis rem, sed ordinarii juris esse, agere causam confestim apud se coegit, proprio negotio documentum datu-

rum, quam æquus judex in alieno negotio futurus esset. Feminam, non agnoscentem filium suum, dubia utrinque argumentorum fide, ad confessionem compulit, indicto matrimonio juvenis. Absentibus, secundum præsentes facillime dabat, nullo delectu, culpane quis an aliqua necessitate cessasset. Proclamante quodam, præcidendas falsario manus, carnificem statim acciri cum machæra mensaque lanionia flagitavit. Peregrinitatis reum, orta inter advocatos levi contentione, togatumne an palliatum dicere causam oporteret, quasi æquitatem integram ostentans, mutare habitum sæpius, et prout accusaretur defendereturve, jussit. De quodam etiam negotio ita ex tabella pronunciasse creditur, *secundum eos se sentire, qui vera proposuissent.* Propter quæ usque eo eviluit, ut passim ac propalam contemptui esset. Excusans quidam testem, e provincia ab eo vocatum, negavit præsto esse posse, dissimulata diu causa, ac post longas demum interrogationes, *Mortuus est*, inquit; *puto, licuit.* Alius gratias agens, quod reum defendi pateretur, adjecit : *Et tamen fieri solet.* Illud quoque a majoribus natu audiebam, adeo causidicos patientia ejus solitos abuti, ut descendentem e tribunali non solum voce revocarent, sed et lacinia togæ retenta, interdum pede apprehenso, detinerent. Ac ne cui hæc mira sint, litigatori Græculo vox in altercatione excidit, Καὶ σὺ γέρων εἶ, καὶ μωρός. Equitem quidem Romanum, obscenitatis in feminas reum, sed falso, et ab impotentibus inimicis conficto crimine, satis constat, quum scorta meritoria citari adversus se, et audiri pro testimonio videret, graphium et libellos, quos tenebat in manu, ita cum magna stultitiæ et sævitiæ exprobratione jecisse in faciem ejus, ut genam non leviter perstrinxerit.

XVI. Gessit et censuram, intermissam diu post Plancum Paullumque censores; sed hanc quoque inæqualiter, varioque et animo et eventu. Recognitione equitum juvenem plenum probri, sed quem pater probatissimum sibi affirmabat, sine ignominia dimisit, *habere*, dicens, *censorem suum.* Alium, corruptelis adulteriisque famosum, nihil amplius quam monuit, *ut aut parcius ætatulæ indulgeret, aut certe cautius*, addiditque, *Quare enim ego scio, quam amicam habeas?* Et quum, orantibus familiaribus, dempsisset cuidam appositam notam, *Litura tamen*, inquit, *exstet.* Splendidum virum, Græciæque provinciæ principem, verum Latini sermonis ignarum, non modo albo judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit. Nec quemquam nisi sua voce, utcunque quis posset, ac sine patrono, rationem vitæ passus est reddere. Notavitque multos, et quosdam inopinantes, et ex causa novi generis, quod se inscio ac sine commeatu Italia excessissent; quem-

dam vero et, quod comes regis in provincia fuisset, referens, majorum temporibus, Rabirio Postumo, Ptolemæum Alexandriam crediti servandi causa secuto, crimen majestatis apud judices motum. Plures notare conatus, magna inquisitorum negligentia, sed suo majore dedecore, innoxios fere reperit; quibuscunque cœlibatum aut orbitatem aut egestatem objiceret, maritos, patres, opulentos se probantibus; eo quidem, qui sibimet vim ferro intulisse arguebatur, illæsum corpus veste deposita ostentante. Fuerunt et illa in censura ejus notabilia, quod essedum argenteum, sumptuose fabricatum, ac venale ad Sigillaria, redimi concidique coram imperavit; quodque uno die viginti edicta proposuit, inter quæ duo, quorum altero admonebat, « ut uberi vinearum proventu bene dolia picarentur, » altero, « nihil æque facere ad viperæ morsum, quam taxi arboris succum. »

XVII. Expeditionem unam omnino suscepit, eamque modicam. Quum, decretis sibi a senatu ornamentis triumphalibus, leviorem majestati principali titulum arbitraretur, velletque justi triumphi decus, unde acquireret, Britanniam potissimum elegit, neque tentatam ulli post Divum Julium, et tunc tumultuantem ob non redditos transfugas. Huc quum ab Ostia navigaret, vehementi Circio bis pæne demersus est, prope Liguriam, juxtaque Stœchadas insulas. Quare a Massilia Gesoriacum usque pedestri itinere confecto, inde transmisit : ac sine ullo prœlio aut sanguine intra paucissimos dies parte insulæ in deditionem recepta, sexto quam profectus erat mense Romam rediit, triumphavitque maximo apparatu. Ad cujus spectaculum commeare in Urbem non solum præsidibus provinciarum permisit, verum etiam exsulibus quibusdam; atque inter hostilia spolia navalem coronam fastigio Palatinæ domus juxta civicam fixit, trajecti et quasi domiti Oceani insigne. Currum ejus Messallina uxor carpento secuta est. Secuti et triunphalia ornamenta eodem bello adepti; sed ceteri pedibus et in prætexta, Crassus Frugi equo phalerato, et in veste palmata, quod eum honorem iteraverat.

XVIII. Urbis annonæque curam sollicitissime semper egit. Quum Æmiliana pertinacius arderent, in diribitorio duabus noctibus mansit; ac deficiente militum ac familiarum turba, auxilio plebem per magistratus ex omnibus vicis convocavit; ac, positis ante se cum pecunia fiscis, ad subveniendum hortatus est, repræsentaturus pro opera dignam cuique mercedem. Artiore autem annona ob assiduas sterilitates detentus quondam medio foro a turba, conviciisque ac simul fragminibus panis ita infestatus, ut ægre, nec nisi postico, evadere in Palatium valuerit; nihil non excogitavit ad invehendos etiam in tempore hiberno commeatus. Nam

et negotiatoribus certa lucra proposuit, suscepto in se damno, si cui quid per tempestates accidisset, et naves mercaturæ causa fabricantibus magna commoda (XIX.) constituit, pro conditione cujusque : civi vacationem legis Papiæ Poppææ; Latino jus Quiritium; feminis jus quatuor liberorum : quæ constituta hodieque servantur.

XX. Opera magna potiusque necessaria, quam multa, perfecit; sed vel præcipua, aquarum ductum, a Caio inchoatum; item emissarium Fucini lacus, portumque Ostiensem : quanquam sciret, ex his alterum ab Augusto precantibus assidue Marsis negatum, alterum a Divo Julio sæpius destinatum, ac propter difficultatem omissum. Claudiæ aquæ gelidos et uberes fontes, quorum alteri Cæruleo, alteri Curtio et Albudino nomen est, simulque rivum Anienis novi lapideo opere in Urbem perduxit, divisitque in plurimos et ornatissimos lacus. Fucinum aggressus est non minus compendii spe quam gloriæ, quum quidam privato sumptu emissuros se repromitterent, si sibi siccati agri concederentur. Per tria autem passuum millia, partim effosso monte, partim exciso, canalem absolvit ægre et post undecim annos, quamvis continuis triginta hominum millibus sine intermissione operantibus. Portum Ostiæ exstruxit, circumducto dextra sinistraque brachio, et ad introitum profundo jam solo mole objecta : quam quo stabilius fundaret, navem ante demersit, qua magnus obeliscus ex Ægypto fuerat advectus, congestisque pilis superposuit altissimam turrim in exemplum Alexandrini Phari, ut ad nocturnos ignes cursum navigia dirigerent.

XXI. Congiaria populo sæpius distribuit. Spectacula quoque complura magnificaque edidit, non usitata modo ac solitis locis, sed et commenticia et ex antiquitate repetita, et ubi præterea nemo ante eum. Ludos dedicationis Pompeiani theatri, quod ambustum restituerat, e tribunali posito in orchestra commisit, quum prius apud superiores ædes supplicasset, perque mediam caveam, sedentibus ac silentibus cunctis, descendisset. Fecit et sæculares, quasi anticipatos ab Augusto, nec legitimo tempori reservatos; quamvis ipse in historiis suis prodat, « intermissos eos Augustum multo post, diligentissime annorum ratione subducta, in ordinem redegisse. » Quare vox præconis irrisa est, invitantis more solemni ad ludos, *quos nec spectasset quisquam, nec spectaturus esset;* quum superessent adhuc, qui spectaverant, et quidam histrionum, producti olim, tunc quoque producerentur. Circenses frequenter etiam in Vaticano commisit, nonnunquam interjecta per quinos missus venatione. Circo vero maximo marmoreis carceribus auratisque metis, quæ utraque et tophina ac

lignea antea fuerant, exculto, propria senatoribus constituit loca, promiscue spectare solitis. Ac super quadrigarum certamina Trojæ lusum exhibuit, et Africanas, conficiente turma equitum prætorianorum, ducibus tribunis ipsoque præfecto: præterea Thessalos equites, qui feros tauros per spatia Circi agunt, insiliuntque defessos, et ad terram cornibus detrahunt. Gladiatoria munera plurifariam ac multiplicia exhibuit. Anniversarium in castris prætorianis, sine venatione apparatuque, justum atque legitimum in Septis, ibidem extraordinarium et breve, dierumque paucorum, quodque appellare cœpit *Sportulam*, quia primum daturus edixerat, *velut ad subitam condictamque cœnulam invitare se populum*. Nec ullo spectaculi genere communior aut remissior erat, adeo ut oblatos victoribus aureos, prolata sinistra pariter cum vulgo, voce digitisque numeraret, ac sæpe hortando rogandoque ad hilaritatem homines provocaret, *dominos* identidem appellans, immixtis interdum frigidis et arcessitis jocis: qualis est, ut quum *Palumbum* postulantibus, *daturum se*, promisit, *si captus esset*. Illud quoque plane, quantumvis salubriter et in tempore: quum essedario, pro quo quatuor filii deprecabantur, magno omnium favore indulsisset rudem, tabulam illico misit, admonens populum, *quantopere liberos suscipere deberet, quos videret et gladiatori præsidio gratiæque esse*. Edidit et in Martio campo expugnationem direptionemque oppidi ad imaginem bellicam, et deditionem Britanniæ regum, præseditque paludatus. Quin et, emissurus Fucinum lacum, naumachiam ante commisit. Sed quum, proclamantibus naumachiariis, *Ave, imperator, morituri te salutant*, respondisset, *Avete vos*, neque post hanc vocem, quasi venia data, quisquam dimicare vellet; diu cunctatus, an omnes igni ferroque absumeret, tandem e sede sua prosiluit, ac per ambitum lacus, non sine fœda vacillatione, discurrens, partim minando, partim adhortando ad pugnam compulit. Hoc spectaculo classis Sicula et Rhodia concurrerunt, duodenarum triremium singulæ, exciente buccina Tritone argenteo, qui e medio lacu per machinam emerserat.

XXII. Quædam circa cærimonias civilemque et militarem morem, item circa omnium ordinum statum domi forisque aut correxit aut exoleta revocavit, aut etiam nova instituit. In cooptandis per collegia sacerdotibus, neminem nisi juratus nominavit: observavitque sedulo, ut, quoties terra in Urbe movisset, ferias advocata concione prætor indiceret; utque ob dira aut in Urbe aut in Capitolio visa, obsecratio haberetur, eamque ipse jure maximi pontificis commonito pro rostris populo præiret, summotaque operariorum servorumque turba.

XXIII. Rerum actum, divisum antea in hibernos æstivosque

menses, conjunxit. Jurisdictionem de fidei commissis, quotannis et tantum in Urbe delegari magistratibus solitam, in perpetuum atque etiam per provincias potestatibus demandavit. Capiti Papiæ legis, a Tiberio Cæsare adjecto, quasi sexagenarii generare non possent, obrogavit. Sanxit, ut pupillis extra ordinem tutores a consulibus darentur, utque hi, quibus a magistratibus provinciæ interdicerentur, Urbe quoque et Italia summoverentur. Ipse quosdam novo exemplo relegavit, ut ultra lapidem tertium vetaret egredi ab Urbe. De majore negotio acturus in curia, medius inter consulum sellas, tribunicio subsellio sedebat. Commeatus, a senatu peti solitos, beneficii sui fecit.

XXIV. Ornamenta consularia etiam procuratoribus ducenariis indulsit. Senatoriam dignitatem recusantibus, equestrem quoque ademit. Latum clavum, quamvis initio affirmasset, non lecturum se senatorem, nisi civis Romani abnepotem, etiam libertini filio tribuit; sed sub conditione, si prius ab equite Romano adoptatus esset. Ac sic quoque reprehensionem verens, et Appium Cæcum censorem, generis sui proauctorem, libertinorum filios in senatum allegisse docuit; ignarus, temporibus Appii et deinceps aliquamdiu *libertinos* dictos non ipsos, qui manu emitterentur, sed ingenuos ex his procreatos. Collegio quæstorum pro stratura viarum gladiatorum munus injunxit; detractaque Ostiensi et Gallica provincia, curam ærarii Saturni reddidit, quam medio tempore prætores, aut utique tunc, prætura functi sustinuerant. Triumphalia ornamenta Silano, filiæ suæ sponso, nondum puberi dedit; majoribus vero natu tam multis, tamque facile, ut epistola communi legionum nomine exstiterit, petentium, « ut legatis consularibus simul cum exercitu et triumphalia darentur, ne causam quoquo modo belli quærerent. » A Plautio etiam ovationem decrevit; ingressoque Urbem obviam progressus, et in Capitolium eunti, et inde rursus revertenti latus texit. Gabinio Secundo, Chaucis, gente Germanica, superatis, cognomen *Chaucius* usurpare concessit.

XXV. Equestres militias ita ordinavit, ut post cohortem alam, post alam tribunatum legionis daret; stipendiaque instituit, et imaginariæ militiæ genus, quod vocatur *Super numerum*, quo absentes, et titulo tenus, fungerentur. Milites domos senatorias salutandi causa ingredi, etiam patrum decreto prohibuit. Libertinos, qui se pro equitibus Romanis agerent, publicavit. Ingratos, et de quibus patroni quererentur, revocavit in servitutem; advocatisque eorum negavit, se adversus libertos ipsorum jus dicturum. Quum quidam ægra et affecta mancipia in insulam Æsculapii tædio medendi exponerent, omnes, qui exponerentur, liberos esse sanxit, nec redire in ditionem domini, si convaluissent :

quodsi quis necare mallet quemquam, quam exponere, cædis crimine teneri. Viatores ne per Italiæ oppida, nisi aut pedibus, aut sella, aut lectica transirent, monuit edicto. Puteolis et Ostiæ singulas cohortes ad arcendos incendiorum casus collocavit. Peregrinæ conditionis homines vetuit usurpare Romana nomina, duntaxat gentilicia. Civitatem Romanam usurpantes in campo Esquilino securi percussit. Provincias Achaiam et Macedoniam, quas Tiberius ad curam suam transtulerat, senatui reddidit. Lyciis ob exitiabiles inter se discordias libertatem ademit; Rhodiis ob pœnitentiam veterum delictorum reddidit. Iliensibus, quasi Romanæ gentis auctoribus, tributa in perpetuum remisit, recitata vetere epistola Græca senatus populique Romani, Seleuco regi amicitiam et societatem ita demum pollicentis, si consanguineos suos Ilienses ab omni onere immunes præstitisset. Judæos, impulsore Chresto assidue tumultuantes, Roma expulit. Germanorum legatis in orchestra sedere permisit, simplicitate eorum et fiducia motus, quod, in popularia deducti, quum animadvertissent Parthos et Armenios sedentes in senatu, ad eadem loca sponte transierant, nihilo deteriorem virtutem aut conditionem suam prædicantes. Druidarum religionem aqud Gallos diræ immanitatis, et tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus abolevit. Contra, sacra Eleusinia etiam transferre ex Attica Romam conatus est. Templumque in Sicilia Veneris Erycinæ, vetustate collapsum, ut ex ærario populi Romani reficeretur, auctor fuit. Cum regibus fœdus in foro icit, porca cæsa, ac vetere Fetialium præfatione adhibita. Sed et hæc et cetera, totumque adeo ex parte magna principatum, non tam suo quam uxorum libertorumque arbitrio administravit; talis ubique plerumque, qualem esse eum aut expediret illis aut liberet.

XXVI. Sponsas admodum adolescens duas habuit : Æmiliam Lepidam, Augusti proneptem; item Liviam Medullinam, cui et cognomem Camillæ erat, e genere antiquo dictatoris Camilli. Priorem, quod parentes ejus Augustum offenderant, virginem adhuc repudiavit; posteriorem ipso die, qui erat nuptiis destinatus, ex valetudine amisit. Uxores deinde duxit Plautiam Urgulanillam, triumphali, et mox Æliam Petinam, consulari patre. Cum utraque divortium fecit; sed cum Petina ex levibus offensis; cum Urgulanilla ob libidinum probra et homicidii suspicionem. Post has Valeriam Messalinam, Barbati Messallæ consobrini sui filiam, in matrimonium accepit. Quam quum comperisset, super cetera flagitia atque dedecora, C. Silio etiam nupsisse, dote inter auspices consignata, supplicio affecit; confirmavitque pro concione apud prætorianos, « Quatenus sibi matrimonia male cederent, permansurum se in cœlibatu; ac nisi permansisset, non recusa-

turum confodi manibus ipsorum. » Nec durare valuit, quin de conditionibus continuo tractaret, etiam de Petinæ, quam olim exegerat, deque Lolliæ Paullinæ, quæ C. Cæsari nupta fuerat. Verum illecebris Agrippinæ, Germanici fratris sui filiæ, per jus osculi et blanditiarum occasiones pellectus in amorem, subornavit proximo senatu, qui censerent cogendum se ad ducendum eam uxorem, quasi reipublicæ maxime interesset; dandamque ceteris veniam talium conjugiorum, quæ ad id tempus incesta habebantur. Ac vix uno interposito die confecit nuptias; non repertis, qui sequerentur exemplum, excepto libertino quodam, et altero primipilari, cujus officium nuptiarum et ipse cum Agrippina celebravit.

XXVII. Liberos ex tribus uxoribus tulit : ex Urgulanilla Drusum et Claudiam; ex Petina Antoniam; ex Messalina Octaviam, et quem primo Germanicum, mox Britannicum cognominavit. Drusum Pompeiis impuberem amisit, piro per lusum in sublime jactato, et hiatu oris excepto, strangulatum : cui et ante paucos dies filiam Sejani despondisset. Quo magis miror, fuisse qui traderent, fraude a Sejano necatum. Claudiam, ex liberto suo Botere conceptam, quamvis ante quintum mensem divortii natam, alique cœptam, exponi tamen ad matris januam, et nudam jussit abjici. Antoniam Cn. Pompeio Magno, deinde Fausto Sullæ, nobilissimis juvenibus, Octaviam Neroni privigno suo collocavit, Silano ante desponsatam. Britannicum, vicesimo imperii die inque secundo consulatu natum sibi, parvulum etiam tum, et militibus pro concione manibus suis gestans, et plebi per spectacula gremio aut ante se retinens, assidue commendabat, faustisque ominibus cum acclamantium turba prosequebatur. E generis Neronem adoptavit : Pompeium atque Silanum non recusavit modo, sed et interemit.

XXVIII. Libertorum præcipue suspexit Posiden spadonem, quem etiam Britannico triumpho inter militares viros hasta pura donavit : nec minus Felicem, quem cohortibus et alis provinciæque Judææ proposuit, trium reginarum maritum : et Arpocram, cui lectica per Urbem vehendi, spectaculaque publice edendi jus tribuit : ac super hos Polybium a studiis, qui sæpe inter duos consules ambulabat : sed ante omnes Narcissum ab epistolis, et Pallantem a rationibus; quos decreto quoque senatus non præmiis modo ingentibus, sed et quæstoriis prætoriisque ornamentis honorari libens passus est, tantum præterea acquirere et rapere, ut, querente eo quondam de fisci exiguitate, non absurde sit dictum, « abundaturum, si a duobus libertis in consortium reciperetur. »

XXIX. His, ut dixi, uxoribusque addictus, non principem se, sed ministrum egit. Compendio cujusque horum, vel etiam studio

ac libidine, honores, exercitus, impunitates, supplicia largitus est, et quidem insciens plerumque et ignarus. Ac ne singillatim minima quæque enumerem, revocatas libertates ejus, judicia rescissa, suppositos aut etiam palam immutatos datorum officiorum codicillos; Appium Silanum consocerum suum, Juliasque, alteram Drusi, alteram Germanici filiam, crimine incerto, nec defensione ulla data, occidit : item Cn. Pompeium, majoris filiæ virum, et L. Silanum, minoris sponsum. Ex quibus Pompeius in concubitu dilecti adolescentuli confossus est : Silanus abdicare se prætura ante quartum Kalendas Januarias, morique initio anni coactus, die ipso Claudii et Agrippinæ nuptiarum. In quinque et triginta senatores, trecentosque amplius equites Romanos, tanta facilitate animadvertit, ut, de nece consularis viri renunciante centurione, *factum esse, quod imperasset*, negaret quicquam se imperasse, nihilo minus rem comprobaret; affirmantibus libertis, officio milites functos, quod ad ultionem imperatoris ultro procurrissent. Nam illud omnem fidem excesserit, quod nuptiis, quas Messallina cum adultero Silio fecerat, tabellas dotis ipse consignaverit; inductus, quasi de industria simularentur, ad avertendum transferendumque periculum, quod imminere ipsi per quædam ostenta portenderetur.

XXX. Auctoritas dignitasque formæ non defuit vel stanti, vel sedenti, ac præcipue quiescenti. Nam et prolixo, nec exili, corpore erat, et specie canitieque pulchra, opimis cervicibus. Ceterum et ingredientem destituebant poplites minus firmi, et remisse quid vel serio agentem multa deshonestabant : risus indecens; ira turpior, spumante rictu, humentibus naribus; præterea linguæ titubantia, caputque, tum semper, tum in quantulocunque actu vel maxime tremulum.

XXXI. Valetudine sicut olim gravi, ita princeps perprospera usus est, excepto stomachi dolore, quo se correptum etiam de consciscenda morte cogitasse dixit.

XXXII. Convivia agitavit et ampla et assidua, ac fere patentissimis locis, ut plerumque sexcenteni simul discumberent. Convivatus est et super emissarium Fucini lacus, ac pæne submersus, quum emissa impetu aqua redundasset. Adhibebat omni cœnæ et liberos suos; cum pueris puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum sedentes vescerentur. Convivæ, qui pridie scyphum aureum surripuisse existimabatur, revocato in diem posterum, calicem fictilem apposuit. Dicitur etiam meditatus edictum, *quo veniam daret flatum crepitumque ventris in convivio emittendi*, quum periclitatum quendam præ pudore ex continentia repperisset.

XXXIII. Cibi vinique quocunque et tempore et loco appetentissimus. Cognoscens quondam in Augusti foro, ictusque nidore prandii, quod in proxima Martis æde Saliis apparabatur, deserto tribunali ascendit ad sacerdotes, unaque discubuit. Nec temere unquam triclinio abscessit, nisi distentus ac madens, et ut statim supino, ac per somnum hianti, pinna in os inderetur ad exonerandum stomachum. Somni brevissimi erat (nam ante mediam noctem plerumque evigilabat) : ut tamen interdiu nonnunquam in jure dicendo obdormisceret, vixque ab advocatis, de industria vocem augentibus, excitaretur. Libidinis in feminas profusissimæ, marium omnino expers. Alea studiosissime lusit : de cujus arte librum quoque emisit : solitus etiam in gestatione ludere, ita essedo alveoque adaptatis, ne lusus confunderetur.

XXXIV. Sævum et sanguinarium natura fuisse, magnis minimisque apparuit rebus. Tormenta quæstionum pœnasque parricidarum repræsentabat, exigebatque coram. Quum spectare antiqui moris supplicium Tiburi concupisset, et deligatis ad palum noxiis carnifex deesset, accitum ab Urbe vesperam usque opperiri perseveravit. Quocunque gladiatorio munere, vel suo, vel alieno, etiam forte prolapsos jugulari jubebat, maxime retiarios, ut exspirantium faciem videret. Quum par quoddam mutuis ictibus concidisset, cultellos sibi parvulos ex utroque ferro in usum fieri sine mora jussit. Bestiariis meridianisque adeo delectabatur, ut et prima luce ad spectaculum descenderet, et meridie, dimisso ad prandium populo, persederet, præterque destinatos, etiam levi subitaque de causa, quosdam committeret, de fabrorum quoque ac ministrorum atque id genus numero, si automatum, vel pegma, vel quid tale aliud parum cessisset. Induxit et unum ex nomenclatoribus suis, sicut erat togatus.

XXXV. Sed nihil æque quam timidus ac diffidens fuit. Primis imperii diebus, quanquam, ut diximus, jactator civilitatis, neque convivia inire ausus est, nisi ut speculatores cum lanceis circumstarent, militesque vice ministrorum fungerentur; neque ægrum quemquam visitavit, nisi explorato prius cubiculo, culcitrisque et stragulis prætentatis et excussis . reliquo autem tempore salutatoribus scrutatores semper apposuit, et quidem omnibus, et acerbissimos. Sero enim ac vix remisit, ne feminæ prætextatique pueri et puellæ contrectarentur, et ne cujus comiti aut librario calamariæ et graphiariæ thecæ adimerentur. Motu civili, quum eum Camillus, non dubitans etiam citra bellum posse terreri, contumeliosa et minaci et contumaci epistola cedere imperio juberet, vitamque otiosam in privata re agere; dubitavit, adhibitis principibus viris, an obtemperaret.

XXXVI. Quasdam insidias temere delatas adeo expavit, ut deponere imperium tentaverit. Quodam, ut supra retuli, cum ferro circa sacrificantem se deprehenso, senatum per præcones propere convocavit; lacrimisque et vociferatione miseratus est conditionem suam, cui nihil tuti usquam esset; ac diu publico abstinuit. Messallinæ quoque amorem flagrantissimum, non tam indignitate contumeliarum, quam periculi metu, abjecit, quum adultero Silio acquiri imperium credidisset : quo tempore fœdum in modum trepidus ad castra confugit, nihil tota via, quam, essetne sibi salvum imperium, requirens.

XXXVII. Nulla adeo suspicio, nullus auctor tam levis exstitit, a quo non, mediocri scrupulo injecto, ad cavendum ulciscendumque compelleretur. Unus ex litigatoribus seducto in salutatione affirmavit, vidisse se per quietem, occidi eum a quodam : dein paullo post, quasi percussorem agnosceret, libellum tradentem adversarium suum demonstravit; confestimque is pro deprehenso ad pœnam raptus est. Pari modo oppressum ferunt Appium Silanum : quem quum Messallina et Narcissus conspirassent perdere, divisis partibus, alter ante lucem similis attonito, patroni cubiculum irrupit, affirmans somniasse se, vim ei ab Appio illatam : altera, in admirationem formata, sibi quoque eandem speciem aliquot jam noctibus observari retulit. Nec multo post ex composito irrumpere Appius nunciatus, cui pridie, ad id temporis ut adesset, præceptum erat, quasi plane repræsentaretur somnii fides, arcessi statim ac mori jussus est. Nec dubitavit postero die Claudius ordinem rei gestæ perferre ad senatum, ac liberto gratias agere, quod pro salute sua etiam dormiens excubaret.

XXXVIII. Iræ atque iracundiæ conscius sibi, utramque excusavit edicto, distinxitque, pollicitus, *alteram quidem brevem et innoxiam, alteram non injustam fore*. Ostiensibus, quia sibi subeunti Tiberim scaphas obviam non miserint, graviter correptis, eaque cum invidia, ut *in ordinem se coactum* conscriberet, repente tantum non satisfacientis modo veniam dedit. Quosdam, in publico parum tempestive adeuntes, manu sua repulit. Item scribam quæstorium, itemque prætura functum senatorem, inauditos et innoxios, relegavit, quod ille adversus privatum se intemperantius affuisset, hic in ædilitate inquilinos prædiorum suorum, contra vetitum cocta vendentes, multasset, villicumque intervenientem flagellasset. Qua de causa etiam coercitionem popinarum ædilibus ademit. Ac ne stultitiam quidem suam reticuit, simulatamque a se ex industria sub Caio, quod aliter evasurus perventurusque ad susceptam stationem non fuerit, quibusdam oratiunculis testatus est. Nec tamen persuasit, quum intra breve tempus liber editus

sit, cui index erat, μωρῶν ἀνάστασις, argumentum autem, *stultitiam neminem fingere.*

XXXIX. Inter cetera in eo mirati sunt homines et oblivionem et inconsiderantiam, vel, ut Græce dicam, μετεωρίαν et ἀβλεψίαν. Occisa Messallina, paullo post quam in triclinio decubuit, *cur domina non veniret*, requisivit. Multos ex iis, quos capite damnaverat, postero statim die et in convivium et ad aleæ lusum admoveri jussit, et quasi morarentur, ut somniculosos per nuncium increpuit. Ducturus contra fas Agrippinam uxorem, non cessavit omni oratione *filiam*, et *alumnam*, et *in gremio suo natam atque educatam* prædicare. Asciturus in nomen familiæ Neronem, quasi parum reprehenderetur, quod adulto jam filio privignum adoptaret, identidem divulgavit, « neminem unquam per adoptionem familiæ Claudiæ insertum. »

XL. Sermonis vero rerumque tantam sæpe negligentiam ostendit, ut nec quis, nec inter quos, quove tempore ac loco verba faceret, scire aut cogitare existimaretur. Quum de laniis aut vinariis ageretur, exclamavit in curia : « Rogo vos, quis potest sine offula vivere ? » descripsitque abundantiam veterum tabernarum, unde solitus esset vinum olim et ipse petere. De quæstore quodam candidato inter causas suffragationis suæ posuit, « quod pater ejus frigidam ægro sibi tempestive dedisset. » Inducta teste in senatu, « Hæc, inquit, matris meæ liberta et ornatrix fuit; sed me patronum semper existimavit. Hoc ideo dixi, quod quidam sunt adhuc in domo mea, qui me patronum non putant. » Sed et pro tribunali, Ostiensibus quiddam publice orantibus, quum excanduisset, « Nihil habere se, vociferatus est, quare eos demereatur : si quem alium, et se liberum esse. » Nam illa ejus quotidiana et plane omnium horarum et momentorum erant, « Quid, ego tibi Theogonius videor ? » et, λάλει, καὶ μὴ θίγγανε, multaque talia etiam privatis deformia, nedum principi neque infacundo neque indocto, imo etiam pertinaciter liberalibus studiis dedito.

XLI. Historiam in adolescentia, hortante T. Livio, Sulpicio vero Flavo etiam adjuvante, scribere aggressus est. Et quum primum frequenti auditorio commisisset, ægre perlegit, refrigeratus sæpe a semet ipso. Nam quum initio recitationis, defractis compluribus subselliis obesitate cujusdam, risus exortus esset, ne sedato quidem tumultu temperare potuit, quin ex intervallo subinde facti reminisceretur, cachinnosque revocaret. In principatu quoque et scripsit plurimum, et assidue recitavit per lectorem. Initium autem sumpsit historiæ post cædem Cæsaris dictatoris. Sed et transiit ad inferiora tempora, cœpitque a pace civili, quum sentiret, neque libere neque vere sibi de superioribus tradendi

potestatem relictam, correptus sæpe et a matre et ab avia. Prioris materiæ duo volumina, posterioris unum et quadraginta reliquit. Composuit et *de vita sua* octo volumina, magis inepte quam ineleganter : item *Ciceronis defensionem adversus Asinii Galli libros*, satis eruditam. Novas etiam commentus est literas tres, ac numero veterum, quasi maxime necessarias, addidit : de quarum ratione quum privatus adhuc volumen edidisset, mox princeps non difficulter obtinuit, ut in usu quoque promiscuo essent. Exstat talis scriptura in plerisque libris ac diurnis, titulisque operum.

XLII. Nec minore cura Græca studia secutus est, amorem præstantiamque linguæ occasione omni professus. Cuidam barbaro, græce et latine disserenti, *Quum utroque,* inquit, *sermone nostro sis paratus.* Et in commendanda Patribus conscriptis Achaia, *gratam sibi provinciam,* ait, *communium studiorum commercio.* Ac sæpe in senatu legatis perpetua oratione respondit. Multum vero pro tribunali etiam Homericis locutus est versibus. Quoties quidem hostem vel insidiatorem ultus esset, excubitori tribuno, signum de more poscenti, non temere aliud dedit, quam

Ἄνδρ' ἐπαμύνασθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπαίνῃ.

Denique et Græcas scripsit historias, Τυῤῥηνικῶν viginti, Καρχηδονικῶν octo. Quarum causa veteri Alexandriæ Museo alterum additum ex ipsius nomine; institutumque, ut quotannis in altero Τυῤῥηνικῶν libri, in altero Καρχηδονικῶν, diebus statutis, velùt in auditorio, recitarentur toti a singulis per vices.

XLIII. Sub exitu vitæ signa quædam, nec obscura, pœnitentis de matrimonio Agrippinæ deque Neronis adoptione dederat. Siquidem commemorantibus libertis, ac laudantibus cognitionem, qua pridie quandam adulterii ream condemnaverat, « sibi quoque in fatis esse, jactavit, omnia impudica, sed non impunita matrimonia. » Et subinde obvium sibi Britannicum artius complexus, hortatus est, « ut cresceret, rationemque a se omnium factorum acciperet, » Græca insuper voce prosecutus, ὁ τρώσας καὶ ἰάσεται. Quumque impubi teneroque adhuc, quando statura permitteret, togam dare destinasset, adjecit : « ut tandem populus Romanus verum Cæsarem habeat. »

XLIV. Non multoque post testamentum etiam conscripsit, ac signis omnium magistratuum obsignavit. Prius igitur, quam ultra progrederetur, præventus est ab Agrippina, quam præter hæc, conscientia quoque, nec minus delatores multorum criminum arguebant. Et veneno quidem occisum convenit; ubi autem et per quem dato, discrepat. Quidam tradunt, epulanti in arce cum

sacerdotibus, per Halotum spadonem, prægustatorem : alii, domestico convivio, per ipsam Agrippinam, quæ boletum medicatum avidissimo ciborum talium obtulerat. Etiam de subsequentibus diversa fama est. Multi statim, hausto veneno, obmutuisse aiunt, excruciatumque doloribus nocte tota, defecisse prope lucem. Nonnulli inter initia consopitum, deinde cibo affluente evomuisse omnia, repetitumque toxico, incertum, pultine addito, quum velut exhaustum refici cibo oporteret, an immisso per clysterem, ut quasi abundantia laboranti etiam hoc genere egestionis subveniretur.

XLV. Mors ejus celata est, donec circa successorem omnia ordinarentur. Itaque et quasi pro ægro adhuc vota suscepta sunt, et inducti per simulationem comœdi, qui velut desiderantem oblectarent. Excessit tertio Idus Octobris, Asinio Marcello, Acilio Ayiola consulibus, quarto et sexagesimo ætatis, imperii quartodecimo anno. Funeratus est solemni principum pompa, et in numerum deorum relatus. Quem honorem, a Nerone destitutum abolitumque, recepit mox per Vespasianum.

XLVI. Præsagia mortis ejus præcipua fuerunt, exortus crinitæ stellæ, quam cometen vocant; tactumque de cœlo monumentum Drusi patris; et quod eodem anno ex omnium magistratuum genere plerique mortem obierant. Sed nec ipse ignorasse aut dissimulasse ultima vitæ suæ tempora videtur, aliquot quidem argumentis. Nam et quum consules designaret, neminem ultra mensem, quo obiit, designavit, et in senatu, cui novissime interfuit, multum ad concordiam liberos suos cohortatus, utriusque ætatem suppliciter patribus commendavit. Et in ultima cognitione pro tribunali, *accessisse se ad finem mortalitatis*, quanquam abominantibus qui audiebant, semel atque iterum pronunciavit.

NERO CLAUDIUS CÆSAR.

I. Ex gente Domitia duæ familiæ claruerunt, Calvinorum et Ænobarborum. Ænobarbi auctorem originis itemque cognominis habent L. Domitium : cui rure quondam revertenti juvenes gemini augustiore forma ex occursu imperasse traduntur, nunciaret senatui ac populo victoriam, de qua incertum adhuc erat; atque in fidem majestatis adeo permulsisse malas, ut e nigro rutilum ærique assimilem capillum redderent. Quod insigne mansit et in

posteris ejus, ac magna pars rutila barba fuerunt. Functi autem consulatibus septem, triumpho, censuraque duplici, et inter patricios allecti, perseverarunt omnes in eodem cognomine. Ac ne prænomina quidem ulla, præterquam Cnei et Lucii, usurparunt; eaque ipsa notabili varietate, modo continuantes unumquodque per trinas personas, modo alternantes per singulas. Nam primum secundumque ac tertium Ænobarborum Lucios, rursus sequentes tres ex ordine Cneos accepimus : reliquos nonnisi vicissim, tum Lucios, tum Cneos. Plures e familia cognosci referre arbitror, quo facilius appareat ita degenerasse a suorum virtutibus Nero, ut tamen vitia cujusque, quasi tradita et ingenita, retulerit.

II. Ut igitur paullo altius repetam, atavus Cn. Domitius in tribunatu pontificibus offensior, quod alium quam se in patris sui locum cooptassent, jus sacerdotum subrogandorum a collegiis ad populum transtulit : ac in consulatu, Allobrogibus Arvernisque superatis, elephanto per provinciam vectus est, turba militum, quasi inter solemnia triumphi, prosequente. In hunc dixit Licinius Crassus orator, « non esse mirandum, quod æneam barbam haberet, cui os ferreum, cor plumbeum esset. » Hujus filius prætor C. Cæsarem abeuntem consulatu, quem adversus auspicia legesque gessisse existimabatur, ad disquisitionem senatus vocavit ; mox consul imperatorem ab exercitibus Gallicis retrahere tentavit : successorque ei per factionem nominatus, principio civilis belli ad Corfinium captus est. Unde dimissus, Massilienses obsidione laborantes quum adventu suo confirmasset, repente destituit, acieque demum Pharsalica occubuit . vir neque satis constans, et ingenio truci : in desperatione rerum, mortem timore appetitam ita expavit, ut haustum venenum pœnitentia evomuerit, medicumque manumiserit, quod sibi prudens ac sciens minus noxium temperasset. Consultante autem Cn. Pompeio de mediis ac neutram partem sequentibus, solus censuit hostium numero habendos.

III. Reliquit filium, omnibus gentis suæ procul dubio præferendum. Is inter conscios Cæsarianæ necis, quanquam insons, damnatus lege Pedia, quum ad Cassium Brutumque se, propinqua sibi cognatione junctos, contulisset, post utriusque interitum classem olim commissam retinuit, auxit etiam; nec nisi partibus ubique profligatis M. Antonio sponte, et ingentis meriti loco, tradidit; solusque omnium ex iis, qui pari lege damnati erant, restitutus in patriam, amplissimos honores percucurrit; ac subinde redintegrata dissensione civili, eidem Antonio legatus, delatam sibi summam imperii ab iis, quos Cleopatræ pudebat, neque suscipere neque recusare fidenter propter subitam valetudinem ausus, transiit ad Augustum, et in diebus paucis obiit, nonnulla et ipse

infamia aspersus. Nam Antonius eum desiderio amicæ Serviliæ Naidis transfugisse jactavit.

IV. Ex hoc Domitius nascitur, quem emptorem familiæ pecuniæque in testamento Augusti fuisse, mox vulgo notatum est; non minus aurigandi arte in adolescentia clarus, quam deinde ornamentis triumphalibus ex Germanico bello. Verum arrogans, profusus, immitis, censorem L. Plancum via sibi decedere ædilis coegit : præturæ consulatusque honore equites Romanos matronasque ad agendum mimum produxit in scenam. Venationes et in Circo et in omnibus Urbis regionibus dedit; munus etiam gladiatorium, sed tanta sævitia, ut necesse fuerit Augusto, clam frustra monitum, edicto coercere.

V. Ex Antonia majore patrem Neronis procreavit, omni parte vitæ detestabilem. Siquidem comes ad orientem C. Cæsaris juvenis, occiso liberto suo, quod potare, quantum jubebatur, recusarat, dimissus e cohorte amicorum nihilo modestius vixit. Sed et in viæ Appiæ vico repente puerum citatis jumentis haud ignarus obtrivit, et Romæ medio foro cuidam equiti Romano liberius jurganti oculum eruit : perfidiæ vero tantæ, ut non modo argentarios pretiis rerum coemptarum, sed et in prætura mercede palmarum aurigarios fraudaverit. Notatus ob hæc et sororis joco, querentibus dominis factionum, *repræsentanda præmia in posterum*, sanxit. Majestatis quoque, et adulteriorum, incestique cum sorore Lepida sub excessu Tiberii reus, mutatione temporum evasit; decessitque Pyrgis morbo aquæ intercutis, sublato filio Nerone ex Agrippina, Germanico genita.

VI. Nero natus est Antii post nono mense quam Tiberius excessit, duodevicesimo Kalendas Januarii, tantum quod exoriente sole, pæne ut radiis prius quam terra contingeretur. De genitura ejus statim multa et formidolosa multis conjectantibus, præsagio fuit etiam Domitii patris vox, inter gratulationes amicorum negantis, quicquam ex se et Agrippina nisi detestabile et malo publico nasci potuisse. Ejusdem futuræ infelicitatis signum evidens die lustrico exstitit : nam C. Cæsar, rogante sorore, ut infanti, quod vellet, nomen daret, intuens Claudium patruum suum, a quo mox principe Nero adoptatus est, ejus se dixit dare : neque ipse serio, sed per jocum, et aspernante Agrippina, quod tum Claudius inter ludibria aulæ erat. Trimulus patrem amisit : cujus ex parte tertia heres, ne hanc quidem integram cepit, correptis per coheredem Caium universis bonis, et subinde matre etiam relegata, pæne inops atque egens apud amitam Lepidam nutritus est, sub duobus pædagogis, saltatore atque tonsore. Verum Claudio imperium adepto, non solum paternas opes recuperavit, sed et Crispi Pas-

sieni vitrici sui hereditate ditatus est. Gratia quidem et potentia revocatæ restitutæque matris usque eo floruit, ut emanaret in vulgus, missos a Messalina, uxore Claudii, qui eum meridiantem, quasi Britannici æmulum, strangularent. Additum fabulæ et, eosdem dracone e pulvino se proferente conterritos refugisse. Quæ fabula exorta est, deprehensis in lecto ejus circum cervicalia serpentis exuviis : quas tamen aureæ armillæ et voluntate matris inclusas dextro brachio gestavit aliquamdiu; ac tædio tandem maternæ memoriæ abjecit, rursusque extremis suis rebus frustra requisivit.

VII. Tener adhuc, necdum matura pueritia, Circensibus ludis Trojam constantissime favorabiliterque lusit. Undecimo ætatis anno a Claudio adoptatus est, Annæoque Senecæ, jam tunc senatori, in disciplinam traditus. Ferunt, Senecam proxima nocte visum sibi per quietem C. Cæsari præcipere : et fidem somnio Nero brevi fecit, prodita immanitate naturæ, quibus primum potuit experimentis. Namque Britannicum fratrem, quod se post adoptionem *Ænobarbum* ex consuetudine salutasset, ut subditivum apud patrem arguere conatus est. Amitam autem Lepidam ream testimonio coram afflixit, gratificans matri, a qua rea premebatur. Deductus in forum tiro, populo congiarium, militi donativum proposuit : indictaque decursione prætorianis, scutum sua manu prætulit : exinde patri gratias in senatu egit. Apud eundem consulem pro Bononiensibus latine, pro Rhodiis atque Iliensibus græce verba fecit. Auspicatus est et jurisdictionem præfectus Urbi sacro Latinarum, celeberrimis patronis non translaticias, ut assolet, et breves, sed maximas plurimasque postulationes certatim ingerentibus; quamvis interdictum a Claudio esset. Nec multo post duxit uxorem Octaviam; ediditque pro Claudii salute Circenses et venationem.

VIII. Septemdecim natus annos, ut de Claudio palam factum est, inter horam sextam septimamque processit ad excubitores, quum ob totius diei diritatem non aliud auspicandi tempus accommodatius videretur; proque Palatii gradibus *imperator* consalutatus, lectica in castra, et inde raptim appellatis militibus in curiam delatus est; discessitque jam vesperi, ex immensis, quibus cumulabatur, honoribus, tantum *patris patriæ* nomine recusato, propter ætatem.

IX. Orsus hinc a pietatis ostentatione, Claudium apparatissimo funere elatum laudavit consecravitque. Memoriæ Domitii patris honores maximos habuit. Matri summam omnium rerum publicarum privatarumque permisit. Primo etiam imperii die signum excubanti tribuno dedit *Optimam matrem;* ac deinceps ejusdem

sæpe lectica per publicum simul vectus est. Antium coloniam deduxit, ascriptis veteranis e prætorio, additisque per domicilii translationem ditissimis primipilarium : ubi et portum operis sumptuosissimi fecit.

X. Atque, ut certiorem adhuc indolem ostenderet, ex Augusti præscripto imperaturum se professus, neque liberalitatis, neque clementiæ, nec comitatis quidem exhibendæ ullam occasionem omisit. Graviora vectigalia aut abolevit, aut minuit. Præmia delatorum Papiæ legis ad quartas redegit. Divisis populo viritim quadringenis nummis, senatorum nobilissimo cuique, sed a re familiari destituto, annua salaria, e quibusdam quingena constituit : item prætorianis cohortibus frumentum menstruum gratuitum. Et quum de supplicio cujusdam capite damnati, ut ex more subscriberet, admoneretur : *Quam vellem*, inquit, *nescire literas!* Omnes ordines subinde ac memoriter salutavit. Agenti senatui gratias, respondit : *Quum meruero.* Ad campestres exercitationes suas admisit et plebem, declamavitque sæpius publice : recitavit et carmina, non modo domi, sed et in theatro, tanta universorum lætitia, ut ob recitationem supplicatio decreta sit, atque pars carminum aureis literis Jovi Capitolino dicata.

XI. Spectaculorum plurima et varia genera edidit, Juvenales, Circenses, scenicos ludos, gladiatorium munus. Juvenalibus senes quoque consulares anusque matronas recepit ad lusum. Circensibus loca equiti secreta a ceteris tribuit : commisitque etiam camelorum quadrigas. Ludis, quos pro æternitate imperii susceptos appellari *Maximos* voluit, ex utroque ordine et sexu plerique ludicras partes sustinuerunt. Notissimus eques Romanus elephanto supersedens per catadromum decucurrit. Inducta est et Afranii togata, quæ *Incendium* inscribitur; concessumque, ut scenici ardentis domus supellectilem diriperent, ac sibi haberent. Sparsa et populo missilia omnium rerum per omnes dies; singula quotidie millia avium cujusque generis, multiplex penus, tesseræ frumentariæ, vestis, aurum, argentum, gemmæ, margaritæ, tabulæ pictæ, mancipia, jumenta, atque etiam mansuetæ feræ; novissime naves, insulæ, agri.

XII. Hos ludos spectavit e proscenii fastigio. Munere, quod in amphitheatro ligneo, in regione Martii campi intra anni spatium fabricato, dedit, neminem occidit, ne noxiorum quidem. Exhibuit autem ad ferrum etiam quadringentos senatores, sexcentosque equites Romanos, et quosdam fortunæ atque existimationis integræ; ex iisdem ordinibus confectores quoque ferarum et varia arenæ ministeria. Exhibuit et naumachiam, marina aqua innantibus belluis; item pyrrhichas quasdam e numero epheborum

quibus post editam operam diplomata civitatis Romanæ singulis obtulit. Inter pyrrhicharum argumenta, taurus Pasiphaen ligneo juvencæ simulacro abditam iniit, ut multi spectantium crediderunt. Icarus primo statim conatu juxta cubiculum ejus decidit, ipsumque cruore respersit. Nam perraro præsidere, ceterum accubans primum parvis foraminibus, deinde toto podio adaperto, spectare consueverat. Instituit et quinquennale certamen primus omnium Romæ, more Græco triplex, musicum, gymnicum, equestre, quod appellavit *Neronia* : dedicatisque thermis atque gymnasio, senatui quoque et equiti oleum præbuit. Magistros toti certamini præposuit consulares sorte, sede prætorum : deinde in orchestram senatumque descendit, et orationis quidem carminisque Latini coronam, de qua honestissimus quisque contenderat, ipsorum consensu concessam sibi recepit; citharæ autem a judicibus ad se delatam adoravit, ferrique ad Augusti statuam jussit. Gymnico, quod in Septis edebat, inter buthysiæ apparatum, barbam primam posuit, conditamque in auream pyxidem, et pretiosissimis margaritis adornatam, Capitolio consecravit. Ad athletarum spectaculum invitavit et virgines Vestales, quia Olympiæ quoque Cereris sacerdotibus spectare conceditur.

XIII. Non immerito inter spectacula ab eo edita et Tiridatis in Urbem introitum retulerim. Quem Armeniæ regem magnis pollicitationibus sollicitatum, quum destinato per edictum die ostensurus populo propter nubilum distulisset, produxit, quo opportunissime potuit, dispositis circa fori templa armatis cohortibus, curuli residens apud rostra triumphantis habitu, inter signa militaria atque vexilla : et primo per devexum pulpitum subeuntem admisit ad genua, allevatumque dextra exosculatus est; dein precanti, tiara deducta, diadema imposuit, verba supplicis interpretata prætorio viro multitudini pronunciante. Perductum inde in theatrum, ac rursus supplicantem, juxta se latere dextro collocavit. Ob quæ imperator consalutatus, laurea in Capitolium lata, Janum geminum clausit, tanquam nullo residuo bello.

XIV. Consulatus quatuor gessit : primum bimestrem, secundum et novissimum semestres, tertium quadrimestrem; medios duos continuavit, reliquos inter annua spatia variavit.

XV. In jurisdictione postulatoribus, nisi sequenti die ac per libellos, non temere respondit. In cognoscendo morem eum tenuit, ut, continuis actionibus omissis, singillatim quæque per vices ageret. Quoties autem ad consultandum secederet, neque in commune quicquam, neque propalam deliberabat; sed et conscriptas ab unoquoque sententias tacitus ac secreto legens, quod ipsi libuisset, perinde atque pluribus idem videretur, pronuncia-

bat. In curiam libertinorum filios diu non admisit, admissis a prioribus principibus honores denegavit. Candidatos, qui supra numerum essent, in solatium dilationis ac moræ legionibus præposuit. Consulatum in senos plerumque menses dedit. Defunctoque circa Kalendas Januarias altero e consulibus, neminem substituit, improbans exemplum vetus Caninii Rebili, uno die consulis. Triumphalia ornamenta etiam quæstoriæ dignitatis et nonnullis ex equestri ordine tribuit, nec utique de causa militari, sed et de quibuscunque rebus. Orationes ad senatum missas, præterito quæstoris officio, per consulem plerumque recitabat

XVI. Formam ædificiorum Urbis novam excogitavit, et ut ante insulas ac domos porticus essent, de quarum solariis incendia arcerentur; easque sumptu suo exstruxit. Destinarat etiam Ostia tenus mœnia promovere, atque inde fossa mare veteri Urbi inducere. Multa sub eo et animadversa severe, et coercita, nec minus instituta. Adhibitus sumptibus modus : publicæ cœnæ ad sportulas redactæ : interdictum, ne quid in popinis cocti præter legumina aut olera veniret, quum antea nullum non obsonii genus proponeretur : afflicti suppliciis Christiani, genus hominum superstitionis novæ ac maleficæ : vetiti quadrigariorum lusus, quibus inveterata licentia passim vagantibus vellere ac furari per jocum jus erat : pantomimorum factiones cum ipsis simul relegatæ.

XVII. Adversus falsarios tunc primum repertum, ne tabulæ, nisi pertusæ, ac ter lino per foramina trajecto, obsignarentur. Cautum, ut in testamentis primæ duæ ceræ, testatorum modo nomine inscripto, vacuæ signaturis ostenderentur; ac ne quis alieni testamenti scriptor legatum sibi ascriberet; item ut litigatores pro patrociniis certam justamque mercedem, pro subselliis nullam omnino darent, præbente ærario gratuita; utque rerum actu ab ærario causæ ad forum ac recuperatores transferrentur; et ut omnes appellationes a judicibus ad senatum fierent.

XVIII. Augendi propagandique imperii nec voluntate ulla neque spe motus unquam, etiam ex Britannia deducere exercitum cogitavit; nec nisi verecundia, ne obtrectare parentis gloriæ videretur, destitit. Ponti modo regnum, concedente Polemone, item Alpium, defuncto Cottio, in provinciæ formam redegit.

XIX. Peregrinationes duas omnino suscepit, Alexandrinam et Achaicam : sed Alexandrina ipso profectionis die destitit, turbatus simul religione ac periculo. Nam quum circuitis templis in æde Vestæ resedisset, consurgenti ei primum lacinia obhæsit : deinde tanta coorta caligo est, ut dispicere non posset. In Achaia Isthmum perfodere aggressus, prætorianos pro concione ad in-

choandum opus cohortatus est; tubaque signo dato, primus rastello humum effodit, et corbula congestam humeris extulit. Parabat et ad Caspias portas expeditionem, conscripta ex Italicis senûm pedum tironibus nova legione, quam Magni Alexandri phalangem appellabat. Hæc partim nulla reprehensione, partim etiam non mediocri laude digna in unum contuli, ut secernerem a probris ac sceleribus ejus, de quibus dehinc dicam.

XX. Inter ceteras disciplinas pueritiæ tempore imbutus et musica, statim ut imperium adeptus est, Terpnum citharœdum, vigentem tunc præter alios, accersiit; diebusque continuis post cœnam canenti in multam noctem assidens, paullatim et ipse meditari exercerique cœpit, neque eorum quicquam omittere, quæ generis ejus artifices vel conservandæ vocis causa vel augendæ factitarent. Sed et plumbeam chartam supinus pectore sustinere, et clystere vomituque purgari, et abstinere pomis cibisque officientibus, donec blandiente profectu (quanquam exiguæ vocis et fuscæ) prodire in scenam concupiit, subinde inter familiares Græcum proverbium jactans, « occultæ musicæ nullum esse respectum. » Et prodiit Neapoli primum; ac ne concusso quidem repente motu terræ theatro ante cantare destitit, quam inchoatum absolveret νόμον. Ibidem sæpius et per complures cantavit dies : sumpto etiam ad reficiendam vocem brevi tempore, impatiens secreti a balineis in theatrum transiit, mediaque in orchestra frequente populo epulatus, « si paullum subbibisset, aliquid se sufferti tinniturum, » Græco sermone promisit. Captus autem modulatis Alexandrinorum laudationibus, qui de novo commeatu Neapolin confluxerant, plures Alexandria evocavit. Neque eo segnius adolescentes equestris ordinis et quinque amplius millia e plebe robustissimæ juventutis undique elegit, qui divisi in factiones, plausuum genera condiscerent (*bombos* et *imbrices* et *testas* vocabant), operamque navarent cantanti sibi, insignes pinguissima coma et excellentissimo cultu pueri, nec sine annulo lævis : quorum duces quadragena millia HS. merebant.

XXI. Quum magni æstimaret cantare, etiam Romæ Neroneum agona ante præstitutam diem revocavit. Flagitantibusque cunctis cœlestem vocem, respondit quidem, *in hortis se copiam volentibus facturum :* sed adjuvante vulgi preces etiam statione militum, quæ tunc excubabat, repræsentaturum se pollicitus est libens; ac sine mora nomen suum in albo profitentium citharœdorum jussit ascribi; sorticulaque in urnam cum ceteris demissa, intravit ordine suo, simulque præfecti prætorii citharam sustinentes, post tribuni militum, juxtaque amicorum intimi. Utque constitit, peracto principio, Nioben se cantaturum per Cluvium Rufum

consularem pronunciavit, et in horam fere decimam perseveravit: coronamque eam et reliquam certaminis partem in annum sequentem distulit, ut sæpius canendi occasio esset. Quod quum tardum videretur, non cessavit identidem se publicare. Non dubitavit etiam in privatis spectaculis operam inter scenicos dare, quodam prætorum sestertium decies offerente. Tragœdias quoque cantavit personatus, heroum deorumque, item heroidum ac dearum personis effictis ad similitudinem oris sui et feminæ, prout quamque diligeret. Inter cetera cantavit *Canacen parturientem, Oresten matricidam, Œdipodem excæcatum, Herculem insanum.* In qua fabula fama est, tirunculum militem, positum ad custodiam aditus, quum eum ornari ac vinciri catenis, sicut argumentum postulabat, videret, accurrisse ferendæ opis gratia.

XXII. Equorum studio vel præcipue ab ineunte ætate flagravit, plurimusque illi sermo, quanquam vetaretur, de Circensibus erat: et quondam tractum prasinum agitatorem inter condiscipulos querens, objurgante pædagogo, de Hectore se loqui ementitus est. Sed quum inter initia imperii eburneis quadrigis quotidie in abaco luderet, ad omnes etiam minimos Circenses e secessu commeabat, primo clam, deinde propalam, ut nemini dubium esset, eo die utique affuturum. Neque dissimulabat, velle se palmarum numerum ampliare: quare spectaculum multiplicatis missibus in serum protrahebatur, ne dominis quidem jam factionum dignantibus, nisi ad totius diei cursum, greges ducere. Mox et ipse aurigare, atque etiam spectari voluit sæpius: positoque in hortis inter servitia et sordidam plebem rudimento, universorum se oculis in Circo maximo præbuit, aliquo liberto mittente mappam, unde magistratus solent. Nec contentus harum artium experimenta Romæ dedisse, Achaiam, ut diximus, petit, hinc maxime motus. Instituerant civitates, apud quas musici agones edi solent, omnes citharœdorum coronas ad ipsum mittere. Eas adeo grate recipiebat, ut legatos, qui pertulissent, non modo primos admitteret, sed etiam familiaribus epulis interponeret. A quibusdam ex his rogatus, ut cantaret super cœnam, exceptusque effusius, *solos scire audire Græcos, solosque se et studiis suis dignos* ait. Nec profectione dilata, ut primum Cassiopen trajecit, statim ad aram Jovis Cassii cantare auspicatus est.

XXIII. Certamina deinceps obiit omnia. Nam et quæ diversissimorum temporum sunt, cogi in unum annum, quibusdam etiam iteratis, jussit. Olympiæ quoque præter consuetudinem musicum agona commisit. Ac ne quid circa hæc occupatum avocaret detineretve, quum præsentia ejus urbicas res egere a liberto Helio admoneretur, rescripsit his verbis: « Quamvis nunc tuum consi-

lium sit et votum, me celeriter reverti, tamen suadere et optare potius debes, ut Nerone dignus revertar. » Cantante eo, nec necessaria quidem causa excedere theatro licitum erat. Itaque et enixæ quædam in spectaculis dicuntur, et multi tædio audiendi laudandique, clausis [oppidorum] portis, aut furtim desiluisse de muro, aut morte simulata funere elati. Quam autem trepide anxieque certaverit, quanta adversariorum æmulatione, quo metu judicum, vix credi potest. Adversarios, quasi plane conditionis ejusdem, observare, captare, infamare secreto, nonnunquam ex occursu maledictis incessere, ac si qui arte præcellerent, corrumpere etiam solebat. Judices autem, priusquam inciperet, reverentissime alloquebatur, « Omnia se facienda fecisse, sed eventum in manu esse Fortunæ : illos, ut sapientes et doctos viros, fortuita debere excludere : » atque, ut auderet, hortantibus, æquiore animo recedebat; ac ne sic quidem sine sollicitudine, taciturnitatem pudoremque quorundam pro tristitia et malignitate arguens, suspectosque sibi dicens.

XXIV. In certando vero ita legi obediebat, ut nunquam exscreare ausus, sudorem quoque frontis brachio detergeret : atque etiam in quodam tragico actu, quum elapsum baculum cito resumpsisset, pavidus et metuens, ne ob delictum certamine summoveretur, non aliter confirmatus est, quam adjurante hypocrita, non animadversum id inter exsultationes succlamationesque populi. Victorem autem se ipse pronunciabat; qua de causa et præconio ubique contendit. Ac ne cujus alterius hieronicarum memoria aut vestigium exstaret usquam, subverti et unco trahi abjicique in latrinas omnium statuas et imagines imperavit. Aurigavit quoque plurifariam, Olympiis vero etiam decemjugem; quamvis id ipsum in rege Mithridate carmine quodam suo reprehendisset. Sed excussus curru ac rursus repositus, quum perdurare non posset, destitit ante decursum; neque eo secius coronatus est. Decedens deinde provinciam universam libertate donavit, simulque judices civitate Romana et pecunia grandi. Quæ beneficia e medio stadio Isthmiorum die sua ipse voce pronunciavit.

XXV. Reversus e Græcia Neapolin, quod in ea primum artem protulerat, albis equis introiit, disjecta parte muri, ut mos hieronicarum esset : simili modo Antium, inde Albanum, inde Romam : sed et Romam eo curru, quo Augustus olim triumphaverat, et in veste purpurea, distinctaque stellis aureis chlamyde, coronamque capite gerens Olympiacam, dextra manu Pythiam, præeunte pompa ceterarum cum titulis, ubi, et quos, quo cantionum quove fabularum argumento vicisset : sequentibus currum ovantium ritu plausoribus, Augustianos, militesque se triumphi ejus, clamitan-

tibus. Dehinc, diruto Circi maximi arcu, per Velabrum forumque Palatium et Apollinem petiit. Incedenti passim victimæ cæsæ, sparso per vias identidem croco, ingestæque aves, ac lemnisci, et bellaria. Sacras coronas in cubiculis circum lectos posuit : item statuas suas citharœdico habitu; qua nota etiam nummum percussit. Ac post hæc tantum abfuit a remittendo laxandoque studio, ut, conservandæ vocis gratia, neque milites unquam, nisi absens, aut alio verba pronunciante, appellaret; neque quicquam serio jocove egerit, nisi astante phonasco, qui moneret, parceret arteriis, ac sudarium ad os applicaret; multisque vel amicitiam suam obtulerit, vel simultatem indixerit, prout quisque se magis parciusve laudasset.

XXVI. Petulantiam, libidinem, luxuriam, avaritiam, crudelitatem, sensim quidem primo et occulte, velut juvenili errore, exercuit, sed ut tunc quoque dubium nemini foret, naturæ illa vitia, non ætatis, esse. Post crepusculum statim, arrepto pileo vel galero, popinas inibat; circumque vicos vagabatur ludibundus, nec sine pernicie tamen : siquidem redeuntes a cœna verberare, ac repugnantes vulnerare cloacisque demergere assuerat; tabernulas etiam effringere et expilare, quintana domi constituta, ubi partæ et ad licitationem dividendæ prædæ pretium absumeretur. Ac sæpe in ejusmodi rixis oculorum et vitæ periculum adiit, a quodam laticlavio, cujus uxorem attrectaverat, prope ad necem cæsus. Quare nunquam postea publico se illud horæ sine tribunis commisit, procul et occulte subsequentibus. Interdiu quoque clam gestatoria sella delatus in theatrum, seditionibus pantomimorum ex parte proscenii superiori, signifer simul ac spectator aderat. Et quum ad manus ventum esset, lapidibusque et subselliorum fragminibus decertaretur, multa et ipse jecit in populum, atque etiam prætoris caput consauciavit.

XXVII. Paullatim vero invalescentibus vitiis, jocularia et latebras omisit, nullaque dissimulandi cura ad majora palam erupit Epulas a medio die ad mediam noctem protrahebat, refotus sæpius calidis piscinis, ac tempore æstivo nivatis. Cœnitabatque nonnunquam et in publico, naumachia præclusa, vel Martio campo, vel Circo maximo, inter scortorum totius Urbis ambubajarumque ministeria. Quoties Ostiam Tiberi deflueret, aut Baianum sinum prætern avigaret, dispositæ per litora et ripas diversoriæ tabernæ parabantur, insignes ganeæ et matronarum, institorias operas imitantium, atque hinc inde orantium, ut appelleret. Indicebat et familiaribus cœnas, quorum uni mellita quadragies sestertio constitit, alteri pluris aliquanto absorptio rosaria.

XXVIII. Super ingenuorum pædagogia et nuptarum concubi-

natus, Vestali virgini Rubriæ vim intulit. Acten libertam paullum abfuit quin justo matrimonio sibi conjungeret, summissis consularibus viris, qui regio genere ortam pejerarent. Puerum Sporum, exsectis testibus, etiam in muliebrem naturam transfigurare conatus, cum dote et flammeo, per solemnia nuptiarum celeberrimo officio deductum ad se, pro uxore habuit. Exstatque cujusdam non inscitus jocus, *Bene agi potuisse cum rebus humanis, si Domitius pater talem habuisset uxorem*. Hunc Sporum, Augustarum ornamentis excultum, lecticaque vectum, et circa conventus mercatusque Græciæ, ac mox Romæ circa Sigillaria comitatus est, identidem exosculans. Nam matris concubitum appetisse, et ab obtrectatoribus ejus, ne ferox atque impotens mulier et hoc genere gratiæ prævaleret, deterritum, nemo dubitavit; utique postquam meretricem, quam fama erat Agrippinæ simillimam, inter concubinas recepit. Olim etiam, quoties lectica cum matre veheretur, libidinatum inceste, ac maculis vestis proditum, affirmant.

XXXIX. Suam quidem pudicitiam usque adeo prostituit, ut contaminatis pæne omnibus membris, novissime quasi genus lusus excogitaret, quo feræ pelle contectus emitteretur e cavea, virorumque ac feminarum ad stipitem deligatorum inguina invaderet, et quum affatim desævisset, conficeretur a Doryphoro liberto : cui etiam, sicut ipsi Sporus, ita ipse denupsit, voces quoque et ejulatus vim patientium virginum imitatus. Ex nonnullis comperi, persuasissimum habuisse eum, neminem hominem pudicum, aut ulla corporis parte purum esse ; verum plerosque dissimulare vitium, et calliditate obtegere; ideoque professis apud se obscenitatem cetera quoque concessisse delicta.

XXX. Divitiarum et pecuniæ fructum non alium putabat, quam profusionem : sordidos ac deparcos esse, quibus ratio impensarum constaret; prælautos vereque magnificos, qui abuterentur ac perderent. Laudabat mirabaturque avunculum Caium nullo magis nomine, quam quod ingentes a Tiberio relictas opes in brevi spatio prodegisset. Quare nec largiendi nec absumendi modum tenuit. In Tiridatem, quod vix credibile videatur, octingena nummûm millia diurna erogavit, abeuntique super sestertium millies contulit. Menecraten citharœdum et Spiculum mirmillonem triumphalium virorum patrimoniis ædibusque donavit. Cercopithecum Panerotem, feneratorem, et urbanis rusticisque prædiis locupletatum, prope regio extulit funere. Nullam vestem bis induit. Quadragenis in punctum sestertiis aleam lusit. Piscatus est rete aurato, purpura coccoque funibus nexis. Nunquam carrucis minus mille fecisse iter traditur, soleis mularum argenteis, canusinatis

mulionibus, armillata et phalerata hamaxicorum turba atque cursorum.

XXXI. Non in alia re tamen damnosior, quam in ædificando. Domum a Palatio Esquilias usque fecit, quam primo *Transitoriam*, mox, incendio absumptam restitutamque, *Auream* nominavit. De cujus spatio atque cultu suffecerit hoc retulisse. Vestibulum ejus fuit, in quo colossus centum viginti pedum staret ipsius effigie; tanta laxitas, ut porticus triplices milliarias haberet : item stagnum maris instar, circumseptum ædificiis ad urbium speciem; rura insuper arvis atque vinetis et pascuis silvisque varia, cum multitudine omnis generis pecudum ac ferarum. In ceteris partibus cuncta auro lita, distincta gemmis unionumque conchis erant. Cœnationes laqueatæ tabulis eburneis versatilibus, ut flores, fistulatis, ut unguenta desuper spargerentur. Præcipua cœnationum rotunda, quæ perpetuo diebus ac noctibus vice mundi circumageretur : balineæ marinis et Albulis fluentes aquis. Ejusmodi domum quum absolutam dedicaret, hactenus comprobavit, ut *se* diceret *quasi hominem tandem habitare cœpisse*. Præterea inchoabat piscinam a Miseno ad Avernum lacum, contectam, porticibusque conclusam, quo, quicquid totis Baiis calidarum aquarum esset, committeretur : fossam ab Averno Ostiam usque, ut navibus, nec tamen mari, iretur, longitudinis per centum sexaginta millia, latitudinis, qua contrariæ quinqueremes commearent. Quorum operum perficiendorum gratia, quod ubique esset custodiæ, in Italiam deportari, etiam scelere convictos non nisi ad opus damnari, præceperat. Ad hunc impendiorum furorem, super fiduciam imperii, etiam spe quadam repentina immensarum et reconditarum opum impulsus est, ex indicio equitis Romani, pro comperto pollicentis, thesauros antiquissimæ gazæ, quos Dido regina fugiens Tyro secum extulisset, esse in Africa vastissimis specubus abditos, ac posse erui parvula molientium opera.

XXXII. Verum ut spes fefellit, destitutus atque ita jam exhaustus et egens, ut stipendia quoque militum et commoda veteranorum protrahi ac differri necesse esset, calumniis rapinisque intendit animum. Ante omnia instituit, ut e libertorum defunctorum bonis pro semisse dextans ei cogeretur, qui sine probabili causa eo nomine fuissent, quo essent ullæ familiæ, quas ipse contingeret : deinde, ut ingratorum in principem testamenta ad fiscum pertinerent; ac ne impune esset studiosis juris, qui scripsissent vel dictassent ea : tunc, ut lege majestatis facta dictaque omnia, quibus modo delator non deesset, tenerentur. Revocavit et præmia coronarum, quæ unquam sibi in certaminibus civitates detulissent. Et quum interdixisset usum amethystini ac Tyrii coloris,

summisissetque, qui nundinarum die pauculas uncias venderet, præclusit cunctos negotiatores. Quin etiam inter canendum animadversam matronam e spectaculis, vetita purpura cultam, demonstrasse procuratoribus suis creditur : detractamque illico, non veste modo, sed et bonis exuit. Nulli delegavit officium, ut non adjiceret, *Scis, quis mihi opus sit*, et, *Hoc agamus, ne quis quicquam habeat.* Ultimo templis compluribus dona detraxit, simulacraque ex auro vel argento fabricata conflavit; in his Penatium deorum, quæ mox Galba restituit.

XXXIII. Parricidia et cædes a Claudio exorsus est, cujus necis etsi non auctor, at conscius fuit; neque dissimulanter, ut qui boletos, in quo cibi genere venenum is acceperat, quasi deorum cibum, posthac proverbio Græco caullaudare sit solitus. Certe omnibus rerum verborumque contumeliis mortuum insectatus est, modo stultitiæ, modo sævitiæ arguens. Nam et *morari* eum inter homines desisse, producta prima syllaba, jocabatur : multaque decreta et constituta, ut insipientis atque deliri, pro irritis habuit. Denique bustum ejus consepiri, nisi humili levique maceria, neglexit. Britannicum, non minus æmulatione vocis, quæ illi jucundior suppetebat, quam metu, ne quandoque apud hominum gratiam paterna memoria prævaleret, veneno aggressus est. Quod acceptum a quadam Locusta, venenariorum inclita, quum opinione tardius cederet, ventre modo Britannici moto; arcessitam mulierem sua manu verberavit, arguens, pro veneno remedium dedisse. Excusantique, minus datum ad occultandam facinoris invidiam, *Sane*, inquit, *legem Juliam timeo :* coegitque se coram in cubiculo quam posset velocissimum ac præsentaneum coquere. Deinde in hædo expertus, postquam is quinque horas protraxit, iterum ac sæpius recoctum porcello objecit. Quo statim exanimato, inferri in triclinium, darique cœnanti secum Britannico imperavit. Et quum ille ad primum gustum concidisset, comitiali morbo ex consuetudine correptum apud convivas ementitus, postero die raptim inter maximos imbres translaticio extulit funere. Locustæ pro navata opera impunitatem prædiaque ampla, sed et discipulos dedit.

XXXIV. Matrem, dicta factaque sua exquirentem acerbius et corrigentem, hactenus primo gravabatur, ut invidia identidem oneraret, quasi cessurus imperio Rhodumque abiturus : mox et honore omni et potestate privavit; abductaque militum et Germanorum statione, contubernio quoque ac Palatio expulit. Neque in divexanda quicquam pensi habuit, summissis, et qui Romæ morantem litibus, et in secessu quiescentem per convicia et jocos, terra marique prætervehentes, inquietarent. Verum minis ejus ac

violentia territus perdere statuit. Et quum veneno ter tentasset, sentiretque antidotis præmunitam, lacunaria, quæ noctu super dormientem laxata machina deciderent, paravit. Hoc consilio per conscios parum celato, solutilem navem, cujus vel naufragio vel cameræ ruina periret, commentus est. Atque ita reconciliatione simulata, jucundissimis literis Baias evocavit ad solemnia Quinquatruum simul celebranda; datoque negotio trierarchis, qui Liburnicam, qua advecta erat, velut fortuito concursu confringerent, protraxit convivium. Repetentique Baulos in locum corrupti navigii machinosum illud obtulit, hilare prosecutus; atque in digressu papillas quoque exosculatus, reliquum temporis cum magna trepidatione vigilavit, opperiens cœptorum exitum. Sed ut diversa omnia, nandoque evasisse eam, comperit, inops consilii, L. Agerinum libertum ejus, salvam et incolumem cum gaudio nunciantem, abjecto clam juxta pugione, ut percussorem sibi subornatum arripi constringique jussit, matremque occidi, quasi deprehensum crimen voluntaria morte vitasset. Adduntur his atrociora, nec incertis auctoribus : ad visendum interfectæ cadaver accurrisse, contrectasse membra, alia vituperasse, alia laudasse, sitique interim oborta, bibisse. Neque tamen sceleris conscientiam, quanquam et militum et senatus populique gratulationibus confirmaretur, aut statim aut unquam postea ferre potuit, sæpe confessus, exagitari se materna specie verberibus Furiarum ac tædis ardentibus. Quin et facto per magos sacro evocare manes et exorare tentavit. Peregrinatione quidem Græciæ, Eleusiniis sacris, quorum initiatione impii et scelerati voce præconis summoventur, interesse non ausus est. Junxitque parricidio matris amitæ necem. Quam quum ex duritia alvi cubantem visitaret, et illa tractans lanuginem ejus, ut assolet, jam grandis natu, per blanditias forte dixisset, *Simul hanc excepero, mori volo* : conversus ad proximos, confestim se positurum, velut irridens ait; præcepitque medicis, ut largius purgarent ægram. Necdum defunctæ bona invasit, suppresso testamento, ne quid abscederet.

XXXV. Uxores præter Octaviam duas postea duxit, Poppæam Sabinam, quæstorio patre natam et equiti Romano antea nuptam; deinde Statiliam Messalinam, Tauri bis consulis ac triumphalis abneptem. Qua ut potiretur, virum ejus, Atticum Vestinum consulem, in honore ipso trucidavit. Octaviæ consuetudinem cito aspernatus, corripientibus amicis, *sufficere illi debere*, respondit, *uxoria ornamenta*. Eandem mox sæpe frustra strangulare meditatus, dimisit ut sterilem; sed improbante divortium populo, nec parcente conviciis, etiam relegavit. Denique occidit sub crimine adulteriorum, adeo impudenti falsoque, ut in quæstione perne-

gantibus cunctis, Anicetum pædagogum suum indicem subjecerit, qui dolo stupratam a se fateretur. Poppæam duodecimo die post divortium Octaviæ in matrimonium acceptam, dilexit unice. Et tamen ipsam quoque ictu calcis occidit, quod se, ex aurigatione sero reversum, gravida et ægra conviciis incesserat. Ex hac filiam tulit Claudiam Augustam, amisitque admodum infantem. Nullum adeo necessitudinis genus est, quod non scelere perculerit. Antoniam, Claudii filiam, recusantem post Poppææ mortem nuptias suas, quasi molitricem novarum rerum, interemit. Similiter interemit ceteros, aut affinitate aliqua sibi aut propinquitate conjunctos : in quibus Aulum Plautium juvenem ; quem quum ante mortem per vim conspurcasset, *Eat nunc*, inquit, *mater mea, et successorem meum osculetur*; jactans dilectum ab ea, et ad spem imperii impulsum. Privignum Rufium Crispinum, Poppæa natum, impuberem adhuc, quia ferebatur ducatus et imperia ludere, mergendum mari, dum piscaretur, servis ipsius demandavit. Tuscum nutricis filium relegavit, quod in procuratione Ægypti balineis in adventum suum exstructis lavisset. Senecam præceptorem ad necem compulit ; quamvis sæpe commeatum petenti bonisque cedenti persancte jurasset, *suspectum se frustra, periturumque potius, quam nociturum ei*. Burro præfecto remedium ad fauces pollicitus, toxicum misit. Libertos divites et senes, olim adoptionis, mox dominationis suæ fautores atque rectores, veneno partim cibis, partim potionibus indito, intercepit.

XXXVI. Nec minore sævitia foris et in exteros grassatus est. Stella crinita, quæ summis potestatibus exitium portendere vulgo putatur, per continuas noctes oriri cœperat. Anxius ea re, ut ex Babilo astrologo didicit, solere reges talia ostenta cæde aliqua illustri expiare atque a semet in capita procerum depellere, nobilissimo cuique exitium destinavit. Enimvero multo magis, et quasi per justam causam, duabus conjurationibus provulgatis : quarum prior majorque Pisoniana, Romæ ; posterior Viniciana, Beneventi conflata atque detecta est. Conjurati e vinculis triplicium catenarum dixere causam : quum quidam crimen ultro faterentur, nonnulli etiam imputarent, tanquam aliter illi non possent nisi morte succurrere, dedecorato flagitiis omnibus. Damnatorum liberi Urbe pulsi, enectique veneno aut fame. Constat, quosdam cum pædagogis et capsariis uno prandio pariter necatos, alios diurnum victum prohibitos quærere.

XXXVII. Nullus posthac adhibitus delectus aut modus interimendi, quoscunque libuisset, quacunque de causa. Sed ne de pluribus referam, Salvidieno Orfito objectum est, quod tabernas tres de domo sua circa forum civitatibus ad stationem locasset :

Cassio Longino jurisconsulto, ac luminibus orbato, quod in vetere gentili stemmate C. Cassii percussoris Cæsaris imagines retinuisset; Pæto Thraseæ tristior et pædagogi vultus. Mori jussis non amplius quam horarum spatium dabat. Ac ne quid moræ interveniret, medicos admovebat, *qui cunctantes continuo curarent:* ita enim vocabat venas mortis gratia incidere. Creditur etiam polyphago cuidam Ægyptii generis, crudam carnem, et quicquid daretur, mandere assueto, concupisse vivos homines laniandos absumendosque objicere. Elatus inflatusque tantis velut successibus, negavit *quemquam principum scisse, quid sibi liceret.* Multasque nec dubias significationes sæpe jecit, ne reliquis quidem se parsurum senatoribus; eumque ordinem sublaturum quandoque e republica, ac provincias et exercitus equiti Romano ac libertis permissurum. Certe neque adveniens neque profisciscens quemquam osculo impertiit, ac ne resalutatione quidem. Et in auspicando opere Isthmi, magna frequentia clare, *ut sibi ac populo Romano bene res verteret*, optavit, dissimulata senatus mentione.

XXXVIII. Sed nec populo aut mœnibus patriæ pepercit. Dicente quodam in sermone communi:

Ἐμοῦ θανόντος γαῖα μιχθήτω πυρί·

imo, inquit, ἐμοῦ ζῶντος. Planeque ita fecit: nam quasi offensus deformitate veterum ædificiorum, et angustiis flexurisque vicorum, incendit Urbem tam palam, ut plerique consulares cubicularios ejus, cum stuppa tædaque in prædiis suis deprehensos, non attigerint; et quædam horrea circa domum Auream, quorum spatium maxime desiderabat, [ut] bellicis machinis labefactata atque inflammata sint, quod saxeo muro constructa erant. Per sex dies septemque noctes ea clade sævitum est, ad monumentorum bustorumque diversoria plebe compulsa. Tunc, præter immensum numerum insularum, domus priscorum ducum arserunt, hostilibus adhuc spoliis adornatæ, deorumque ædes ab regibus, ac deinde Punicis et Gallicis bellis votæ dedicatæque, et quicquid visendum atque memorabile ex antiquitate duraverat. Hoc incendium e turri Mæcenatiana prospectans, lætusque *flammæ*, ut aiebat, *pulchritudine*, ἅλωσιν Ilii in illo suo scenico habitu decantavit. Ac ne non hinc quoque quantum posset prædæ et manubiarum invaderet, pollicitus cadaverum et ruderum gratuitam egestionem, nemini ad reliquias rerum suarum adire permisit; collationibusque non receptis modo, verum et efflagitatis, provincias privatorumque census prope exhausit.

XXXIX. Accesserunt tantis ex principe malis probrisque quæ-

dam et fortuita : pestilentia unius autumni, qua triginta funerum millia in rationem Libitinæ venerunt; clades Britannica, qua duo præcipua oppida, magna civium sociorumque cæde, direpta sunt; ignominia ad Orientem, legionibus in Armenia sub jugum missis, ægreque Syria retenta. Mirum et vel præcipue notabile inter hæc fuit, nihil eum patientius quam maledicta et convicia hominum tulisse; neque in ullos leniorem, quam qui se dictis aut carminibus lacessissent, exstitisse. Multa Græce Latineque proscripta aut vulgata sunt, sicut illa :

Νέρων, Ὀρέστης, Ἀλκμαίων, μητροκτόνοι.

—

Νεόνυμφος Νέρων ἰδίαν μητέρ' ἀπέκτεινεν.

—

Quis negat, Æneæ magna de stirpe Neronem?
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem.

—

Dum tendit citharam noster, dum cornua Parthus,
Noster erit Pæan, ille ἑκατηβελέτης.

—

Roma domus fiet : Veios migrate, Quirites,
Si non et Veios occupat ista domus.

Sed neque auctores requisivit, et quosdam per indicem delatos ad senatum, affici graviore pœna prohibuit. Transeuntem eum Isidorus Cynicus in publico clara voce corripuerat, *quod Nauplii mala bene cantitaret, sua bona male disponeret :* et Datus Atellanarum histrio in cantico quodam, ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ, ita demonstraverat, ut bibentem natantemque faceret, exitum scilicet Claudii Agrippinæque significans : et in novissima clausula,

Orcus vobis ducit pedes,

senatum gestu notaret. Histrionem et philosophum Nero nihil amplius, quam Urbe Italiaque summovit, vel contemptu omnis infamiæ, vel ne fatendo dolorem irritaret ingenia.

XL. Talem principem paullo minus quatuordecim annos perpessus terrarum orbis tandem destituit, initium facientibus Gallis, duce Julio Vindice, qui tum eam provinciam pro prætore obtinebat. Prædictum a mathematicis Neroni olim erat, fore ut quandoque destitueretur : unde illa vox ejus celeberrima, τὸ τεχνίον πᾶσα γαῖα τρέφει: quo majore scilicet venia meditaretur citharœdicam artem, principi sibi gratam, privato necessariam. Spoponderant tamen quidam destituto Orientis dominationem, nonnulli

nominatim regnum Hierosolymorum, plures omnis pristinæ fortunæ restitutionem. Cui spei pronior, Britannia Armeniaque amissa, ac rursus utraque recepta, defunctum se fatalibus malis existimabat. Ut vero, consulto Delphis Apolline, septuagesimum ac tertium annum cavendum sibi audivit, quasi eo demum obiturus, ac nihil conjectans de ætate Galbæ, tanta fiducia non modo senectam, sed etiam perpetuam singularemque concepit felicitatem, ut, amissis naufragio pretiosissimis rebus, non dubitaverit inter suos dicere, *pisces eas sibi relaturos.* Neapoli de motu Galliarum cognovit die ipso, quo matrem occiderat, adeoque lente ac secure tulit, ut gaudentis etiam suspicionem præberet, tanquam occasione nata spoliandarum jure belli opulentissimarum provinciarum. Statimque in gymnasium progressus, certantes athletas effusissimo studio spectavit. Cœnæ quoque tempore interpellatus tumultuosioribus literis, hactenus excanduit, ut malum iis, qui descissent, minaretur. Denique per octo continuos dies non rescribere cuiquam, non mandare quid aut præcipere conatus, rem silentio obliteravit.

XLI. Edictis tandem Vindicis contumeliosis et frequentibus permotus, senatum epistola in ultionem sui reique publicæ adhortatus est, excusato languore faucium, propter quem non adesset. Nihil autem æque doluit, quam ut citharœdum malum se increpitum, ac pro Nerone *Ænobarbum* appellatum. Et nomen quidem gentile, quod sibi per contumeliam exprobraretur, resumpturum se professus est, deposito adoptivo. Cetera convicia, ut falsa, non alio argumento refellebat, quam quod etiam inscitia sibi tantopere elaboratæ perfectæque a se artis objiceretur, singulos subinde rogitans, *nossentne quemquam præstantiorem?* Sed urgentibus aliis super alios nunciis, Romam prætrepidus rediit : leviterque modo in itinere frivolo auspicio mente recreata, quum annotasset insculptum monumento, militem Gallum ab equite Romano oppressum trahi crinibus, ad eam speciem exsiluit gaudio, cœlumque adoravit. Ac ne tunc quidem aut senatu aut populo coram appellato, quosdam e primoribus viris domum evocavit, transactaque raptim consultatione, reliquam diei partem per organa hydraulica novi et ignoti generis circumduxit : ostendensque singula, de ratione ac difficultate cujusque disserens, jam se etiam prolaturum omnia in theatrum affirmavit, si per Vindicem liceat.

XLII. Postquam deinde etiam Galbam et Hispanias descivisse cognovit, collapsus, animoque male fracto, diu et sine voce et prope intermortuus jacuit. Utque resipuit, veste discissa, capite converberato, *actum de se*, pronunciavit : consolantique nutriculæ et aliis quoque jam principibus similia accidisse memoranti,

« Se vero præter ceteros inaudita et incognita pati, respondit qui summum imperium vivus amitteret. » Nec eo secius quicquam ex consuetudine luxus atque desidiæ omisit vel imminuit. Quin imo, quum prosperi quiddam ex provinciis nunciatum esset, super abundantissimam cœnam, jocularia in defectionis duces carmina, lasciveque modulata, quæ vulgo notuerunt, etiam gesticulatus est; ac spectaculis theatri clam illatus, quidam scenico placenti nuncium misit, *abuti eum occupationibus suis*.

XLIII. Initio statim tumultus multa et immania, verum non abhorrentia a sua natura, creditur destinasse : successores percussoresque summittere exercitus et provincias regentibus, quasi conspiratis, idemque et unum sentientibus; quicquid ubique exsulum, quicquid in Urbe hominum Gallicanorum esset, contrucidare; illos, ne desciscentibus aggregarentur; hos, ut conscios popularium suorum atque fautores : Gallias exercitibus diripiendas permittere; senatum universum veneno per convivia necare; Urbem incendere, feris in populum immissis, quo difficilius defenderetur. Sed absterritus, non tam pœnitentia, quam perficiendi desperatione, credensque expeditionem necessariam, consules ante tempus privavit honore, atque in utriusque locum solus iniit consulatum, quasi fatale esset, non posse Gallias debellari, nisi a se consule. Ac susceptis fascibus, quum post epulas triclinio digrederetur, innixus humeris familiarium affirmavit, simulac primum provinciam attigisset, inermem se in conspectum exercituum prodíturum, nec quicquam aliud quam fleturum; revocatisque ad pœnitentiam defectoribus, sequenti die lætum inter lætos cantaturum epinicia, quæ jam nunc sibi componi oporteret.

XLIV. In præparanda expeditione primam curam habuit deligendi vehicula, portandis scenicis organis, concubinasque, quas secum educeret, tondendi ad virilem modum, et securibus peltisque Amazonicis instruendi. Mox tribus urbanas ad sacramentum citavit; ac nullo idoneo respondente, certum dominis servorum numerum indixit; nec nisi ex tota cujusque familia probatissimos, ne dispensatoribus quidem aut amanuensibus exceptis, recepit. Partem etiam census omnes ordines conferre jussit; et insuper inquilinos privatarum ædium atque insularum pensionem annuam repræsentare fisco. Exegitque ingenti fastidio et acerbitate nummum asperum, argentum pustulatum, aurum ad obrussam; ut plerique omnem collationem palam recusarent, consensu flagitantes, a delatoribus potius revocanda præmia, quæcunque cepissent.

XLV. Ex annonæ quoque caritate accrevit invidia. Nam et

forte accidit, ut in publica fame Alexandrina navis nunciaretur pulverem luctatoribus aulicis advexisse. Quare omnium in se odio incitato, nihil contumeliarum defuit, quin subiret. Statuæ ejus a vertice cirrus appositus est cum inscriptione Græca, *Nunc demum agona esse*, et, *Traderet tandem*. Alterius collo et ascopera deligata, simulque titulus : *Ego quid potui? sed tu culeum meruisti*. Ascriptum et columnis, *Etiam Gallos eum cantando excitasse*. Jam noctibus jurgia cum servis plerique simulantes, crebro *vindicem* poscebant.

XLVI. Terrebatur ad hoc evidentibus portentis somniorum et auspiciorum et ominum, tum veteribus, tum novis. Nunquam antea somniare solitus, occisa demum matre vidit per quietem, navem sibi regenti extortum gubernaculum, trahique se ab Octavia uxore in artissimas tenebras, et modo pennatarum formicarum multitudine oppleri, modo a simulacris gentium ad Pompeii theatrum dedicatarum circumiri arcerique progressu; Asturconem, quo maxime lætabatur, posteriore corporis parte in simiæ speciem transfiguratum, ac tantum capite integro hinnitus edere canoros. De Mausoleo, sponte foribus patefactis, exaudita vox est, nomine eum cientis. Kalendis Januariis exornati Lares in ipso sacrificii apparatu conciderunt. Auspicanti Sporus annulum muneri obtulit, cujus gemmæ sculptura erat *Proserpinæ raptus*. Votorum nuncupatione, magna jam ordinum frequentia, vix repertæ Capitolii claves. Quum ex oratione ejus, qua in Vindicem perorabat, recitaretur in senatu, *daturos pœnas sceleratos, ac brevi dignum exitum facturos*, conclamatum est ab universis : *Tu facies, Auguste*. Observatum etiam fuerat, novissimam fabulam cantasse eum publice *Œdipodem exsulem*, atque in hoc desisse versu :

Θανεῖν μ' ἄνωγε σύγγαμος, μήτηρ, πατήρ.

XLVII. Nunciata interim etiam ceterorum exercituum defectione, literas prandenti sibi redditas concerpsit, mensam subvertit, duos scyphos gratissimi usus, quos Homerios a cælatura carminum Homeri vocabat, solo illisit, ac sumpto a Locusta veneno, et in auream pyxidem condito, transiit in hortos Servilianos : ubi, præmissis libertorum fidissimis Ostiam, ad classem præparandam, tribunos centurionesque prætorii de fugæ societate tentavit. Sed partim tergiversantibus, partim aperte detrectantibus, uno vero etiam proclamante :

Usque adeone mori miserum est?

varia agitavit; Parthosne an Galbam supplex peteret, an atratus

prodiret in publicum, proque rostris quanta posset maxima miseratione veniam præteritorum precaretur, ac, ni flexisset animos, vel Ægypti præfecturam concedi sibi oraret. Inventus est postea in scrinio ejus hac de re sermo formatus : sed deterritum putant, ne prius, quam in forum perveniret, discerperetur. Sic cogitatione in posterum diem dilata, ad mediam fere noctem excitatus, ut comperit, stationem militum recessisse, prosiluit a lecto, misitque circum amicos. Et quia nihil a quoquam renunciabatur, ipse cum paucis hospitia singulorum adiit. Verum clausis omnium foribus, respondente nullo, in cubiculum rediit, unde jam et custodes diffugerant, direptis etiam stragulis, amota et pyxide veneni. Ac statim Spiculum mirmillonem, vel quemlibet alium percussorem, cujus manu periret, requisivit. Et nemine reperto, *Ergo ego*, inquit, *nec amicum habeo, nec inimicum?* procurritque quasi præcipitaturus se in Tiberim.

XLVIII. Sed revocato rursus impetu, aliquid secretioris latebræ ad colligendum animum desideravit : et offerente Phaonte liberto suburbanum suum, inter Salariam et Nomentanam viam circa quartum milliarium, ut erat nudo pede atque tunicatus, pænulam obsoleti coloris superinduit : adopertoque capite, et ante faciem obtento sudario, equum ascendit, quatuor solis comitantibus, inter quos et Sporus erat. Statimque tremore terræ et fulgure adverso pavefactus, audiit ex proximis castris clamorem militum, et sibi adversa et Galbæ prospera ominantium; etiam ex obviis viatoribus quendam dicentem, *Hi Neronem persequuntur;* alium sciscitantem, *Ecquid in Urbe novi de Nerone?* Equo autem odore abjecti in via cadaveris consternato, detecta facie agnitus est a quodam missicio prætoriano, et salutatus. Ut ad deverticulum ventum est, dimissis equis inter fruticeta ac vepres, per arundineti semitam ægre, nec nisi strata sub pedibus veste, ad aversum villæ parietem evasit. Ibi hortante eodem Phaonte, ut interim in specum egestæ arenæ concederet, negavit, *se vivum sub terram iturum :* ac parumper commoratus, dum clandestinus ad villam introitus pararetur, aquam ex subjecta lacuna potaturus manu hausit, et, *Hæc est*, inquit, *Neronis decocta.* Dein, divulsa sentibus pænula, trajectos surculos rasit : atque ita quadrupes per angustias effossæ cavernæ receptus in proximam cellam, decubuit super lectum, modica culcita, vetere pallio strato instructum. Fameque interim et siti interpellante, panem quidem sordidum oblatum aspernatus est, aquæ autem tepidæ aliquantum bibit.

XLIX. Tunc unoquoque hinc inde instante, ut quam primum se impendentibus contumeliis eriperet, scrobem coram fieri imperavit, dimensus ad corporis sui modulum : componique simul,

si qua invenirentur, frusta marmoris, et aquam simul ac ligna conferri, curando mox cadaveri, flens ad singula, atque identidem dictitans : *Qualis artifex pereo!* Inter moras perlatos a cursore Phaontis codicillos præripuit, legitque, *se hostem a senatu judicatum, et quæri, ut puniatur more majorum:* interrogavitque, quale esset id genus pœnæ. Et quum comperisset, nudi hominis cervicem inseri furcæ, corpus virgis ad necem cædi; conterritus, duos pugiones, quos secum tulerat, arripuit, tentataque utriusque acie rursus condidit, causatus, *nondum adesse fatalem horam.* Ac modo Sporum hortabatur, ut lamentari ac plangere inciperet; modo orabat, ut se aliquis ad mortem capessendam exemplo juvaret; interdum segnitiem suam his verbis increpabat : *Vivo deformiter ac turpiter :* οὐ πρέπει Νέρωνι, οὐ πρέπει· νήφειν δεῖ ἐν τοῖς τοιούτοις· ἄγε, ἔγειρε σεαυτόν. Jamque equites appropinquabant, quibus præceptum erat, ut vivum eum attraherent. Quod ut sensit, trepidanter effatus :

Ἵππων μ' ὠκυπόδων ἀμφὶ κτύπος οὔατα βάλλει,

ferrum jugulo adegit, juvante Epaphrodito a libellis. Semianimisque adhuc irrumpenti centurioni, et pænula ad vulnus apposita, in auxilium se venisse simulanti, non aliud respondit, quam, *Sero*, et, *Hæc est fides.* Atque in ea voce defecit, exstantibus rigentibusque oculis usque ad horrorem formidinemque visentium. Nihil prius aut magis a comitibus exegerat, quam ne potestas cuiquam capitis sui fieret, sed ut, quoquo modo, totus cremaretur. Permisitque hoc Icelus, Galbæ libertus, non multo ante vinculis exsolutus, in quæ primo tumultu conjectus fuerat.

L. Funeratus est impensa ducentorum millium, stragulis albis auro intextis, quibus usus Kalendis Januarii fuerat. Reliquias Ecloge et Alexandria nutrices cum Acte concubina gentili Domitiorum monumento condiderunt, quod prospicitur e campo Martio impositum colli hortorum. In eo monumento solium Porphyretici marmoris, superstante Lunensi ara, circumseptum est lapide Thasio.

LI. Statura fuit pæne justa, corpore maculoso et fœtido, subflavo capillo, vultu pulchro magis quam venusto, oculis cæsiis et hebetioribus, cervice obesa, ventre projecto, gracillimis cruribus, valetudine prospera. Nam, qui luxuriæ immoderatissimæ esset, ter omnino per quatuordecim annos languit, atque ita, ut neque vino neque consuetudine reliqua abstineret. Circa cultum habitumque adeo pudendus, ut comam semper in gradus formatam peregrinatione Achaica etiam pone verticem summiserit; ac plerumque synthesinam indutus, ligato circum collum sudario, prodierit in publicum, sine cinctu et discalciatus.

LII. Liberales disciplinas omnes fere puer attigit. Sed a philosophia eum mater avertit, monens, imperaturo contrariam esse; a cognitione veterum oratorum Seneca præceptor, quo diutius in admiratione sui detineret. Itaque ad poeticam pronus, carmina libenter ac sine labore composuit : nec, ut quidam putant, aliena pro suis edidit. Venere in manus meas pugillares libellique cum quibusdam notissimis versibus, ipsius chirographo scriptis, ut facile appareret, non translatos aut dictante aliquo exceptos, sed plane quasi a cogitante atque generante exaratos; ita multa et deleta et inducta et superscripta inerant.

LIII. Habuit et pingendi, fingendique maxime, non mediocre studium. Maxima autem popularitate efferebatur, omnium æmulus, qui quoquo modo animum vulgi moverent. Exiit opinio, post scenicas coronas proximo lustro descensurum eum ad Olympia inter athletas. Nam et luctabatur assidue : nec aliter certamina gymnica Græcia tota spectaverat, quam brabeutarum more in stadio humi assidens, ac, si qua paria longius recessissent, in medium manibus suis protrahens. Destinaverat etiam, quia Apollinem cantu, Solem aurigando æquiparare existimaretur, imitari et Herculis facta. Præparatumque leonem aiunt, quem vel clava vel brachiorum nexibus in amphitheatri arena spectante populo nudus elideret.

LIV. Sub exitu quidem vitæ palam voverat, si sibi incolumis status permansisset, proditurum se partæ victoriæ ludis, etiam hydraulam, et choraulam, et utricularium, ac novissimo die histrionem, saltaturumque Virgilii Turnum. Et sunt qui tradant, Paridem histrionem occisum ab eo, quasi gravem adversarium.

LV. Erat illi æternitatis perpetuæque famæ cupido, sed inconsulta. Ideoque multis rebus ac locis, vetere appellatione detracta, novam induxit ex suo nomine. Mensem quoque Aprilem *Neroneum* appellavit. Destinaverat et Romam *Neropolim* nuncupare.

LVI. Religionum usquequaque contemptor, præter unius deæ Syriæ. Hanc mox ita sprevit, ut urina contaminaret, alia superstitione captus, in qua sola pertinacissime hæsit. Siquidem icunculam puellarem, quum quasi remedium insidiarum a plebeio quodam et ignoto muneri accepisset, detecta confestim conjuratione, pro summo numine trinisque in die sacrificiis colere perseveravit : volebatque credi, monitione ejus futura prænoscere. Ante paucos quam periret menses attendit et extispicio, nec unquam litavit.

LVII. Obiit tricesimo et secundo ætatis anno, die, quo quondam Octaviam interemerat : tantumque gaudium publice præbuit, ut plebs pileata tota Urbe discurreret. Et tamen non defuerunt, qui

per longum tempus vernis æstivisque floribus tumulum ejus ornarent; ac modo imagines prætextatas in rostris proferrent, modo edicta, quasi viventis et brevi magno inimicorum malo reversuri. Quin etiam Vologesus, Parthorum rex, missis ad senatum legatis de instauranda societate, hoc etiam magnopere oravit, ut Neronis memoria coleretur. Denique, quum post viginti annos adolescente me exstitisset conditionis incertæ, qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus, et vix redditus sit.

SERVIUS SULPICIUS GALBA

I. Progenies Cæsarum in Nerone defecit : quod futurum in compluribus quidem signis, sed evidentissimis duobus apparuit. Liviæ olim post Augusti statim nuptias Veientanum suum revisenti, prætervolans aquila, gallinam albam, ramulum lauri rostro tenentem, ita ut rapuerat, demisit in gremium : quumque nutriri alitem, pangi ramulum placuisset, tanta pullorum soboles provenit, ut hodie quoque ea villa *ad Gallinas* vocetur; tale vero lauretum, ut triumphaturi Cæsares inde laureas decerperent : fuitque mos triumphantibus, alias confestim eodem loco pangere : et observatum est, sub cujusque obitum arborem ab ipso institutum elanguisse. Ergo novissimo Neronis anno et silva omnis exaruit radicitus, et quicquid ibi gallinarum erat, interiit : ac subinde tacta de cœlo Cæsarum æde, capita omnibus statuis simul deciderunt; Augustique sceptrum e manibus excussum est.

II. Neroni Galba successit, nullo gradu contingens Cæsarum domum : sed haud dubie nobilissimus, magnaque et vetere prosapia, ut qui statuarum titulis *pronepotem* se *Q. Catuli Capitolini* semper ascripserit; imperator vero etiam stemma in atrio proposuerit, quo paternam originem ad Jovem, maternam ad Pasiphaen Minois uxorem referret.

III. Imagines et elogia universi generis exsequi longum est : familiæ breviter attingam. Qui primus Sulpiciorum cognomen Galbæ tulit, cur aut unde traxerit, ambigitur. Quidam putant, quod oppidum Hispaniæ, frustra diu oppugnatum, illitis demum galbano facibus succenderit : alii, quod in diuturna valetudine galbeo, id est, remediis lana involutis, assidue uteretur : nonnulli, quod præpinguis fuerit visus, quem *galbam* Galli vocant : vel contra, quod tam exilis, quam sunt animalia, quæ in æsculis

nascuntur, appellanturque *galbæ*. Familiam illustravit Ser. Galba consularis, temporum suorum eloquentissimus : quem tradunt, Hispaniam ex prætura obtinentem, triginta Lusitanorum millibus perfidia trucidatis, Viriathini belli causam exstitisse. Ejus nepos ob repulsam consulatus infensus Julio Cæsari, cujus legatus in Gallia fuerat, conspiravit cum Cassio et Bruto : propter quod Pedia lege damnatus est. Ab hoc sunt imperatoris Galbæ avus et pater. Avus clarior studio, quam dignitate : non enim egressus præturæ gradum, multiplicem nec incuriosam historiam edidit. Pater consulatu functus, quanquam brevi corpore atque etiam gibber, modicæque in dicendo facultatis, causas industrie actitavit. Uxores habuit Mummiam Achaicam, neptem Catuli, proneptemque L. Mummii, qui Corinthum excidit; item Liviam Ocellinam, ditem admodum et pulchram, a qua tamen nobilitatis causa appetitus ultro existimatur, et aliquanto enixius, postquam subinde instanti vitium corporis secreto posita veste detexit, ne quasi ignaram fallere videretur. Ex Achaica liberos, Caium et Servium, procreavit; quorum major Caius attritis facultatibus Urbe cessit : prohibitusque a Tiberio sortiri anno suo proconsulatum, voluntaria morte obiit.

IV. Ser. Galba imperator M. Valerio Messalla, Cn. Lentulo consulibus natus est IX Kalendas Januarii, in villa colli superposita, prope Terracinam, sinistrorsum Fundos petentibus. Adoptatus a noverca sua Livia nomen et Ocellare cognomen assumpsit, mutato prænomine. Nam Lucium pro Servio usque ad tempus imperii usurpavit. Constat Augustum puero adhuc, salutanti se inter æquales, apprehensa buccula dixisse, καὶ σύ, τέκνον, τῆς ἀρχῆς ἡμῶν παρατρώξῃ. Sed et Tiberius, quum comperisset eum imperaturum, verum in senecta, *Vivat sane*, ait, *quando id ad nos nihil pertinet*. Avo quoque ejus fulgur procuranti, quum exta de manibus aquila rapuisset, et in frugiferam quercum contulisset, summum sed serum imperium portendi familiæ responsum est. Et ille irridens, *Sane*, inquit, *quum mula pepererit*. Nihil æque postea Galbam tentantem res novas confirmavit, quam mulæ partus : ceterisque ut obscenum ostentum abhorrentibus, solus pro lætissimo accepit, memor sacrificii dictique avi. Sumpta virili toga, somniavit Fortunam dicentem, *stare se ante fores defessam, et nisi ocius reciperetur, cuicunque obvio prædæ futuram*. Utque evigilavit aperto atrio, simulacrum æneum deæ cubitali majus juxta lumen invenit; idque gremio suo Tusculum, ubi æstivare consueverat, avexit, et in parte ædium consecratum menstruis deinceps supplicationibus et pervigilio anniversario coluit. Quanquam ætate nondum constanti, veterem civitatis exoletumque morem, ac tantum in domo

sua hærentem, obstinatissime retinuit, ut liberti servique bis die frequentes adessent, ac mane salvere, vespere valere sibi singuli dicerent.

V. Inter liberales disciplinas attendit et juri. Dedit et matrimonio operam : verum, amissa uxore Lepida duobusque ex ea filiis, remansit in cœlibatu, neque sollicitari ulla conditione amplius potuit, ne Agrippinæ quidem, viduatæ morte Domitii, quæ maritum quoque adhuc necdum cœlibem Galbam adeo omnibus sollicitaverat modis, ut inter conventum matronarum correpta jurgio atque etiam manu pulsata sit a matre Lepidæ. Observavit ante omnes Liviam Augustam : cujus et vivæ gratia plurimum valuit, et mortuæ testamento pæne ditatus est : sestertium namque quingenties quum præcipuum inter legatorios habuisset, quia notata, non perscripta erat summa, herede Tiberio legatum ad quingenta revocante, ne hæc quidem accepit.

VI. Honoribus ante legitimum tempus initis, prætor commissione ludorum Floralium novum spectaculi genus, elephantos funambulos, edidit : exinde provinciæ Aquitaniæ anno fere præfuit : mox consulatum per sex menses ordinarium gessit ; evenitque, ut ipse Cn. Domitio patri Neronis, ipsi Salvius Otho pater Othonis succederet, velut præsagium insequentis casus, quo medius inter utriusque filios extitit imperator. A Caio Cæsare Gætulico substitutus, postridie quam ad legiones venit, solemni forte spectaculo plaudentes inhibuit, data tessera, *ut manus pænulis continerent*. Statimque per castra jactatum est :

Disce, miles, militare, Galba est, non Gætulicus.

Pari severitate interdixit commeatus peti. Veteranum ac tironem militem opere assiduo corroboravit : matureque barbaris, qui jam in Galliam usque proruperant, coercitis, præsenti quoque Caio talem et se et exercitum approbavit, ut inter innumeras contractasque ex omnibus provinciis copias, neque testimonium neque præmia ampliora ulli perciperent ; ipse maxime insignis, quod campestrem decursionem scuto moderatus etiam ad essedum imperatoris per viginti passuum millia cucurrit.

VII. Cæde Caii nunciata, multis ad occasionem stimulantibus, quietem prætulit. Per hoc gratissimus Claudio, receptusque in cohortem amicorum, tantæ dignationis est habitus, ut, quum subita ei valetudo, nec adeo gravis, incidisset, dilatus sit expeditioni Britannicæ dies. Africam proconsul biennio obtinuit, extra sortem electus ad ordinandam provinciam, et intestina dissensione et barbarorum tumultu inquietam. Ordinavitque magna severitatis ac justitiæ cura, etiam in parvulis rebus. Militi, qui per

expeditionem annona artissima residuum cibariorum tritici modium centum denariis vendidisse arguebatur, vetuit, simulatque indigere cibo cœpisset, a quoquam opem ferri; et is fame extabuit. At in jure dicendo, quum de proprietate jumenti quæreretur, levibus utrinque argumentis et testibus, ideoque difficili conjectura veritatis, ita decrevit, ut ad lacum, ubi adaquari solebat, duceretur capite involuto, atque ibidem revelato, ejus esset, ad quem sponte se a potu recepisset.

VIII. Ob res et tunc in Africa et olim in Germania gestas ornamenta triumphalia accepit, et sacerdotium triplex, inter quindecimviros, sodalesque Titios, item Augustales, cooptatus : atque ex eo tempore prope ad Neronis medium principatum in secessu plurimum vixit, ne ad gestandum quidem unquam [aliter] iter ingressus, quam ut secum vehiculo proximo decies sestertium in auro efferret, donec in oppido Fundis moranti Hispania Tarraconensis oblata est. Acciditque, ut, quum provinciam ingressus sacrificaret intra ædem publicam, puero e ministris acerram tenenti capillus repente toto capite canesceret. Nec defuerunt, qui interpretarentur, significari rerum mutationem, successurumque juveni senem, hoc est, ipsum Neroni. Nec multo post in Cantabriæ lacum fulmen decidit, repertæque sunt duodecim secures, haud ambiguum summi imperii signum.

IX. Per octo annos varie et inæqualiter provinciam rexit. Primo acer, et vehemens, et in coercendis quidem delictis vel immodicus. Nam et nummulario, non ex fide versanti pecunias, manus amputavit, mensæque ejus affixit; et tutorem, quod pupillum, cui substitutus heres erat, veneno necasset, cruce affecit, implorantique leges, et civem Romanum se testificanti, quasi solatio et honore aliquo pœnam levaturus, mutari multoque præter ceteras altiorem et dealbatam statui crucem jussit. Paullatim in desidiam segnitiemque conversus est, ne quid materiæ præberet Neroni, et, ut dicere solebat, *quod nemo rationem otii sui reddere cogeretur.* Carthagine nova conventum agens, tumultuari Gallias comperit, legato Aquitaniæ auxilia implorante. Supervenerunt et Vindicis literæ, hortantis, *ut humano generi assertorem ducemque se accommodaret*. Nec diu cunctatus, conditionem partim metu, partim spe recepit. Nam et mandata Neronis de nece sua ad procuratores clam missa deprehenderat; et confirmabatur quum secundissimis auspiciis et ominibus, tum virginis honestæ vaticinatione, tanto magis, quod eadem illa carmina sacerdos Jovis Cluniæ ex penetrali somnio monitus eruerat, ante ducentos annos similiter a fatidica puella pronunciata. Quorum carminum sententia erat, *oriturum quandoque ex Hispania principem dominumque rerum.*

X. Igitur quum quasi manumissione vacaturus conscendisset tribunal, propositis ante se damnatorum occisorumque a Nerone quam plurimis imaginibus, et astante nobili puero, quem exsulantem ex proxima Baleari insula ob id ipsum acciverat, deploravit temporum statum, consalutatusque imperator, *legatum se senatus ac populi Romani* professus est. Deinde, justitio indicto, e plebe quidem provinciæ legiones et auxilia conscripsit, super exercitum veterem legionis unius, duarumque alarum, et cohortium trium : at e primoribus prudentia atque ætate præstantibus, velut instar senatus, ad quos de majore re, quoties opus esset, referretur, instituit. Delegit et equestris ordinis juvenes, qui, manente annulorum aureorum usu, Evocati appellarentur, excubiasque circa cubiculum suum vice militum agerent. Etiam per provincias edicta dimisit, auctor singulis universisque conspirandi simul, et ut, qua posset quisque opera, communem causam juvarent. Per idem fere tempus in munitione oppidi, quod sedem bello delegerat, repertus est annulus opere antiquo, sculptura gemmæ Victoriam cum tropæo exprimente. Ac subinde Alexandrina navis Dertosam appulit, armis onusta, sine gubernatore, sine nauta ac vectore ullo, ut nemini dubium esset, justum piumque et faventibus diis bellum suscipi; quum repente ex inopinato prope cuncta turbata sunt. Alarum altera castris appropinquantem, pœnitentia mutati sacramenti, destituere conata est, ægreque retenta in officio : et servi, quos a liberto Neronis ad fraudem præparatos muneri acceperat, per angiportum in balnea transeuntem pæne interemerunt; nisi cohortantibus invicem, ne occasionem amitterent, interrogatisque, de qua occasione loquerentur, expressa cruciatu confessio esset.

XI. Accessit ad tanta discrimina mors Vindicis, qua maxime consternatus, destitutoque similis, non multum afuit, quin vitæ renunciaret. Sed supervenientibus ab Urbe nunciis, ut occisum Neronem, cunctosque in verba sua jurasse cognovit, deposita *Legati* suscepit *Cæsaris* appellationem. Iterque ingressus est paludatus, ac dependente a cervicibus pugione ante pectus; nec prius usum togæ recuperavit, quam oppressis, qui novas res moliebantur, præfecto prætorii Nymphidio Sabino Romæ, in Germania Fonteio Capitone, in Africa Clodio Macro, legatis.

XII. Præcesserat de eo fama sævitiæ simul atque avaritiæ : quod civitates Hispaniarum Galliarumque, quæ cunctantius sibi accesserant, gravioribus tributis, quasdam etiam murorum destructione punisset; et præpositos procuratoresque supplicio capitis affecisset cum conjugibus ac liberis; quodque oblatam a Tarraconensibus e vetere templo Jovis coronam auream librarum quindecim

conflasset, ac tres uncias, quæ ponderi deerant, jussisset exigi. Ea fama et confirmata et aucta est, ut primum Urbem introiit. Nam quum classiarios, quos Nero ex remigibus justos milites fecerat, redire ad pristinum statum coegerit; recusantes atque insuper aquilam et signa pertinacius flagitantes non modo immisso equite disjecit, sed decimavit etiam. Item Germanorum cohortem, a Cæsaribus olim ad custodiam corporis institutam multisque experimentis fidelissimam, dissolvit, ac sine ullo commodo remisit in patriam, quasi Cn. Dolabellæ, juxta cujus hortos tendebat, proniorem. Illa quoque, verene an falso, per ludibrium jactabantur, apposita lautiore cœna ingemuisse eum : et ordinario quidem dispensatori, breviarium rationum offerenti, parapsidem leguminis pro sedulitate ac diligentia porrexisse; Cano autem choraulæ mire placenti, denarios quinque donasse, prolatos manu sua e peculiaribus loculis suis.

XIII. Quare adventus ejus non perinde gratus fuit : idque proximo spectaculo apparuit; siquidem Atellanis notissimum canticum exorsis,

Venit, io, Simus a villa;

cuncti simul spectatores consentiente voce reliquam partem retulerunt, ac sæpius versu repetito egerunt.

XIV. Majore adeo et favore et auctoritate adeptus est, quam gessit, imperium; quanquam multa documenta egregii principis daret : sed nequaquam tam grata erant, quam invisa, quæ secus fierent. Regebatur trium arbitrio, quos una et intra Palatium habitantes, nec unquam non adhærentes, pædagogos vulgo vocabant. Hi erant T. Vinius, legatus ejus in Hispania, cupiditatis immensæ; Cornelius Laco, ex assessore præfectus prætorii, arrogantia socordiaque intolerabilis; libertus Icelus, paullo ante annulis aureis et Martiani cognomine ornatus, ac jam summæ equestris gradus candidatus. His, diverso vitiorum genere grassantibus, adeo se abutendum permisit et tradidit, ut vix sibi ipsi constaret; modo acerbior parciorque, modo remissior ac negligentior, quam conveniret principi electo atque illud ætatis. Quosdam claros ex utroque ordine viros suspicione minima inauditos condemnavit. Civitatem Romanam raro dedit : jura trium liberorum vix uni atque alteri; ac ne his quidem, nisi ad certum præfinitumque tempus. Judicibus, sextam decuriam adjici precantibus, non modo negavit, sed etiam concessum a Claudio beneficium, ne hieme initioque anni ad judicandum evocarentur, eripuit.

XV. Existimabatur etiam senatoria et equestria officia bienii spatio determinaturus, nec daturus nisi invitis ac recusantibus.

Liberalitates Neronis, non plus decimis concessis, per quinquaginta equites Romanos ea conditione revocandas curavit exigendasque, ut et, si quid scenici aut xystici donatum olim vendidissent, auferretur emptoribus, quando illi absumpto pretio solvere nequirent. At contra, nihil non per comites atque libertos pretio addici, aut donari passus est gratia, vectigalia, immunitates, pœnas innocentium, impunitatem noxiorum. Quin etiam, populo Romano deposcente supplicium Haloti et Tigellini, solos ex omnibus Neronis emissariis vel maleficentissimos incolumes præstitit. Atque insuper Halotum procuratione amplissima ornavit : pro Tigellino etiam sævitiæ populum edicto increpuit.

XVI. Per hæc prope universis ordinibus offensis, vel præcipua flagrabat invidia apud milites. Nam quum in verba ejus absentis jurantibus donativum grandius solito præpositi pronunciassent, neque rem ratam habuit, et subinde jactavit, *se legere militem, non emere consuesse.* Atque eo quidem nomine omnes, qui ubique erant, exacerbavit. Ceterum prætorianos etiam metu et indignitate commovit, removens subinde plerosque ut suspectos et Nymphidii socios. Sed maxime fremebat superioris Germaniæ exercitus, fraudari se præmiis navatæ adversus Gallos et Vindicem operæ. Ergo primi obsequium rupere, ac se Kalendis Januarii adigi sacramento, nisi in nomen senatus, recusarunt : statimque legationem ad prætorianos cum mandatis destinaverunt, « displicere imperatorem in Hispania factum; eligerent ipsi, quem cuncti exercitus comprobarent. »

XVII. Quod ut nunciatum est, despectui esse non tam senectam suam, quam orbitatem ratus, Pisonem Frugi Licinianum, nobilem egregiumque juvenem, ac sibi olim probatissimum, testamentoque semper in bona et nomen ascitum, repente e media salutantium turba apprehendit; filiumque appellans, perduxit in castra, ac pro concione adoptavit, ne tunc quidem donativi ulla mentione facta. Quo faciliorem occasionem M. Salvio Othoni præbuit perficiendi conata, intra sextum adoptionis diem.

XVIII. Magna et assidua monstra jam inde a principio exitum ei, qualis evenit, portenderant. Quum per omne iter dextra sinistraque oppidatim victimæ cæderentur, taurus, securis ictu consternatus, rupto vinculo essedum ejus invasit, elatisque pedibus totum cruore perfudit; ac descendentem speculator impulsu turbæ lancea prope vulneravit. Urbem quoque et deinde Palatium ingressum excepit terræ tremor, et assimilis quidam mugitui sonus. Secuta sunt aliquanto manifestiora et tristiora. Monile, margaritis gemmisque consertum, ad ornandam Fortunam suam Tusculanam ex omni gaza secreverat : id repente, quasi augustiore dignius

loco, Capitolinæ Veneri dedicavit : ac proxima nocte somniavit speciem Fortunæ querentis, fraudatam se dono destinato, minantisque, erepturam et ipsam, quæ dedisset. Quumque exterritus luce prima ad expiandum somnium, præmissis qui rem divinam appararent, Tusculum excucurrisset, nihil invenit præter tepidam in ara favillam, atratumque juxta senem in catino vitreo thus tenentem, et in calice fictili merum. Observatum etiam est, Kalendis Januariis sacrificanti coronam de capite excidisse; auspicanti pullos evolasse; adoptionis die neque milites allocuturo castrensem sellam de more positam pro tribunali, oblitis ministris, et in senatu curulem perverse collocatam.

XIX. Prius vero, quam occideretur, sacrificantem mane haruspex identidem monuit, caveret periculum; non longe percussores abesse. Haud multo post cognoscit, teneri castra ab Othone : ac plerisque, ut eodem quam primum pergeret, suadentibus (posse enim auctoritate et præsentia prævalere), nihil amplius quam continere se statuit, et legionariorum firmare præsidiis, qui multifariam diverseque tendebant. Loricam tamen induit linteam, quanquam haud dissimulans, parum adversus tot mucrones profuturam. Sed extractus rumoribus falsis, quos conspirati, ut eum in publicum elicerent, de industria dissiparant, paucis temere affirmantibus transactum negotium, oppressos qui tumultuarentur, advenire frequentes ceteros gratulabundos, et in omne obsequium paratos; his ut occurreret, prodiit tanta fiducia, ut militi cuidam, occisum a se Othonem glorianti, *Quo auctore*? responderit; atque in forum usque processit. Ibi equites, quibus mandata cædes erat, quum per publicum dimota paganorum turba equos adegissent, viso procul eo, parumper restituerunt; deinde rursum incitati, desertum a suis contrucidarunt.

XX. Sunt, qui tradant, ad primum tumultum proclamasse eum, *Quid agitis, commilitones? ego vester sum, et vos mei;* donativum etiam pollicitum. Plures autem prodiderunt, obtulisse ultro jugulum, et, *ut hoc agerent, ac ferirent, quando ita videretur*, hortatum. Illud mirum admodum fuerit, neque præsentium quemquam imperatori auxilium ferre conatum, et omnes, qui accerserentur, sprevisse nuncium, excepta Germanicianorum vexillatione. Hi ob recens meritum, quod se ægros et invalidos magnopere fovisset, in auxilium advolaverunt; sed serius, itinere devio per ignorantiam locorum retardati. Jugulatus est ad lacum Curtii, ac relictus ita, uti erat, donec gregarius miles, a frumentatione rediens, abjecto onere caput ei amputavit : et, quoniam capillo præ calvitie arripere non poterat, in gremium abdidit; mox, inserto per os pollice, ad Othonem detulit. Ille lixis calonibusque donavit, qui hasta suffixum

non sine ludibrio circum castra portarunt, acclamantes identidem, *Galba, cupide fruaris ætate tua;* maxime irritati ad talem jocorum petulantiam, quod ante paucos dies exierat in vulgus, laudanti cuidam formam suam, ut adhuc floridam et vegetam, respondisse eum, Ἔτι μοι μένος ἔμπεδόν ἐστιν. Ab his Patrobii Neroniani libertus, centum aureis redemptum, eo loco, ubi jussu Galbæ animadversum in patronum fuerat, abjecit. Sero tandem dispensator Argius et hoc, et ceterum truncum in privatis ejus hortis Aureliæ viæ sepulturæ dedit.

XXI. Statura justa fuit, capite præcalvo, oculis cæruleis, adunco naso, manibus pedibusque articulari morbo distortissimis, ut neque calceum perpeti, nec libellos evolvere aut tenere omnino valeret. Excreverat etiam in dexteriore latere ejus caro, præpendebatque adeo, ut ægre fascia substringeretur.

XXII. Cibi plurimi traditur, quem tempore hiberno etiam ante lucem capere consueverat; inter cœnam vero usque eo abundantis, ut congestas super manus reliquias circumferri juberet, spargique ad pedes stantibus. Libidinis in mares pronioris, et eos non nisi præduros exoletosque. Ferebant, in Hispania Icelum e veteribus concubinis, de Neronis exitu nunciantem, non modo artissimis osculis palam exceptum ab eo, sed, ut sine mora velleretur, oratum atque seductum.

XXIII. Periit tertio et septuagesimo ætatis anno, imperii mense septimo. Senatus, ut primum licitum fuit, statuam ei decreverat, rostratæ columnæ superstantem in parte fori, qua trucidatus est. Sed decretum Vespasianus abolevit, percussores sibi ex Hispania in Judæam summisisse opinatus.

M. SALVIUS OTHO.

I. Majores Othonis sunt orti oppido Ferentino, familia vetere et honorata, atque ex principibus Etruriæ. Avus M. Salvius Otho, patre equite Romano, matre humili, incertum an ingenua, per gratiam Liviæ Augustæ, in cujus domo creverat, senator est factus, nec præturæ gradum excessit. Pater L. Otho, materno genere præclaro, multarumque et magnarum propinquitatum, tam carus tamque non absimilis facie Tiberio principi fuit, ut plerique procreatum ex eo crederent. Urbanos honores, proconsulatum Africæ, et extraordinaria imperia, severissime administravit. Ausus etiam

est in Illyrico milites quosdam, quod motu Camilli ex pœnitenti præpositos suos, quasi defectionis adversus Claudium auctores occiderant, capite punire, et quidem ante principia, se coram; quamvis ob id ipsum promotos in ampliorem gradum a Claudio sciret. Quo facto, sicut gloriam auxit, ita gratiam minuit : quam tamen mature recuperavit, detecta equitis Romani fraude, quem prodentibus servis necem Claudio parare compererat. Namque et senatus honore rarissimo, statua in Palatio posita, prosecutus est eum : et Claudius allectum inter patricios collaudans amplissimis verbis, hæc quoque adjecit : « Vir, quo meliores liberos habere ne opto quidem. » Ex Albia Terentia, splendida femina, duos tulit filios,* L. Titianum, et minorem Marcum cognominem sibi; tulit et filiam, quam, nondum nubilem, Druso, Germanici, filio, despondit.

II. Otho imperator IV Kalendas Maii natus est, Camillo Arruntio, Domitio Ænobarbo consulibus. A prima adolescentia prodigus ac procax, adeo ut sæpe flagris objurgaretur a patre. Ferebatur et vagari noctibus solitus, atque invalidum quemque obviorum vel potulentum corripere, ac distento sago impositum in sublime jactare. Post patris deinde mortem, libertinam aulicam gratiosam, quo efficacius coleret, etiam diligere simulavit, quamvis anum ac pæne decrepitam. Per hanc insinuatus Neroni, facile summum inter amicos locum tenuit, congruentia morum; ut vero quidam tradunt, et consuetudine mutui stupri : ac tantum potentia valuit, ut damnatum repetundis consularem virum, ingens præmium pactus, priusquam plane restitutionem ei impetrasset, non dubitaret in senatum ad agendas gratias introducere.

III. Omnium autem consiliorum secretorumque particeps, die quem Nero necandæ matri destinaverat, ad avertendas suspiciones cœnam utrique exquisitissimæ comitatis dedit. Item Poppæam Sabinam, tunc adhuc amicam ejus, abductam marito, demandatamque interim sibi, nuptiarum specie recepit. Nec corrupisse contentus, adeo dilexit, ut ne rivalem quidem Neronem æquo tulerit animo. Creditur certe non modo missos ad arcessendam non recepisse, sed ipsum etiam exclusisse quondam pro foribus astantem, miscentemque frustra minas et preces, ac depositum reposcentem. Quare diductô matrimonio, sepositus est per causam legationis in Lusitaniam. Id satis visum, ne pœna acrior mimum omnem divulgaret; qui tamen sic quoque hoc disticho enotuit :

Cur Otho mentito sit, quæritis, exsul honore?
Uxoris mœchus cœperat esse suæ.

Provinciam administravit quæstorius per decem annos, moderatione atque abstinentia singulari.

IV. Ut tandem occasio ultionis data est, conatibus Galbæ primus accessit: eodemque momento et ipse spem imperii cepit, magnam quidem ex conditione temporum, sed aliquanto majorem ex affirmatione Seleuci mathematici; qui quum eum olim superstitem Neroni fore spopondisset, tunc ultro inopinatus advenerat, imperaturum quoque brevi repromittens. Nullo igitur officii aut ambitionis in quemquam genere omisso, quoties cœna principem acciperet, aureos excubanti cohorti viritim dividebat: nec eo minus alium alia via militum demerebatur. Cuidam etiam de parte finium cum vicino litiganti adhibitus arbiter, totum agrum redemit emancipavitque; ut jam vix ullus esset, qui non sentiret et prædicaret, solum successionis imperii dignum.

V. Speraverat autem fore, ut adoptaretur a Galba; idque in dies exspectabat. Sed postquam, Pisone prælato, spe decidit, ad vim conversus est, instigante super animi dolorem etiam magnitudine æris alieni. Neque enim dissimulabat, « nisi principem, se stare non posse; nihilque referre, ab hoste in acie, an in foro sub creditoribus caderet. » Ante paucos dies servo Cæsaris pro impetrata dispensatione decies sestertium expresserat. Hoc subsidium tanti cœpti fuit. Ac primo quinque speculatoribus commissa est res, deinde decem aliis, quos singuli binos produxerant: omnibus dena sestertia repræsentata, et quinquagena promissa. Per hos sollicitati reliqui, nec adeo multi, haud dubia fiducia, in ipso negotio plures affuturos.

VI. Tulerat animus, post adoptionem statim castra occupare, cœnantemque in Palatio Galbam aggredi: sed obstitit respectus cohortis, quæ tunc excubabat, ne oneraretur invidia, quod ejusdem statione et Caius fuerat occisus, et desertus Nero. Medium quoque tempus religio et Seleucus exemit. Ergo destinata die, præmonitis consciis, ut se in foro sub æde Saturni ad Milliarium aureum opperirentur, mane Galbam salutavit; utque consueverat, osculo exceptus, etiam sacrificanti interfuit, audivitque prædicta haruspicis. Deinde liberto adesse architectos nunciante, quod signum convenerat, quasi venalem domum inspecturus abscessit, proripuitque se postica parte Palatii ad constitutum. Alii febrem simulasse aiunt, eamque excusationem proximis mandasse, si quæreretur. Tunc abditus propere muliebri sella in castra contendit: ac deficientibus lecticariis, quum descendisset cursumque cepisset, laxato calceo restitit, donec, omissa mora succollatus, et a præsente comitatu imperator consalutatus, inter faustas acclamationes strictosque gladios ad principia devenit, obvio quoque non aliter, ac si conscius et particeps foret, adhærente. Ibi missis, qui Galbam et Pisonem trucidarent, ad conciliandos pollicita-

tionibus militum animos nihil magis pro concione testatus est, quam « id demum se habiturum, quod sibi ipsi reliquissent. »

VII. Deinde vergente jam die ingressus senatum, positaque brevi oratione, quasi raptus de publico, et suscipere imperium vi coactus, gesturusque communi omnium arbitrio, Palatium petit. Ac super ceteras gratulantium adulantiumque blanditias, ab infima plebe appellatus *Nero*, nullum indicium recusantis dedit : imo, ut quidam tradiderunt, etiam diplomatibus primisque epistolis suis ad quosdam provinciarum præsides, Neronis cognomen adjecit. Certe et imagines statuasque ejus reponi passus est, et procuratores atque libertos ad eadem officia revocavit. Nec quicquam prius pro potestate subscripsit, quam quingenties sestertium ad peragendam auream domum. Dicitur ea nocte per quietem pavefactus gemitus maximos edidisse; repertusque a concursantibus humi ante lectum jacens, per omnia piaculorum genera manes Galbæ, a quo deturbari expellique se viderat, propitiare tentasse; postridie quoque in augurando tempestate orta graviter prolapsum, identidem obmurmurasse : Τί γάρ μοι καὶ μακροῖς αὐλοῖς;

VIII. Sub idem vero tempus Germaniciani exercitus in Vitellii verba jurarant. Quod ut comperit, auctor senatui fuit mittendæ legationis, quæ doceret, electum jam principem, quietem et concordiam suaderet. Et tamen per internuncios ac literas consortem imperii generumque se Vitellio obtulit. Verum, haud dubio bello, jam ducibus et copiis, quas Vitellius præmiserat, appropinquantibus, animum fidemque prætorianorum erga se pæne internecione amplissimi ordinis expertus est. Et placuerat per classiarios arma transferri, remittique navibus. Ea quum in castris sub noctem promerentur, insidias quidam suspicati, tumultum excitaverunt; ac repente omnes, nullo certo duce, in Palatium cucurrerunt, cædem senatus flagitantes; repulsisque tribunorum, qui inhibere tentabant, nonnullis et occisis, sicut erant cruenti, ubinam imperator esset requirentes, perruperunt in triclinium usque, nec nisi viso destiterunt. Expeditionem autem impigre atque etiam præpropere inchoavit, nulla ne religionum quidem cura, sed et motis necdum conditis ancilibus, quod antiquitus infaustum habetur; et die, quo cultores deûm matris lamentari et plangere incipiunt; præterea adversissimis auspiciis. Nam et victima Diti patri cæsa litavit, quum tali sacrificio contraria exta potiora sint; et primo egressu inundationibus Tiberis retardatus, ad vicesimum etiam lapidem ruina ædificiorum præclusam viam offendit.

IX. Simili temeritate, quamvis dubium esset nemini, quin trahi bellum oporteret, quando et fame et angustiis locorum urgeretur

hostis, quam primum tamen decertare statuit; sive impatiens longioris sollicitudinis, speransque ante Vitellii adventum profligari plurimum posse, sive impar militum ardori, pugnam deposcentium. Nec ulli pugnæ affuit, substititque Brixelli. Et tribus quidem, verum mediocribus prœliis, apud Alpes, circaque Placentiam, et ad Castoris, quod loco nomen est, vicit : novissimo maximoque apud Bedriacum fraude superatus est, quum, spe colloquii facta, quasi ad conditionem pacis militibus eductis, ex improviso, atque in ipsa consultatione, dimicandum fuisset. Ac statim moriendi impetum cepit; ut multi, nec frustra, opinantur, magis pudore, ne tanto rerum hominumque periculo dominationem sibi asserere perseveraret, quam desperatione ulla, aut diffidentia copiarum : quippe residuis integrisque etiam nunc, quas secum ad secundos casus detinuerat, et supervenientibus aliis e Dalmatia, Pannoniaque et Mœsia : ne victis quidem adeo afflictis, ut non in ultionem ignominiæ quidvis discriminis ultro, et vel solæ subirent.

X. Interfuit huic bello pater meus Suetonius Lenis, tertiæ decimæ legionis tribunus angusticlavius. Iste mox referre crebro solebat, Othonem etiam privatum usque adeo detestatum civilia bella, ut, memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu, cohorruerit; nec concursurum cum Galba fuisse, nisi confideret sine bello rem transigi posse : tunc ac despiciendam vitam exemplo manipularis militis concitatum, qui, quum cladem exercitus nunciaret, nec cuiquam fidem faceret, ac nunc mendacii, nunc timoris, quasi fugisset ex acie, argueretur, gladio ante pedes ejus incubuerit. Hoc viso, proclamasse eum aiebat, « non amplius se in periculum tales tamque bene meritos conjecturum. » Fratrem igitur, fratrisque filium, et singulos amicorum cohortatus, ut sibi quisque pro facultate consuleret, ab amplexu et osculo suo dimisit omnes, secretoque captato binos codicillos exaravit : ad sororem consolatorios, sed et ad Messalinam Neronis, quam matrimonio destinaverat, commendans reliquias suas et memoriam. Quicquid deinde epistolarum erat, ne cui periculo aut noxiæ apud victorem forent, concremavit. Divisit et pecunias domesticis ex copia præsenti.

XI. Atque ita paratus intentusque jam morti, tumultu inter moras exorto, ut eos, qui discedere et abire cœptabant, corripi quasi desertores, detinerique sensit : *Adjiciamus,* inquit, *vitæ et hanc noctem,* his ipsis totidemque verbis, vetuitque vim cuiquam fieri : et in serum usque patente cubiculo, si quis adire vellet, potestatem sui præbuit. Post hæc, sedata siti gelidæ aquæ potione, arripuit duos pugiones, et explorata utriusque acie, quum alterum

pulvino subdidisset, foribus adopertis artissimo somno quievit. Et circa lucem demum expergefactus, uno se trajecit ictu infra lævam papillam : irrumpentibusque ad primum gemitum, modo celans, modo detegens plagam, exanimatus est, et celeriter (nam ita præceperat) funeratus, tricesimo et octavo ætatis anno, et nonagesimo et quinto imperii die.

XII. Tanto Othonis animo nequaquam corpus aut habitus competiit. Fuisse enim traditur et modicæ staturæ, et male pedatus scambusque : munditiarum vero pæne muliebrium, vulso corpore, galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato et annexo, ut nemo dignosceret : quin et faciem quotidie rasitare, ac pane madido linere consuetum, idque instituisse a prima lanugine, ne barbatus unquam esset : sacra etiam Isidis sæpe in lintea religiosaque veste propalam celebrasse. Per quæ factum putem, ut mors ejus, minime congruens vitæ, majori miraculo fuerit. Multi præsentium militum cum plurimo fletu manus ac pedes jacentis exosculati, *fortissimum virum*, *unicum imperatorem* prædicantes, ibidem statim nec procul a rogo vim suæ vitæ attulerunt. Multi et absentium, accepto nuncio, præ dolore armis inter se ad internecionem concurrerunt. Denique magna pars hominum, incolumem gravissime detestata, mortuum laudibus tulit : ut vulgo jactatum sit etiam, « Galbam ab eo non tam dominandi, quam reipublicæ ac libertatis restituendæ causa interemptum. »

A. VITELLIUS.

I. Vitelliorum originem alii aliam, et quidem diversissimam, tradunt; partim veterem et nobilem, partim vero novam et obscuram, atque etiam sordidam : quod ego per adulatores obtrectatoresque imperatoris Vitellii evenisse opinarer, nisi aliquanto prius de familiæ conditione variatum esset. Exstat Q. Eulogii ad Q. Vitellium, divi Augusti quæstorem, libellus, quo continetur, Vitellios Fauno, Aborigenum rege, et Vitellia, quæ multis locis pro numine coleretur, ortos, toto Latio imperasse. Horum residuam stirpem ex Sabinis transisse Romam atque inter patricios allectam : indicia stirpis diu mansisse, viam Vitelliam ab Janiculo ad mare usque; item coloniam ejusdem nominis, quam gentili copia adversus Æquiculos tutandam olim depoposcissent : tempore deinde Samnitici belli præsidio in Apuliam misso, quosdam ex

Vitelliis subsedisse Nuceriæ; eorumque progeniem longo post intervallo repetisse Urbem atque ordinem senatorium.

II. Contra, plures auctorem generis libertinum prodiderunt; Cassius Severus, nec minus alii, eundem et sutorem veteramentarium; cujus filius, sectionibus et cognituris uberius compendium nactus, ex muliere vulgari, Antiochi cujusdam, furnariam exercentis, filia, equitem Romanum genuerit. Sed quod discrepat, sit in medio. Ceterum P. Vitellius, domo Nuceria, sive ille stirpis antiquæ, sive pudendis parentibus atque avis, eques certe Romanus et rerum Augusti procurator, quatuor filios amplissimæ dignitatis, cognomines ac tantum prænominibus distinctos, reliquit, Aulum, Quintum, Publium, Lucium. Aulus in consulatu obiit, quem cum Domitio, Neronis Cæsaris patre, inierat : prælautus alioqui, famosusque cœnarum magnificentia. Quintus caruit ordine, quum auctore Tiberio secerni minus idoneos senatores removerique placuisset. Publius, Germanici comes, Cn. Pisonem inimicum et interfectorem ejus accusavit condemnavitque; ac post præturæ honorem inter Sejani conscios arreptus et in custodiam fratri datus, scalpro librario venas sibi incidit; nec tam mortis pœnitentia, quam suorum obtestatione, obligari curarique se passus, in eadem custodia morbo periit. Lucius ex consulatu Syriæ præpositus, Artabanum, Parthorum regem, summis artibus non modo ad colloquium suum, sed etiam ad veneranda legionum signa pellexit. Mox cum Claudio principe, duos insuper ordinarios consulatus censuramque gessit. Curam quoque imperii sustinuit, absente eo, expeditione Britannica : vir innocens et industrius, sed amore libertinæ perinfamis, cujus etiam salivis melle commixtis, nec clam quidem aut raro, sed quotidie ac palam, arterias et fauces pro remedio fovebat. Idem miri in adulando ingenii, primus C. Cæsarem adorari ut deum instituit; quum reversus ex Syria non aliter adire ausus esset, quam capite velato, circumvertensque se, deinde procumbens. Claudium, uxoribus libertisque addictum, ne qua non arte demereretur, pro maximo munere a Messalina petiit, ut sibi pedes præberet excalceandos : detractumque socculum dextrum inter togam tunicasque gestavit assidue, nonnunquam osculabundus. Narcissi quoque et Pallantis imagines aureas inter Lares coluit. Hujus et illa vox est : *Sæpe facias!* quum sæculares ludos edenti Claudio gratularetur.

III. Decessit paralysi, altero die quam correptus est, duobus filiis superstitibus, quos, ex Sextilia, probatissima nec ignobili femina, editos, consules vidit, et quidem eodem ambos totoque anno, quum majori minor in sex menses successisset. Defunctum senatus publico funere honoravit : item statua pro rostris, cum

hac inscriptione, *Pietatis immobilis erga principem.* Aulus Vitellius, L. filius, imperator, natus est octavo Kalendas Octobris, vel, ut quidam, septimo Idus Septembris, Druso Cæsare, Norbano Flacco consulibus. Genituram ejus, prædictam a mathematicis, ita parentes exhorruerunt, ut pater magnopere semper contenderit, ne qua ei provincia vivo se committeretur; mater et missum ad legiones, et appellatum imperatorem pro afflicto statim lamentata sit. Pueritiam primamque adolescentiam Capreis egit inter Tiberiana scorta, et ipse perpetuo spintriæ cognomine notatus, existimatusque corporis gratia initium et causa incrementorum patri fuisse.

IV. Sequenti quoque ætate omnibus probris contaminatus, præcipuum in aula locum tenuit; Caio per aurigandi, Claudio per aleæ studium familiaris. Sed aliquanto Neroni acceptior, tum propter eadem hæc, tum peculiari merito, quod, præsidens certamini Neroneo, cupientem inter citharœdos contendere, nec, quamvis flagitantibus cunctis, promittere audentem, ideoque egressum theatro, revocaverat, quasi, perseverantis populi legatione suscepta, exorandum præbuerit.

V. Trium itaque principum indulgentia non solum honoribus, verum et sacerdotiis amplissimis auctus, proconsulatum Africæ posthæc, curamque operum publicorum administravit, et voluntate dispari et existimatione. In provincia singularem innocentiam præstitit biennio continuato, quum succedenti fratri legatus substitisset. At in urbano officio dona atque ornamenta templorum surripuisse et commutasse quædam ferebatur, proque auro et argento stannum et aurichalcum supposuisse.

VI. Uxorem habuit Petroniam, consularis viri filiam, et ex ea filium Petronianum, captum altero oculo. Hunc heredem a matre sub conditione institutum, si de potestate patris exisset, manumisit; brevique, ut creditum est, interemit, insimulatum insuper parricidii, et quasi paratum ad scelus venenum ex conscientia hausisse. Duxit mox Galeriam Fundanam prætorio patre. Ac de hac quoque liberos utriusque sexus tulit; sed marem titubantia oris prope mutum et elinguem.

VII. A Galba in inferiorem Germaniam contra opinionem missus est. Adjutum putant T. Vinii suffragio, tunc potentissimi, et cui jam pridem per communem factionis Venetæ favorem conciliatus esset: nisi quod Galba præ se tulit, nullos minus metuendos, quam qui de solo victu cogitarent, ac posse provincialibus copiis profundam ejus expleri gulam : ut cuivis evidens sit, contemptu magis, quam gratia electum. Satis constat, exituro viaticum defuisse, tanta egestate rei familiaris, ut uxore et liberis,

quos Romæ relinquebat, meritorio cœnaculo abditis, domum in reliquam partem anni ablocaret; utque ex aure matris detractum unionem pigneraverit ad itineris impensas. Creditorum quidem præstolantium ac detinentium turbam, et in his Sinuessanos Formianosque, quorum publica vectigalia interverterat, non nisi terrore calumniæ amovit; quum libertino cuidam, acerbius debitum reposcenti, injuriarum formulam, quasi calce ab eo percussus, intendisset, nec aliter quam extortis quinquaginta sestertiis remisisset. Advenientem male animatus erga principem exercitus, pronusque ad res novas, libens ac supinis manibus excepit, velut dono deûm oblatum ter consulis filium, ætate integra, facili ac prodigo animo. Quam veterem de se persuasionem Vitellius recentibus etiam experimentis auxerat, tota via caligatorum quoque militum obvios exosculans, perque stabula et diversoria mulionibus ac viatoribus præter modum comis; ut mane singulos, jamne jentassent, sciscitaretur, seque fecisse, ructu quoque ostenderet.

VIII. Castra vero ingressus nihil cuiquam poscenti negavit; atque ultro ignominiosis notas, reis sordes, damnatis supplicia dempsit. Quare vixdum mense transacto, neque diei neque temporis habita ratione, ac jam vespere, subito a militibus e cubiculo raptus, ita ut erat, in veste domestica, imperator est consalutatus : circumlatusque per celeberrimos vicos, strictum divi Julii gladium tenens, detractum delubro Martis, atque in prima gratulatione porrectum sibi a quodam : nec ante in prætorium rediit, quam flagrante triclinio ex conceptu camini; quum quidem, consternatis et quasi omine adverso anxiis omnibus, *Bono*, inquit, *animo estote*; *nobis alluxit;* nullo sermone alio apud milites usus. Consentiente deinde etiam superioris provinciæ exercitu, qui prius a Galba ad senatum defecerat, cognomen Germanici, delatum ab universis, cupide recepit; Augusti distulit; Cæsaris in perpetuum recusavit.

IX. Ac subinde cæde Galbæ annunciata, compositis Germanicis rebus, partitus est copias, quas adversus Othonem præmitteret, quasque ipse perduceret. Præmisso agmine, lætum evenit auspicium : siquidem a parte dextra repente aquila advolavit, lustratisque signis, ingressos viam sensim antecessit; at contra ipso movente, statuæ equestres, quum plurifariam ei ponerentur, fractis repente cruribus pariter corruerunt; et laurea, quam religiosissime circumdederat, in profluentem excidit. Mox Viennæ pro tribunali jura reddenti, gallinaceus supra humerum, ac deinde in capite astitit. Quibus ostentis par respondit exitus : nam confirmatum per legatos suos imperium per se retinere non potuit.

X. De Betriacensi victoria et Othonis exitu, quum adhuc in

Gallia esset, audiit : nihilque cunctatus, quicquid prætorianarum cohortium fuit, ut pessimi exempli, uno exauctoravit edicto, jussas tribunis tradere arma. Centum autem atque viginti, quorum libellos Othoni datos invenerat, exposcentium præmia ob editam in cæde Galbæ operam, conquiri et supplicio affici imperavit : egregie prorsus atque magnifice, et ut summi principis spem ostenderet, nisi cetera magis ex natura et priore vita sua, quam ex imperii majestate gessisset. Namque, itinere inchoato, per medias civitates ritu triumphantium vectus est : perque flumina delicatissimis navigiis et variarum coronarum genere redimitis, inter profusissimos obsoniorum apparatus, nulla familiæ aut militis disciplina, rapinas ac petulantiam omnium in jocum vertens, qui non contenti epulo ubique publice præbito, quoscunque libuisset, in libertatem asserebant, verbera et plagas, sæpe vulnera, nonnunquam necem repræsentantes adversantibus. Utque campos, in quibus pugnatum est, adiit, abhorrentes quosdam cadaverum tabem detestabili voce confirmare ausus : *Optime olere occisum hostem, et melius civem*. Nec eo secius ad leniendam gravitatem odoris plurimum meri propalam hausit, passimque divisit. Pari vanitate atque insolentia lapidem, memoriæ Othonis inscriptum, intuens, *dignum eo Mausoleo* ait : pugionemque, quo se is occiderat, in Agrippinensem coloniam misit, Marti dedicandum. In Apennini etiam jugis pervigilium egit.

XI. Urbem quoque ad classicum introiit, paludatus ferroque succinctus, inter signa atque vexilla, sagulatis comitibus, ac detectis commilitonum armis. Magis deinde ac magis omni divino humanoque jure neglecto, Alliensi die pontificatum maximum cepit : comitia in decem annos ordinavit, seque perpetuum consulem. Et ne cui dubium foret, quod exemplar regendæ reipublicæ eligeret, medio Martio campo, adhibita publicorum sacerdotum frequentia, inferias Neroni dedit : ac solemni convivio citharœdum placentem palam admonuit, ut et aliquid de Dominico diceret; inchoantique Neroniana cantica, primus exsultans etiam plausit.

XII. Talibus principiis magnam imperii partem non nisi consilio et arbitrio vilissimi cujusque histrionum et aurigarum administravit, et maxime Asiatici liberti. Hunc adolescentulum mutua libidine constupratum, mox tædio profugum, quum Puteolis poscam vendentem reprehendisset, conjecit in compedes, statimque solvit, et rursus in deliciis habuit : iterum deinde ob nimiam contumaciam et nimiam ferocitatem gravatus, circumforaneo lanistæ vendidit, dilatumque ad finem muneris repente surripuit, et provincia demum accepta manumisit : ac primo imperii die aureis donavit

annulis super cœnam, quum mane, rogantibus pro eo cunctis, detestatus esset severissime talem equestris ordinis maculam.

XIII. Sed vel præcipue luxuriæ sævitiæque deditus, epulas trifariam semper, interdum quadrifariam dispertiebat, in jentacula, et prandia, et cœnas, comissationesque; facile omnibus sufficiens, vomitandi consuetudine. Indicebat autem aliud alii eadem die : nec cuiquam minus singuli apparatus quadringenis millibus nummûm constiterunt. Famosissima super ceteras fuit cœna ei data adventicia fratre, in qua duo millia lectissimorum piscium, septem avium, apposita traduntur. Hanc quoque exsuperavit ipse dedicatione patinæ, quam ob immensam magnitudinem *clipeum Minervæ* πολιούχου dictitabat. In hac scarorum jecinora, phasianorum et pavonum cerebella, linguas phœnicopterum, murænarum lactes, a Parthia usque fretoque Hispaniæ per navarchos ac triremes petitarum, commiscuit. Ut autem homo non profundæ modo, sed intempestivæ quoque ac sordidæ gulæ, ne in sacrificio quidem unquam aut itinere ullo temperavit, quin inter altaria ibidem statim viscus et farra pæne rapta e foco manderet, circaque viarum popinas fumantia obsonia vel pridiana atque semesa.

XIV. Pronus vero ad cujusque et quacunque de causa necem atque supplicium, nobiles viros, condiscipulos et æquales suos, omnibus blanditiis tantum non ad societatem imperii allicefactos, vario genere fraudis occidit; etiam unum veneno manu sua porrecto in aquæ frigidæ potione, quam is affectus febre poposcerat. Tum fœneratorum et stipulatorum publicanorumque, qui unquam se aut Romæ debitum, aut in via portorium flagitassent, vix ulli pepercit. Ex quibus quendam in ipsa salutatione supplicio traditum, statimque revocatum, cunctis clementiam laudantibus, coram interfici jussit, *velle se*, dicens, *pascere oculos :* alterius pœnæ duos filios adjecit, deprecari pro patre conatos. Sed et equitem Romanum proclamantem, quum raperetur ad pœnam, *Herus meus es*, exhibere testamenti tabulas coegit : utque legit, coheredem sibi libertum ejus ascriptum, jugulari cum liberto imperavit. Quosdam et de plebe ob id ipsum, quod Venetæ factioni clare maledixerant, interemit, contemptu sui et nova spe id ausos opinatus. Nullis tamen infensior, quam vernaculis et mathematicis, ut quisque deferretur, inauditum capite puniebat; exacerbatus, quod post edictum suum, quo jubebat intra Kalendas Octobris Urbe Italiaque mathematici excederent, statim libellus est propositus, « et Chaldæos edicere, Bonum factum, ne Vitellius Germanicus intra eundem Calendarum diem usquam esset. » Suspectus et in morte matris fuit, quasi ægræ præberi cibum prohibuisset; vaticinante Cata muliere, cui velut oraculo acquiescebat : « ita de-

mum firmiter ac diutissime imperaturum, si superstes parenti exstitisset. » Alii tradunt, ipsam tædio præsentium, et imminentium metu, venenum a filio impetrasse, haud sane difficulter.

XV. Octavo imperii mense desciverunt ab eo exercitus Mœsiarum atque Pannoniæ; item ex transmarinis Judaicus et Syriacus: ac pars in absentia, pars in præsentis Vespasiani verba jurarunt. Ad retinendum ergo ceterorum hominum studium ac favorem, nihil non publice privatimque, nullo adhibito modo, largitus est. Delectum quoque ea conditione in Urbe egit, ut voluntariis non modo missionem post victoriam, sed etiam veteranorum justæque militiæ commoda polliceretur. Urgenti deinde terra marique hosti, hinc fratrem cum classe ac tironibus et gladiatorum manu opposuit; hinc et Betriacenses copias et duces. Atque ubique aut superatus aut proditus, salutem sibi et millies sestertium a Flavio Sabino, Vespasiani fratre, pepigit : statimque pro gradibus Palatii apud frequentes milites, « cedere se imperio, quod invitus recepisset, » professus, cunctis reclamantibus rem distulit; ac nocte interposita, primo diluculo sordidatus descendit ad rostra, multisque cum lacrimis eadem illa, verum e libello, testatus est. Rursus interpellante milite ac populo, et, ne deficeret, hortante, omnemque operam suam certatim pollicente, animum resumpsit, Sabinumque et reliquos Flavianos, nihil jam metuentes, vi subita in Capitolium compulit, succensoque templo Jovis Optimi Maximi oppressit; quum et prœlium et incendium e Tiberiana prospiceret domo inter epulas. Non multo post pœnitens facti, et in alios culpam conferens, vocata concione juravit, coegitque jurare ceteros, *nihil sibi antiquius quiete publica fore*. Tunc solutum a latere pugionem, consuli primum, deinde, illo recusante, magistratibus, ac mox senatoribus singulis porrigens, nullo recipiente, quasi in æde Concordiæ positurus, abscessit. Sed quibusdam acclamantibus, *ipsum esse Concordiam*, rediit : nec solum retinere se ferrum affirmavit, verum etiam Concordiæ recipere cognomen.

XVI. Suasitque senatoribus, ut legatos cum virginibus Vestalibus mitterent, pacem aut certe tempus ad consultandum petituros. Postridie responsa opperienti nunciatum est per exploratorem, hostem appropinquare. Continuo igitur abstrusus gestatoria sella, duobus solis comitibus, pistore et coquo, Aventinum et paternam domum clam petiit, ut inde in Campaniam fugeret. Mox levi rumore et incerto, tanquam pax impetrata esset, referri se in Palatium passus est : ubi quum deserta omnia reperisset, dilabentibus et qui simul erant, zona se aureorum plena circumdedit; confugitque in cellulam janitoris, religato pro foribus cane, lectoque et culcitra objectis.

XVII. Irruperant autem jam agminis antecessores, ac, nemine obvio, rimabantur, ut fit, singula. Ab his extractus e latebra, sciscitantes, *quis esset* (nam ignorabatur), et *ubi esse Vitellium sciret*, mendacio elusit : deinde agnitus rogare non destitit, quasi quædam de salute Vespasiani dicturus, ut custodiretur interim vel in carcere; donec religatis post terga manibus, injecto cervicibus laqueo, veste discissa, seminudus in forum tractus est, inter magna rerum verborumque ludibria, per totum viæ sacræ spatium, reducto coma capite, ceu noxii solent, atque etiam mento mucrone gladii subrecto, ut visendam præberet faciem, neve summitteret; quibusdam stercore et cœno incessentibus, aliis *incendiarium* et *patinarium* vociferantibus, parte vulgi etiam corporis vitia exprobrante (erat enim in eo enormis proceritas, facies rubida plerumque ex vinolentia, venter obesus, alterum femur subdebile, impulsu olim quadrigæ, quum auriganti Caio ministratorem exhiberet), tandem apud Gemonias minutissimis ictibus excarnificatus atque confectus est, et inde unco tractus in Tiberim.

XVIII. Periit cum fratre et filio, anno vitæ septimo et quinquagesimo : nec fefellit conjecturam eorum, qui augurio, quod factum ei Viennæ ostendimus, non aliud portendi prædixerant, quam venturum in alicujus Gallicani hominis potestatem : siquidem ab Antonio Primo, adversarum partium duce, oppressus est, cui, Tolosæ nato, cognomen in pueritia Becco fuerat. Id valet gallinacei rostrum.

T. FLAVIUS VESPASIANUS.

I. Rebellione trium principum et cæde incertum diu et quasi vagum imperium suscepit firmavitque tandem gens Flavia, obscura illa quidem ac sine ullis majorum imaginibus, sed tamen reipublicæ nequaquam pœnitenda; constet licet, Domitianum cupiditatis ac sævitiæ merito pœnas luisse. Titus Flavius Petro, municeps Reatinus, bello civili Pompeianarum partium, centurio incertum an evocatus, profugit ex Pharsalica acie, domumque se contulit; ubi deinde, venia et missione impetrata, coactiones argentarias factitavit. Hujus filius, cognomine Sabinus, expers militiæ (etsi quidam eum primipilarem, nonnulli, quum adhuc ordines duceret, sacramento solutum per causam valetudinis, tradunt) publicanum quadragesimæ in Asia egit. Manebantque imagines a civitatibus ei positæ sub hoc titulo, καλῶς τελωνήσαντι.

Postea fenus apud Helvetios exercuit, ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasia Polla, et duobus ex ea liberis : quorum major Sabinus ad præfecturam Urbis, minor Vespasianus ad principatum usque processit. Polla Nursiæ honesto genere orta, patrem habuit Vespasium Pollionem, ter tribunum militum, præfectumque castrorum; fratrem senatorem prætoriæ dignitatis. Locus etiam nunc ad sextum milliarium a Nursia Spoletium euntibus in monte summo appellatur Vespasiæ; ubi Vespasiorum complura monumenta exstant, magnum indicium splendoris familiæ, et vetustatis. Non negaverim, jactatum a quibusdam, Petronis patrem e regione Transpadana fuisse mancipem operarum, quæ ex Umbria in Sabinos ad culturam agrorum quotannis commeare solerent; subsedisse autem in oppido Reatino, uxore ibidem ducta. Ipse ne vestigium quidem de hoc, quamvis satis curiose inquirerem, inveni.

II. Vespasianus natus est in Sabinis ultra Reate, vico modico, cui nomen est Phalacrine, quintodecimo Kalendas Decembris, vesperi, Q. Sulpicio Camerino, C. Poppæo Sabino consulibus, quinquennio ante quam Augustus excederet : educatus sub paterna avia Tertulla, in prædiis Cosanis. Quare princeps quoque et locum incunabulorum assidue frequentavit, manente villa, qualis fuerat olim, ne quid scilicet oculorum consuetudini deperiret : et aviæ memoriam tantopere dilexit, ut solemnibus ac festis diebus pocillo quoque ejus argenteo potare perseveraverit. Sumpta toga virili, latum clavum, quanquam fratre adepto, diu aversatus est; nec ut tandem appeteret, compelli nisi a matre potuit. Ea demum extudit, magis convicio quam precibus vel auctoritate, dum eum identidem per contumeliam anteambulonem fratris appellabat. Tribunus militum in Thracia meruit. Quæstor Cretam et Cyrenas provinciam sorte cepit. Ædilitatis ac mox præturæ candidatus, illam non sine repulsa sextoque loco vix adeptus est; hanc prima statim petitione, et in primis. Prætor, infensus senatui, Caium ne quo non genere demereretur, ludos extraordinarios pro victoria ejus Germanica depoposcit, pœnæque conjuratorum addendum censuit, ut insepulti projicerentur. Egit et gratias ei apud amplissimum ordinem, quod se honore cœnæ dignatus esset.

III. Inter hæc Flaviam Domitillam duxit uxorem, Statilii Capellæ equitis Romani Sabratensis ex Africa delegatam olim, Latinæque conditionis, sed mox ingenuam et civem Romanam recuperatorio judicio pronunciatam, patre asserente Flavio Liberale, Ferentini genito, nec quicquam amplius quam quæstorio scriba. Ex hæc liberos tulit Titum et Domitianum et Domitillam.

Uxori ac filiæ superstes fuit, atque utramque adhùc privatus amisit. Post uxoris excessum, Cænidem, Antonii libertam et a manu, dilectam quondam sibi, revocavit in contubernium, habuitque etiam imperator pæne justæ uxoris loco.

IV. Claudio principe, Narcissi gratia legatus legionis in Germaniam missus est: inde in Britanniam translatus, tricies cum hoste conflixit. Duas validissimas gentes, superque viginti oppida, et insulam Vectem Britanniæ proximam, in deditionem redegit, partim Auli Plautii consularis legati, partim Claudii ipsius ductu. Quare triumphalia ornamenta, et in spatio brevi duplex sacerdotium accepit : præterea consulatum, quem gessit per duos novissimos anni menses : medium tempus ad proconsulatum usque in otio secessuque egit, Agrippinam timens, potentem adhuc apud filium et defuncti quoque Narcissi amicos perosam. Exinde sortitus Africam, integerrime nec sine magna dignatione administravit; nisi quod Adrumeti seditione quadam rapa in eum jacta sunt. Rediit certe nihilo opulentior, ut qui, probe labefacta jam fide, omnia prædia fratri obligarit, necessarioque ad mangonicos quæstus sustinendæ dignitatis causa descenderit; propter quod vulgo Mulio vocabatur. Convictus quoque dicitur ducenta sestertia expressisse juveni, cui latum clavum adversus patris voluntatem impetrarat, eoque nomine graviter increpitus. Peregrinatione Achaica inter comites Neronis, quum cantante eo aut discederet sæpius, aut præsens obdormisceret, gravissimam contraxit offensam : prohibitusque non contubernio modo, sed etiam publica salutatione, secessit in parvam ac deviam civitatem, quoad latenti etiamque extrema metuenti provincia cum exercitu oblata est. Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, esse in fatis, ut eo tempore Judæa profecti rerum potirentur. Id, de imperatore Romano, quantum eventu postea patuit, prædictum, Judæi ad se trahentes rebellarunt : cæsoque præposito, legatum insuper Syriæ consularem suppetias ferentem rapta aquila fugaverunt. Ad hunc motum comprimendum quum exercitu ampliore et non instrenuo duce, cui tamen tuto tanta res committeretur, opus esset, ipse potissimum delectus est, et ut industriæ expertæ, nec metuendus ullo modo ob humilitatem generis ac nominis. Additis igitur ad copias duabus legionibus, octo alis, cohortibus decem, atque inter legatos majore filio assumpto, ut primum provinciam attigit, proximas quoque [civitates] convertit in se, correcta statim castrorum disciplina, unoque et altero prœlio tam constanter inito, ut in oppugnatione castelli lapidis ictum genu, scuto sagittas aliquot exceperit.

V. Post Neronem Galbamque, Othone atque Vitellio de princi-

patu certantibus, in spem imperii venit, jam pridem sibi per hæc ostenta conceptam. In suburbano Flaviorum quercus antiqua, quæ erat Marti sacrata, per tres Vespasiæ partus, singulos repente ramos a frutice dedit, haud dubia signa futuri cujusque fati: primum, exilem et cito arefactum; ideoque puella nata non perannavit: secundum, prævalidum ac prolixum, et qui magnam felicitatem portenderet: tertium vero instar arboris. Quare patrem Sabinum ferunt haruspicio insuper confirmatum renunciasse matri, « nepotem ei Cæsarem genitum: » nec illam quicquam aliud quam cachinnasse, mirantem, « quod, adhuc se mentis compote, deliraret jam filius suus. » Mox, quum ædilem eum C. Cæsar, succensens propter curam verrendis viis non adhibitam, luto jussisset oppleri, congesto per milites in prætextæ sinum, non defuerunt, qui interpretarentur, quandoque proculcatam desertamque rempublicam civili aliqua perturbatione in tutelam ejus ac velut in gremium deventuram. Prandente eo quondam, canis extrarius triclinio manum humanam intulit, mensæque subjecit. Cœnante rursus, bos arator, decusso jugo, triclinium irrupit, ac fugatis ministris, quasi repente defessus, procidit ad ipsos accumbentis pedes, cervicemque summisit. Arbor vero cupressus in agro avito sine ulla vi tempestatis evulsa radicitus atque prostrata, insequenti die viridior ac firmior resurrexit. At in Achaia somniavit, initium sibi suisque felicitatis futurum, simul ac dens Neroni exemptus esset: evenitque, ut sequenti die progressus in atrium medicus dentem ei ostenderet tantum quod exemptum. Apud Judæam Carmeli dei oraculum consulentem ita confirmavere sortes, ut, quicquid cogitaret volveretque animo, quamlibet magnum, id esse proventurum pollicerentur. Et unus ex nobilibus captivis Josephus, quum conjiceretur in vincula, constantissime asseveravit, fore ut ab eodem brevi solveretur, verum jam imperatore. Nunciabantur et ex Urbe præsagia, Neronem diebus ultimis monitum per quietem, ut tensam Jovis Optimi Maximi e sacrario in domum Vespasiani, et inde in Circum deduceret: ac non multo post, comitia secundi consulatus ineunte Galba statuam Divi Julii ad Orientem sponte conversam: acieque Betriacensi, prius quam committeretur, duas aquilas in conspectu omnium conflixisse; victaque altera, supervenisse tertiam ab solis ortu, ac victricem abegisse.

VI. Nec tamen quicquam ante tentavit, promptissimis atque etiam instantibus suis, quam sollicitatus quorundam et ignotorum et absentium fortuito favore. Mœsiaci exercitus bina e tribus legionibus millia, missa auxilio Othoni, postquam iter ingressis nunciatum est, victum eum, ac vim vitæ suæ attulisse, nihilo

secius Aquileiam usque perseveraverunt, quasi rumori minus crederent. Ibi per occasionem ac licentiam omni rapinarum genere grassati, quum timerent, ne sibi reversis reddenda ratio ac subeunda pœna esset, consilium inierunt eligendi creandique imperatoris : « Neque enim deteriores esse aut Hispaniensi exercitu, qui Galbam, aut prætoriano, qui Othonem, aut Germaniciano, qui Vitellium fecissent. » Propositis itaque nominibus legatorum consularium, quot ubique tunc erant, quum ceteros, alium alia de causa, improbarent, et quidam e legione tertia, quæ sub exitu Neronis translata ex Syria in Mœsiam fuerat, Vespasianum laudibus ferrent; assensere cuncti, nomenque ejus vexillis omnibus sine mora inscripserunt. Et tunc quidem compressa res est, revocatis ad officium numeris parumper. Ceterum, divulgato facto, Tiberius Alexander, præfectus Ægypti, primus in verba Vespasiani legiones adegit Kalendis Julii : qui principatus dies in posterum observatus est. Judaicus deinde exercitus V Idus Julias apud ipsum juravit. Plurimum cœptis contulerunt, jactatum exemplar epistolæ, veræ sive falsæ, defuncti Othonis ad Vespasianum, extrema obtestatione ultionem mandantis, et ut reipublicæ subveniret optantis : simul rumor dissipatus, destinasse Vitellium victorem permutare hiberna legionum, et Germanicas transferre in Orientem ad securiorem molilioremque militiam : præterea ex præsidibus provinciarum Licinius Mucianus, et e regibus Vologesus Parthus; ille, deposita simultate, quam in id tempus ex æmulatione non obscure gerebat, Syriacum promisit exercitum; hic XL millia sagittariorum.

VII. Suscepto igitur civili bello, ac ducibus copiisque in Italiam præmissis, interim Alexandriam transiit, ut claustra Ægypti obtineret. Hic quum de firmitate imperii capturus auspicium, ædem Serapidis, summotis omnibus, solus intrasset, ac, propitiato multum Deo, tandem se convertisset, verbenas coronasque et panificia, ut illic assolet, Basilides [libertus] obtulisse ei visus est; quem neque admissum a quoquam, et jam pridem propter nervorum valetudinem vix ingredi longeque abesse constabat. Ac statim advenere literæ, fusas apud Cremonam Vitellii copias, ipsum in Urbe interemptum nunciantes. Auctoritas et quasi majestas quædam, ut scilicet inopinato et adhuc novo principi, deerat: hæc quoque accessit. E plebe quidam luminibus orbatus, item alius debili crure, sedentem pro tribunali pariter adierunt, orantes opem valetudini, demonstratam a Serapide per quietem : restituturum oculos, si inspuisset; confirmaturum crus, si dignaretur calce contingere. Quum vix fides esset, rem ullo modo successuram, ideoque ne experiri quidem auderet; extremo, hortantibus

amicis, palam pro concione utrumque, tentavit, nec eventus defuit. Per idem tempus Tegeæ in Arcadia, instinctu vaticinantium, effossa sunt sacrato loco vasa operis antiqui, atque in iis assimilis Vespasiano imago.

VIII. Talis tantaque cum fama in Urbem reversus, acto de Judæis triumpho, consulatus octo veteri addidit. Suscepit et censuram : ac per totum imperii tempus nihil habuit antiquius, quam prope afflictam nutantemque rempublicam stabilire primo, deinde et ornare. Milites, pars victoriæ fiducia, pars ignominiæ dolore, ad omnem licentiam audaciamque processerant. Sed et provinciæ civitatesque liberæ, nec non et regna quædam tumultuosius inter se agebant. Quare Vitellianorum quidem et exauctoravit plurimos et coercuit : participibus autem victoriæ adeo nihil extra ordinem indulsit, ut etiam legitima præmia sero persolverit. Ac ne quam occasionem corrigendi disciplinam prætermitteret, adolescentulum fragrantem unguento, quum sibi pro impetrata præfectura gratias ageret, nutu aspernatus, voce etiam gravissima increpuit, *Maluissem allium oboluisses;* literasque revocavit. Classiarios vero qui ab Ostia et Puteolis Romam pedibus per vices commeant, petentes, *constitui aliquid sibi calcearii nomine*, quasi parum esset, sine responso abegisse, jussit posthæc excalceatos cursitare : et ex eo ita cursitant. Achaiam, Lyciam, Rhodum, Byzantium, Samum, libertate adempta, item Thraciam, Ciliciam et Commagenen, ditionis regiæ usque ad id tempus, in provinciarum formam redegit. Cappadociæ propter assiduos barbarorum incursus legiones addidit, consularemque rectorem imposuit, pro equite Romano. Deformis Urbs veteribus incendiis ac ruinis erat : vacuas areas occupare et ædificare, si possessores cessarent, cuicunque permisit. Ipse restitutionem Capitolii aggressus, ruderibus purgandis manus primus admovit, ac suo collo quædam extulit : ærearumque tabularum tria millia, quæ simul conflagraverant, restituenda suscepit, undique investigatis exemplaribus, instrumentum imperii pulcherrimum ac vetustissimum, quo continebantur pæne ab exordio Urbis senatus consulta, plebiscita de societate et fœdere ac privilegio cuicunque concessis.

IX. Fecit et nova opera, templum Pacis foro proximum, Divique Claudii in Cœlio monte, cœptum quidem ab Agrippina, sed a Nerone prope funditus destructum : item amphitheatrum Urbe media, ut destinasse compererat Augustum. Amplissimos ordines, et exhaustos cæde varia, et contaminatos veteri negligentia, purgavit supplevitque, recenso senatu et equite ; summotis indignissimis, et honestissimo quoque Italicorum ac provincialium allecto. Atque, uti notum esset, utrumque ordinem non tam libertate in-

ter se, quam dignitate differre, de jurgio quodam senatoris equitisque Romani ita pronunciavit : « Non oportere maledici senatoribus, remaledici civile fasque esse. »

X. Litium series ubique majorem in modum excreverant, manentibus antiquis, intercapedine jurisdictionis, accedentibus novis ex conditione tumultuque temporum. Sorte elegit, per quos rapta bello restituerentur, quique judicia centumviralia, quibus peragendis vix suffectura litigatorum ætas videbatur, extra ordinem dijudicarent, redigerentque ad brevissimum numerum.

XI. Libido atque luxuria coercente nullo invaluerat. Auctor senatui fuit decernendi, ut, quæ se alieno servo junxisset, ancilla haberetur; neve filiorum familiarum feneratoribus exigendi crediti jus unquam esset, hoc est, ne post patrum quidem mortem. Ceteris in rebus statim ab initio principatus usque ad exitum civilis et clemens.

XII. Mediocritatem pristinam neque dissimulavit unquam, ac frequenter etiam præ se tulit. Quin et conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis, cujus monumentum exstat via Salaria, referre, irrisit ultro. Adeoque nihil ornamentorum extrinsecus cupide appetivit, ut triumphi die, fatigatus tarditate et tædio pompæ, non reticuerit, « merito se plecti, qui triumphum, quasi aut debitum majoribus suis, aut speratum unquam sibi, tam inepte senex concupisset. » Ac ne tribuniciam quidem potestatem, et Patris patriæ appellationem nisi sero recepit. Nam consuetudinem salutantes scrutandi, manente adhuc bello civili, omiserat.

XIII. Amicorum libertatem, causidicorum figuras, ac philosophorum contumaciam lenissime tulit. Licinium Mucianum, notæ impudicitiæ, sed meritorum fiducia minus sui reverentem, nunquam nisi clam et hactenus retaxare sustinuit, ut apud communem aliquem amicum querens, adderet clausulam : *Ego tamen vir sum.* Salvium Liberalem in defensione divitis rei ausum dicere, *Quid ad Cæsarem, si Hipparchus sestertium millies habet?* et ipse laudavit. Demetrium Cynicum, in itinere obvium sibi post damnationem, ac neque assurgere neque salutare se dignantem, oblatrantem etiam nescio quid, satis *canem* habuit appellare.

XIV. Offensarum inimicitiarumque minime memor exsecutorve, Vitellii hostis sui filiam splendidissime maritavit, dotavitque etiam et instruxit. Trepidum eum interdicta aula sub Nerone, quærentemque, quidnam ageret aut quo abiret, quidam ex officio admissionis simul expellens, *abire Morboviam* jusserat. In hunc postea deprecantem haud ultra verba excanduit, et quidem totidem fere atque eadem. Nam, ut suspicione aliqua vel metu ad

perniciem cujusquam compelleretur, tantum afuit, ut, monentibus amicis cavendum esse Metium Pomposianum, quod vulgo crederetur genesin habere imperatoriam, insuper consulem fecerit, spondens, quandoque beneficii memorem futurum.

XV. Non temere quis punitus insons reperitur, nisi absente eo et ignaro, aut certe invito atque decepto. Helvidio Prisco, qui reversum ex Syria solus privato nomine *Vespasianum* salutaverat et in prætura omnibus edictis sine honore ac mentione ulla transmiserat, non ante succensuit, quam altercationibus insolentissimis pæne in ordinem redactus. Hunc quoque, quamvis relegatum primo, deinde interfici jussum, magni æstimavit servare quoquo modo, missis qui percussores revocarent; et servasset, nisi jam perisse falso renunciatum esset. Ceterum neque cæde cujusquam unquam lætatus, justis suppliciis illacrimavit etiam et ingemuit.

XVI. Sola est, in qua merito culpetur, pecuniæ cupiditas. Non enim contentus, omissa sub Galba vectigalia revocasse, nova et gravia addidisse, et auxisse tributa provinciis, nonnullis et duplicasse; negotiationes quoque vel privato pudendas propalam exercuit, coemendo quædam, tantum ut pluris postea distraheret. Nec candidatis quidem honores, reisve, tam innoxiis quam nocentibus, absolutiones venditare cunctatus est. Creditur etiam procuratorum rapacissimum quemque ad ampliora officia ex industria solitus promovere, quo locupletiores mox condemnaret: quibus quidem vulgo *pro spongiis* dicebatur *uti*, quod quasi et siccos madefaceret, et exprimeret humentes. Quidam natura cupidissimum tradunt, idque exprobratum ei a sene bubulco, qui, negata sibi gratuita libertate, quam imperium adeptum suppliciter orabat, proclamaverit, *Vulpem pilum mutare, non mores.* Sunt contra, qui opinentur, ad manubias et rapinas necessitate compulsum summa ærarii fiscique inopia; de qua testificatus sit initio statim principatus, professus, *quadringenties millies opus esse, ut respublica stare posset.* Quod et verisimilius videtur, quando et male partis optime usus est.

XVII. In omne hominum genus liberalissimus, explevit censum senatorum; consulares inopes quingenis sestertiis annuis sustentavit; plurimas per totum orbem civitates terræ motu aut incendio afflictas restituit in melius.

XVIII. Ingenia et artes vel maxime fovit: primus e fisco Latinis Græcisque rhetoribus annua centena constituit: præstantes poetas, nec non et artifices, Coæ Veneris, item Colossi refectorem, insigni congiario magnaque mercede donavit: mechanico quoque, grandes columnas exigua impensa perducturum in Capitolium

pollicenti, præmium pro commento non mediocre obtulit, operam remisit, præfatus, *sineret se plebeculam pascere* [*pane*].

XIX. Ludis, per quos scena Marcelliani theatri restituta dedicabatur, vetera quoque acroamata revocaverat. Apollinari tragœdo quadringenta, Terpno Diodoroque citharœdis ducena, nonnullis centena, quibus minimum, quadragena sestertia super plurimas coronas aureas dedit. Sed et convivabatur assidue, ac sæpius recta et dapsile, ut macellarios adjuvaret. Sicut Saturnalibus dabat viris apophoreta, ita per Kalendas Martias feminis : et tamen ne sic quidem pristinæ cupiditatis infamia caruit. Alexandrini *Cybiosacten* eum vocare perseveraverunt, cognomine unius e regibus suis turpissimarum sordium. Sed et in funere Favor archimimus personam ejus ferens, imitansque, ut est mos, facta ac dicta vivi, interrogatis palam procuratoribus, quanti funus et pompa constaret, ut audiit, sestertio centies, exclamavit, *Centum sibi sestertia darent*, *ac se vel in Tiberim projicerent*.

XX. Statura fuit quadrata, compactis firmisque membris, vultu veluti nitentis. Unde quidam urbanorum non infacete : siquidem petenti, ut et in se aliquid diceret, *Dicam*, inquit, *quum ventrem exonerare desieris*. Valetudine prosperrima usus est, quamvis ad tuendam eam nihil amplius quam fauces ceteraque membra sibimet ad numerum in spæristerio defricaret, inediamque unius diei per singulos menses interponeret.

XXI. Ordinem vitæ fere hunc tenuit. In principatu maturius semper ac de nocte vigilabat : deinde perlectis epistolis, officiorumque omnium breviariis, amicos admittebat : ac, dum salutabatur, et calceabat ipse se et amiciebat. Post decisa, quæcunque obvenissent, negotia, gestationi et inde quieti vacabat, accubante aliqua pallacarum, quas in defunctæ locum Cænidis plurimas constituerat : a secreto in balineum tricliniumque transibat. Nec ullo tempore facilior aut indulgentior traditur ; eaque momenta domestici ad aliquid petendum magnopere captabant.

XXII. Et super cœnam autem, et super aleas cum amicis multa joca transigebat. Erat enim dicacitatis plurimæ, et sic scurrilis ac sordidæ, ut ne prætextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, in quibus et hæc. Mestrium Florum consularem, admonitus ab eo, *plaustra* potius quam *plostra* dicenda, die postero *Flaurum* salutavit. Expugnatus autem a quadam, quasi amore sui deperiret, quum perductæ pro concubitu sestertia quadraginta donasset, admonente dispensatore, quemadmodum summam rationibus vellet inferri, *Vespasiano*, inquit, *adamato*.

XXIII. Utebatur et versibus Græcis tempestive satis : ut de quodam proceræ staturæ improbiusque nato

——μακρὰ βιβάς, κραδάων δολιχόσκιον ἔγχος!

et de Cerulo liberto, qui, dives admodum, ob subterfugiendum quandoque jus fisci ingenuum sė et Lachetem mutato nomine cœperat ferre,

———ὦ Λάχης, Λάχης,
ἐπὴν ἀποθάνῃς, αὖθις ἐξ ἀρχῆς ἔσῃ
Κήρυλος.

Et maxime tamen dicacitatem in deformibus lucris affectabat, ut invidiam aliqua cavillatione dilueret, transferretque ad sales. Quendam e caris ministris, dispensationem cuidam quasi fratrem petentem, quum distulisset, ipsum candidatum ad se vocavit; exactaque pecunia, quantam is cum suffragatore suo pepigerat, sine mora ordinavit. Interpellanti mox ministro, *Alium tibi*, ait, *quære fratrem : hic, quem tuum putas, meus est.* Mulionem in itinere quodam suspicatus ad calceandas mulas desiluisse, ut adeunti litigatori spatium moramque præberet, interrogavit, *Quanti calceasset*? et pactus est lucri partem. Reprehendenti filio Tito, quod etiam urinæ vectigal commentus esset, pecuniam ex prima pensione admovit ad nares, sciscitans, *num odore offenderetur*? et illo negante, *Atqui*, inquit, *e lotio est.* Nunciantes legatos, *decretam ei publice non mediocris summæ statuam colosseam*, jussit vel continuo ponere, cavam manum ostentans, et paratam basin dicens. Ac ne in metu quidem ac periculo mortis extremo abstinuit jocis. Nam quum inter prodigia cetera Mausoleum repente patuisset, et stella in cœlo crinita apparuisset : alterum ad Juliam Calvinam e gente Augusti pertinere dicebat; alterum ad Parthorum regem, qui capillatus esset. Prima quoque morbi accessione, *Væ*, inquit, *puto, deus fio.*

XXIV. Consulatu suo nono tentatus in Campania motiunculis levibus, ac protinus Urbe repetita, Cutilias ac Reatina rura, ubi æstivare quotannis solebat, petiit. Hic, quum super urgentem valetudinem creberrimo frigidæ aquæ usu etiam intestina vitiasset, nec eo minus muneribus imperatoriis ex consuetudine fungeretur, ut etiam legationes audiret cubans, alvo repente usque ad defectionem soluta, *imperatorem*, ait, *stantem mori oportere.* Dumque consurgit, ac nititur, inter manus sublevantium exstinctus est IX Kalendas Julii, annum gerens ætatis sexagesimum ac nonum, superque mensem, ac diem septimum.

XXV. Convenit inter omnes, tam certum eum de sua suorumque genitura semper fuisse, ut post assiduas in se conjurationes

ausus sit affirmare senatui, *aut filios sibi successuros, aut neminem.* Dicitur etiam vidisse quondam per quietem stateram in media parte vestibuli Palatinæ domus positam examine æquo, quum in altera lance Claudius et Nero starent, in altera ipse ac filii. Nec res fefellit, quando totidem annis parique temporis spatio utrique imperaverunt.

TITUS FLAVIUS VESPASIANUS

I. Titus, cognomine paterno, amor ac deliciæ generis humani (tantum illi ad promerendam omnium voluntatem vel ingenii vel artis vel fortunæ superfuit, et, quod difficillimum est, in imperio, quando privatus atque etiam sub patre principi ne odio quidem, nedum vituperatione publica caruit), natus est III Kalendas Januarias, insigni anno Caiana nece, prope Septizonium, sordidis ædibus, cubiculo vero perparvo et obscuro : nam manet adhuc et ostenditur.

II. Educatus in aula cum Britannico simul, ac paribus disciplinis et apud eosdem magistros institutus. Quo quidem tempore, aiunt, metoposcopum a Narcisso Claudii liberto adhibitum, ut Britannicum inspiceret, constantissime affirmasse, illum quidem nullo modo, ceterum Titum, qui prope astabat, utique imperaturum. Erant autem adeo familiares, ut de potione, qua Britannicus hausta periit, Titus quoque juxta cubans gustasse credatur, gravique morbo afflictus diu. Quorum omnium mox memor, statuam ei auream in Palatio posuit, et alteram ex ebore equestrem, quæ circensi pompa hodieque præfertur, dedicavit, prosecutusque est.

III. In puero statim corporis animique dotes exsplenduerunt, magisque ac magis deinceps per ætatis gradus : forma egregia, et cui non minus auctoritatis inesset, quam gratiæ; præcipuum robur, quanquam neque procera statura, et ventre paullo projectiore; memoria singularis, docilitas ad omnes fere tum belli tum pacis artes. Armorum et equitandi peritissimus : Latine Græceque vel in orando vel in fingendis poematibus promptus et facilis [ad extemporalitatem usque] : sed ne musicæ quidem rudis, ut qui cantaret et psalleret jucunde scienterque. E pluribus comperi, notis quoque excipere velocissime solitum, cum amanuensibus suis per ludum jocumque certantem; imitari chirographa, quæ-

cunque vidisset, ac profiteri sæpe, *se maximum falsarium esse potuisse.*

IV. Tribunus militum et in Germania et in Britannia meruit, summa industriæ nec minore modestiæ fama; sicut apparet statuarum et imaginum ejus multitudine ac titulis per utramque provinciam. Post stipendia foro operam dedit, honestam magis quam assiduam. Eodemque tempore Aricidiam Tertullam, patre equite Romano, sed præfecto quondam prætorianarum cohortium, duxit uxorem : et in defunctæ locum Marciam Furnillam, splendidi generis; cum qua, sublata filia, divortium fecit. Ex quæsturæ deinde honore legioni præpositus, Taricheas et Gamalam, urbes Judææ validissimas, in potestatem redegit; equo quadam acie sub feminibus amisso, alteroque inscenso, cujus rector circa se dimicans occubuerat.

V. Galba mox tenente rempublicam, missus ad gratulandum, quaqua iret, convertit homines, quasi adoptionis gratia arcesseretur. Sed, ubi turbari rursus cuncta sensit, rediit ex itinere; aditoque Paphiæ Veneris oraculo, dum de navigatione consuluit, etiam de imperii spe confirmatus est. Cujus brevi compos, et ad perdomandam Judæam relictus, novissima Hierosolymorum oppugnatione duodecim propugnatores totidem sagittarum confecit ictibus; cepitque eam natali filiæ suæ, tanto militum gaudio ac favore, ut in gratulatione imperatorem eum consalutaverint, et subinde decedentem provincia detinuerint, suppliciter nec non et minaciter efflagitantes, *aut remaneret aut secum omnes pariter abduceret*. Unde nata suspicio est, quasi desciscere a patre, Orientisque regnum sibi vindicare tentasset. Quam suspicionem auxit, postquam Alexandriam petens, in consecrando apud Memphim bove Api diadema gestavit, de more siquidem rituque priscæ religionis; sed non deerant, qui secius interpretarentur. Quare festinans in Italiam, quum Rhegium, deinde Puteolos oneraria nave appulisset, Romam inde contendit expeditissimus; inopinantique patri, velut arguens rumorum de se temeritatem, *Veni*, inquit, *pater, veni.*

VI. Neque ex eo destitit participem atque tutorem imperii agere. Triumphavit cum patre, censuramque gessit una. Eidem collega et in tribunicia potestate, et in septem consulatibus fuit. Receptaque ad se prope omnium officiorum cura, quum patris nomine et epistolas ipse dictaret, et edicta conscriberet, orationesque in senatu recitaret etiam quæstoris vice, præfecturam quoque prætorii suscepit, nunquam ad id tempus nisi ab equite Romano administratam, egitque aliquanto incivilius et violentius. Siquidem suspectissimum quemque sibi, summissis, qui per theatra et castra

quasi consensu ad pœnam deposcerent, haud cunctanter oppressit. In his A. Cæcinam consularem virum, vocatum ad cœnam, ac vixdum triclinio egressum, confodi jussit; sane urgente discrimine, quum etiam chirographum ejus præparatæ apud milites concionis deprehendisset. Quibus rebus sicut in posterum securitati satis cavit, ita ad præsens plurimum contraxit invidiæ; ut non temere quis tam adverso rumore, magisque invitis omnibus, transierit ad principatum.

VII. Præter sævitiam, suspecta in eo etiam luxuria erat, quod ad mediam noctem comissationes cum profusissimo quoque familiarium extenderet : nec minus libido, propter exoletorum et spadonum greges, propterque insignem reginæ Berenices amorem, cui etiam nuptias pollicitus ferebatur. Suspecta et rapacitas, quod constabat, in cognitionibus patris nundinari præmiarique solitum. Denique propalam alium Neronem et opinabantur, et etiam prædicabant. At illi ea fama pro bono cessit, conversaque est in maximas laudes, neque ullo vitio reperto, et contra virtutibus summis. Convivia instituit jucunda magis, quam profusa. Amicos elegit, quibus etiam post eum principes, ut et sibi et reipublicæ necessariis, acquieverunt, præcipueque sunt usi. Berenicem statim ab Urbe dimisit invitus invitam. Quosdam e gratissimis delicatorum, quanquam tam artifices saltationis, ut mox scenam tenuerint, non modo fovere prolixius, sed spectare omnino in publico [cœtu] supersedit. Nulli civium quicquam ademit : abstinuit alieno, ut si quis unquam : ac ne concessas quidem ac solitas collationes recepit. Et tamen nemine ante se munificentia minor. Amphitheatro dedicato, thermisque juxta celeriter exstructis, munus edidit apparatissimum largissimumque. Dedit et navale prœlium in veteri naumachia; ibidem et gladiatores; atque uno die quinque millia omne genus ferarum.

VIII. Natura autem benevolentissimus, quum ex instituto Tiberii omnes dehinc Cæsares beneficia, a superioribus concessa principibus, aliter [rata] non haberent, quam si eadem iisdem et ipsi dedissent, primus præterita omnia uno confirmavit edicto, nec a se peti passus est. In ceteris vero desideriis hominum obstinatissime tenuit, ne quem sine spe dimitteret. Quin et admonentibus domesticis, quasi plura polliceretur, quam præstare posset : *non oportere*, ait, *quemquam a sermone principis tristem discedere.* Atque etiam recordatus quondam super cœnam, quod nihil cuiquam toto die præstitisset, memorabilem illam meritoque laudatam vocem edidit : *Amici, diem perdidi.* Populum in primis universum tanta per omnes occasiones comitate tractavit, ut proposito gladiatorio munere, *non ad suum, sed ad spectantium arbitrium*

editurum se, professus sit. Et plane ita fecit. Nam neque negavit quicquam petentibus, et ut, quæ vellent, peterent, ultro adhortatus est. Quin et studium armaturæ Thracum præ se ferens, sæpe cum populo et voce et gestu, ut fautor, cavillatus est, verum majestate salva, nec minus æquitate. Ne quid popularitatis prætermitteret, nonnunquam in thermis suis, admissa plebe, lavit. Quædam sub eo fortuita ac tristia acciderunt, ut conflagratio Vesevi montis in Campania, et incendium Romæ per triduum totidemque noctes; item pestilentia, quanta non temere alias. In his tot adversis ac talibus, non modo principis sollicitudinem, sed et parentis affectum unicum præstitit, nunc consolandò per edicta, nunc opitulando, quatenus suppeteret facultas. Curatores restituendæ Campaniæ e consularium numero sorte duxit. Bona oppressorum in Vesevo, quorum heredes non exstabant, restitutioni afflictarum civitatum attribuit. Urbis incendio nihil, nisi sibi, publice perisse testatus, cuncta prætoriorum suorum ornamenta operibus ac templis destinavit : præposuitque complures ex equestri ordine, quo quæque maturius peragerentur. Medendæ valetudini leniendisque morbis nullam divinam humanamque opem non adhibuit, inquisito omni sacrificiorum remediorumque genere. Inter adversa temporum et delatores mandatoresque erant, ex licentia veteri. Hos assidue in foro flagellis ac fustibus cæsos, ac novissime traductos per amphitheatri arenam, [hastæ] partim subjici ac venire imperavit, partim in asperrimas insularum avehi. Utque etiam similia quandoque ausuros perpetua coerceret, vetuit inter cetera, de eadem re pluribus legibus agi, quærive de cujusquam defunctorum statu, ultra certos annos.

IX. Pontificatum maximum ideo se professus accipere, ut puras servaret manus, fidem præstitit, nec auctor posthac cujusquam necis, nec conscius, quamvis interdum ulciscendi causa non deesset, sed *periturum se potius*, *quam perditurum*, adjurans. Duos patricii generis convictos in affectatione imperii, nihil amplius quam ut desisterent monuit, dicens, *principatum fato dari : si quid præterea desiderarent*, promittens *se tributurum :* et confestim quidem ad alterius matrem, quæ procul aberat, cursores suos misit, qui anxiæ filium salvum nunciarent. Ceterum ipsos non solum familiari cœnæ adhibuit, sed et insequenti die gladiatorum spectaculo circa se ex industria collocatis, oblata sibi ferramenta pugnantium inspicienda porrexit. Dicitur etiam, cognita utriusque genitura, *imminere ambobus periculum* affirmasse, *verum quandoque, et ab alio;* sicut evenit. Fratrem, insidiari sibi non desinentem, sed pæne ex professo sollicitantem exercitus, meditantem fugam, nec occidere neque seponere ac ne in minore qui

dem honore habere sustinuit : sed, ut a primo imperii die, consortem successoremque testari perseveravit, nonnunquam secreto lacrimis et precibus orans, « ut tandem mutuo erga se animo vellet esse. »

X. Inter hæc morte præventus est, majore hominum damno, quam suo. Spectaculis absolutis, in quorum fine populo coram ubertim fleverat, Sabinos petit aliquanto tristior, quod sacrificanti hostia aufugerat, quodque tempestate serena tonuerat. Deinde primam statim ad mansionem febrim nactus, quum inde lectica transferretur, suspexisse dicitur dimotis plagulis cœlum, multumque conquestus, « eripi sibi vitam immerenti : neque enim exstare ullum suum factum pœnitendum, excepto duntaxat uno. » Id quale fuerit, neque ipse tunc prodidit, neque cuiquam facile succurrat. Quidam opinantur, consuetudinem recordatum, quam cum fratris uxore habuerit. Sed nullam habuisse, persancte Domitia jurabat, haud negatura, si qua omnino fuisset, imo etiam gloriatura ; quod illi promptissimum erat in omnibus probris.

XI. Excessit in eadem, qua pater, villa, Idibus Septembris, post biennium ac menses duos, diesque viginti, quam successerat patri, altero et quadragesimo ætatis anno. Quod ut palam factum est, non secus atque in domestico luctu mœrentibus publice cunctis, senatus, priusquam edicto convocaretur, ad Curiam concurrit; obseratisque adhuc foribus, deinde apertis, tantas mortuo gratias egit, laudesque congessit, quantas nec vivo quidem unquam atque præsenti.

TITUS FLAVIUS DOMITIANUS.

I. Domitianus natus est IX Kalendas Novembris, patre consule designato, inituroque mense insequenti honorem, regione Urbis sexta, ad Malum Punicum, domo, quam postea in templum gentis Flaviæ convertit. Pubertatis ac primæ adolescentiæ tempora tanta inopia tantaque infamia gessisse fertur, ut nullum vas argenteum in usu haberet : satisque constat, Clodium Pollionem, prætorium virum, in quem est poema Neronis, quod inscribitur *Luscio*, chirographum ejus conservasse, et nonnunquam protulisse, noctem sibi pollicentis : nec defuerunt, qui affirmarent, corruptum Domitianum et a Nerva, successore mox suo. Bello Vitelliano confugit in Capitolium cum patruo Sabino ac parte præsentium copiarum :

sed irrumpentibns adversariis, et ardente templo, apud æedituum clam pernoctavit; ac mane Isiaci celatus habitu, interque sacrificulos vanæ superstitionis, quum se trans Tiberim ad condiscipuli sui matrem comite uno contulisset, ita latuit, ut scrutantibus, qui vestigia subsecuti erant, deprehendi non potuerit. Post victoriam demum progressus, et Cæsar consalutatus, honorem præturæ urbanæ cum consulari potestate suscepit titulo tenus; quam jurisdictionem ad collegam proximum transtulit. Ceterum omnem vim dominationis tam licenter exercuit, ut jam tum, qualis futurus esset, ostenderet. Ne exsequar singula, contrectatis multorum uxoribus, Domitiam Longinam, Ælio Lamiæ nuptam, etiam in matrimonium abduxit; atque uno die super viginti urbana officia atque peregrina distribuit, *mirari se* Vespasiano dictitante, *quod successorem non et sibi mitteret.*

II. Expeditionem quoque in Galliam Germaniasque, neque necessariam, et dissuadentibus paternis amicis, inchoavit, tantum ut fratri se et operibus et dignatione adæquaret. Ob hæc correptus, quo magis et ætatis et conditionis admoneretur, habitabat cum patre una, sellamque ejus ac fratris, quoties prodirent, lectica sequebatur; ac triumphum utriusque Judaicum equo albo comitatus est. In sex consulatibus non nisi unum ordinarium gessit, eumque cedente et suffragante fratre. Simulavit et ipse mire modestiam; in primisque poeticæ studium, tam insuetum antea sibi, quam postea spretum et abjectum : recitavitque etiam publice. Nec tamen eo secius, quum Vologesus, Parthorum rex, auxilia adversus Alanos, ducemque alterum ex Vespasiani liberis depoposcisset, omni ope contendit, ut ipse potissimum mitteretur. Et quia discussa res est, alios Orientis reges, ut idem postularent, donis ac pollicitationibus sollicitare tentavit. Patre defuncto, diu cunctatus, an duplum donativum militi offerret, nunquam jactare dubitavit, « relictum se participem imperii, sed fraudem testamento adhibitam. » Neque cessavit ex eo insidias struere fratri clam palamque; quoad correptum gravi valetudine, prius quam plene efflaret animam, pro mortuo deseri jussit : defunctumque nullo præterquam consecrationis honore dignatus, sæpe etiam carpsit obliquis orationibus et edictis.

III. Inter initia principatus, quotidie secretum sibi horarium sumere solebat : nec quicquam amplius, quam muscas captare, ac stilo præacuto configere : ut cuidam interroganti, essetne quis intus cum Cæsare, non absurde responsum sit a Vibio Crispo, *Ne musca quidem.* Deinde uxorem suam Domitiam, ex qua in secundo suo consulatu filium tulerat, alteroque anno consalutaverat ut Augustam, eandem, Paridis histrionis amore deperditam, repu-

diavit; intraque breve tempus impatiens dissidii, quasi efflagitante populo, reduxit. Circa administrationem imperii aliquamdiu se varium præstitit, mixturaque æquabili vitiorum atque virtutum, donec virtutes quoque in vitia deflexit; quantum conjectare licet, super ingenii naturam, inopia rapax, metu sævus.

IV. Spectacula magnifica assidue et sumptuosa edidit, non in amphitheatro modo, verum et in Circo: ubi præter solemnes bigarum quadrigarumque cursus, prœlium duplex etiam, equestre ac pedestre, commisit; ac in amphitheatro navale quoque. Nam venationes gladiatoresque et noctibus ad lychnuchos; nec virorum modo pugnas, sed et feminarum. Præterea quæstoriis muneribus, quæ olim omissa revocaverat, ita semper interfuit, ut populo potestatem faceret, bina paria e suo ludo postulandi, eaque novissima aulico apparatu induceret. Ac per omne gladiatorum spectaculum ante pedes ejus stabat puerulus coccinatus, portentuoso parvoque capite, cum quo plurimum fabulabatur, nonnunquam serio. Auditus est certe, dum ex eo quærit, « ecquid sciret, cur sibi visum esset, ordinatione proxima Ægypto præficere Mæcium Rufum. » Edidit navales pugnas pæne justarum classium, effosso et circumstructo juxta Tiberim lacu; atque inter maximos imbres perspectavit. Fecit et ludos sæculares, computata ratione temporum ab anno, non quo Claudius proxime, sed quo olim Augustus ediderat. In his, Circensium die, quo facilius centum missus peragerentur, singulos a septenis spatiis ad quina corripuit. Instituit et quinquennale certamen Capitolino Jovi triplex, musicum, equestre, gymnicum, et aliquanto plurium, quam nunc est, coronarum. Certabant enim et prosa oratione Græce Latineque; ac præter citharœdos chorocitharistæ quoque et psilocitharistæ; in stadio vero cursu etiam virgines. Certamini præsedit crepidatus, purpureaque amictus toga Græcanica, capite gestans coronam auream cum effigie Jovis ac Junonis Minervæque, assidentibus Diali sacerdote et collegio Flavialium pari habitu, nisi quod illorum coronis inerat et ipsius imago. Celebrabat et in Albano quotannis Quinquatria Minervæ, cui collegium instituerat: ex quo sorte ducti magisterio fungerentur, redderentque eximias venationes et scenicos ludos, superque oratorum ac poetarum certamina. Congiarium populo nummorum trecenorum ter dedit, atque inter spectacula muneris largissimum epulum. Septimontiali sacro, primo die senatui equitique panariis, plebei sportellis obsonio distributis, initium vescendi primus fecit: dieque proximo omne genus rerum missilia sparsit; et quia pars major intra popularia deciderat, quinquagenas tesseras in singulos cuneos equestris ac senatorii ordinis pronunciavit.

V. Plurima et amplissima opera incendio absumpta restituit, in quis et Capitolium, quod rursus arserat; sed omnia sub titulo tantum suo, ac sine ulla pristini auctoris memoria. Novam autem excitavit ædem in Capitolio Custodi Jovi, et forum, quod nunc Nervæ vocatur; item Flaviæ templum gentis, et stadium, et odeum, et naumachiam, e cujus postea lapide Maximus Circus, deustis utrinque lateribus, exstructus est.

VI. Expeditiones partim sponte suscepit, partim necessario: sponte, in Cattos; necessario, unam in Sarmatas, legione cum legato simul cæsa; in Dacos duas, primam Oppio Sabino consulari oppresso, secundam, Cornelio Fusco, præfecto cohortium prætorianarum, cui belli summam commiserat. De Cattis Dacisque post varia prœlia duplicem triumphum egit : de Sarmatis lauream modo Capitolino Jovi retulit. Bellum civile, motum a L. Antonio, superioris Germaniæ præside, confecit absens, felicitate mira, quum ipsa dimicationis hora resolutus repente Rhenus transituras ad Antonium copias barbarorum inhibuisset. De qua victoria prius præsagiis, quam nunciis, comperit; siquidem ipso, quo dimicatum est, die, statuam ejus Romæ insignis aquila circumplexa pennis, clangores lætissimos edidit : paulloque post, occisum Antonium adeo vulgatum est, ut caput quoque ejus apportatum vidisse se, plerique contenderent.

VII. Multa etiam in communi rerum usu novavit. Sportulas publicas sustulit, revocata cœnarum rectarum consuetudine. Duas Circensibus gregum factiones aurati purpureique panni ad quatuor pristinas addidit. Interdixit histrionibus scenam, intra domum quidem exercendi artem jure concesso. Castrari mares vetuit. Spadonum, qui residui apud mangones erant, pretia moderatus est. Ac summa quondam ubertate vini, frumenti vero inopia, existimans nimio vinearum studio negligi arva, edixit, ne quis in Italia novellaret; utque in provinciis vineta succiderentur, relicta, ubi plurimum, dimidia parte : nec exsequi rem perseveravit. Quædam ex maximis officiis inter libertinos equitesque Romanos communicavit. Geminari legionum castra prohibuit : nec plus quam mille nummos a quoquam ad signa deponi, quod L. Antonius apud duarum legionum hiberna, res novas moliens, fiduciam cepisse etiam ex depositorum summa videbatur. Addidit et quartum stipendium militi, aureos ternos.

VIII. Jus diligenter et industrie dixit, plerumque et in foro pro tribunali, extra ordinem. Ambitiosas centumvirorum sententias rescidit. Recuperatores, ne se perfusoriis assertionibus accommodarent, identidem admonuit. Nummarios judices cum suo quemque consilio notavit. Auctor et tribunis plebis fuit, ædilem

sordidum repetundarum accusandi, judicesque in eum a senatu petendi. Magistratibus quoque urbicis, provinciarumque præsidibus coercendis, tantum curæ adhibuit, ut neque modestiores unquam neque justiores exstiterint : e quibus plerosque post illum reos omnium criminum vidimus. Suscepta morum correctione, licentiam theatralem promiscue in èquite spectandi inhibuit. Scripta famosa vulgoque edita, quibus primores viri ac feminæ notabantur, abolevit, non sine auctorum ignominia. Quæstorium virum, quod gesticulandi saltandique studio teneretur, movit senatu. Probrosis feminis lecticæ usum ademit, jusque capiendi legata hereditatesque. Equitem Romanum ob reductam in matrimonium uxorem, cui dimissæ adulterii crimen intenderat, erasit judicum albo. Quosdam ex utroque ordine lege Scantinia condemnavit. Incesta Vestalium virginum, a patre quoque suo et fratre neglecta, varie ac severe coercuit; priora capitali supplicio, posteriora more veteri. Nam quum Ocellatis sororibus, item Varonillæ, liberum mortis permisisset arbitrium, corruptoresque earum relegasset : mox Corneliam, virginem maximam, absolutam olim, dehinc longo intervallo repetitam atque convictam, defodi imperavit; stupratoresque virgis in comitio ad necem cædi, excepto prætorio viro, cui, dubia etiam tum causa, et incertis quæstionibus atque tormentis de semet professo, exsilium indulsit. Ac ne qua religio deûm impune contaminaretur, monumentum, quod libertus ejus e lapidibus, templo Capitolini Jovis destinatis, filio exstruxerat, diruit per milites, ossaque et reliquias, quæ inerant, mari mersit.

IX. Inter initia usque adeo ab omni cæde abhorrebat, ut absente adhuc patre, recordatus Virgilii versum,

Impia quam cæsis gens est epulata juvencis,

edicere destinaverit, *ne boves immolarentur*. Cupiditatis quoque atque avaritiæ vix suspicionem ullam, aut privatus unquam, aut princeps aliquamdiu dedit; imo e diverso magna sæpe non abstinentiæ modo, sed etiam liberalitatis experimenta. Omnes circa se largissime prosecutus, nihil prius aut acrius monuit, quam ne quid sordide facerent. Relictas sibi heredidates ab iis, quibus liberi erant, non recepit. Legatum etiam ex testamento Rusci Cæpionis, qui caverat, ut quotannis ingredientibus Curiam senatoribus certam summam viritim præstaret heres suus, irritum fecit. Reos, qui ante quinquennium proximum apud ærarium pependissent, universos discrimine liberavit; nec repeti, nisi intra annum, eaque conditione permisit, ut accusatori, qui causam non teneret, exsilium pœna esset. Scribas quæstorios, negotiantes ex

consuetudine, sed contra Clodiam legem, venia in præteritum donavit. Subsiciva, quæ divisis per veteranos agris carptim superfuerant, veteribus possessoribus, ut usucapta, concessit. Fiscales calumnias magna calumniantium pœna repressit : ferebaturque vox ejus : *princeps, qui delatores non castigat, irritat.*

X. Sed neque in clementiæ neque in abstinentiæ tenore permansit : et tamen aliquanto celerius ad sævitiam descivit, quam ad cupiditatem. Discipulum Paridis pantomimi, pauperem adhuc et tunc quum maxime ægrum, quod arte formaque non absimilis magistro videbatur, occidit : item Hermogenem Tarsensem, propter quosdam in historia figuras; librariis etiam, qui eam descripserant, crucifixis. Patremfamilias, quod Thracem mirmilloni parem, munerario imparem dixerat, detractum e spectaculis in arenam, canibus objecit, cum hoc titulo : *Impie locutus parmularius.* Complures senatores, in his aliquot consulares, interemit : ex quibus Civicam Cerealem in ipso Asiæ proconsulatu; Salvidienum Orfitum, Acilium Glabrionem in exsilio, quasi molitores novarum rerum : ceteros levissima quemque de causa : Ælium Lamiam, ob suspiciosos quidem, verum et veteres et innoxios jocos; quod post abductam uxorem laudanti vocem suam, εὐτακτῶ, dixerat; quodque Tito, hortanti se ad alterum matrimonium, responderat, μὴ καὶ σὺ γαμῆσαι θέλεις; Salvium Cocceianum, quod Othonis imperatoris patrui sui diem natalem celebraverat : Metium Pomposianum, quod habere imperatoriam genesin vulgo ferebatur, et quod depictum orbem terræ in membranis, concionesque regum ac ducum ex Tito Livio circumferret, quodque servis nomina Magonis et Hannibalis indidisset : Sallustium Lucullum, Britanniæ legatum, quod lanceas novæ formæ appellari Luculleas passus esset : Junium Rusticum, quod Pæti Thraseæ et Helvidii Prisci laudes edidisset, appellassetque eos sanctissimos viros; cujus criminis occasione philosophos omnes Urbe Italiaque summovit. Occidit et Helvidium filium, quasi scenico exodio sub persona Paridis et Œnones divortium suum cum uxore taxasset : Flavium Sabinum, alterum e patruelibus, quod eum comitiorum consularium die destinatum, perperam præco non consulem ad populum, sed imperatorem pronunciasset. Verum aliquanto post civilis belli victoriam sævior, plerosque partis adversæ, dum etiam latentes conscios investigat, novo quæstionis genere distorsit, immisso per obscena igne; nonnullis et manus amputavit. Satisque constat, duos solos e notioribus venia donatos, tribunum laticlavium, et centurionem : qui se, quo facilius expertes culpæ ostenderent, impudicos probaverant, et ob id neque apud ducem nec apud milites ullius momenti esse potuisse.

XI. Erat autem non solum magnæ, sed et callidæ inopinatæque sævitiæ. Actorem summarum, pridie quam cruci figeret, in cubiculum vocavit, assidere in toro juxta coegit, securum hilaremque dimisit, partibus etiam de cœna dignatus est. Arretinum Clementem consularem, unum e familiaribus et emissariis suis, capitis condemnaturus, in eadem, vel etiam in majore gratia habuit, quoad novissime simul gestanti, conspecto delatore ejus : « Vis, inquit, hunc nequissimum servum cras audiamus? » Et quo contemptius abuteretur patientia hominum, nunquam tristiorem sententiam sine præfatione clementiæ pronunciavit; ut non aliud jam certius atrocis exitus signum esset, quam principii lenitas. Quosdam majestatis reos in curiam induxerat : et quum prædixisset, « experturum se illa die, quam carus senatui esset, » facile perfecerat, ut etiam more majorum puniendi condemnarentur : deinde, atrocitate pœnæ conterritus, ad leniendam invidiam intercessit, his verbis : neque enim ab re fuerit ipsa cognoscere : « Permittite, patres conscripti, a pietate vestra impetrari, quod scio me difficulter impetraturum, ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis. Nam et parcetis oculis vestris, et intelligent me omnes senatui interfuisse. »

XII. Exhaustus operum ac munerum impensis, stipendioque, quod adjecerat, tentavit quidem, ad relevandos castrenses sumptus, militum numerum deminuere : sed quum et obnoxium se barbaris per hoc animadverteret, neque eo secius in explicandis oneribus hæreret, nihil pensi habuit, quin prædaretur omni modo. Bona vivorum ac mortuorum usquequaque, quolibet et accusatore et crimine, corripiebantur. Satis erat, objici qualecunque factum dictumve adversus majestatem principis. Confiscabantur alienissimæ hereditates, vel exsistente uno, qui diceret, audisse se ex defuncto, quum viveret, *heredem sibi Cæsarem esse*. Præter ceteros Judaicus fiscus acerbissime actus est : ad quem deferebantur, qui vel improfessi Judaicam viverent vitam, vel dissimulata origine imposita genti tributa non pependissent. Interfuisse me adolescentulum memini, quum a procuratore frequentissimoque consilio inspiceretur nonagenarius senex, an circumsectus esset. Ab juventa minime civilis animi, confidens etiam, et quum verbis tum rebus immodicus. Cænidi, patris concubinæ, ex Histria reversæ, osculum, ut assueverat, offerenti, manum præbuit. Generum fratris indigne ferens albatos et ipsum ministros habere, proclamavit : Οὐκ ἀγαθὸν πολυκαιρανίη.

XIII. Principatum vero adeptus, neque in senatu jactare dubitavit, « et patri se et fratri imperium dedisse; illos sibi reddidisse ; » neque in reducenda post divortium uxore edicere, « re-

vocatam eam in pulvinar suum. » Acclamari etiam in amphitheatro epulari die libenter audiit : « domino et dominæ feliciter ! » Sed et Capitolino certamine cunctos ingenti consensu precantes, ut Palfurium Suram restitueret, pulsum olim senatu, ac tunc de oratoribus coronatum, nullo responso dignatus, tacere tantummodo jussit voce præconis. Pari arrogantia, quum procuratorum suorum nomine formalem dictaret epistolam, sic cœpit : « dominus et deus noster sic fieri jubet. » Unde institutum posthac, ut ne scripto quidem ac sermone cujusquam appellaretur aliter. Statuas sibi in Capitolio nonnisi aureas et argenteas poni permisit, ac ponderis certi. Janos arcusque cum quadrigis et insignibus triumphorum per regiones Urbis tantos ac tot exstruxit, ut cuidam Græce inscriptum sit, ΑΡΚΕΙ. Consulatus septendecim cepit, quot ante eum nemo. Ex quibus septem medios continuavit : omnes autem pæne titulo tenus gessit ; nec quemquam ultra Kalendas Maii, plures ad Idus usque Januarias. Post autem duos triumphos, Germanici cognomine assumpto, Septembrem mensem et Octobrem ex appellationibus suis, Germanicum Domitianumque transnominavit ; quod altero suscepisset imperium, altero natus esset.

XIV. Per hæc terribilis cunctis et invisus, tandem oppressus est amicorum libertorumque intimorum conspiratione, simul et uxoris. Annum diemque ultimum vitæ jam pridem suspectum habebat ; horam etiam, nec non et genus mortis. Adolescentulo Chaldæi cuncta prædixerant. Pater quoque super cœnam quondam fungis abstinentem palam irriserat, ut ignarum sortis suæ, quod non ferrum potius timeret. Quare pavidus semper atque anxius, minimis etiam suspicionibus præter modum commovebatur ; ut edicti, de excidendis vineis propositi, gratiam facere non alia magis re compulsus credatur, quam quod sparsi libelli cum his versibus erant :

Κἤν με φάγῃς ἐπὶ ῥίζαν, ὅμως ἔτι καρποφορήσω,
Ὅσσον ἐπισπεῖσαι Καίσαρι θυομένῳ.

Eadem formidine ablatum a senatu novum et excogitatum honorem, quanquam omnium talium appetentissimus, recusavit, quo decretum erat, « ut, quoties gereret consulatum, equites Romani, quibus sors obtigisset, trabeati et cum hastis militaribus præcederent eum, inter lictores apparitoresque. » Tempore vero suspecti periculi appropinquante, sollicitior in dies, porticuum, in quibus spatiari consueverat, parietes phengite lapide distinxit, a cujus splendore per imagines, quicquid e tergo fieret, provideret. Nec nisi secreto atque solus plerasque custodias, receptis quidem

in manum catenis, audiebat. Utque domesticis persuaderet, ne bono quidem exemplo audendam esse patroni necem, Epaphroditum a libellis capitali pœna condemnavit, quod post destitutionem Nero in adipiscenda morte manu ejus adjutus existimabatur.

XV. Denique Flavium Clementem patruelem suum, contemptissimæ inertiæ, cujus filios, etiam tum parvulos, successores palam destinaverat, et, abolito priore nomine, alterum Vespasianum appellari jusserat, alterum Domitianum, repente ex tenuissima suspicione tantum non in ipso ejus consulatu interemit. Quo maxime facto maturavit sibi exitum. Continuis octo mensibus tot fulgura facta nunciataque sunt, ut exclamaverit : « Feriat jam, quem volet. » Tactum de cœlo Capitolium templumque Flaviæ gentis; item domus Palatina, et cubiculum ipsius : atque etiam e basi statuæ triumphalis titulus excussus vi procellæ in monumentum proximum decidit. Arbor, quæ privato adhuc Vespasiano eversa surrexerat, tunc rursus repente corruit. Prænestina Fortuna, toto imperii spatio annum novum commendanti lætam eandemque semper sortem dare assueta, extremo tristissimam reddidit, nec sine sanguinis mentione. Minervam, quam superstitiose colebat, somniavit excedere sacrario, negantem, ultra se tueri eum posse, quod exarmata esset a Jove. Nulla tamen re perinde motus est, quam responso casuque Ascletarionis mathematici. Hunc delatum, nec infitiantem jactasse se, quæ providisset ex arte, sciscitatus est, quis ipsum maneret exitus? et affirmantem, « fore, ut brevi laceraretur a canibus, » interfici quidem sine mora, sed ad coarguendam temeritatem artis, sepeliri quoque accuratissime imperavit. Quod quum fieret, evenit, ut, repentina tempestate dejecto funere, semiustum cadaver discerperent canes, idque ei cœnanti a mimo Latino, qui præteriens forte animadverterat, inter ceteras diei fabulas referretur.

XVI. Pridie quam periret, quum oblatos tuberes servari jussisset in crastinum, adjecit, « Si modo uti licuerit : » et conversus ad proximos affirmavit, « Fore, ut sequenti die Luna se in Aquaria cruentaret, factumque aliquod exsisteret, de quo loquerentur homines per terrarum orbem. » Circa mediam noctem ita est exterritus, ut ex strato prosiliret. Dehinc mane haruspicem ex Germanis missum, qui consultus de fulgure mutationem rerum prædixerat, audiit condemnavitque. Ac dum exulceratam in fronte verrucam vehementius scalpit, profluente sanguine, *Utinam*, inquit, *hactenus!* Tunc horas requirenti, pro quinta, quam metuebat, sexta ex industria nunciata est. His velut transacto jam periculo lætum, festinantemque ad corporis curam, Parthenius cubiculo præpositus convertit, nuncians, « esse, qui magnum

nescio quid afferret, nec differendum.» Itaque summotis omnibus in cubiculum se recepit, atque ibi occisus est.

XVII. De insidiarum cædisque genere hæc fere divulgata sunt. Cunctantibus conspiratis, quando et quomodo, id est, lavantemne an cœnantem, aggrederentur; Stephanus, Domitillæ procurator et tunc interceptarum pecuniarum reus, consilium operamque obtulit. Ac sinisteriore brachio, velut ægro, lanis fasciisque per aliquot dies ad avertendam suspicionem obvoluto, ad ipsam horam dolonem interjecit : professusque conspirationis judicium, et ob hoc admissus, legenti traditum a se libellum, et attonito, suffodit inguina. Saucium ac repugnantem adorti Clodianus cornicularius, et Maximus Parthenii libertus, et Saturius decurio cubiculariorum, et quidam e gladiatorio ludo, vulneribus septem contrucidarunt. Puer, qui, curæ Larium cubiculi ex consuetudine assistens, interfuit cædi, hoc amplius narrabat, se jussum a Domitiano ad primum statim vulnus pugionem pulvino subditum porrigere, ac ministros vocare, neque ad caput quicquam, excepto capulo, et præterea omnia clausa reperisse; atque illum interim, correpto deductoque ad terram Stephano, colluctatum diu, dum modo ferrum extorquere, modo, quanquam laniatis digitis, oculos effodere conatur. Occisus est quarto decimo Kalendas Octobris, anno ætatis quinto et quadragesimo, imperii quinto decimo. Cadaver ejus, populari sandapila per vespillones exportatum Phyllis nutrix in suburbano suo Latina via funeravit : sed reliquias templo Flaviæ gentis clam intulit, cineribusque Juliæ, filiæ Titi, quam et ipsa educarat, commiscuit.

XVIII. Statura fuit procera, vultu modesto, ruborisque pleno, grandibus oculis, verum acie hebetiore : præterea pulcher ac decens, maxime in juventa, et quidem toto corpore, exceptis pedibus, quorum digitos restrictiores habebat; postea calvitio quoque deformis, et obesitate ventris, et crurum gracilitate, quæ tamen et valetudine longa remacruerant. Commendari se verecundia oris adeo sentiebat, ut apud Senatum sic quondam jactaverit : *Usque adhuc certe animum meum probastis et vultum.* Calvitio ita offendebatur, ut in contumeliam suam traheret, si cui alii joco vel jurgio objectaretur; quamvis libello, quem de cura capillorum ad amicum edidit, hæc etiam, simul illum seque, consolans, inseruerit :

Οὐχ ὁράᾳς, οἷος κἀγὼ καλός τε μέγας τε.

« Eadem tamen me manent [tecum] capillorum fata, et forti animo fero comam in adolescentia senescentem. Scias nec gratius quicquam decore, nec brevius. »

XIX. Laboris impatiens, per Urbem pedibus non temere ambu-

lavit : in expeditione et agmine, equo rarius, lectica assidue vectus est. Armorum nullo, sagittarum vel præcipuo studio tenebatur. Centenas varii generis feras sæpe in Albano secessu conficientem spectavere plerique; atque etiam ex industria ita quarundam capita figentem, ut duobus ictibus quasi cornua efficeret. Nonnunquam in pueri procul stantis, præbentisque pro scopo dispansam dextræ manus palmam sagittas tanta arte direxit, ut omnes per intervalla digitorum innocuæ evaderent.

XX. Liberalia studia in initio imperii neglexit, quanquam bibliothecas incendio absumptas impensissime reparare curasset, exemplaribus undique petitis, missisque Alexandriam, qui describerent emendarentque. Nunquam tamen aut historiæ carminibusve cognoscendis operam ullam, aut stilo vel necessario dedit. Præter commentarios et acta Tiberii Cæsaris nihil lectitabat : epistolas orationesque et edicta alieno formabat ingenio, sermonis tamen nec inelangantis, dictorum interdum etiam notabilium. *Vellem*, inquit, *tam formosus esse, quam Metius sibi videtur :* et cujusdam caput, varietate capilli subrutilum et incanum, *perfusam nivem mulso* dixit.

XXI. Conditionem principum miserrimam aiebat, quibus de conjuratione comperta non crederetur, nisi occisis. Quoties otium esset, alea se oblectabat, etiam profestis diebus matutinisque horis : ac lavabat de die, prandebatque ad satietatem; ut non temere super cœnam præter Matianum malum et modicam in ampulla potiunculam sumeret. Convivabatur frequenter ac large, sed pæne raptim : certe non ultra solis occasum, nec ut postea comissaretur. Nam ad horam somni nihil aliud, quam secreto solus deambulabat.

XXII. Libidinis nimiæ, assiduitatem concubitus, velut exercitationis genus, clinopalen vocabat. Eratque fama, quasi concubinas ipse develleret, nataretque inter vulgatissimas meretrices. Fratris filiam, adhuc virginem oblatam in matrimonium sibi, quum devinctus Domitiæ nuptiis pertinacissime recusasset, non multo post alii collocatam, corrupit ultro, et quidem vivo etiam tum Tito : mox patre ac viro orbatam ardentissime palamque dilexit, ut etiam causa mortis exstiterit, coactæ conceptum a se abigere.

XXIII. Occisum eum populus indifferenter, miles gravissime tulit, statimque eum Divum appellare conatus; paratus et ulcisci, nisi duces defuissent. Quod quidem paullo post fecit, expostulatis ad pœnam pertinacissime cædis auctoribus. Contra senatus adeo lætatus est, ut repleta certatim curia non temperaret, quin mortuum contumeliosissimo atque acerbissimo acclamationum genere

laceraret; scalas etiam inferri, clipeosque et imagines ejus coram detrahi et ibidem solo affligi juberet; novissime eradendos ubique titulos, abolendamque omnem memoriam decerneret. Ante paucos quam occideretur menses, cornix in Capitolio elocuta est, ἔσται πάντα καλῶς. Nec defuit, qui ostentum sic interpretaretur :

Nuper Tarpeio quæ sedit culmine cornix,
Est bene, non potuit dicere : dixit, erit.

Ipsum etiam Domitianum ferunt somniasse, gibbam sibi pone cervicem auream enatam, pro certoque habuisse, beatiorem post se lætioremque portendi reipublicæ statum. Sicut sane brevi evenit, abstinentia et moderatione insequentium principum.

INDEX

—

A

B

C

D

E

F

G

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

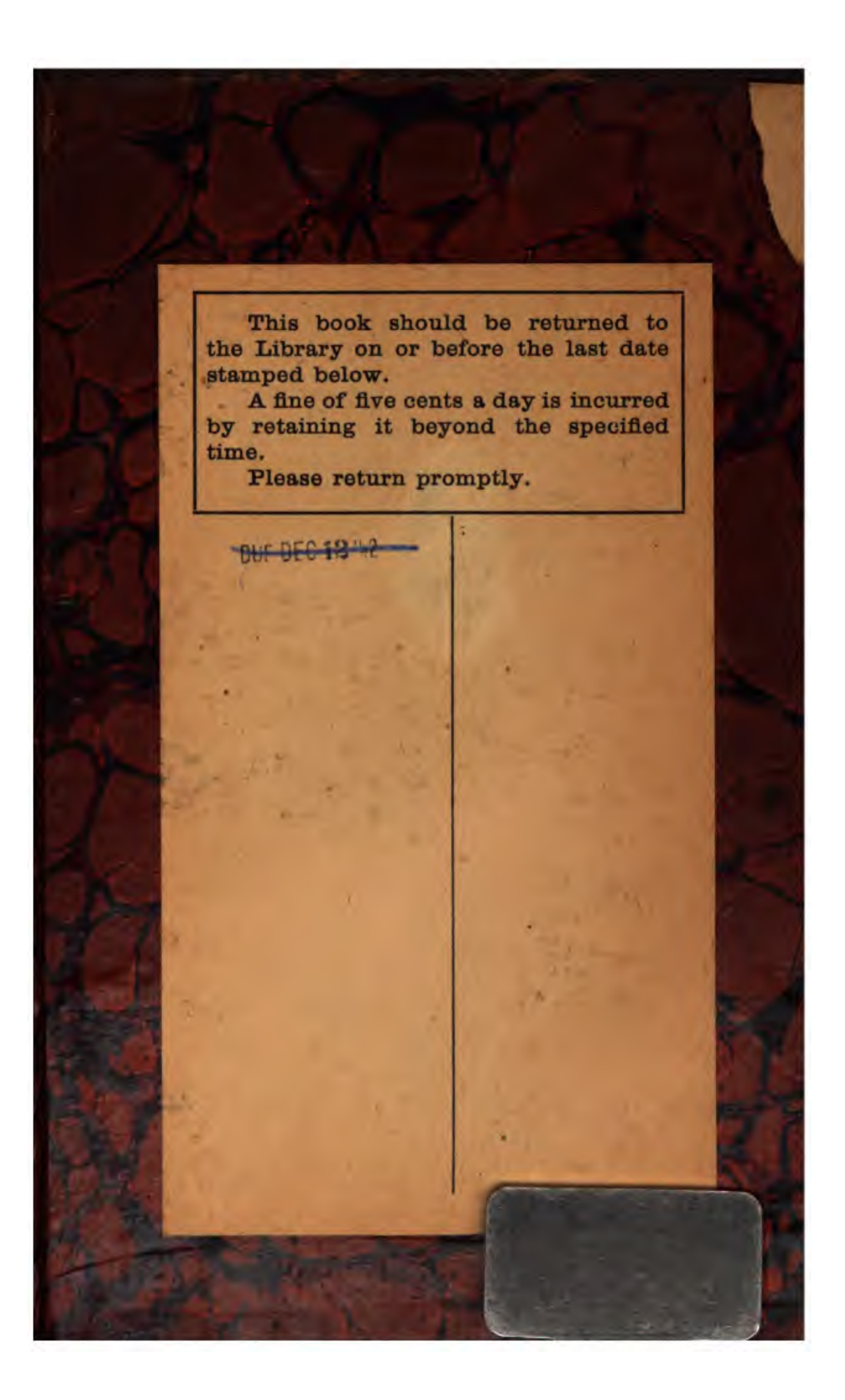
U

V

Z

FIN DE L'INDEX.




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
DUE DEC 13 '42